

INSTITUT UNIVERSITAIRE EUROPEEN
DEPARTEMENT DE SCIENCES POLITIQUES ET SOCIALES

ELITES, LEADERSHIP ET POUVOIR DANS LES COMMUNAUTES ETHNIQUES

D'ORIGINE IMMIGREE:

Le cas des Italiens en Belgique francophone.

par

Marco Martiniello

Thèse présentée en vue de l'obtention du Titre de Docteur en Sciences
Politiques et Sociales de l'Institut Universitaire Européen.

VOLUME 1

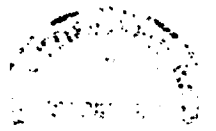
Florence, octobre 1990

LIB
301
.4492094
93
MAR

European University Institute



30001006301446

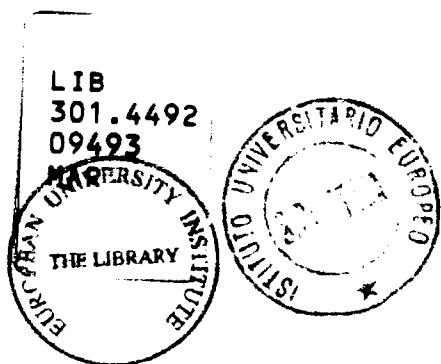


INSTITUT UNIVERSITAIRE EUROPEEN
DEPARTEMENT DE SCIENCES POLITIQUES ET SOCIALES

ELITES, LEADERSHIP ET POUVOIR DANS LES COMMUNAUTES ETHNIQUES

D'ORIGINE IMMIGREE:

Le cas des Italiens en Belgique francophone.



par

Marco Martiniello

Thèse présentée en vue de l'obtention du Titre de Docteur en Sciences
Politiques et Sociales de l'Institut Universitaire Européen.

VOLUME 1

MAG3
A
19909

Florence, octobre 1990

09

Per il lupo e la lupa con tutto il mio affetto

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier les professeurs de l'Institut Universitaire Européen, et particulièrement le Prof. S. Lukes, le Prof. K. Eder, le Prof. G. Esping-Andersen et le Prof. A. Pizzorno, pour leur aide et leur disponibilité.

Mes remerciements vont aussi au Prof. B. Nedelman, au Prof. P. Minon de l'Université de l'Etat à Liège qui m'a donné l'idée de venir à l'I.U.E. ainsi qu'au Prof. M. Voisin qui m'a soutenu tout au long de cette recherche.

Un remerciement tout particulier va à Inge, non seulement pour la merveilleuse vie commune que nous menons, mais aussi pour avoir lu et commenté ce travail.

Je n'oublie pas Albert Bastenier, Sergio Carrozzo, Felice Dassetto, Claudio Pellegrini, Aziz Saïdi et toutes les personnes interrogées dans le cadre de cette étude.

Enfin, un grand merci à Eva, Marie-Ange et Maureen du département de Sciences Politiques et Sociales de l'I.U.E. pour leur efficacité et leur aide.

"L'immigration était un malade sachant de quoi elle souffrait mais ne sachant pas l'expliquer à son médecin. Aujourd'hui, elle a en son sein une élite compétente, parmi laquelle se trouvent des médecins. Elle sait de quoi elle est malade, elle s'est diagnostiquée, elle s'emploie à guérir. Bien plus, elle s'attaque à certains maux de la société."

Un Maghrébin anonyme ayant passé 50 ans en France (1).

(1) Cité par Mohamed Mellouk (Migreurope, Caie), Colloque E.C.U.S., Maastricht, 3-5/12/1987.

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	1
Notes à l'introduction.	20
PREMIERE PARTIE: VERS UNE THEORIE DES ELITES, DU LEADERSHIP ET DU POUVOIR-IMPUISSANCE DES 'COMMUNAUTES ETHNIQUES D'ORIGINE IMMIGREE'.	21
<i>Chapitre 1 - Les tendances globales des migrations internationales en Europe Occidentale après la Seconde Guerre mondiale.</i>	22
Notes au chapitre 1.	35
<i>Chapitre 2 - Les conditions d'apparition de l'étude des élites, du leadership et du pouvoir-impuissance ethnique (d'origine immigrée)</i>	36
Notes au chapitre 2.	60
<i>Chapitre 3 - L'étude du leadership ethnique; une synthèse</i>	61
A. Les Etats-Unis	62
1. Contexte général, émergence et grandes phases historiques de l'étude du leadership ethnique.	62
2. Problèmes et apports théoriques.	69
2.1. William Foote Whyte et "Street Corner Society".	70
2.2. Gunnar Myrdal et l'"American Dilemma".	72
2.3. John Higham.	75
2.4. La nature du leadership ethnique.	78
2.5. Conditions d'émergence du leadership ethnique.	81
2.6. Les styles de leadership.	87
2.7. Rôles, stratégies et intentions des leaders.	89
3. Les apports des recherches empiriques; les types de leadership ethnique.	96
4. Quelques remarques.	101

B. L'Europe.	102
1. L'étude du leadership ethnique en Grande-Bretagne.	103
2. L'étude du leadership ethnique en France.	111
C. Autres pays.	114
1. S.N. Eisenstadt et les élites immigrées en Israël.	114
2. G.W. Skinner et les communautés chinoises à l'étranger.	115
Notes au chapitre 3.	118
 <i>Chapitre 4 - Mises au point conceptuelles.</i>	 120
 <i>A. Collectivité, catégorie et communauté ethniques (d'origine immigrée)</i>	 121
 <i>B. Elites, leadership et pouvoir-impuissance des collectivités ethniques (d'origine immigrée)</i>	 132
1. Le concept d'élites ethniques (d'origine immigrée)	132
2. Leadership ethnique et leaders ethniques (d'origine immigrée)	138
2.1. Les définitions du leadership et ses éléments constitutifs.	140
2.2. Leadership, pouvoir et autorité: des concepts différents mais apparentés	145
2.3. Le leader ethnique; une définition.	153
2.4. Les relations entre le leader ethnique et l'élite ethnique.	157
3. Le pouvoir des collectivités ethniques d'origine immigrée	158
3.1. Le concept de pouvoir.	159
3.2. Une définition du pouvoir ethnique.	162
3.2.1. Premier problème; un acteur ethnique.	162
3.2.2. Second problème; des intérêts collectifs.	163
3.2.3. Troisième problème; la production de résultats.	165
4. L'impuissance des collectivités ethniques d'origine immigrée.	166

Notes au chapitre 4.	171
<u>Chapitre 5</u> - <i>Problématique générale et hypothèses centrales.</i>	173
A. Le contexte global de l'étude	174
B. La formulation du problème	179
C. Les hypothèses centrales de l'étude	186
Notes au chapitre 5.	196
DEUXIEME PARTIE: METHODOLOGIE ET TECHNIQUES D'INVESTIGATION,	197
<u>Chapitre 6</u> - <i>La proximité sujet-objet dans l'étude des migrations et des relations ethniques et raciales.</i>	198
<u>Chapitre 7</u> - <i>La méthodologie et les techniques d'investigation.</i>	205
A. Le choix d'une méthodologie appropriée.	206
B. Les techniques d'investigation mises en oeuvre.	212
1. L'observation "semi-participante".	213
1.1. Comment choisir les informateurs?	216
1.2. En quoi consiste la collaboration avec les informateurs	217
1.3. Comment savoir si les informateurs disent la vérité	218
2. Les entretiens semi-directifs approfondis.	220
2.1. Qui interroger?	220
2.1.1. La localisation des leaders et le choix des sujets d'enquête.	221
2.1.2. Le choix des témoins.	221
2.2. Que demander et comment?	222
3. L'exploitation de documents.	226
Notes au chapitre 7.	228

<u>Chapitre 8</u> - <i>L'analyse des données recueillies.</i>	230
Notes au chapitre 8.	236
TROISIEME PARTIE: ELITES, LEADERSHIP ET POUVOIR-IMPUISSANCE DE LA 'COMMUNAUTE ITALIENNE' DE BELGIQUE.	237
<u>Chapitre 9</u> - <i>Historique et profil démographique actuel de l'immigration italienne en Belgique.</i>	238
A. Préambule: la présence italienne en Belgique avant 1946.	239
B. Les grandes phases de l'immigration italienne après la Seconde Guerre mondiale.	240
1. 1946-1957: l'immigration italienne contingentée.	241
2. 1958-1968: l'immigration italienne spontanée.	245
3. de 1968 à nos jours: la libre circulation des travailleurs.	248
C. Profil démographique actuel de la population italienne de Belgique.	251
1. La consistance de la population italienne de Belgique	251
2. Répartition géographique de la population italienne de Belgique	252
3. Répartition par âge et par sexe de la population italienne de Belgique	253
4. Quelques autres données.	253
Notes au chapitre 9.	263
<u>Chapitre 10</u> - <i>L'impuissance relative de la collectivité italienne de Belgique.</i>	264
A. Les caractéristiques socio-professionnelles de la collectivité italienne de Belgique.	267
1. L'emploi	268

2. Le chômage	271
3. Conclusions	272
B. Le statut juridico-politique des Italiens de Belgique.	273
C. Les jeunes Italiens dans le système scolaire belge.	275
1. Les retards des enfants italiens dans l'enseignement primaire.	277
2. Les enfants italiens dans l'enseignement spécial.	279
3. Les jeunes Italiens dans l'enseignement secondaire technique et professionnel.	279
4. Les Italiens de Belgique à l'université.	280
5. Conclusions.	281
D. Le logement des Italiens de Belgique	282
1. L'accès à la propriété.	282
2. La qualité du logement.	283
3. Conclusion.	284
E. La population belge face aux Italiens du pays.	285
F. Conclusions.	286
Notes au chapitre 10.	296
<i>Chapitre 11 - La collectivité italienne de Belgique: organisation communautaire, structure du leadership et localisation des élites.</i>	298
A. L'organisation communautaire des Italiens de Belgique	300
1. Les organisations italiennes principalement orientées vers le "bien-être" de la communauté	304
1.1. Les organisations "transplantées".	304
1.1.1. Les organisations émanant de l'église catholique italienne.	305
1.1.2. Les associations nationales.	306

1.1.3. Les "patronati"	308
1.1.4. Les partis politiques,	309
1.2. Les organisations nées en Belgique.	310
1.2.1. Les associations culturelles, folkloriques récréatives et sportives.	310
1.2.2. Les associations régionales.	311
1.2.3. La presse écrite, la télévision et la radio.	312
2. Les organisations principalement orientées vers le profit économique.	314
3. Les liens entre les organisations communautaires	316
4. La communauté italienne de Belgique: un ensemble éclaté d'institutions déclinantes?	318
B. La structure du leadership italien en Belgique.	322
1. Les types empiriques de leadership italo-belge.	322
1.1. L'expérience migratoire.	324
1.2. L'âge.	325
1.3. Le niveau d'éducation.	326
1.4. La professionnalité.	327
1.5. L'étendue du leadership ethnique.	329
1.6. Les références culturelles.	329
1.7. L'orientation de l'activité.	330
1.8. La reconnaissance.	331
2. Les styles de leadership italien.	335
2.1. Les styles internes de leadership italien.	335
2.2. Les styles externes de leadership italien.	336
3. La structuration du leadership italien (partim 1): "multipositionnalité" des leaders, liens sociaux, conflits et luttes.	340
3.1. La "multipositionnalité" des leaders.	340
3.2. Liens sociaux et réseaux de relations des leaders italiens.	343
3.3. Conflits et luttes entre les leaders italiens.	346
3.3.1. Les conflits entre les leaders d'une même aire politique.	347
3.3.2. Les luttes entre leaders de familles politiques	

différentes.	349
4. La structuration du leadership italien (partim 2); une identité commune aux leaders?	350
5. Le leadership italien de Belgique dans une perspective diachronique.	354
5.1. La phase de formation du leadership italien (1946-1967/68)	355
5.2. L'âge d'or du leadership italien (1967/68-1973/74)	358
5.3. La phase de transition vers ... (1973/74-1982/83)	361
5.4. Le déclin (de 1982/83 à nos jours)	364
C. La localisation des élites italiennes dans une perspective dynamique.	365
D. En guise de synthèse.	367
Notes au chapitre 11.	371
<u>Chapitre 12</u> - <i>Les rôles internes des leaders italiens.</i>	374
A. Les leaders italiens comme fournisseurs d'aides, de faveurs et de services personnalisés.	376
B. L'action éducative des leaders italiens.	383
C. Les leaders italiens et la construction identitaire.	384
1. Le maintien de l'"immigrétude",	385
2. Vers une "nouvelle italianité"?	388
D. Conclusion.	395
Notes au chapitre 12.	397
<u>Chapitre 13</u> - <i>Les ethniques italiens dans le système politique belge.</i>	398
A. Le système politique belge.	400

B. Les leaders italiens dans les Conseils Communaux Consultatifs des Immigrés,	402
1. Origine et évolution des Conseils Communaux Consultatifs des Immigrés,	402
2. Les limites institutionnelles des C.C.C.I. comme carcan à l'action et au pouvoir des leaders italiens,	407
3. Les leaders italiens et le C.C.C.I. de Liège,	409
3.1. Les limites institutionnelles particulières du C.C.C.I.Lg.	409
3.2. L'évolution du C.C.C.I.Lg.	411
3.3. Les leaders italiens dans le troisième C.C.C.I.Lg. (1984-1989)	414
3.3.1. L'opposition perpétuelle U.S.D. - G.I.P.	416
3.3.2. L'activité du C.C.C.I.Lg.	419
3.3.3. L'affaire du T.G.V. et d'autres exemples	424
3.3.4. L'opération nettoyage'	427
3.3.5. L'affaire du P.S. bruxellois.	428
3.3.6. La revendication de la participation aux Commissions Communales,	431
3.4. Le futur du C.C.C.I.Lg.	432
C. Les leaders italiens et le Conseil Consultatif pour les Populations d'Origine Etrangère,	433
1. Le C.C.P.D.E.: origine, évolution, fonctionnement et activités,	433
2. L'influence des leaders italiens dans le C.C.P.D.E.	439
3. L'influence du C.C.P.D.E. sur la politique communautaire de l'immigration et sur l'impuissance des collectivités d'origine immigrée,	443
D. La présence des leaders italiens dans les organisations syndicales,	446
1. La position des organisations syndicales sur la question de l'immigration et des immigrés,	447
2. Les leaders italiens dans les hautes sphères des appareils syndicaux: une absence notable.	450
3. L'action des leaders italiens dans les structures	

syndicales particulières pour les immigrés,	455
4. Conclusions,	459
E. Les politiciens italo-belges: elites ou leaders de la collectivité italienne?	463
1. Les élus et les candidats d'origine italienne: une élite politique en formation?	464
2. Les leaders italiens membres des partis belges	470
Notes au chapitre 13,	475
<i>Chapitre 14 - Les leaders italiens et l'Etat italien: quelques remarques,</i>	479
Notes au chapitre 14, .	485
<u>Conclusions partielles</u> ,	486
PERSPECTIVES ET CONCLUSIONS GENERALES,	497
Notes aux perspectives et conclusions générales	513
Bibliographie	514
Annexes	

INTRODUCTION.

'

Depuis plus d'une dizaine d'années, les migrations internationales et le racisme qu'on leur associe occupent périodiquement le devant de la scène médiatique de la plupart des pays européens. Quelques exemples récents suffiront pour accréditer cette constatation. En France, on se souviendra du tollé général soulevé il y a environ un an par la fameuse "affaire du voile" qui mettait en vedette trois adolescentes d'origine maghrébine "coupables" de se rendre à l'école laïque affublées d'un couvre-chef islamique. Pendant plusieurs semaines, ces événements déchirèrent tant les médias de l'hexagone que sa classe politique. Quelques mois plus tard, en mars 1990, les médias eurent à rendre compte d'une série de crimes racistes dont furent victimes des jeunes d'origine maghrébine, et qui venaient s'ajouter à la déjà longue séquence des violences à caractère raciste en France (1). A l'heure où nous écrivons ces lignes, la presse française répercute les débats envenimés au sujet du projet de loi de répression du racisme proposée par le parti communiste, qui prévoit notamment le retrait du droit d'éligibilité pour une période de cinq ans pour les fonctionnaires publics coupables d'actes discriminatoires dans l'exercice de leurs fonctions. En Belgique, les médias ont récemment eu plusieurs occasions de s'intéresser à des questions liées à l'immigration. En juin 1989, les autorités de droite de la commune bruxelloise de Schaerbeek, qui compte une forte concentration de populations d'origine immigrée, décide d'interdire toute enseigne publique rédigée en langue arabe. La presse suivit largement le débat qui s'engagea autour de cette initiative. Elle fut finalement annulée par les autorités régionales bruxelloises. Par ailleurs, l'intense activité du Commissariat Royal à la Politique des Immigrés (2) créé juste après le succès du Vlaams Blok, le parti

nationaliste flamand, aux élections communales de 1988 a été à plusieurs reprises exposée par les médias du pays. En Italie, pays qui était jusqu'il y a peu avant tout un pays d'émigration, l'immigration et le racisme ont donné lieu ces derniers mois à un véritable phénomène médiatique. Plusieurs centaines d'articles ont paru dans les journaux, de nombreuses émissions de télévision et de radio ont été consacrées à ces phénomènes. Tout s'est déclenché après l'assassinat en août 1989 d'un jeune réfugié sud-africain dans la région de Naples autour duquel s'est catalysé le mouvement anti-raciste de la péninsule. Lorsque durant la dernière nuit du carnaval 1990, une bande de jeunes florentins déguisés à la "orange mécanique" organisèrent une "chasse aux nègres" dans les rues de la ville, la tension, qui était déjà importante, atteignit son sommet. Depuis cette date, l'immigration et le racisme ne sortent plus des colonnes des quotidiens dans la mesure notamment où ces thèmes ont occupé une place de choix dans les débats pour les élections administratives de mai, qui ont vu l'affirmation des mouvements régionalistes du Nord de l'Italie dont le racisme est un des chevaux de bataille.

Ainsi, si l'immigration et le racisme sont des thèmes d'une actualité "brûlante" dans les médias, dans le sens commun et dans la politique, donnant souvent lieu à des débats passionnels et passionnés, qu'en est-il de ces questions dans les sciences sociales? En effet, les chercheurs, dans la mesure où ils doivent produire un savoir sur des questions aussi controversées et dominées par les passions, se trouvent face à une tâche très délicate et très complexe.

Si l'on avait du temps à consacrer à un relevé, à l'échelle européenne, du nombre de publications de sciences sociales par thème d'étude pour les trente dernières années, il y a fort à parier que l'immigration n'arriverait pas dans le peloton de tête. Loin de là. Ce n'est qu'au cours de cette dernière décade que la question a retenu l'attention massive des chercheurs.

Par ailleurs, et pour parler en termes bourdieusiens, on a l'impression que ce domaine d'étude est relativement peu valorisé et valorisant. On pourrait dire qu'il est peu légitimant pour le chercheur ou, qu'il occupe une position dominée dans la hiérarchie des domaines d'étude en sciences sociales. Cela tient peut-être aux caractéristiques mêmes de l'objet qui en font un objet 'mineur' : origine sociale et nationale des étrangers et position dans la société, notamment. Cela, si l'on admet que la dignité intellectuelle des objets intellectuels est souvent fonction de leur dignité sociale (Sayad A., 1984).

Malgré tout, l'immigration, exemple parfait du fait social total, a été l'objet d'un nombre important de travaux dans toutes les disciplines appartenant aux sciences sociales. Une espèce de lieu de rencontre des "savants des migrations" s'est peu à peu constitué sans que l'on puisse toutefois parler à l'heure actuelle d'une "science de l'immigration". Il faut remarquer que les luttes entre les différentes disciplines en vue de s'approprier le phénomène ne sont pas très intenses. Tout se passe comme si aucune discipline ne voulait s'attacher seule à cet objet 'mineur'. Aucune sauf peut-être la démographie qui tend, dans une certaine mesure, à revendiquer le monopole de l'étude légitime des

déplacements de populations et des populations déplacées.

Mais, outre ces questions, les disciplines appartenant aux sciences sociales des migrations présentent trois caractéristiques communes qui constituent (ou ont constitué) autant d'écueils à dépasser si l'on veut améliorer nos connaissances du phénomène migratoire et de ses conséquences en construisant une sociologie des migrations solide. La première difficulté concerne ce que Pierre Bourdieu (Bourdieu P. et coll., 1973), entre autres, appelle la rupture épistémologique. La seconde a trait à l'emprunt inconsidéré de modèles théoriques et de concepts à la sociologie américaine. Enfin, la dernière concerne d'une certaine façon, l'"impérialisme" de la science économique. Nous développerons ces trois points pour le cas particulier de la sociologie à la faveur des lignes suivantes.

Comme on peut s'en rendre compte notamment à la lecture des journaux, le sens commun conçoit l'immigration quasi exclusivement en termes de problèmes sociaux : racisme, insécurité et délinquance, chômage, etc. Cette représentation courante du phénomène s'impose souvent dans les sciences sociales, en général, et dans la sociologie en particulier. En fait, la sociologie découpe l'existence des immigrants en une série de domaines distincts qui constituent autant de problèmes sociaux : immigrants et logement, immigrants et école, immigrants et délinquance, immigrants et marché de l'emploi, immigrants et santé, etc. Avec Abdelmalek Sayad (Sayad A., 1984), nous pensons que le discours sociologique sur l'immigration poursuit souvent un objectif, parfois manifeste, parfois latent. Il s'agit de contribuer à régler un phénomène

qui pourrait perturber l'ordre. D'où l'intérêt que la sociologie porte aux problèmes sociaux concrets "liés" à l'immigration. Ainsi, dans la mesure où elle tend à répondre à une demande sociale implicite ou explicite, la sociologie se voit contrainte de faire sienne la conception commune déterminée par la considération d'ordre évoquée plus haut. Dans ces conditions, il s'avère difficile de construire de façon autonome l'immigration en tant qu'objet de science. Autrement dit, et pour citer Michel Oriol (Oriol M., 1981, p.6), "par souci de résoudre vite des problèmes concrets, ils [les chercheurs] ne peuvent guère les poser que dans les termes où l'opinion publique les reconnaît. Il sera alors d'autant plus difficile de s'arracher à l'idéologie, pour essayer de fonder une démarche proprement scientifique...". C'est pourquoi, à notre avis, nous ne disposons pas à l'heure actuelle d'une théorie générale réelle du phénomène migratoire mais bien d'un ensemble de travaux sectoriels le plus souvent descriptifs où l'on traite des 'problèmes des populations qui font problème'. Il s'avère indispensable, si l'on veut faire progresser la compréhension du phénomène migratoire et de ses conséquences, de rompre au plus vite avec la représentation commune de l'immigration en termes de problèmes sociaux. Entreprise très délicate et ardue, mais nécessaire.

Comme le dit très bien Oriol (Oriol M., 1981, p.24), à nouveau, "la sociologie a connu la même fascination que les peuples pour les 'Amériques' et vint y chercher ses paradigmes tandis qu'ils y qu'étaient fortune". Et de fait, la plupart des éléments théoriques de la sociologie des migrations ont été importés des Etats-Unis. A cet égard, l'école de Chicago et notamment Robert Ezra Park, William Burgess et

Stanley Lieberson, la psycho-sociologie des préjugés (Floyd Allport et Emory Bogardus) et les théories structuro-fonctionnalistes ont constitué pour les chercheurs européens un réservoir inépuisable de concepts et de problématiques dont on peut citer quelques exemples : assimilation , adaptation , marginalité , inclusion, intégration. Les raisons de cette importation théorique sont d'une part, cette fascination pour les Etats-Unis et d'autre part, le fait que la sociologie américaine, pays d'immigration par excellence, avait déjà une longue expérience dans l'étude du phénomène lorsque les chercheurs européens ont commencé à s'y intéresser. Si l'on ne peut nier l'utilité des concepts américains, il est permis d'émettre des réserves quant à la façon dont les chercheurs européens les ont souvent utilisés. Le problème réside dans le fait qu'on a souvent oublié de tenir compte des différences entre les contextes historiques, sociaux et économiques américains et européens; différences qui empêchaient l'importation mécanique de concepts et modèles des Etats-Unis. Autrement dit, l'emprunt de théories implique aussi l'emprunt du contexte socio-politique dans lequel elles sont nées, ce qui peut évidemment causer problème . En bref, à situations différentes, à époques différentes ne doivent pas nécessairement correspondre les mêmes théories et les mêmes concepts. Avant d'être utilisée dans un contexte donné, une théorie (ou un concept) extérieure doit faire l'objet d'un examen critique minutieux et plus précisément d'une déconstruction et d'une reconstruction afin d'être adaptée à cette situation. Ce travail n'a été, pensons-nous, que partiellement réalisé dans le domaine qui nous occupe.

Par ailleurs, les problèmes liés aux concepts et aux problématiques

importés n'avaient pas tous été résolus par les chercheurs américains. Le paradigme structuro-fonctionnaliste notamment connaissait des limites qui ont été importées en Europe et qui ont donc eu une influence négative sur le développement de la sociologie européenne des migrations. Sans entrer dans les détails, on peut souligner deux restrictions que l'importation du paradigme structuro-fonctionnaliste avec ses problèmes a imposées à l'étude européenne des phénomènes liés à la migration. Premièrement, la petite place qu'elle accorde au pouvoir et à l'impuissance provient de cette limite du structuro-fonctionnalisme. En effet, ce paradigme ne réserve qu'une place mineure à ces questions. Deuxièmement, c'est dans la mesure où elle s'est inspirée de ce paradigme que la sociologie européenne des migrations n'a pu considérer que le couple intégration-inclusion. Or, nous montrerons dans cette étude que le couple intégration-exclusion semble mieux correspondre aux situations migratoires actuelles dans nos pays. Ainsi, notre étude veut d'une certaine façon contribuer à éliminer les deux restrictions énoncées.

Force est de reconnaître que l'immigration moderne est avant tout une immigration de travail, une immigration économique, même si l'importance des migrations de type politique est loin d'être négligeable. Des personnes ont quitté et quittent leur pays pour trouver par le travail - introuvable chez eux - un moyen d'existence mais aussi, dans certains cas, pour améliorer leur situation économique. Nombre d'entre eux se sont ensuite fixés sur leur "terre d'accueil". Remarquons que la distinction courante que l'on établit entre immigration économique et immigration de peuplement n'est pas d'une grande utilité.

En effet, toute immigration économique se transforme toujours, au bout du compte, en immigration de peuplement. De même, toute immigration de peuplement a toujours été d'abord une immigration économique (Sayad A., 1983). Cela étant, l'économie a cru de son devoir d'expliquer le phénomène migratoire. Des dizaines de théories économiques des migrations se sont ainsi développées (Lassonde L., 1980). Toutes cependant partagent de façon implicite ou non la problématique coût-avantage. Selon cette dernière, les migrations et les migrants n'ont de sens que si ce qu'ils rapportent est supérieur (certains tolèrent le supérieur ou égal) à ce qu'ils coûtent. Comme c'est le cas pour d'autres domaines de la sociologie, et notamment en théorie générale, les problématiques issues de la science économique se sont répandues et elles hantent maintenant la plupart des discours sociologiques sur l'immigration. La question fondamentale est dès lors devenue la suivante: "Comment maximiser les avantages (surtout économiques) de l'immigration tout en ramenant au minimum le 'coût' (notamment social et culturel) qu'impose la présence des immigrants" (Sayad A., 1979, p.6). Cette problématique ne nous semble pas être nécessairement la plus pertinente ni en sociologie des migrations, ni en sociologie générale.

Toutefois, les théories de la migration de type économique ont permis de faire progresser de façon significative notre connaissance de certains aspects du phénomène migratoire. Les théories de la segmentation du marché du travail basées sur une conception du choix rationnel des acteurs sociaux et économiques (Esser H., 1985) constituent un bon exemple des apports précieux de ce type d'approche. Elles ne disent cependant pas grand chose à propos des interactions

entre les différents groupes sociaux - notamment entre les collectivités ethniques d'origine immigrée et les institutions politiques -, sur la reproduction de ces interactions. Elles ne permettent pas non plus d'appréhender les phénomènes de pouvoir et de leadership qui naissent dans les groupes humains issus de la migration. Dépasser les limites des approches de type économique sera dès lors aussi un de nos objectifs.

Malgré les trois difficultés que nous venons d'évoquer, qui ne constituent nullement une liste exhaustive des problèmes rencontrés dans l'étude sociologique du phénomène migratoire et de ses conséquences, de nombreuses études ont été réalisées et continuent de l'être. Nombre d'entre elles présentent un manque criant de clarté théorique, voire même des faiblesses d'importance. C'est la raison pour laquelle la "sociologie des migrations et des populations d'origine immigrée" doit encore, à notre sens, reposer sur des constructions empruntées aux différentes branches de la sociologie, en même temps qu'elle peut prétendre, ce faisant, les faire progresser avec elle.

Dans cette optique, un éclairage assez neuf - du moins dans le contexte continental européen - et stimulant peut, à notre sens, être jeté sur les réalités migratoires en ayant recours aux concepts d'élite, de leadership, ainsi qu'au couple pouvoir-impuissance, dont l'étude est très développée et très riche. Par ailleurs, examiner leur utilité dans l'étude de collectivités chroniquement désavantagées comme les communautés ethniques d'origine immigrée (3) peut contribuer à en préciser les contours. De ces considérations découlent les objectifs de cette thèse. Au plan théorique, il s'agira de jeter les bases d'une

théorie des élites, du leadership et du pouvoir-impuissance des populations d'origine immigrée en Europe Occidentale. Au plan empirique, il s'agira de mettre notre construction à l'épreuve dans un cas particulier, à savoir la population issue de l'immigration italienne en Belgique francophone.

L'ouvrage se compose de trois parties. Une première partie plus théorique comprend les cinq premiers chapitres. Une seconde partie est consacrée aux questions méthodologiques. Elles sont traitées dans les trois chapitres suivants (chapitres 6, 7 et 8). Et enfin, une partie plus empirique va du chapitre 9 au chapitre 14. Elle se clôturera par des conclusions partielles.

Il nous a semblé nécessaire d'ouvrir la première partie en retraçant brièvement les tendances globales et les phases majeures des migrations internationales en Europe Occidentale après la Seconde Guerre mondiale, dans la mesure où elles sont à l'origine de la présence des populations d'origine étrangère dans les pays européens. Nous avons aussi brossé un tableau des tendances actuelles et des scénarios envisageables à l'avenir en ce qui concerne les migrations en Europe (chapitre 1).

Le second chapitre approfondira la sociologie de la sociologie des migrations et des populations d'origine immigrée commencée dans cette introduction en s'attachant à expliquer l'apparition - disons pour simplifier - du 'leadership ethnique' comme thème d'étude. Nous défendrons l'idée selon laquelle ce sont les changements intervenus dans les trois facteurs suivants qui permettent de rendre compte de

l'évolution des thèmes d'étude en sociologie des migrations et des migrants en général, et dans notre cas particulier aussi. Ces trois facteurs sont: la politique migratoire des pays receveurs, la perception sociale du phénomène migratoire et les caractéristiques des populations d'origine immigrée. On avancera l'idée que l'étude du 'leadership ethnique' ne peut avoir comme cadre qu'une société industrielle (ou post-industrielle) qui est de surcroît de facto multi-ethnique ou culturelle, dans la mesure où une telle société ne peut pas ne pas se préoccuper de l'"intégration" des populations étrangères et d'origine étrangère. Cela nous conduira à critiquer le concept d'"intégration" tel qu'il est utilisé dans le champ de la sociologie européenne des migrations et des populations d'origine immigrée. En raison des problèmes que son emploi suscite, nous le rejetterons au profit des concepts sus-mentionnés.

Le troisième chapitre proposera un bilan de la recherche sur le leadership, les élites et le couple pouvoir-impuissance ethniques. On scindera cette revue générale en 3 parties: l'Amérique du Nord (en particulier, les Etats-Unis auxquels on ajoutera quelques exemples canadiens), l'Europe (en particulier la Grande-Bretagne et la France) et les autres pays. Dans les trois cas, nous mènerons nos investigations dans les mêmes directions à savoir tout d'abord le contexte général, l'émergence et les grandes phases de l'étude du leadership ethnique. On appréciera ensuite les apports théoriques à l'étude de la nature du leadership ethnique, de ses conditions d'émergence, des styles de leadership ethniques et des rôles des leaders. Les travaux exceptionnellement riches seront présentés de façon séparée (comme par

exemple dans le cas des Etats-Unis, la recherche de W. F. Whyte). On s'attachera aussi à certaines questions empiriques comme les types de leadership ethnique. Enfin, on présentera quelques remarques critiques.

Le quatrième chapitre concernera l'indispensable clarification du sens des concepts utilisés. Il s'agira de clarifier successivement les concepts de catégorie et de communauté ethnique d'origine immigrée, d'élite, de leadership, de pouvoir et d'impuissance ethniques.

C'est à la faveur du cinquième chapitre que sera présentée la problématique et que seront élaborées les hypothèses concernant le(s) rôle(s) des leaders ethniques dans la modification du degré d'impuissance des communautés ethniques d'origine immigrée par la formulation et la mise en oeuvre de réponses à cette impuissance chronique. La première section du chapitre présentera le contexte général de l'étude fait d'une opposition plus ou moins importante entre deux types d'entités socio-économiquement stratifiées: la société autochtone et les collectivités ethniques d'origine immigrée. A la faveur de la seconde section, nous formulerons le problème de cette étude qui concerne le rôle des leaders ethniques dans la modification du degré d'impuissance des collectivités ethniques d'origine immigrée. Il ne s'agit pas pour nous d'étudier l'émergence d'une situation dans laquelle deux types d'entités se caractérisent par un différentiel de pouvoir. Nous ne nous intéressons pas non plus à l'émergence du leadership ethnique. Notre problème est plutôt d'étudier la reproduction de l'"impuissance" des collectivités ethniques d'origine immigrée par le biais d'une part, de stratégies d'exclusion de la part de l'Etat et

d'autre part, de stratégies d'acquisition de pouvoir individuel, de mobilité sociale ascendante et d'"intégration" personnelle des leaders ethniques; ces deux types de stratégies constituant en fait les deux faces d'un même phénomène.

Enfin, la troisième section présentera nos hypothèses. L'hypothèse centrale peut être résumée comme suit. Les leaders ethniques ne parviennent pas à réduire l'impuissance de leur groupe non pas en raison d'une incapacité personnelle, mais en raison de facteurs qui renvoient à la façon dont les Etats-Nations européens gèrent la question de l'immigration, notamment en neutralisant de tels leaders et en dépolitisant leur action. Par ailleurs, ce processus de neutralisation s'accompagne souvent d'une certaine promotion sociale et/ou économique individuelle dans le chef des leaders. Autrement dit, les leaders immigrés à travers leur action au 'service' de la communauté en viennent à poursuivre leurs intérêts personnels dans le cadre de stratégies de survie et/ou de mobilité sociale ascendante. Les stratégies des leaders traduisent ainsi moins des calculs égoïstes que des réponses adaptées, compte tenu de leurs ressources propres, à un environnement contraignant. C'est donc en relation avec les pressions extérieures, notamment de la part des autorités étatiques, qu'il faut étudier le rôle des leaders immigrés. On pourrait grossièrement avancer qu'actuellement, les Etats tolèrent en fait les leaders qui ne s'opposent pas à la façon dont ils préconisent de gérer le dossier de l'immigration et des immigrés. Un des aspects de cette gestion de l'immigration étant justement la volonté étatique de maintenir les communautés d'origine immigrée dans une situation désavantageuse aux marges du système

politique. Il découle, et c'est notre hypothèse corollaire, que, pour que les leaders ethniques puissent contribuer à réduire l'impuissance du groupe, il faut au moins que le climat politique général soit favorable et que l'Etat soit réellement à leur écoute.

La seconde partie s'ouvrira par la continuation de nos réflexions de sociologie de la sociologie des migrations et des populations d'origine immigrée. En effet, le chapitre 6 discutera, à partir de la constatation que la plupart des spécialistes des migrations sont soit eux-mêmes des immigrants, soit liés de près au monde de l'immigration, l'effet de cette proximité sujet-objet d'étude sur le développement de ce champ d'investigation. Le chapitre 7 concernera les techniques d'investigation mises en oeuvre dans cette étude. Il est préférable de les présenter avant les résultats plutôt que de les reléguer dans les notes annexes. Il s'agira d'expliquer comment on a réellement travaillé sur le terrain. On présentera notre méthodologie ainsi que les trois techniques d'investigation mises en oeuvre, à savoir ce que nous avons appelé l'observation semi-participante, les entretiens semi-directifs approfondis et l'exploitation de documents. Le chapitre 8 traitera de l'analyse des données ainsi recueillies.

Le premier chapitre de la troisième partie (chapitre 9) retracera l'historique de l'immigration italienne en Belgique principalement après la Seconde Guerre mondiale. Cela est tout à fait indispensable pour comprendre les développements ultérieurs. En fin de chapitre, on brossera un tableau démographique de la collectivité italienne de Belgique.

Quant au chapitre 10, il défendra l'idée selon laquelle la collectivité italienne de Belgique se caractérise à divers égards par une relative impuissance ("relative powerlessness"). Chiffres à l'appui et en envisageant leur position sur le marché du travail, leurs performances scolaires, leurs droits politiques et leur position sur le marché du logement, nous montrerons que les Italiens occupent globalement une position désavantageuse par rapport aux autochtones mais aussi une position avantageuse par rapport à la plupart des immigrants plus récents, surtout ceux qui proviennent d'au delà des frontières de la Communauté Européenne. Par ailleurs, on verra que ces désavantages persistent malgré l'émergence d'une élite surtout économique et intellectuelle. Certes, depuis quarante ans, ils ont été plus ou moins réduits selon les domaines concernés. Mais cela n'a jamais été dû à une action collective de la communauté italienne. Ainsi, dans la mesure où le groupe a été collectivement incapable de réduire les désavantages dont il souffrait, on peut parler d'impuissance chronique pour le caractériser.

Le chapitre 11 décrira l'organisation communautaire et la structure du leadership italien en Belgique dans une perspective dynamique. On défendra l'idée selon laquelle on ne peut pas parler d'UNE seule communauté italienne en Belgique ni d'UN seul leadership immigré italien. En revanche, la collectivité italienne se présente sous forme d'un ensemble éclaté de micro-communautés locales ne dépassant parfois pas le cadre d'une famille élargie, guidées par une multitude de leaders locaux de différents types en compétition.

Les trois chapitres (chapitre 12, 13 et 14) suivants étudieront les relations des leaders italiens respectivement avec la collectivité italienne, avec le système politique belge aux différents niveaux et, brièvement avec les autorités italiennes. En ce qui concerne les rapports avec leur collectivité, on verra comment les leaders cherchent à mener à bien leur quête de légitimité tout en essayant d'imposer leurs propres réponses à l'impuissance. En ce qui concerne les relations avec l'Etat belge, on verra que bien que partageant le même style (d'accommodation), des leaders de différents types développent des stratégies différentes. Il sera notamment intéressant d'analyser le rôle de l'Etat en rapport avec ces stratégies des leaders ethniques. En particulier, on verra comment il cherche et crée des leaders conformes aux exigences des politiques à adopter ou à ne pas mettre en oeuvre. En ce qui concerne les relations des leaders avec l'Etat d'origine, nous serons laconiques car il s'agit pour nous d'une question secondaire dans le cadre de la présente étude.

Cette troisième partie s'achèvera par une conclusion partielle dans laquelle on soulignera l'incapacité du leadership italien à réduire l'impuissance relative de la collectivité pour diverses raisons que nous présenterons en détail.

Enfin, nous arriverons aux conclusions générales à la faveur desquelles nous tâcherons notamment de dégager la portée de cette étude à plusieurs niveaux: au niveau de la population d'origine italienne en Belgique, d'abord; au niveau de la politique belge ensuite; et au niveau des Etats-Nations européens à propos desquels nous présenterons quelques

réflexions.

Cela dit, nous voudrions encore faire trois remarques avant de passer au premier chapitre. Premièrement, dans la mesure où nous avons utilisé une importante littérature en langue anglaise, nous avons parfois dû rencontrer des problèmes de traduction. Les concepts de "leadership" et d'"élite" à cet égard n'en ont pas posé, les mêmes mots étant utilisés en français et en anglais. En revanche, s'il existe un correspondant français au terme "power" - pouvoir - il n'en existe pas pour le terme "powerlessness". Nous avons pris la liberté d'utiliser le mot français "impuissance", faute d'un meilleur vocable. Deuxièmement, la période couverte par l'étude empirique va de juin 1945 - date du premier protocole d'accord entre l'Italie et la Belgique concernant l'envoi de travailleurs italiens pour les mines belges - à juin 1989 - date des dernières élections européennes. La première date marque à notre sens le début d'une nouvelle phase dans l'immigration italienne vers la Belgique. Quant à la seconde, elle marque simplement la fin de notre travail de terrain en Belgique.

Troisièmement, je voudrais m'arrêter un instant sur l'influence de mes propres origines sur le déroulement de cette étude. Je suis né en Belgique de parents italiens originaires de la province d'Avellino. Mon père fit partie de la première vague d'immigration en 1946 et il fut rejoint par ma mère quelques années plus tard. Ces éléments personnels sont sans doute à la base de mon intérêt pour les questions liées à l'immigration. Par ailleurs, mon expérience dans le petit monde de l'immigration en Belgique m'a enrichi d'une connaissance spontanée de

ces questions. Toutefois, je pense avoir évité au maximum toutes les distorsions qui auraient pu s'infiltrer dans mon travail en raison de mon expérience personnelle. En ce sens, je pense qu'elle a été pour cette étude plus un atout qu'un désavantage.

NOTES à l'introduction.

(1) En France, le nombre des violences racistes s'est largement accru depuis 1973. On a ainsi pu établir qu'elles ont causé entre 1973 et 1983, 71 morts et 31 blessés graves (Viard P., 1985). Un récent rapport de la Commission pour les Droits de l'homme publié en mars 1990 indique que le racisme tend à se propager sous une forme moins violente et plus sournoise au cours de ces dernières années. En ce qui concerne les autres pays européens, le récent numéro spécial d'Eurobaromètre consacré au racisme et à la xénophobie dans la Communauté Européenne constate aussi une avancée de ces phénomènes.

(2) La création d'un Commissariat Royal relève de la coutume du régime belge. Elle se justifie lorsque dans un domaine d'enjeux politiques très importants, la prise de décision est exceptionnellement difficile et qu'elle nécessite donc une préparation et des délais hors du commun. Dans le cas qui nous occupe, le Commissariat Royal à la Politique des Immigrés a pour mission de faire des propositions dans ce domaine. Il n'a aucun pouvoir décisionnel.

(3) Sur le sens précis de cette expression, voir le chapitre 4.

PREMIERE PARTIE:

VERS UNE THEORIE DES ELITES, DU LEADERSHIP ET

DU POUVOIR-IMPUISSANCE

DES 'COMMUNAUTES ETHNIQUES D'ORIGINE IMMIGREE'

**CHAPITRE 1 - LES TENDANCES GLOBALES DES MIGRATIONS INTERNATIONALES EN
EUROPE OCCIDENTALE APRES LA SECONDE GUERRE MONDIALE.**

L'objectif de ce premier chapitre n'est pas de retracer avec précision les divers flux migratoires qui ont affecté le continent européen depuis près d'un demi-siècle. Toutefois, il paraît utile de fournir quelques points de repère dans l'histoire récente des migrations internationales en Europe dans une étude consacrée aux populations qui résultent de ce phénomène, à savoir les collectivités ethniques d'origine immigrée.

Remarquons préalablement que l'immigration et les déplacements de population ne sont nullement des phénomènes neufs. Ils ont caractérisé l'humanité tout au long de sa longue histoire en prenant des formes diverses: invasions, transhumances, nomadisme, etc... L'émergence des Etats-Nations sur le vieux continent a cependant contribué à modeler la perception des phénomènes migratoires en établissant la distinction entre le citoyen national et le ressortissant étranger. Ainsi, ce n'est que récemment que l'"immigré" a commencé à être perçu comme un allogène.

Si l'on considère les migrations modernes, le trait majeur à souligner est que l'Europe a longtemps été une terre d'émigration, un continent que l'on quittait. Les phénomènes migratoires les plus caractéristiques avant la Seconde Guerre mondiale consistaient dans des mouvements de population de grande ampleur de l'Est vers l'Ouest, notamment donc, de l'Europe vers les Amériques. L'importance quantitative de ces déplacements de personnes peut être appréciée à la lumière de l'exemple italien. Entre 1901 et 1914, 8 millions d'Italiens traversèrent l'océan pour chercher fortune en Amérique (De Marco D., in Assante F., 1978, 11). Quant aux Irlandais, près de 4 millions 400 mille

d'entre eux émigrèrent vers les seuls Etats-Unis entre 1820 et 1920 (Brun J., 1980, 141). L'émigration vers les Amériques a aussi affecté la plupart des autres pays européens. A cet égard, la France fait figure d'exception dans la mesure où elle n'a guère été un pays d'émigration aussi massive que les autres pays européens (Dignan D., 1981). Par ailleurs, il y a bien plus d'un siècle que la France est de fait un pays d'immigration (Milza P., 1985; Noiriel G., 1984 et 1988; Perrotti A., 1981) et sa grande capacité assimilatrice lui a valu les appellations de "Europe's melting-pot" (Dignan D., 1981) ou encore de "creuset français" (Noiriel G., 1988). Quoi qu'il en soit, l'hexagone a de la sorte anticipé les mouvements migratoires qui allaient caractériser l'Europe après la Seconde Guerre mondiale. L'Angleterre a longtemps été un autre cas singulier dans la mesure où elle était à la fois un pays d'émigration trans-océanique et une terre d'immigration privilégiée pour les voisins irlandais. Ainsi, en 1851, plus de 700.000 Irlandais vivaient déjà en Angleterre (Rees T., in Kubat D., 1979, 68).

Après la Seconde Guerre mondiale, tandis que certains facteurs démographiques, comme par exemple le surpeuplement britannique ou la forte natalité hollandaise et italienne (Dollot L., 1976), laissaient entrevoir une reprise massive des mouvements intercontinentaux au départ de l'Europe, le contraire se produisit. L'Europe devint le théâtre de flux d'immigration d'une ampleur jusqu'à alors jamais atteinte. Les raisons de ces déplacements de populations furent avant tout économiques. En effet, les économies des pays européens avaient été détruites par le conflit et l'effort de reconstruction à entreprendre nécessitait une force de travail dépassant souvent largement les offres

nationales.

Les années 1973-1974 constituent le tournant majeur dans l'histoire récente de l'immigration dans et vers l'Europe. En effet, suite au premier choc pétrolier et à la crise économique qu'il contribua à révéler, la plupart des pays européens décidèrent de stopper toute nouvelle immigration de travailleurs, disposition qui semble même se durcir au cours des dernières années.

Avant 1974, la tendance principale de l'immigration en Europe est représentée par des flux à destination des pays du Nord-Ouest du continent, principalement l'Allemagne, la France, la Suisse, la Grande-Bretagne et la Belgique, en provenance dans un premier temps d'Italie, dans un second temps d'autres pays du Sud de l'Europe et enfin, de pays non européens (1). Ainsi, durant les années cinquante, l'Italie est le principal fournisseur de main-d'oeuvre pour les pays développés du Nord de l'Europe. Entre 1950 et 1960, plus d'un million 800 mille Italiens quittent leur pays pour un autre pays européen (2). Plus globalement, 7 millions et demi d'Italiens ont émigré après la Seconde Guerre mondiale, la plus grande partie d'entre eux à l'intérieur du continent (Rosoli G., 1976). Par la suite, quatre autres pays du Sud de l'Europe deviendront d'importants fournisseurs de travailleurs. Il s'agit de l'Espagne, de la Grèce, du Portugal et de la Yougoslavie. Enfin, dès la moitié des années soixante, ce sont les immigrations turques et maghrébines qui deviendront les plus importantes (Conseil de l'Europe, Golini A., 1982) (3). Que ce soit dans le cadre de la reconstruction de l'outil industriel et des forces économiques (1947-1960), ou que ce soit dans le

cadre de leur recherche perpétuelle de nouveaux facteurs de production (1961-1973/74), les pays du Nord de l'Europe recourent de façon croissante à des travailleurs étrangers tout au long de cette période pré-1973/74 (Kahn R., 1989). Cela même si certaines périodes de récession voient cette demande de main-d'oeuvre se comprimer. L'immigration est conçue comme un phénomène essentiellement rotatif et elle est organisée comme tel, notamment par le système allemand des "Gastarbeiters" (Rist R.C., 1978). Toutefois, on note vers la fin des années soixante un établissement permanent des étrangers qui vient contredire la temporalité théorique de l'immigration. En fait, comme on peut le voir au tableau 1 (page 32), la population étrangère dans les pays concernés ne cessera d'augmenter tout au long de cette période.

L'arrêt légal de toute nouvelle immigration de travailleurs décidé par la plupart des pays du Nord de l'Europe en 1973-1974 n'a pas en réalité mis un terme aux migrations dans et vers le continent (Chesnais J.-C., 1988) même si la période allant de 1973 à 1980 semble se caractériser par un niveau relativement bas de mobilité (Salt J., 1983). En fait, cette fermeture ne concerne pas les ressortissants d'un Etat membre de la C.E.E., qui sont protégés par les règlements relatifs à la libre circulation des travailleurs (Rappacciolo D., 1987), ni les candidats réfugiés politiques. Par ailleurs, le regroupement familial continue d'être pratiqué, même si les dispositions qui le régissent se feront au fil des années de plus en plus restrictives dans la plupart des pays concernés. Cette période post-1974 se caractérise aussi par un renversement de tendance, d'abord timide puis de plus en plus sensible dès le début des années 80, de l'immigration en Europe. En effet, les

pays du Sud de l'Europe qui étaient traditionnellement des pays d'émigration deviennent à leur tour des pays d'immigration. C'est le cas de l'Italie, mais aussi de l'Espagne et de la Grèce (Simon G., 1987). Les nouveaux migrants qui ne font l'objet d'aucun recrutement officiel organisé proviennent de pays de plus en plus éloignés, d'Afrique subsaharienne, du Sud-Est asiatique et d'Amérique latine. Une partie non négligeable d'entre eux pénètrent illégalement dans les pays méditerranéens dans lesquels ils s'intègrent souvent à l'économie souterraine. On compte aussi de nombreux candidats réfugiés politiques. En ce qui concerne les pays du Nord de l'Europe, ces mêmes phénomènes sont observables mais en outre, la période commençant au début des années 80 correspond à une phase d'établissement permanent et de développement de nouvelles minorités ethniques dans ces pays, dont une des caractéristiques principales est la naissance d'enfants d'immigrés sur leur territoire (Castles S., Booth H. and Wallace T., 1984).

En résumé, les grandes tendances des migrations internationales en Europe après la Seconde Guerre mondiale peuvent être condensées dans les trois étapes suivantes énumérées par Stephen Castles, Heather Booth et Tina Wallace (Castles S., Booth H. and Wallace T., 1984, 11-15). De 1945 à 1973-1974 s'est déroulée la phase de migration de masse de travailleurs vers les pays du Nord de l'Europe, en provenance d'abord d'Europe du Sud puis du contour non européen de la Méditerranée. Ces travailleurs, considérés comme temporaires, ont été l'objet de diverses formes de recrutement et de contrôle de la part des pays receveurs. De 1973-74 aux premières années de la décennie 80, a eu lieu la phase de réunification des familles des immigrés arrivés à la période précédente.

Enfin, du début des années 80 à nos jours, la troisième phase a vu l'émergence et le développement de nouvelles minorités ethniques dans les pays européens du Nord. Par ailleurs, cette phase se caractérise par la naissance de nouvelles vagues migratoires - malheureusement passées sous silence par S. Castles et ses collaborateurs - en provenance des quatre coins du Tiers-Monde et à destination tant des pays du Nord de l'Europe que des pays du Sud du continent.

Cela dit, les tendances actuelles des migrations internationales en Europe Occidentale peuvent être saisies en énumérant les quelques traits suivants. Premièrement, même si l'immigration est officiellement stoppée depuis longtemps, la plupart des pays de la C.E.E. sont de facto des pays d'immigrations. En fait, on observe "l'amorce d'une reprise des flux de nouveaux immigrants, mouvement sensible dès 1983 dans un grand nombre de pays de l'OCDE" (Rapport Sopemi, 1988, 1). Cette nouvelle immigration revêt plusieurs formes. Les deux modes d'entrées principaux semblent être respectivement le regroupement familial et les demandes d'asile. Si "la migration familiale demeure le canal privilégié des mouvements migratoires" (Rapport Sopemi, 1988, 5), les flux de demandeurs d'asile et de réfugiés politiques ont augmenté dans la plupart des pays de l'OCDE au cours des dernières années (voir tableau 2, page 33). Par ailleurs, il semble bien que le nombre des entrées de travailleurs illégaux et clandestins en provenance de différentes régions du Tiers-Monde soit croissant même si, par définition, le phénomène est difficile à quantifier (Van der Kaa D., 1988). Enfin, la mobilité de travailleurs ressortissants d'un Etat membre de la C.E.E. à l'intérieur du territoire de la Communauté semble aussi être en

augmentation à l'aube du marché unique.

Il faut souligner que cette distinction de quatre formes principales de migrations est discutable dans la mesure où, dans la réalité, les quatre catégories de migrants ainsi isolées peuvent parfois se superposer. Cela est d'autant plus vrai depuis la chute du mur de Berlin et le réel exode de population est-allemande qui s'en est suivi. Dans bien des cas, il est ardu de les situer dans l'une ou l'autre des catégories énumérées.

Quoi qu'il en soit, et même si ces nouveaux flux migratoires sont d'une ampleur bien moindre que les déplacements de travailleurs en et vers l'Europe du Nord au cours des années 1950 et 1960, ils témoignent d'un renouvellement permanent de la migration qui fait de la plupart des pays européens des sociétés multi-culturelles de fait. Comme on peut le voir au tableau 3 (page 34), la population étrangère vivant dans les pays de la CEE est variable d'un pays à l'autre. Par ailleurs, il semble bien, qu'en termes relatifs, la proportion des immigrants extra-communautaires augmente par rapport à la proportion des migrants de la CEE.

En ce qui concerne le futur, toutes les prévisions sont permises mais elles sont toutes quelque peu hasardeuses. Toutefois, la plupart des experts sont d'accord pour considérer que les flux migratoires constitueront une dimension importante dans le futur européen à court et moyen terme. On peut esquisser ici quatre mouvements qui pourraient se développer au cours des prochaines années. Premièrement, il paraît

sérieux d'envisager un accroissement de la mobilité des ressortissants de la CEE à l'intérieur de la Communauté, surtout après le fatidique mois de janvier 1993 (Rapport Sopemi, 1988). Deuxièmement, on peut aussi s'attendre à de nouveaux flux de travailleurs, de réfugiés et de parents des travailleurs immigrants déjà installés en Europe, en provenance des zones peu développées et pauvres du Sud du monde. Et cela, quel que soit le degré de fermeture des pays européens (Martiniello M. et Govaere I., 1989). L'ampleur de ces mouvements attendus suscite des controverses entre les chercheurs. Pour certains, il s'agira d'une véritable invasion (Lesourne J., 1985). Pour d'autres, il n'est pas certain que ces flux suffiront à rencontrer la demande réelle des pays développés d'Europe Occidentale (Callovi G., 1988). Un troisième mouvement important pourrait consister dans des déplacements vers l'Europe Occidentale de travailleurs et de citoyens en provenance des pays du feu bloc communiste. Les mouvements entre les deux Allemagnes et le processus de réunification joueront à cet égard un rôle important. Enfin, il n'est pas invraisemblable d'imaginer de nouvelles vagues d'émigration - surtout de travailleurs hautement qualifiés - au départ de nos pays et vers des zones de redéploiement accéléré du capital (Arabie Saoudite, Venezuela), créant de la sorte un phénomène de "migrations croisées" (Verhaeren R.-E., 1988).

Quoi qu'il en soit, il semble bien que les pays européens ont un avenir multi-culturel certain. La gestion des flux migratoires sera un enjeu majeur du développement de nos pays, au même titre que l'amélioration de cette société de facto multi-culturelle en sera un défi fondamental.

Nous verrons dans le prochain chapitre comment les sciences sociales ont étudié les migrations et nous essayerons de dégager les conditions qui rendent possible l'émergence de notre thème d'étude.

Tableau 1 - Population totale et population étrangère dans trois pays européens
(1946 - 1974)

année	ALLEMAGNE FEDERALE			FRANCE			BELGIQUE		
	pop.tot. (x 1000)	pop.ét. (x 1000)	%	pop.tot. (x 1000)	pop.ét. (x 1000)	%	pop.tot. (x 1000)	pop.ét. (x 1000)	%
1946	-	-	-	40,125	1,743,6	4,35	-	-	-
1947	-	-	-	-	-	-	8,388,5	367,6	4,38
1951	50,241	485,8	0,99	-	-	-	-	-	-
1954	-	-	-	43,228	1,766,1	4,09	8,840,7	379,5	4,29
1955	52,383	484,8	0,92	-	-	-	-	-	-
1958	-	-	-	45,015	1,621	3,6	-	-	-
1960	-	-	-	45,904	1,633,4	3,56	-	-	-
1961	56,175	686,2	1,22	-	-	-	9,189,7	453,4	4,93
1965	-	-	-	48,954	2,682,4	5,48	9,499,2	636,7	6,7
1968	60,184	2,318,1	3,96	-	-	-	-	-	-
1970	60,651	2,976,5	4,9	51,012	3,393,4	6,65	9,650,9	696,2	7,21
1972	61,672	3,438,7	5,58	51,921	3,775,8	7,21	-	-	-
1973	-	-	-	-	-	-	9,756,5	775,1	7,94
1974	62,054	4,127,4	6,65	53,614,4	4,128,3	7,7	-	-	-

Source: Rist R.C., 1979, pp.32-33.

Tableau 2 - Demandeurs d'asile dans quelques pays européens de l'OCDE (1982-89)

ANNEE	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989
PAYS	(a)							
Belgique	2.900	2.900	3.650	5.300	7.650	6.000	5.078	8.115
France	22.471	22.285	21.624	28.809	26.196	27.568	34.253	61.200
Allemagne	37.200	19.700	35.300	73.850	99.650	57.400	103.076	121.318
Italie	3.150	3.050	4.550	5.400	6.500	11.050	-	-
Pays-Bas	1.800	2.000	2.600	5.650	5.850	13.450	7.500	14.000
Suisse	7.150	7.900	7.450	9.700	8.550	10.900	16.726	24.500
Royaume-Uni	4.150	3.550	3.300	5.450	4.800	4.500	5.100	-
TOTAL	78.821	61.385	78.474	134.159	165.596	130.868	-	-

Source: Rapport Sopemi 1988, p.7 et Rapport Sopemi 1989, p.3; les chiffres proviennent des statistiques nationales des différents pays.

(a) Données provisoires.

Tableau 3 - Ressortissants étrangers dans dix pays de la CEE

PAYS	POP.TOT.(MI 86) (x 1000)	TOT.RESID.ET. (x 1000) (*)	% ET. (**)	% ET.CEE (***)	%ET.non CEE (****)	(#)
Belgique	9.861,8	853,2	8,6	63	37	3,2
Danemark	5.120,5	128,2	2,5	20	80	2
France	55.394,2	3.680,1	6,8	43	57	3,8
Allemagne	61.066,1	4.630,2	7,6	30	70	4,9
Italie	57.246,4	527,1	0,9	48	42	0,4
Luxembourg	369,5	95,7	25,9	92	8	1,9
Pays-Bas	14.572,2	568	4,0	28	72	2,8
Portugal	10.207,5	89,7	0,9	27	73	0,6
Espagne	38.668,3	334,9	0,9	58	42	0,4
Royaume-Uni	56.763,3	1.736	3,1	43	57	1,7

Source: Sopemi 1988, p.23, le tableau se base sur les rapports nationaux Sopemi et sur Eurostat, 1988, Situation démographique; et p. 65.

(*) dernière année disponible

(**) pourcentage des résidents étrangers par rapport à la population totale.

(***) pourcentage des résidents CEE par rapport à la population étrangère totale

(****) pourcentage des résidents non CEE par rapport la population étrangère totale.

(#) pourcentage des résidents non CEE par rapport à la population totale.

NOTES au chapitre 1.

(1) La Grande-Bretagne, à la différence de la plupart des pays continentaux, se caractérise par la faiblesse de l'immigration intra-européenne qu'elle a connue. La plupart des immigrants étaient plutôt originaires des anciennes colonies britanniques. Parmi les nombreux ouvrages consacrés à l'immigration "coloniale" en Grande-Bretagne, deux livres retracent de façon brillante l'histoire des Noirs dans ce pays (Fryer P., 1987 et Ramdin R., 1987). Les études consacrées à l'immigration européenne en Grande-Bretagne sont moins nombreuses. En ce qui concerne les Italiens, on peut signaler l'ouvrage de Bruno Bottignolo (Bottignolo B., 1985).

(2) Ce chiffre a été calculé par l'auteur à partir des données présentées dans le rapport publié par le Consiglio Nazionale dell'Economia e del Lavoro (C.N.E.L., 1988, p.76).

(3) L'immigration maghrébine en France, et particulièrement l'immigration algérienne, est plus ancienne que dans les autres pays du Nord de l'Europe en raison notamment du passé colonial français. A ce propos, on peut se référer à Gillette A. et Sayad A. (Gillette A. et Sayad A., 1984), à Michel A. (Michel A., 1956) et à Sayad A. (Sayad A., 1977).

CHAPITRE 2 - LES CONDITIONS D'APPARITION DE L'ETUDE DES ELITES, DU
LEADERSHIP ET DU POUVOIR-IMPUISSANCE ETHNIQUE (D'ORIGINE IMMIGREE).

L'étude sociologique du phénomène migratoire et de ses conséquences s'est développée aux Etats-Unis longtemps avant l'Europe. Dès lors, il n'est guère étonnant que l'étude des élites, du leadership et du pouvoir ethniques remonte, comme nous le montrerons dans le prochain chapitre, à un passé relativement lointain de la sociologie américaine. L'ouvrage de William Foote Whyte, 'Street Corner Society' (Whyte W.F., 1943) peut être considéré comme le classique par excellence de ce genre d'étude. On pourrait aussi citer le livre de Herbert J. Gans, 'The Urban Villagers: group and class in the life of Italian-Americans' (Gans H.S., 1962) et dans une moindre mesure, le 'Yankee City' de Lloyd W. Warner et L. Srolle (Warner L.W. et Srolle L., 1945, sixth printing, 1960) dont le troisième volume traite de l'organisation sociale des groupes ethniques américains. Ces trois exemples - parmi tant d'autres - témoignent d'une part, de l'importance du phénomène migratoire pour le développement de la sociologie américaine (Duchac R., 1974) et, d'autre part, de l'intérêt qui a depuis longtemps été accordé à l'organisation et à la structure sociale des "communautés immigrées" (1) par les chercheurs américains. En Europe Occidentale en revanche, l'étude des migrations s'est développée plus tard. Quant à notre domaine particulier d'étude, il n'est apparu que très récemment et il est donc encore relativement inexploré. En France, par exemple, une des toutes premières études réalisées sur les élites issues de l'immigration date de 1984 (Taboada-Leonetti I., 1984) (2).

A notre sens, l'apparition récente d'études sur les "élites et le leadership immigrés" comme sous-champ (3) de la sociologie européenne des migrations et des populations issues du phénomène migratoire doit,

pour être comprise, être mise en relation au moins avec les trois facteurs suivants, dans la mesure où ils ont contribué à modifier progressivement la demande sociale de savoir sociologique à propos des migrations et partant, ils ont contribué à faire surgir une interrogation neuve en ce qui concerne les populations issues de l'immigration. Ces facteurs sont:

- Premièrement, le changement fondamental intervenu dans les politiques d'immigration de la plupart des pays importateurs de main-d'oeuvre entre 1973 et 1974, qui est une conséquence directe de la crise économique à l'époque du premier choc pétrolier.
- Deuxièmement, le changement qui a débuté à la même époque dans la façon dont le phénomène migratoire est perçu par la société, tant civile que politique. Ce facteur peut être considéré comme une conséquence du premier. En effet, le changement intervenu dans les politiques d'immigration a été à la base de la modification progressive de la conception sociale dominante du phénomène migratoire.
- Troisièmement, les changements de caractéristiques ayant affecté les populations immigrées depuis leur arrivée en Europe du Nord.

Reprenons plus en détail ces trois facteurs.

Les définitions de la politique d'immigration que l'on peut trouver dans la littérature sont assez nombreuses et différentes les unes des autres. Pour notre part, nous avons adopté celle de Thomas Hammar (Hammar T., 1985). Pour l'auteur suédois, la notion de politique d'immigration comprend deux parties liées mais néanmoins distinctes: d'un côté, la régulation des flux d'immigrés et le contrôle des

étrangers, de l'autre côté, la politique ("policy") vis-à-vis des immigrants vivant dans le pays d'arrivée. La première partie de la définition renvoie aux dispositions et aux procédures légales qui régissent la sélection, l'admission et l'entrée des ressortissants étrangers dans un pays donné. Elle inclut aussi les mesures de contrôle des étrangers établis dans ce pays. Quant à la seconde partie de la définition, elle se réfère aux dispositions qui concernent les différents aspects de la vie de l'immigré dans le pays d'arrivée: travail, éducation, logement, culture, sécurité sociale, participation sociale et politique, etc.

La période 1973-1974 marque en ce qui concerne les politiques d'immigration ainsi définies, une rupture fondamentale pour la plupart des pays nord-européens. En effet, pour la première fois depuis 1945, ils décident chacun à leur tour et sans aucune concertation préalable, de stopper pour une durée indéterminée l'arrivée de nouveaux travailleurs migrants, suite à l'accroissement du chômage et aux difficultés économiques qu'ils rencontrent. En fait, on pourrait parler d'un avant 1973-74 et d'un après 1973-74 pour désigner les deux phases majeures des politiques d'immigration en Europe Occidentale après la Seconde Guerre mondiale.

Avant 1973-74, l'appel à la main-d'oeuvre étrangère avait été quasi continu. En période de haute conjoncture, son rôle était de combler la pénurie de la force de travail autochtone. Chaque pays demandeur de main-d'oeuvre allochtone avait créé son propre système de recrutement de travailleurs étrangers. En Allemagne Fédérale, le système des

"Gastarbeiters" (les travailleurs "invités"), à la faveur duquel étaient attirés dans le pays des travailleurs étrangers pour des secteurs de production et pour une durée déterminés (Rist R., 1978), fut privilégié. En France, le contrôle des entrées et l'octroi du premier contrat annuel de travail dépendait de l'Office National de l'Immigration (O.N.I.) (Cordeiro A., 1983). La Belgique avait quant à elle mis sur pied dès 1945 un système de recrutement par "contingents" de mineurs étrangers (4). La Grande-Bretagne enfin, s'est caractérisée par un laisser-faire presque total jusqu'en 1962. Ainsi, dans la plupart des pays d'immigration, le recrutement des travailleurs étrangers était en quelque sorte souvent organisé avec le concours des gouvernements, à la demande du patronat et avec l'aval des syndicats. En période de basse conjoncture, les immigrants étaient destinés à occuper les secteurs du marché du travail malgré tout délaissés par les nationaux, le recrutement se faisant discrètement en régularisant la situation des étrangers titulaires d'un permis de séjour 'touristique'. Ce fut notamment le cas en Belgique à partir du début des années soixante (Martens A., 1976).

A la même époque commence une sous-phase caractérisée par l'introduction de préoccupations démographiques dans la politique migratoire. En Belgique francophone, par exemple, à la suite des rapports d'Alfred Sauvy et de François Delperée, l'immigration en vient à être conçue comme une solution possible au déclin démographique de la Wallonie (Sybidi, Document 2, 1985). On tente dès lors d'encourager - timidement - l'immigration familiale. La France aussi a à plusieurs reprises souligné l'importance démographique que pouvait

revêtir l'immigration (5).

A la lumière de ces quelques éléments, il apparaît que, durant cette période pré-1973/74, c'est surtout le premier volet de la politique d'immigration qui a véritablement attiré l'attention des gouvernements des pays du Nord de l'Europe, leur souci majeur étant d'assurer à leurs économies, une force de travail introuvable sur les marchés de l'emploi nationaux. En ce qui concerne le second volet de la politique migratoire, seules les matières liées au travail des étrangers sont plus ou moins traitées.

Après 1973-74, les pays dits d'accueil se montrent certes soucieux d'essayer de faire respecter le blocage des entrées décidé par la plupart d'entre eux. Toutefois, l'effort des gouvernements est davantage mis sur des tentatives de penser et de mettre en oeuvre des politiques destinées à résoudre les problèmes liés à la présence effective des travailleurs étrangers et de leurs familles. A nouveau, comme ce fut le cas pour les systèmes de recrutement, chaque pays adopte un type particulier de politique d'"intégration" plus ou moins développée. La France et la Belgique décident notamment de revoir leur code de la nationalité dans un sens plus libéral, faisant de la sorte de l'octroi-acquisition de la nationalité de ces pays l'instrument "privilegié" de l'"intégration" des migrants (Costa-Lascoux J., 1988; Carlier J.-Y., 1987). Quant aux Pays-Bas, ils élaborent un système de discriminations positives dans plusieurs domaines en faveur des minorités ethniques issues de la migration (Van Amersfoort H., 1982; Campfens H., 1986), système inspiré partiellement du système américain de l'"Affirmative

Discrimination" (Glazer N., 1987). Par ailleurs, les Pays-Bas choisissent l'octroi aux immigrants des droits de vote et d'éligibilité au niveau communal comme un moyen supplémentaire d'intégration (Rath J., 1989). Quant à la Grande-Bretagne, elle privilégie l'intégration par l'octroi des mêmes chances ("Equal Opportunities") et du même traitement aux populations noires d'origine immigrée dans tous les domaines de la vie sociale (Layton-Henry Z., 1985). Cette "philosophie" est à la base de la création de la "Commission for Racial Equality" en 1976 (Lane D., 1987).

Récemment, surtout depuis 1984-85, on note toutefois le retour en force de la préoccupation de la gestion des flux et du contrôle des frontières, qui est à mettre en relation avec la transformation qui a fait des pays du Sud de l'Europe des pays d'immigration et avec le processus de construction européenne dans la perspective de 1993. L'idée centrale qui sous-tend la plupart des politiques d'immigration - idée du reste déjà présente dans la loi dite Gol en Belgique (Carlier J.-Y., 1987) - est que, dans le contexte actuel fait de fortes pressions démographiques aux frontières des pays européens, l'"intégration" des migrants ne peut se faire que si ces frontières sont quasi totalement hermétiques à toute nouvelle entrée. En d'autres mots, la réussite d'une politique vis-à-vis des immigrants est vue comme étant totalement dépendante de la réussite de l'entreprise de minimisation des flux vers notre continent. Et de fait, la position des pays européens se durcit. On remarque notamment une extension de l'usage des visas, l'usage de plus en plus fréquent de critères socio-économiques toujours plus stricts dans la réglementation d'accès au territoire, la limitation

d'accès pour les familles des migrants et une plus grande sévérité dans l'admission de réfugiés politiques (Kahn R., 1989; Van der Kaa D., 1988). Par ailleurs, l'idée d'une concertation des politiques d'immigration - surtout en ce qui concerne son premier volet - des Etats membres de la CEE semble progresser. Ainsi, une certaine concertation européenne semble se mettre en place, avec bien des problèmes, à travers notamment le groupe de Trevi (6) et les accords de Schengen (7). En ce qui concerne l'"intégration", chaque pays tient à ses formules et la concertation s'avère quasi nulle. En bref, il semble bien que "les lois sur l'immigration ont tendance, dans la perspective de 1993 à se penser d'abord en termes de flux" (Costa-Lascoux J., 1989, p.63). Cependant, la fermeture des frontières est présentée comme étant une condition nécessaire à la réussite des politiques d'"intégration" des nombreux immigrés résidant effectivement dans les pays européens.

Quant à la perception sociale du phénomène migratoire, la période 1973-74 marque aussi un changement très important. Avant cette date, le processus migratoire était considéré comme un phénomène conjoncturel et temporaire. Les immigrés n'étaient rien d'autre qu'une main-d'oeuvre d'appoint mobilisable en fonction des exigences ponctuelles de l'économie (Martens A., 1976). Leur situation était entièrement déterminée par le travail. Dès lors, être immigré et chômeur relevait du paradoxe (Sayad A., 1979). Le retour au pays d'origine lorsqu'il n'a plus de raison d'être dans le pays d'accueil, c'est-à-dire lorsqu'il n'a plus de travail, est la fin logique du parcours du migrant (Granotier B., 1976). Toutefois, déjà à partir du début des années soixante, on peut apercevoir les premiers signes d'une stabilisation des étrangers.

Certains commencent à se demander si le phénomène est vraiment si temporaire, si rotatif qu'on le prétend généralement. Rares sont ceux cependant qui osent parler d'établissement définitif des immigrants.

C'est à la faveur de la crise de 1973-74 qui ne marque nullement un reflux attendu des migrants mais plutôt leur stabilisation, que se produit le déclin très bien exprimé par l'écrivain Max Frisch :

"Nous avons fait appel à de la main-d'oeuvre, et ce sont des hommes qui sont venus." (Oriol M., 1979, p.2).

Les sociétés d'"accueil" prennent progressivement conscience du caractère permanent et irréversible de l'immigration. Les économistes quant à eux, soulignent les caractères structurel et nécessaire des immigrations pour les économies européennes, tandis que la population montre une intolérance croissante à l'égard des migrants facilement perçus comme des concurrents dans une période de rareté des ressources, mais aussi comme la cause fondamentale de cette rareté. Même si beaucoup continuent à le refuser, les immigrants font désormais partie de la société dans laquelle la plupart d'entre eux vont rester.

Ajoutons qu'à partir de la fin des années soixante-dix réapparaît avec vigueur la conception rotative de l'immigration, basée sur les confusions volontairement créées et entretenues par une fraction du monde politique et des médias, et consistant dans les amalgames suivants : immigrants = terroristes = intégristes musulmans = menace à notre sécurité et à notre identité nationale = délinquants. Cette conception, qui coexiste avec la précédente - c'est-à-dire la conception d'une

migration définitive -, tend à classer les immigrants en deux catégories : les Européens, proches de nous culturellement et donc assimilables et/ou intégrables, et les autres (Maghrébins, Turcs, Africains Noirs, etc.), trop différents de nous à bien des égards, et qui, en raison du péril qu'ils représentent, doivent être éloignés de nos pays. Il semble toutefois généralement admis en cette fin de vingtième siècle que le futur des quelque 13 millions d'immigrés que comptent les pays européens est à envisager en leur sein.

Troisièmement, on s'est aussi progressivement rendu compte des changements de caractéristiques qui avaient affecté les étrangers. Que ce soit sur un plan morphologique, démographique, économique, culturel ou politique, ils ont été marquants depuis leur arrivée. On n'est plus face à un ensemble de travailleurs seuls et dociles qui constituait l'immigration d'avant 1973-74, mais on a affaire à une population relativement jeune, en voie de stratification socio-économique, composée de travailleurs et de familles, qui présentent des modes de vie divers, des modèles culturels riches et qui revendiquent dans bien des cas une part du gâteau social et économique et une expression politique pour lesquels les "immigrés" se sont organisés de façon autonome et/ou dirigée. En bref, les étrangers ont voulu peu à peu devenir des interlocuteurs des sociétés d'accueil dans tous les domaines de la vie sociale (Sayad A., 1979).

Les trois facteurs que nous venons d'évoquer permettent à nos yeux d'expliquer la relative cassure observée en 1973-74 dans le type d'analyse dominante que les sciences sociales produisent du phénomène

migratoire. Ils ont en quelque sorte posé les conditions nécessaires à l'apparition ultérieure et lente d'études sur les élites, le leadership et le pouvoir des collectivités ethniques d'origine immigrée.

Avant 1973-74, on observe une prépondérance des explications économiques du phénomène migratoire. L'étude porte plus sur le processus et ses causes que sur les populations résultantes de la migration. On peut grossièrement distinguer deux problématiques : la problématique marxiste et la problématique non-marxiste (Lassonde L., 1980). La recherche marxiste se développe suivant deux axes. Elle s'intéresse d'abord au procès migratoire, à ses mécanismes de reproduction, à ses causes et à ses conséquences ainsi qu'à la logique de l'émigration du point de vue de la société paysanne de départ. Ensuite, elle envisage l'immigration en tant que témoin de la logique propre du capitalisme. Les centres d'intérêt sont ici la position des immigrés sur le marché du travail et leur difficile insertion dans la lutte des classes des pays d'emploi ; les étrangers n'étant considérés que comme une main-d'oeuvre à bon marché. Quant à la recherche non-marxiste, elle applique les lois de déplacement des marchandises au déplacement des individus. Par ailleurs, elle considère le migrant comme un 'homo oeconomicus' prenant des décisions rationnelles sur la base de projets migratoires rationnels. Trois ensembles théoriques ont été élaborés à partir de ces prémisses. Le premier analyse le phénomène migratoire comme un ajustement spatial optimal du facteur travail. Le second, la 'push-pull theory' étudie les facteurs attractifs et répulsifs agissant sur le migrant potentiel. Le dernier tente d'évaluer les coûts et les avantages économiques des immigrations tant pour les pays d'origine des migrants

que pour les pays d'arrivée.

Toutefois, vers la fin des années cinquante et le début des années soixante, apparaissent deux autres types d'études. Le premier s'intéresse aux migrations en tant que phénomène démographique isolé. Le second prend en compte le déterminant culturel et ethnique dans l'explication des phénomènes qui se produisent lorsqu'un groupe d'une culture différente arrive dans une société donnée. On raisonne ici en termes d'assimilation, d'absorption, d'accommodation, d'acculturation, etc. On tente d'expliquer, soit la transition culturelle chez les migrants, soit la naissance de leur marginalité par un changement culturel raté. Quel qu'ait été leur apport, ces études concernant l'"intégration culturelle" des migrants ne constituaient pas un enjeu très important dans la mesure où, de toute façon, ils étaient destinés et supposés rentrer chez eux un jour ou l'autre (Martens A., 1972).

A partir des années 1973-74, on assiste à un déclin progressif des approches marxistes. De même, au fur et à mesure que la crise se prolonge, les études "économiques" perdent leur légitimité. On observe par ailleurs une sectorialisation croissante des études. Nonobstant cela, ce qui est maintenant en jeu, c'est l'"intégration" des populations immigrées dans les sociétés d'accueil. Deux approches distinctes se dégagent : l'approche structurelle, qui se développera jusqu'en 1977-78, puis perdra du terrain, et l'approche 'culturaliste'. L'approche structurelle constitue en fait un dépassement des travaux de Gunnar Myrdal et de Talcott Parsons qui étudiaient le sort que la société américaine réservait à ses minorités. Elle atteste que les

politiques d'emploi conditionnent tellement l'existence des migrants et leurs chances d'"intégration", que les autres aspects du problème deviennent secondaires. Ainsi, pour que les facteurs culturels puissent jouer un rôle dans l'explication des problèmes soulevés par les immigrations, il faut que certaines exigences structurelles soient préalablement satisfaites. Par conséquent, l'objet premier d'étude devient les politiques migratoires des pays importateurs d'immigrés. Quant à l'approche 'culturaliste', elle considère que l'immigration pose un problème urgent à la sociologie. La dimension culturelle du phénomène en constitue l'aspect fondamental premier. C'est donc sur le terrain culturel que doivent porter les études si l'on veut gagner la 'bataille' de l'"intégration" des immigrés et, surtout, de leurs descendants. Autrement dit, les problèmes sociaux dus à la présence des étrangers doivent être expliqués et résolus en faisant appel aux traits culturels différents qu'ils présentent.

Depuis quelques années, l'étude des flux migratoires et l'étude des politiques migratoires (premier versant) semblent avoir repris une nouvelle vigueur. De nombreux chercheurs s'intéressent au type de politique concertée des migrations que l'Europe connaîtra ainsi qu'à la prévision des flux migratoires futurs à destination de l'Europe (Withol de Wenden C., 1988, Martiniello M. et Govaere I., 1989; Verhaeren R.-E., 1987; Callovi G., 1988, etc...)

Pour résumer, les changements intervenus dans les trois facteurs examinés ont servi de révélateurs, d'une part, de la stabilité de fait des populations immigrées, d'autre part, de l'irréversibilité du

phénomène. Ceci a à son tour modifié la demande sociale de savoir sociologique sur les migrations. Ce que l'on attendait maintenant des sciences sociales, c'était en quelque sorte qu'elles aident à gérer les stocks et non plus tant les flux. Cela a donc permis notamment une réorientation de la problématique sociologique dominante à propos des migrations. On a ainsi observé un glissement du débat sur l'immigration de la sphère économique aux sphères culturelles et structurelles. L'enjeu fondamental est devenu, de façon explicite ou non, l'"intégration" des populations immigrées, la réduction des tensions et des problèmes sociaux liés à la cohabitation de populations plus ou moins différentes culturellement. Dans ce contexte, il devient évidemment intéressant d'approcher et de comprendre la structure des "communautés ethniques d'origine immigrée", les façons suivant lesquelles elles se stratifient et la place qu'elles veulent occuper dans les sociétés d'accueil. En bref, une interrogation sur l'"intégration" ne peut émerger que dans une société de facto multi-culturelle, multi-ethnique et démocratique, c'est-à-dire dans une société qui a accepté l'idée selon laquelle les immigrants et leurs familles vont rester et qui est un tant soit peu ouverte pour donner lieu à une négociation à propos de la place de ces populations en son sein.

Ainsi, il aurait apparemment été logique dans cette étude de développer une approche des élites et du leadership ethniques en termes d'"intégration" des communautés immigrées. Nous ne l'avons cependant pas fait, préférant, comme nous l'explicitons au chapitre 5, opter pour une approche en termes de pouvoir-impuissance. L'objectif du reste de ce

chapitre sera justement de montrer en quoi le concept d'"intégration" et ses usages n'ouvrent pas de perspectives sociologiques fertiles dans l'étude actuelle des migrations et des populations d'origine immigrée. Plus précisément, cinq raisons majeures nous ont conduit à rejeter l'utilisation de ce concept dans notre étude.

La première raison est que, comme le disait tout récemment Sami Nair, "la difficulté pour penser ce que l'on appelle communément l'"intégration des immigrants", c'est que l'on ne sait plus très bien ce qu'est à la fois l'intégration dans la société actuelle et ce que sont devenus les immigrants " (Nair S., 1990, p.61). En effet, si nul ne peut mettre en doute l'importance du concept d'"intégration" dans la sociologie en général, force est de constater que les conceptions de l'"intégration" en sociologie européenne des migrations et des migrants sont multiples et parfois contradictoires, entretenant de la sorte le vague qui ne peut être qu'à la base de confusions dans les recherches. Nul n'est besoin pour nous en convaincre de procéder à un étalage exhaustif des nombreuses conceptions de l'"intégration" des migrants, démarche qui nécessiterait du reste un espace trop important. On peut toutefois regrouper les conceptions les plus courantes de l'"intégration" dans quatre ensembles dont la brève présentation suffira pour notre propos. Notons que ces quatre ensembles se réfèrent tous à la notion d'intégration sociale (par opposition à l'intégration systémique) de David Lockwood (Lockwood D., 1968).

Un premier ensemble de conceptions concerne spécifiquement l'intégration raciale. Développées pour la plupart aux Etats-Unis en vue

d'appréhender les différents processus par lesquels la minorité noire s'incorporait ou était incorporée dans la société dominée par les Blancs, les différentes conceptions partagent un trait commun: toutes s'opposent à la notion de ségrégation (Duchac R., 1973). Le cas des Noirs aux Etats-Unis est bien différent des schémas observables d'installation des migrants en Europe Occidentale. En effet, une longue histoire d'abord d'esclavage puis d'autres formes de mise à l'écart de la société avaient fait des Noirs aux Etats-Unis des Américains exclus du rêve. C'est en réaction à cette situation intolérable qu'ont vu le jour les conceptions de l'"intégration" ou comme disait Talcott Parsons, d'inclusion c'est-à-dire "the process by which previously excluded groups attain full citizenship or membership in the societal community" (Parsons T., 1967, 428-429) (8). L'intégration se réfère donc au processus complexe par lequel la société dominante blanche incluait la minorité noire en son sein en lui octroyant les mêmes droits sociaux et politiques et les mêmes chances de participation effective au système qu'aux Blancs. Ce concept d'intégration raciale a par la suite été progressivement appliqué aux nombreuses autres minorités ethniques vivant aux Etats-Unis ainsi qu'aux populations d'origine immigrée en Europe Occidentale.

Un second ensemble de conceptions pourrait prendre le nom d'intégration culturelle. Ainsi, pour E.J.B. Rose (E.J.B. Rose, 1969), l'"intégration" désigne un processus qui a pour objectif d'établir des relations harmonieuses entre les différentes communautés culturelles vivant dans une société donnée sans qu'aucune d'entre elles perde son identité culturelle spécifique. En ce sens, l' "intégration" se

distingue de l' "assimilation" qui suppose justement l'altération des caractéristiques culturelles du groupe minoritaire. Elle se distingue aussi de l'adaptation qui se réfère à une simple coexistence pacifique entre les différentes communautés culturelles sans qu'aucune relation ne se développe entre elles. Plus près de nous, Paul Oriol (Oriol P., 1985) définit l'intégration comme la possibilité pour les personnes et pour les groupes de conserver leur originalité tout en participant à la vie de la société.

D'autres conceptions de l'"intégration" pourraient se ranger sous l'étiquette d' intégration sociale, entendue ici dans un sens plus strict que D. Lockwood (Lockwood D., 1968). Pour François Dubet (Dubet F., 1989, p.8), on peut définir l' "intégration" comme "l'évolution des positions occupées par les acteurs dans la hiérarchie des emplois, des revenus, de l'habitat, des qualifications professionnelles et scolaires". On retrouve une conception analogue chez H.-J. Hoffmann-Nowotny (Hoffmann-Nowotny, 1977) pour lequel l' "intégration" se définit comme la participation des immigrants à la structure des positions sociales tandis que l' "assimilation" se définit par leur participation à la structure des symboles et à la culture. Pour certains auteurs, l' "intégration sociale" des immigrants devient presque un synonyme de leur réussite sociale. Ainsi, pour Pierre Milza (Milza P., 1988), apprécier le degré d' "intégration sociale" des immigrants revient à analyser leur mobilité sociale ascendante.

Enfin, le quatrième ensemble de conceptions de l'"intégration" des immigrants se veut un dépassement de la conception structurelle américaine

dans la mesure où elle met plus l'accent sur l'organisation des communautés immigrées et sur le rôle des institutions ethniques dans la promotion collective des immigrants par la négociation avec les institutions de la société autochtone (Campfens H., 1976; Van Amersfoort H., 1983). Pour la commodité du discours, on pourrait parler avec Gilles Verbunt (Verbunt G., 1979) d' intégration par l'autonomie.

Ce bref passage en revue suffit à mettre en évidence les confusions qui peuvent surgir de l'utilisation du concept d' "intégration" dans la sociologie européenne des migrations et des populations d'origine immigrée. En effet, il est pas toujours évident de découvrir quelle conception est mise en oeuvre. Il n'est pas rare que plusieurs d'entre elles soient simultanément employées, ce qui pose problème dans la mesure où les quatre ensembles de conceptions que nous avons dégagés sont parfois en contradiction. Ainsi, l' "intégration culturelle" de telle communauté immigrée peut être tout à fait réussie tandis que son "intégration sociale" au sens strict peut être complètement manquée. Plus, tel membre de telle communauté peut être socialement très bien intégré de façon individuelle en même temps que l'ensemble du groupe ne l'est pas. Par ailleurs, une même communauté peut avoir connu un processus d' "intégration raciale" sans "intégration culturelle" et sans l'intervention d'institutions ethniques autonomes (quatrième conception). De la sorte, elle est intégrée au premier sens du concept sans l'être au deuxième et au quatrième. On pourrait continuer à énumérer les contradictions que l'usage du concept sur la sellette recèle. Nous pouvons toutefois à ce stade imaginer la confusion des recherches basées sur un concept aux contours aussi mal délimités.

Il ne semble pas que ce problème puisse être résolu en juxtaposant les quatre conceptions dégagées. Autrement dit, il pourrait être tentant de surmonter les difficultés en créant un concept d' "intégration" en mettant côte à côte - en intégrant diraient certains - les quatre conceptions énumérées. Ainsi, l'"intégration" serait le processus qui désigne à la fois l' "intégration structurelle", l' "intégration culturelle", l' "intégration sociale" et l' "intégration par l' autonomie". Cette solution, qui peut sembler commode au plan théorique, serait à notre sens mise en péril au niveau empirique. En effet, les quatre types d' "intégration" énumérés ne s'effectuent pas nécessairement simultanément, au même rythme et de la même façon pour toutes les communautés immigrées. Plus, elles ne s'effectuent pas nécessairement toutes les quatre. Ainsi, l'examen des différentes situations empiriques ne permettrait pas, à notre sens, de trouver une seule population "intégrée" au sens de cette conception intégrée de l' "intégration". Il s'agit là d'un problème majeur pour un concept sociologique. Au plan philosophique, il peut être intéressant de penser un concept idéal de l' "intégration" mais celui-ci risque, s'il est trop éloigné des faits observables, de ne pas pouvoir être opérationnalisé. Ainsi, le caractère vague et les confusions qui peuvent en naître nous conduiraient, déjà à ce stade, à chercher à travailler avec un autre concept pour rendre compte des rapports entre les communautés immigrées et leur nouvelle société.

Par ailleurs, et nous passons maintenant à la deuxième raison de notre rejet du concept d'"intégration", cette multiplicité et cette imprécision des différentes conceptions en présence témoignent du manque

d'une réelle construction scientifique du concept d' "intégration" dans la sociologie des migrations en Europe Occidentale. Pour cette raison, le risque est grand de le voir utilisé sans scrupules à des fins idéologiques, voire simplement électoralistes dans le jeu politique, ce qui est loin de lui assurer une validité sociologique. Tout se passe comme si le concept d'"intégration" tel qu'il est utilisé dans la recherche actuelle sur les migrations provenait directement du sens commun. Un examen des définitions du dictionnaire du mot "intégration" nous permettrait de le conclure. Pour le Robert de la langue française par exemple, l' "intégration" c'est "l'opération par laquelle un individu ou un groupe s'incorpore à une collectivité, à un milieu (intégration raciale s'oppose à ségrégation)". On est ici très proche de l'"intégration raciale". Quant au Grand Larousse, il définit l'"intégration" comme étant "pour un groupe social, le fait de s'assimiler complètement à un milieu social ou géographique, à une communauté ethnique. Spécialement intégration raciale, égalité des droits pour tous les citoyens d'un même pays, quelle que soit leur race". Pour le New Webster's enfin, l' "intégration" se réfère à "The act of making equally available, as organisations, services, or places of business to members of all races, religions and ethnic groups" (9). Cette proximité entre la façon dont le sens commun conçoit l' "intégration" et ses usages sociologiques facilite son utilisation fréquente dans le débat sociétal et politique sur l'immigration. L' "intégration" est en quelque sorte devenu un mot à la mode. Prônée par les uns, rejetée par les autres, observée par les troisièmes, l'"intégration" est devenue un thème du débat souvent passionnel sur les populations d'origine étrangère, que les chercheurs ont du mal à manier

avec efficacité. Peut-être conviendrait-il donc, si l'on veut dépassionnaliser le débat sur l'immigration pour étudier de façon sereine les problèmes qui lui sont liés, de travailler avec des concepts moins manipulés politiquement.

Si l'on gagne maintenant le niveau du contenu du concept d' "intégration", plusieurs critiques peuvent être reformulées. Elles constituent autant de raisons supplémentaires pour rejeter ce concept dans notre étude. Tout d'abord, l' "intégration" laisse trop souvent supposer l'existence de deux blocs homogènes, de deux monolithes, qui sont les acteurs de l' "intégration": d'une part, la société autochtone, d'autre part, les immigrants. Or, ni l'une, ni les autres ne sont des ensembles homogènes. Les deux parties sont traversées par des axes de division qui peuvent être de différente nature: économique, ethnique, culturelle, politique, etc... Le cas de la Belgique constitue à cet égard un ensemble très significatif. Ce petit pays est divisé depuis sa naissance par trois tensions fondamentales. Il s'agit, très grossièrement exprimées, de l'opposition Flamands-Wallons, de l'opposition chrétiens-libéraux et de l'opposition classe ouvrière-bourgeoisie. Le Royaume compte une population d'origine immigrée très diversifiée à de nombreux égards. Que signifie dans ce contexte parler d' "intégration" des immigrants? Comment une population qui ne se vit pas comme un tout peut elle s'intégrer à une société extrêmement divisée? La plupart des conceptions classiques de l' "intégration" ne parviennent pas à se poser cette question. La notion d' "intégration conflictuelle" développée par Adil Jazouli (Jazouli A., 1986) constitue une tentative appréciable d'affronter ce problème. Pour cet auteur, l' "intégration"

des immigrants ne peut se faire qu'en s'intégrant dans l'un ou l'autre des camps politiques et sociaux qui divisent la société autochtone. Dans notre exemple, l'"intégration" ne peut se faire que dans une Belgique et contre une autre; dans le groupe ethnique flamand contre le Wallon; dans la classe ouvrière contre le patronat, etc. Cette tentative prend en compte l'hétérogénéité de la société autochtone mais elle ne tient pas compte de celle des populations immigrées qui les empêche, à notre sens, d'effectuer cette "intégration conflictuelle" dans la mesure où les conflits qui traversent d'abord les communautés immigrées, rendent extrêmement difficile le choix d'un camp de la société autochtone contre un autre.

Par ailleurs, le concept d'"intégration" contient l'idée d'une réciprocité du phénomène. Certes, la société doit "intégrer" les immigrants. mais ceux-ci, de leur part doivent "s'intégrer" à la société. Il est de la sorte supposé que les deux parties doivent montrer la même volonté pour que réussisse l'opération, ce qui n'est en pratique pas nécessairement le cas.

Enfin, la dernière raison pour laquelle nous ne privilégions pas une étude en termes d'"intégration" est que, en général, ce genre d'analyse contribue à masquer d'autres phénomènes sociologiquement intéressants qui se produisent dans les sociétés de fait multi-culturelles.

En effet, quelle que soit la conception choisie, on pourrait dire qu'il y a toujours "intégration" ou que l'"intégration" ne peut pas ne pas se faire. Dans nos sociétés démocratiques, on observe partout un

certain degré d' "intégration raciale" des immigrants. De même, l' "intégration culturelle" est une réalité dans la mesure où une certaine identité culturelle subsiste toujours chez les populations d'origine immigrée, ne fût-ce que sur un plan purement symbolique. En ce qui concerne l' "intégration sociale", dans la mesure où ils vivent, travaillent, dorment, et mangent dans la société d' "accueil", les immigrants peuvent déjà être considérés comme intégrés. Par ailleurs, une certaine amélioration de leurs conditions sociales est souvent observée, même si elle est lente.

Un problème intéressant est de découvrir qui détermine les modalités de ces "intégrations" de fait. Qui décide jusqu'à quel point les populations d'origine immigrée doivent "s'intégrer" et comment? En se centrant sur l'évolution du processus en lui-même, la plupart des études en termes d'"intégration" ne se posent pas ces questions. Elles ne peuvent être appréhendées que par une approche en termes de pouvoir et d'impuissance des parties en présence. D'une certaine façon, les études utilisant une notion d'"intégration par l'autonomie" se meuvent dans cette direction. Elles ont toutefois selon nous le tort de supposer d'emblée une situation de partenariat entre la société autochtone et les populations d'origine immigrée, ce qui n'est pas nécessairement le cas.

Ainsi, il semble que les études en termes d' "intégration", dans la mesure où elles sont souvent centrées sur l'évolution de ce phénomène multi-faces per se, omettent en quelque sorte de réfléchir sur les conditions qui déterminent les termes de cette "intégration". Il n'est pas étudié dans quelle mesure les différentes parties - les populations

d'origine immigrée et la société autochtone - peuvent choisir et imposer leur conception de l' "intégration" et les modalités selon lesquelles elle doit se faire. Il n'est pas analysé dans quelle mesure l' "intégration" en cours est favorable aux intérêts des uns et des autres. En bref, une approche en termes de pouvoir et d'impuissance des rapports entre la société autochtone et les populations immigrées fait cruellement défaut. Autrement dit, les études d' "intégration" contribuent à masquer les phénomènes de pouvoir et d'impuissance dans le domaine des migrations et des populations d'origine immigrée (10).

Notre étude, certes rendue possible par l'émergence du thème de l' "intégration", voudrait s'en éloigner en privilégiant justement une approche en termes de pouvoir et d'impuissance axée sur le leadership des collectivités ethniques d'origine immigrées. Le chapitre suivant offrira au lecteur une revue bibliographique de l'étude du leadership ethnique avant de préciser - au chapitre 4 - le sens des concepts utilisés et de présenter - au chapitre 5 - notre problématique et nos hypothèses.

NOTES au chapitre 2.

- (1) L'expression "communauté immigrée" est ici entendue au sens classique que nous n'utilisons pas dans cette étude. Au chapitre 4, nous présenterons notre propre définition de la "communauté ethnique d'origine immigrée" qui sera dès lors utilisée dans le reste de l'étude.
- (2) Nous reviendrons de façon plus approfondie sur les études des élites et du leadership ethnique à la faveur du chapitre 3.
- (3) En fait, le terme de "champ" se réfère ici simplement à un ensemble d'études concernant un thème donné, quelle que soit sa cohérence.
- (4) Le lecteur trouvera au chapitre 9 la description du fonctionnement de ce système de recrutement dans le cas des ouvriers mineurs italiens en Belgique.
- (5) Cette préoccupation est relativement ancienne dans le cas de la France (Problèmes politiques et sociaux, n°530, 1986).
- (6) Le groupe de Trevi a pour objectif de lutter contre le terrorisme et les violences. Il a été créé en 1975 aux marges du Traité de Rome mais c'est surtout dans les années 80 qu'il s'est mis à fonctionner de façon efficace .
- (7) L'accord de Schengen avait été conclu en 1985 dans la petite localité luxembourgeoise entre la Belgique, les Pays-Bas, le Luxembourg, l'Allemagne Fédérale et la France dans le but d'arriver à une politique commune en matière de visa et d'entrée à l'égard des ressortissants de pays extra-communautaires. Il prévoyait la création d'un espace de libre-circulation entre les 5 pays pour leurs ressortissants. Cela aurait en quelque sorte dû être un laboratoire pour 1992. L'accord s'inscrivait aussi dans le cadre d'une coopération entre les polices des 5 Etats afin de protéger leurs frontières (Van Reenen P., 1989). L'Italie et l'Espagne avaient l'intention d'adhérer à ce groupe de pays mais l'accord a été durement éprouvé par les événements de Berlin-Est qui ont vu l'Allemagne fédérale prendre des positions controversées sur les immigrants est-allemands, si bien qu'actuellement, on n'est pas encore arrivé au point de mettre effectivement en application cet accord. Cela même si, dans les termes du complément à l'accord signé en juin 1990, les mesures devraient entrer en vigueur avant 1992.
- (8) "Le processus par lequel des groupes préalablement exclus atteignent la pleine citoyenneté ou le 'membership' de la communauté sociétale (traduction libre).
- (9) "L'acte de rendre également disponibles aux membres de toutes les races, religions et groupes ethniques, organisations, services et places d'affaires" (traduction libre).
- (10) A la lecture de ce paragraphe, il apparaît que, même si elle n'est pas citée, l'oeuvre de Pierre Bourdieu revêt pour nous une importance considérable.

CHAPITRE 3 - L'ETUDE DU LEADERSHIP ETHNIQUE: UNE SYNTHESE

La revue bibliographique qui constitue l'objet du présent chapitre est articulée en trois sections selon un critère "géographique". Nous présenterons d'abord une synthèse de la littérature américaine. Cela se justifie dans la mesure où les Etats-Unis sont sans aucun doute le berceau de l'étude du leadership ethnique, mais aussi le pays où les études relatives à cette question sont les plus abondantes. Nous envisagerons ensuite la littérature européenne - et principalement les travaux britanniques et français - qui est certes moins fournie mais néanmoins importante. Enfin, nous synthétiserons brièvement les travaux de S.N. Eisenstadt et de G.W. Skinner consacrés respectivement à Israël et à la Thaïlande.

Avant de passer à la première section, remarquons que notre décision de privilégier une synthèse "géographique" plutôt qu'une revue par école théorique s'explique parce que de telles écoles ne semblent pas s'être constituées au-delà des frontières des différents pays. Et cela, même si les emprunts théoriques s'avèrent fréquents d'un contexte à l'autre.

A. LES ETATS-UNIS

1. Contexte général, émergence et grandes phases historiques de l'étude du leadership ethnique.

Les Etats-Unis sont le pays d'immigration par excellence. En effet, la société américaine s'est progressivement construite par les apports de population successifs et somme toute, assez récents en provenance de toutes les régions de la planète. Par ailleurs, la pratique de

l'esclavage a été à l'origine d'une partie de la configuration raciale de la population américaine. Dans ces conditions, il est tout à fait compréhensible que le phénomène migratoire et les phénomènes ethniques et raciaux qui en découlent aient toujours été des thèmes centraux du développement de la sociologie américaine. L'immigration étant à la base de la société américaine, elle se devait d'occuper une place de choix dans les disciplines qui l'étudient.

La pensée sur l'immigration et sur l'ethnicité s'est orientée dans deux directions opposées qui ont véritablement donné naissance à deux camps idéologiques et scientifiques en conflit (Alba R. et Chemlin M., 1983): les partisans du *melting-pot*, d'une part, ceux du *pluralisme culturel* de l'autre. Les premiers prévoyaient, à terme, la disparition de tous les groupes ethniques et raciaux destinés à se fondre dans le creuset de la nouvelle nation américaine. Quant aux seconds, ils considéraient que la subsistance d'une différenciation ethnique était en fait un des traits caractéristiques fondamentaux de la société américaine. C'est, selon eux, plus par juxtaposition de strates successives de minoritaires que par fusion que s'est formé le tissu social américain (Ertel R., Fabre G. et Marienstras E., 1974). Au plan de la théorie sociologique, c'est du côté des partisans du *melting-pot* que s'est développée la théorie de l'assimilation. A cet égard, Robert Ezra Park peut être considéré comme le pionnier du paradigme assimilationniste. Il pensait que les forces de changement dans les sociétés modernes tendraient à disqualifier les divisions basées sur les critères de langue, de race et de culture (Hirschman C., 1983). Les institutions politiques démocratiques et l'organisation industrielle de

la société, pensait-il, recruterait les individus sur base de leur mérite et non pas sur base de leur origine ethnique, qui dès lors ne serait plus un facteur pertinent. Dans son cycle des relations raciales (Hirschman C., 1983), il dégage quatre étapes. Le contact (première étape) entre groupes ethniques favorise l'essor de divisions et d'antagonismes ethniques dus à la compétition (deuxième étape). Toutefois, au cours de l'étape d'accommodation (troisième étape), ils s'estompent peu à peu pour finalement disparaître au stade de l'assimilation (quatrième étape). Pour Park, l'assimilation est un processus inévitable et irréversible. Un autre grand classique, Gunnar Myrdal (Myrdal G., 1944) souligne le dilemme moral que représente pour la société blanche la contradiction existant entre l'idéal américain d'égalité et la pratique observable de la discrimination raciale à l'encontre des Noirs. Toutefois, pensait-il, elle sera au bout du compte vaincue par le processus politique démocratique. L'hypothèse associée étant que l'organisation économique de la société industrielle est incompatible avec la discrimination raciale.

Les partisans du pluralisme culturel ont violemment attaqué l'ensemble des théories assimilationnistes, et notamment leur testabilité. Ils ont toutefois tardé à présenter une construction théorique rivale, préférant la contestation au moyen d'études empiriques. Ainsi, malgré ses faiblesses, le paradigme assimilationniste est longtemps resté le cadre de référence majeur de la sociologie des relations ethniques et raciales aux Etats-Unis.

Il a fallu attendre la fin des années soixante et le début des

années soixante-dix pour voir apparaître une opposition sérieuse au paradigme assimilationniste. L'élément déclencheur de cette nouvelle réflexion réside dans les insurrections qui secouèrent à cette époque - en fait, les émeutes à caractère racial commencèrent au début des années soixante - les ghettos noirs des villes américaines (Schermerhorn R., 1974). Elles mettaient en lumière de façon criante les inégalités et les discriminations dont souffraient les Noirs. Contrairement à ce que les théoriciens et idéologues du melting-pot prétendaient, il sautait aux yeux de tous que la différenciation ethnique et raciale n'avait pas disparu. Même les descendants des immigrants européens, entraînés dans le sillage des Noirs, commencèrent à mettre en exergue leur spécificité ethnique. A partir de ce moment, l'optique pluraliste se développa et prit le dessus, inspirée notamment par Nathan Glazer et Patrick Moynihan (Glazer N. et Moynihan D., 1972; 1976). Elle procéda par une interrogation profonde sur la nature même de l'ethnicité. En effet, cette ethnicité qui resurgissait violemment semblait bien différente des liens primordiaux traditionnels. Il s'agissait d'un phénomène nouveau observable, d'ailleurs, partout dans le monde et qui permettait l'émergence de nouveaux acteurs politiques. Selon Daniel Bell (Bell D., 1976), la nouvelle ethnicité doit être comprise comme un choix stratégique de la part d'individus qui dans d'autres circonstances pourraient choisir une autre affiliation pour gagner du pouvoir, par exemple la classe sociale. Cette nouvelle ethnicité était donc une idée politique, un principe mobilisateur plus qu'un attribut de base, naturel de l'homme. Même si l'enthousiasme provoqué par cette école a progressivement repris des proportions plus discrètes, elle a néanmoins porté un coup sévère à l'idéologie du melting-pot. En effet, il paraît

maintenant défendable d'à tout le moins prétendre qu'il n'a pas également fonctionné pour tout le monde. En dépit de l'émergence d'une bourgeoisie noire, la situation ne s'est certes pas améliorée pendant les années Reagan (Pinkney A., 1984). Par ailleurs, les populations issues des vagues récentes d'immigration renaissent à plonger dans le creuset (Glazer N. (Ed.), 1985). Ainsi, plus que jamais, la société américaine apparaît comme une mosaïque pluri-ethnique, pluri- raciale qui est bien loin d'avoir dépassé le dilemme moral dont parlait Myrdal.

C'est dans le cadre de cet imposant débat que nous n'avons ici qu'effleuré que s'inscrit l'interrogation sur le leadership ethnique. En effet, quel que soit le camp dans lequel on se place, le thème du leadership revêt un intérêt intense. Pour les assimilationnistes, il était intéressant de déterminer le rôle et la place des leaders ethniques dans le processus d'assimilation. Pour les pluralistes, il était primordial d'étudier le rôle des personnes qui catalysaient cette ré-émergence de l'ethnicité.

Dans ces conditions, il n'est donc guère surprenant que les bases du sous-champ d'étude constitué par le leadership ethnique aient été jetées assez tôt dans le développement de la sociologie américaine. Une des toutes premières études à faire autorité dans ce domaine, mais aussi dans la sociologie générale, n'est autre que le 'Street Corner Society' de William Foote Whyte (W.F. Whyte, 1943). Fruit d'un minutieux travail de terrain de trois ans et demi dans un district italien de Boston, l'étude de Whyte détruit l'idée reçue selon laquelle les 'slums' sont le théâtre de la désorganisation sociale la plus totale. Il découvre au

contraire qu'il s'agit de systèmes sociaux intégrés où chaque individu occupe une position particulière. Plus ou moins à la même époque est publié un autre ouvrage qui fera date dans l'histoire de la sociologie américaine et dans l'étude du leadership noir, l'«American Dilemma» de Gunnar Myrdal (Myrdal G., 1944). Témoinnant d'une volonté de dépassionnaliser la question raciale aux Etats-Unis, la recherche présente une distinction des styles de leadership ethnique qui, comme on le verra plus tard, nous paraît demeurer d'actualité. Quelques années plus tard, l'ouvrage édité par Alvin Gouldner en 1950 sous le titre «Studies in Leadership» réserve une place importante au leadership des groupes minoritaires, plus particulièrement les Juifs, les Afro-Américains et les Italo-Américains (Gouldner A. (Ed.), 1950). Cette première époque des études sur le leadership ethnique se termine au début des années soixante avec l'ouvrage de Herbert Gans, «The Urban Villagers», consacré à nouveau aux Italo-Américains de Boston (Gans H., 1962). Certes, on ne peut pas parler de champ d'étude structuré dans la mesure où le leadership n'est pas la préoccupation exclusive des chercheurs dont on a parlé. Il en va de même de la plupart des études de communauté, par exemple, qui réservent une place plus ou moins importante à ce phénomène. Soulignons par ailleurs que tant les Noirs que les autres «ethniques» sont concernés par ces études de leadership qui, du reste, ne sont pas très nombreuses. L'intensification du mouvement noir va marquer le début d'une nouvelle phase de recherches, plus nombreuses cette fois, et centrées sur le leadership afro-américain. On peut situer son envol avec le livre de Daniel Thompson, «The Negro Leadership Class» (Thompson D., 1963) qui procède à une élaboration et à une extension des thèses de Floyd Hunter (Hunter F.,

1963) concernant la place du leadership noir dans le processus de prise de décision dans une ville du Sud. Ce n'est pas un hasard que l'étude ait été préfacée par Martin Luther King en personne. En effet, les études de cette période traitent principalement du leadership politique. Une troisième phase débute dans le sillage du regain d'intérêt pour l'ethnicité du début des années soixante-dix. Les Européo-Américains notamment se mettent à fouiller leur passé, ce qui explique que beaucoup d'études de leadership ethnique de cette période sont le résultat d'efforts entrepris par des historiens. Un des ouvrages les plus significatifs de cette époque a été édité par John Higham sous le titre 'Ethnic leadership in America' (Higham J., 1978). Enfin, le début des années quatre-vingt a vu l'affirmation d'un courant d'études concernant plus particulièrement les élites économiques des groupes ethniques. Les travaux de Ivan Light et de Richard Waldinger (Light I., 1984; Waldinger R., 1986, 1988) notamment s'intéressent au 'business ethnique' ('ethnic business') en accordant une place centrale aux populations issues de vagues migratoires plus récentes comme par exemple les réfugiés cubains venus gonfler la déjà imposante communauté originaire du même pays vivant en Floride. On peut aussi citer les travaux de José Cobas (Cobas J., 1986, 1987, 1989) et les recherches de Edna Bonacich sur la notion de solidarité ethnique dans le champ de l'économie (Bonacich E., 1973; Turner J. et Bonacich E., 1981; Bonacich E. et Modell J., 1980).

Ainsi, l'étude du leadership ethnique aux Etats-Unis n'est pas récente. Elle n'a certes pas donné lieu au courant le plus développé de la recherche sur l'ethnicité mais elle fait quand même solidement partie du panorama sociologique américain. Nous analyserons dans le paragraphe

suivant ses apports théoriques ainsi que les éléments les plus saillants des discussions qu'elle a suscitées.

2. Problèmes et apports théoriques

L'étude du leadership des groupes minoritaires ('minority groups') et en particulier des groupes ethniques et raciaux a en fait reproduit les difficultés et les imperfections caractéristiques du champ d'investigation plus vaste constitué par le leadership en général et que nous abordons par ailleurs (1). Ainsi, il n'y a tout d'abord pas de consensus solide sur la nature du leadership ethnique, chacun choisissant sa propre définition sans tenir compte, ou presque, de ce que d'autres écrivent. Ensuite, la recherche a souvent été segmentée, chacun traitant soit d'un aspect pointu du phénomène, soit d'un groupe ethnique particulier. Soit encore le leadership ethnique est analysé sans le rapprocher de concepts voisins comme ceux d'élite, de pouvoir ou d'autorité. Dans ces conditions, l'émergence d'une théorie globale et intégrée du leadership, des élites et du pouvoir ethniques n'a pas pu avoir lieu.

Toutefois, des avancées importantes ont été réalisées dont certaines remontent à près de cinquante ans. A cet égard, les thèses de W.F. Whyte et de G. Myrdal méritent à notre sens une présentation séparée, tout comme les travaux plus récents de J. Higham. Nous nous y attacherons avant d'exposer les problèmes théoriques majeurs traités par les chercheurs ainsi que les solutions proposées et les difficultés persistantes.

2.1. *William Foote Whyte et 'Street Corner Society'*.

Comme nous l'avons déjà dit, cette étude de terrain de trois ans et demi est non seulement un classique de la sociologie de l'ethnicité, mais aussi un classique des sciences sociales en général. A cette époque, c'est-à-dire au début des années quarante, les quartiers à forte densité d'immigrés étaient perçus comme des espèces de boîtes noires dont les caractéristiques majeures étaient, ou plutôt étaient supposées être, le crime, la délinquance, l'escroquerie, en bref, le chaos le plus total. William Foote Whyte montre en revanche que les ghettos ethniques urbains sont en fait des systèmes sociaux tout à fait intégrés qui connaissent notamment une différenciation sociale marquée. Le sociologue américain, alors en début de carrière, se pose la question de savoir ce qui fait d'un homme un leader ('a big shot') et par quels moyens il est capable de dominer les autres membres du groupe.

Pour Whyte, le leader est la référence indispensable pour l'organisation du groupe. Il en assure la cohésion à un point tel qu'en son absence, le groupe se fragmente. Le leader donne en quelque sorte vie au groupe en tant que tel (Whyte W.F. , 1943). Il est à l'origine des actions de ses membres. Il agit lorsque la situation le requiert. Certes, le leader dispose de plus de ressources que ses suiveurs mais en plus, l'expérience montre qu'il a toujours pris les décisions les plus satisfaisantes pour le groupe. Le leader est aussi respecté en raison de son fair-play. Il est plus connu et plus respecté à l'extérieur de son groupe que n'importe lequel de ses suiveurs. Une de ses fonctions les plus importantes est de relier son groupe aux autres groupes du

quartier. Il est toujours sensé représenter les intérêts des membres du groupe même si, selon Whyte, ce sont plutôt ses intérêts personnels que ceux de la communauté qui guident ses choix (Whyte W.F., 1943). Les relations du leader avec les membres de son groupe ne sont pas indifférenciées. Il mobilise le groupe en traitant d'abord avec des espèces de lieutenants. Par ailleurs, le leadership n'est pas statique. Il se modifie par des glissements dans les relations entre les hommes à la tête du groupe.

Selon Whyte, les travailleurs sociaux qui s'intéressent aux districts ethniques parlent de leader et de leadership en accordant à ces termes un sens différent de celui que leur donnent les gens du ghetto. Tout groupe, dit-il, qu'il soit formel ou informel, qui existe depuis un certain temps, développe son propre leadership, lequel est rarement reconnu par les travailleurs sociaux. Ceux-ci utilisent le terme leader pour désigner les membres des professions libérales ou les hommes d'affaires qui ont acquis un statut de middle-class mais n'ont aucune influence locale. Ils sont en fait sortis du ghetto et

"the community cannot be moved through such "leaders" (2)

(Whyte W.F., 1943, p.275). En revanche, les membres du groupe reconnaissent des leaders largement inconnus des pouvoirs publics. Qui, par exemple, connaissait Doc, le leader des Norton's avant qu'il soit rendu populaire, d'une certaine façon, par le sociologue.

L'ouvrage de Whyte, dont nous venons de présenter les idées essentielles pour notre propos, a plus d'un mérite. L'auteur décrit tout d'abord avec minutie le fonctionnement du leadership et en particulier

les relations des leaders avec leurs suiveurs dans le contexte d'une banlieue ethnique. En fait, il s'agit plus d'une étude de leadership dans les petits groupes que d'une étude de leadership ethnique. L'auteur s'intéresse à l'organisation informelle des groupes dont il souligne l'importance par rapport à l'organisation formelle. Par ailleurs, les relations humaines les plus importantes pour les membres du quartier semblent se jouer dans celui-ci. Whyte ne replace pas suffisamment, à notre sens, l'existence de ces quartiers ethniques et donc, leur leadership, dans le cadre plus général de la société américaine, qui n'apparaît qu'en toile de fond à travers le prisme du 'slum'. Autrement dit, l'étude isole en quelque sorte le groupe étudié du reste de la société, ce qui peut paraître assez artificiel. Cela est peut-être dû à la méthodologie employée mais en tout cas, cela s'oppose aux travaux de Myrdal dont les thèses centrales concernent plutôt l'ensemble de la formation sociale américaine.

2.2. Gunnar Myrdal et l'«American Dilemma».

Réalisée presque à la même époque que celle de Whyte, l'étude de Myrdal et de ses collaborateurs réserve une place somme toute limitée - en espace, s'entend - à la question du leadership afro-américain. Le professeur d'origine suédoise s'intéresse plus généralement au 'problème noir' qui selon lui, ne peut pas être expliqué par les particularités des Noirs eux-mêmes. Certes, ils sont à bien des égards différents des Blancs mais ce qui compte, c'est que tout le pouvoir économique, social et politique est aux mains des Blancs. Cette majorité blanche détermine ainsi la place des Noirs dans la société. Par conséquent, le 'problème

noir' ne peut pas être isolé, il doit être étudié comme un problème sociétal.

Selon Myrdal, tant le phénomène de leadership individuel que la passivité des masses sont des traits culturels américains. Aux Etats-Unis, il est habituellement supposé que chaque groupe contient des leaders qui contrôlent les attitudes de ses membres. S'élever socialement est généralement valorisant et le leadership est bien accepté. Cela, en vertu de l'individualisme et d'un certain romantisme qui constituent deux valeurs centrales de l'"American Creed". Par ailleurs, on peut observer une relative inertie et une inarticulation des masses.

Ainsi, si l'on comprend bien Myrdal, la société américaine, en dépit de l'idéal démocratique qu'elle met en évidence, peut dans les faits être conçue comme une entité divisée en deux "castes": la "caste" dominante blanche et la "caste" subordonnée noire. Toutes deux ont à leur tête un ensemble de leaders. Pour Myrdal, une étude de ce leadership ne devrait pas partir d'une tentative de définition 'a priori' du phénomène, ce qui risque de plonger la réflexion dans des querelles doctrinales inextricables. Il suffit de décider que l'on s'intéresse au rôle et à l'importance de personnes individuelles dans la sphère du pouvoir politique et social et au rôle des masses, qui servent de base au pouvoir des leaders, mais qui constituent aussi un concept utile pour le contraste.

Dans ce cadre, Myrdal distingue deux styles de leadership afro-américain en fonction des réponses que les leaders donnent à la situation de caste subordonnée que connaît leur groupe: l'"accommodation leadership" (3) et le "protest leadership". Les "accommodation" leaders ne remettent pas en cause le système de castes dont ils n'ont pas pour objectif le renversement. Dans ce sens, il s'agit d'un leadership statique. Toutefois, ils ont pour but d'arriver à la meilleure adaptation possible du groupe à la société. Ils s'efforcent ainsi d'arracher par la négociation et le compromis, les meilleurs aménagements possibles pour le groupe. Quant aux "protest" leaders, ils refusent l'ordre établi. Leur principal objectif est la destruction de la société divisée en castes. Ils se situent donc clairement dans une optique dynamique. Ils risquent en outre de développer des stratégies d'opposition pouvant aller jusqu'à l'emploi de la force physique.

Evidemment, la caste blanche a intérêt à pouvoir compter sur des "accommodation" leaders afin de l'aider à contrôler la communauté noire. C'est pourquoi elle dirige jusqu'à un certain point la nomination et la démission des leaders noirs. D'autres forces sont toutefois aussi en action comme le mérite individuel et les attitudes des populations noires. Ce problème du mécanisme social sélectif par lequel les leaders noirs sont choisis et exercent leur influence revêt une grande importance aux yeux de Myrdal. Il plaide par ailleurs pour une analyse globale des contrôles sociaux qui opèrent sur l'individu noir qui essaye de s'élever au-delà de la moyenne du groupe.

Comme nous le soulignons déjà en début de chapitre, cette étude vaut surtout parce qu'elle compte parmi les premières à s'intéresser au problème du leadership ethnique et par la distinction qu'elle propose entre l'"accommodation leadership" et le "protest leadership". Myrdal, en bon assimilationniste, avait compris que certaines individualités pouvaient jouer un rôle dans le processus d'assimilation des groupes ethniques même s'il considérait que le problème de l'homme noir était avant tout un problème de la société blanche.

2.3. John Higham

L'historien John Higham peut être considéré comme le catalyseur du regain d'intérêt pour le leadership ethnique qui a eu lieu dès la moitié des années soixante-dix dans un contexte marqué par la ré-émergence d'une préoccupation générale par rapport aux questions liées à l'ethnicité. Entouré de collègues, Higham s'intéresse principalement au leadership dans le passé des groupes ethniques américains avec à l'esprit l'objectif prioritaire d'éclairer le présent.

Dans son article de l'Harvard Encyclopedia of American Ethnic Groups (Higham J., 1981), Higham définit d'emblée les leaders comme des individus qui exercent une influence décisive sur d'autres dans un contexte d'obligations ou d'intérêts communs. Il propose une classification topologique des leaders ethniques basée sur leur position à la fois par rapport à la communauté ethnique et au monde extérieur. Il distingue le leadership reçu ('received'), le leadership interne ('internal ') et le leadership projectif ('projective').

Le leadership reçu est caractéristique de la période de formation des communautés ethniques. Il s'agit d'un leadership pré-existant dans le pays d'origine et transplanté dans le pays d'arrivée. Les leaders proviennent donc de structures d'autorité antérieures et revendiquent une influence traditionnelle sur le groupe. Le leadership reçu était très souvent religieux dans la mesure où les immigrants demeuraient souvent très loyaux envers leur église. Une autre forme intéressante, bien que rare, de leadership reçu, était exercée par des gouvernements étrangers ou plus largement, par des institutions du pays d'origine. En fait, cette forme de leadership a prévalu lorsque les membres des groupes ethniques n'étaient pas libres de choisir leurs porte-parole. Le leadership reçu était peu efficace et avait une durée de vie très brève dans les groupes qui pouvaient obtenir directement la nationalité américaine.

Le leadership interne naît dans le groupe et s'y développe. Les leaders internes s'enracinent dans le groupe ethnique et s'adressent au monde extérieur comme ses représentants et/ou ses avocats et défenseurs. Leurs tâches sont au nombre de quatre. La première est de procurer une sécurité et de rendre des services aux membres du groupe tant au plan psychologique (importance du facteur religieux) qu'au plan économique ('mutual-aid societies') (4). Ils fournissent aussi une aide dans les autres domaines de la vie sociale (emploi, logement, etc.). Leur seconde tâche fait d'eux les foyers de la solidarité du groupe. A cet égard, Higham souligne l'importance de la presse ethnique; chaque organisation formelle ayant son propre journal. Leur troisième tâche concerne la défense de la patrie d'origine, ce qui conduit aux problèmes de loyauté

duale soulevés par Glazer (Glazer W., 1978). Enfin, leur quatrième tâche concerne le progrès et l'avancement du groupe tant au plan matériel que psychologique.

Le leadership projectif désigne des individus issus du groupe ethnique qui acquièrent une audience au-delà du groupe auquel ils sont identifiés. Ils gagnent leur reconnaissance en dehors du groupe avec lequel leur identification est du reste parfois bien faible. Cela ne les empêche pas de devenir les symboles du groupe, sa fierté. Au début du siècle, il s'agissait surtout des hommes d'affaires et des héros militaires. Maintenant, il s'agit plus des vedettes des arts et du sport.

Higham, comme Nathan Huggins (Huggins N., 1978), note le déclin progressif des leaders ethniques individuels tout au long du vingtième siècle et l'apparition d'une classe d'administrateurs professionnels dans les organisations ethniques majeures. De la sorte, le leadership, en se professionnalisant, devient plus une fonction collective, anonyme et peu charismatique. Ce qui peut créer des problèmes dans la mesure où risquent de survivre des leaders traditionnels dans un environnement moderne auquel ils ne sont plus adaptés mais qui ne veulent cependant pas abandonner leur position.

Après avoir passé en revue les travaux de ces trois "pionniers", nous nous proposons de présenter les aspects théoriques saillants de l'étude du leadership ethnique.

On peut distinguer quatre groupes de problèmes théoriques traités dans la littérature américaine sur le leadership ethnique: le premier concerne la nature du leadership; le second comprend les conditions d'émergence, de formation du leadership ainsi que les délicates questions de la représentativité et de la légitimité des leaders; le troisième touche aux styles de leadership; enfin le quatrième problème est constitué par le rôle des leaders, leurs stratégies et leurs intentions.

2.4. La nature du leadership ethnique.

La littérature américaine sur le leadership ethnique n'a pas permis de réaliser des progrès spectaculaires sur la question de la nature du leadership en général. Tout se passe comme si les chercheurs avaient d'emblée considéré qu'il n'y avait pas une nature spécifique du leadership ethnique par rapport au phénomène de leadership en général. Autrement dit, aucune interrogation sur l'éventuelle nature particulière du leadership ethnique n'a été développée, son originalité étant, comme on le verra plus tard, perçue ailleurs.

Pourtant, le fait que les groupes ethniques soient, dans la société américaine, des entités informes aux frontières vagues et fluctuantes qui n'ont, à l'exception des Amérindiens, aucune existence légale et par conséquent, aucun leadership formellement défini au niveau de tout le groupe, comme c'est le cas des systèmes politiques formels ou des organisations industrielles (Glazer H., 1978), aurait pu induire une telle interrogation. En effet, le chercheur ne disposant d'aucun cadre

de référence initial sur lequel appuyer son étude, il aurait pu être tenté par une investigation profonde sur la nature spécifique du leadership ethnique. Si cela ne s'est pas fait, c'est peut-être dû à l'existence de multiples conceptions du leadership, parfois très différentes les unes des autres, parmi lesquelles le chercheur pouvait penser en trouver une adaptée au cas des groupes ethniques. C'est effectivement ce qui s'est produit. Chaque chercheur a utilisé sa conception de la nature du leadership dans l'étude des groupes ethniques. Il en résulte, tout comme dans l'étude du leadership en général, une coexistence d'une infinité de définitions de la nature du leadership ethnique plus propice à la confusion qu'au développement d'une théorie générale.

On peut toutefois dégager une conception plus courante que les autres, qui, exprimée soit de façon explicite, soit de manière plus voilée, définit la nature du leadership ethnique comme étant *l'exercice d'influence sur les membres du groupe à la fois en ce qui concerne leurs comportements, leurs sentiments et leurs intentions par les détenteurs de positions élevées dans la hiérarchie formelle des institutions ethniques* (Nelli H., 1983; Tryggvason G., 1971; Wong B., 1976 et 1977; et bien d'autres). Pour Victor Greene (Greene V., 1977 et 1987), les leaders ethniques sont comparables aux leaders d'opinion de Paul Lazarsfeld dans la mesure où ils ont gagné la confiance de leurs suiveurs et où ils influencent - sinon déterminent - leurs décisions. Norman Miller (Miller N., 1950) prétend que la notion de leadership renvoie aux détenteurs d'une position d'influence, soit de façon formelle, soit de façon informelle, dans des organisations ethniques

importantes. Plus loin, il ajoute toutefois que les leaders informels ne représentent qu'une infime minorité du leadership ethnique, se ralliant ainsi à l'optique commune.

Cette approche permet certes de prendre en compte différents aspects du leadership ethnique mais elle laisse dans l'ombre tous les phénomènes qui se produisent en dehors des institutions ethniques 'formelles'. Ainsi, par exemple, des rapports sociaux analogues à ceux décrits par W.F. Whyte au sein des gangs de jeunes italo-américains sont tout à fait délaissés bien qu'ils mettent en lumière l'existence de formes de leadership très importantes pour les groupes ethniques. Autrement dit, confiner l'étude du leadership aux positions élevées dans la hiérarchie des institutions ethniques revient à considérer que le leadership est un phénomène dont la nature est liée au fonctionnement des ensembles humains dotés d'une structure formelle. Outre son caractère restrictif, cette approche favorise la confusion entre la visibilité, la prééminence et le leadership. En effet, s'interroger exclusivement à propos des détenteurs d'un statut formel élevé dans une institution, c'est en fait souvent étudier les personnages les plus prééminents, les plus visibles socialement d'une communauté ethnique, qui ne sont pas nécessairement ceux qui exercent la plus grande influence. Ainsi, la visibilité n'est pas synonyme de leadership (Miller N., 1950). Ces deux objets d'étude, au demeurant également intéressants, gagnent à être soigneusement distingués. Quoi qu'il en soit, cette conception du leadership ethnique a sous-tendu la plupart des études et a eu une influence sur la façon dont les autres problèmes théoriques ont été abordés.

2.5. Conditions d'émergence du leadership ethnique.

Cette question de la formation du leadership et de la sélection des leaders a été largement débattue: qui devient leader dans les communautés ethniques? Ou autrement dit, qui accède aux positions élevées dans la hiérarchie formelle des institutions ethniques et par quels moyens? Elle en amenait tout logiquement une autre sur la représentativité et la légitimité des leaders: quand peut-on dire qu'un leader est représentatif et qu'il bénéficie d'une légitimité?

La réponse à la première interrogation permet de distinguer deux approches théoriques du leadership ethnique qui renvoient en fait aux théories correspondantes du leadership en général. La première tendance explique l'émergence du leadership ethnique par des traits personnels des individus. Pour H. Nelli (Nelli H., 1983), deviendraient les leaders de la communauté ethnique ses membres les plus ambitieux, ceux qui présentent le désir le plus élevé de mobilité sociale et le plus grand sens des responsabilités. Quant à Kurt Lewin (Lewin K., 1948), il suggère que les élites économiques et professionnelles des groupes minoritaires, bien qu'appartenant à la périphérie culturelle de leur groupe qu'ils ambitionnent de quitter, sont souvent appelées à le guider car ils sont mieux acceptés par le groupe majoritaire, ce qui leur confère un statut supérieur. On arrive ainsi à une situation où, contrairement à ce que disait Nelli, ce ne sont pas les individus les plus responsables, les plus centraux, qui conduisent le groupe, mais plutôt ceux qui se situent à ses marges. Ce sont des leaders de la périphérie. Ainsi, cette approche attribue aux leaders ethniques une

supériorité par rapport aux autres membres du groupe en vertu de laquelle ils s'en démarquent en atteignant un niveau de réussite hors du commun dans différents domaines. Laquelle réussite, à la faveur d'un processus de transposition, est la base de leur position élevée dans la hiérarchie des institutions ethniques. La réussite économique est souvent présentée comme la base du leadership dans la communauté ethnique. Ainsi, vers la fin du siècle dernier, après avoir fait fortune en exploitant leurs "connazionali" durant la période d'insécurité et d'incertitude qui suivait leur arrivée, les "padroni" ont plus tard émergé en tant que leaders de la communauté dont ils se voulaient les seuls porte-parole légitimes (Nelli H., 1964). Dans ses travaux consacrés au Chinatown de New-York, Bernard Wong (Wong B., 1976 et 1977) souligne aussi que les élites traditionnelles - ou 'Kiu Ling' - à la tête des associations se recrutent parmi les membres les plus riches de la communauté. Même remarque chez Richard Thompson (Thompson R., 1979) qui souligne que le leadership dans les associations des Chinatowns au Canada est basé sur la richesse et le prestige qu'elle permet en quelque sorte d'acheter. Seuls les riches entrepreneurs pouvaient souscrire à la vie associative de la communauté. Milton Yinger (Yinger M., 1985) à son tour remarque que les associations ethniques sont souvent inspirées et conduites par des personnes d'un niveau économique relativement élevé. Autrement dit, le succès économique et la visibilité sociale qui en résulte, fruits de capacités personnelles extraordinaires, servent de moyen pour gagner de l'influence dans la communauté. Il en est de même de la réussite scolaire et du succès professionnel qui y est lié. Par ailleurs, certains auteurs établissent un lien entre la position de leader occupée dans le pays d'immigration et une position semblable

occupée antérieurement au départ, dans le pays d'origine. Plus particulièrement, les mêmes personnages aux traits extraordinaires qui avaient acquis un statut de leader associatif avant l'émigration continueraient de l'être dans leur nouveau pays. C'est la thèse de Joseph Barton (Barton J., 1978) pour lequel l'émergence du leadership parmi les nouveaux immigrants fait partie d'une longue histoire qui commence dans le pays d'origine. A la première génération de migrants, la création des institutions des nouvelles communautés immigrées et leur leadership a échu à ceux qui, par le passé, exerçaient déjà une fonction similaire avant le départ. La critique majeure que l'on peut faire à cette approche de l'émergence du leadership est qu'elle ne tient pas compte des différences dans les contraintes et les contextes sociaux dans lesquels évoluent les prétendus grands hommes. Or, sans se référer à des dimensions sociétales, on ne peut pas expliquer pourquoi des "ethniques" ayant atteint une réussite considérable dans certains domaines ne sont pas devenus des leaders de la communauté.

La particularité de l'approche situationniste est justement de rechercher dans les caractéristiques de la situation, de l'époque et du moment les causes de l'émergence du leadership ethnique. Ainsi, pour Balgopal Pallasena (Balgopal Pallasena, 1984), le leadership ethnique doit être compris comme une stratégie adaptative du groupe à son environnement. Il doit être expliqué en le situant dans le contexte social dans lequel il a émergé. Autrement dit, c'est en réponse aux contraintes sociales placées sur la participation des membres de la communauté ethnique à la société globale que se développe un leadership, si un certain degré d'autonomie du groupe est socialement reconnu. Cela

permet d'expliquer pourquoi, vers la fin des années vingt, des leaders noirs n'auraient jamais pu émerger dans les états du Sud. En effet, le contexte social et politique du Sud était très différent de celui du Nord. Si nous prenons par exemple la ville de Chicago, la ségrégation de fait dont souffrait la population noire en matière de logement et d'emploi allait de pair avec une indifférence quasi totale des autorités à son égard. Dans ces conditions, une tradition d'auto-assistance s'est développée dans les ghettos sous la forme de sociétés d'entraide, d'organisations politiques et d'églises gérées par des Noirs et pour eux-mêmes. Cela a marqué la naissance d'une conscience raciale et l'émergence d'un leadership actif dans plusieurs domaines. Dans les états du Sud, en revanche, les planteurs blancs contrôlaient tous les aspects de la vie des Noirs. Toute tentative d'auto-détermination et d'auto-organisation de leur part était immédiatement anéantie (Oakley P., 1976). Pour Huggins (Huggins N., 1978), la société américaine est divisée en deux castes: une blanche dominante et une noire subordonnée qui a toujours été exclue des processus de prise de décisions politiques. Ce système repose par ailleurs sur une présomption d'égalité entre les Noirs et les Blancs. Toute discussion à propos du leadership noir, nous dit Huggins, est déterminée par cette division de la société américaine. C'est elle qui a défini les styles et les stratégies possibles de leadership noir. Tenus à l'écart de l'exercice du pouvoir, n'ayant à leur disposition aucun mécanisme spécifique de choix populaires et étant perçus comme un groupe homogène, il était impossible de voir émerger un leadership émanant du peuple et soutenu par lui. La caste blanche a trouvé plus facile et plus intéressant, dans une optique de contrôle social, d'extraire de la population noire quelques

personnalités et d'en faire des leaders. En effet, ces notables noirs, en raison de l'absence de concurrence qu'ils rencontraient, se hissaient aisément au sommet du groupe. Oliver Cox pour sa part (Cox O., 1950) affirme qu'à chaque grande phase historique de la société américaine, à savoir l'esclavage, la reconstruction et la post-reconstruction, correspondent des opportunités particulières d'émergence d'un leadership pour les Noirs. Ainsi, l'approche situationniste explique l'émergence du leadership ethnique par des variables sociétales, extérieures au groupe plutôt que par les traits extraordinaires de certains individus. Son apport majeur est de considérer que l'origine du leadership ethnique ne réside pas nécessairement dans le groupe. Au contraire, il peut être imposé au groupe de l'extérieur notamment par les autorités de la société globale. Bien qu'elle paraisse plus convaincante que la théorie précédente, elle commet l'erreur de ne plus considérer du tout la variable individuelle. En effet, même dans le cas de la création artificielle d'un leadership, il est intéressant de rechercher les causes qui conduisent au choix de telle personne plutôt que de telle autre pour remplir cette fonction. Probablement les autorités choisissent-elles les personnes réputées pour leur docilité et leur capacité de canaliser voire d'empêcher tout débordement de la part du groupe. Même si rien ne dit qu'une fois installés dans leurs fonctions, les leaders ne modifieront pas leur façon de penser et d'agir. Il conviendrait à notre sens de combiner les deux approches présentées et d'ainsi reconnaître que l'émergence du leadership ethnique - comme du reste du leadership en général - doit s'expliquer à la fois par des variables individuelles et par des variables situationnelles.

On perçoit par ailleurs l'importance de la question de la représentativité et de la légitimité des leaders ethniques. Dans la mesure où la plupart d'entre eux sont soit auto-nommés, ou soutenus par une toute petite fraction de leur groupe, soit parachutés de l'extérieur, quelles peuvent être leur représentativité et leur légitimité (Glazer N., 1978)? Certains chercheurs ont soulevé cette question. Pour Miller (Miller N., 1950), le concept de leadership doit ainsi toujours être compris en fonction du groupe qui accorde la légitimité aux leaders. Daniel Elazar (Elazar D., 1976) quant à lui met en évidence dans son étude sur la communauté juive, la complexité de cette question. Les groupes ethniques n'ayant que des frontières vagues et mouvantes, comment peut-on savoir qui en est représentatif? L'auteur isole deux moyens d'évaluer la représentativité des leaders ethniques. Tout d'abord, sont considérés comme représentatifs et légitimes les leaders élus par une large base électorale. Ensuite, dans les cas où des élections n'ont pas lieu, sont considérés comme représentatifs les leaders qui sont en harmonie culturellement, idéologiquement et socialement avec les gens qu'ils conduisent. Elazar ne résoud pas le problème, d'une part parce que les leaders ethniques ne peuvent pratiquement jamais être élus, d'autre part parce que sa notion d'harmonie paraît tout à fait vague et impossible à circonscrire. En fait, la plupart des chercheurs, conscients de la difficulté de cette question, ont préféré y répondre en l'évitant: sont représentatifs et légitimes les leaders dont on affirme qu'ils le sont.

2.6. Les styles de leadership

L'explication des différents styles de leadership et de leur évolution a été une préoccupation majeure pour nombre de chercheurs. Le travail de pionnier de Myrdal que l'on a présenté plus haut a fait des émules.

En fait, la distinction établie par Myrdal entre les deux styles de leadership, 'accommodation' et 'protest', tient toujours. Elle est parfois exprimée d'une autre façon mais en substance, elle est entrée dans le domaine commun des études de leadership ethnique aux Etats-Unis. La distinction qu'opère Huggins (Huggins N., 1978) entre les leaders 'réformistes' et les leaders 'emblématiques' confirme cette idée. Selon lui, le système américain de castes a imposé, en tout cas jusqu'en 1930, deux styles de leadership. Les leaders 'réformistes', qui correspondent aux leaders 'protest' de Myrdal, sont orientés vers le changement social et la disparition de la société de castes. Ils sont reconnus comme des porte-parole par les Noirs. Quant aux leaders emblématiques, les leaders 'accommodation' de Myrdal ou presque, ils sont plutôt orientés vers la manipulation du système. Ce sont des individus qui ont connu une réussite personnelle et qui sont devenus les canaux par lesquels les Blancs exercent leur philanthropie et leur patronage sur les Noirs. Cette distinction, selon Huggins, a progressivement perdu de son importance au fur et à mesure que le système américain s'ouvrait à la population noire. En un siècle on est ainsi passé d'un leadership de personnalités, soit emblématique, soit réformateur - soit les deux au cours d'une carrière (5) - dans un système de castes à un leadership

professionnel fait d'élus locaux et nationaux dans un système plus ouvert. Ainsi, pour Huggins, tant les styles de leadership que leur évolution s'expliquent directement en se référant aux caractéristiques du système social et politique. Cette tendance à la professionnalisation qui marque l'entrée dans la société, amène contrairement à ce que l'on pourrait penser le retour de l'esprit d'action directe, de la volonté de mettre fin à la passivité même si, objectivement, il y a eu bien peu de changements dans le pouvoir effectif que détiennent les Noirs. Pour Glazer (Glazer N., 1978), le conflit entre les deux styles de leadership a été résolu dans le cas des Juifs par une prédominance extrêmement forte en faveur des 'accommodationists' en raison de la carence d'atouts nécessaires pour se lancer dans la protestation. Dans son étude sur le leadership politique des Afro-Américains, D. Cox (Cox D., 1950) distingue cinq styles de leadership dont il n'explique cependant pas bien l'origine. Les leaders protestataires s'efforcent d'exercer une influence sur les institutions politiques par la propagande et par des moyens juridiques, en vue d'obtenir des droits pour leur peuple. C'est, selon l'auteur, la ligne d'action la plus significative du leadership noir. Quant aux leaders conservateurs, ils dérivent leur pouvoir de la classe dominante dont ils défendent en quelque sorte les intérêts. Ils oeuvrent au maintien du statu quo en espérant obtenir des avantages pour eux et pour leur groupe. Mais en aucun cas, ils ne posent des revendications. Le troisième style de leadership se caractérise par la recherche du compromis avec la classe dominante. Bien que leur attitude fondamentale soit protestataire, leur comportement laisse croire qu'ils acceptent la domination des Blancs. En raison de leur ambiguïté, ils sont considérés comme des personnages peu fiables. Le nationalisme et la

révolte constituent les deux derniers styles de leadership. Quant à Lewin (Lewin K., 1948), enfin, ses leaders de la périphérie ne peuvent être orientés que vers le statu quo, seul moyen de défendre leur statut relativement privilégié dans le cadre de stratégies de survie.

Tout ce que nous avons dit jusqu'à présent concernait les styles de leadership en jeu dans les relations entre les leaders ethniques et l'environnement du groupe. Dans leurs rapports avec les membres de leur communauté, les leaders peuvent aussi adopter différents styles en fonction de la quantité de pouvoir et d'autorité dont ils disposent. On trouve peu d'indications sur les styles internes de leadership ethnique dans la littérature. Balgopal Pallasena (Balgopal Pallasena, 1984) distingue en quelques lignes quatre styles de leadership ethnique: dictatorial, autocratique, démocratique et "laissez-faire".

2.7. Rôle, stratégies et intentions des leaders

Comme nous le laissons entendre plus haut, c'est le problème du rôle du leadership ethnique qui a le plus et le plus profondément été traité dans la littérature, et ce, quelle que soit l'école d'appartenance. D'un côté, les assimilationnistes se sont attachés à découvrir le rôle des leaders ethniques dans le processus d'assimilation à la société américaine. De l'autre, les pluralistes ont voulu savoir quels étaient les rôles de ces leaders dans un ensemble où coexistaient des groupes ethniques très différents.

Au-delà de ce contexte général, les recherches peuvent être classées dans deux grands groupes - qui ne correspondent pas nécessairement à la coupure idéologico-théorique entre l'assimilationnisme et le pluralisme culturel - selon l'option méthodologique privilégiée. Le premier courant de recherche estime faisable une étude globale et de l'extérieur - pour ne pas dire objective - du rôle du leadership ethnique. On essaye en quelque sorte de proposer une analyse qui va au-delà du discours des leaders eux-mêmes. Autrement dit, une distinction fondamentale - même si elle demeure souvent implicite - est établie entre le rôle effectif des leaders et le discours qu'ils produisent à propos de ce rôle. L'option méthodologique alternative a plutôt tendance à adopter les auto-interprétations que produisent les leaders ethniques de leurs rôles, de leurs stratégies individuelles et de leurs intentions. En d'autres mots, cela consiste à prendre exclusivement en compte et à reproduire la signification que donnent les leaders de leurs rôles par le biais de leur discours (Wong B., 1976 et 1977; Barton J., 1978; Greene V., 1987). Le danger que court cette approche est évident et consiste à être incapable de faire autre chose que restituer plus ou moins fidèlement le discours des leaders, ce qui, à notre sens, est incompatible avec la volonté d'élaborer un quelconque ensemble théorique. Quant à la première approche, il pourrait lui être profitable d'intégrer des données relatives aux intentions et aux stratégies des leaders de sorte à pouvoir apprécier de quelles façons elles se sont matérialisées et à quoi elles ont abouti. En fait, une réconciliation, ou plutôt une reconnaissance de la complémentarité des deux optiques méthodologiques paraît recommandable si l'objectif ultime est d'arriver à une théorie globale du leadership ethnique.

Par ailleurs, les études du rôle du leadership ethnique présentent souvent des confusions relatives à leur objet d'investigation. La première renvoie à la difficulté de distinguer si l'on s'intéresse à ce qu'est le rôle du leadership ou à ce qu'il devrait être de l'avis du chercheur. La seconde, qui est liée à la seconde optique méthodologique, consiste à mêler la perception qu'ont les leaders ethniques de leur rôle avec celle qu'en ont les chercheurs. Une extrême prudence est nécessaire afin d'éviter les pièges tendus par ces deux confusions.

Cela dit, et pour passer aux versants plus positifs des recherches, on peut dégager deux idées importantes qui apparaissent directement ou indirectement dans un nombre considérable de travaux. La première est l'idée suivant laquelle le rôle du leadership est historiquement et socialement déterminé. Les conditions sociales variables dans lesquelles vivent les groupes ethniques aux différentes époques engendrent pour leurs leaders des rôles différents. Ainsi, le rôle des leaders des groupes ethniques ne peut pas être étudié en dehors de son contexte historique. Evidemment, cette idée générale est plus ou moins affinée dans les différentes recherches. La seconde idée concerne les liens entre les types de leadership et les rôles des leaders. Plus précisément, les rôles des leaders varient selon le type empiriquement observé de leadership. A nouveau, cette relation est plus ou moins développée dans les différentes recherches. Le tableau 4, page 117 synthétise les apports des études les plus importantes des rôles du leadership ethnique. Nous y distinguons les rôles internes - à savoir ceux exercés dans la communauté - et les rôles externes - c'est-à-dire ceux exercés en dehors du groupe d'origine. Par ailleurs, nous

distinguons aussi quatre sphères principales où sont exercés ces rôles: la sphère culturelle à laquelle nous joignons la sphère religieuse, la sphère politique, la sphère sociale et la sphère psychologique (6).

Dans la sphère culturelle, la thèse de Wong (Wong B., 1976 et 1977), qu'il met à l'épreuve dans l'étude du Chinatown de New-York, est que la transformation et le maintien de la frontière ethnique est la conséquence des activités des leaders, lesquelles sont influencées par l'identité ou les identités qu'ils choisissent ou que les autres leur attribuent. Barton (Barton J., 1978), dans son étude sur les immigrants du Sud de l'Europe dans les Etats-Unis de la fin du siècle dernier avance une thèse analogue, du moins en partie. D'autres auteurs insistent plutôt sur le rôle conservateur des leaders. Ainsi, selon Westfried (Westfried A., 1980), les leaders contribuent au maintien des traditions culturelles des immigrants porto-ricains. Toutefois, ils ont aussi un rôle modificateur en intégrant à leur acquis culturel des éléments trouvés sur place aux Etats-Unis. Une fonction duale et apparemment contradictoire des leaders ethniques est aussi soulignée par l'étude de Greene (Greene V., 1977) au titre évocateur: "Becoming American: the role of ethnic leaders". Pour Greene, ils sont des '*traditional progressives*' (7) dont le rôle a été d'une part d'encourager la participation et l'engagement des membres des communautés à la société - ce qui nous fait pénétrer dans la sphère politique - d'autre part, de préserver la tradition du groupe. C'est aussi à la préservation et à la protection d'éléments de la culture ethnique que s'adonnent les leaders traditionnels étudiés par Tryggvason (Tryggvason G., 1971). Quant à Lopata (Lopata H., 1976) et Gans (Gans H., 1962) notamment, ils

s'intéressent entre autres choses au leadership religieux. Lopata retrace ainsi l'histoire du catholicisme polonais aux Etats-Unis dont l'entrée s'est faite par l'immigration de soeurs et de prêtres polonais, par la création de paroisses polonaises et d'écoles où l'on enseignait les particularités de leur croyance; tous ces efforts fournissant un leadership religieux mais aussi un terrain d'entraînement pour l'émergence d'autres formes de leadership. On trouve aussi chez Gans des références à l'église catholique chez les Italo-Américains. Il est à remarquer à l'issue de ce bref passage en revue du rôle des leaders ethniques dans la sphère culturelle tel qu'étudié par les chercheurs, que bien peu d'attention a été accordée au rôle externe des leaders. Il y aurait peut-être là une piste d'investigation à ouvrir.

Dans la sphère politique, en revanche, c'est surtout le rôle externe des leaders ethniques qui a inspiré les chercheurs. A cet égard, nombreux ont été ceux qui ont insisté sur le rôle d'intermédiaire entre le groupe et la société qu'exercent les leaders. Pour Richard Thompson (Thompson R., 1979), dans certains cas, ils représentent la communauté dans ses relations avec la société. Pour Gans (Gans H., 1962), les politiciens ethniques développent une image de la communauté pour le monde extérieur. C'est en cela que consiste leur fonction de représentation. D'autres auteurs se demandent s'ils ne représentent pas plutôt la société dans ses relations avec le groupe (Katznelson I., 1973). Les cinq styles de leadership de Cox (Cox O., 1950) peuvent être ramenés à deux rôles politiques opposés. Les leaders protestataires, nationalistes, révolutionnaires ainsi que ceux qui favorisent le compromis peuvent globalement être considérés comme des défenseurs des

intérêts des Noirs. Quant aux leaders conservateurs, ce sont plutôt ceux des Blancs qu'ils défendent. Leur rôle est avant tout d'apaiser les ardeurs revendicatives de leur peuple en leur faisant comprendre que le statu quo est la chose la plus désirable pour lui. Ainsi, ils sont des alliés des Blancs dans leur contre-attaque contre les leaders noirs protestataires. Pour Balgopal Pallasena (Balgopal Pallasena, 1984), les leaders négocient avec un environnement hostile. Ils sont en quelque sorte les ministres des relations extérieures de la communauté ethnique. Quant à Glazer (Glazer N., 1978), tout en reconnaissant que les leaders oeuvrent à la défense des intérêts du groupe, il note l'existence d'un conflit entre ceux-ci et l'"intérêt public". Glazer soulève ainsi le problème de la 'loyauté duale': comment le groupe, via ses leaders, peut-il défendre ses intérêts, en l'occurrence dans le cas des Juifs, la survie d'Israël, tout en ne heurtant pas les intérêts publics américains? C'est la tâche des leaders de constamment rechercher la solution à ce problème. Il est surprenant de remarquer que certaines études qui traitent des politiciens ethniques ne s'occupent pratiquement pas de leur rôle politique. Gans, par exemple, parle surtout du rôle social interne des leaders lorsqu'il dit que la fonction la plus importante des politiciens ethniques est de faire des faveurs. Ils rendent des services aux membres du groupe en échange de leur soutien politique. Quant à Rogler (Rogler L., 1974), il estime que le but du politicien ethnique est avant tout d'aider sa communauté et d'être l'unique personne à procurer cette aide.

Dans la sphère sociale que nous venons déjà d'aborder, c'est l'aspect d'aide et d'assistance dispensées par les leaders qui retient

l'attention. Gans (Gans H., 1962), Rogler (Rogler L., 1974) et Nelli (Nelli H., 1983) soulignent que les leaders aident la communauté à tous les plans: en matière de logement, de travail mais aussi de contacts avec les administrations. Quant à Lopata (Lopata, 1976), elle met en évidence le rôle des leaders dans l'éducation des jeunes. En effet, pour certaines communautés et à certaines époques, les leaders avaient mis en place un tissu d'institutions d'enseignement en vue de procurer une éducation spécifique aux jeunes membres du groupe. Un rôle intéressant des leaders signalé par Richard Thompson (Thompson R., 1979) est celui de procéder au contrôle de la vie sociale et économique du groupe. Ce genre de réflexion sera prolongé par des chercheurs intéressés au 'business ethnique' (Sanders J. et Nee V., 1987)

Le rôle psychologique des leaders ethniques n'a pas été oublié par les chercheurs. Balgopal Pallasena (Balgopal Pallasena, 1984) attribue aux leaders ethniques le rôle interne de réduire les tensions psychologiques qui découlent de l'oppression. Ils peuvent en outre servir de modèle de comportement aux autres membres du groupe. En ce qui concerne les rôles externes, Huggins (Huggins M., 1978) explique que les leaders afro-américains du début du siècle devaient contribuer à l'élévation du groupe - le peuple noir - toujours rabaissé dans la société américaine. C'est la raison pour laquelle il s'agissait d'un leadership "aristocratique" et élitiste (8). Ils étaient en quelque sorte les symboles de la fierté du groupe. Oakley (Oakley P., 1976, p.124) exprime très bien cette idée dans le cas des stars de la musique blues des années vingt - catégorie qui, soit dit en passant, tombe en dehors de la plupart des définitions du leadership:

" Dans une société qui niait aux Noirs la dignité et l'égalité avec les autres hommes, qui leur déniait les moyens mêmes d'y accéder, ces marques de richesse et de succès [que constituaient les stars musicales noires] étaient autant de témoignages d'une puissance affirmée et de revanche sociale ".

Plusieurs auteurs ont par ailleurs mis en évidence les stratégies individuelles et les intentions des leaders ethniques. Ainsi, pour Miller (Miller N., 1950), le leader, que ce soit à travers des activités dans son groupe ou en dehors de celui-ci, recherche avant tout du prestige pour lui-même. Le même auteur souligne la contradiction entre le discours démocratique des leaders ("nous avons besoin de sang neuf"; "il faut élargir la base", etc.) et leur volonté de conserver leur position. Il rejoint ainsi Lewin pour qui les leaders visent avant tout à conserver leur statut (Lewin K., 1950). Cox (Cox O., 1950) attribue le même objectif à ses leaders conservateurs.

Après avoir présenté les différents aspects théoriques de l'étude du leadership ethnique, nous nous proposons maintenant de commenter les recherches empiriques saillantes. Nous nous centrerons plus particulièrement sur la question des types de leadership.

3. Les apports des recherches empiriques: les types de leadership ethnique.

Quel qu'ait été le problème théorique qui les préoccupait, les chercheurs ont été amenés dans leurs travaux empiriques à accorder une attention particulière aux types de leadership ethnique rencontrés. On trouve dans la littérature américaine cinq variables majeures qui ont

permis d'élaborer des typologies plus ou moins sophistiquées du leadership.

Les leaders ethniques se différencient tout d'abord selon l'*origine de la légitimité* dont ils jouissent. Ainsi, les leaders 'internes' de Higham (Higham J., 1981) tirent leur légitimité de leur groupe tandis que les leaders 'reçus' et 'projectifs' la doivent à des groupes extérieurs à la communauté ethnique. On pourrait plus généralement parler de leaders endogènes et de leaders exogènes. En effet, nombre de chercheurs mettent l'accent sur la distinction entre les leaders imposés par la classe dominante au groupe ethnique et un leadership qui naît et se développe en son sein. Pour Couper et Santamaria (Couper K. et Santamaria U., 1985), le déclin du mouvement noir s'explique - de façon peut-être un peu simpliste à nos yeux - essentiellement par la création, de la part de la classe dominante blanche, d'une classe moyenne noire occupant des emplois dans les affaires, mais aussi dans le secteur public. Cette bourgeoisie noire a la prétention de représenter l'ensemble de la population noire même si elle ne peut pas compter sur son soutien. Ce processus d'imposition extérieure d'un leadership n'est du reste pas neuf. On se souviendra de l'étude de Huggins (Huggins W., 1978) dans laquelle il souligne que dans la période 1890-1930, il était facile aux quelques notables noirs comme Booker T. Washington de se hisser au sommet de la communauté, en l'absence de mécanismes spécifiques de choix populaire chez les Noirs et avec le soutien des Blancs, qui, en fait, les extrayaient en quelque sorte de la masse des Noirs. Cox (Cox O., 1950) partage l'idée de Huggins à propos de Booker T. Washington, et plus largement à propos de ceux qu'il appelle les

leaders conservateurs qui sont en fait mis en place par la classe dominante blanche pour contrôler les Noirs. Glazer (Glazer N., 1978) pose la question de la démocratie et du leadership auto-nommé dans le cas des Juifs. Selon lui, bien qu'une organisation démocratique centrale, à savoir l'élection populaire d'un corps de représentation unique de la communauté juive n'ait jamais été établie, on ne peut néanmoins pas dire qu'elle ait été exclusivement représentée par des leaders auto-nommés. Le riche tissu associatif mis en place a donné naissance à un leadership somme toute assez représentatif d'une communauté relativement homogène socialement, économiquement et politiquement. En bref, il est intéressant de remarquer que les leaders ethniques ne tirent pas nécessairement leur légitimité de leur propre communauté. Des groupes extérieurs, notamment l'Etat, peuvent à cet égard jouer un rôle extrêmement important.

En ce qui concerne la seconde variable, *l'étendue du leadership*, tant Higham (Higham J., 1978) que Harney soulignent les difficultés d'existence du leadership ethnique au-delà du niveau local. Robert Harney (Harney R., 1981), étudiant la communauté italienne de Toronto entre 1885 et 1945, met l'accent sur le caractère diffus de son leadership. Parmi la foule de petits leaders locaux, aucun ne parvient à contrôler plus que sa petite clientèle basée sur une fidélité d'ordre familial et régional. L'étude de Barton (Barton J., 1978) montre qu'avant 1950, les immigrants originaires d'Europe du Sud et de l'Est n'ont réussi qu'à produire un leadership local fait d'individus qui occupaient déjà une position semblable au pays d'origine, qui définissaient et défendaient des intérêts circonscrits à la famille, au

voisinage ou au village. Ils étaient actifs dans les associations volontaires. Après cette date, apparaissent des leaders à vocation nationale qui développent des stratégies de regroupement, de fédération en vue d'exercer une pression sur les institutions américaines, devant leur permettre d'obtenir des gains matériels et sociaux. Ces tentatives de définition et de défense des intérêts du groupe à un niveau plus large furent souvent minées par la persistance de divisions internes aux diverses communautés. Ainsi, on peut observer que le leadership ethnique est un phénomène qui s'exprime surtout au niveau local et qui connaît d'énormes difficultés à le dépasser.

Les leaders ethniques se distinguent aussi selon leur *sphère d'activité*. Westfried (Westfried A., 1980) prend en considération les leaders religieux, les leaders politiques et les leaders sociaux. Gans (Gans H., 1962) accepte sommairement cette classification. Quant à Lopata (Lopata H., 1976), elle distingue les élites professionnelles et d'affaires, les élites politiques et organisationnelles et l'intelligentsia, à savoir les défenseurs de la culture polonaise. Rogler (Rogler L., 1974) montre comment un leader social traditionnel d'une communauté porto-ricaine urbaine est devenu un boss politique du parti démocrate. Le choix de cette formation politique a été judicieux. Afin de s'approprier les suffrages de la population porto-ricaine, elle a fait de son leader traditionnel un chef politique. On voit à nouveau l'importance de groupes extérieurs dans l'émergence du leadership ethnique. Par ailleurs, cet exemple montre que l'on trouve rarement dans la réalité des leaders ethniques agissant dans une seule sphère. Comme Gans (Gans H., 1962) l'avancait, les leaders politiques notamment,

doivent être actifs dans la sphère sociale en fournissant de l'aide à divers égards aux suiveurs dans le but de conserver leur confiance.

Le degré de formalité et d'institutionnalisation du leadership ethnique varie aussi énormément. Il semble en tout cas généralement admis que le leadership ethnique aux Etats-Unis a subi tout au long du vingtième siècle un processus de professionnalisation, d'institutionnalisation, de bureaucratisation, et partant, de dépersonnalisation. C'est notamment la thèse de Huggins (Huggins H., 1978) pour qui les années soixante représentent la période charnière de cette transformation dans le cas des Afro-Américains. Avant cette période prédomine un leadership de personnages hautement "charismatiques" dont les derniers semblent avoir été Martin Luther King et Malcolm X. Par la suite, et en raison de l'intervention étatique de plus en plus significative, prend le dessus un leadership de fonctionnaires élus, localement ou au plan national, certes soutenus par un mouvement social mais non plus identifiés à des personnes disposant du charisme des deux précités. En bref, actuellement, la fonction prime sur l'individu. Le phénomène Jesse Jackson constitue peut-être une exception à cette tendance (Watts J., 1988)

Certains auteurs utilisent enfin *l'expérience migratoire et les références culturelles* des leaders afin de distinguer les types significatifs de leadership. Ainsi, Lopata (Lopata H., 1976) distingue les leaders immigrés des leaders de la "seconde génération". Les premiers sont peu scolarisés et ils entretiennent leur "polarité" avec ardeur. Les seconds sont souvent éduqués dans les universités

américaines. Culturellement, ils se rapprochent plus des Américains de leur âge que de leurs parents. Tryggvason (Tryggvason G., 1971) reprend cette distinction entre les leaders traditionnels et les leaders modernes. Quant à Wong (Wong B., 1976 et 1977), il parle d'élites traditionnelles - ou Kiu Ling - et de nouvelles élites - ou Chuen Ka. Les premières se composent d'hommes âgés, nés en Chine et qui ont conservé un style de vie chinois. Ils s'expriment mieux dans leur langue. Ce sont souvent de riches hommes d'affaires. Quant aux Chuen Ka, ils sont jeunes et nés aux Etats-Unis. Leur langue de prédilection est l'anglais. Ils ont une éducation de niveau supérieur et sont surtout actifs dans les services sociaux mis en place en faveur des habitants de Chinatown. Cette distinction entre les leaders traditionnels et les leaders modernes, et les conflits qui les opposent pour le leadership du groupe semblent être des traits communs à toutes les communautés ethniques.

4. Quelques remarques

Après cet aperçu de la littérature américaine sur le leadership ethnique, quelques brèves remarques s'imposent pour venir compléter celles que nous avons faites en cours de route. On peut tout d'abord s'étonner du peu de références explicites à la théorie wébérienne du leadership. Par ailleurs, force est de constater qu'il n'existe pas une théorie globale du leadership ethnique à laquelle tout le monde ferait référence. Les oeuvres les plus citées sont celles de Myrdal, de Whyte, de Higham mais aussi les travaux de Lewin et de Gans. La plus grande partie des études consiste dans des recherches empiriques souvent

segmentées par nationalité. Les études comparatives sont relativement rares. Il reste que, quel que soit le problème théorique particulier étudié, les travaux américains peuvent sans aucun doute aider à comprendre la situation européenne en matière de leadership ethnique.

B. L'EUROPE.

La revue de la littérature européenne sur le leadership ethnique occupera moins d'espace que celle consacrée aux Etats-Unis. La raison en est que ce domaine d'étude a donné lieu à beaucoup moins de recherches dans notre continent qu'aux Etats-Unis. Même si les ouvrages qui abordent notamment cette question sont de plus en plus nombreux, le leadership ethnique n'est pas un thème spécifique d'étude très développé dans la sociologie européenne des migrations.

Nous nous intéresserons quasi exclusivement à la littérature britannique et à la littérature française, d'une part parce que la France et la Grande-Bretagne ont été deux des pays européens les plus touchés par le phénomène migratoire au cours du vingtième siècle. Ils sont d'autre part parmi les pays les plus avancés dans l'étude des migrations et des questions connexes. Nous aurions aussi voulu nous intéresser à d'autres pays comme notamment l'Allemagne et les Pays-Bas, mais des obstacles linguistiques nous ont empêché de le faire en profondeur dans la mesure où nous n'avons eu accès qu'à la littérature traduite en provenance de ces pays. Enfin, il s'est avéré impossible de procéder à une revue des travaux belges sur le leadership ethnique car ils sont largement inexistantes. La même remarque peut être faite à

propos des recherches en Italie et en Espagne qui semblent surtout concerner la quantification des immigrants présents sur le territoire de ces pays.

1. L'étude du leadership ethnique en Grande-Bretagne.

Rappelons d'emblée que nous ne traiterons ici que des études relatives au leadership des communautés ethniques vivant en Grande-Bretagne suite aux vagues relativement récentes d'immigration vers ce pays. Nous ne nous intéressons donc pas aux relations entre les différents peuples "indigènes" qui composent le Royaume-Uni. Sur ces questions, on peut notamment se référer aux travaux de Michael Hechter (Hechter M., 1975)

A la différence des Etats-Unis, les relations de classe dominent l'ethnicité dans la société britannique (Couper K. et Santamaria U., 1985). Comme le remarque Bulpitt (Bulpitt J., 1986), la question raciale et ethnique (9) n'a jamais occupé une place continue et importante sur l'agenda politique national britannique. Selon le même auteur, les choses ne sont pas prêtes de changer et l'Etat central va probablement continuer - comme il l'a toujours fait - à maintenir ces questions au niveau local. En quelque sorte, il les 'périphérise'. Cette remarque semble importante si l'on veut comprendre l'essor de la sociologie des migrations, des relations raciales et ethniques dans ce pays et en particulier, la fraction qui s'intéresse au leadership ethnique.

La plupart des études importantes sur l'immigration et les questions ethniques et raciales en Grande-Bretagne comportent au moins un chapitre sur le leadership ethnique. Rares sont toutefois les études qui traitent exclusivement cette question. On ne peut donc pas parler d'un corps cohérent de travaux qui constitueraient une branche à part de la sociologie des migrations (10) , qui elle-même du reste n'est pas constituée en discipline digne de ce nom.

On peut néanmoins isoler trois perspectives distinctes dans l'étude du leadership ethnique, qui correspondent à trois des approches principales de la sociologie des migrations: l'approche traditionnelle, l'approche marxisante et l'approche culturaliste.

L'approche traditionnelle du leadership ethnique est liée à la perspective la plus ancienne de la sociologie des migrations, la sociologie des relations raciales (Phizacklea A., 1984). Elle débuta dans les années cinquante sous l'impulsion de Michael Banton (Banton M., 1971), se développa avec le concours inestimable de John Rex (Rex J., 1967) et fut dominante jusqu'au milieu des années soixante-dix. Ces chercheurs centrent leur attention sur les immigrants de couleur en provenance des anciennes colonies britanniques. Leur venue en Grande-Bretagne a eu pour conséquence que ce pays vit une situation de relations raciales déséquilibrées et problématiques. En effet, les immigrants noirs sont confinés dans une position sociale et économique largement défavorisée à travers le racisme et la discrimination, et ce , en dépit du fait qu'ils sont des citoyens britanniques et donc, qu'ils sont juridiquement égaux aux autres citoyens britanniques, la majorité

blanche. C'est en bref la position des minorités raciales dans la société anglaise qui constitue l'objet d'investigation privilégié. Dans ce contexte a émergé une interrogation spécifique à propos du leadership de ces groupes. L'étude de John Dewitt (Dewitt J., 1969) peut à cet égard être considérée comme la première recherche importante. L'auteur étudie les associations de travailleurs indiens et s'interroge sur le rôle possible de leurs leaders dans la nécessaire modification des relations raciales. Plus précisément, il pose la question du rôle des leaders immigrés dans les processus dynamiques d'adaptation et d'acceptation, en reposant largement sur les apports théoriques de S.N. Eisenstadt (11). En ce qui concerne l'adaptation, Dewitt examine cinq hypothèses relatives au rôle des leaders. Les leaders peuvent tout d'abord encourager les autres immigrés à établir des relations personnelles avec des Anglais blancs. Ils peuvent deuxièmement aider les immigrés à atteindre un certain degré de sécurité physique et économique; ils peuvent les aider à rassembler leurs ressources pour s'adapter à la société anglaise. Le troisième rôle peut être d'identifier, dans la société anglaise, des alliés potentiels et d'encourager les immigrés à s'en rapprocher. Quatrièmement, ils peuvent apprendre aux immigrés à se mouvoir dans le contexte non-familier des institutions britanniques. Enfin, ils peuvent promouvoir la solidarité avec la société hôte. En ce qui concerne l'acceptation, le rôle des leaders, hypothétise Dewitt, est d'identifier les intérêts des immigrés, de les expliquer aux Anglais réceptifs et de faire pression sur eux pour qu'ils donnent une suite positive aux revendications formulées. Dans ses conclusions, l'auteur redimensionne l'importance des associations de travailleurs indiens et souligne l'impuissance des leaders à remplir les

rôles énoncés. L'étude de Manderson-Jones et Jyothi Kamath (Manderson-Jones R. et Jyothi Kamath, 1972) essaye de percevoir les attitudes des leaders antillais et asiatiques à propos des relations raciales et de la discrimination en Grande-Bretagne. Les interviews de ces personnes furent réalisées en 1968, tandis qu'avaient lieu les débats sur le Race Relations Act de la même année. Les auteurs s'inscrivent dans une perspective visant à éliminer les discriminations dont souffrent les immigrants de couleur. Manderson-Jones souligne la nette opposition entre deux styles de leadership antillais: le leadership conservateur-modéré et le leadership radical-militant. On retrouve là clairement la distinction chère à Myrdal entre les leaders 'accommodation' et les leaders 'protest'. Les leaders conservateurs-modérés prônent l'intégration dans le système anglais qu'ils espèrent débarrasser de ses aspects les plus racistes. Quant aux leaders radicaux-militants, leur objectif est de renverser l'ordre racial établi dans le monde. Leur perspective est donc internationaliste. Pour Jyothi Kamath, les leaders asiatiques exercent peu d'influence sur la communauté. Ils poursuivent plutôt leurs intérêts personnels masqués derrière un discours qui les présente comme les serviteurs de leur groupe. C'est aussi de cette première approche que font partie les livres de Heineman (Heineman B., 1972) et de Katznelson (Katznelson I., 1973). Heineman explique à la faveur d'une approche en termes de pouvoir et d'impuissance l'échec de la C.A.R.D. (12). Quant à Katznelson, elle montre comment la politique 'raciale' britannique a empêché la participation directe des immigrants à la vie politique par la création d'institutions tampons spécifiques de type colonial. Les leaders de ces institutions, quelle que soit leur capacité, n'auraient jamais pu accroître le pouvoir politique des

migrants. Ainsi, le trait majeur de cette approche du leadership ethnique est qu'elle analyse principalement le rôle des leaders dans l'amélioration des relations entre la société anglaise et les immigrants noirs.

L'approche marxisante du leadership ethnique s'est surtout développée dans les années soixante-dix. Auparavant, rares étaient les marxistes qui accordaient une attention particulière aux travailleurs immigrants; ils faisaient automatiquement partie de toutes les analyses concernant la classe ouvrière. Elle est à mettre en rapport avec l'économie politique du racisme (Phizacklea A., 1984), la seconde perspective majeure de la sociologie des migrations qui s'est développée sous l'impulsion d'auteurs comme Castles et Kosack (Castles S. et Kosack G., 1985), Hall (Hall S., 1978), Miles (Miles R., 1982) et Sivanandan (Sivanandan A., 1982). L'objet d'investigation central de cette approche devient le rôle de l'Etat dans l'institutionnalisation du racisme à travers différents mécanismes comme notamment le contrôle de l'immigration. Plus largement, le racisme et sa reproduction sont mis en relation avec la structure de classe. En ce qui concerne le leadership ethnique, nombre d'études de cette approche sont le fruit du travail d'activistes noirs. Toutes concernent le leadership politique et son rôle dans la lutte de classe particulière que mène la population noire d'Angleterre. Un des débats à nos yeux les plus intéressants qu'ont lancé les partisans de cette approche concerne la bureaucratisation du leadership ethnique; processus dont on peut situer la naissance en 1965 avec le premier Race Relations Act mais qui s'est surtout intensifié vers la fin des années soixante-dix et le début des années 80, surtout

après les insurrections de Brixton en 1981. Une des thèses les plus fréquemment défendue dans ce cadre est que les gouvernements britanniques successifs, à travers leur politique raciale ont créé un leadership noir passif - notamment en récupérant les leaders radicaux les plus "dangereux"- dont la fonction est d'empêcher l'essor du mouvement noir et de disqualifier les leaders radicaux. Pour Dennis (Dennis F., 1988), l'Etat britannique a créé au cours des années quatre-vingt une classe moyenne noire (black middle class) composée de tous les professionnels en relations raciales exerçant leurs activités dans des institutions ad hoc, qui ont en fait été chargés de faire la police dans la communauté. Pour Keith Tompson (Tompson K., 1988, p.92), le fin mot de l'histoire de ce qu'il appelle l'industrie des relations raciales (race-relations industry) est évident:

" British politicians have long had clear aims for the machinery of Race Relations. They want a quiescent black population,...[....].

There are quite clear colonial parallels here. In the colonies British politicians often promoted black political leaders and created toothless legislative institutions that could be trusted to pacify those who opposed London's rule. This is the historic precedent that lies behind Britain's race relations industry. Of course, the industry is superficially designed to look after the interests of Black people. [...]
(13)

Un peu plus loin, il dit encore:

"...that black political leadership has disappeared from the neighbourhood and has emerged in the endless corridors of local government. It has been quangoized," (Tompson K., 1988, p. 108) (14)

Trevor Carter (Carter T., 1986), pour sa part, se veut un peu plus nuancé. Il reconnaît que les intentions de l'Etat en créant toutes les agences destinées à gérer le phénomène racial étaient peut-être

douteuses. Toutefois, argumente-t-il, les postes de travail ainsi créés correspondent à l'état du développement atteint par les Noirs britanniques dans la vie politique. À la condition que ces leaders bureaucratiques ne se laissent pas éloigner de leur communauté. Plus généralement, c'est la question de l'engagement et de la participation des Noirs dans la politique formelle que cette approche pose. En témoigne la discussion en cours maintenant depuis quelques années sur les sections noires dans le parti travailliste (Howe D., 1985). Dans une récente étude Henry Goulbourne (Goulbourne H., 1988) se prononce en faveur du développement d'un leadership d'engagement, de participation. Les alternatives possibles, à savoir l'option communaliste et le "street populism" (15) comportant des dangers notables. Dans le cas de la première, les leaders, en créant un groupe facilement identifiable par des traits imposés de l'extérieur, contribuent à sa marginalisation. Quant à la seconde alternative, elle s'avère trop aisément manipulable comme ce fut le cas de la révolte de Brixton.

L'approche culturaliste du leadership ethnique s'apparente à la perspective que Phizacklea (Phizacklea A., 1984) appelle la sociologie des relations ethniques. Elle analyse la position des migrants prioritairement en termes culturels. C'est parmi les prédispositions culturelles et les attitudes individuelles de leurs membres qu'il faut chercher les variables explicatives de la position des minorités ethniques et raciales en Angleterre (Watson J. (Ed.), 1977). C'est de cette approche qu'émane le plus grand nombre de travaux sur le leadership ethnique. L'objet d'étude privilégié est la structuration sociale interne des communautés ethniques qui paraissent ainsi coupées

de leur environnement extérieur. Un regard particulier est jeté sur les associations et plus récemment sur le leadership religieux. La représentante la plus significative de cette perspective est peut-être l'anthropologue Pnina Werbner. Dans un article sur les associations volontaires parmi les Pakistanais de Manchester (Werbner P., 1985a), Werbner étudie les processus de légitimation interne des élites immigrées. Elle isole deux moyens qui permettent d'accumuler du prestige et de l'honneur dans la communauté: faire des dons et organiser des donations charitables. Dans une autre recherche (Werbner P., 1988, non publié), elle montre comment les divisions communautaires influencent le sens des négociations inter-ethniques. Pour Aurora (Aurora G., 1967) et Anwar (Anwar M., 1978), la question du leadership ethnique doit être comprise avant tout en se référant aux divisions régionales, religieuses, politiques qui coupent la communauté. Cette idée est partagée par Queshi (Queshi S., 1988, non publié) dans ses travaux sur le leadership musulman chez les Pakistanais de Birmingham. Les recherches de Cohen méritent une mention particulière dans la mesure où elles évitent le piège majeur que rencontre l'approche culturaliste et qui consiste à isoler en quelque sorte la communauté étudiée de reste de la société. Cohen étudie les relations entre la politique et l'action rituelle en prenant l'exemple du Carnaval antillais de Notting Hill à Londres (Cohen A., 1980 et 1982). Pour lui, le leadership doit être conçu comme un processus par lequel une collectivité se mobilise, fait revivre, modifie, crée et intègre des formes d'expression culturelle traditionnelles et neuves en vue de répondre aux changements intervenus dans les conditions économiques et sociales. Le carnaval est à la fois un mouvement culturel et politique. Il s'agit d'un événement à la faveur

duquel un groupe engagé dans une confrontation politique mobilise sa culture et ses relations communautaires pour coordonner son action de lutte pour le pouvoir. On pourrait enfin mentionner les travaux de John Eade sur la communauté originaire du Bangladesh à Londres, qui semblent vouloir combiner une approche culturaliste avec certains éléments de l'approche marxisante (Eade J., 1987, 1989).

2. L'étude du leadership ethnique en France

Moins encore que dans les deux autres pays que nous venons d'envisager, on ne peut parler en France d'un champ d'étude constitué du leadership ethnique. Les recherches qui traitent de ce phénomène sont très rares même si leur nombre a tendance à augmenter ces dernières années. Certes, l'époque de gloire du marxisme français avait livré son lot de travaux qui indirectement auraient pu être considérés comme faisant partie de notre domaine d'étude. Ainsi, les travaux de Manuel Castells (Castells M., 1975), de Maryse Tripier (Tripier M., 1984), de Bernard Granotier (Granotier B., 1976), de Gisler et Baudry (Gisler D. et Baudry E., 1973), de Gilles Verbunt (Verbunt, 1976 et 1979) de Léon Gani (Gani L., 1972) concernaient tous la place des immigrants dans la classe ouvrière française et dans la lutte des classes en France. Ils pouvaient par conséquent être lus avec attention par le chercheur intéressé par le leadership ethnique même si ce phénomène n'était abordé que de façon indirecte..

Il a fallu attendre les conséquences de la loi du 9 octobre 1981 qui ôtait tous les obstacles à la formation d'associations d'immigrés

(Ministère des Affaires Sociales et de la Solidarité Nationale, 1986, p.54) c'est-à-dire la prolifération de telles associations, pour amener une interrogation plus directe sur le leadership ethnique. Elle s'est développée dans trois directions: l'optique de la réussite des immigrants, l'approche en termes de nouveaux mouvements sociaux et l'optique qui concilie Islam et participation politique.

La première approche développée par Isabelle Taboada-Leonetti (Taboada-Leonetti I., 1984 et 1985) procède d'un renversement de l'optique traditionnelle de l'immigration en France en termes de problèmes sociaux et de marginalité. Elle met en évidence l'émergence d'élites de l'immigration faites de jeunes descendants d'immigrants qui connaissent une réussite scolaire, professionnelle, artistique ou économique relativement importante par rapport à leurs parents mais aussi par rapport à bien d'autres jeunes Français. La nouveauté ne réside pas dans l'existence de ces réussites mais bien dans le fait qu'elles ne s'accompagnent pas - au contraire - d'une négation par ces jeunes, de leurs origines. Elle observe ainsi le développement d'une classe d'encadrement dont les membres jouent un rôle fondamental en tant que porte-parole de leur communauté, en tant que médiateurs auprès des institutions françaises mais aussi en tant que modèles d'identification pour ceux qui ont moins bien réussi. Ce faisant, Taboada-Leonetti introduit la problématique de la mobilité sociale dans le débat sur l'immigration.

La seconde approche tente d'analyser le comportement collectif des jeunes maghrébins de France en termes d'un nouveau mouvement social. En

effet, la marche des Beurs de 1983, le mouvement Convergence 84, le succès de l'association S.O.S. racisme et plus récemment de France-Plus (Hecht G., 1988) témoignent de la volonté d'une partie de cette jeunesse de pénétrer la scène sociale et politique. Des chercheurs évoluant dans la mouvance d'Alain Touraine s'interrogent sur ce phénomène qui se cristallise autour de personnages clés comme notamment Harlem Désir et Arezki Dahmani (Jazouli A., 1982, 1986a, 1986b; Lapeyronnie D., 1987).

La troisième approche tente d'expliquer l'émergence de l'Islam dans la société française et les implications sociales et politiques de ce phénomène. Gilles Kepel (Kepel G., 1987) étudie dans son brillant ouvrage la naissance de cette religion dans la France contemporaine. Il souligne que la "communauté" musulmane de France ne dispose pas et est en fait à la recherche d'un leadership solide. Dans une autre étude, Stéphane Courtois et Gilles Kepel (Courtois S. et Kepel G., 1987) se demandent dans quelle mesure le mouvement d'islamisation des populations d'origine immigrée peut déboucher sur le terrain des institutions politiques formelles. Leur réponse est négative notamment parce qu'il n'y a pas d'élites musulmanes susceptibles de poursuivre une démarche politique. Ainsi, cette approche conduit à analyser les relations entre le leadership religieux et le leadership politique, démarche indispensable dans le cas de l'Islam. C'est dans le domaine du leadership islamique que l'on trouve la seule contribution réelle à l'étude du leadership ethnique en Belgique (Bastenier A. et Dassetto F., 1984)

C. AUTRES PAYS

Notre objectif ici n'est pas de passer en revue la littérature mondiale concernant le leadership ethnique. Nous voulons plus modestement présenter brièvement les travaux de deux auteurs qui revêtent une importance considérable dans l'étude de ce phénomène, à savoir S.N. Eisenstadt et G.W. Skinner.

1. S.N. Eisenstadt et les élites immigrées en Israël

C'est dans l'article "The place of elites and primary groups in the absorption of new immigrants in Israël" (Eisenstadt S.N., 1952) que Eisenstadt développe sa théorie des élites immigrées. Ses idées seront reprises quelques années plus tard dans son ouvrage "The Absorption of Immigrants" (Eisenstadt S.N., 1954). Le problème de l'auteur est d'étudier l'importance des élites dans le processus d'intégration des immigrants juifs en Israël. Pour lui, les élites exercent une fonction de médiation importante entre les groupes primaires des immigrants et la structure sociale israélienne. Le degré de participation et d'identification des immigrants à leur nouvelle société dépendra de l'existence et de la permanence de cette médiation. En fait, l'identification des immigrants avec la nouvelle société s'effectue à travers leur identification avec les élites. Celles-ci exercent une influence considérable sur la formation des valeurs et sur les activités des groupes primaires de migrants.

Les études de Eisenstadt concernent un type particulier de

migration, à savoir le peuplement d'Israël par des Juifs en provenance du monde entier. Par ailleurs, elles analysent les phénomènes qui se produisent peu après l'arrivée des nouveaux migrants. Ainsi, les personnes interrogées pour l'article présenté se trouvaient en Israël depuis au plus dix-neuf mois. Pour ces raisons, il faut les considérer avec prudence dans une recherche concernant les "communautés ethniques d'origine immigrée en Europe Occidentale" (16).

2. G.W. Skinner et les communautés chinoises à l'étranger

Dans son livre "Leadership and Power in the Chinese Community of Thailand" (Skinner G.W., 1958), Skinner définit la communauté chinoise de Bangkok par un ensemble de valeurs clés comme la richesse, le respect et le prestige, le pouvoir c'est-à-dire la détention d'une position élevée dans les organisations chinoises et la compétence. L'élite de la communauté se compose des individus qui détiennent au plus haut degré les valeurs de la communauté. Ainsi, l'élite chinoise de Bangkok comprend les membres les plus riches, les plus prestigieux et les plus puissants de la communauté. Quant aux leaders, ils comprennent les membres de l'élite qui utilisent leur position pour influencer la vie de la communauté. Ainsi, aussi bien le concept de leadership que le concept d'élite sont définis en termes relatifs. La ligne de démarcation élite/non-élite, leaders/non-leaders est toujours le fruit d'une décision arbitraire. Ces deux points nous paraissent plus intéressants pour notre propre recherche (17) que toute l'analyse qu'il produit de la structure du leadership de la communauté.

Dans une étude parue dix ans plus tard, Skinner analyse les liens entre la structure de pouvoir interne des communautés chinoises à l'étranger et le système d'autorité politique des sociétés où elles vivent. Sa thèse est que les communautés chinoises à l'étranger sont normalement liées à l'environnement extérieur non pas par des leaders spécialisés dans les relations extérieures mais plutôt par des leaders internes à la communauté. Par ailleurs, le fait que leur autorité soit validée intérieurement par la communauté et extérieurement par l'Etat provoque des dilemmes pour les leaders. Par ailleurs, Skinner montre que les leaders chinois les plus influents sont aussi ceux qui sont le plus assimilés à la société environnante. En cela, il remet en question son étude précédente. Les leaders chinois ne protestent jamais directement contre l'establishment de la société globale. Enfin, il semble que plus le leader a des relations avec l'élite de la société, plus la communauté chinoise le considère comme un leader important.

Ce survol de la littérature sur le leadership ethnique nous a servi de base pour formuler des hypothèses qui seront présentées au chapitre cinq. Mais avant cela, il convient de procéder aux précisions conceptuelles. Ce sera l'objectif du chapitre suivant.

Tableau 4: Les rôles du leadership ethnique

Rapport avec le gr.	INTERNE	EXTERNE
Sphère		
CULTURELLE	<ul style="list-style-type: none"> - gestion de l'identité ethnique (Lyman & Douglass, Wong) - fixation des frontières du groupe (Barton, Wong) - maintien des traditions cult. (Lopata, Westfried) - assurer une continuité de la tradition (Greene) - tutelle religieuse (Lopata, Gans) - préservation et protection d'éléments de la culture ethn. (Tryggvason) 	<ul style="list-style-type: none"> - fixation des frontières du du groupe (Barton, Wong)
POLITIQUE	<ul style="list-style-type: none"> - encourager la participation et l'engagement des membres de la comm. ds la société. (Greene) - apaiser les turbulences et le mécontentement du groupe; favoriser le statu quo (Lewin, Cox) 	<ul style="list-style-type: none"> - représentation de la comm. ds ses relations avec la soc. (Thompson R.) - défense des intérêts du gr. (Glazer, Thompson D.) - négocier avec l'environn. qui organise l'exclusion (Balgopal, Pallasana)
SOCIALE	<ul style="list-style-type: none"> -fixation des frontières du gr. (Barton) -contrôle de la vie soc. et éco. du gr. (Thompson R.) -éducation des jeunes (Lopata) -aide matérielle; relais avec les autorités (Rogler, Nelli, Gans) 	<ul style="list-style-type: none"> -fixation des frontières du gr (Barton) -relais avec les autorités administratives (Rogler, Nelli)
PSYCHOLOGIQUE	<ul style="list-style-type: none"> -servir de modèle de cpt. pour les membres du gr. (Balgopal, Pallasana) -réduction des tensions découlant de l'oppression (Balgopal, Pallasana) -symbole de la fierté du gr. (Huggins) 	<ul style="list-style-type: none"> -symbole de la fierté du gr. (Huggins, Oakley) -élévation du gr. (Huggins)

NOTES au chapitre 3.

- (1) Voir le chapitre 4.
- (2) Les guillemets autour du mot leader figurent dans le texte original.
- (3) Cette expression est très difficile à traduire avec précision. Peut-être pourrait-on parler de 'leadership accommodateur' (voir chapitre 11).
- (4) Les leaders internes sont à l'origine de ces 'mutual aid societies' qui proposent aux migrants toute une série de services économiques comme notamment des prêts.
- (5) Il n'est pas rare en effet de voir des leaders emblématiques devenir réformistes et vice versa.
- (6) Les travaux présentés séparément, à savoir ceux de Myrdal, Whyte et Higham ne sont pas repris dans le tableau 4, page 117.
- (7) 'progressistes traditionnels' (traduction libre)
- (8) Un exemple significatif de ce type de leader est représenté par Frederick Douglass, l'ancien esclave devenu politicien. Le lecteur peut notamment se référer à son autobiographie (Douglass F., 1980).
- (9) Les termes 'racial et ethnique' renvoient aux immigrants et à leurs descendants, dont la plupart, mais pas tous, proviennent d'anciennes colonies britanniques.
- (10) Il faut entendre 'sociologie des migrations' comme une expression générique qui se rapporte à l'ensemble des travaux consacrés à la migration, aux relations ethniques et raciales, etc.
- (11) Les travaux de S.W. Eisensadt relatifs aux élites et au leadership immigrants font l'objet d'une présentation au point C. de ce même chapitre.
- (12) Campaign Against Racial Discrimination.
- (13) "Les politiciens britanniques ont eu depuis longtemps des objectifs clairs pour la machinerie des relations raciales. Ils veulent une population noire passive, ...[...]. Il y a ici des parallèles coloniaux assez clairs. Dans les colonies, les politiciens britanniques promouvaient des leaders politiques noirs et ils créaient des institutions législatives 'sans dents' auxquelles, on pouvait faire confiance pour pacifier ceux qui s'opposaient à la loi de Londres. C'est le précédent historique qui repose derrière l'industrie britannique des relations raciales. Bien sûr, l'industrie est superficiellement dessinée pour défendre les intérêts des Noirs." (traduction libre).
- (14) "... que le leadership politique noir a disparu des voisinages et il a émergé dans les couloirs sans fin du gouvernement local. Il a été 'neutralisé'". (traduction libre)

(15) "le populisme de la rue" (traduction libre).

(16) Nous donnerons un contenu précis à cette expression à la faveur du prochain chapitre.

(17) Voir le chapitre suivant.

CHAPITRE 4 - MISES AU POINT CONCEPTUELLES

La clarification du sens des concepts utilisés dans une étude peut se faire avant la présentation des résultats ou à la faveur de celle-ci. Pour notre part, nous avons opté pour la première solution afin d'ôter le plus tôt possible toute ambiguïté quant aux termes employés. Dans un premier temps, nous présenterons la distinction que nous avons établie entre les concepts de "catégorie ethnique" (d'origine immigrée) et de "communauté ethnique" (d'origine immigrée). Nous clarifierons par la suite ce que nous entendons par "élites", "leadership", "pouvoir" et "impuissance" dans le cas des populations issues des migrations internationales.

Soulignons d'emblée que ce chapitre ne présentera pas une revue bibliographique exhaustive et systématique à propos de ces concepts, qui nécessiterait à elle seule l'espace total réservé à ce travail. Nous nous inspirerons plutôt d'une sélection que nous avons opérée dans la littérature existante afin d'adopter des définitions de départ claires et opérationnelles dans cette étude.

A. CATEGORIE ET COMMUNAUTE ETHNIQUES (D'ORIGINE IMMIGREE).

La littérature sociologique sur les migrations et sur les relations inter-ethniques présente une large diversité de vocables pour désigner 'les entités résultant de l'installation d'étrangers dans un pays'. Aux Etats-Unis, l'accent est davantage mis sur l'"ethnicité" lorsqu'on parle de groupe, de minorité, de communauté, de village ethnique, et de ghetto. Quant aux Européens, à l'exception peut-être des Britanniques et des Néerlandais, ils tendent à insister plus sur l'"immigration" en

utilisant fréquemment les expressions suivantes : "les immigrants", les "communautés immigrées", les "collectivités" et les "colonies" étrangères, les travailleurs immigrants, etc. Une tendance à parler en termes "ethniques" semble néanmoins se manifester, notamment en France (Saadi M., 1982; Taboada-Leonetti I., 1984; Taboada-Leonetti I. et Guillon M., 1986; Belbahri A., 1986; De Certeau M., 1986). Même l'expression de 'melting-pot' a récemment été utilisée pour appréhender la différenciation ethnique de ce pays (Milza P., 1986). En Belgique francophone, il semble que ce soit plutôt l'expression de "communauté culturelle" qui ait le vent en poupe (1).

Cette pluralité d'expressions, mais aussi de sens donnés à chacune d'entre elles par les différents chercheurs, doit inciter à la prudence car, dans de nombreux cas, la précision fait défaut et dès lors, on ne sait plus à quelle réalité on se réfère. Il convient donc d'explicitier clairement le sens des concepts utilisés.

Les termes et les définitions correspondantes que nous avons choisis peuvent être visualisés dans le tableau 5, page 170. L'expression de collectivité ethnique d'origine immigrée est la notion générique que nous utiliserons pour désigner les différentes entités formées par les immigrants et leurs descendants dans les pays de résidence. En nous inspirant principalement de R.H. Jackson (Jackson R.H., 1984) et de C. Guillaumin (Guillaumin C., 1985), nous distinguerons dans cette étude deux types de collectivités ethniques (d'origine immigrée) : les catégories ethniques (d'origine immigrée) et les communautés ethniques (d'origine immigrée) (2).

L'expression de catégorie ethnique (d'origine immigrée) désigne un ensemble d'individus qui partagent une série de traits objectifs communs et qui globalement, connaissent une même situation faite d'un ensemble de désavantages objectifs d'une ampleur variable, qui sont autant d'aspects définissant un statut de minorité.

Le premier trait objectif commun que partagent les individus qui appartiennent à une même catégorie ethnique d'origine immigrée est l'origine nationale (et/ou l'origine régionale) (Alba R., 1976, 1985; Schermehorn R., 1974). Elle est bien sûr liée à d'autres traits culturels comme notamment la langue (ou la variété de langue), les habitudes alimentaires ou la religion. Toutefois, les traits culturels ne résistent pas tous de la même façon dans le pays d'immigration, un certain degré d'assimilation culturelle ayant toujours lieu.

Par ailleurs, une confusion peut dans certains cas s'opérer, dans la perception sociale, entre l'origine nationale et d'autres éléments culturels. C'est particulièrement le cas avec les populations immigrées de religion islamique que l'on désigne parfois simplement comme 'musulmans', qu'ils soient Marocains, Turcs ou Pakistanais. Remarquons enfin que parler d'origine nationale commune permet d'envisager simultanément des individus de nationalité différente. Cela devient de plus en plus souvent nécessaire dans le cas des enfants d'immigrés qui adoptent volontairement ou pas la nationalité de leur pays de résidence, qui est aussi souvent leur pays de naissance.

Le second trait objectif de la définition proposée est l'origine

migratoire commune des personnes appartenant à la catégorie ethnique (d'origine immigrée). Qu'il s'agisse d'immigrés au sens le plus strict, c'est-à-dire de travailleurs migrants, de leurs parents collatéraux ou de leurs descendants, la présence de ces individus qui appartiennent à une catégorie ethnique d'origine immigrée dans un pays a une seule et même origine: le phénomène des migrations internationales. Ainsi, sous l'étiquette de catégorie ethnique d'origine immigrée sont en fait regroupés des individus qui ont eu une expérience directe de la migration mais aussi des personnes, surtout les descendants des primo-arrivants, qui n'ont effectué aucun déplacement physique pour arriver dans le pays où il vivent. Leur présence résulte plutôt du mouvement d'autres personnes auxquelles ils sont liés.

De la sorte, et nous arrivons au troisième trait objectif des catégories ethniques d'origine immigrée, ces entités se caractérisent par une reproduction sur plusieurs générations. Autrement dit, dans la mesure où nous englobons dans notre définition les travailleurs immigrés, leurs familles et surtout leurs descendants, on pourrait dire que la durée de vie d'une catégorie ethnique (d'origine immigrée) dépasse une génération biologique (Keyes C., 1976; Van Amersfoort H., 1982). La question de savoir jusqu'à quelle génération suivant la migration les individus peuvent être dits appartenir à une catégorie ethnique ne trouve pas de réponse facile. On peut toutefois considérer que jusqu'au moins à la troisième génération, c'est-à-dire en fait, la seconde génération née dans le pays d'accueil des grands-parents, il est aisé de retracer l'origine nationale. Au-delà, cela peut s'avérer plus compliqué. Dans le cas des Italiens aux Etats-Unis, il n'est pas rare

cependant d'entendre parler encore de nos jours des Italo-Américains après plus d'un siècle du début des grandes vagues d'immigration italienne dans ce pays.

Une catégorie ethnique (d'origine immigrée) se caractérise aussi par certains désavantages objectifs que subissent ceux qui en font partie. Ils autorisent à parler de statut minoritaire pour qualifier globalement l'ensemble.

Au niveau socio-économique, tout d'abord, les membres de la catégorie ethnique (d'origine immigrée) occupent principalement des positions peu valorisées au bas de l'échelle (Heckmann F., 1983). L'histoire des migrations internationales d'après-guerre en Europe nous enseigne qu'il s'agissait souvent là d'un but des pays importateurs de main-d'oeuvre. En quelque sorte, la relative homogénéité socio-économique de la catégorie ethnique d'origine immigrée à l'échelon de la main-d'oeuvre salariée peu qualifiée résulte directement des conditions économiques et politiques du déplacement géographique des primo-immigrants, qui en règle générale, étaient destinés à occuper les emplois délaissés par les autochtones. Toutefois, mis à part le non-accès aux emplois publics pour les résidents étrangers d'un pays, on se trouve le plus souvent en Europe face à des situations de discrimination de fait et non pas de droit, situations rendues encore plus difficiles par la complexité des marchés de l'emploi actuels. Certes, ces situations ne sont pas fixes, auquel cas la présente étude n'aurait aucun sens. Mais la reproduction sociale consent aux caractéristiques socio-économiques des primo-immigrants, qui découlent des conditions

économiques et politiques de leur migration, de se transmettre en partie aux générations biologiques suivantes.

Les personnes qui appartiennent à une catégorie ethnique d'origine immigrée, et de façon particulièrement visible celles qui n'ont pas la nationalité du pays où elles résident, connaissent par ailleurs souvent une situation désavantageuse au niveau juridico-politique. La plupart du temps, elles ne bénéficient ni du droit de vote, ni du droit d'éligibilité, quel que soit le niveau considéré. A cet égard, le Danemark, les Pays-Bas et l'Irlande font figure d'exceptions dans la CEE dans la mesure où les résidents étrangers peuvent participer aux élections locales (3). Quant aux personnes d'origine étrangère qui ont acquis d'une façon ou d'une autre la nationalité du pays de résidence, elles ne font à notre connaissance l'objet d'aucune discrimination légale en ces matières. Cependant, leur statut juridique est souvent ambigu. Dans certains cas, elles sont dans le doute quant à leur nationalité et partant, quant à certains de leurs droits. Par ailleurs, on observe souvent une attitude plus sévère de la justice à leur égard, sans compter qu'ils sont plus facilement que les autochtones de 'souche' l'objet de contrôles mais aussi de brutalités policières.

Pour rendre compte de façon nuancée de la position désavantageuse des enfants des catégories ethniques (d'origine immigrée) dans l'institution scolaire (Van Amersfoort H., 1982), il faudrait comparer leurs performances scolaires à celles des enfants autochtones issus des milieux socio-économiques et culturels 'désavantagés' (Campioli G., 1977; Marquès-Balsa C., 1979). Leurs performances scolaires

paraissent en effet souvent aller dans le même sens.

En ce qui concerne le logement, il n'existe à notre sens aucune discrimination légale envers les membres des catégories ethniques (d'origine immigrée). Toutefois, et de façon variable suivant le pays et l'origine nationale, un problème de discrimination de fait se pose. Les populations d'origine immigrée sont souvent amenées à se concentrer dans les vieux quartiers des grandes villes européennes dans lesquels le délabrement des logements atteint parfois des niveaux inquiétants (4).

Numériquement, ensuite, il va de soi que les catégories ethniques d'origine immigrée sont des collectivités plus ou moins fermées d'une importance quantitative variable, qui vivent dans une société plus large (Guillaumin C., 1985; Yinger M., 1985; Schermehorn R., 1974; Van Amersfoort H., 1982).

Enfin, le dernier élément de définition des catégories ethniques (d'origine immigrée) est leur pluralité (Jackson R.H., 1984). En effet, de telles entités existent en nombre plus ou moins variable suivant les pays. Ainsi, dans les pays d'Europe Occidentale, la pluralité des catégories ethniques (d'origine immigrée) doit être mise en relation avec les différentes vagues d'immigration successives que chacun de ces pays a connues.

Comme on le voit à l'examen des éléments de définition présentés, il n'est pas nécessaire pour faire partie d'une catégorie ethnique d'origine immigrée de présenter une quelconque conscience

d'appartenance à l'entité. En ce sens, cette appartenance ne résulte pas d'une adhésion volontaire. Pour faire partie d'une catégorie ethnique d'origine immigrée, il suffit simplement d'avoir certains traits objectifs et de se trouver dans une situation objective caractérisée à divers égards par une certaine discrimination et certains désavantages.

Par ailleurs, et dans la mesure où elles se caractérisent par "une infériorité socio-économique, socio-politique, coutumière et juridique [...] dans les relations sociales" (Guillaumin C., 1985, p.103), les collectivités ethniques d'origine immigrée sont des "groupes minoritaires" (Guillaumin C., 1985). Elles sont aussi des minorités au sens classique de l'expression, utilisé pour la première fois dans les sciences sociales par Louis Wirth dans les années trente (Wirth L., 1928, traduction française, 1980).

Quant à l'expression de communauté ethnique (d'origine immigrée), elle se réfère à une catégorie ethnique (d'origine immigrée) qui a acquis au moins les deux caractéristiques additionnelles suivantes: une certaine identité et un certain degré d'organisation (Jackson R., 1984). La troisième caractéristique, une certaine concentration géographique (Yancey W., Ericksen E. et Juliani R., 1976), ne nous paraît pas fondamentale.

Toutefois, avant de passer en revue ces caractéristiques, nous devons nous arrêter un instant sur le "passage" d'une catégorie ethnique d'origine immigrée à une communauté ethnique d'origine immigrée, à savoir, ce que nous avons appelé la catégorisation symbolique de la

catégorie ethnique. Ce point mérite quelques explications. D'après notre définition, la catégorie ethnique d'origine immigrée est une notion abstraite, construite par le chercheur, qui repose exclusivement sur des critères objectifs. Par ailleurs, les traits objectifs présentés ainsi que la situation désavantageuse dont nous avons parlé sont souvent socialement perçus comme des critères différenciateurs et classificateurs valides. De la sorte, la catégorie ethnique d'origine immigrée est souvent l'objet, à partir des éléments objectifs qui la définissent, d'une catégorisation symbolique de la part de la société environnante qui construit les préjugés à son égard en même temps qu'elle les renforce. Ainsi, dans la mesure par exemple où de nombreux Turcs habitent dans des vieux quartiers délabrés de Bruxelles (situation objectivement désavantageuse), on entendra souvent parler des "sales Turcs" (catégorisation symbolique). Dans la mesure où ils sont avant tout concentrés dans les secteurs économiques en déclin, donc soumis plus que d'autres au risque de chômage (désavantage socio-économique), les Italiens seront vus comme des profiteurs du système de protection sociale (catégorisation symbolique). Nous pourrions citer bien d'autres exemples de ce processus de marquage social de la catégorie ethnique d'origine immigrée. Le point que nous voulons souligner ici est que la perception que développeront à leur tour les personnes qui appartiennent à la catégorie ethnique d'origine immigrée de cette catégorisation symbolique, est un facteur important dans le développement d'une certaine identité chez nombre d'entre elles et partant, d'une certaine dimension organisationnelle et institutionnelle, qui sont les caractéristiques fondamentales d'une communauté ethnique d'origine immigrée. C'est dans ce sens que ce processus de catégorisation

symbolique peut être perçu comme constituant une étape de "passage" entre les deux types d'entité que nous voulons définir.

Cela dit, nous pouvons maintenant en venir à la présentation des caractéristiques de la communauté ethnique d'origine immigrée.

Max Weber déjà, avait identifié le sentiment d'appartenance comme étant l'élément de base de la communauté ethnique lorsqu'il écrivait : "Nous appellerons groupes 'ethniques' [...], ces groupes humains qui nourrissent une croyance subjective à une communauté d'origine fondée sur des similitudes de l'habitus extérieur ou des mœurs, ou des deus, ou sur des souvenirs de la colonisation ou de la migration, de sorte que cette croyance devient importante pour la propagation de la communalisation - peu importe qu'une communauté de sang existe ou non objectivement." (Weber M., 1922, traduction française, 1971, p.416). Pour l'anthropologue norvégien Fredrik Barth, ce qui fonde la communauté ethnique, ce n'est pas la culture commune, qu'il envisage plutôt comme un résultat, mais l'identité commune que partagent ses membres, quelle que soit la base sur laquelle elle repose (Barth F. (Ed.), 1969). Le même accent sur le sentiment d'appartenance à la communauté est trouvé chez nombre d'autres auteurs, comme, par exemple D. Juteau-Lee (Juteau-Lee D., 1983, a et b) et H. Glazer et D. P. Moynihan (Glazer H. et Moynihan D.P., 1976).

Le sentiment d'appartenance au groupe est primordial dans la mesure où il est indispensable à la naissance et au développement de la dimension organisationnelle de la communauté ethnique, qui en constitue

la seconde caractéristique additionnelle fondamentale (Barth F., 1969 ; Breton R., 1983). Autrement dit, ce n'est qu'à partir du moment où certains membres d'une catégorie ethnique (d'origine immigrée) développeront une conscience subjective commune de certains des traits objectifs qu'ils partagent, et partant, des intérêts communs qu'ils pensent avoir, que va progressivement naître un tissu organisationnel, institutionnel et relationnel plus ou moins complet et efficace, en vue de promouvoir et de défendre ces intérêts. Cela suppose évidemment que la société autochtone laisse une certaine autonomie à la catégorie ethnique. Il s'agit d'une condition indispensable à l'émergence d'un tissu institutionnel ethnique. La dimension organisationnelle se compose alors d'un réseau d'institutions plus ou moins formelles allant de l'église, à l'école, aux médias, aux partis politiques et aux syndicats, aux commerces et aux associations volontaires, qui, par ailleurs, peuvent avoir des finalités diverses (sport, culture, assistance sociale, politique, etc.).

Enfin, ni le concept de catégorie ethnique ni celui de communauté ethnique d'origine immigrée ne supposent, au sein d'un même pays, de concentration géographique (au sens strict) des personnes qui en font partie. En effet, comme nous l'a appris A. Etzioni (Etzioni A., 1959, p.258), "a group can maintain its cultural and social integration and identity, without having an ecological basis" (5). Toutefois, l'organisation de la communauté ethnique fonctionne rarement au-delà du niveau local c'est-à-dire le quartier ou la ville. La coordination institutionnelle de la communauté au niveau national est rarement assurée (Higham J., 1981). Dans ce sens, on pourrait parler d'une

certaine concentration géographique des institutions qui forment la communauté ethnique, qui est plus une donnée empirique qu'un élément de définition.

Ainsi, il résulte de notre conception abstraite de la catégorie ethnique d'origine immigrée et de notre conception organisationnelle de la communauté ethnique que la seconde sera quantitativement plus petite que la première. Tous les membres de la communauté ethnique appartiennent à la catégorie ethnique mais le contraire n'est pas vrai. Les personnes qui appartiennent à la catégorie ethnique ne sont pas nécessairement des membres de la communauté ethnique.

B. ELITES, LEADERSHIP ET POUVOIR-IMPUISSANCE DES COLLECTIVITES ETHNIQUES (D'ORIGINE IMMIGREE).

Les études sur les collectivités ethniques d'origine immigrée utilisent une terminologie variée lorsqu'elles envisagent des questions liées au "pouvoir" en leur sein : élite(s), leader, boss, 'padrone', 'prominente', cadres, etc. Il convient donc de préciser ce que l'on entend dans cette étude par "élites ethniques", par "leadership ethnique" et par "pouvoir-impuissance ethniques". C'est ce que nous allons voir dans les lignes suivantes.

1. Le concept d'élites ethniques (d'origine immigrée).

Certains termes, comme 'boss', 'padrone', 'prominente', ont été utilisés pour rendre compte de phénomènes précis liés à l'histoire des

immigrations aux Etats-Unis, et par conséquent, ils ne peuvent pas faire partie d'une définition générale. Ainsi, les 'bosses' ou 'padroni' étaient, à la fin du siècle dernier et au début du nôtre, des immigrants irlandais et italiens, le plus souvent, qui s'occupaient pour le compte des patrons locaux et contre forte rémunération, de recruter et de contrôler les nouveaux migrants. Bien que les exploitant, les 'padroni' étaient aussi les seuls intermédiaires capables de leur trouver travail et logement dans un pays inconnu (Bellì H.S., 1964 et 1983 ; Brun J., 1980; Ramirez B., 1984). Quant aux 'prominenti' qui ont fleuri tout au long des années vingt, ils étaient souvent des 'padroni' devenus riches, des politiciens locaux ou des docteurs et pharmaciens opérant dans les quartiers à forte concentration de migrants, qui revendiquaient le droit de parler au nom de toute la catégorie ethnique (Handlin O., 1972).

Même si, comme le remarquent A. Kuper et J. Kuper (Kuper A. et Kuper J., 1985), le terme d'"élite" constitue une source d'embarras pour les spécialistes des sciences sociales modernes, il nous paraît pouvoir revêtir un éventail de significations plus large que les termes que nous venons de citer. Ainsi, nous voudrions, dans ce paragraphe, préciser dans quel sens nous parlons d'élites ethniques d'origine immigrée dans cette recherche.

L'élite désigne un sous-ensemble de la catégorie ethnique d'origine immigrée regroupant les personnes qui connaissent (ou ont connu) une réussite à l'extérieur de l'entité *significativement* supérieure à la moyenne des personnes de la catégorie ethnique considérée dans un ou plusieurs des domaines suivants de l'activité humaine: la politique; le

domaine économique et les affaires; les arts, la culture et le spectacle; le domaine professionnel. En font notamment partie, les commerçants et les entrepreneurs d'un certain calibre, les 'professionnels' et les cadres supérieurs, les artistes, les intellectuels et les sportifs de renom, les travailleurs sociaux et les hauts responsables syndicaux, certains dirigeants associatifs, etc..., issus de la catégorie ethnique d'origine immigrée. Ainsi, numériquement, l'élite ne représente qu'une petite fraction, mais variable, de la catégorie ethnique.

Cette définition est parétienne dans le sens de la première approche de l'élite du sociologue italien (Pareto W., 1917-1919), et ce, de quatre façons. D'abord, elle implique pour l'élite une forme quelconque de supériorité par rapport à la non-élite, consacrée par un succès matériel tangible. Ensuite, elle est purement objective dans le sens où elle ne nécessite aucune forme de perception subjective d'appartenance à l'élite de la part des individus qui en font partie. L'appartenance à l'élite est principalement fondée sur une position objective, sur une quelconque réussite mesurable et non pas sur le sentiment subjectif d'appartenance à un groupe composé d'individus originaires de la même communauté et ayant connu une réussite analogue. Autrement dit, notre définition de l'élite ethnique ne rencontre pas l'exigence d'identité de la définition de l'élite proposée par S.F. Nadel (Nadel S.F., 1956). Toutefois, les personnes qui appartiennent à l'élite ethnique peuvent présenter un certain esprit de corps sans que cela soit un trait constitutif de notre définition de l'élite. Troisièmement, il s'agit d'une définition 'statistique' qui permettrait de comparer les individus

de la catégorie quant à leur niveau de réussite (Perrin G., 1966). Enfin, notre définition ne contredit pas la pluralité des élites de Pareto. En fait, on peut parler des élites en général, qui comprennent une élite sociale, une élite économique, une élite politique, une élite intellectuelle, etc.

Cette définition emprunte aussi à S.N. Eisenstadt (Eisenstadt S.N., 1952) l'idée que les élites peuvent être dispersées dans plusieurs catégories socio-professionnelles. Ainsi, par exemple, l'ouvrier immigré devenu responsable syndical de son usine tout en continuant son travail et l'ouvrier immigré devenu progressivement propriétaire de plusieurs restaurants font tous deux partie de l'élite de la catégorie ethnique, même s'ils n'appartiennent plus à la même catégorie socio-professionnelle.

Ensuite, bien que partageant avec elle le contenu de cette définition de l'élite, nous sommes en net désaccord avec I. Taboada-Leonetti lorsqu'elle restreint l'appartenance à l'élite ethnique aux jeunes d'origine étrangère c'est-à-dire aux descendants des travailleurs immigrés (Taboada-Leonetti I., 1984, 1985a). A nos yeux, une définition de l'élite ethnique doit au contraire aussi englober les travailleurs immigrés qui ont connu, même s'ils ne sont souvent qu'en petit nombre, une réussite dans un ou plusieurs des domaines énumérés plus haut.

Arrivés à ce point, nous pouvons introduire une distinction entre ce que l'on pourrait appeler l'élite passive et l'élite active. Cette distinction ressemble, remarquons-le, à celle que Pareto établit entre

l'élite dirigeante et l'élite non dirigeante (Pareto W., 1917-1919). L'élite passive est la fraction de l'élite qui ne joue aucun rôle actif et volontariste dans les organisations et les institutions de la communauté ethnique (d'origine immigrée). Les personnes qui constituent ce sous-ensemble de l'élite peuvent être des membres passifs de la communauté ethnique d'origine immigrée, mais ce n'est pas nécessairement le cas. En revanche, l'élite active est la fraction de l'élite qui se caractérise par une participation active, un rôle plus ou moins important dans une ou plusieurs des institutions de la communauté ethnique. Cette élite active fait partie du leadership (au sens ici d'ensemble des leaders de la communauté ethnique) de la communauté ethnique que l'on définira au point suivant. En d'autres mots, parmi les personnes qui appartiennent à l'élite de la collectivité ethnique, quel que soit le domaine dans lequel elles ont atteint leur position de relative supériorité, certaines sont non seulement des membres de la communauté ethnique mais en plus, elles jouent un rôle plus ou moins important dans la gestion et la direction d'une ou de plusieurs institutions communautaires. Les autres se contentent soit de n'être que des membres passifs de la communauté, soit de ne pas en faire partie du tout.

Avant de clôturer ce point, nous voudrions faire quelques remarques générales qui soulignent l'imperfection de notre définition de l'élite ethnique (d'origine immigrée).

Tout d'abord, comme le remarquait V. Skinner (Skinner V., 1958), la distinction élite / non-élite est toujours quelque peu arbitraire dans

la mesure où il n'existe pas d'étalon absolu pour mesurer la réussite d'une personne de la catégorie ethnique dans un domaine donné. Où finit la non-élite et où commence l'élite ? La réponse à cette question dépend du seuil minimal de réussite que l'on adopte qui, au bout du compte, constitue souvent une ligne de démarcation assez arbitraire et donc discutable.

Par conséquent, et c'est notre seconde remarque, notre définition doit être comprise en termes relatifs. Le seuil minimal de réussite dans le cas d'une catégorie ethnique n'est pas le même que dans le cas de la société prise dans son ensemble. Plus, la ligne de démarcation entre l'élite et la non-élite varie selon la catégorie ethnique et elle ne correspond pas nécessairement à celle en vigueur pour la société dans son ensemble. Par exemple, tandis que les médecins n'appartiennent pas à l'élite de la société, les docteurs issus d'une catégorie ethnique d'origine immigrée - par exemple, les Marocains en Belgique - feront certainement partie de l'élite de cette collectivité. Ainsi, la ligne de démarcation entre élites et non élites - surtout, mais pas seulement, dans le domaine socio-économique - dépend des caractéristiques sociales et économiques ex-ante de la population considérée.

Enfin, dans la mesure où les catégories ethniques d'origine immigrée font partie intégrante de la société dans laquelle elles vivent, l'élite de cette société est aussi l'élite des catégories ethniques d'origine immigrée. Toutefois, notre définition réserve l'expression d'élites ethniques à certaines personnes issues des catégories ethniques, qui au niveau sociétal appartiennent rarement à l'élite.

Cela dit, il nous faut maintenant présenter ce que nous entendons par "leadership ethnique". Cela nous conduira notamment à préciser les relations entre élites ethniques et leaders ethniques que nous avons déjà ébauchées à la faveur de ce point.

2. Leadership ethnique et leaders ethniques (d'origine immigrée).

Comme le faisait remarquer J. Burns, "leadership is one of the most observed and least understood phenomena on earth" (Burns J., 1978) (6). Ainsi, par exemple, le 'Stogdill's Handbook of Leadership' comprend environ 200 pages de bibliographie. Si l'on compte une moyenne de 25 références par page, cela nous fait 5.000 titres. Toutefois on ne peut pas dire que toute cette production, soit dit en passant quasi exclusivement anglo-saxonne, soit intégrée dans une théorie générale du leadership. La recherche sur le leadership semble en fait souffrir d'une grande segmentation qui n'en facilite guère le progrès.

Tout d'abord, il y a pratiquement autant de conceptions différentes du leadership que de chercheurs qui s'intéressent au phénomène. Cela conduit à l'élaboration d'une multitude de théories centrées sur des aspects limités du phénomène qui rendent stérile toute tentative d'intégration. Par ailleurs, la segmentation de l'étude suivant les frontières des disciplines contribue aussi à empêcher l'essor d'une théorie générale du leadership. En effet, tandis que les psychologues sociaux focalisent leur attention sur ce qui se produit dans les 'petits' groupes, les politologues s'intéressent davantage au gouvernement d'ensembles plus vastes. Quant aux psychologues, c'est la

personnalité des leaders qui les préoccupe alors que les théoriciens de l'organisation sont surtout interpellés par le leadership dans l'entreprise.

Tout se passe comme si chacun travaillait seul dans son domaine clos sans s'occuper de ce que fait le voisin. Ainsi, on ne trouve que peu de réflexion fondamentale sur la nature même du leadership. D'aucuns résolvent le problème en prétendant qu'il s'agit là d'un phénomène à faces multiples. Pour notre part, et sans nier le fait que le leadership puisse prendre plusieurs visages, nous pensons qu'en utilisant ce concept, les chercheurs étudient en fait souvent des phénomènes différents. Autrement dit, sous l'étiquette 'étude de leadership' se cachent en fait des recherches sur des phénomènes parfois très différents. Cela souligne de surcroît le caractère vague de ce concept.

Quoi qu'il en soit, notre intention n'est pas de procéder ici à une revue bibliographique exhaustive des travaux concernant le leadership, ce qui constituerait aux dires de Aaron Wildavsky (7) une 'hopeless entreprise' (8). Notre propos est plus modestement d'extraire de la littérature existante les éléments susceptibles de s'avérer utiles dans la poursuite de notre objectif, à savoir l'élaboration d'une définition claire du leadership et des leaders ethniques d'origine immigrée.

Nous partirons de quelques réflexions sur les différentes définitions du leadership et sur les éléments qu'elles contiennent. Ensuite, nous discuterons des relations entre les concepts de leadership, de pouvoir et d'autorité. Après quoi, nous proposerons notre

définition du leader ethnique d'origine immigrée.

2.1. Les définitions du leadership et leurs éléments constitutifs.

Malgré la diversité des multiples définitions existantes du leadership, il est possible d'extraire un ensemble de traits communs à la plupart d'entre elles. En effet, toutes les définitions mettent en jeu, bien que de façon différente dans chaque cas, quatre éléments communs : un leader (L), un suiveur (S), un contexte et, élément primordial, une relation particulière entre L et S. Ainsi, le leadership peut être très généralement défini comme un type de relation particulière entre un leader (au moins) et un suiveur (au moins) dans un contexte spécifié.

En ce qui concerne les deux premiers éléments, l'idée sous-jacente est que, quel que soit le type de groupe dans lequel on se situe, il est possible d'identifier plus ou moins facilement un ou plusieurs individus qui se distinguent visiblement des autres membres du groupe (Yukl G., 1981). C'est sur les modes de distinction des leaders que divergent évidemment les différentes définitions. Quoi qu'il en soit, nous voulons seulement souligner que le leadership nécessite la présence d'un leader et d'un suiveur. Autrement dit, sans suiveur il ne peut pas y avoir de leader et vice versa.

Tant le leader que le suiveur peuvent être soit individuels, soit collectifs. Ainsi, une personne peut être le leader d'un couple, d'une équipe de football, d'un parti politique mais aussi d'une nation. De

plus, un mouvement révolutionnaire peut être guidé par plusieurs personnes, par plusieurs leaders simultanément. On parlera d'ailleurs souvent de leadership pour désigner l'ensemble des leaders d'un groupe.

Par ailleurs, le contexte dans lequel apparaissent L et S peut aller de la dyade à la nation. En effet, le leadership est un phénomène universel qui surgit dès qu'au moins deux personnes entrent en interaction (Janda K., 1960). On peut donc parler de leadership et l'étudier dans les groupes restreints, ce que font les psychologues sociaux, dans les organisations, c'est le travail des spécialistes de la théorie des organisations, dans les groupes ethniques, ce que peuvent faire les sociologues, dans des ensembles plus vastes comme les Etats, c'est la tâche des politologues.

Enfin, et nous arrivons ici au coeur du concept de leadership, il exprime une relation particulière entre le leader et le suiveur. Trois questions ont notamment inquiété la plupart des chercheurs: de quel type de relation s'agit-il?, est-elle unidirectionnelle ou bilatérale?, est-elle intentionnelle ou pas?

La caractérisation de la relation de leadership fait appel dans la littérature à de nombreux concepts comme par exemple l'induction d'acquiescement, la relation d'influence, le différentiel de pouvoir, la persuasion, le renforcement du comportement, la position, le statut, la différenciation de rôle, etc .(Bass M., 1981). Quoi qu'il en soit, et malgré leur grande diversité, les différentes définitions du leadership accordent en dernière analyse une place centrale aux concepts de

pouvoir, d'autorité, d'influence et aux autres concepts voisins. Comme le disait M. Seeman il y a près de quarante ans: "Though specific definitions of leadership may vary considerably, the core of the concept is the idea of a stratification in terms of power and influence" (in Janda K., 1960, p.63) (9).

En ce qui concerne le sens de la relation de leadership, on peut observer une évolution importante. On a longtemps considéré le leadership comme un processus unidirectionnel allant du leader vers le suiveur. Le leader était supposé exercer son pouvoir, son influence, son contrôle, son autorité sur le suiveur sans action en retour de ce dernier. Cette perspective héritée des travaux d'Aristote et de Machiavelli reprenait l'image "of mindless masses and the image of strong willed leaders" (Bell D., 1960, p.396) (10). Bien que longtemps dominante, elle n'a jamais été, du moins à partir de la fin du siècle dernier et du début du vingtième-siècle, la seule. Simmel déjà considérait que le leader et le suiveur prenaient part à une interaction où chacun influençait l'autre. Les caractéristiques du leader étant soit d'occuper une position favorisée dans une hiérarchie formelle, soit de jouir de prestige en vertu de qualités personnelles exceptionnelles. Cette conception est bien illustrée par l'extrait qui suit: "All leaders are also led; in innumerable cases, the master is the slave of his slaves. Said once one of the greatest German party leaders referring to his followers : "I am the leader, therefore I must follow them" (Simmel G., in Wolff K., 1950, p.185) (11).

Ainsi, il est communément admis, dans la recherche actuelle sur le

leadership, qu'il s'agit d'une relation d'influence, de pouvoir, d'autorité réciproque dans laquelle, au bout du compte, l'impact exercé par le leader sur le suiveur est plus important que celui exercé par le suiveur sur le leader (Kellerman B., 1984, p.70). Par conséquent, la dichotomisation leader-suiveur n'est pas si claire, si évidente qu'on le pensait par le passé. Pour certains, la distinction entre le leader et le suiveur tient uniquement à qui est à l'origine de la relation (Burns J., 1978).

Si l'on en vient maintenant à la question de l'intentionnalité, plusieurs positions continuent d'être en présence. Pour A. Gouldner (Gouldner A., 1950), peu importe qu'il le fasse de façon intentionnelle ou pas, ce qui compte c'est que le leader parvienne à intégrer le comportement d'une partie au moins du groupe des suiveurs. Pour d'autres auteurs - les plus nombreux - la caractéristique fondamentale du leadership réside justement dans l'intention du leader d'exercer de l'influence et du pouvoir sur les suiveurs. Nous reviendrons à cette question plus tard.

Avant cela, faisons un bilan intermédiaire. Nous savons maintenant que le leadership est un phénomène exprimable en termes de relation bilatérale de pouvoir, d'influence, d'autorité entre un leader, individuel ou collectif, et un suiveur lui aussi individuel ou collectif. La question de l'intentionnalité des participants à la relation en cause reste à ce stade ouverte.

Par ailleurs, qu'en est-il de l'objet de pouvoir, d'influence,

d'autorité? Le leadership concerne-t-il une influence sur les comportements ou sur les préférences et les buts des suiveurs? En général, il est admis qu'ils peuvent tous les trois être des objets d'influence dans le cadre d'une relation de leadership.

Supposons d'abord que le leader et le suiveur se caractérisent par des préférences et des objectifs communs et que l'influence est exercée de façon prépondérante par L sur les comportements de S. On peut alors parler de leadership instrumental dans la mesure où tout se passe comme si le groupe se donnait un leader pour le guider, au moyen de l'influence sur les comportements, vers l'objectif commun. Le leader est un "instrument" reconnu auquel on fait appel pour faciliter l'obtention du but désiré. Il ne fait que diriger la séquence adéquate des comportements de S permettant d'atteindre l'objectif commun. Si maintenant L exerce une influence sur S dans le sens d'un renforcement de ses préférences et objectifs, on peut parler de leadership conservateur.

Supposons maintenant que L et S aient des objectifs divergents et incompatibles et que L exerce son influence sur les préférences, les buts, les objectifs de S. On pourrait parler de 'transforming leadership' si on débarrasse cette expression des connotations moralistes que Burns lui donne (Burns J., 1978). Nous pouvons en tout cas franciser l'expression et parler de leadership transformateur. Au début du processus, L est caractérisé par l'objectif O_1 et S par l'objectif O_2 . Si L exerce son influence de façon efficace, à la fin du processus, L et S partageront l'objectif O_1 . Ainsi, L exerce son

influence à l'encontre des préférences subjectives de S mais dans le sens de la conception qu'il a des intérêts objectifs des suiveurs. Si enfin les objectifs et les préférences de L et de S sont différents mais pas du tout incompatibles et que L modifie le comportement de S en vue d'atteindre ses objectifs mais que, ce faisant, il permet simultanément à S d'atteindre les siens, on pourrait dire qu'il s'agit d'une seconde forme de leadership instrumental.

Ainsi, dans les quatre formes de leadership examinées, l'influence est exercée par L soit sur les comportements des suiveurs, soit sur leurs objectifs et préférences. Rien n'exclut toutefois que l'influence soit exercée simultanément sur les uns et sur les autres. De plus, à l'exception du leadership transformateur, il est clair que les intérêts subjectifs des suiveurs ne sont pas contrariés par la relation. Même dans ce dernier cas, ils sont modifiés au terme de la relation et donc, ils sont dès ce moment respectés. Qu'en est-il des intérêts objectifs des suiveurs? Ce problème, ainsi que d'autres, sera discuté à la faveur du point suivant.

2.2. Leadership, pouvoir et autorité: des concepts différents mais apparentés.

Force est de remarquer que dans la littérature, l'étude du leadership et celle du pouvoir ne se chevauchent pas souvent. Les auteurs qui écrivent sur le pouvoir traitent peu sur du leadership et vice versa. En revanche, l'étude du leadership et celle de l'autorité sont plus intimement liées depuis les travaux de pionnier de Max Weber

sur l'autorité, à la faveur desquels il donna naissance au concept de 'leadership charismatique' (Weber M., 1970; Bendix R., 1970). L'argument que nous développerons ici prétendra que ces concepts, certes différents, sont néanmoins assez proches. Plus particulièrement, nous essayerons de montrer que si l'on veut s'extraire du marasme conceptuel caractérisant l'étude du leadership pour arriver à donner à ce concept un contenu analytique et opérationnel satisfaisant, il convient de le confronter aux concepts de pouvoir et d'autorité dont il est un parent. Autrement dit, nous pensons qu'il peut être fécond d'utiliser, en quelque sorte, les concepts de pouvoir et d'autorité comme repoussoir afin de clarifier celui de leadership. Ainsi, en essayant de dégager les ressemblances et les divergences entre ces trois concepts, nous pensons arriver à une conception plus stimulante du leadership.

L'idée d'exprimer le leadership en termes de pouvoir n'est pas neuve. Déjà en 1952, H. Gerth et C. Wright Mills définissaient le leadership comme: "a power relation between leader and led in which the leader gives more influence than he receives; because of the leader, the led act or feel differently than they otherwise would. All leadership involves power relations; not all power relations involve leadership" (Gerth H. and C. Wright Mills, 1953) (12). Dans cette approche, le pouvoir est conçu comme une forme de relation d'influence. Plus, on a l'impression que pour H. Gerth et C. Wright Mills, le pouvoir et l'influence ne sont ni plus ni moins que des synonymes, ce qui, par la suite allait à diverses reprises être contesté, notamment par S. Lukes (Lukes S., 1974). A raison, à notre sens, car cette confusion aboutit à une méprise d'importance. En effet, ce n'est pas

parce qu'on observe une relation d'influence bilatérale entre leaders et suiveurs, en la faveur des premiers, que l'on peut automatiquement conclure qu'ils ont plus de pouvoir que les seconds. Ce qui découlerait logiquement de la vision de H. Gerth et C. Wright Mills. Comme le remarquait R. Tucker (Tucker R., 1981), bien des leaders politiques n'ont pas de pouvoir et bien des détenteurs de pouvoir ne sont pas des leaders politiques. Certes, à un certain niveau, le pouvoir et le leadership contiennent tous deux la notion d'influence. Mais le pouvoir ne s'y limite pas. Il comprend aussi la force, la coercition qui, pensons-nous, ne font pas partie du leadership. Par ailleurs, nous tenons à remarquer au passage que la distinction opérée par A. Mac Farland (Mac Farland A., 1969) entre l'influence et le pouvoir doit, à notre avis, être réfutée. Pour cet auteur, l'influence renverrait à quelque type que ce soit de relation de causalité tandis que le pouvoir serait exclusivement une relation de causalité intentionnelle. Or, d'après S. Lukes (S. Lukes, 1977), le pouvoir n'est pas nécessairement intentionnel.

Dans un article paru pour la première fois en 1960, K. Janda (Janda K., 1960) présente une conception du leadership comme un type particulier de relation de pouvoir. Pour cet auteur, les phénomènes de leadership constituent un sous-ensemble de l'ensemble plus vaste formé par les phénomènes de pouvoir dont il reprend la définition de R. Dahl et des 'pluralistes'. Pour K. Janda, toutes les relations de leadership sont des relations de pouvoir tandis que le contraire n'est pas vrai. Comment dès lors faire la distinction entre les deux ? C'est la base de la relation qui fournit le critère différenciateur. A cet égard, K.

Janda reprend la typologie des cinq bases de pouvoir de J. French et B. Raven (French J. et Raven B., 1959), à savoir, le "reward power", le pouvoir coercitif, le pouvoir légitime, le "referent power" et l'"expert power". Selon K. Janda, le leadership ne peut avoir comme base que le pouvoir légitime. Autrement dit, pour qu'il y ait leadership, il faut que la tentative d'influence provienne d'un membre du groupe qui est perçu comme ayant le droit de prescrire un comportement aux autres membres du groupe. Toutefois, le leadership ne s'identifie pas au pouvoir légitime. Il en est un type particulier où le leader est reconnu comme ayant le droit d'influencer les activités du groupe en tant que membre du groupe lui-même. Cette conception de Janda ne prend pas en compte toutes les sources possibles de légitimité. Elle présente des problèmes importants dans la mesure où elle utilise la conception dahlienne du pouvoir qui, depuis lors, a largement été remise en cause (Bachrach P. et Baratz M., 1970; Lukes S., 1974). Par ailleurs, la typologie des bases de pouvoir de J. French et B. Raven a elle aussi été critiquée. Le fait notamment qu'elle soit née d'observations réalisées en groupes restreints soulève la question de la validité des extrapolations. Toutefois, le mérite de K. Janda est de reprendre la notion de légitimité dans sa conception du leadership. Déjà en 1950, A. Gouldner (Gouldner A., 1950) affirmait que la situation de leadership se caractérisait en fait par l'idée de légitimité. Les suiveurs acceptent, disait A. Gouldner, la demande qui leur est faite par le leader de modifier leur comportement dans la mesure où ils la considèrent comme légitime.

Bien qu'elle doive à notre sens être relativisée, nous pensons que

la notion de légitimité est en effet un trait caractéristique du leadership. Cela explique l'exclusion de la force et de la coercition de son "royaume". Ainsi, tandis que le pouvoir peut être ou ne pas être légitime, le concept de leadership implique nécessairement un certain degré de reconnaissance des leaders par les suiveurs, qui est à la base de leur légitimité. Certes, toutes les relations de leadership ne donnent pas lieu à une acceptation aveugle et sans borne de l'influence tentée par les leaders mais, au minimum, on ne remet pas facilement en cause l'existence du leader en tant que tel. Autrement dit, même s'ils refusent en tout ou en partie le contenu de l'influence, les suiveurs continuent de voir le leader comme une personne qui a, d'une façon ou d'une autre, le 'droit' d'essayer d'exercer une influence prépondérante sur eux. Tandis que dans une relation de pouvoir, que le détenteur jouisse d'une reconnaissance ou pas, importe peu. Dans cette conception, on peut imaginer que dans certaines conditions, le leader en train de perdre la reconnaissance dont il jouit, et donc sa légitimité, puisse user de la violence ou de la coercition afin de s'imposer auprès de ses ex-suiveurs. Dans ce cas, le leadership laisse le pas au pouvoir. En bref, pour qu'il y ait leadership il faut que les suiveurs aient toujours le choix de suivre ou pas.

Si l'on examine maintenant les bases de ce 'droit' d'influence reconnu au leader, nous pénétrons dans un des aspects centraux du concept d'autorité. Pour K. Janda (Janda K., 1960) à nouveau, le statut formel est un indicateur essentiel du leadership qui dès lors, concerne exclusivement les positions formelles élevées dans des organisations formelles. Ainsi, pour lui, le leadership conçu comme le 'droit

d'exercer de l'influence' devient synonyme d' 'autorité de jure'. Il convient plutôt de penser que la reconnaissance dont jouissent les leaders peut certes être basée sur les positions formelles qu'ils occupent, mais que ce n'est pas nécessairement le cas. Le leadership et l'autorité de jure peuvent parfois être proches mais ils peuvent aussi être distants. Même des groupes aussi informels que ceux étudiés par W.F. Whyte dans "Street Corner Society" (Whyte W.F., 1943) se choisissent en quelque sorte un ou plusieurs leaders en fonction de divers critères. Ainsi, à l'instar du pouvoir, le leadership peut apparaître quel que soit le groupe et pas uniquement dans une organisation formelle. Par ailleurs, ce droit d'influence dont jouissent les leaders peut tout simplement leur être reconnu comme une conséquence de l'influence qu'ils exercent effectivement sur les suivants. Dans ce sens, le leadership semble plutôt souvent être une sorte d'autorité de facto (Peters R., 1973).

Mais revenons maintenant à la question de l'intentionnalité. Comme nous le disions plus haut, plusieurs positions sont en présence. Toutefois, nous voulons proposer ici l'idée selon laquelle l'intentionnalité est un élément différenciateur fondamental entre le pouvoir et le leadership - mais aussi l'autorité. Contrairement à ce que prétend J. Burns (Burns J., 1978) et en accord avec S. Lukes (Lukes S., 1974, 1979) nous pensons que la relation de pouvoir n'englobe pas nécessairement l'intention ni du détenteur du pouvoir, ni de l'objet de pouvoir. En revanche, un élément crucial de la relation de leadership est l'intention du leader: celui-ci influence ou essaye d'influencer intentionnellement les comportements ou les désirs et les préférences

des suiveurs qui, de leur côté, subissent intentionnellement cette influence ou tentative d'influence dans la mesure où ils reconnaissent, à un certain degré, le leader comme tel.

Par ailleurs, si les leaders veulent intentionnellement influencer les suiveurs, dans quel sens veulent-ils le faire? A notre sens, une nouvelle différence entre pouvoir et leadership se profile à ce niveau aussi. Dans une relation de leadership, le leader a toujours comme but de satisfaire les intérêts objectifs des suiveurs ou plutôt la conception qu'il a des intérêts objectifs des suiveurs. Au contraire, si l'on conçoit le pouvoir comme S. Lukes le fait (13), la satisfaction des intérêts des objets de pouvoir importe peu. L'influence peut-être exercée à l'encontre de leurs intérêts objectifs.

On peut d'ailleurs se demander si la légitimité dont jouissent les leaders n'est pas une fonction du degré de satisfaction qu'ils procurent aux suiveurs. En clair, mieux les leaders réussissent à satisfaire les suiveurs, plus de légitimité recevraient-ils en retour de ceux-ci. En invoquant un argument analogue R. Tucker affirme que, plutôt que de vouloir continuer à étudier la nature du leadership, ce qui a jusqu'à présent conduit à l'impasse, mieux vaut se centrer sur le type d'activités exercées par les leaders. Pourquoi? Parce que, dit-il, la légitimité des leaders dépendra de l'efficacité ou de l'inefficacité de leurs performances du point de vue des suiveurs (Tucker R., 1981). En fait, la légitimité des leaders dépend plus, à notre sens, de la croyance qu'ont les suiveurs dans l'efficacité des leaders; croyance qui est liée à leur charisme.

Cette remarque nous conduit directement à une autre question : peut-il y avoir leadership sans exercice de leadership? Il est tout d'abord utile de remarquer que le leadership peut être exercé par une action positive (par exemple la prise d'une décision) mais aussi par l'inaction ou la non-décision. Cela vaut également pour le pouvoir. Par ailleurs, il paraît défendable d'affirmer que le leadership - et aussi l'autorité - peut exister en dehors de son exercice effectif. Autrement dit, on peut parler de leadership potentiel pour désigner une relation d'influence qui, à un moment donné, n'est pas exercée (ou n'est pas observable) par un leader sur un suiveur. La capacité qu'a le leader d'exercer une influence significative sur les comportements ou sur les désirs et les préférences des suiveurs ne doit pas nécessairement être continuellement exercée pour qu'on puisse parler de leadership. Dans certaines circonstances, le leader peut en effet intentionnellement renoncer à exercer son influence sans que cela remette en cause sa capacité de le faire. Nous sommes donc ici face à un nouveau trait commun aux concepts étudiés.

Ainsi, pour résumer, on peut dire que les concepts de pouvoir et de leadership, ce dernier conçu avant tout comme une forme d'autorité *de facto* (qui peut aussi être *de jure*), sont assez proches pour pouvoir être étudiés conjointement. Mais, par ailleurs, ils sont suffisamment différents pour donner lieu à des investigations distinctes. Au rayon des traits communs on peut dire que tous deux sont des concepts relationnels. Ils concernent tous deux la modification significative et prépondérante des comportements et/ou des désirs, préférences ou buts d'une des parties de la relation par l'autre partie. Tous deux peuvent

être soit effectivement exercés soit potentiels. Aucun des deux ne se traduit nécessairement par une action positive ou une prise de décision. Toutefois, trois différences fondamentales séparent ces deux concepts. D'abord, tandis que la relation de leadership ne va pas au-delà de l'influence pour obtenir la modification voulue chez les suiveurs, le pouvoir englobe des notions comme la force, la violence, la coercition. En ce sens, on peut dire que le leadership fait toujours partie du pouvoir tandis que le contraire n'est pas vrai. Ensuite, dans la relation de leadership, le leader exerce son influence de façon intentionnelle tandis que dans le cas du pouvoir, il n'est pas important de poser la question de l'intentionnalité des parties en présence. Troisièmement, le leadership contient en lui l'idée d'une reconnaissance accordée au leader et donc, d'une certaine légitimité. Le détenteur du pouvoir, quant à lui, ne jouit pas nécessairement de légitimité. Enfin, l'intérêt des suiveurs est respecté dans le cas du leadership alors qu'il est contré dans la relation de pouvoir.

Cela dit, nous pouvons maintenant proposer notre définition du leader ethnique (d'origine immigrée).

2.3. Le leader ethnique: une définition

Le leadership entendu comme une relation d'influence particulière caractérisée comme nous l'avons fait dans le paragraphe précédent est un phénomène universel. On pourra ainsi notamment l'observer dans les collectivités ethniques d'origine immigrée. On parlera alors de leadership ethnique. Cette expression sera aussi parfois utilisée pour

désigner simplement l'ensemble des leaders d'une collectivité ethnique donnée. Aucune confusion ne peut à notre sens naître de ce double emploi dans la mesure où les éléments des contextes dans lesquels l'expression apparaît permettent aisément d'identifier l'acception à laquelle on se réfère dans chaque cas particulier.

Par ailleurs, dans la mesure où le concept de leadership suppose que les leaders sont en quelque sorte reconnus comme tels par les suiveurs, il est clair que dans cette étude, on ne pourra parler que de leaders (ou de leadership au second sens de l'expression) d'une communauté ethnique (d'origine immigrée) et non pas d'une catégorie ethnique. En effet, ce concept renvoie à une catégorie statistique, à une entité abstraite. Tant les comportements que les préférences des personnes qui en font partie peuvent subir et subissent souvent effectivement des influences diverses. Toutefois, dans la mesure où la catégorie ethnique n'est définie que par des critères objectifs c'est-à-dire extérieurs aux individus qui en font partie, ceux-ci ne partagent aucun sentiment d'appartenance à l'entité. Dans ces conditions, ils ne peuvent pas collectivement identifier les origines des influences dont ils sont l'objet, ni octroyer une reconnaissance, et partant une légitimité à certaines personnes. En revanche, la communauté ethnique, dans la mesure où elle consiste, comme nous l'avons vu, dans un ensemble d'institutions et d'organisations dont les membres partagent une certaine identité, est potentiellement et intrinsèquement capable de se choisir et de reconnaître des leaders. Ainsi, lorsque dans la suite de l'étude il nous arrivera de parler de leadership d'une collectivité ethnique, ce sera pour une simple raison stylistique, afin de ne pas trop répéter la même

expression.

Cela dit, nous définissons le leader ethnique (d'origine immigrée) de la façon suivante: le leader ethnique est un membre d'une communauté ethnique appartenant donc aussi à la catégorie ethnique correspondante qui a la capacité d'exercer intentionnellement un degré variable d'influence sur les comportements et/ou les préférences des membres de la communauté ethnique, dans le sens de la satisfaction de leurs intérêts objectifs tels qu'il les perçoit. Cette influence, lorsqu'elle est effectivement exercée, l'est à travers l'activité du leader dans une ou plusieurs des institutions et organisations qui forment la communauté ethnique, à la faveur de laquelle se développent les relations avec ses suiveurs, c'est-à-dire les autres membres de la communauté ethnique. Par ailleurs, le leader jouit toujours d'un certain degré de reconnaissance de la part des membres de la communauté ethnique, reconnaissance qui est à la base de sa légitimité.

Reprenons et commentons brièvement les éléments de cette définition.

Tout d'abord, l'expression de leader ethnique est exclusivement réservée à des membres particuliers d'une communauté ethnique. Ainsi, lorsque les membres d'une telle entité reconnaissent l'influence qu'exercent sur eux des individus qui n'appartiennent pas à la catégorie ethnique, on ne parlera pas pour désigner ces personnes de leaders ethniques mais simplement de leaders dont les suiveurs sont recrutés dans la communauté ethnique.

Ensuite, le leader ethnique peut exercer son influence dans tous les domaines d'activité humaine. Ils peuvent ainsi être des leaders religieux, des leaders culturels, des leaders économiques, etc. Toutefois, cette étude concerne plus particulièrement les leaders sociaux et politiques. Nombre d'entre eux jouent à ce titre un rôle particulier dans les relations entre la communauté ethnique et les groupes environnants (intermédiaires, porte-parole, etc.). Cet aspect du leadership ethnique retiendra tout particulièrement notre attention.

Par ailleurs, le leader ethnique est significativement plus actif dans les organisations et les institutions communautaires que les autres membres de la communauté. Il est souvent la personne qui est à la base de la création d'une ou de plusieurs d'entre elles, dans la(les)quelle(s) il occupe souvent, mais pas nécessairement, une position formellement élevée.

En ce qui concerne la reconnaissance dont il bénéficie, elle est en règle générale basée sur l'influence qu'il exerce (ou qu'il est supposé exercer) effectivement (autorité de facto) sur les suiveurs. Toutefois, elle peut aussi reposer justement sur leur position au sommet de la hiérarchie d'une ou de plusieurs institutions ethniques (autorité de jure). De plus, le degré de reconnaissance dont il jouit est variable. Au maximum, les membres de la communauté ethnique suivent totalement et aveuglément le leader. En revanche, l'acceptation passive des leaders ou si l'on veut, le fait que les suiveurs ne fassent rien pour contrer ses agissements et/ou pour remettre en cause sa position, peut être considéré comme le degré minimal de reconnaissance dont ils peuvent se

prévaloir.

2.4. Relation entre le leader ethnique et l'élite ethnique.

Cela dit, nous pouvons maintenant préciser les rapports au plan conceptuel entre les leaders ethniques et l'élite ethnique. Nous avons prétendu plus haut que certaines personnes appartenant à l'élite ethnique, quel que soit leur domaine de réussite, pouvaient aussi être des leaders ethniques (politiques et sociaux) (14). De même, certains leaders ethniques (politiques et sociaux) peuvent appartenir à l'élite ethnique. Plus, on pourrait considérer que dans la mesure où ils acquièrent une certaine supériorité par rapport aux autres membres de la communauté ethnique dans la sphère politique et sociale, les leaders ethniques ne sont en fait rien d'autre qu'un sous-ensemble de l'élite ethnique politique. Il s'agit là à notre sens d'une considération à rejeter car, contrairement aux personnes appartenant à l'élite politique ethnique, la réussite acquise par les leaders ethniques est circonscrite à l'intérieur de la communauté. Le président d'une association peut ainsi être un ouvrier mineur. Par ailleurs, nous avons défini l'élite en termes de position et le leadership en termes de relation intentionnelle d'influence. Certes, les mêmes personnes peuvent être présentes des deux côtés. Mais nous ne devons pas pour autant confondre entre ceux-ci.

3. Le pouvoir des collectivités ethniques d'origine immigrée.

Les collectivités ethniques d'origine immigrée occupent par définition des positions désavantageuses dans la société. Comment peut-on dès lors produire un discours sur le pouvoir en relation avec ces entités? N'y-a-t-il pas là un paradoxe? On peut à notre sens envisager trois façons de le faire. Premièrement, on peut s'intéresser au pouvoir dans les communautés ethniques d'origine immigrée. Autrement dit, on peut les considérer comme des entités politiques closes (Breton R., 1983) dans le sens où elles possèdent une série d'affaires communes qu'elles entendent réguler. Dès lors, les différents individus et sous-groupes qui les composent seront en conflit, en opposition les uns avec les autres pour imposer leur définition des affaires publiques de la communauté ainsi que leur mode de régulation de celles-ci. La question fondamentale que l'on se pose ici est de savoir qui détient le plus de pouvoir dans les communautés ethniques. Ainsi, ce type d'approche ressemble à divers égards aux "Community Studies" classiques dans la tradition dahlienne et hunterienne. On peut aussi s'intéresser au pouvoir individuel de membres ou ex-membres d'une communauté ethnique ou d'une catégorie ethnique. L'histoire de l'immigration aux Etats-Unis est truffée de personnages issus de minorités immigrées qui ont connu une ascension sociale remarquable dans la société américaine. On peut citer les exemples de Fiorello LaGuardia (Mann A., 1965), Lee Iacocca et plus près de nous, Mario Cuomo. Cette approche, aussi légitime soit-elle, ne nous permet en aucun cas de tirer des conclusions quant au pouvoir dans la société des communautés ethniques en tant que groupes. Ce n'est pas parce que LaGuardia devint maire de New-York que les

Italiens en tant que communauté détenaient le pouvoir dans la ville.

C'est une troisième approche que nous voudrions principalement privilégier dans cette étude. Nous nous poserons la question suivante : comment peut-on concevoir le pouvoir de ces groupes - en tant que tels - particuliers que sont les collectivités ethniques d'origine immigrée? Pour ce faire, nous partirons d'une conception générale du pouvoir proche de celle de S. Lukes (Lukes S., 1974, 1986). Nous tenterons ensuite de l'adapter à notre cas des collectivités ethniques d'origine immigrée.

3.1. Le concept de pouvoir (15).

A l'instar des concepts de leadership et de communauté notamment, le pouvoir a donné lieu à des débats académiques intenses quant à son sens, sa portée, son contenu et ses sujets. Toutefois, aucune unanimité sur ces questions n'a jusqu'à présent été atteinte. Peut-être est-ce dû à la magie du pouvoir? Quoi qu'il en soit, on peut dégager trois approches majeures du pouvoir (Lukes S., 1974). La première, l'approche pluraliste a surtout été popularisée par des politologues américains comme R. Dahl (Dahl R., 1961, 1971), F. Hunter (Hunter F., 1963) ou encore N. Polsby (Polsby N., 1980). Il veulent démontrer que le pouvoir est réparti de façon plus ou moins équitable entre les différents groupes sociaux. Les représentants de cette approche mettent l'accent sur la prise de décision dans une situation de conflit ouvert. Les individus ou les groupes qui prévalent dans ce processus de prise de décision seront ceux qui détiennent en fait le plus de pouvoir. La seconde approche du

pouvoir (Bachrach P. et Baratz M., 1970) critique cette insistance exclusive des pluralistes sur la prise effective de décision. Elle considère que l'exercice du pouvoir englobe aussi les situations dans lesquelles certains acteurs empêchent que des décisions soient prises à propos de certaines questions discutées. Trivialement exprimé, ne pas décider et empêcher qu'il soit décidé est aussi une forme de pouvoir. La troisième approche du pouvoir va plus loin en ajoutant une troisième dimension au concept. Pour S. Lukes (Lukes S., 1974), le fait que certains individus ou groupes ne puissent même pas formuler des griefs ou des revendications dans la mesure où leurs préférences sont modelées par d'autres acteurs, est une facette extrêmement insidieuse du pouvoir; insidieuse car il est exercé sans conflit apparent. Cette approche vient ainsi en quelque sorte compléter les approches précédentes (16).

Il semble acceptable dans le cadre de cette approche "lukesienne" de définir le pouvoir sur un plan général comme *une aptitude (ability) que possède un agent (ou des agents) à contrôler des résultats à propos de questions qui affectent ses intérêts.* (17)

Cette définition appelle d'emblée les remarques suivantes:

- 1. Le concept de pouvoir suppose la présence d'au moins un acteur. Il peut s'agir d'un individu mais aussi de quelque agent collectif que ce soit. Il faut en tout cas que l'aptitude que désigne le pouvoir soit détenue par un ou plusieurs acteurs.
- 2. Si le pouvoir est conçu comme une aptitude à contrôler des résultats, il présuppose l'existence de ressources. Autrement dit, affirmer qu'un acteur est apte à engendrer des effets nécessite que l'on

considère ses ressources disponibles pour le faire. Le pouvoir paraît ainsi requérir des ressources. Toutefois, il n'y a aucune synonymie entre ces deux mots: la présence de ressources ne se traduit pas nécessairement par l'existence de pouvoir. En effet, il n'est pas toujours possible ni de les mobiliser effectivement, ni d'avoir la capacité de le faire, en vue d'amener une certaine "suite" de résultats.

- 3. La notion de pouvoir implique de façon indispensable celle d'intérêt. Si l'on se limite à définir le pouvoir comme l'aptitude à produire des résultats, tous nos comportements relèvent de cette catégorie dans la mesure où, quoi que nous fassions, il en résulte toujours quelque chose. Ainsi défini, le concept de pouvoir perdrait toute valeur en raison de sa dilution. Il convient donc de restreindre la portée du pouvoir à la capacité de produire des effets à propos de questions qui touchent les intérêts des acteurs.

- 4. Si le pouvoir désigne une disposition à engendrer quelque résultat, cela ne signifie donc pas qu'il sera nécessairement et effectivement exercé. Autrement dit, il peut y avoir pouvoir sans exercice de pouvoir, sans que les intérêts soient affectés. C'est dans ce sens que Morris parle de 'dispositional concept' (Morris P., 1987).

- 5. L'acteur (ou les acteurs) détenteur de pouvoir n'est probablement pas apte à contrôler des résultats à propos de toutes les questions qui affectent ses intérêts. Le pouvoir varie donc en étendue (range, scope) selon les questions à propos desquelles notre agent peut entraîner des conséquences.

- 6. Les résultats obtenus à travers l'activité des acteurs auront aussi un effet sur d'autres personnes. Ainsi, le pouvoir varie notamment quant au nombre d'individus qui subissent les résultats produits. C'est ce que

l'on peut appeler le domaine du pouvoir.

3.2. Une définition du pouvoir ethnique.

Cela dit, comment passer de cette définition générale à un cas plus particulier comme le nôtre, les collectivités ethniques d'origine immigrée? Il s'agit ici de définir, dans les termes de P. Morris (Morris P., 1987), le pouvoir d'*un groupe intentionnellement défini*.

En partant simplement de notre définition générale, on peut dire qu'une collectivité ethnique (d'origine immigrée) a du pouvoir lorsqu'elle a l'aptitude, en tant que groupe, à contrôler des résultats à propos de questions qui affectent ses intérêts. Afin d'essayer de lui donner du sens, nous allons la disséquer et faire surgir les problèmes qu'elle pose.

3.2.1. Premier problème: un acteur ethnique.

Pour qu'une collectivité ethnique (d'origine immigrée) ait l'aptitude à produire des résultats, il faut qu'elle soit capable d'agir comme telle. Pour cela, il faut qu'elle se constitue en ACTEUR collectif. Autrement dit, la question est de savoir dans quelle mesure les immigrés et leurs descendants peuvent constituer le type d'agents potentiellement détenteurs de pouvoir de façon collective. On peut distinguer analytiquement deux phases dans ce processus de formation de l'acteur collectif:

- 1. Les caractéristiques communes - ou certaines d'entre elles - aux

personnes qui appartiennent à la catégorie ethnique, à savoir notamment l'expérience directe ou indirecte de la migration et des handicaps sociaux et économiques qui en découlent, ou encore l'expérience commune d'une stigmatisation sociale, doivent être considérés comme un principe mobilisateur valide.

- 2. Si c'est le cas, cette mobilisation peut se faire à travers une organisation reposant sur ces caractéristiques.

Autrement dit, la première condition pour qu'une collectivité ethnique (d'origine immigrée) ait du pouvoir est qu'elle soit organisée sur la base de son "ethnicité". En bref, on ne peut pas parler de pouvoir d'une communauté immigrée si elle n'est pas organisée sur cette base de façon à avoir la capacité d'agir dans différents contextes. L'organisation peut revêtir différentes formes (comités, partis, mouvements, syndicats, associations etc.) mais, de la même façon qu'il n'existe pas, généralement, de pouvoir sans acteur, il n'y a pas de pouvoir ethnique sans acteur ethnique, ou si l'on veut, sans communauté ethnique d'origine immigrée.

3.2.2. Second problème: des intérêts collectifs.

On a à plusieurs reprises répété que la notion de pouvoir sans le concept d'intérêt serait à ce point diluée qu'elle en deviendrait inutile. En effet, ce qui caractérise, entre autres choses, le pouvoir par rapport à toute autre aptitude à produire des résultats, c'est que dans ce cas, la production d'effets concerne des questions qui affectent les intérêts de l'acteur.

Dès lors, la seconde condition pour qu'on puisse parler de pouvoir d'une collectivité ethnique (d'origine immigrée) est la constitution d'intérêts de ce groupe. Sans intérêts propres il est impossible d'envisager le pouvoir de ces collectivités. Bien qu'on ait pris la liberté de les présenter de façon séparée, il faut souligner que les problèmes de la constitution de l'acteur et de la formation des intérêts sont intimement liés et probablement très difficilement distinguables sur un plan empirique. La question fondamentale qui vient directement à l'esprit est la suivante: que sont les intérêts des membres d'une collectivité ethnique ?

Le concept d'intérêt présente un nombre considérable de difficultés dans lesquelles il ne convient pas d'entrer ici. Explicitement énoncés, les intérêts des collectivités ethniques d'origine immigrée renvoient à la réduction des discriminations qu'elles subissent, à l'amélioration de leur position dans la société, au bien-être et au progrès des personnes appartenant au groupe dans tous les domaines de la vie sociale. Ils se traduiront en objectifs divers et spatio-temporellement variables que le groupe pourra poursuivre à la faveur d'actions revendicatives. Il est certain qu'en se situant à ce degré d'abstraction, on n'autorise aucun débat quant à la nature spécifique des intérêts ethniques. C'est plutôt sur le plan des objectifs précis qu'il aura lieu. Ces intérêts sont relativement stables. Ils ne changent pas au jour le jour mais ils caractérisent plutôt le groupe de façon assez durable. Ainsi, les intérêts des collectivités ethniques d'origine immigrée sont en quelque sorte définis de façon abstraite par le chercheur.

3.2.3. Troisième problème: la production de résultats.

L'aptitude à produire des résultats présuppose l'existence de ressources propres à la communauté ethnique. Elle doit disposer d'atouts à mettre éventuellement en jeu afin d'amener certaines conséquences. La production effective de résultats peut quant à elle être interprétée comme une mobilisation fructueuse des ressources du groupe en dépit de la présence d'entraves et d'obstacles. Autrement dit, il y aura production de résultats lorsque les ressources prendront le pas sur les difficultés rencontrées durant leur mobilisation. De plus, il y aura pouvoir lorsque les intérêts de la communauté seront affectés (ou pourront l'être) de façon favorable à la faveur de ce processus.

Le terme de ressources désigne les propriétés détenues par la collectivité ethnique qui, potentiellement pourraient lui servir à accroître la satisfaction de ses intérêts. Il s'agit des bases sur lesquelles repose l'aptitude du groupe à produire des résultats. Quant au terme d'obstacle, il désigne les facteurs internes ou externes qui peuvent limiter l'activation des ressources.

Si l'on s'intéresse maintenant particulièrement à la production effective de résultats, et donc plus largement à l'exercice du pouvoir de la communauté ethnique, nous retrouvons tous les problèmes de l'action collective et notamment la coordination. En effet, la production de résultats nécessite une action concertée des membres du groupe. Chacun doit connaître l'objectif poursuivi et savoir quelle est la tâche qui lui est réservée dans sa poursuite. Cela sera évidemment

d'autant plus difficile que le groupe est grand.

A cet égard, nous nous opposons en partie à l'analyse que fait Morris du pouvoir des groupes (Morris P., 1987). Il ne semble pas, dans ce cas précis, tenir compte de la distinction qu'il établit ailleurs entre le pouvoir et son exercice, ce qui le conduit à identifier la coordination comme étant le problème majeur du pouvoir des groupes. Dans notre cas, nous avons voulu montrer que le pouvoir des groupes immigrés et son exercice ne rencontrent pas les mêmes niveaux de problèmes. Nous pouvons formuler notre point simplement en disant que le problème fondamental du pouvoir des collectivités ethniques d'origine immigrée est un problème de constitution de ces groupes en tant qu'acteurs munis d'intérêts collectifs propres. Autrement dit, il s'agit d'une question d'organisation d'un groupe sur la base d'une identité collective particulière. Une fois résolu ce problème, nous pourrions envisager la question de l'exercice du pouvoir immigré qui met en jeu la coordination des membres du groupe, c'est-à-dire une action collective plus "technique" et moins complexe. C'est aussi ici que les questions de l'étendue et du domaine de l'éventuel pouvoir ethnique devraient être envisagées.

4. L'impuissance des collectivités ethniques d'origine immigrée.

Compte tenu de notre définition du pouvoir ethnique et en conformité avec la conception du pouvoir de S. Lukes (Lukes S., 1974) et avec la conception de l'"impuissance politique" ("political powerlessness") de R. Danziger (Danziger R., 1988), nous pouvons maintenant proposer la

définition suivante de l'impuissance d'une collectivité ethnique d'origine immigrée: *une collectivité ethnique d'origine immigrée est impuissante dans la mesure où elle est incapable de promouvoir et de défendre par elle-même ses intérêts collectifs dans le jeu des relations politiques d'une société donnée.*

Cette définition se compose de plusieurs éléments que nous allons, comme à notre habitude dans ce chapitre, successivement préciser.

Comme nous l'avons vu plus haut, le détenteur potentiel de pouvoir peut être un individu ou un groupe. Plus précisément, ne peut détenir du pouvoir qu'un acteur, individuel ou collectif. Au contraire, notre définition considère qu'une catégorie sociale, c'est-à-dire un ensemble d'individus partageant des traits objectifs communs, peut être détentrice d'impuissance. Son incapacité à se constituer en acteur collectif sur base de ces traits communs constitue en quelque sorte le sommet de son "impuissance politique". Toutefois, les acteurs individuels et collectifs - et donc notamment les communautés ethniques d'origine immigrée - font aussi partie, évidemment, de l'ensemble des détenteurs potentiels d'impuissance. Ainsi, les deux types de collectivités ethniques que nous avons définis peuvent être des sujets d'impuissance.

En ce qui concerne les intérêts collectifs des collectivités ethniques d'origine immigrée, on se reportera à la brève discussion de cette notion dans la présentation de notre approche du pouvoir ethnique. Soulignons simplement qu'ils s'opposent aux intérêts collectifs d'autres

groupes. Par ailleurs, ils peuvent être différents des intérêts et désirs subjectifs des individus appartenant à la collectivité ethnique.

Notre définition permet d'envisager les relations de pouvoir et d'impuissance sur deux plans: la "promotion" des intérêts de la collectivité ethnique se réfère à la capacité du groupe d'intervenir dans la fixation de l'agenda politique ou, en d'autres mots, de faire en sorte que les questions relatives à ses intérêts soient discutées; la "défense" des intérêts de la collectivité renvoie à la capacité du groupe de l'emporter non seulement dans les processus formels de prise de décisions politiques mais plus largement, dans toutes les autres formes de luttes politiques.

Enfin, le "jeu des relations politiques" nous autorise - comme nous venons encore de le remarquer - à nous situer tant dans la sphère politique formelle que sur la scène politique au sens large.

Cela dit, il faudra, si l'on veut utiliser cette définition dans le cadre d'une recherche empirique, s'interroger sur les facteurs qui donnent naissance et qui perpétuent l'impuissance des collectivités ethniques d'origine immigrée. Ils peuvent être de deux types:

- 1. des exercices de pouvoir de la part d'autres groupes ou personnes qui contribuent de manière significative à la naissance et/ou au maintien de l'incapacité des collectivités ethniques à promouvoir et à défendre leurs intérêts collectifs; ou les résultats de tels exercices. Ces autres groupes ou personnes peuvent exercer leur pouvoir de façon consciente ou inconsciente, voulue ou pas. Ils peuvent aussi le faire à

travers une action (ou une combinaison d'actions) ou par l'inaction. Ils peuvent exercer leur pouvoir sur la collectivité ethnique (power over) ou bien exercer leur pouvoir de faire ou dire quelque chose (power to). Enfin, l'exercice du pouvoir peut revêtir diverses formes: ces autres groupes ou personnes peuvent empêcher la collectivité ethnique d'agir par l'usage de sanctions à son encontre, en adoptant des lois restrictives, en excluant ses intérêts du débat, etc.

- 2. des facteurs qui ne constituent pas des exercices de pouvoir de la part d'autres groupes ou personnes, ni des résultats de tels exercices mais qui constituent néanmoins des obstacles pour la collectivité ethnique dans la promotion et la recherche de ses intérêts. Ils peuvent être externes à la collectivité, c'est-à-dire dépendants du contexte et des structures existantes (par exemple, la passivité politique généralisée dans une société donnée). Ils peuvent aussi être internes (manque de lucidité, de flair, d'intelligence, de formation de ses leaders pour peser dans la lutte politique, etc.). Dans la réalité, il peut être plus difficile de distinguer les obstacles du premier type de ceux du second, mais aussi les obstacles internes des obstacles externes.

Après avoir clarifié les concepts que cette étude utilise, nous présenterons à la faveur du prochain chapitre le cadre global de notre recherche, sa problématique générale ainsi que nos hypothèses centrales.

Tableau 5 - Les deux types de collectivités ethniques d'origine immigrée

ELEMENTS DE DEFINITION	TRAITS OBJECTIFS COMMUNS			
	Origine nationale ou régionale	Origine migratoire commune	reproduction sur plusieurs générations	
CATEGORIE ETHNIQUE d'origine immigrée	oui	oui	oui	
COMMUNAUTE ETHNIQUE d'origine immigrée	oui	oui	oui	

ELEMENTS DE DEFINITION	ASPECTS DEFINISSANT UN STATUT DE MINORITE (DESAVANTAGES)			
	Position socio-éco.	Position juridico-politique	Position scolaire	logement
CATEGORIE ETHNIQUE d'origine immigrée	oui	oui	oui	oui
COMMUNAUTE ETHNIQUE d'origine immigrée	oui	oui	oui	oui

ELEMENTS DE DEFINITION	CATEGORISATION SYMBOLIQUE	IDENTITE	DIMENSION ORGANISATIONNELLE ET INSTITUTIONNELLE	
CATEGORIE ETHNIQUE d'origine immigrée	oui	non		non
COMMUNAUTE ETHNIQUE d'origine immigrée	non	oui		oui

NOTES au Chapitre 4.

- (1) voir par exemple "Territoires de la mémoire. Histoire, identités, cultures: des Maghrébins et des Belges parlent", Bruxelles, Communauté Française de Belgique, Commission Communautaire Française de la Région de Bruxelles-Capitale, 1989.
- (2) Le concept de "communauté" a fait couler beaucoup d'encre tout au long de l'histoire de la sociologie. Le lecteur intéressé pourra notamment se référer à l'ouvrage de C. Bell et H. Newby (Bell C. et Newby H., 1971). A l'instar du concept d'"intégration", il s'agit d'un concept aux contours flous. Nous avons toutefois décidé de l'utiliser dans une acception précise que nous présenterons dans les lignes suivantes, à défaut d'avoir à notre disposition un outil conceptuel plus approprié.
- (3) En ce qui concerne la situation actuelle du droit de vote des étrangers aux élections locales dans les Etats membres de la CEE, le lecteur peut se reporter au tableau publié par la revue *Affari Sociali Internazionali*, n°3, 1989, pp.231-233.
- (4) On ne peut toutefois généralement pas parler, à notre sens, de "ghettos" d'immigrés en Europe Occidentale au sens strict du terme.
- (5) "Un groupe peut maintenir son intégration sociale et culturelle et son identité, sans avoir de base écologique". (traduction libre).
- (6) "Le leadership est un des phénomènes les plus observés et les moins compris sur la terre" (traduction libre).
- (7) Aaron Wildavsky débuta son exposé à l'Université de Bologne, le 25 février 1988 en prononçant ces mots.
- (8) "Une entreprise désespérante" (traduction libre).
- (9) "Bien que les définitions spécifiques du leadership puissent varier considérablement, le coeur du concept est l'idée d'une stratification en termes de pouvoir et d'influence". (traduction libre).
- (10) "de masses inintelligentes et l'image de leaders décidés" (traduction libre).
- (11) "Tous les leaders sont aussi 'guidés'; dans d'innombrables cas, le maître est l'esclave de ses esclaves; le leader d'un des grands partis allemands dit un jour en se référant à ses suiveurs: 'je suis leur leader donc je dois les suivre'." (traduction libre).
- (12) "Une relation de pouvoir entre un leader et un suiveur dans laquelle le leader influence plus qu'il n'est influencé; à cause du leader, le suiveur agit ou ressent différemment qu'il ne l'aurait fait autrement. Toutes les formes de leadership comprennent des relations de pouvoir; toutes les relations de pouvoir ne comprennent pas du

leadership." (traduction libre). Ce qui est souligné l'est aussi dans le texte original.

(13) On parlera plus longuement de cette conception du pouvoir dans le point 3 de ce ~~même~~ chapitre 4.

(14) voir pages 135 et 136.

(15) Le lecteur qui désirerait des développements complémentaires à propos du concept de pouvoir et de la théorie du pouvoir, peut se reporter aux ouvrages mentionnés dans la bibliographie (pages 545 à 548).

(16) Il ne nous a pas semblé nécessaire de présenter de façon détaillée des différentes conceptions du pouvoir dans la mesure où l'entreprise a déjà été brillamment réalisée à plusieurs reprises (Lukes S., 1974, 1986; Gaventa J., 1980; Danziger R., 1988; Posel D., 1982).

(17) Cette définition semblait communément acceptée dans le séminaire du Professeur Steven Lukes consacré au pouvoir, Institut Universitaire Européen (Florence), année académique 1987-1988.

CHAPITRE 5 - PROBLEMATIQUE GENERALE ET HYPOTHESES CENTRALES.

A. LE CONTEXTE GLOBAL DE L'ETUDE.

Globalement, la situation des pays d'immigration peut être perçue comme une totalité caractérisée par la présence plus ou moins conflictuelle de deux types d'entités: la *société autochtone* et les *collectivités ethniques d'origine immigrée*. Chaque type d'entité est socio-économiquement stratifiée; chacune d'entre elles connaissant des schémas particuliers de stratification. Tant du point de vue morphologique que du point de vue culturel ou politique chacun des deux types d'ensemble est hétérogène.

Les *collectivités ethniques d'origine immigrée* qui nous intéressent ont une histoire partiellement commune dans le sens où leur présence résulte d'une migration récente pour des raisons économiques et/ou politiques. Les vagues migratoires prises en considération remontent au plus loin à la fin du siècle dernier et au début du vingtième-siècle; les plus massives ayant eu lieu après la Seconde Guerre mondiale. Il ne s'agit donc ni de collectivités expatriées, ni de minorités nationales mais plutôt d'ensembles qui se sont construits dans les nouveaux pays de résidence, à partir de l'arrivée de travailleurs migrants souvent seuls, à travers la réunification familiale et la reproduction in loco. Au-delà de cette origine commune qui ne doit cependant pas masquer la spécificité de chaque processus migratoire, les *collectivités ethniques d'origine immigrée* présentent une riche diversité de nationalités et de cultures.

Elles se caractérisent de façon significative par la position

objectivement désavantageuse qu'elles occupent à divers égards dans le pays de résidence:

- Au niveau socio-économique, leurs membres continuent globalement d'occuper, même après plusieurs générations, une position peu enviable au bas de la structure sociale et économique. On les retrouve notamment dans les industries en déclin (industries minière et sidérurgique, par exemple) effectuant les tâches lourdes et/ou abrutissantes. Cela s'explique par l'histoire même du recrutement des travailleurs immigrés dans la période post-belliqueuse. Par conséquent, ils sont souvent plus facilement que d'autres susceptibles de venir gonfler les rangs des chômeurs. Dans les autres secteurs, ils se situent aussi généralement à l'échelon de la main-d'oeuvre peu ou pas qualifiée et relativement peu rémunérée. C'est notamment le cas dans le large secteur des services. Ainsi, les ensembles que nous étudions se distinguent des "middlemen minorities" (Blalock H.M., 1967; Bonacich E., 1973; Turner J. et Bonacich E., 1980) qui se caractérisent notamment par leur rôle et leurs bonnes performances économiques à travers le commerce sous toutes ses formes.

- Au plan juridico-politique, les collectivités ethniques d'origine immigrée connaissent la privation de certains droits et de certaines prérogatives. C'est notamment dans le domaine des droits politiques et plus particulièrement des droits de vote et d'éligibilité que subsistent les discriminations les plus apparentes à l'encontre des membres - particulièrement ceux qui n'ont pas la nationalité du pays de résidence - des collectivités ethniques d'origine immigrée. En ce qui concerne les élections communales, trois pays de la C.E.E. ont accordé les droits de vote et d'éligibilité à tous les résidents étrangers légaux (Danemark,

Irlande, Pays-Bas). Deux pays ont octroyé ces mêmes droits à des catégories particulières d'étrangers (Royaume-Uni, Portugal). Les sept autres pays ne reconnaissent aucun de ces deux droits aux étrangers qui résident sur leur territoire (1). Mis à part le cas des ressortissants du Commonwealth résidant en Grande-Bretagne, qui y disposent des droits de vote et d'éligibilité, les membres étrangers des collectivités ethniques d'origine immigrée sont exclus des élections nationales des pays de résidence (Withol De Wenden C., 1987, 75-85).

- Dans les domaines de l'éducation et de l'enseignement, les jeunes descendants des immigrants doivent souvent faire face à des situations, voire parfois à des lois, discriminatoires. Ils rencontrent de façon souvent accentuée des problèmes assez semblables à ceux que connaissent les jeunes autochtones des milieux populaires: sur-représentation dans l'enseignement spécial ou dans les filières techniques courtes, décrochages scolaires, échecs et retards scolaires, sous-représentation dans l'enseignement supérieur, universitaire et post-universitaire.

- Quant au logement, on note dans beaucoup de grandes villes européennes une concentration des collectivités ethniques d'origine immigrée dans les vieux quartiers qui échappent à la modernisation urbaine. Par ailleurs, l'accès aux logements sociaux soulève des problèmes persistants notamment dans la création de ces concentrations géographiques.

- Enfin, les collectivités ethniques d'origine immigrée sont souvent, surtout en périodes de difficultés économiques, l'objet d'attitudes, de propagande et de comportements racistes et/ou xénophobes de la part non seulement d'une partie de la population autochtone et de ses représentants politiques, mais aussi de la part des forces de l'ordre.

Cette position objectivement désavantageuse qu'occupent les collectivités ethniques d'origine immigrée varie selon le type d'expérience migratoire propre à chaque pays receveur et selon les collectivités considérées. Toutes ne connaissent pas le même degré de désavantages objectifs. A cet égard, il semble que les collectivités ethniques immigrées d'origine européenne communautaire, qui comptent aussi souvent parmi les premières implantées, jouissent globalement d'une condition relativement privilégiée par rapport aux collectivités issues de vagues migratoires plus récentes en provenance de pays de plus en plus éloignés. En tant que ressortissants d'un Etat membre de la Communauté Européenne, leurs membres sont notamment protégés par les diverses dispositions légales communautaires (2).

Toutefois, dans tous les cas concernés par notre étude, cette situation faite de désavantages plus ou moins importants persiste, se perpétue au fil du temps et des générations. Certes, le degré de désavantages peut varier soit dans le sens d'une réduction, soit dans le sens d'une aggravation, mais fondamentalement, les collectivités qui nous intéressent occupent une position chroniquement désavantageuse dans la société. Autrement dit, les sociétés post-industrielles européennes se caractérisent notamment par une superposition des divisions de classes et des divisions ethniques. La chronicité des désavantages objectifs que connaissent les collectivités ethniques d'origine immigrée autorise à parler de leur impuissance ("powerlessness") dans la mesure où on considère que la persistance de cette situation est contraire aux intérêts objectifs de la plupart de ceux qui en font partie; intérêts qu'ils ne parviennent par conséquent pas à promouvoir et à défendre

collectivement. Le degré d'impuissance que connaissent les collectivités ethniques d'origine immigrée est variable selon les pays et les groupes considérés et aussi dans le temps. Mais les ensembles étudiés se caractérisent en tous cas par une impuissance persistante.

Une des réponses que les collectivités ethniques d'origine immigrée ont donnée à leur impuissance a été de créer des communautés ethniques d'origine immigrée au sens défini au chapitre précédent. Dès lors, on peut concevoir la situation comme une opposition plus ou moins forte, plus ou moins visible entre ces communautés ethniques et les institutions politiques au sens large de la société autochtone. Les relations entre ces deux types d'entité se déroulent souvent - mais pas toujours - dans un espace institutionnel plus ou moins formalisé qui constitue le contexte limité de notre étude.

Par ailleurs, il faut aussi tenir compte d'une troisième composante de la situation globale dans laquelle s'inscrit la recherche, à savoir les pays d'origine et leurs institutions politiques. En effet, les relations qu'entretiennent les collectivités ethniques d'origine immigrée avec le pays d'origine font aussi partie intégrante de l'expérience migratoire et elles peuvent revêtir une très grande importance en termes d'impuissance du groupe.

Enfin, le contexte plus général dans lequel le problème sera posé est, ne l'oublions pas, celui d'une Communauté Européenne en construction qui est attentive via ses institutions aux problèmes liés aux migrations internationales dans une période marquée par la précarité

croissante de la géographie politique mondiale. Le tableau 6, page 195 permet de visualiser les contextes de cette étude.

B. FORMULATION DU PROBLEME

La question de base de cette étude pourrait être énoncée comme suit. *Dans quelle mesure peut-on parler de leadership, d'élites et de pouvoir-impuissance ethniques d'origine immigrée comme d'un problème politique (dans le sens de science politique) et sociologique plus général dans la société nord-européenne actuelle? Quels sont le sens et la portée d'une telle étude?*

En effet, d'une part - comme souligné dans la section précédente - les populations qui se sont progressivement fixées dans plusieurs pays nord-occidentaux à la suite des vagues successives d'immigration qui ont recommencé après la Seconde Guerre mondiale se caractérisent à divers égards par la position désavantageuse qu'elles occupent dans la société. Que ce soit sur un plan socio-économique, politique ou juridique, elles font l'objet de discriminations persistantes qui sont à la base de leur impuissance. Si d'autre part, nous parlons d'élites, de leadership ethnique d'origine immigrée, nous introduisons par la force des choses une quelconque notion de pouvoir mais aussi d'autorité dans le débat sur les populations issues de la migration. Qu'est-ce que cela signifie? En quoi cette apparente contradiction que recèle une étude du leadership et du pouvoir des 'sans-pouvoirs' ('powerless') peut-elle donner lieu à la formulation d'un problème théorique digne d'attention?

La première étape, si l'on veut répondre à cette question, consiste à montrer que la contradiction observée n'est en fait qu'apparente. Effectivement, lorsqu'on parle de leadership et d'élites ethniques d'origine immigrée, il s'agit très rarement d'élites et d'un leadership de la société entière mais bien d'élites des catégories ethniques et de leaders d'une fraction des collectivités étudiées, à savoir les communautés ethniques d'origine immigrée. Ainsi, ce n'est pas parce qu'on parle de leadership immigré qu'on envisage plus l'immigration comme une force de travail et des populations plus ou moins discriminées sur différents plans.

Cela dit, l'étude des élites, du leadership et du pouvoir-impuissance ethniques permet, pensons-nous, de soulever quantité de problèmes théoriques importants parmi lesquels figure celui que nous avons cherché à approfondir et que nous allons maintenant présenter.

Face à leur situation chroniquement désavantageuse et à leur impuissance persistante, on pourrait imaginer que les collectivités ethniques d'origine immigrée puissent réagir de plusieurs façons. La première possibilité est constituée par une acceptation passive, tant individuelle que collective, de leur propre condition. Dans ce cas, les membres de la collectivité ethnique d'origine immigrée n'élaborent aucune réponse ni individuelle, ni collective pour sortir de leur situation, subissant ainsi passivement les événements. Une seconde possibilité est celle des réponses actives individuelles. Non satisfaits de l'impuissance collective de leur groupe, certains de ses membres peuvent rechercher individuellement la réussite et le succès dans divers

espaces de la société autochtone en mobilisant des ressources personnelles à la faveur de stratégies individuelles de survie. Ce phénomène qui traduit en fait une fuite de la collectivité d'origine, donne naissance à ce que nous appelons les élites ethniques. Elles se composent des membres des collectivités ethniques d'origine immigrée qui ont suivi une trajectoire atypique et qui ont relativement réussi dans quelque domaine que ce soit: les arts, le sport, le commerce et les affaires, la politique, etc. Une troisième possibilité consiste dans l'élaboration et la mise en oeuvre de la part du groupe de réponses actives collectives à l'impuissance persistante.

On pourrait analytiquement distinguer deux phases dans ce processus. A la faveur de la première, la collectivité ethnique se structure et se constitue en un seul acteur collectif ou en plusieurs acteurs collectifs juxtaposés. Il s'agit en fait de l'étape marquant le passage de la catégorie ethnique d'origine immigrée à la communauté ethnique d'origine immigrée. Elle se traduit par l'apparition progressive d'un réseau plus ou moins compact d'institutions ethniques plus ou moins formelles oeuvrant à la définition, à la promotion et à la défense des intérêts objectifs des collectivités ethniques. Cette étape donne lieu à l'émergence de leaders ethniques qui y jouent un rôle primordial d'initiateurs et de "moteurs". Cette phase pourrait déjà être considérée comme une réduction de l'impuissance de la catégorie ethnique dans la mesure où l'entité acquiert une conscience des discriminations de fait et des différentes catégorisations symboliques dont elle est l'objet, qui constituent alors la base sur laquelle elle s'organise. Au cours de la seconde phase, ces leaders prendront en charge la promotion et la

défense des intérêts du groupe constitué, et plus généralement de la catégorie ethnique, par des actions de divers types notamment dans la sphère socio-politique ou à ses marges, et en collaboration avec des organisations autochtones.

Cette recherche ne concerne pas l'acceptation passive. Il s'agit en fait d'une possibilité exclusivement théorique. Dans la réalité observable, les collectivités ethniques d'origine immigrée ont toujours à la fois formulé des réponses actives individuelles et collectives, certes d'une ampleur variable et inégale et ce, quel que soit le degré d'ouverture de la société autochtone et le niveau d'impuissance du groupe. Par ailleurs, l'étude ne tentera pas d'expliquer la mobilité sociale individuelle résultant d'une "fuite" ("exit") de certaines personnes de leur groupe d'origine, pour parler en termes hirschmaniens. Cela, même si la constatation de l'existence de ce phénomène revêtira pour nous une importance non négligeable. Quant à la première phase de la formulation des réponses actives collectives, à savoir la constitution d'un acteur collectif et sa structuration, elle a fait l'objet d'un nombre assez élevé de travaux relevant de la sociologie et de la science politique, tant au plan général (Coleman J., 1966; Hirschman A.O., 1970; Olson M., 1978), qu'au plan des communautés ethniques d'origine immigrée (Hechter M., 1978; Hechter M., Friedman D. and Appelbaum M., 1984; Jazouli A., 1986; Lapeyronnie D., 1987) auxquels le lecteur pourra se reporter. Nous considérerons dès lors dans cette étude que ce problème est résolu. De façon plus spécifique, nous supposerons que les collectivités ethniques d'origine immigrée contiennent aussi des communautés ethniques d'ampleur variable, à savoir

un ensemble plus ou moins complet (3) d'institutions plus ou moins nombreuses, plus ou moins grandes, plus ou moins formelles, plus ou moins structurées, ayant une durée de vie plus ou moins longue qui ne sont pas nécessairement coordonnées au sommet et qui s'efforcent de définir et de résoudre les problèmes de la collectivité ethnique d'origine immigrée.

Dans ces communautés ethniques d'origine immigrée existe un ensemble d'individus, qui ne constituent pas nécessairement un réseau serré de relations interpersonnelles et que nous appelons les leaders ethniques (4). Ils ont la particularité d'occuper une position d'intermédiaires entre leur groupe et les institutions politiques de la société autochtone, mais aussi dans bien des cas du pays d'origine. Ces leaders sont sensés agir avec l'objectif de réduire l'impuissance de la collectivité ethnique notamment - mais pas seulement - à travers leur participation à des institutions spécifiques. Evidemment, certains leaders ethniques appartiennent aussi aux élites ethniques mais ce n'est pas du tout obligatoirement le cas. C'est sur ces individus, leur discours, leurs pratiques et les résultats qu'ils obtiennent ou n'obtiennent pas que porte principalement cette recherche. Plus précisément, nous voulons étudier le rôle des leaders ethniques dans la modification du degré d'impuissance du groupe qu'ils sont supposés représenter et défendre. Nous avons affirmé que les collectivités ethniques d'origine immigrée qui nous intéressent se caractérisent par une impuissance persistante dont le degré peut néanmoins varier. Les leaders ethniques peuvent-ils, à travers leurs pratiques et leur discours dans la situation particulière qui est la leur, exercer une

influence sur le degré d'impuissance de leur groupe, à défaut de pouvoir la faire disparaître complètement?

La réponse que fournit le sens commun à cette question nous semble un peu courte. En effet, elle se borne à dire que tout dépend en fait de l'habileté des leaders ethniques: les "bons" leaders obtiendront des résultats positifs; en revanche, les leaders moins habiles n'auront aucune influence significative, voire même une influence négative sur le degré d'impuissance du groupe. Certes, on peut raisonnablement faire l'hypothèse que la "capacité", les qualités personnelles des leaders ethniques entrent en ligne de compte pour évaluer leur influence sur le degré d'impuissance de la collectivité ethnique. Mais le problème en est-il pour autant résolu? Nous ne pensons pas dans la mesure où ce raisonnement ad hoc nous paraît entaché d'un vice majeur. En effet, chaque fois que l'on observera empiriquement une réduction du degré d'impuissance du groupe, on pourra prétendre que c'est grâce aux pratiques de leaders ethniques habiles. Vice versa, lorsque l'impuissance du groupe semblera s'accroître, les "mauvais" leaders pourront être incriminés. Or, les leaders en question sont souvent en fait les mêmes personnes. Il ne s'agit évidemment pas là d'une explication satisfaisante du rôle des leaders ethniques d'origine immigrée, dans la mesure où elle ne tient pas compte des caractéristiques plus ou moins contraignantes de l'environnement dans lequel ils agissent et qui peuvent, comme on le verra plus tard, avoir une influence déterminante sur l'efficacité des leaders ethniques.

Quant à la littérature sociologique et politique, elle n'offre guère

de solutions plus probantes dans la mesure où le problème du rôle des leaders ethniques n'est jamais posé comme nous le faisons. Comme on le voit au chapitre 3, cela est vrai des travaux américains. C'est aussi vrai de la littérature française (5) qui, lorsqu'elle le fait, s'intéresse au rôle des élites et des leaders ethniques d'origine immigrée en termes d'"intégration" des immigrants. Or précisément ce concept d'intégration (6) galvaudé comme il est tant dans les travaux scientifiques consacrés à l'immigration que dans les déclarations politiques a, pensons-nous, perdu toute crédibilité et s'avère inutile, lorsqu'on le prend comme variable dépendante, dans la discussion actuelle sur les communautés ethniques d'origine immigrée.

On trouve dans l'approche marxisante britannique du leadership ethnique (7) quelques éléments intéressants. Elle a le mérite d'introduire l'Etat dans le débat et les réponses qu'il met en avant pour répondre à l'impuissance des collectivités ethniques d'origine immigrée. Une distinction essentielle est établie entre les leaders ethniques "récupérés" qui opèrent dans les différentes structures étatiques et para-étatiques mises en place pour traiter les problèmes des minorités ethniques et raciales au Royaume-Uni (la "Race Relations Industry" (8)) et les "vrais" leaders ethniques communautaires. Les premiers ne peuvent au mieux qu'encourager le statu-quo dans la mesure où ils sont avant tout des fonctionnaires de l'Etat. Quant aux seconds, leur action doit être interprétée dans le cadre général du mouvement vers la révolution et vers l'avènement d'une société sans classes et sans races. La théorie implicite du complot de l'Etat contre les minorités ethniques et raciales afin d'empêcher leur émancipation paraît

un peu simpliste de même que le caractère prophétique de certaines considérations. Toutefois, cette approche a le mérite de souligner que les leaders ethniques - à l'instar du reste, de tous les autres acteurs sociaux - agissent face à des contraintes et des barrières de toutes sortes dont il faut apprécier à chaque moment l'incidence.

A ce stade, notre problème reste donc entier. Nous proposerons à la faveur du paragraphe suivant les hypothèses centrales que nous avons élaborées pour le résoudre en essayant de le poser dans une perspective dynamique.

C. LES HYPOTHESES CENTRALES DE L'ETUDE

Actuellement, dans la plupart des pays européens traditionnellement d'immigration, les leaders ethniques d'origine immigrée contribuent, à travers leur discours et leurs pratiques notamment dans les sphères politique et sociale, au mieux, à consolider le statu quo, au pire à accroître le degré d'impuissance des collectivités ethniques d'origine immigrée. Quel que soit le style théorique de leadership considéré, quel que soit le type empirique de leadership pris en compte, quelle que soit l'habileté des stratégies et des tactiques qu'ils mettent en oeuvre, les leaders ethniques n'exercent pas d'influence sur la réduction du degré d'impuissance de leur groupe. Au contraire, ils l'aggravent ou le maintiennent au même niveau.

Toutefois, il faut souligner qu'un statu quo ou même un accroissement du degré d'impuissance de la collectivité ethnique

d'origine immigrée pourraient être considérés comme un indicateur du pouvoir des leaders. En effet, dans une perspective dynamique, il faut toujours s'interroger sur ce qui aurait pu se produire en l'absence des leaders ethniques. Le degré d'impuissance de la collectivité aurait peut-être été encore plus élevé. Dès lors, un statu quo, dans ces conditions, pourrait déjà être mis en relation avec un exercice de pouvoir des leaders ethniques. Nous émettrons pour notre part l'hypothèse suivant laquelle l'absence des leaders ethniques n'amènerait pas d'accentuation significative du degré d'impuissance du groupe. Au pire, elle se traduirait par la perpétuation du statu quo en ce qui concerne son impuissance.

Les raisons principales de cette incapacité des leaders ethniques à réduire le degré d'impuissance de leur groupe ne doivent pas être recherchées dans leurs caractéristiques individuelles comme par exemple, leur manque d'expérience politique, leur habileté dans le jeu politique et tout autre "qualité" généralement reconnue aux "bons leaders". Il convient plutôt d'expliquer cette incapacité des leaders ethniques d'origine immigrée par des variables plus générales parmi lesquelles on doit accorder une importance centrale aux caractéristiques du climat politique général et à ses répercussions sur la façon dont les différentes institutions politiques, notamment l'Etat, tâchent de gérer le phénomène migratoire et ses conséquences.

Le climat politique général actuel se caractérise à des degrés variables selon les pays européens considérés par un racisme et une xénophobie diffus (9). En témoigne notamment la relative percée

électorale de différents partis politiques axant leur campagnes principalement autour de thèmes racistes et xénophobes comme par exemple, le renvoi des immigrants. En France, on peut citer le Front National de Jean-Marie Le Pen, en Allemagne, le Parti Républicain et en Belgique, le Vlaams Blok. En Italie, certaines formations politiques du Nord du pays se caractérisent elles aussi par des campagnes électorales basées sur le racisme et la xénophobie (Lega Lombarda, Liga Veneta, etc.). Par ailleurs, il est de moins en moins extraordinaire d'observer des attaques verbales et/ou physiques à l'encontre des "immigrés", qu'ils soient Maghrébins en France et en Belgique, Turcs en Allemagne, Britanniques mais Noirs en Grande-Bretagne. Il semble de surcroît que l'extrême-droite ne possède pas le monopole de l'expression du racisme et de la xénophobie. En effet, si on analyse les politiques migratoires des pays européens au cours des dernières années, on remarque que la plupart d'entre eux ont adopté des mesures de plus en plus restrictives en matière d'entrée, de séjour et d'établissement sur leur territoire national (10) des étrangers n'appartenant pas à un pays de la Communauté Européenne. Quant à l'intégration des migrants - concept au demeurant très vague et par conséquent dangereux - elle a fait l'objet de politiques dont on peut sérieusement mettre en doute la pertinence et l'efficacité. Ainsi, et surtout depuis la moitié des années 70, le racisme et la xénophobie ont progressivement cessé d'être des maladies honteuses caractéristiques de l'extrême-droite pour se répandre dans tout l'éventail politique. Moins que jamais les couples racisme-droite, anti-racisme-gauche ne correspondent à la réalité. En bref, et si l'on veut euphémiser nos paroles, il semble que le climat politique général ne soit pas favorable à l'acquisition de pouvoir de la part des

collectivités ethniques d'origine immigrée par l'entremise de leurs leaders. Pour reprendre une expression de Mark Miller (Miller M., 1981), on pourrait parler, par analogie avec Gunnar Myrdal (Myrdal G., 1962) de "dilemme européen"; l'idéal démocratique européen se heurtant à l'existence au sein du continent, d'un ensemble de populations à divers égards discriminées.

Cette atmosphère politique défavorable aux collectivités ethniques d'origine immigrée se manifeste dans et se répercute sur la façon dont la plupart des Etats européens préconisent de gérer le dossier de l'immigration et des populations issues de ce phénomène. Le premier trait de cette gestion concerne la volonté des Etats européens de préserver leur autonomie dans l'élaboration et la mise en oeuvre de réponses politiques aux problèmes liés à l'immigration et aux collectivités d'origine immigrée: autonomie par rapport aux autres Etats (11) mais surtout pour notre propos, autonomie par rapport aux collectivités ethniques d'origine immigrée. Le second trait de cette gestion consiste dans le fait que les réponses élaborées ne vont pas souvent dans la direction d'une réduction des désavantages dont souffrent les immigrés et leurs descendants. Ainsi, les institutions étatiques ou para-étatiques mises en place pour faciliter les rapports entre la société autochtone et les collectivités ethniques d'origine immigrée, qui constituent un des terrains d'action privilégiés des leaders ethniques, souffrent de limitations institutionnelles qui en réduisent sensiblement le pouvoir: il s'agit presque toujours d'organes simplement consultatifs supposés agir exclusivement lorsque des problèmes spécifiques aux immigrés et à leurs descendants se posent.

Les autres institutions dans lesquelles se meuvent les leaders ethniques connaissent aussi des limitations à leur pouvoir. Les institutions autonomes mises en place par les immigrants et celles importées des pays d'origine jouent plus un rôle à l'intérieur de la collectivité ethnique que dans la société extérieure. Par ailleurs, elles sont plus adaptées aux besoins et désirs culturels et de sociabilité des immigrants qui les ont créées que des générations successives souvent nées dans le pays d'immigration de leurs antécédents. En ce qui concerne les organisations de travailleurs, leur pouvoir a largement été redimensionné au cours des quinze dernières années notamment en raison du déclin des bastions industriels qui fondaient leur puissance. Quoi qu'il en soit, la place que les syndicats octroient aux leaders ethniques en tant que telle est assez limitée. Encore moins perméables à la pénétration des leaders ethniques sont les partis politiques des pays de résidence. Cela est en partie dû au fait qu'une fraction relativement importante - même si elle décroît de plus en plus - des collectivités ethniques est faite d'étrangers qui, par conséquent, ne participent généralement pas aux élections.

Autrement dit, l'incapacité des leaders ethniques à réduire l'impuissance de leur groupe ne s'explique pas par des variables liées à leurs caractéristiques personnelles mais plutôt par l'existence dans les sociétés européennes d'un consensus implicite entre les différents acteurs politiques autochtones sur le maintien de leur autonomie dans la gestion de la question des migrations et des collectivités ethniques d'origine immigrée, ce qui correspond généralement au maintien des leaders ethniques aux marges du système politique et au maintien du

statu quo en ce qui concerne les conditions sociales, économiques et politiques octroyées à ces groupes. Ce consensus qui trouve ses bases dans le racisme et la xénophobie ambiants constitue la manifestation de la résistance des Etats-Nations dans une période d'internationalisation multiface dont la migration n'est qu'un des volets. Il se concrétise par le peu d'espace et de pouvoir accordé aux leaders ethniques indépendamment de leur habileté politique. Les institutions dans lesquelles ils agissent servent en quelque sorte de lieu de neutralisation de leur action en même temps qu'elles procurent l'illusion que quelque chose se fait dans le domaine des populations d'origine immigrée. En d'autres mots, elles permettent aux pays de résidence de surmonter ou plutôt de cohabiter avec le "dilemme européen".

Notre hypothèse ne doit pas être comprise comme l'expression de l'existence d'une conspiration montée par les Etats européens contre leurs populations d'origine immigrée. Se sentant menacés dans leur identité nationale à la fois de l'extérieur, notamment à travers la constitution progressive de l'Europe, et de l'intérieur, par une présence plus ou moins importante d'une population d'origine étrangère, les Etats-Nations européens s'acharnent à maintenir leur autonomie dans les processus de prise de décision. Au niveau national, en ce qui concerne le dossier de l'immigration, mais aussi plus généralement dans tous les domaines de la vie sociale, cette volonté d'autonomie conduit à l'exclusion persistante d'une fraction importante de la population de la prise des décisions les concernant et partant, de toutes les autres décisions regardant l'ensemble de la société. En bref, les populations

d'origine immigrée sont de la sorte maintenues aux marges du système politique. Ainsi, le problème du leadership ethnique d'origine immigrée devient en fait un problème du degré d'ouverture des sociétés jadis appelées d'accueil.

La seconde partie de notre hypothèse avance que le processus de neutralisation des leaders ethniques s'accompagne souvent pour eux d'une mobilité sociale et/ou économique ascendante sur un plan exclusivement personnel. Tout se passe comme si, en échange de leur respect de l'autonomie de l'Etat et partant, de leur contribution au maintien du statu quo du groupe, les leaders ethniques se voyaient offrir par les institutions politiques autochtones, la possibilité de réaliser une ascension sociale et/ou économique. Face à la frustration qu'ils ressentent en raison de leur incapacité à réduire de façon significative l'impuissance de leur groupe, deux réactions sont possibles. Soit les leaders ethniques abandonnent leur position de leadership pour redevenir des membres ordinaires de la communauté ethnique ou se lancer dans la politique belge, ou encore dans les affaires. Cette réponse peut équivaloir à une reconnaissance publique de leur échec en tant que leaders ethniques et dès lors, on peut penser qu'elle ne sera pas la plus probable dans la mesure où il est toujours difficile d'avouer publiquement un insuccès. Elle peut aussi exposer les leaders à des attaques de la part des membres du groupe quant à leur loyauté envers eux. Soit ils conservent leur position et ils profitent des opportunités mises à leur disposition pour poursuivre leurs intérêts personnels notamment à la faveur de relations interpersonnelles avec des détenteurs autochtones d'autorité. Autrement dit, à travers leur action 'au

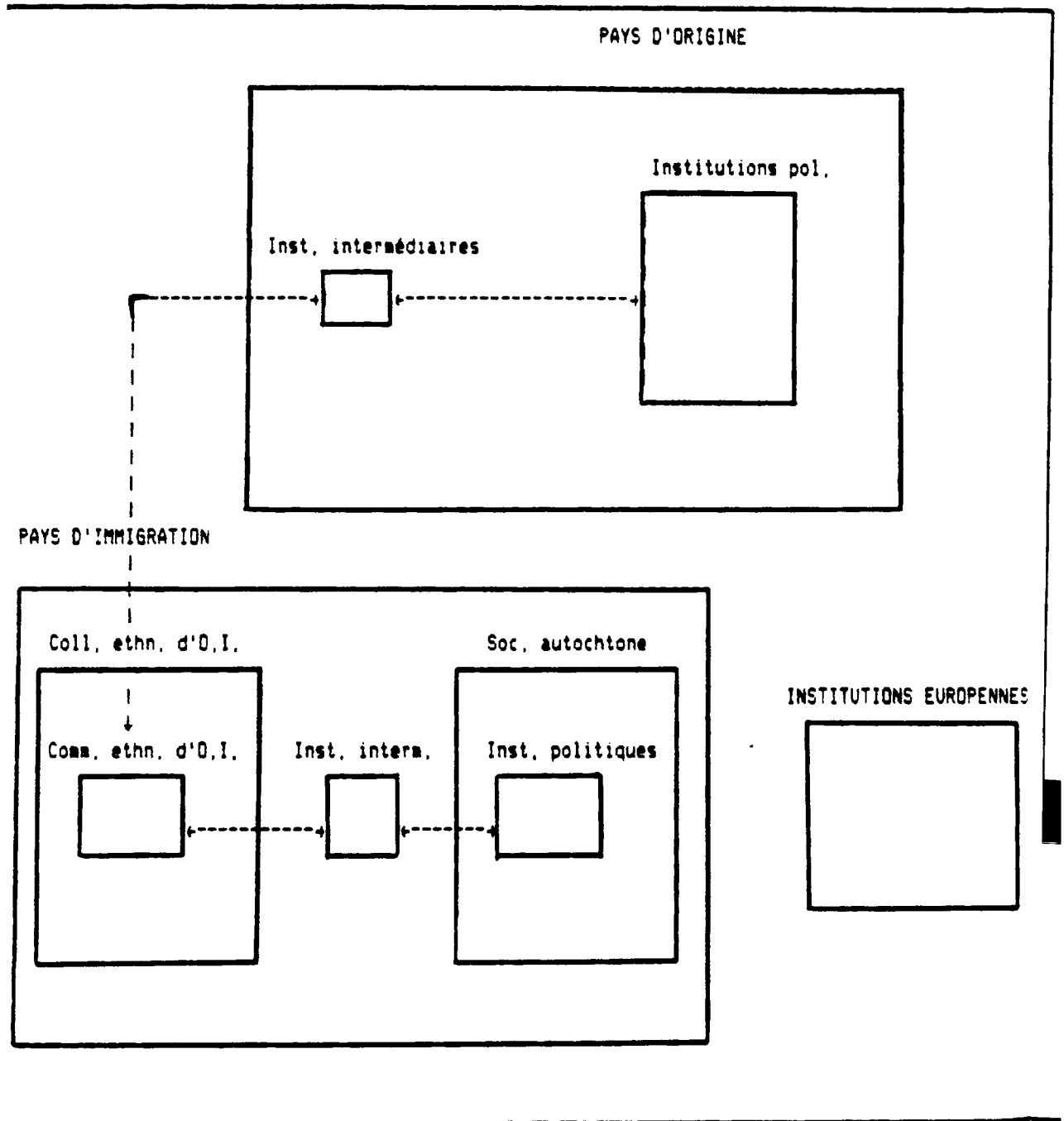
service' de la communauté ethnique, les leaders ethniques sont amenés à favoriser leurs intérêts personnels. Les stratégies des leaders ethniques traduisent ainsi moins des calculs égoïstes que des réponses adaptées, compte tenu de leurs ressources propres, à un environnement contraignant. Bien qu'ils restent formellement les leaders de la communauté, l'action de l'Etat provoque, par la dépolitisation et la "personnalisation" de leur rôle, un déplacement de perspective fondamental. Les relations institutionnelles entre l'Etat et la communauté ethnique à la faveur desquelles les leaders défendent les intérêts de leur groupe sont transformées en des relations personnelles entre ces leaders et des détenteurs d'autorité dans le système politique, à la faveur desquels prime la recherche des intérêts personnels des premiers. Ainsi, en offrant des possibilités - du reste, très difficiles à rejeter - aux leaders ethniques de poursuivre leurs intérêts personnels, l'Etat dénature leur rôle, les neutralise et privatise leur action politique. Cela est d'autant plus facile à réaliser que les leaders ethniques sont très rarement des professionnels de la politique. De la sorte, les leaders ethniques rejoignent en quelque sorte les rangs des élites ethniques ou consolident leur position en leur sein.

L'hypothèse jointe que l'on peut à présent formuler est la suivante. Pour que les leaders ethniques d'origine immigrée puissent exercer une influence significative positive sur la réduction du degré d'impuissance de leur groupe, il ne suffit pas qu'ils soient habiles politiquement. Il faut surtout un climat politique favorable qui pousse les autorités politiques à les écouter et à mettre en oeuvre avec eux des moyens de

réduire l'impuissance chronique des collectivités ethniques d'origine immigrée. En bref, la réduction de leur degré d'impuissance dépend d'abord de la volonté politique généralisée, qui se traduit par des actions étatiques correspondantes, puis de l'existence d'un leadership solide capable de formuler, de promouvoir et de défendre les intérêts du groupe. En effet, même si les institutions politiques se montrent favorables à la réduction de l'impuissance du groupe, l'absence de leaders ethniques rompus au travail social et politique risque fort de ne produire aucun résultat positif sur la réduction de l'impuissance de la communauté ethnique d'origine immigrée.

Il ressort de ce chapitre que les relations entre le pouvoir et l'impuissance, dans le cas des collectivités ethniques d'origine immigrée, peuvent être appréciées à trois niveaux. Premièrement, on peut considérer que l'impuissance des collectivités ethniques d'origine immigrée est la base du pouvoir individuel des leaders ethniques dans le groupe. Ce premier aspect, peu développé ici, fera l'objet de remarques dans la partie empirique de l'étude. Deuxièmement, les variations dans le degré d'impuissance du groupe peuvent être considérées comme un indicateur du pouvoir individuel des leaders ethniques dans la sphère politique de la société. Troisièmement, l'impuissance des collectivités ethniques d'origine immigrée et sa perpétuation peuvent être considérées comme des ressources pour les leaders ethniques dans leurs stratégies d'acquisition de pouvoir dans la société. Ce sont principalement ces deux derniers aspects que nos hypothèses ont voulu éclaircir. Cela dit, nous présenterons maintenant les aspects méthodologiques de l'étude avant d'en venir au travail de terrain.

Tableau E - Le contexte général de l'étude



NOTES au chapitre 5.

- (1) Un résumé de l'avis du Comité Economique et Social de la C.E.E. sur ces questions a été publié par la revue *Affari Sociali Internazionali*, 3, 1989, 231-233.
- (2) Depuis l'entrée en vigueur du Règlement du Conseil (C.E.E.) n°1612/68 du 15/10/1968 relatif à la libre circulation des travailleurs à l'intérieur de la communauté (J.O. n°2257 du 19/10/1968).
- (3) Raymond Breton parle de "institutional completeness" pour désigner une situation dans laquelle la communauté ethnique peut procurer tous les services demandés par ses membres (Breton R., 1964).
- (4) Sur la notion de leader ethnique, le lecteur est prié de se reporter au chapitre précédent.
- (5) Voir chapitre 3.
- (6) Le lecteur est prié de se reporter au chapitre 2 pour la discussion sur le concept d'intégration
- (7) Voir chapitre 3.
- (8) Cette expression est notamment utilisée par Brian Jacobs dans son ouvrage consacré à la participation politique des Britanniques noirs (Jacobs B., 1986).
- (9) A cet égard, deux ouvrages journalistiques récents fournissent un compte-rendu stimulant du racisme au quotidien dans deux grands pays européens. Il s'agit de l'ouvrage de Günter Wallraff (Wallraff G., 1986) consacré aux Turcs en Allemagne et du livre de Fausto Giudice (Giudice F., 1989) relatif à la France.
- (10) Sur le caractère restrictif des politiques migratoires des pays nord-européens, le lecteur pourra consulter les articles de D. Van der Kaa (Van der Kaa D., 1988) et de M. Martiniello et I. Govaere (Martiniello M. et Govaere I., 1989).
- (11) Sur ce point, le fait que la République Fédérale d'Allemagne, la France, le Danemark, les Pays-Bas aient entamé une procédure devant la Cour Européenne de Justice contre la décision de la Commission des Communautés Européennes n°85/381/CEE visant à instaurer une procédure de notification préalable et de concertation sur les politiques migratoires vis-à-vis des Etats tiers constitue un exemple significatif (Martiniello M. et Govaere I., 1989, pp.151-153). Les difficultés rencontrées par les cinq pays concernés dans le cadre des accords de Schengen soulignent aussi la réticence des Etats à s'engager à fond dans un processus de "communalisation" de leurs politiques migratoires.

DEUXIEME PARTIE:

METHODOLOGIE ET TECHNIQUES D'INVESTIGATION.

CHAPITRE 6 - LA PROXIMITE SUJET-OBJET DANS L'ETUDE DES MIGRATIONS ET DES
RELATIONS ETHNIQUES ET RACIALES.

L'objectif de ce premier chapitre de cette seconde partie de l'étude consacrée à la méthodologie et aux techniques d'investigation est de continuer la sociologie de la sociologie des migrations entamée dans l'introduction et poursuivie à la faveur du second chapitre. Nous avons tout d'abord tenté d'évaluer l'influence de nos origines personnelles sur l'étude. Nous avons ensuite mis en évidence les conditions ayant rendu possible la timide émergence de notre thème d'étude dans la sociologie européenne de l'immigration et des populations d'origine immigrée. Nous voudrions ici quelque peu élargir notre première réflexion.

Dans un récent rapport concernant les recherches sur l'immigration en France, on peut lire: "presque tous les chercheurs travaillant aujourd'hui en France sur l'immigration ont un lien de parenté plus ou moins direct avec les milieux immigrés" (Lorenzo P., 1989, p.11). Plus généralement, il semble bien que l'étude des migrations, mais aussi celle des relations raciales et ethniques, soit l'apanage, ou presque, de chercheurs personnellement liés d'une façon ou d'une autre à l'objet d'investigation. Ainsi, en Belgique, les chercheurs dans ce domaine sont la plupart du temps soit des immigrés eux-mêmes, soit des jeunes d'origine étrangère. On peut faire la même remarque à propos de la recherche en Grande-Bretagne, mais aussi aux Etats-Unis et au Canada. Dans ces deux derniers pays, si nous examinons les noms des chercheurs qui se sont par exemple intéressés aux Italo-Américains, on repère aisément une majorité de patronymes à consonance italienne qui dénotent une origine péninsulaire, même lointaine, indéniable (Crispino J., 1980; Gambino R., 1974; Ianni F., 1981; Mariano J., 1921; Nelli H.S., 1983;

Pignataro J., 1983; Tricarico D., 1984; Tomasi S.M., 1977; Zucchi J., 1988, pour n'en citer que quelques-uns). Par ailleurs, les chercheurs dans le domaine de l'immigration qui ne sont pas issus des collectivités ethniques d'origine immigrée ont bien souvent un lien de parenté avec des membres de ces groupes, notamment établi par le mariage, ou pour d'autres raisons personnelles (par exemple, l'amour particulier de tel pays d'origine des immigrants) pour s'intéresser aux questions liées de près ou de loin aux populations d'origine étrangère.

Les raisons de cette proximité objective et/ou subjectivement vécue entre sujet et objet d'étude ne sont pas faciles à isoler. Pour certains intellectuels d'origine étrangère, travailler de façon scientifique sur les phénomènes expliquant leur présence en un endroit donné à un moment donné peut contribuer à stabiliser une identité individuelle précaire par la recherche des racines que ce travail permet. Par ailleurs, s'il est vrai, comme on peut le lire dans le rapport Lorenzo (Lorenzo P., 1989, p.9) que l'immigration est un objet d'étude peu prestigieux avec lequel "on ne fait pas carrière", il pourrait être considéré comme logique que la recherche soit effectuée par chercheurs de "seconde zone", socialement s'entend, dont les jeunes d'origine immigrée font souvent partie. En quelque sorte, il serait dans cette optique plus facile, pour un chercheur d'origine immigrée, d'être accepté dans le champ sociologique en travaillant sur l'immigration qu'en se situant dans des domaines d'études plus valorisés. Ainsi, il serait considéré comme normal qu'un chercheur "ethnique" travaille principalement sur l'éthnicité de la même façon que certains considèrent normal que les chercheuses se situent dans les "Women Studies".

Nous n'avons pas l'intention d'aller plus avant dans cette discussion pourtant intéressante. Cela risquerait de nous éloigner par trop de notre objectif qui est plutôt de faire quelques remarques à propos de l'influence possible de cette proximité sujet-objet sur le développement problématique de la sociologie européenne des migrations entendue dans son acception la plus large.

Cette proximité sujet-objet nous paraît d'abord pouvoir nuire de trois façons à l'objectivité de la recherche. Tout d'abord, les liens plus ou moins étroits entre le chercheur et son objet peuvent être à la base d'une familiarité excessive du premier à l'égard du second. Elle peut se révéler dangereuse car elle risque de lui masquer certains aspects du problème étudié dans la mesure où il n'y voit, à cause justement de cette familiarité, que des traits 'normaux', non problématiques. Ces mêmes traits pouvant sembler importants et mystérieux à un chercheur totalement étranger à l'objet d'étude. Un second danger important qui risque d'entacher l'objectivité des études de sociologie des migrations menées par des chercheurs liés personnellement au monde de l'immigration est le risque d'une projection de leur expérience personnelle dans l'étude, et de généraliser à partir de celle-ci. Plus précisément, ils risquent de considérer comme allant de soi que leur expérience a également été celle des personnes étudiées. Dans certains cas, cela peut être correct mais dans bien d'autres, cela ne l'est pas. Le chercheur doit donc absolument se garder de commettre cette erreur. On remarque par ailleurs que nombre de chercheurs sur les migrations et les populations d'origine immigrée sont souvent aussi engagés politiquement dans le milieu associatif immigré. Ils risquent

dans ces conditions de "passionnaliser" d'une première façon la recherche en introduisant des éléments de confusion entre l'étude et leur activité sociale et politique. Même si elles peuvent parfois s'enrichir mutuellement, elles doivent rester tout à fait distinctes. Par ailleurs, une certaine proximité affective entre le chercheur et les personnes qu'il étudie peut à son tour contribuer à passionnaliser, ou plutôt à sentimentaliser la recherche. En effet, le chercheur peut éprouver de la pitié ou une affection particulière à l'égard des personnes étudiées, ce qui risque de se répercuter sur la recherche.

Sur le versant positif, la proximité sujet-objet dans l'étude des migrations peut être à la base de plusieurs avantages significatifs. Tout d'abord, le chercheur lié à l'immigration peut plus facilement que d'autres comprendre de l'intérieur le comportement des membres des collectivités ethniques d'origine immigrée. Même si, comme disait Weber, en reprenant Simmel, "il n'est pas nécessaire d'être César pour comprendre César" (Weber M., 1965, p.328). Nous pensons qu'il peut être en tout cas plus aisé, pour un proche de César de le comprendre mais que ce n'est pas toujours le cas. Cette remarque ne signifie toutefois pas que les chercheurs doivent se limiter à la compréhension et à la description de l'intérieur des collectivités ethniques d'origine immigrée. Par ailleurs, le fait d'être proche du milieu immigré peut constituer un atout majeur dans les travaux de terrain et les recherches empiriques sur l'immigration. C'est une des raisons pour lesquelles, certains chercheurs autochtones, notamment en France, utilisent des chercheurs issus des collectivités ethniques d'origine immigrée pour effectuer la récolte des données sur le terrain. En effet, le chercheur

"ethnique" possède souvent des contacts personnels dans les collectivités étudiées, il connaît parfois la langue ou la variété de langue des personnes sur lesquelles porte la recherche. Il peut s'agir d'avantages importants dans la phase de collecte des données.

Quoi qu'il en soit de la balance entre ces avantages et ces désavantages potentiels, il reste, comme le disait Lucien Goldmann, que "toute pensée historique et sociologique subit de profondes influences sociales" (Goldmann L., 1952, p.30). Elles peuvent difficilement être entièrement éliminées. Leur action déformante ne peut être réduite que si on les explicite et si on les intègre à la recherche. C'est pourquoi il est indispensable, si l'on prétend à l'objectivité, d'explicitier les facteurs qui risquent d'introduire quelque élément de subjectivité dans la recherche. C'est ce que nous avons brièvement essayé de faire dans le cas de cette étude, notamment à la faveur de l'introduction générale à cette recherche.

Bien que la recherche sur l'immigration et les immigrants ait peut-être souffert du fait que la grande majorité des chercheurs dans ce domaine ont été et sont de plusieurs façons très proches du milieu immigré, nous ne pensons pas, comme du reste nous l'avons dit dans l'introduction, qu'il s'agisse de la raison majeure permettant de rendre compte des faiblesses, surtout théoriques, de la sociologie européenne des migrations et des populations d'origine immigrée. En revanche, cette proximité peut expliquer la richesse, surtout ethnographique, de ce domaine d'étude. Nous ne pensons pas que les travaux descriptifs sur l'immigration auraient été si précis et si détaillés si les chercheurs

avaient été complètement éloignés des populations d'origine étrangère.

Cela dit, nous reviendrons à la faveur des deux prochains chapitres à notre recherche spécifique. Nous examinerons la méthodologie utilisée et les techniques d'investigation mises en oeuvre. Nous donnerons aussi quelques informations concernant l'analyse des données recueillies sur le terrain.

CHAPITRE 7 - LA METHODOLOGIE ET LES TECHNIQUES D'INVESTIGATION.

Après avoir délimité notre domaine d'étude, après avoir circonscrit notre problème théorique et clarifié les concepts utilisés, après avoir formulé nos hypothèses centrales, il nous faut réfléchir à la méthodologie et aux techniques d'investigation à mettre en oeuvre afin de recueillir les informations les plus pertinentes possibles pour notre propos. Ce sera l'objectif du présent chapitre.

A. LE CHOIX D'UNE METHODOLOGIE APPROPRIÉE.

Quelle est la méthodologie la plus efficace que l'on puisse mettre en oeuvre afin de tester la validité de nos hypothèses, ou si l'on veut être plus modeste, afin de démontrer leur plausibilité? Quelle est la meilleure méthodologie pour analyser dans quelle mesure les faits les supportent et pour découvrir les conditions dans lesquelles elles tiennent? (Bogdan R. and Taylor S.J., 1975)

Etant donné la multiplicité, la diversité et la complexité des différentes situations migratoires observables en Europe Occidentale, nous avons dû d'emblée écarter l'éventualité d'une recherche de terrain exhaustive. Cela dépasse en effet les capacités d'un seul chercheur voire même d'une petite équipe.

Cela dit, nous avons tout d'abord pensé que l'observation précise, profonde et minutieuse d'un cas bien délimité - les élites, le leadership et le pouvoir de telle communauté ethnique d'origine immigrée dans tel pays ou dans telle ville - était la seule façon valable de procéder. Ce type d'approche somme toute classique, aurait dû

s'inspirer du célèbre 'Street Corner Society' de W.F. Whyte (Whyte W.F., 1943) dans la mesure où elle prévoyait notamment une observation participante dans une collectivité ethnique d'origine immigrée particulière. Cependant, rien ne permet d'extrapoler à l'ensemble des populations d'origine immigrée en Europe, des conclusions tirées de l'étude, quelle que soit sa profondeur, d'un cas unique. En effet, aucune communauté ethnique d'origine immigrée ne peut être considérée comme un échantillon représentatif de l'ensemble des collectivités ethniques (d'origine immigrée) vivant en Europe occidentale. Ainsi, cette approche présentait le danger de ne produire qu'une simple étude de cas supplémentaire à ajouter aux dizaines d'autres dont on disposait déjà.

Un moyen d'arriver à des conclusions d'une portée plus large aurait été de réaliser une étude de terrain comparative, pour autant que les cas en question soient choisis de façon appropriée. Dans ce cas, il aurait toutefois été impossible d'atteindre la profondeur et la précision plus ou moins garanties par la première méthode. D'une certaine façon, ce que l'on aurait gagné d'un côté, on l'aurait perdu de l'autre. Sans compter les difficultés pratiques qu'aurait rencontrées une recherche empirique dans des situations institutionnelles, culturelles et linguistiques extrêmement différentes.

Il nous a donc semblé plus judicieux d'opter pour une espèce de combinaison de ces deux approches. Nous avons ainsi décidé de procéder à une étude approfondie d'un cas précis en mettant simultanément en oeuvre trois techniques d'investigation (1) et en examinant dans quelle

mesure nos hypothèses étaient valides à la lumière des informations recueillies. Dans la mesure du possible, nous avons essayé d'établir un parallèle avec d'autres situations empiriques sur lesquelles nous pouvions disposer d'informations. Ainsi, d'une côté, notre souci de présenter des données "riches" pouvait être rencontré. Notre ambition à une certaine généralisation, de l'autre côté, pouvait être partiellement satisfaite en adoptant une démarche orientée vers la comparaison à la faveur de laquelle des données provenant de la littérature à propos d'autres cas, mais aussi de travaux de terrains personnels, seraient dans la mesure du possible utilisées en essayant de les inscrire dans une perspective dynamique.

Le choix de notre cas d'étude en profondeur s'est porté sur la collectivité italienne de la Belgique francophone, avec une référence particulière à la région liégeoise. Les raisons principales de ce choix sont au nombre de cinq. Premièrement, l'implantation des Italiens en Belgique est désormais un phénomène ancien, la collectivité italienne est stabilisée dans le pays et elle n'est plus vue comme une source de problèmes politiques et sociaux. N'étant de la sorte plus entourée de tensions, son observation, et plus particulièrement la récolte d'informations à propos de son leadership est plus aisée que dans le cas d'une collectivité en plein conflit ouvert, qui la rend souvent imperméable aux étrangers en général, et aux chercheurs en particulier. Deuxièmement, de toutes les collectivités ethniques d'origine immigrée de Belgique, les Italiens sont ceux qui présentent l'organisation communautaire la plus développée, la plus complète, fournissant ainsi un bon terrain d'épreuve pour notre étude. Troisièmement, la collectivité

italienne n'est plus en flux externe. Les entrées se font quasi-exclusivement par les naissances, les sorties par les décès. L'immigration italienne en Belgique est insignifiante depuis bien des années. De même, les retours aux pays restent peu nombreux. Dans ces conditions, l'observation s'avère plus aisée que dans le cas d'une collectivité en plein flux migratoire. Quatrièmement, notre expérience personnelle antérieure dans cette collectivité ainsi que des recherches menées auparavant sont de nature à faciliter la récolte d'informations pertinentes. Cinquièmement, le choix du pays, la Belgique s'explique par l'absence de recherches analogues dans ce pays. Le choix de la région s'impose dans la mesure où une large majorité des Italiens de Belgique vit dans la partie francophone du pays.

En ce qui concerne les éléments de comparaison, ils viennent surtout, comme on peut le voir au chapitre 3, d'Amérique du Nord, de Grande-Bretagne et de France en raison de l'existence, principalement dans le premier cas, d'une imposante littérature sur la question du leadership ethnique.

La question à laquelle il nous faut à ce stade répondre est la suivante: comment étudier sur le terrain le rôle des leaders de la communauté italienne en Belgique francophone? Faut-il privilégier une approche par "issue" (2) ou une approche par domaine?

La littérature existante propose divers travaux desquels nous aurions pu nous inspirer. Ainsi, notamment, l'étude de Renée Danziger sur l'impuissance politique des salariés agricoles britanniques qui

repose sur une approche par "issue". Elle identitife leurs intérêts objectifs en recourant à ce qu'elle appelle la méthode contextuelle (Danziger R., 1988). A savoir que la chercheuse les repère en référence à la situation du groupe dans un contexte donné. En effet, chaque individu, chaque ensemble se meut dans une multitude de contextes différents qui déterminent des intérêts divers. Une seule étude peut difficilement porter sur la plupart d'entre eux. Une spécification du contexte de la recherche s'avère d'emblée indispensable. Dans le cas de Danziger, l'investigation s'inscrit dans le cadre d'une économie capitaliste où les intérêts des acteurs sont définis en fonction de la règle de la maximisation des profits et de la minimisation des coûts. De façon plus spécifique, la recherche concerne l'agriculture capitaliste et l'acteur analysé est la force de travail agricole. Parmi les nombreux intérêts de ce groupe, l'auteur en choisit trois, qui deviennent ses trois case-studies ou si l'on veut les trois "issues" qu'elle étudie. Il s'agit respectivement de l'intérêt qu'ont les ouvriers de gagner plus en travaillant moins, de bénéficier d'une libre mobilité occupationnelle et de l'indépendance vis-à-vis des employeurs et enfin, la garantie de conditions acceptables de sécurité et de santé sur le lieu de travail. Ce faisant, Danziger combine en fait une approche par domaine et une approche par "issue" dans une méthodologie séduisante que nous n'avons pas pu appliquer à notre recherche.

En effet, contrairement au cas de Danziger, aucune "issue" liée aux intérêts des personnes appartenant à la collectivité italienne en Belgique n'a été présente sur la longue durée dans le cas de cette immigration particulière en Belgique. En revanche, des "issues" diverses

- le droit de vote, la défense de la langue et de la culture d'origine, etc. - sont apparues tandis que d'autres disparaissaient - la reconnaissance des maladies professionnelles, les conditions de travail, etc. -. Dans ces conditions, une approche par "issue", dans notre cas, se serait révélée restrictive, les conclusions quant au rôle des leaders n'étant valables qu'en rapport aux "issues" présentées. Elle aurait par ailleurs été difficile à réaliser en raison du caractère éphémère des "issues" considérées. Enfin, une telle approche aurait pu être à la base de confusions dans la mesure où il est toujours possible de sélectionner les "issues" permettant de confirmer les hypothèses.

Ainsi, puisqu'il s'avère trop restrictif de procéder à une recherche par "issue" éphémère dans une communauté particulière, nous avons étudié notre problème dans un domaine particulier: le socio-politique c'est-à-dire le domaine des relations de pouvoir et d'impuissance. Plus précisément, et en nous inspirant des propositions de Breton (R. Breton, 1984, p.36), nous avons étudié le rôle des leaders italiens en rapport avec l'impuissance de la collectivité italienne en examinant les relations entre les leaders et la communauté, les relations extérieures des leaders, notamment avec les différentes instances de l'Etat belge, mais aussi avec l'Etat italien. Nous avons aussi examiné les modes d'accession des élites italiennes aux postes de direction dans le système politique belge et leurs conséquences sur le rôle des leaders et partant, sur l'impuissance du groupe. Ce rôle des leaders a été étudié à travers leurs différentes relations, qui ont lieu dans des institutions spécifiques (3) ou pas (4), en analysant leurs pratiques, leur discours et leurs comportements. De la sorte, les conclusions que nous tirerons

seront en principe valables quelle que soit l'"issue" considérée dans le domaine socio-politique.

Cela dit, il nous faut maintenant nous interroger sur les techniques d'investigation que nous avons mises en oeuvre sur le terrain dans le cadre de la méthodologie que nous venons de présenter. Ce sera l'objet de la section suivante.

B. LES TECHNIQUES D'INVESTIGATION MISES EN OEUVRE.

Plusieurs raisons nous ont tout d'abord conduit à exclure le recours à une enquête par questionnaire. Premièrement, cette technique d'investigation n'est pas parfaitement adaptée aux exigences de travail de compréhension en profondeur que nous voulions respecter. Le questionnaire ne permet de recueillir que des informations superficielles si on les compare à celles recueillies par des méthodes plus "qualitatives". Ensuite, notre expérience de recherche dans l'immigration nous a enseigné que généralement, les questionnaires sont assez mal acceptés par les populations d'origine immigrée qui ont tendance à y voir souvent une tracasserie administrative supplémentaire. Enfin, la population que nous voulions prioritairement étudier - les leaders italiens - n'étant pas très nombreuse, il était encore moins nécessaire d'utiliser ce type d'enquête quantitative. Cela sans compter que nous ne connaissons pas avec exactitude l'ensemble parent - le nombre total de leaders italiens - duquel aurait dû être extrait un échantillon représentatif, ce qui aurait compliqué cette étape de la recherche.

Ainsi, en dépit des difficultés qu'elles soulèvent et des faiblesses qu'elles présentent (Miles M.B. in Van Maanen J. (Ed.), 1983), des techniques plus qualitatives (5) semblaient mieux adaptées aux exigences de précision, de minutie et de compréhension de notre étude.

Par ailleurs, faisant nôtre le principe qu'il est souvent efficace de combiner plusieurs techniques d'investigation afin de récolter des données pertinentes (Minon P., 1981), nous avons simultanément fait appel à trois outils méthodologiques que nous allons maintenant présenter. Il s'agit respectivement de l'observation "semi-participante", des entretiens semi-directifs approfondis et de l'exploitation de documents.

1. L'observation "semi-participante".

Qu'est-ce qui justifie l'emploi de cette expression bizarre? Qu'entend-on par ce que nous avons appelé observation "semi-participante"? En fait, si l'on distingue d'une part, l'observation participante, d'autre part, l'observation simple ou non-participante, la technique d'investigation que nous avons utilisée se situe en quelque sorte entre ces deux points extrêmes.

Pour F. Kluckhohn (Kluckhohn F., 1940, p.331), l'observation participante est "a conscious and systematic sharing, in so far as circumstances permit, in the life-activities and, on occasion, in the interests and affects of a group of persons" (6). Ainsi, l'observateur participant récolte des informations en participant à la vie quotidienne

du groupe qu'il étudie. Il observe les gens qu'il étudie, les situations que ceux-ci rencontrent et leurs comportements. Il a des conversations avec certaines de ces personnes et il peut ainsi découvrir leurs interprétations des événements observés (Becker H.S., 1958). Le chercheur joue souvent un ou plusieurs rôles actifs dans le groupe qu'il étudie. De la sorte, il se considère comme un participant mais il est aussi considéré comme tel par les membres du groupe sous investigation (Kluckhohn F., 1940). Une caractéristique supplémentaire de l'observation participante est que les sujets observés ne sont en général pas au courant qu'on est en train de les étudier (Janes R.W., 1961).

Quant à l'observation simple, elle n'est jamais entièrement non-participante. En effet, dès que l'investigateur observe et est vu, il participe en quelque sorte à l'activité du groupe et il peut avoir une influence plus ou moins importante sur son déroulement. Quoi qu'il en soit, le chercheur, dans ce cas, ne fait pas de la participation au groupe observé, la base de la récolte des informations. Il essaye au contraire toujours de réduire autant que possible son influence sur les situations étudiées.

L'observation semi-participante n'est ni une observation participante pure, ni une observation simple et ce, pour plusieurs raisons. Tout d'abord, le chercheur passe effectivement une période de temps assez importante dans le champ étudié - dans notre cas, un total d'au moins un an réparti en trois grandes périodes et quelques petits séjours - et dans ce sens, il partage déjà la vie du groupe qu'il

observe. Dans notre cas, nos caractéristiques personnelles font que nous partageons réellement la vie du groupe étudié dans la mesure où nous en sommes issu. Quoi qu'il en soit, l'observation réellement participante prévoit usuellement des périodes plus longues de permanence dans le champ. Ensuite, dans la technique que nous avons utilisée, même si le chercheur n'a pas réellement de rôle actif dans le groupe qu'il observe, ses membres peuvent considérer qu'il en exerce un ou plusieurs. Dans notre recherche, le fait que nous ayons par le passé été actif dans la communauté italienne nous distingue d'un quelconque observateur extérieur dans la mesure où certains membres du groupe peuvent encore considérer que nous y exerçons un rôle ou avoir un souvenir plus ou moins clair de nos rôles passés. Enfin, parmi les membres du groupe étudié, la plupart sont au courant, à la différence de ce qui se produit dans une observation participante, que l'on récolte des informations à leur sujet même si certains autres n'en savent rien.

En quelque sorte, l'observation semi-participante permet au chercheur d'être simultanément dans le groupe et hors du groupe, d'en être à la fois proche et distant. Ainsi, le chercheur peut bénéficier de tous les avantages de l'observation participante en matière de récolte d'informations. En même temps, il peut éviter les inconvénients de cette technique en matière d'analyse et d'objectivation du matériel recueilli dans la mesure où il peut plus facilement prendre ses distances par rapport au groupe en question et de la sorte éviter certains dangers de subjectivité (7).

Pratiquement, tout au long de nos séjours en Belgique, nous avons

participé à la vie quotidienne de la communauté italienne en assistant à des fêtes, à des réunions diverses, à des débats politiques, aux activités journalières d'associations en fréquentant les endroits et les locaux "communautaires", etc. A ces occasions, nous avons autant que possible conversé de façon informelle avec de nombreux membres de ces institutions italiennes mais aussi avec d'autres italo-belges. Nous avons par ailleurs procédé dans la communauté, à des observations plus formalisées d'activités sélectionnées (8). Nous avons tenu un journal quotidien de ces périodes. Toutefois, l'observation semi-participante que nous avons menée doit principalement être caractérisée par les relations avec nos informateurs. En effet, développer d'intenses relations de collaboration avec quelques informateurs clés peut énormément enrichir les données et approfondir l'analyse (Whyte W.F., 1984) pourvu que l'on se pose notamment les trois questions suivantes et qu'on y réponde de façon appropriée: Comment choisir les informateurs? En quoi consiste notre collaboration avec eux? Comment savoir s'ils disent la "vérité"?

1.1. Comment choisir les informateurs?

Selon W.F. Whyte (Whyte W.F., 1984), les meilleurs informateurs sont ceux qui ont observé des événements significatifs, qui y ont été réceptifs et qui sont capables de bien s'exprimer à ce propos. De plus, ils doivent évidemment accepter de le faire.

Les trois informateurs que nous avons sélectionnés semblent répondre parfaitement à ces exigences. Tous les trois sont des amis de longue

date avec lesquels nous avons travaillé auparavant dans la communauté. Nous n'avons donc pas dû installer un climat de confiance entre nous. Il existait avant le début de la recherche. Par ailleurs, obtenir leur collaboration n'a pas été un problème. Ils connaissent nos préoccupations principales de recherche. Enfin et surtout, ils exercent tous les trois un rôle déterminé dans la communauté depuis plusieurs années (9). Deux d'entre eux sont des animateurs socio-culturels dans des associations italiennes. Ils sont aussi par ailleurs présents dans une organisation syndicale et dans les institutions spécifiques de consultation des immigrants. Quant au troisième, il est proche d'un syndicat et du milieu politique belge au plan local. Ils occupent en quelque sorte tous les trois un (ou plusieurs) poste(s) privilégié(s) d'observation qu'ils mettent à profit pour recueillir des informations appréciables au plus haut point.

Il faut remarquer que nous n'avons pas déterminé d'avance le nombre d'informateurs avec lesquels nous voulions collaborer. Nous n'avons simplement pas pu en trouver d'autres de la qualité des trois finalement choisis. Du reste, il est préférable, dans une observation semi-participante d'en avoir trois bons plutôt que dix moyens ou médiocres.

1.2. En quoi consiste la collaboration avec les informateurs?

Tout au long de notre permanence dans le champ, nos rencontres avec les informateurs ont été régulières et fréquentes. La plupart du temps nous avons de longues conversations informelles avec chaque informateur séparément. Mais, il est aussi arrivé que des réunions à quatre ou à

trois aient lieu. Les conversations étaient consacrées à la vie de la collectivité en général, à certains événements particuliers, à certains leaders ou encore à des thèmes généraux liés aux collectivités d'origine immigrée. Par ailleurs, lorsque nous étions à l'étranger, nous sommes restés en correspondance écrite avec les informateurs qui, de cette façon, pouvaient continuer à nous livrer certaines informations sur ce qui se passait dans la communauté durant mon absence.

Les informateurs ont collaboré à la recherche de plusieurs autres façons. Tout d'abord, les informations de première main qu'ils me livraient sur le comportement des leaders se sont souvent avérées indispensables. Ainsi, leur collaboration a été précieuse dans le choix des personnes à interroger (10) et dans la sélection des observations formalisées à entreprendre. Ensuite, grâce à eux, nous avons pu avoir accès à des parties du champ d'investigation qui nous étaient préalablement inaccessibles et qui le seraient probablement restées sans leur concours. Par ailleurs, ils ont mis à notre disposition des documents importants de toute nature (cassettes vidéos, enregistrements sonores de réunions, documents semi-confidentiels, etc.) que nous n'aurions vraisemblablement pas pu nous procurer d'une autre façon.

En contre-partie, nous étions à leur disposition s'ils avaient besoin de notre concours dans des domaines extérieurs à la recherche.

1.3. Comment savoir si les informateurs disent la "vérité" ?

Le climat de confiance régnant entre nous et les informateurs ne

nous a pas dispensé de nous poser cette importante question. J.P. Dean et W.F. Whyte (Dean J.P. et Whyte W.F., 1958) utilisent quatre moyens pour détecter les distorsions qui sont susceptibles de s'introduire dans les déclarations des informateurs à propos de faits "objectifs" qu'ils rapportent. Il faut tout d'abord tester la plausibilité de ce qu'ils disent. Ensuite, il faut tester le sérieux des informateurs. Dans notre cas, il n'y avait aucun doute à ce sujet. Troisièmement, il faut examiner l'influence possible de l'attitude mentale de l'informateur sur ce qu'il dit dans certaines conditions. Par exemple, un informateur démocrate chrétien aura probablement un discours particulier sur un leader communautaire communiste. Mais le moyen le plus sûr de tester la vérité des déclarations des informateurs à propos d'une question donnée est de les comparer entre elles. C'est ce que nous avons toujours fait.

W.F. Whyte disait à raison à propos de 'Street Corner Society' (Whyte W.F., 1984, p.23): "Only as a participant would I have been able to associate closely enough with these men to work out the structure of the group. If my information had been limited to personal interviews, this would not have been possible. When I asked one or another of them who their leader was, [...] the answer was always the same: "We have no leader. We are all equal"" (11). Bien que nous partagions cette idée, il convient quand même, pensons-nous, de mettre en oeuvre d'autres techniques d'investigation, c'est-à-dire de diversifier les sources d'informations, afin d'enrichir le corpus de données recueillies et de faciliter l'objectivation.

2. Les entretiens semi-directifs approfondis

Ce paragraphe traitera d'une forme particulière d'interaction orale entre le chercheur et un interlocuteur (sujet d'enquête ou témoin) au cours de laquelle le premier essaye d'obtenir du second qu'il lui livre des informations pertinentes pour le problème étudié. Nous décrivons notre façon d'organiser et de réaliser ces entretiens en répondant successivement aux trois questions suivantes: Qui interroger? Que demander? Comment interroger?

2.1. Qui interroger?

On peut tout d'abord classer nos interlocuteurs dans le cadre de cette série d'entretiens semi-directifs approfondis dans deux grands groupes: les sujets d'enquête et les témoins. Les sujets d'enquête sont les leaders et les élites italiens sur lesquels porte prioritairement l'étude. A la faveur de ces entretiens, nous voulions recueillir des informations sur leurs pratiques, sur leurs comportements et sur leur discours en ce qui concerne les questions liées aux communautés ethniques d'origine immigrée en général, et en ce qui concerne la collectivité italienne, en particulier. Ainsi, le choix des sujets d'enquête suppose une localisation préalable des élites (12) et des leaders. Les témoins, quant à eux, nous intéressent principalement parce qu'ils peuvent nous dire à propos de nos sujets d'enquête, même si on ne néglige jamais ce qu'ils révèlent sur leur propre compte.

2.1.1. La localisation des leaders et le choix des sujets d'enquête.

Afin de repérer valablement des leaders susceptibles d'être par la suite interrogés, nous avons utilisé cinq moyens. Tout d'abord, les déclarations provenant de nos informateurs nous ont permis d'identifier certains leaders et certains membres de l'élite. Deuxièmement, nous avons tenu compte de la position formelle des individus dans la hiérarchie des institutions ethniques en portant notre attention au sommet (présidents, directeurs, secrétaires généraux, etc.). Troisièmement, nous avons envisagé la prééminence des individus. Certes, la visibilité n'est pas un synonyme de leadership mais, utilisée comme un critère parmi d'autres, elle peut permettre d'isoler certains leaders. Quatrièmement, nos connaissances personnelles de la communauté ont aussi été mobilisées. Enfin, les données provenant des observations formalisées et des conversations informelles avec des membres de la collectivité ont aussi été utilisées. De la sorte, la mise en oeuvre simultanée de ces cinq moyens nous a permis de définir un ensemble de 47 leaders d'une même valeur pour la recherche; ensemble qui ne correspond pas au nombre total des leaders italiens de Belgique. Nous n'en avons finalement interrogé que 28 en fonction de leur facilité d'accès et de leur disponibilité.

2.1.2. Le choix des témoins.

A l'instar d'un bon informateur, un bon témoin est une personne qui connaît des aspects significatifs du problème étudié et qui est capable

d'en parler à un chercheur. En théorie, un bon témoin pourrait donc faire un bon informateur. Toutefois, en pratique, les témoins n'acceptent pas une collaboration très intense avec le chercheur et ainsi, la relation entre le chercheur et le témoin ne se caractérise pas par un climat de confiance aussi profond que la relation entre le chercheur et l'informateur.

A nouveau, nous avons établi un ensemble de témoins susceptibles d'être interrogés en combinant les données provenant des informateurs, de nos connaissances personnelles, du travail de terrain généralement. Des 16 personnes repérées, nous en avons interrogé 12 en raison une fois de plus de leurs disponibilité et de leur facilité d'accès.

Ainsi, au total, nous avons eu des entretiens semi-directifs approfondis avec 40 personnes.

2.2. Que demander et comment?

Nous voulions donc recueillir des informations sur le rôle des leaders en rapport avec l'impuissance relative de leur groupe notamment à travers des entretiens avec certains de ces leaders mais aussi avec des témoins de leur activité. Comme nous l'avons déjà dit, il ne nous a pas semblé opportun de concevoir et d'administrer un questionnaire plus ou moins rigide de nature à limiter trop sévèrement l'étendue des informations récoltées et à diriger strictement l'entretien. Certes, tout entretien à usage sociologique est dans une certaine mesure directif. En effet, les personnes interrogées ne sont jamais entièrement

libres de s'exprimer à propos des thèmes qu'elles désirent et comme elles le désirent. Cela est vrai même dans le cas des entretiens qui paraissent tout à fait privés de structure. Dans notre recherche, nous avons identifié une série de grands thèmes dont la discussion avec nos interlocuteurs aurait dû les amener à nous donner des informations pertinentes quant à notre thème d'étude. Ces grands thèmes, du reste largement définis constituent le contenu des grilles d'entretiens qui servaient en quelque sorte de cadre de référence lors des entretiens (13). Dans ce sens, nos interlocuteurs n'étaient pas libres dans la mesure où nous les avons toujours amenés à aborder les thèmes de notre grille. Cependant, au-delà de ces thèmes, ils pouvaient aisément en introduire d'autres et s'y étendre. Nos grilles devaient ainsi simplement assurer un contenu minimal aux entretiens. Cette manière de faire justifie l'appellation d'entretiens semi-directifs.

Par ailleurs, nous n'avons jamais administré nos grilles de façon mécanique. Aucun ordre n'était privilégié pourvu que les thèmes soient discutés. Nos interventions ont plus souvent pris la forme de remarques, de demandes d'approfondissement d'un aspect ou d'un autre plutôt que de questions. En fait, chaque entretien était pour nous une espèce de défi dans le sens où, avant de commencer, le chercheur ne peut jamais être certain de récolter des informations pertinentes. Une façon de relever ces défis a été d'adapter des stratégies d'entretiens différentes, c'est-à-dire entre autres, des modalités différentes d'administration des grilles d'entretien, selon les types d'interlocuteurs que nous avons distingués en utilisant plusieurs critères.

Les situations d'entretiens se caractérisent notamment par le rôle que le chercheur tente d'attribuer à son interlocuteur. Ainsi, suivant que nous le considérons comme un témoin ou comme un sujet d'enquête, la situation d'entretien est sensiblement différente et les stratégies doivent être adaptées. Ainsi, nombre de sujets ont tendance à répondre comme des témoins; le contraire étant vrai aussi. Le chercheur doit tenir compte de ces observations et décider sur le champ quelle attitude concrète adopter.

Ensuite, le type de relation personnelle existant entre le chercheur et l'interlocuteur avant l'entretien risque aussi de modifier sa tournure. Contrairement à ce que le bon sens pourrait laisser croire, il n'est pas nécessairement plus facile de mener un entretien lorsque la personne "interrogée" est un ami ou un parent. Dans une telle situation, le chercheur risque, compte tenu des connaissances qu'il a des idées, des sentiments ou des comportements de son interlocuteur, d'anticiper les informations qu'il pourrait donner. Cependant, le chercheur risque moins d'indisposer quelqu'un qu'il connaît bien, par son comportement ou par le contenu des messages qu'il émet, qu'une personne qu'il n'a jamais vue auparavant et dont il ne connaît pas les sensibilités. Ainsi, il risque moins de compromettre la suite de l'entretien lorsqu'il connaît son interlocuteur.

Troisièmement, la distance sociale et professionnelle entre le chercheur et son interlocuteur colore aussi le déroulement de l'entretien. La plupart des textes méthodologiques supposent que les personnes interrogées occupent un rang social - et donc aussi souvent

professionnel - inférieur à celui du chercheur. Evidemment, ce n'est pas toujours vrai. Surtout dans un cas comme le nôtre, les interlocuteurs peuvent aussi bien être des ouvriers non qualifiés, que des riches commerçants ou encore de brillants intellectuels. Les stratégies d'entretien doivent, pensons-nous, aussi être adaptées en tenant compte de cette réalité. Un cas particulier est constitué par l'entretien avec des collègues (Platt J., 1981): il apparaît ainsi particulièrement ardu, d'après notre expérience, d'interroger des sociologues.

Même s'il n'y a pas de recette miracle pour récolter les informations les plus pertinentes, avoir à l'esprit lors de l'entretien, les réalités que nous venons d'évoquer peut certainement aider le chercheur à administrer sa grille d'entretien d'une façon plus efficace.

Tous ces entretiens ont été intégralement enregistrés sur cassettes audio à l'aide d'un walk-man enregistreur discret mais performant. En fait, l'enregistrement constituait les limites (le début et la fin) de l'entretien officiel, qui en réalité, commençait avant et prenait fin plus tard. Aucun sujet n'a refusé d'être enregistré. Ainsi, le fait qu'ils savaient que l'entretien était en quelque sorte "immortalisé" a certainement eu un effet sur le contenu du discours des interlocuteurs. C'est pourquoi, les échanges verbaux précédant ou suivant l'entretien "officiel" ont été pour nous aussi importants que ce dernier. Par ailleurs, l'enregistrement, dans la mesure où il libère en partie le chercheur de la tâche de prendre des notes, lui permet de mieux suivre l'entretien et de le compléter par une observation plus attentive de la situation d'entretien. En général, les entretiens officiels ont duré aux

alentours de deux heures trente minutes; la partie non-enregistrée variant très fort d'un interlocuteur à l'autre.

3. L'exploitation de documents.

La troisième technique d'investigation que nous avons utilisée a été la récolte de tout document susceptible de revêtir une certaine importance quant à la collectivité italienne et au rôle des leaders communautaires. Nous avons premièrement extrait des documents écrits de la presse immigrée au sens large, c'est-à-dire non seulement des journaux mais aussi des publications internes aux associations et autres institutions ethniques. En fait, nous avons été attentifs à tout document produit par la communauté et par les leaders. Nous avons deuxièmement exploité la presse belge (nationale et locale) en recueillant tous les articles liés à l'immigration en général mais surtout à la collectivité italienne, à ses leaders et à ses élites. Nous avons aussi pu avoir accès à des documents officiels produits par des organes dans lesquels sont actifs des leaders italiens. Ainsi, nous avons exploité les procès-verbaux du Conseil Consultatif pour les Populations d'Origine Etrangère et du Conseil Communal Consultatif des Immigrés de Liège (14) ainsi que d'autres documents officiels produits par ces institutions (motions, communiqués de presse, etc.). Enfin, nous avons récolté des documents plus confidentiels mais aussi des cassettes vidéos, des enregistrements sonores de réunions liées à l'activité communautaire et aux leaders italiens. Comme nous l'avons dit plus haut, l'aide de nos informateurs s'est avérée précieuse dans cette phase de la recherche.

Comment dès lors analyser l'imposante masse d'informations ainsi réunies? C'est ce que nous allons voir dans le prochain chapitre.

NOTES au chapitre 7.

- (1) Elles seront développées dans le paragraphe suivant.
- (2) A notre connaissance, le terme anglais "issue" n'a pas de correspondant parfait dans la langue française. On pourrait utiliser le mot "question" mais nous préférons nous en tenir au vocable anglais.
- (3) Il s'agit principalement des Conseils Communaux Consultatifs des Immigrés et du Conseil Consultatif pour les Populations d'Origine Etrangère auxquels sont consacrés deux paragraphes (B et C) du chapitre 13.
- (4) Notamment les partis politiques et les syndicats (voir chapitre 13, D et E).
- (5) La distinction entre les techniques dites quantitatives et les techniques dites qualitatives est l'objet de bien des débats dans lesquels nous ne rentrerons pas ici (Boudon R., 1980; Glaser B.G. and Strauss A.L., 1977)
- (6) "L'observation participante est un partage conscient et systématique, dans la mesure où les circonstances le permettent, des activités de la vie d'un groupe de personnes et, à l'occasion, de leurs intérêts et de leurs sentiments". (traduction libre)
- (7) Dans notre cas, les départs périodiques pour Florence, en raison de l'éloignement géographique qu'ils constituaient, ont certainement facilité le détachement temporaire du groupe étudié.
- (8) Le plan d'observation est présenté en annexe (annexe 4).
- (9) Un des trois informateurs a cessé de jouer un rôle actif dans la communauté alors que nous étions sur le terrain. On a dû tenir compte de ce changement pour apprécier son discours sur la vie de la collectivité et sur les leaders ethniques. Notons que deux des informateurs sont des Italiens de Belgique. Quant au troisième, il possède la nationalité marocaine.
- (10) A propos de ces entretiens, voir le point 2 de ce même chapitre 7.
- (11) "Ce n'est qu'en tant que participant que j'ai été capable de m'associer si étroitement à ces hommes pour pouvoir découvrir la structure du groupe. Si mon information avait été limitée aux interviews personnelles, cela n'aurait pas été possible. Quand j'ai demandé à l'un ou à l'autre d'entre eux qui était leur leader, la réponse a toujours été la même: "Nous n'avons pas de leader, nous sommes tous égaux"". (traduction libre)
- (12) Compte tenu de notre définition des élites, elles sont plus faciles à repérer. A nouveau, nous avons utilisé nos informateurs, nos connaissances personnelles, mais aussi la presse et les médias.

(13) La grille d'entretien destinée aux sujets d'enquête et celle destinée aux témoins sont présentées en annexe (respectivement les annexes 5 et 6). Le lecteur pourra aussi trouver des informations concernant nos interlocuteurs (sujets d'enquête et témoins) (annexe 7).

(14) Voir le chapitre 13, B et C.

CHAPITRE 8 - L'ANALYSE DES DONNÉES RECUEILLIES.

L'analyse des nombreuses données recueillies en mettant en oeuvre différentes techniques n'est pas chose facile. A la différence des méthodes quantitatives qui sont extrêmement formalisées, les méthodes d'analyse plus qualitatives ne sont pas souvent bien formulées (Miles M.B. in Van Maanen J (Ed.), 1983). Les ouvrages publiés sur la question n'offrent pas de recettes miracles pour effectuer les opérations d'analyse avec le plus grand succès. Certes, le chercheur peut y trouver des conseils utiles mais globalement, il se trouve souvent bien seul face à ses données. Dans ces conditions, l'ouvrage de W.F. Whyte 'Street Corner Society' a constitué pour nous une source d'inspiration et un point de référence méthodologique d'une valeur inestimable (W.F. Whyte, 1943).

Dans notre cas, nous avons délibérément pris le parti de ne pas choisir une méthode précise d'analyse avant de procéder à la récolte des informations. En effet, le faire aurait risqué de nous conduire à ne récolter que les données susceptibles d'être aisément analysées dans le cadre des méthodes préalablement choisies. Cette manière de faire, certes plus facile à concrétiser, aurait pu être à la base de distorsions non négligeables et de limitations tant dans la collecte que dans l'analyse des informations.

Cela ne veut pour autant pas dire que nous ayons attendu d'avoir complètement terminé la collecte des données pour commencer les opérations liées à l'analyse. En fait, suivant les conseils de nombreux ouvrages (Miles B.M. et Huberman A.M., 1984; Bogdan R. et Taylor S.J., 1975, etc.), nous avons tâché de combiner le recueil des informations

avec les premières opérations d'analyse, à savoir, le codage, la réduction et une certaine sélection des données.

Par ailleurs, dans la mesure où nous avons mis en oeuvre trois moyens pour récolter nos données, à savoir l'observation semi-participante - y compris donc les informations provenant des informateurs -, les entretiens semi-directifs approfondis et l'exploitation de documents, l'idée d'une analyse comparative des informations ainsi recueillies nous a semblé la plus intéressante. Plus précisément, les données recueillies selon chacun des trois procédés énoncés ont d'abord fait l'objet d'une analyse séparée avant d'être mises en parallèle avec les informations récoltées par les deux autres voies.

Durant les périodes de travail de terrain, nous avons tenu un journal quotidien dans lequel nous avons gardé trace de tout ce que nous avons observé et entendu. Ainsi, après chaque rencontre avec nos informateurs, nous rédigeons un rapport précis et complet des informations livrées à propos surtout de la communauté italienne, des leaders et des élites. Cette première sélection doit déjà être considérée comme faisant partie de l'analyse. De même, chaque observation systématique donnait lieu à un rapport détaillé. Par ailleurs, notre journal était enrichi de toutes sortes de notes provenant de notre expérience sur le terrain. De la sorte, il constituait déjà une sélection et une réduction des données auxquelles nous avons eu accès en utilisant cette technique.

Quant aux documents, nous les avons classés en fonction de leur centralité par rapport à notre thème d'étude. Ainsi, nous avons notamment distingué ceux qui venaient de la plume des leaders de ceux qui ne l'étaient pas. D'un autre côté, nous avons distingué les documents dont le contenu concernait principalement le leadership de la collectivité, ceux qui n'abordaient ce thème qu'incidemment, ceux qui concernaient d'autres aspects liés aux populations d'origine étrangère et ceux qui envisageaient d'autres thèmes extérieurs à l'immigration, même si cette question de la migration est abordée. Nous avons considéré que les documents écrits par des leaders à propos du leadership étaient les plus centraux, tandis que les documents écrits par d'autres personnes sur des thèmes étrangers aux collectivités ethniques étaient les plus périphériques.

En ce qui concerne les entretiens semi-directifs approfondis, un rapport à chaud était rédigé à l'issue de chacun d'entre eux. Il comprenait tout d'abord un compte-rendu le plus fidèle possible de tout de qui s'était dit au cours de l'entretien et qui ne figurait pas sur les cassettes. Ensuite, il comprenait 3 types de notes. Les notes d'observation reprenaient les faits saillants de la partie de l'entretien enregistrée mais aussi des données contextuelles (les caractéristiques de l'endroit où s'était déroulé l'entretien, l'attitude de l'interlocuteur à notre égard, comment il nous avait paru: calme, nerveux, ainsi que toute autre observation que nous pouvions faire). Les notes méthodologiques reprenaient les réflexions critiques personnelles sur notre comportement durant l'entretien. Il s'agissait de voir ce que l'on pouvait améliorer pour les entretiens ultérieurs et d'apprécier

l'influence de notre comportement - y compris verbal - sur les informations recueillies. Enfin, nous nous sommes efforcés à chaque fois d'écrire des notes théoriques à la faveur desquelles nous voulions relier les données récoltées à nos préoccupations théoriques (1).

A ce stade intermédiaire de l'analyse, nous procédions souvent à des comparaisons fréquentes entre les données recueillies selon nos trois techniques et partiellement réduites comme nous venons de le décrire. Les résultats de ces comparaisons étaient soigneusement conservés.

Une fois terminé notre travail de terrain, nous avons d'abord procédé à une analyse à froid des entretiens semi-directifs approfondis réalisés. Afin d'éviter la transcription intégrale des entretiens, qui nous semblait trop coûteuse en temps, nous avons décidé de privilégier une "ré-écoute" répétée des entretiens en lieu et place d'une lecture répétée des notes de transcription (Michelat G., 1975). A partir de ces "ré-écoutes", nous avons pu retracer la logique intégrale de chaque entretien, c'est-à-dire la succession des thèmes abordés et les enchaînements entre eux. Nous avons aussi sélectionné des passages de chaque entretien qui nous semblaient pertinents au regard des résultats de l'analyse intermédiaire. Ces extraits étaient intégralement et fidèlement retranscrits. De la sorte, nos entretiens ont été réduits à une moyenne de 14 à 16 pages manuscrites d'extraits d'entretiens classés par thème, sphère et institutions d'activité des leaders.

Cela fait, nous avons procédé à une nouvelle comparaison entre toutes nos données de façon à faire émerger des récurrences mais aussi

des différences. Ainsi, on pourrait dire que nous avons analysé les discours, les pratiques et même les stratégies des leaders de la communauté italienne de Belgique en comparant ce qu'il nous ont dit de ces pratiques et de ces stratégies avec, premièrement, ce qu'il ont effectivement produit comme discours dans d'autres contextes, avec aussi ce que nos informateurs nous ont livré comme données à ce propos, avec aussi ce que nous avons tiré des documents divers où ces thèmes apparaissaient, avec enfin, les résultats de notre observation directe de leurs pratiques. Nous avons donc de la sorte pu recouper ces différentes informations et en dégager, du moins nous l'espérons, une certaine cohérence. Le résultat est présenté aux chapitres 11, 12, 13 et 14.

NOTES au chapitre 8.

(1) Cette façon de prendre des notes nous a été inspirée par R.G. Burgess (Burgess R.G., 1982 et 1984) et par R. Bogdan et S.J. Taylor (Bogdan R. et Taylor S.J., 1975).

10550

(65)

INSTITUT UNIVERSITAIRE EUROPEEN
DEPARTEMENT DE SCIENCES POLITIQUES ET SOCIALES

ELITES, LEADERSHIP ET POUVOIR DANS LES COMMUNAUTES ETHNIQUES

D'ORIGINE IMMIGREE:

Le cas des Italiens en Belgique francophone.

par

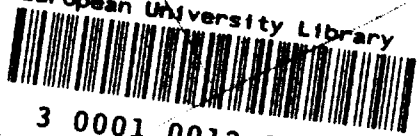
Marco Martiniello

Thèse présentée en vue de l'obtention du Titre de Docteur en Sciences
Politiques et Sociales de l'Institut Universitaire Européen.

VOLUME 2

Florence, octobre 1990

European University Library



3 0001 0012 3541 7

65

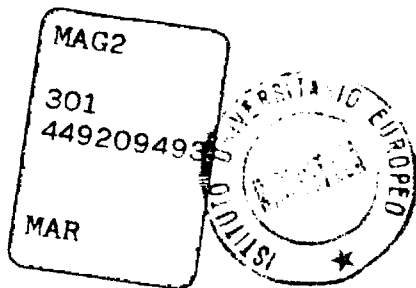
Vol 2
R

INSTITUT UNIVERSITAIRE EUROPEEN
DEPARTEMENT DE SCIENCES POLITIQUES ET SOCIALES

ELITES, LEADERSHIP ET POUVOIR DANS LES COMMUNAUTES ETHNIQUES

D'ORIGINE IMMIGREE:

Le cas des Italiens en Belgique francophone.



par

Marco Martiniello

Thèse présentée en vue de l'obtention du Titre de Docteur en Sciences
Politiques et Sociales de l'Institut Universitaire Européen.

VOLUME 2

Florence, octobre 1990

30144920949

TROISIEME PARTIE:

ELITES, LEADERSHIP ET POUVOIR-IMPUISSANCE DE LA
'COMMUNAUTE ITALIENNE' DE BELGIQUE.

**CHAPITRE 9 - HISTORIQUE ET PROFIL DEMOGRAPHIQUE ACTUEL DE L'IMMIGRATION
ITALIENNE EN BELGIQUE.**

A. PREAMBULE: LA PRESENCE ITALIENNE EN BELGIQUE AVANT 1946.

L'immigration italienne en Belgique ne commence pas au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. En effet, depuis sa fondation, le Royaume de Belgique a toujours connu une certaine présence italienne (Aubert R., 1985). Les premiers verriers établis en Belgique, par exemple, étaient des Italiens (Service Provincial d'Immigration et d'Accueil, 1978). Les premiers prêtres italiens seraient quant à eux arrivés en Wallonie en 1864 (Braeckman C., 1973, p.132). Il s'agit toutefois là d'un phénomène marginal si on le compare à l'immigration italienne de l'entre-deux-guerres et plus encore, aux vagues migratoires d'après la libération de 1945.

L'avènement du fascisme en Italie marque le début d'une phase de la migration italienne vers la Belgique. A cette époque, ce pays ne procède à aucun recrutement de main-d'oeuvre étrangère. Toutefois chacun est libre de s'y installer et d'y exercer une activité professionnelle. Ce n'est qu'en 1936 que sera instauré le permis de travail pour les étrangers (Sartori G., 1962, p.71). Les Italiens qui s'installent dans le plat pays sont à la fois des immigrants économiques et des immigrants politiques (Aubert R., 1985, p.18). D'une part, la pauvreté des régions agricoles du Nord-Est de la péninsule pousse les paysans à quitter leur terre. D'autre part, les ouvriers syndicalistes sont la cible du régime mussolinien qui leur rend la vie impossible et les contraint ainsi à l'exil. La population italienne de Belgique durant cette période atteint le chiffre de 35.000 personnes (Aubert R., 1985, p.20). Elles sont pour la plupart employées dans l'industrie minière et sidérurgique même si

une minorité d'entre elles parvient à se lancer dans le commerce (Sartori G., 1962, p.69). De l'avis d'Aubert (Aubert R., 1985, p.20), la plupart d'entre elles peuvent être considérées comme des antifascistes militants. Toutes les nuances politiques de l'époque sont représentées mais ce sont les communistes qui semblent exercer l'influence la plus significative. Il faut toutefois souligner l'action en faveur du fascisme soutenue par les autorités italiennes de Belgique avec l'aide précieuse des missionnaires italiens (Morelli A., 1979). Cette phase s'achève avec le début de la Seconde Guerre mondiale. On sait peu de choses sur la présence italienne en Belgique pendant la Seconde Guerre mondiale. Il est toutefois établi que certains Italiens ont participé activement à la résistance belge (Morelli A., 1983).

B. LES GRANDES PHASES DE L'IMMIGRATION ITALIENNE APRES LA SECONDE GUERRE MONDIALE.

On peut distinguer trois grandes phases de l'immigration italienne en Belgique après la Seconde Guerre mondiale en fonction surtout du type de recrutement des immigrants et de leur position dans le système productif. Le type de reproduction des migrants, leur région d'origine et le type d'encadrement dont ils bénéficient sont aussi des éléments significatifs dans la distinction de ces trois phases. Chacune d'entre elles démarre et prend fin par un événement révélateur clé. Ces trois phases sont: la phase de l'immigration contingentée, la phase de l'immigration spontanée et la phase de la libre circulation des travailleurs. Elles sont visualisées sur le tableau 8, p.254. Par ailleurs, le tableau 9, p.255 reprend les chiffres du mouvement

migratoire entre l'Italie et la Belgique pour la période allant de 1946 à 1987.

1. 1946-1957: l'immigration italienne contingentée.

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, l'économie belge est, à l'instar de ce qui s'observe dans les autres pays européens, dans un état lamentable. Toutefois, le sous-sol belge regorge d'une source d'énergie indispensable à la relance industrielle: le charbon. Ainsi, la reconstruction nationale repose sur l'accroissement de la production houillère. C'est la "bataille du charbon" du ministre Achille Van Acker. Elle s'annonce cependant assez mal dans la mesure où les soldats, en l'occurrence les mineurs, sont trop peu nombreux. En effet, les travailleurs belges répugnent à descendre au fond des puits pour exercer un métier indispensable mais considéré comme trop dangereux et pas assez bien rémunéré. Le gouvernement belge imagine, pour pallier cette pénurie de travailleurs, de revaloriser par divers moyens la profession de mineur. Toutes les tentatives se soldent par des échecs et ainsi, entre avril 1945 et janvier 1946 germe l'idée d'avoir recours à une force de travail étrangère. Comme le dit Martens (Martens A., 1981, p.5), "les travailleurs étrangers, on n'en voulait pas, mais "on" a "dû" les chercher pour survivre (économiquement)" (1). L'Italie, par ailleurs, connaît un chômage effrayant et ne dispose à l'époque d'aucune source d'énergie suffisante.

Cette situation a conduit à un protocole d'accord signé à Rome entre les deux pays le 20 juin 1946 à la faveur duquel l'Italie s'engage à

"exporter" annuellement 50.000 mineurs en Belgique. En échange, ce pays vendra à l'Italie de 2 à 3 millions de tonnes de charbon par an (Morelli A., 1988; Dumoulin M. in Aubert R., 1985; Sartori G., 1962). Le recrutement des mineurs italiens sera conjointement organisé par les autorités italiennes et des délégués de la Fédération des entreprises charbonnières de Belgique (Fédéchar). Les candidats sont acheminés vers Milan, où, après les visites médicales, ils signent un contrat pour le travail de fond. Ils attendent alors - dans le sous-sol de la gare de Milan! - le convoi ferroviaire spécial hebdomadaire qui les conduira à Namur au terme d'un épuisant voyage. Dans cette ville, on les "triera" et on les conduira dans un des cinq bassins miniers belges où ils commenceront leur travail le jour même! La plupart des migrants sont originaires du Nord et du Centre de l'Italie car la Belgique essaye d'éviter les gens du Sud qu'elle considère comme mal disposés vis-à-vis du travail (Dumoulin M. in Aubert R., 1985, p.41). Des convois familiaux sont aussi organisés afin d'amener les épouses et les enfants des mineurs dans ces mêmes conditions inhumaines. Durant les premières années, les mineurs seront logés dans les camps qu'avaient construits les Allemands pour leurs prisonniers (Morelli A., 1988, p.8) avant d'occuper des cantines construites sur les sites miniers.

L'Après travail de fond est à cette époque rendu encore plus pénible par la vétusté de l'outil minier belge que la Fédéchar ne veut pas moderniser. Par ailleurs, elle ne semble pas prendre toutes les mesures de sécurité nécessaires. Les accidents sont fréquents, les morts aussi. Entre 1946 et 1955, 448 mineurs italiens perdent leur vie dans la mine (Sartori G., 1962, p.93). En 1953, l'Italie suspend une première fois

l'envoi de travailleurs. Les négociations bi-latérales se poursuivent et un second protocole est signé en 1954, qui est plus attentif aux questions de sécurité: l'immigration italienne continuera. Sur le terrain, rien ou presque ne change. Les accidents continuent de se produire souvent. En février 1956, on enregistre à nouveau 8 morts dont 7 Italiens. Le gouvernement italien réagit à nouveau. Les relations italo-belges battent de l'aile. Quelques mois plus tard, le 8 août 1956 survient ce qui devait survenir: la catastrophe minière la plus importante de l'histoire belge. Après plusieurs jours d'espoir pour les mineurs emprisonnés dans le charbonnage du Bois du Casier à Marcinelle, une voix retentit le 23 août: "Tutti cadaveri!" ("Tous des cadavres!"). La mine avait encore tué 262 personnes dont 136 Italiens. Cette catastrophe marque en quelque sorte la fin de l'immigration contingentée. En effet, le troisième protocole italo-belge de 1957 ne sera jamais respecté. La Belgique trouve les Italiens trop exigeants. La Grèce et l'Espagne lui fourniront désormais ses mineurs. Entre la fin de l'année 1956 et la fin de l'année 1957 arriveront en Belgique environ 10.000 Italiens avec un passeport "touristique" (Sartori G., 1962), portant ainsi à environ 210.000 le nombre d'Italiens arrivés en Belgique entre 1946 et 1957.

L'encadrement de cette population n'était qu'en partie prévu par le premier protocole italo-belge. Son article 9 chargeait le gouvernement italien de déléguer dans chacun des cinq bassins charbonniers belges, un "homme de confiance" dont la tâche était de veiller au bon comportement des mineurs italiens et de défendre leurs intérêts. Il devait rendre des comptes tant au gouvernement belge qu'au gouvernement italien (Sartori

G., 1962, p.75). Par ailleurs, l'article 10 du même document stipulait que chaque convoi d'immigrés devait être accompagné d'un interprète. Ils étaient souvent choisis parmi les immigrants italiens installés en Belgique depuis l'entre-deux-guerres. Ils n'étaient pas très populaires parmi les nouveaux arrivés. Le complément au premier protocole, signé en avril 1947, accordait aux mineurs le droit de choisir un délégué auprès de la direction des mines pour régler les questions relatives au logement et à la vie matérielle dans les camps puis dans les cantines. Il serait intéressant de voir si ces délégués ont par la suite occupé des positions de leadership dans les communautés italiennes qui se sont formées. Il est en tout cas primordial de remarquer que ce sont les structures catholiques qui ont été les plus rapides et les plus efficaces dans l'encadrement des migrants italiens (Morelli A., 1988, p.10).

"Dès le mois de Juin 1946, à l'annonce de l'arrivée prochaine d'un très grand nombre d'Italiens, la C.S.C. (2), entre en rapport avec les A.C.L.I (3) afin d'organiser l'affiliation au syndicalisme chrétien belge des émigrants d'Italie". (Morelli A., 1988, p.10).

Quelques mois plus tard naissent les "patronati" A.C.L.I.. Ils font fonction de services sociaux et simultanément ils vont diriger les immigrants italiens vers la C.S.C.. Quant aux "cercles" A.C.L.I., ils se constitueront dès 1954. En janvier 1947 est signé un accord entre la C.S.C. et les organisations catholiques italiennes. Il prévoit la publication d'un journal catholique en italien. C'est ainsi qu'est fondé la même année le "Sole d'Italia" qui existe toujours aujourd'hui. L'accord prévoit aussi que la C.S.C. mettra ses services sociaux à la disposition des mineurs italiens, qu'elle organisera un secrétariat dans

chaque bassin minier, confié à des secrétaires italiens. Ils seront aidés d'assistantes sociales venant d'Italie et travailleront main dans la main avec les missionnaires. Signalons aussi la création en 1947 de l'O.N.A.R.M.O. (4) qui s'occupe surtout de l'évangélisation des migrants italiens. En août de la même année, la C.S.C. se dote d'un service spécial des étrangers. Enfin, soulignons aussi les liens étroits entre les missionnaires et la Démocratie Chrétienne. Le vote en Italie pour ce parti était l'objectif qu'ils devaient atteindre. En ce qui concerne les socialistes, la F.G.T.B. (5) ne commence réellement à s'intéresser aux immigrants qu'après la catastrophe de Marcinelle. Quant aux communistes, ils font l'objet d'une répression policière intense. Les candidats mineurs soupçonnés de liens rouges sont gardés en Italie et les délégués de la C.G.I.L. (6) interdits en Belgique. Ainsi durant toute cette phase de l'immigration contingentée se met en place et prédomine un leadership dans les structures chrétiennes.

2. 1958-1968 - L'immigration italienne spontanée.

Peu d'études sont disponibles sur cette période de l'immigration italienne en Belgique. Cela s'explique peut-être par l'afflux relativement faible d'Italiens qu'elle a observé. En moyenne, 3.985 entrées par an ont été enregistrées (7), avec un maximum de 4.915 en 1960 (8) et un minimum de 1.626 en 1963 (9). Plusieurs facteurs permettent d'expliquer cette réduction sensible des flux migratoires entre l'Italie et la Belgique. Tout d'abord, on a précédemment fait remarquer que le contingentement est mort avec les mineurs de Marcinelle. Ainsi, les candidats italiens à l'émigration en Belgique

peuvent partir spontanément munis de leur seul passeport valide. Par ailleurs, la Belgique tente entre le mois de janvier 1958 et le mois d'août 1961 d'arrêter l'immigration à cause d'une récession économique qui devient perceptible dès la fin de l'année 1957. Ainsi, les nouveaux permis de travail sont accordés avec une grande parcimonie durant ces années (Martens A., 1976, p.111). Enfin, lorsque l'immigration reprend massivement en 1962, notamment pour des raisons démographiques, suite au rapport du professeur Alfred Sauvy, qui considère l'immigration comme un remède au déclin démographique de la Wallonie (Martens A., 1976, pp.127-129), les candidats italiens au départ ont d'autres choix. La Suisse et l'Allemagne notamment, semblent aux yeux de certains, constituer des destinations plus rémunératrices.

Quoi qu'il en en soit, cette phase d'immigration "touristique" concerne dans sa grande majorité des paysans du Sud et des grandes îles italiennes où l'on ne voit encore aucun signe convaincant d'un développement industriel. Les immigrants italiens quittent de plus en plus l'industrie charbonnière - dont le déclin se précise - et ils se dispersent dans tous les secteurs de l'appareil productif belge, notamment la construction et la sidérurgie. On assiste aussi à une montée d'anciens mineurs italiens vers Bruxelles (De Coorebyter V., 1988, p.1186) où certains d'entre eux se lancent dans le commerce. Des familles se forment, d'autres se reforment et une vie communautaire se développe.

Peu à peu, l'encadrement de la population italienne de Belgique se laïcise. On voit apparaître des associations non catholiques dans toutes

les régions à forte densité d'Italiens. Comme on le voit sur le tableau ci-dessous, 85 associations italiennes sont créées dans les circonscriptions consulaires de Liège, de Charleroi et de Bruxelles entre 1958 et 1968. 52 d'entre elles n'appartiennent pas à la famille catholique.

Tableau 7 - Associations italiennes créées en Belgique entre 1958 et 1968

Circonscription consulaire	Religiosité de l'association	
	catholique	non catholique
Liège	1	10
Charleroi	23	21
Bruxelles	9	21
TOTAL	33 +	52 = 85

Source: Ministero degli Affari Esteri, *Associazioni italiane nel mondo 1984*, Roma, 1984.

En 1962, la F.G.T.B. met sur pied une "section des étrangers" (Poncelet M., 1982-83, p.106). Elle s'occupe des problèmes administratifs des migrants. Par ailleurs les quatre propagandistes qui l'animent essayent d'attirer les immigrants vers le syndicat socialiste, qui a accumulé un retard important sur le syndicat chrétien (la C.S.C.) en termes d'affiliés étrangers. De plus la Commission Tripartite pour la main-d'oeuvre étrangère (10) est remplacée en 1965, par le Conseil Consultatif de l'Immigration dont la tâche est d'examiner tous les problèmes sociaux, économiques et administratifs posés par l'immigration (Martens A., 1976, p.118). Sur un plan provincial naissent des structures analogues: les services provinciaux d'immigration et d'accueil (Martens A., 1976, p.118). On peut penser que les préoccupations démographiques de la Belgique sont à la base de ce regard différent sur les migrants.

3. de 1968 à nos jours: la libre circulation des travailleurs

Le 8 novembre 1968 entre en vigueur le Règlement (11) du Conseil de la Communauté Economique Européenne relatif à la libre circulation des travailleurs des Etats membres à l'intérieur de la Communauté. Il stipule notamment que "la libre circulation implique l'abolition de toute discrimination fondée sur la nationalité entre travailleurs des Etats membres, en ce qui concerne l'emploi, la rémunération et les autres conditions de travail" (12). Cette date est importante à plusieurs égards pour l'immigration italienne en Belgique. Tout d'abord, elle marque profondément l'évolution du cadre général dans lequel elle s'est développée. Avant 1968, l'émigration italienne vers la Belgique était réglée exclusivement dans le cadre de relations bi-latérales entre l'Italie et la Belgique. Après 1968, la dimension européenne se fera de plus en plus déterminante. Certes, elle était déjà présente dès 1957 dans le contexte de la CECA (Dumoulin M., 1988). Mais c'est surtout à partir de novembre 1968 qu'elle s'impose. Pour les immigrants italiens ensuite, l'entrée en vigueur de la libre circulation des travailleurs amène des changements tangibles. En effet, dès ce moment, ils peuvent être occupés en Belgique sans autorisation préalable et sans permis de travail. Les Italiens sont de la sorte privilégiés par rapport aux migrants des pays tiers. Ainsi, la distinction entre immigrants communautaires et migrants non-communautaires prend naissance en 1968 et ne fera que s'accroître avec le temps.

Quoi qu'il en soit, l'émigration italienne vers la Belgique marque le pas après 1968. Deux difficultés majeures entravent la quantification

du phénomène. Tout d'abord, les Italiens ne figurent plus dans les statistiques des permis de travail. Ensuite, les chiffres surévaluent le phénomène dans la mesure où ils comprennent les fonctionnaires européens qui arrivent à Bruxelles et qui relèvent d'un phénomène migratoire essentiellement différent de celui que nous étudions. Les sources italiennes (13) indiquent le bas niveau de l'immigration italienne en Belgique durant toute cette période. La moyenne annuelle est de 3.199 unités avec une pointe maximale de 4.321 unités en 1982 et un minimum de 1996 unités en 1986. On peut isoler deux causes principales de cette baisse sensible du mouvement migratoire entre les deux pays. Tout d'abord, comme c'était déjà le cas pour la période précédente, d'autres destinations s'avèrent plus attrayantes pour les candidats italiens à l'émigration, notamment l'Allemagne et la Suisse. Cela sera encore plus le cas dès 1973, lorsque le déclin économique de la Belgique se manifeste dans toute sa gravité lors de la première crise pétrolière. Même si les Italiens se sont pas directement touchés par l'arrêt de l'immigration décidé par ce pays, les opportunités d'emploi n'invitent pas à profiter en Belgique de la libre circulation des travailleurs. Par ailleurs, le développement économique et industriel de l'Italie se précise et s'accélère réduisant simultanément le nombre d'aspirants émigrants. Au contraire, dès 1974, l'Italie devient un pays d'immigration. Un mouvement de retour - même si de faible ampleur - se dessine. Ainsi, durant la période étudiée, le solde migratoire de la Belgique vis-à-vis de l'Italie est négatif pour dix années sur vingt (14). En bref, la population italienne de Belgique se stabilise dans les deux sens du mot. Les flux devenant résiduels, elle augmente lentement de façon endogène. Par ailleurs, le processus de sédentarisation se fait

de plus en plus visible. Malgré la crise, la plupart des Italiens de Belgique y restent et ils se diffusent dans tous les secteurs de l'économie.

En termes d'encadrement, la sédentarisation se traduit par la prolifération d'institutions opérant autour de l'immigration italienne. Entre 1969 et 1984, 146 associations italiennes sont créées en Belgique dont 32 dans la circonscription consulaire de Bruxelles, 44 dans celle de Liège et 70 dans celle de Charleroi (15). Après la réforme régionale de 1970 en Italie naissent notamment en Belgique beaucoup d'associations régionales. Par ailleurs, la plupart des partis politiques italiens créent des sections en Belgique.

Le début de cette période se caractérise aussi par la fréquence des luttes ouvrières dans lesquelles les immigrés en général et les Italiens en particulier, jouent un rôle important. Signalons la grève des mineurs du Limbourg en 1970, le conflit de l'usine Citroën à Forêt en 1969 et la grève chez Michelin en 1970 (Poncelet M., 1982-83, pp.85-86). Pratiquement au même moment naissent, à l'initiative des syndicats, les Conseils Consultatifs Communaux des Immigrés (Panceira S., 1982) qui placent la Belgique à l'avant-garde européenne en matière de participation politique des immigrés. Les leaders politico-syndicaux italiens y joueront un rôle important (16). Cette période sera aussi celle d'une attention nouvelle accordée par l'Italie aux émigrés italiens qui se concrétisera par la Première et la Seconde Conférences Nationales de l'Emigration, l'organisation du vote in loco pour les élections européennes de 1984 et de 1989, et les élections par les

émigrés des Comités de l'Emigration Italienne (COEMIT) (17). Le leadership italien de Belgique sera actif à toutes ces occasions.

La plupart de ces questions - et en particulier le rôle exercé par les leaders italiens - seront traitées plus loin. Ce chapitre sera clôturé par une présentation sommaire du profil démographique actuel de la population italienne de Belgique.

C. LE PROFIL DEMOGRAPHIQUE DE LA POPULATION ITALIENNE DE BELGIQUE.

Notre objectif ici n'est pas de procéder à une étude démographique minutieuse de la population italienne de Belgique. Il est cependant utile de donner quelques informations sur la collectivité dont on veut étudier le leadership, les élites et le pouvoir-impuissance.

1. La consistance de la population italienne de Belgique.

Selon S. Castles et ses collaborateurs (Castles S., Booth H. et Wallace T., 1984, p.89), les Italiens représentent la minorité européenne la plus nombreuse avec 1,9 millions d'individus dispersés dans les sept pays receveurs les plus importants, parmi lesquels figure la Belgique. En effet, comme on le voit sur le tableau 10, plus de 8,8 % de sa population en 1989 est étrangère. Ce pourcentage ne diminue que très lentement entre 1982 et 1987 pour augmenter par la suite. Cette même année, 63 % des étrangers de Belgique sont des citoyens d'un Etat membre de la CEE pour 59,3 % en 1982.

Les estimations de la population italienne varient pour l'année 1987 entre 251.800 unités (source officielle belge) et 296.434 unités (sources officielles italiennes). En 1989, elle s'élève à 241.000 unités (source officielle belge). Quel que soit le chiffre retenu, il est incontestable qu'elle baisse d'année en année, notamment en raison des effets de la loi Gol, de la mortalité et du fait que le nombre des arrivées extérieures est dérisoire. Elle reste solidement, en dépit de ce mouvement, la collectivité étrangère la plus grande de Belgique. Elle représente à elle seule près de 45 % des étrangers CEE et près de 28 % de la population étrangère totale du pays. Elle est suivie par la population marocaine qui atteint 135.000 unités (rapport SOPEMI-Belgique 1989, p.22).

2. Répartition géographique de la population italienne de Belgique.

Le tableau 11, page 257 indique que près des trois quarts des Italiens de Belgique se trouvent dans la région wallonne du pays. Les provinces de Liège et du Hainaut abritent à elles seules 70 % de la population italienne, avec respectivement 26,5 pour la première et 43,5 pour la seconde. Ce n'est guère surprenant car le Hainaut et Liège étaient les bassins miniers et industriels les plus importants du pays. Du côté de la région flamande, la quasi totalité des Italiens résident dans le Limbourg où étaient situés les charbonnages flamands et où se trouve toujours actuellement le dernier puits belge en activité. Il faut remarquer que parmi les 42.000 Italiens de la province du Brabant, se dissimulent la plupart des fonctionnaires européens qui n'ont rien à voir avec l'immigration que nous étudions.

3. Répartition par âge et par sexe de la population italienne de Belgique.

Comme on le voit dans le tableau 12, page 258, le nombre des hommes est supérieur à celui des femmes pour les années considérées. Par ailleurs, le processus de vieillissement qui touche les Italiens de Belgique n'est pas plus rapide que pour les autres populations d'Europe. Soulignons que près de 54 % des Italiens ont moins de 29 ans. La plus grande partie de ces jeunes sont soit nés en Belgique, soit arrivés en bas âge. C'est du reste confirmé par le tableau 13, page 259 qui évalue à 44% du total, les Italiens nés en Belgique (18). Quant au plus de 50 ans, ils atteignent près de 22 % du total.

4. Quelques autres données

Le tableau 13, page 259 indique que plus de 68 % des Italiens de Belgique qui ne sont pas nés dans ce pays s'y sont établis avant 1969. Par ailleurs, les régions d'origine des immigrants italiens les plus représentées sont respectivement la Sicile (22,7% du total), la Sardaigne (8,6%), la Vénétie (8,5%) et les Pouilles (8%) (voir tableau 14, p.260). Globalement, 58,5% des Italiens de Belgique sont originaires du Sud et des îles, 10,3% viennent de l'Italie centrale et 22,7 % des régions du Nord de la péninsule. Le tableau 15 montre que le nombre annuel des naturalisations est très faible. De plus, les Italiens se naturalisent moins que les autres étrangers considérés tous ensemble. Enfin, le tableau 16 donne le pourcentage de travailleurs dans la population italienne du Royaume. En 1987, il se situait autour de 35 %.

Tableau 8 - Les grandes phases de l'immigration italienne en Belgique

Période Citères	1922 à 1939	20/6/46-11/12/57	1958 à 11/68	1968 à nos jours
TYPE DE RECRUTEMENT	immigration libre et spontanée	immigration contrôlée et contingentée spontanée	immigration contrôlée (permis de trav.)	immigration libre
POSITION DANS LE SYSTEME PRODUCTIF	immigration minière et sidérurgique	immigration minière	diffusion dans tout le système productif	diffusion dans tout le système productif (tertiaire)
TYPE DE REPRODUCTION	immigration familiale	immigration masculine puis familiale	immigration familiale	immigration familiale
REGION D'ORIGINE	Nord-Est (Vénétie)	Nord et Centre	Sud et îles (Sicile)	Sud et îles (Sicile)
TYPE D'ENCADREMENT ET D'ORGANISATION	assistance consulaire, missions catholiques, organisations politiques clandestines	encadrement syndical et début des associations, missions catholiques, encadrement " chrétien "	laïcisation progressive de l'encadrement	tissu complexe d'institutions sociales, politiques, culturelles, récréatives diverses

Tableau 9: Belgique - évolution du mouvement migratoire italien

Année	Immigration	Emigration	Solde migratoire
1946	24.653	3.329	+ 21.324 (1)
1947	29.881	6.134	+ 23.747 (1)
1948	46.365	16.044	+ 30.321 (1)
1949	5.311	10.433	- 5.122 (1)
1950	4.226	4.038	+ 188 (1)
1951	33.308	9.431	+ 23.877 (1)
1952	22.441	3.297	+ 19.144 (1)
1953	8.832	593	+ 8.239 (1)
1954	3.278	96	+ 3.182 (1)
1955	17.073	1.200	+ 15.873 (1)
1956	10.395	1.200	+ 9.165 (1)
1957	10.552	1.109	+ 9.443 (1)
1958	3.947	1.266	+ 2.681 (1)
1959	4.083	1.686	+ 2.397 (1)
1960	4.915	1.781	+ 3.134 (1)
1961	3.152	1.926	+ 1.226 (1)
1962	3.141	2.077	+ 1.064 (1)
1963	1.626	1.488	+ 138 (1)
1964	2.876	1.815	+ 1.061 (1)
1965	4.537	2.472	+ 2.065 (1)
1966	3.885	2.891	+ 994 (1)
1967	3.939	3.127	+ 892 (1)
1968	3.749	3.193	+ 556 (1)
1969	3.517	3.234	+ 283 (1)
1970	3.338	3.260	+ 78 (1)
1971	3.582	2.901	+ 681 (1)
1972	3.033	3.104	- 71 (1)
1973	2.716	2.510	+ 206 (1)
1974	2.830	2.551	+ 279 (1)
1975	2.325	2.636	- 311 (1)
1976	2.784	2.761	+ 23 (1)
1977	2.440	2.904	- 464 (1)
1978	3.398	3.927	- 529 (2)
1979	4.285	3.980	+ 305 (2)
1980	3.686	4.319	- 633 (2)
1981	4.107	4.583	- 476 (2)
1982	4.321	4.884	- 563 (3)
1983	4.116	4.490	- 374 (3)
1984	2.891	2.734	+ 157 (4)
1985	2.402	2.447	- 45 (5)
1986	1.996	1.963	+ 33 (5)
1987	2.467	2.500	- 33 (3)

Sources: (1) Marco Martiniello (1982-83) d'après les publications du Ministère Italien des Affaires étrangères

(2) Consiglio Nazionale dell'Economia e del Lavoro; ces chiffres concernent les pays de la C.E.E à l'exception de la France, de la R.F.A et du Royaume-Uni

(3) Dossier Europa Emigrazione, Juin 1989; ces chiffres concernent les pays du Benelux

(4) Ministero degli Affari Esteri, "Aspetti e problemi..."

(5) Ministero degli Affari Esteri, "Comunità italiane..."

Tableau 10 - Population étrangère totale, population ayant la nationalité d'un Etat membre de la CEE et population italienne de Belgique (1982-89)

Année	Pop. étr.	% tot.	Pop. CEE	% étr.	Pop. italienne	% CEE	% étr.	
(1)	(1)				(2)	(3)	(4)	
1982	885.729	9,0	525.300	59,3	306.414	276.500	52,6	31,2
1983	891.224	9,0	521.800	58,5	308.085	273.000	52,3	30,6
1984	890.873	9,1	518.800	58,2	303.365	270.500	52,1	30,3
1985	897.630	9,1	518.400	57,8	302.401	269.300	51,9	30
1986*	845.905	8,6	538.100	63,6	296.434	252.900	47	29,9
1987	851.819	8,6	538.100	63	296.434	251.800	46,8	29,6
1988	862.499	8,7	532.925	61,8	241.110	-	45,2	28
1989	868.757	8,8	536.665	61,8	241.006	-	44,9	27,7

Sources: SOPEMI 1988, p.92

(1) Dumon W. et Michiels L., SOPEMI Belgique, 1987, Université Catholique de Louvain, 1987, p.21; pour les années 1988 et 1989, rapport SOPEMI Belgique 1989, p.23.

(2) Ministero degli Affari Esteri, Direzione Generale Emigrazione e Affari Sociali, "Comunità italiane nel mondo 1985-87", Roma, 1988, p.285 et "Aspetti e problemi dell'emigrazione italiana all'estero nel 1984", Roma, 1985, p.199.

Remarques: (3) Ces chiffres de SOPEMI sont basés sur ceux de L'Institut National de Statistique de Belgique. Ils diffèrent sensiblement de ceux du Ministère Italien des Affaires Etrangères. La différence s'explique par le fait que la Belgique considère comme Belges, les jeunes Italiens de moins de 18 ans qui sont devenus Belges en vertu de la loi 601 en application depuis le 1^{er} janvier 1985. Il en va de même des femmes belges qui ont épousé un Italien. L'Italie, en revanche, considère que ces deux groupes ont la nationalité italienne.

(4) Ces pourcentages concernent les chiffres de la population italienne de SOPEMI.

*: La diminution des effectifs étrangers est due aux dispositions de la même loi 601 entrée en vigueur en 1985; les enfants de moins de 18 ans nés en Belgique d'un père ou d'une mère belge sont automatiquement belges. Par ailleurs, l'accroissement du nombre d'étrangers CEE résulte de l'incorporation des Espagnols et des Portugais.

Tableau 11 - Population italienne de Belgique par sexe, province et par région (1986)

<u>Province</u> <u>Région</u>	<u>Hommes</u>	<u>Femmes</u>	<u>Total</u>	<u>%</u>
Anvers	1309	680	1.989	
Flandre Occidentale	453	195	648	
Flandre Orientale	820	324	1.144	
Limbourg	10.800	8.897	19.697	
<i>Total Région flamande</i>	<i>13.382</i>	<i>10.096</i>	<i>23.478</i>	<i>9,3</i>
Brabant (1)	23.257	18.853	42.110	16,7
Hainaut	59.816	50.103	109.919	
Liège	36.158	30.277	66.435	
Namur	5.036	3.665	8.701	
Luxembourg	741	422	1.163	
<i>Total Région Wallonne</i>	<i>101.751</i>	<i>84.467</i>	<i>186.218</i>	<i>74</i>
TOTAL	138.390	113.416	251.806	100

Source: Office Belge des Etrangers, situation au 31 décembre 1986.

Remarque: (1) La province du Brabant comprend la capitale, Bruxelles. Elle correspond approximativement à la région bruxelloise.

Tableau 12 - Population italienne de Belgique par âge et par sexe (1981-83-86/87)

<u>Année</u>	<u>Sexe</u>	<u>0-6</u>	<u>7-14</u>	<u>15-29</u>	<u>30-49</u>	<u>50-65</u>	<u>+ de 65</u>	<u>Total</u>
(1)								
1981	H	41.387		43.754	38.994	22.780	6.641	153.556
	F	39.903		34.892	28.286	16.461	6.602	126.144
	T	81.290		78.646	67.280	39.241	13.243	279.700
	%	29,1		28,1	24,1	14	4,7	100
(2)								
1983	H	16.668	25.090	45.250	41.339	24.678	18.277	171.302
	F	15.571	23.795	38.858	30.056	18.252	10.241	136.773
	T	32.239	48.885	84.108	71.395	42.930	28.518	308.075
	%	10,5	15,9	27,3	23,2	13,9	9,2	100
(3)								
1986 1987	H	17.074	22.777	45.505	42.736	27.258	9.094	164.44
	F	15.514	21.053	37.662	30.694	18.843	8.224	131.990
	T	32.588	43.830	83.167	73.430	46.101	17.318	296.434
	%	11	14,8	28	24,8	15,6	5,8	100

Sources: (1) Institut National de Statistique, Recensement général de la population au 1^{er} mars 1981, Tome 4 - Population selon la nationalité, A - Royaume, régions, provinces et arrondissements, Tableau II, page 137.

(2) Ministero degli Affari Esteri, situation au 31 décembre 1983

(3) Ministero degli Affari Esteri, Direzione Generale Emigrazione e Affari Sociali, "Comunità Italiane nel mondo 1985-1987", Roma, 1988, pp.320-325-330. Les chiffres concernent l'année 1986 mais le Ministère considère que les variations sont très faibles en 1987.

Remarque: Dans la mesure où il se base à la fois sur des sources belges et des sources italiennes dont on a vu auparavant qu'elles ne donnent pratiquement jamais les mêmes chiffres, c'est surtout pour les pourcentages des différents groupes d'âge que ce tableau est présenté.

Tableau 13 - Population italienne de Belgique par sexe et année d'établissement en Belgique (1981)

<u>Année d'établissement</u>	<u>Hommes</u>	<u>Femmes</u>	<u>Total</u>	<u>%</u>
Nés en Belgique	64.605	58.338	122.943	44
Nés à l'étranger				
avant 1945	3.012	2.295	5.307	1,9
de 1945 à 1959	39.105	27.680	66.785	23,9
de 1960 à 1968	18.335	15.739	34.074	12,2
de 1969 à 1981	23.051	18.281	41.332	14,7
donnée manquante	4.578	3.130	7.708	2,8
<i>Total</i>	<i>88.081</i>	<i>67.125</i>	<i>155.206</i>	<i>55,5</i>
Lieu de naissance inconnu	870	681	1551	0,5
TOTAL	153.556	126.144	279.700	100

Source: Institut National de Statistique, Recensement Général de la population de 1981, tableau 02.02 E, p.1-fol.1, page 206.

Tableau 14 - Population italienne de Belgique par région d'origine
(1984 - 1987)

<u>Région</u> <u>d'origine</u>	<u>1984</u>	<u>%</u>	<u>1985</u>	<u>%</u>	<u>1986/7</u>	<u>%</u>
Piemont	2.120		2.124		2.159	
Val d'Aoste	81		26		31	
Lombardie	7.688		7.814		8.027	
Ligurie	1.799		1.763		1.194	
Vénétie	23.754		23.930		25.049	
Trentin H-A	6.567		6.538		9.480	
Frioul V-G	13.674		13.811		14.472	
Emilie-Romagne	6.589		6.706		6.915	
TOTAL Nord	62.272	20,5	62.712	20,7	67.327	22,7
Toscane	5.193		5.204		5.265	
Marche	10.339		10.300		10.292	
Ombrie	8.720		8.697		8.827	
Latium	6.069		6.033		5.904	
TOTAL Centre	30.321	10	30.234	10	30.288	10,3
Abruzzes	18.873		18.877		18.648	
Molise	7.192		7.158		7.323	
Campanie	9.166		9.244		9.438	
Pouilles	27.807		26.349		23.680	
Basilicate	7.825		7.642		7.287	
Calabre	14.913		14.880		14.164	
TOTAL Sud	85.776	28,3	70.758	23,4	80.510	27,2
Sicile	65.691		65.205		67.346	
Sardaigne	25.264		25.492		25.379	
TOTAL îles	90.955	30	90.697	30	92.725	31,3
Nés à l'étranger	20.741	6,8	23.766	7,9	24.247	8,3
Non classés	13.300	4,4	24.274	8	712	0,2
TOTAL GENERAL	303.363	100	302.401	100	296.434	100

Sources: Ministero degli Affari Esteri, Direzione Generale Emigrazione e Affari Sociali

- "Comunità italiane nel mondo 1985-87", Roma, 1988, pp.335 et 360

- "Aspetti e problemi dell'emigrazione italiana all'estero nel 1984", Roma, 1985, p.274

Tableau 15 - Naturalisations des Italiens en Belgique (1982 - 1987)

<u>Année</u>	<u>Nat. tot. Italiens</u>	<u>%</u>	<u>Nat. tot. étrangers</u>	<u>%</u>
1982	361 (1)	0,13 (3)	1.970 (2)	0,22 (4)
1983	398 (1)	0,15	2.647 (2)	0,3
1984	359 (1)	0,13	2.354 (2)	0,26
1985	263 (1)	0,10	2.913 (2)	0,32
1986	285 (1)	0,11	2.860 (2)	0,34
1987	102 (1)	0,04	1.600 (1)	0,19

Sources (1) Lekeux E., "Les naturalisations en Belgique", étude réalisée pour le Centre Socio-Culturel des Immigrés de Bruxelles en 1988, non publiée. L'auteur utilise les chiffres du Ministère de la Justice.

(2) Ministère de la Justice

(3) Il s'agit du pourcentage de la population italienne totale dont le chiffre est donné par SOPEMI 1988, p.92

(4) Il s'agit du pourcentage de la population étrangère totale dont le chiffre est donné par Dumon W. et Michiels L., SOPEMI Belgique 1987, Université Catholique de Louvain, 1987, p.21.

Tableau 16 - Travailleurs étrangers et travailleurs italiens en Belgique (1982-1987)

(en milliers d'unités) (1)

<u>Année</u>	<u>Trav. étr.</u>	<u>% Pop. étr.</u>	<u>Trav. ita.</u>	<u>% Pop. ita.</u>
1982	338,9	38,3	91	32,9
1983	375	42	92,5	33,9
1984	388,3	43,6	90,5	33,4
1985	396,3	44,1	90	33,4
1986	403,1	47,6	89,7	35,5
1987	411,5	48,3	89,5	35,5

Source: SOPEMI 1988, p.92 et 96

Remarque: (1) Ces chiffres sont des estimations établies par le correspondant belge de SOPEMI sur base des données du Ministère de l'Emploi et du Travail. Ils prennent en compte les chômeurs mais pas les travailleurs indépendants.

NOTES au chapitre 9.

- (1) Les guillemets qui entourent "on" et "du" figurent dans le texte original de même que les parenthèses qui entourent "économiquement".
- (2) Confédération des Syndicats Chrétiens. L'autre syndicat belge important est la F.G.T.B. (Fédération Générale du Travail de Belgique).
- (3) Associazione Cristiana Lavoratori Italiani. Il s'agit d'une association née en 1944 en Italie dont l'objectif était de rassembler les travailleurs chrétiens dans des "cercles", proches de la Démocratie Chrétienne, pour les maintenir à l'écart du syndicat unique d'alors qui était d'obédience communiste. De ces cercles émanèrent ensuite les "patronati" qui exerçaient une action sociale, caritative et juridique.
- (4) Opera Nazionale Assistenza Religiosa e Morale per gli Operai.
- (5) voir note 2
- (6) Confederazione Generale Italiana del Lavoro
- (7) voir tableau 9, page 255.
- (8) idem
- (9) idem
- (10) La Commission Tripartite pour la Main-d'Oeuvre Etrangère est née en 1948. Elle est dépendante du Ministère de l'Emploi et de la Prévoyance Sociale. Sa mission est consultative. Elle donne son avis sur les demandes de contingents d'immigrés et examine annuellement les conditions d'octroi du permis de travail aux étrangers. Elle est présidée par un fonctionnaire du Ministère et elle comprend des représentants du gouvernement, du patronat et des syndicats.
- (11) Règlement n°1612/68 du Conseil (CEE) 15 octobre 1968, Journal Officiel des Communautés Européennes n°L257 du 19 octobre 1968.
- (12) Article 48, paragraphe 2 du Règlement n°1612/68.
- (13) voir tableau 9, p 255.
- (14) idem.
- (15) D'après "Associazioni italiane nel mondo 1984", Roma, Ministero degli Affari Esteri, 1985.
- (16) voir les développements au chapitre 13.
- (17) voir Martiniello M., 1988a.
- (18) Lors d'un colloque organisé par les jeunes A.C.L.I. à Bruxelles en mars 1989, un orateur a avancé que 70 % des Italiens de Belgique étaient nés dans le pays. Nous n'avons pas réussi à vérifier cette information.

CHAPITRE 10 - L'IMPUISSANCE RELATIVE DE LA COLLECTIVITE ITALIENNE DE
BELGIQUE.

En Belgique comme dans d'autres pays européens, le débat actuel sur l'immigration et les populations d'origine étrangère concerne quasi exclusivement les Maghrébins et les Turcs, d'une part, les candidats réfugiés politiques en provenance des quatre coins du globe de l'autre. Plus, les retombées de l'affaire Rushdie, l'ouverture de l'école islamique de Bruxelles et les discussions envenimées autour de la question du "voile coranique" dans les écoles tant en France qu'en Belgique (1) ont contribué, en 1989, à consolider l'amalgame de plus en plus diffus entre les problèmes liés aux immigrants Maghrébins et Turcs, d'une part, et les musulmans, d'autre part. De la sorte, le débat sur l'"intégration" des immigrants en Belgique se transforme aisément en une réflexion sur les possibilités de coexistence pacifique et harmonieuse entre les populations européennes judéo-chrétiennes du pays et les populations islamiques immigrées qui s'y sont progressivement stabilisées.

Par ailleurs, c'est vers la capitale du Royaume, Bruxelles, que presque tous les regards se tournent. Pas tellement pour s'étonner que la présence de diverses institutions internationales a fait de la ville un lieu de rencontre de fonctionnaires et d'hommes d'affaires, ces "immigrés de luxe" provenant de tout le monde occidental. Ce qui inquiète, c'est la forte présence maghrébine et turque dans l'agglomération bruxelloise. Elle forme une partie croissante de la jeunesse de la capitale belge et son "intégration" est dite rencontrer des obstacles bien difficiles à surmonter, dont la fascination de l'Islam - voire de l'intégrisme islamique - est l'un des plus couramment cités. Les échecs scolaires, le chômage, la délinquance, les problèmes

d'identité culturelle des jeunes d'origine maghrébine et turque étant conçus autant d'incitations potentielles à un refuge dans la religion de la part de ces jeunes.

Si les populations qui proviennent d'un pays islamique font peur, la catégorie ethnique d'origine italienne fait souvent figure de modèle, d'exemple à suivre pour les immigrants plus récents. Les politiciens mais aussi souvent les chercheurs présentent les Italiens de Belgique comme le symbole d'une intégration parfaitement réussie. Ainsi, lorsqu'on parle de problèmes actuels liés à l'immigration, on fait de plus en plus rarement référence aux Transalpins si ce n'est pour indiquer une voie à suivre pour les immigrants d'Afrique du Nord ou de Turquie. La presse notamment a souvent mis en évidence les exemples - à imiter - de "réussite" des Italo-Belges (2): Enzo Scifo, le milieu de terrain de l'équipe nationale belge de football; Sandra Kim (alias Caldarone), vainqueur pour la Belgique du Concours Eurovision de la chanson en 1986; Claude Barzotti, Salvatore Adamo, Frédéric François (à l'état-civil, Francesco Baracato), chanteurs; Elio di Rupo, député belge et européen d'origine italienne, etc. Ainsi, le projecteur qui jadis stigmatisait les Italiens comme une population immigrée à problèmes s'est progressivement tourné vers les Maghrébins et les Turcs provoquant et renforçant de la sorte l'illusion que tout va pour le mieux dans les petites Italies du Royaume.

L'objectif de ce chapitre est justement de remettre en cause ce lieu commun de l'"intégration" parfaitement réussie des Italiens de Belgique en montrant que, certes, une "intégration" a eu lieu, mais que par

ailleurs, la collectivité italienne de Belgique se caractérise encore à divers égards, par une impuissance relative basée sur la persistance d'une position désavantageuse dans plusieurs domaines. Plus précisément, si l'on examine ses caractéristiques socio-professionnelles, son statut juridico-politique, sa position dans le système scolaire, sa place sur le marché du logement et la façon dont les Belges la perçoivent, on peut affirmer que la collectivité italienne de Belgique occupe une position chroniquement désavantageuse par rapport aux Belges, qui est simultanément une position avantageuse par rapport aux collectivités ethniques d'origine immigrée d'implantation plus récente, comme notamment les Maghrébins et les Turcs. Et ce, en dépit de l'existence d'un ensemble d'organisations ethniques italiennes assez structurées et assez anciennes. Dans ce sens, la collectivité italienne de Belgique s'est avérée impuissante dans la mesure où elle n'a pas réussi par sa propre initiative à améliorer sensiblement sa position dans les domaines que nous allons maintenant passer en revue. Un progrès peut certes être observé, mais il résulte plus d'une évolution sociétale globale, qui par conséquent a aussi touché les Italiens ou d'initiatives personnelles de membres de la collectivité italienne du pays, que de la réussite de projets menés à bien par les institutions et organisations italiennes de Belgique via leurs leaders.

A. LES CARACTERISTIQUES SOCIO-PROFESSIONNELLES DE LA COLLECTIVITE ITALIENNE DE BELGIQUE.

L'immigration italienne en Belgique après la Seconde Guerre mondiale était essentiellement destinée à occuper des emplois manuels dans des

secteurs spécifiques, tout d'abord le secteur minier (3). La main-d'oeuvre italienne s'est progressivement diffusée dans tous les secteurs de l'économie (4) mais s'est-elle pour autant élevée sensiblement, avec les générations, dans l'échelle socio-professionnelle? Même si les données disponibles dans ce domaine ne sont pas d'une grande richesse et qu'en plus, elles ne sont pas toujours très récentes, elles permettent néanmoins d'apporter une réponse négative mais nuancée à la question posée.

1. L'emploi.

La diffusion de la main-d'oeuvre italienne dans les différents secteurs de l'économie se confirme à la lecture du tableau 17 page 290. Les cinq principaux secteurs dans lesquels les travailleurs italiens se répartissent sont respectivement l'extraction, la transformation de minéraux non énergétiques, les produits dérivés et l'industrie chimique (19,7%); le commerce, la restauration, l'hébergement et les réparations (19,4%); la transformation des métaux et la mécanique de précision (16,4%); le bâtiment et le génie civil (13,2%); les autres services à savoir notamment les services personnels, récréatifs et culturels (12%).

Nous disposons de plusieurs sources pour évaluer la composante ouvrière parmi la population italienne active du pays. D'après notre tableau 17 page 290, elle atteindrait 72%. Ce même pourcentage est avancé par le Ministère Italien des Affaires Etrangères en 1986-1987 (5). En revanche, d'après les résultats d'une étude menée pour le compte des A.C.L.I. (6) et basée sur des chiffres du même Ministère en

1983, elle ne serait que de 69%. Si l'on compare ces deux chiffres, la composante ouvrière italienne aurait donc augmenté de 3% entre 1983 et 1986-1987. Selon une étude assez récente réalisée par A. Bastenier et F. Dassetto (Bastenier A. et Dassetto F., 1988) (7), 76% des hommes italiens actifs de Belgique seraient des ouvriers. Enfin, à partir des résultats d'une étude du Labos (8), on peut calculer que 75% des Italiens actifs de Belgique sont des ouvriers. Quelle que soit l'estimation retenue, la plus basse (69%), les plus élevées (75 et 76%) ou la moyenne (72%), il semble incontestable que la composante ouvrière reste largement déterminante au sein de la population italienne active de Belgique. Par ailleurs, l'étude de A. Bastenier et F. Dassetto permet de mettre en évidence la position intermédiaire de la collectivité italienne. Tandis que seulement 47% environ des Belges occupent des emplois ouvriers, c'est le cas de 88% des Marocains et de 92% des Turcs (Bastenier A. et Dassetto F., 1988, p.6). Ainsi, globalement, on peut dire que les Italiens de Belgique continuent de remplir une fonction économique ouvrière en continuité avec la fonction qui leur fut attribuée lors de l'appel de cette main-d'oeuvre, il y a maintenant quatre décennies. Certes, on pourrait objecter que nos chiffres n'englobent pas les naturalisés d'origine italienne dont on pourrait faire l'hypothèse - jusqu'à présent non confirmée - qu'ils se sont relativement élevés dans la structure socio-professionnelle, notamment à travers l'accès aux emplois publics. Toutefois, le taux de naturalisation des Italiens étant parmi les plus bas de tous les étrangers (9), limitant de la sorte le nombre des naturalisés d'origine italienne, nous ne pensons pas que leur prise en compte dans les statistiques - manoeuvre supposant du reste d'énormes difficultés

techniques - soit de nature à remettre fondamentalement en cause nos conclusions à propos de la prédominance ouvrière persistante au sein de la collectivité italienne de Belgique.

Certes, notre affirmation doit être nuancée en soulignant que plus de 8% des Italiens actifs en Belgique sont soit des employeurs, soit des indépendants. Plus de 60% de ces "self-made men" exercent leur activité dans le secteur du commerce et de la restauration. On en trouve environ 14% dans le secteur du bâtiment. C'est là qu'il faut trouver l'origine de l'image courante en Belgique de l'Italien pizzaiolo et riche. En ce qui concerne les professions libérales (les "professionals"), la pénétration des Italiens ne semble que progresser très lentement. Aucune donnée chiffrée d'ensemble n'existe à ce sujet. On peut toutefois, à titre d'illustration, donner un indice de la sous-représentation criante des Italiens dans la profession socialement assez prestigieuse d'avocat. Selon des données officielles du Conseil de l'Ordre des Avocats de Liège, - Liège, rappelons-le, est un des pôles majeurs d'implantation italienne en Belgique - sur 470 avocats inscrits au tableau de l'Ordre, on ne trouve que 17 noms à consonance italienne, soit environ 3,5% (10), alors que les personnes de nationalité italienne représentent près de 10% de la population de la ville sans compter cette fois les naturalisés (11). Par ailleurs, le fait que les noms italiens soient virtuellement les seuls patronymes étrangers que l'on trouve dans la liste des avocats liégeois permet à nouveau de relativiser la position désavantageuse de la collectivité italienne.

Avant de passer à un rapide examen du chômage des Italiens, il nous

faut souligner que mis à part les problèmes liés à l'accès aux emplois publics des étrangers en Belgique (12), aucune discrimination légale en matière d'accès au travail des étrangers n'est en vigueur. Evidemment, la pratique pourrait être tout autre.

2. Le chômage.

Toujours selon la récente étude de A. Bastenier et F. Dassetto (Bastenier A. et Dassetto F., 1988), le chômage affecterait une part considérable des populations étrangères. En ce qui concerne les hommes, tandis que le taux de chômage des Belges avoisine les 6,4%, il serait de 15% pour les Italiens c'est-à-dire plus du double, de 20% pour les Turcs et de 25% pour les Marocains. Une fois de plus, les Italiens se situent entre les Belges et les immigrants plus récents. Ces taux de chômage relativement élevés pour les étrangers s'expliquent par leur forte présence à l'échelon ouvrier dans des secteurs de l'industrie lourde en déclin. Ainsi, dans le cas des Italiens, près de la moitié des ouvriers se répartissent dans la sidérurgie, la métallurgie et le secteur extractif (13). Cette observation permet aussi de rendre compte de la diminution de l'écart entre le taux de chômage des différentes nationalités lorsqu'on ne considère que les populations ouvrières (Bastenier A. et Dassetto F., 1988, p.7). Quant aux femmes, le chômage touche 17% des Belges tandis qu'il se situe entre 30 et 40% pour les Italiennes, les Turques et les Marocaines. Par ailleurs, il semblerait que le chômage des jeunes Italiens soit aussi très élevé (Seghetto A., 1987, p.12).

Il est par ailleurs intéressant de souligner qu'en matière de mesures publiques de résorption du chômage, on observe une sous-représentation frappante des étrangers. Selon A. Bastenier et F. Dassetto,

"il est manifeste que dans ces mesures de résorption, il existe une pratique d'embauche privilégiée des Belges".
(Bastenier A, et Dassetto F., 1988, p.7).

Cela contribue encore à accroître le chômage des étrangers, surtout les jeunes pour lesquels ces programmes sont dans de nombreux cas spécifiquement conçus.

3. Conclusions.

Ces quelques données sur l'emploi et le chômage des Italiens en Belgique suffisent à notre sens à mettre en péril le mythe de la réussite italienne en Belgique dans ces domaines. Si la présence des commerces italiens colore manifestement le centre de la plupart des villes wallonnes et de Bruxelles et par conséquent, passe difficilement inaperçue, les bureaux de chômage aussi connaissent une forte densité de visiteurs transalpins. Par ailleurs, le fait que l'on remarque encore l'existence d'un avocat ou d'un médecin italien ne témoigne-t-il pas de leur rareté? Qui en effet il y a 30 ans s'étonnait de la présence de mineurs italiens en Belgique?

Certes, une certaine ascension professionnelle a eu lieu au cours de ces quatre décennies d'implantation en Belgique. Mais a-t-elle bousculé l'évolution générale du marché de l'emploi dans le pays? Les Italiens ont-ils atteint le même profil socio-professionnel que les Belges? Nous

ne le pensons pas, même s'ils semblent s'en rapprocher plus que les Turcs ou les Marocains. Par ailleurs, ces réussites professionnelles d'Italiens en Belgique leur ont-ils permis de pénétrer l'élite économique du pays? Rien n'est moins sûr. Combien d'entrepreneurs italiens compte-t-on dans le TOP 20 des hommes d'affaires de Belgique? Pas un seul. Nous sommes plutôt en présence d'une somme d'efforts et de sacrifices individuels qui ont permis à certains de sortir de leur condition initiale ou de celle de leurs parents. Mais dans certaines limites. Ils sont certes devenus des élites, mais pas de la société belge. Ils ont simplement gravi un échelon ou deux par rapport aux mineurs de Marcinelle.

B. LE STATUT JURIDICO-POLITIQUE DES ITALIENS DE BELGIQUE.

A l'instar des autres étrangers, les Italiens résidant légalement en Belgique bénéficient de tous les droits sociaux au même titre que les citoyens belges. Aucun texte n'interdit aux étrangers de Belgique de voter ou d'être élu dans les organisations syndicales, quel que soit le niveau. Par ailleurs, les étrangers peuvent aussi voter ou être élus aux "Comités de Sécurité et d'Hygiène" et aux "Conseils d'Entreprise" (Beauthier G.-H., 1984). En ce qui concerne l'octroi de droits sociaux aux résidents étrangers, il semble que la Belgique soit un des pays européens les plus libéraux.

En matière de droits politiques, les étrangers peuvent s'affilier et militer dans un mouvement, un parti politique ou un syndicat (belge ou non). Ils peuvent former des associations et critiquer la politique

belge et étrangère dans les limites prévues par la loi belge. Au-delà de ces formes certes importantes d'expression politique, les étrangers de Belgique ne disposent ni du droit de vote, ni du droit d'éligibilité que ce soit au niveau communal, provincial, régional ou national. Contrairement à d'autres pays européens qui ont octroyé ces droits aux étrangers à certains niveaux, la Belgique continue de défendre le trinôme Belge-citoyen-électeur. Il s'agit là d'une discrimination qui touche dans une moindre mesure les étrangers qui ont acquis la nationalité belge (14).

A nouveau, les Italiens, en tant que ressortissants d'un Etat membre de la Communauté Européenne font figure de privilégiés relativement aux autres étrangers dans la mesure où les développements de l'idée de citoyenneté européenne, dans le cadre de l'achèvement du Marché Unique de 1993, consistent notamment dans l'octroi par tous les Etats membres des droits de vote et d'éligibilité aux élections municipales aux ressortissants communautaires résidant sur leur territoire. La résolution adoptée le 15 mars 1989 par le Parlement Européen (15), acceptant la proposition de directive allant dans ce sens émanant de la Commission (16) doit maintenant être adoptée par le Conseil des Ministres pour pouvoir donner lieu à un octroi effectif de ces droits au niveau de chaque Etat membre, moyennant souvent une révision préalable de leur constitution. Quoiqu'il en soit, si l'on s'achemine réellement, même de façon très lente, vers l'octroi du droit de vote aux communales aux ressortissants européens, les questions du vote des autres étrangers et du vote des étrangers à d'autres niveaux (régional, national) ne risquent pas de connaître une solution au vingtième siècle.

En bref, les Italiens résidant en Belgique sont toujours actuellement défavorisés par rapport aux Belges dans la mesure où ils ne disposent pas des droits de vote et d'éligibilité au niveau municipal. Deuxièmement, ils sont potentiellement avantagés par rapport aux étrangers extra-communautaires dans la mesure où tout laisse penser que ces droits leur seront accordés dans un avenir incertain dans le cadre de l'Europe des citoyens. Enfin, la participation politique des étrangers par le vote aux niveaux plus élevés (provincial, régional, national) ne fait actuellement l'objet d'aucun débat. Il semble peu réaliste dans un avenir appréhendable d'imaginer que la Belgique octroie ce droit aux étrangers, donc aussi aux Italiens, qui vivent dans le pays. Ils sont destinés à rester encore pour de nombreuses années des citoyens partiels du Royaume, sauf s'ils acquièrent la grande nationalité belge (17).

Par ailleurs, si l'on considère les conditions d'entrée et de séjour en Belgique ainsi que les risques d'expulsion ou toute autre forme d'éloignement du territoire, les Italiens, en tant que citoyens communautaires sont à nouveau favorisés par rapport aux non-communautaires (Beauthier G.-H., 1984, 234-261).

C. LES JEUNES ITALIENS DANS LE SYSTEME SCOLAIRE BELGE.

On peut tout d'abord se faire une idée de l'insertion des Italiens dans le système scolaire belge en examinant le niveau d'instruction de la population italienne active occupée et en le comparant à celui des Belges. A la lumière du tableau 18, page 291, il apparaît que près de

72% des travailleurs italiens de Belgique ne sont titulaires que d'un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur, ce qui équivaut à 3 années de scolarité réussie après l'école primaire. Pour les Belges actifs, ce pourcentage n'est que de 54%. En ce qui concerne les diplômés de l'enseignement supérieur, ils représentent moins de 4,5% des Italiens actifs contre 14% des Belges actifs. De façon plus précise, 6,5% des Belges actifs possèdent un diplôme universitaire pour seulement 1,1% des Italiens. On pourrait nous objecter que ces chiffres sous-évaluent le niveau d'instruction de la collectivité italienne de Belgique dans la mesure où ils ne tiennent pas compte des naturalisés. Toutefois, cet éventuel effet sous-évaluateur est compensé par la prise en compte d'une part, des étudiants qui viennent d'Italie uniquement pour étudier, d'autre part, des enfants des fonctionnaires des institutions européennes qui constituent probablement une part importante des étudiants universitaires italiens du pays. Ainsi, il semble correct d'avancer que les Italiens de Belgique continuent à se caractériser par un niveau d'instruction inférieur à celui des Belges. Si l'on faisait par ailleurs une étude du niveau d'instruction par catégorie socio-professionnelle, l'écart entre les Belges et les Italiens se réduirait vraisemblablement de façon sensible.

En ce qui concerne maintenant la population italienne qui suit un enseignement de plein exercice, nous avons isolé quatre indices nous autorisant à parler de situation relativement désavantageuse des jeunes Italiens dans le système scolaire belge: le nombre des enfants italiens accusant un retard dans l'enseignement primaire, leur sur-représentation dans l'enseignement spécial, leur concentration dans l'enseignement

secondaire technique et professionnel et enfin, leur sous-représentation dans l'enseignement universitaire.

1. Les retards des enfants italiens dans l'enseignement primaire.

Le tableau 19 page 292 indique que, quel que soit le degré d'enseignement considéré, le pourcentage des enfants italiens en retard est sensiblement supérieur à celui des Belges, tout en étant par ailleurs largement inférieur au pourcentage des enfants turcs et marocains en retard. A nouveau, la collectivité italienne semble ainsi se caractériser par une position intermédiaire entre les Belges et les autres étrangers. Il faut toutefois remarquer que si l'on considère exclusivement les enfants italiens nés en Belgique (18.642 sur 21.944, c'est-à-dire près de 85%), le pourcentage des écoliers en retard diminue de façon considérable, se rapprochant ainsi aux trois degrés du pourcentage des petits Belges à la traîne, sans pour autant réussir à l'égaliser. Cela est aussi vrai dans le cas des Turcs et des Marocains. Par ailleurs, on peut aussi remarquer que le pourcentage des enfants italiens retardataires nés à l'étranger est supérieur au pourcentage de retard chez les petits Turcs et les petits Marocains nés en Belgique. Cette observation met en évidence l'importance du lieu de naissance dans l'explication du retard scolaire des écoliers non-belges dans l'enseignement primaire. En effet, lorsque l'enfant étranger vient au monde et grandit dans le pays d'immigration de ses parents, il se familiarise plus aisément avec la langue et les codes culturels de ce pays que lorsqu'il y arrive, par exemple, à l'âge de 5 ou 6 ans. L'importance de la nationalité doit donc être relativisée.

A ce stade, plusieurs remarques s'imposent afin de ne pas exagérer la portée de ces chiffres. Premièrement, les retards ne sont pas nécessairement synonymes d'échecs. Il se peut très bien que les enfants aient initialement eu un retard d'un an ou deux à leur entrée dans le système scolaire. C'est probablement plus le cas des Turcs et des Marocains que des Italiens, dans la mesure où des regroupements familiaux continuent de s'effectuer, amenant ainsi en Belgique des enfants turcs ou marocains déjà scolarisés dans leur pays, mais qui bien souvent doivent recommencer leurs études en première année en Belgique. Deuxièmement, on pourrait à nouveau nous objecter que nos chiffres n'englobent pas les petits Belges d'origine italienne. On peut émettre l'hypothèse qu'ils connaissent environ le même pourcentage de retard que les écoliers italiens nés en Belgique. Enfin, nos chiffres ne permettent pas d'apprécier l'influence du milieu socio-professionnel duquel l'enfant est issu. A cet égard, une étude récente des retards des enfants par nationalité et par milieu socio-professionnel serait la bienvenue. Notons simplement qu'une recherche basée sur des statistiques de 1977 indiquait que le pourcentage des enfants italiens en retard était supérieur au pourcentage des retards de l'ensemble constitué par le total des écoliers dont le père était ouvrier (Marquès-Balsa C., 1979) (18).

2. Les enfants italiens dans l'enseignement spécial

Selon une étude récente consacrée aux enfants d'origine italienne dans l'enseignement francophone de l'arrondissement de Bruxelles (19), les petits Italiens seraient sur-représentés dans l'enseignement spécial, ce qui constituerait clairement un problème sérieux. Les seuls chiffres dont nous disposons (voir le tableau 20, page 293) ne nous permettent toutefois pas de confirmer cette hypothèse au niveau de la Belgique entière. Ainsi, ici plus que dans d'autres domaines, la prudence est de rigueur. Nous nous proposons donc simplement d'émettre des doutes quant à la représentation proportionnelle des élèves des différentes nationalités dans l'enseignement spécial.

3. Les jeunes Italiens dans l'enseignement secondaire technique et professionnel.

Il est plus aisé dans ce cas de mettre en évidence la relative concentration des jeunes Italiens dans l'enseignement secondaire technique et professionnel. D'après le tableau 20, page 293, près de 55% des étudiants italiens du secondaire suivent la filière technique ou professionnelle pour seulement 42% des Belges. Pour les Turcs, ce pourcentage s'élève à 73%. A nouveau, les Italiens constituent le groupe intermédiaire. Si l'on insiste sur ce point, c'est parce qu'il est du domaine commun que la grande majorité des diplômés du secondaire technique et professionnel qui n'acquièrent pas par ailleurs un diplôme supérieur, viennent augmenter après leurs études le nombre des chômeurs. En effet, ces diplômés sont largement dévalués en raison

notamment du déclin industriel et de leur abondance sur le marché. En bref, plus que les Belges mais moins que les Turcs, les jeunes Italiens se concentrent dans les filières d'enseignement technique et professionnel qui sont des chemins privilégiés d'accès au chômage.

4. Les Italiens de Belgique à l'université.

Comme on peut le voir à la lecture du tableau 21, page 294, le nombre d'étudiants universitaires italiens n'augmente que très lentement. Alors que les Italiens de Belgique représentent de 2,5 à 3% de la population du pays, les universitaires italiens ne représentent qu'au maximum 0,94% du total des étudiants. Il s'agit là d'une sous-représentation sensible. Par ailleurs, tandis que les étudiants italiens s'élèvent au plus à 0,4% de la collectivité italienne, les universitaires belges constituent de 2,5 à 3% de la population belge (Seghetto A., 1987, p.12.).

La comparaison de la représentation italienne à l'université avec celle des autres nationalités d'immigration rencontre des problèmes dans la mesure où il est très difficile de distinguer les étudiants étrangers des descendants des travailleurs immigrés. Dans le cas des Marocains, par exemple, le nombre des étudiants inscrits en 1987-88 s'élevait à 1.090 (20), à savoir une centaine de plus que les Italiens. Toutefois, la grande majorité d'entre eux ne sont pas issus de l'immigration mais ils arrivent plutôt directement du Maroc pour étudier.

En tout cas, il semble bien que les descendants des immigrés

italiens continuent d'être sous-représentés à l'université par rapport aux Belges. Ici à nouveau, une étude ventilant les chiffres selon le milieu socio-professionnel d'origine pourrait donner des résultats intéressants.

5. Conclusions.

Pour apprécier plus finement la position scolaire des jeunes d'origine italienne et immigrée en relation avec les Belges et avec les autres populations issues de l'immigration, il faudrait effectuer une recherche pouvant déboucher sur une autre thèse de doctorat. De plus, les cinq indicateurs de désavantage relatif des Italiens dans le milieu scolaire, pris séparément, mériteraient eux aussi de plus amples développements. Il n'entrait pas dans nos objectifs d'aller plus avant dans ces voies. Notre but était de montrer que, après plus de quarante ans de présence en Belgique, la collectivité italienne continue d'occuper une position défavorisée par rapport aux Belges dans le système scolaire. Elle se manifeste notamment par le niveau d'instruction relativement bas de la fraction active de la catégorie ethnique, par la fréquence relativement plus élevée des retards dans l'enseignement primaire chez les écoliers italiens, par la relative concentration des jeunes de la collectivité dans l'enseignement technique et professionnel et par la sous-représentation des étudiants italiens à l'université. Par ailleurs, cette position désavantageuse n'est plus guère de nos jours mise en évidence dans la mesure où elle s'avère être simultanément, comme nous l'avons vu, une position relativement avantageuse par rapport aux communautés ethniques issues

d'une immigration plus récente. La mise en exergue sociale des exemples de réussite scolaire italienne, qui constituent encore des exceptions (Campioli G., 1977), contribue elle aussi à créer l'illusion d'une parfaite "intégration" scolaire de la collectivité italienne. Nous pensons dans ce paragraphe avoir atteint notre objectif.

D. LE LOGEMENT DES ITALIENS DE BELGIQUE.

En ce qui concerne le logement des membres de la collectivité italienne, on est bien loin de l'époque des baraquements dans lesquels les mineurs italiens étaient entassés à la fin des années quarante (21). Même si, globalement, il semble bien que les populations d'origine immigrée connaissent encore des conditions de logement plus défavorables que les Belges, les Italiens font de ce point de vue figure de groupe favorisé. Surtout durant la décennie 1970-1980, leurs conditions de logement se sont sensiblement améliorées, cette amélioration étant plus rapide que dans les cas des Turcs et des Marocains (Bastenier A. et Dassetto F., 1988, p.9).

Deux indicateurs permettent d'appréhender les conditions actuelles de logement des Italiens: l'accès à la propriété et les conditions de confort du logement.

1. L'accès à la propriété.

Si l'on considère la ville de Bruxelles, on remarque que 34,5% des Belges sont propriétaires de leur logement contre 27% des Italiens,

12,2% des Turcs et 9,5% des Marocains (Kesteloot C., 1987, p.6). Même si le pourcentage des propriétaires italiens de Bruxelles est probablement surévalué par rapport au même pourcentage qui serait calculé au niveau de la Belgique entière ou de la Wallonie et ce, en raison des caractéristiques spécifiques de la population italo-bruxelloise (sur-représentation des commerçants, présence des fonctionnaires européens), la première place des Italiens au classement des étrangers propriétaires du pays paraît indiscutable. Cela s'explique notamment par la meilleure position socio-professionnelle (donc économique) que connaissent les Italiens par rapport aux autres nationalités. La durée de séjour en Belgique est un autre facteur explicatif important.

Dans le cas de la collectivité italienne, la solidarité familiale et amicale a aussi joué un rôle important dans l'accès à la propriété tout au long des années 60 et 70. La pratique courante était d'acheter une vieille maison ouvrière à bas prix en ayant recours partiellement à un prêt de la part d'un membre de la famille ou d'un ami. Ensuite, famille et amis travaillaient durant le week-end et en soirée à la modernisation de l'habitation avant de répéter ces opérations pour les autres membres du réseau familial et amical. Cette solidarité a largement décliné semble-t-il, dès la fin des années 1970, ouvrant la voie à des formes plus courantes en Belgique d'accès à la propriété.

2. La qualité du logement.

Comme le remarque Kesteloot C. (Kesteloot C., 1987, p.9),

"Chez les nationalités de travailleurs immigrés, ce sont les Italiens qui ont la meilleure qualité de logement. Ils sont

suivis par les Grecs et les Espagnols, tandis que les Turcs et les Marocains sont mal logés".

Cette citation souligne exactement le point que nous voulions mettre en évidence: en matière de qualité de logement, la position des Italiens est favorisée par rapport aux autres étrangers et défavorisée par rapport aux Belges. On peut tirer cette conclusion à la lecture du tableau 22, page 295, même si il ne concerne que Bruxelles. En effet, pour 6 caractéristiques du logement sur les 7 retenues, les Italiens arrivent en seconde position juste après les Belges.

3. Conclusion

Bien que nous n'ayons pas procédé à une étude en profondeur du logement des Italiens en Belgique, nous pensons avoir fourni assez d'éléments permettant d'établir la position relativement désavantageuse des Italiens dans ce domaine. Par rapport à la population belge, ils continuent d'être moins propriétaires de leur logement qui, par ailleurs, s'avère de qualité inférieure. Toutefois, les Italiens sont les mieux logés des étrangers de Belgique. Certes, comme on l'a vu, une amélioration remarquable a eu lieu au fil des années. Des baraquements on est passé à des maisons modestes qui parfois reproduisent des caractéristiques méditerranéennes (par exemple, le balcon que l'on a ajouté à la facade). Mais cette amélioration résulte plus d'efforts individuels soutenus par une solidarité familiale et amicale de nos jours affaiblie, que de politiques volontaristes de l'Etat belge qui auraient été adoptées pour faire face à la pression des leaders de la communauté italo-belge.

E. LA POPULATION BELGE FACE AUX ITALIENS DU PAYS.

Selon un sondage publié en novembre 1989 par la Commission des Communautés Européennes (22), la Belgique compte parmi les pays européens les plus xénophobes et les plus racistes. Les cibles de ces sentiments et attitudes haineuses sont avant tout les immigrants marocains et turcs et leurs enfants. Comment les Belges perçoivent-ils les Italiens qui cohabitent avec eux dans le pays depuis si longtemps? Un premier élément de réponse à cette question insidieuse consiste dans la distinction entre la région flamande, la région wallonne et la région bruxelloise. Dans la mesure où les Flandres, à l'exception du Limbourg minier, n'ont pas connu d'immigration massive en provenance d'Italie, on peut faire l'hypothèse que leur perception des Italiens ne va pas au-delà des préjugés communs dont ils sont affublés dans le monde entier. A Bruxelles, semble dominer l'image du commerçant italien futé à laquelle s'ajoute celle du riche fonctionnaire européen. Quant à la Wallonie, terrain privilégié de cette étude et terre d'immigration italienne par excellence, on pourrait penser que pour les Wallons, les Italiens font tout naturellement partie de la région. Dans une large mesure, cette observation nous paraît correcte. Italiens et Wallons fréquentent les mêmes endroits, se marient, en bref, ils cohabitent sans conflit ouvert. Il n'empêche que, selon un sondage réalisé par l'I.N.U.S.O.P., l'Institut de Sondage de l'Université Libre de Bruxelles, en mars 1988,

"... un sentiment anti-italien continue à subsister en Wallonie, sentiment révélé par le fait qu'une majorité de Wallons refusent le droit de vote aux Italiens alors que [...] la majorité des Italiens de Belgique sont aujourd'hui des immigrants de la deuxième ou de la troisième génération.[...]"
"Les Wallons continuent effectivement à avoir la dent dure contre les Italiens [...]. Mais cela ne correspond plus à une situation réelle. Quand on leur demande pourquoi, ils ne

savent plus très bien. Sans doute parce qu'il y a quarante ans, il a dû y avoir de gros conflits. C'est comme dans "Romeo et Juliette": on ne sait plus pourquoi il y a la guerre mais elle est toujours là. "(23)

Il n'entre pas ici dans nos objectifs d'expliquer cette hostilité persistante des Wallons envers les Italiens. Nous voulions simplement indiquer qu'elle existe, certes à un degré largement moindre que celle qui frappe les Maghrébins et les Turcs.

F. CONCLUSIONS.

Notre objectif dans ce chapitre était de montrer que les Italiens de Belgique continuent à constituer une catégorie désavantageuse, à divers égards, par rapport à la population belge. En ce qui concerne leur position socio-professionnelle, nous avons vu qu'ils restent assez largement concentrés au niveau de la main-d'oeuvre ouvrière et que, par conséquent, ils subissent plus que les Belges les affres du chômage. En matière d'insertion scolaire, ils rencontrent encore des problèmes dont la solution ne s'avère pas du tout aisée. Troisièmement, ils continuent d'être privés des droits politiques fondamentaux. Quatrièmement, le logement des Italiens s'est certes amélioré mais il n'arrive pas encore à égaler celui des Belges, quant à l'accès à la propriété et à la qualité de l'habitation. Enfin, il peut paraître surprenant que les Wallons continuent de nourrir à leur égard une certaine hostilité.

Ces différentes constatations ne contredisent pas l'observation des améliorations qu'a connues la collectivité italienne dans tous les domaines passés en revue. Ainsi, ne trouve-t-on pas maintenant des

docteurs et des employeurs italiens, des étudiants universitaires ou des hommes politiques issus de la collectivité, des propriétaires de belles maisons? Enfin, l'époque des rixes entre Italiens et Belges paraît heureusement bel et bien révolue (24). Les Maghrébins et les Turcs d'aujourd'hui sont les Italiens d'hier. Leur position quant aux différents domaines examinés est souvent bien pire que celle des Italiens, faisant de la sorte de ceux-ci, une espèce de groupe intermédiaire, de catégorie relativement désavantagée, ou relativement avantagée selon la population à laquelle on la compare.

Par ailleurs, nous avons indiqué un point crucial que nous développerons plus tard: la plupart des améliorations observées semblent résulter plus de l'évolution générale de la société belge et d'une succession d'efforts individuels et familiaux, que de l'action d'un mouvement ou d'une communauté italienne organisée autour de leaders ethniques ou d'une politique d'"intégration" mise en oeuvre par l'Etat belge. Dans ce sens, on peut parler d'impuissance relative de la collectivité italienne de Belgique.

Très grossièrement, on pourrait dire que la collectivité italienne de Belgique est "intégrée" dans le sens où elle fait effectivement partie de la société belge. Par ailleurs, elle continue de souffrir d'inégalités, de désavantages dans différents domaines par rapport à la population belge. Il existe entre ces inégalités - ou si l'on veut, la position relativement désavantageuse de la collectivité - et l'impuissance de la collectivité, une relation réciproque. D'un côté, les premières sont l'effet, le résultat de la seconde. De l'autre côté,

les premières servent de base à la seconde dans la mesure où, c'est parce que la communauté italienne ne parvient pas à réduire ces inégalités par une action collective que l'on parle de l'impuissance des Italiens de Belgique. Ainsi, l'inégalité et l'impuissance sont intimement liées, mais elles ne sont en aucun cas des synonymes.

Cela dit, nous sommes convaincu d'avoir atteint notre objectif en dépit du caractère relativement superficiel de la revue des cinq domaines présentés. En effet, l'examen de chacun d'entre eux nécessiterait d'autres dissertations doctorales. Une autre limite de ce chapitre réside dans le fait que nous n'avons pas comparé les différentes nationalités selon le milieu social. On pourrait donc nous objecter d'avoir exagéré l'importance de la nationalité. Il ne faut toutefois pas oublier que ce n'est pas un hasard si les 3/4 des Italiens de Belgique sont des ouvriers et qu'ils rencontrent des problèmes en tant que tels. Il faut toutefois ajouter qu'une partie d'entre eux sont juridiquement des étrangers et qu'ils rencontrent d'autres difficultés en tant que tels. Comme il était exprimé dans une des premières recherches belges sur les immigrants,

"Sociologiquement, l'"étranger" est celui qui ne se considère pas et qui n'est pas considéré comme faisant partie d'un milieu donné. L'immigrant est dans la situation d'étranger dans le pays d'accueil aussi longtemps qu'il n'a pas oublié et qu'on n'a pas oublié qu'il fut un temps où il ne faisait pas partie du milieu." (Clemens R, Vosse Small G, et Minon P., 1953, p.71)

La seconde partie de cette citation nous paraît s'appliquer assez bien la situation de l'Italien en Belgique.

Après avoir décrit l'organisation communautaire et la structure du

leadership italien en Belgique, nous analyserons à la faveur des prochains chapitres comment les leaders italiens ont cherché à répondre à l'impuissance de leur groupe.

Tableau 17: Composition par classe d'activité et par statut professionnel de la population italienne active de Belgique.

<u>Stat. Prof</u>	Employeur et Indépendant	Salarié du secteur public	Employé du secteur privé	Ouvrier du secteur privé	<u>TOTAL</u>	<u>%</u>
<u>Secteur d' activité</u>						
Agricu. Energie Eau	28	34	130	2162	2354	(2,9%)
Extract. et trans. de minér. non énerg. ind. chi.	68	11	1233	14.771	16.083	(19,7%)
Trans. de Métaux; Mécanique de précis.	95	20	1489	11823	13.427	(16,4%)
Autres ind. manufact.	227	12	621	6.039	6.899	(8,4%)
Bâtiment génie civ.	960	19	508	9.287	10.774	(13,2%)
Commerce, restaur. hébergement.	4.165	25	3.817	7.846	15.853	(19,4%)
Trans. et comm.	109	267	390	858	1.624	(2%)
Assurance Crédit, Services aux entr.	144	29	1.519	357	2.049	(2,5%)
Autres Services	817	3.691	1.617	3.689	9.814	(12%)
Inconnu	159	60	586	2.093	2.898	(3,5%)
<u>TOTAL</u>	6.772	4.168	11.910	58.925	81.775	(100%)
<u>%</u>	(8,3%)	(5,1%)	(14,6%)	(72%)	(100%)	

Source: Institut National de Statistiques, Recensement de la population et des logements de 1981, tableaux 02.04 H, page 1,2 et 3.

Tableau 18: Belgique - Population active occupée (1) d'après le niveau d'instruction et la nationalité.

<u>NATIONALITE</u>	BELGE		ITALIENNE	
	V.A.	%	V.A.	%
<u>NIVEAU D'INSTRUCTION</u>				
Enseignement primaire	559.930	21,1	12.050	28,4
Ens. secondaire inférieur	721.167	32,7	18.411	43,4
Ens. secondaire supérieur	688.172	25,8	9.855	23,2
Ens. supérieur pédagogique	166.111	6,2	142	0,3
Etudes cond. à la fonction de ministre d'un culte	6.279	0,2	33	0,1
Ens. supérieur non univer.	193.816	7,3	1386	3,3
Enseignement universitaire	172.432	6,5	474	1,1
Ens. sup. mal défini	2.070	0,1	18	-
Indéterminé	2.542	0,1	83	0,2
TOTAL	2.663.519	100	42.452	100

Source: Institut National de Statistique, Recensement de la population et des logements, 1981, tableau 11.08. F T, page 001, 002, 013, 014.

(1) Il s'agit de la population active occupée ne suivant plus d'enseignement de plein exercice et étant titulaire d'un diplôme belge.

Tableau 19 - Retards des enfants belges et étrangers (par lieu de naissance) dans l'enseignement primaire. Année scolaire 1980-81. Répartition par degré d'enseignement. (pourcentage)

<u>DEGRE D'ENSEIGNEMENT</u>	1 ^{er} degré	2 ^{ème} degré	3 ^{ème} degré	TOTAL
<u>NATIONALITE</u>				
<u>(Lieu de naissance)</u>				
Belges	17,1	25,6	29,6	24,1
Italiens:				
Nés en Belgique	21,6	33,7	39,8	31
Nés à l'étranger	44,4	62,8	64,8	58,3
<i>Total</i>	<i>24,4</i>	<i>38</i>	<i>44,5</i>	<i>35,1</i>
Turcs:				
Nés en Belgique	38,2	61,1	54,6	49,1
Nés à l'étranger	54,4	74,8	74,4	66,4
<i>Total</i>	<i>45,6</i>	<i>68</i>	<i>65</i>	<i>57,6</i>
Nord-Africains (Marocains, Algériens, Tunisiens)				
Nés en Belgique	30,3	49,6	53,3	42,8
Nés à l'étranger	53,5	69,8	73,3	65,1
<i>Total</i>	<i>36,3</i>	<i>55,6</i>	<i>59,6</i>	<i>49,2</i>

Source: MARQUES-BALSA C., La structure des appartenances. La fixation des appartenances par le champ scolaire, Thèse de Doctorat, Université Catholique de Louvain, 3 volumes, 1987. L'auteur utilise les statistiques officielles du Ministère de l'Education Nationale et de la Culture Française.

Tableau 20: Belgique - Population suivant un enseignement de plein exercice par nationalité et niveau d'enseignement suivi.

<u>NATIONALITE</u>	BELGES		ITALIENS		TURCS	
	V.A.	%	V.A.	%	V.A.	%
<u>NIVEAU D'ENSEIGNEMENT</u>						
<i>ENSEIGNEMENT</i>						
<i>PRIMAIRE (Total)</i>	754.252	100	38.086	100	12.584	100
Ordinaire	722.875	95,8	36.665	96,3	12.221	97,1
Spécial	31.377	4,2	1.421	3,7	363	2,9
<i>ENSEIGNEMENT</i>						
<i>SECONDAIRE (Total)</i>	729.272	100	26.226	100	4620	100
Général	398.151	54,6	11.067	42,2	1.176	25,5
Technique	194.130	26,6	7.886	30,1	1.176	35,4
Professionnel	114.179	15,6	6.457	24,6	1.748	37,8
Artistique	7.079	1,0	208	0,8	10	0,2
Spécial	15.733	2,2	608	2,3	49	1,1
<i>ENSEIGNEMENT</i>						
<i>SUPERIEUR (Total)</i>	177.515	100	2.422	100	276	100
Pédagogique court	23.626	13,3	287	11,8	14	5,1
Non universitaire	66.201	37,3	1.77	44,5	86	31,2
Universitaire	87.688	49,4	1.058	43,7	176	63,8

Source: Institut National de Statistique, Recensement de la population et des logements, 1981, tableau 11.07 C, page 001.

Tableau 21 - Etudiants italiens dans les Universités belges par année académique.

<u>NOMBRE D'ETUDIANTS</u>	<u>NBR. TOTAL</u>	<u>NBR. ITA.</u>	<u>% tot.</u>	<u>% pop. ita.</u>
<u>ANNEE ACADEMIQUE</u>				
1981-1982	95.882	722	0,75	0,3
1983-1984	100.362	829	0,83	0,3
1984-1985	102.354	916	0,89	0,34
1985-1986	103.598	933	0,9	0,35
1987-1988	103.522	973	0,94	0,39

Source: Fondation Universitaire, Bureau de Statistiques Universitaires, Rapports Annuels 1982, 1984, 1985, 1986, 1988.

Tableau 22- Caractéristiques du logement par nationalité (Bruxelles).

<u>NATIONALITE</u>	BELGES	ITALIENS	ESPAGNOLS	GRECS	TURCS	MAROCAINS
<u>CARACTERISTIQUES DU LOGEMENT (%)</u>						
Chauffage central	63,4	51,1	36,5	37,6	25,8	19
Bain ou douche	77,7	71,3	64,4	61,1	42,2	42,2
Téléphone	76,2	62,1	48,6	49,8	17,6	18
Isolation	17,7	11,3	6,8	8,0	4,3	3,2
Cabinet toilette privé	91,0	87	82,5	81,4	77,6	71,6
Cuisine séparée (>4m ²)	77,8	71,8	75,9	69,9	67,4	64,6
Nbre. moyen de pièces habitables par personne	2,16	1,54	1,45	1,36	0,98	0,97

Source: Kesteloot C., "Le marché du logement et les immigrés à Bruxelles", Tribune Immigrée, n°26-27, juillet 1987, p.6. Ces chiffres concernent l'année 1981.

NOTES au chapitre 10.

- (1) Cette question du port du "voile islamique" dans les écoles est cependant loin, en Belgique, d'avoir provoqué le même tollé qu'en France.
- (2) voir par exemple l'article intitulé "Nos Italiens", publié par l'hebdomadaire Pourquoi Pas? n°3586 du 20 août 1987.
- (3) Le lecteur est prié de se reporter au chapitre 9.
- (4) idem.
- (5) Ministero degli Affari Esteri, Direzione Generale Emigrazione e Affari Sociali, Comunità Italiane nel Mondo 1985-1987, Roma, 1988.
- (6) L'étude s'intitule "Realta' e prospettive della popolazione italiana nel Belux". Elle a été réalisée par Silvana Panciera et Karen Pacht à la demande de la présidence régionale Belgique-Luxembourg des ACLI (Associazione Cristiana Lavoratori Italiani). Elle est datée du 8 janvier 1988.
- (7) Cette étude réalisée à la demande du Conseil Consultatif pour les Populations d'Origine Etrangère de la Communauté Française de Belgique en 1988, s'appuie sur des données actualisées du recensement général de la population de 1981.
- (8) Fondazione LABOS, "Indagine sull'evoluzione e lo stato attuale dell'emigrazione italiana", Roma, Consiglio Nazionale dell'Economia e del Lavoro, Novembre 1988, p.147.
- (9) Le lecteur est prié de se reporter au chapitre 9 et à l'étude réalisée par E. Lekeux (Bruxelles, C.S.C.I.B., 1988) dans laquelle il montre que les Italiens de Belgique se naturalisent peu et qu'ils le font de moins en moins.
- (10) Conseil de l'ordre des avocats, "Annuaire du barreau de Liège, 1988-1989"
- (11) D'après les statistiques officielles de la population fournies par la ville de Liège.
- (12) La question de l'accès aux emplois publics des ressortissants communautaires vivant dans un pays autre de la CEE que le leur est depuis plusieurs années traitée par la Commission des Communautés Européennes qui souhaiterait qu'elle soit résolue pour 1993.
- (13) Ce pourcentage a été calculé à partir des données du tableau 17, page 290.
- (14) Le code de la nationalité belge distingue deux types de naturalisation: la naturalisation ordinaire et la grande naturalisation. Seule cette dernière permet au naturalisé d'être élu député, sénateur ou conseiller provincial et d'être nommé ministre. Les naturalisés

ordinaires peuvent élire à tous les niveaux mais ils ne sont éligibles qu'au niveau municipal (Beauthier G.-H., 1984, p.218)

(15) J.O. des Communautés Européennes, C 96/106 du 17.4.1989

(16) COM (88) 371, final du 11/7/1988.

(17) Se reporter à la note 14. Ajoutons que pour introduire une demande de grande naturalisation, il faut avoir obtenu la naturalisation ordinaire depuis au moins cinq ans.

(18) Selon cette étude, au premier degré du primaire 28,7% des enfants italiens étaient en retard pour 25,2% du total des écoliers dont le père était ouvrier. Au second degré, ces pourcentages étaient respectivement 47,5% et 39,6%. Au troisième degré, ils étaient de 51,1% et de 44%; au total des trois degrés, 41,7% et 35,6%.

(19) "Présence, localisation, insertion d'enfants d'origine italienne dans l'enseignement francophone de l'arrondissement de Bruxelles". L'étude a été réalisée par le C.R.I.S.P. (P. Blaise) pour le CO.A.SC.IT (Comitato Assistenza Scolastica agli Italiani) de Bruxelles.

(20) Fondation Universitaire, Bureau des Statistiques Universitaires, Rapport annuel 1988, p.221. Voir aussi le tableau 21, page 294.

(21) voir chapitre 9.

(22) Commission des Communautés Européennes, Direction Générale de l'Information, de la Communication et de la Culture, EUROBAROMETRE, Spécial Racisme et Xénophobie, Bruxelles, novembre 1989.

(23) Ce sondage a été publié dans l'hebdomadaire Pourquoi Pas?, le 17 mars 1988. La citation reproduite est tirée des pages 27 et 28.

(24) Durant les années 60 et les années 70 surtout, des bagarres parfois d'une violence effrayante éclataient souvent dans les discothèques entre des bandes de jeunes Italiens et des jeunes Belges. C'est une des raisons pour lesquelles certains locaux nocturnes du Limbourg refusaient, jusqu'il y a à peine 5 ou 6 ans, l'accès aux Italiens. Il semblerait même, selon un article publié dans le courant du mois de septembre 1990 par le journal flamand De Morgen, que ce soit encore le cas actuellement.

CHAPITRE 11 - LA COLLECTIVITE ITALIENNE DE BELGIQUE: ORGANISATION
COMMUNAUTAIRE, STRUCTURE DU LEADERSHIP ET LOCALISATION DES ELITES.

Tout comme nous l'avons fait à la faveur du chapitre précédent en montrant que la collectivité italienne de Belgique souffrait encore de désavantages relatifs à divers égards, nous voudrions à nouveau ici remettre en discussion des idées reçues quant aux Italiens du Royaume. En effet, les différents producteurs de discours sur l'immigration et ses conséquences parlent volontiers de la communauté italienne, de la communauté maghrébine, voire aussi des communautés immigrées, chacune d'entre elles correspondant à une nationalité. Qu'est-ce que cela signifie? Dans quelle mesure existe-t-il une communauté italienne en Belgique? Si, comme c'est souvent le cas, le concept de communauté se réfère à un ensemble très structuré de personnes obéissant à un leadership, à une direction unique (Kepel G., 1987), alors nous défendrons l'idée suivant laquelle la communauté italienne de Belgique n'existe pas en dehors de l'univers mental de certains producteurs de discours sur ce thème. En revanche, la collectivité italienne semble se présenter sous la forme d'un ensemble éclaté et complexe de micro-communautés locales ne dépassant parfois pas le cadre d'une famille élargie ou d'une association. Ces micro-communautés locales sont guidées par au moins autant de petits leaders locaux de différents types qui sont perpétuellement en compétition entre eux. Cet ensemble d'organisations communautaires forme ce que nous avons appelé au chapitre 4 la communauté italienne de Belgique.

La communauté italienne de Belgique ainsi définie constitue la structure organisationnelle d'où sont issus et sur laquelle reposent partiellement nombre des leaders italiens sur lesquels porte cette étude. Nous ne la décrirons pas en détail afin de ne pas apesantir

inutilement notre propos. Nous tenterons toutefois d'en dessiner une image globale fidèle - en mettant souvent l'accent sur la région de Liège - avant d'étudier la structure de ce leadership italien et de localiser brièvement les élites italiennes. De la sorte, ce chapitre mêlera l'interprétation à la description.

A. L'ORGANISATION COMMUNAUTAIRE DES ITALIENS DE BELGIQUE.

Parmi les nombreuses catégories ethniques d'origine immigrée qui vivent en Belgique, la population italienne constitue sans aucune ambiguïté la plus structurée. En effet, une multitude d'institutions opérant pour la collectivité italienne ont progressivement été mises sur pied après la Seconde Guerre mondiale. Au départ, leur objectif principal était de fournir aux immigrants italiens les aides matérielles et sociales personnalisées que - il faut bien le reconnaître - l'Etat belge ne procurait pas. Ces institutions fournissaient aussi un support psychologique à ces ruraux déracinés dans l'industrie, qui faisaient face à la méfiance et à l'hostilité de la population autochtone. Peu à peu, au fur et à mesure que l'immigration italienne vers la Belgique se tarissait et que le processus de sédentarisation des Italiens se précisait, des institutions et des associations poursuivant des objectifs culturels, politiques, sportifs, récréatifs commençaient à voir le jour. Il s'agissait certes de rendre la vie en Belgique plus agréable aux immigrants, mais pour la plupart des dirigeants associatifs, il était surtout primordial d'entretenir le lien avec le pays d'origine afin de ne pas être pris au dépourvu au moment du retour au pays longtemps considéré comme inéluctable.

Actuellement, on compte plus de 300 associations italiennes en Belgique (1) auxquelles il faudrait ajouter les sections des partis politiques italiens représentés dans le pays, les secteurs de la radio et de la télévision publique belge destinés à la collectivité ainsi que certaines organisations à vocation prioritairement commerciale, mais qui remplissent néanmoins une fonction communautaire importante. Rien que dans la circonscription consulaire de Liège, on comptait en octobre 1989, 88 associations italiennes (2).

Deux remarques d'ordre général s'imposent d'emblée si l'on veut apprécier l'importance de ce tissu organisationnel italien en Belgique. Premièrement, la collectivité italienne s'est toujours caractérisée par la faiblesse de sa participation associative. En d'autres mots, la communauté italienne de Belgique n'a toujours été qu'une petite fraction de la catégorie italienne du pays. Il paraît vraisemblable de l'évaluer au plus à environ 10% (3). Ainsi, la majeure partie de la population d'origine italienne n'a pas de contacts avec les organisations communautaires. Même si les réseaux de relations inter-personnelles reposent encore partiellement sur la famille et la nationalité d'origine. Deuxièmement, s'il est vrai qu'il existe un grand nombre d'institutions communautaires opérant dans beaucoup de domaines de la vie sociale, on ne peut pas pour autant parler de "complétude institutionnelle" ("institutional completeness") (Breton R., 1964) (4) pour caractériser la communauté italienne. Ni la collectivité, ni la communauté ne constituent des ensembles clos et en quelque sorte autarciques. Les Italo-Belges utilisent les différentes institutions de la société belge. Ils ne vivent pas en dehors d'elles et en ce sens, ils

y sont tout à fait "intégrés". On peut aisément exemplifier notre propos. Dans le domaine scolaire, la communauté italienne ne dispose pas d'écoles italiennes séparées du système scolaire autochtone. L'enfant italien est soumis à la loi belge et il doit par conséquent fréquenter l'école de ce pays, en théorie jusqu'à l'âge de 18 ans. Certes, s'il désire apprendre la langue et la culture d'origine de ses parents, plusieurs moyens sont mis à sa disposition, certains sont offerts par les autorités consulaires italiennes, d'autres sont procurés par le système éducatif belge notamment sous forme de cours d'italien intégrés ou non à l'horaire régulier des cours. Mais en aucun cas le jeune Italien ne peut poursuivre un enseignement complètement séparé de celui des jeunes Belges. A cet égard, la communauté italienne se distingue radicalement de la communauté polonaise aux Etats-Unis (Lopata H., 1976) ou des communautés italiennes (Morelli A., 1987, 87-88) et polonaises en Belgique à l'entre-deux-guerres (Caestecker F., 1990), qui disposaient toutes les trois d'écoles séparées pour leurs enfants. Dans le domaine des médias, les Italiens de Belgique ne disposent pas de leur propre chaîne de télévision comme c'est par exemple le cas dans certaines villes canadiennes (Frammarin B., 1986). Ce service reste à présent exclusivement offert par l'Etat belge.

En dépit de l'inexistence d'une "complétude institutionnelle", le degré de complexité et de diversité de l'organisation communautaire italienne est assez élevé. Plus, cette complexité et cette diversité semblent se maintenir en dépit d'un déclin sensible de la communauté italienne en termes de fréquentateurs mais aussi en termes de dynamisme et d'activités. En ce qui concerne la participation, il est

incontestable que le public - tant potentiel que réel - est en constante diminution et ce, pour plusieurs raisons. Premièrement, le taux d'immigration italienne vers la Belgique est quasi nul, ce qui contribue à la stagnation des effectifs de la collectivité. Par ailleurs, les immigrants qui constituaient la plus grande partie des membres des associations vieillissent et disparaissent progressivement. Enfin, les jeunes globalement ne participent pas à ces organisations communautaires dont bien souvent, ils se sentent culturellement très éloignés. En ce qui concerne les activités, la baisse sensible des demandes d'interventions financières est un indicateur de déclin dans le cas des associations italiennes reconnues et subsidiées par le Ministère de la Culture de la Communauté Française de Belgique. Selon un fonctionnaire de ce Ministère,

"Les associations traditionnelles et par conséquent leurs leaders sont en train de périliter. On le voit par exemple par la diminution du nombre de demandes d'aides et d'interventions qu'elles soumettent aux différents services de la Communauté Française. Elles sont des institutions tournées vers le pays d'origine qui survivent tant bien que mal grâce à la première génération. En tout cas, elles sont dépassées et ne représentent plus l'immigration". (interview L.)

En soi, il pourrait s'agir d'un indicateur d'un accès à une plus grande autonomie financière de la part de ces associations mais ce n'est pas le cas. Elles sont effectivement de moins en moins actives et dynamiques.

Ce déclin générationnel des associations ethniques allant de pair avec le maintien de la complexité institutionnelle de la communauté ethnique avait été remarqué dans le cas des Polonais aux Etats-Unis (Lopata H., 1976, pp.63-65). Nous verrons comment cela se concrétise

dans le cas des Italo-Belges et comment les leaders perçoivent ce déclin à la faveur de la description sommaire que nous allons faire de cette communauté italienne.

Une double distinction guidera notre discussion. Il faut tout d'abord en établir une entre les organisations principalement orientées vers le "bien-être" de la collectivité et celles qui poursuivent prioritairement des objectifs économiques (Helli H.S., 1983; Gans H.J., 1962). Par ailleurs, parmi les premières, il faut faire une distinction entre les institutions transplantées du pays d'origine et celles qui sont nées en Belgique. Parmi ces dernières, on inclura les secteurs des institutions émanant de l'Etat Belge dont la pratique concerne exclusivement la collectivité italienne du pays (principalement la radio et la télévision).

1. Les organisations italiennes principalement orientées vers le "bien-être" de la collectivité.

1.1. Les organisations "transplantées".

Dès l'origine, la collectivité italienne immigrée a été encadrée par des organisations, d'abord de la mouvance catholique, importées d'Italie et recrées en Belgique. On examinera successivement les organisations émanant de l'église catholique italienne; les associations nationales; les "patronati"; et les partis politiques.

1.1.1. Les organisations émanant de l'église catholique italienne.

Une certaine présence de prêtres italiens en Belgique est antérieure à l'arrivée massive des travailleurs transalpins après la Seconde Guerre mondiale. A Seraing, elle remonterait à 1864 (Braeckman C., 1978, p.132). Dans la même ville de la région liégeoise, une mission catholique italienne fonctionne depuis 1934 à l'ombre des hauts fourneaux. Dans cette période de l'entre-deux-guerres, il semble bien qu'une partie des ecclésiastiques italiens en Belgique aient été des agents du régime fasciste qui s'efforçait de contrôler les immigrants italiens de l'époque, pour la plupart anti-fascistes (Morelli A., 1979). Après la guerre se développent les missions catholiques italiennes en Belgique dirigées par des prêtres venus d'Italie. Même si dès 1962, le Vatican invite les évêques des pays d'accueil à s'occuper des travailleurs immigrants, les missions catholiques italiennes revendiquent, via leurs prêtres, le monopole de la pastorale des migrants italiens. Leur objectif semble être de recréer et de maintenir en Belgique la religiosité primaire qui caractérisait les immigrants dans leurs régions rurales d'Italie avant le départ (Bastenier A. et Dassetto F., 1979). La pratique religieuse développée consiste ainsi dans des sacrements pour les Italiens, des messes en langue italienne et des pèlerinages, dont le pèlerinage annuel des Italiens à Montaigu qui a toujours lieu de nos jours. Toutefois, dès 1965 arrive une nouvelle génération de prêtres qui introduisent dans leur pastorale des préoccupations plus sociales liées à l'expérience migratoire. Actuellement, on compte 5 missions catholiques italiennes (5) dans la région liégeoise et une cinquantaine

de prêtres italiens dans l'ensemble du Benelux (6). Le fait que leur collaboration avec le clergé local semble meilleure qu'auparavant n'empêche pas les missions catholiques italiennes de glisser sur la pente du déclin irréversible, ce qui inquiète certains prêtres comme l'exprime ce missionnaire de Charleroi :

"Ci domandiamo con una certa preoccupazione; come sarà [il futuro]? E certo che per noi Italo-Belgi della regione di Charleroi la missione è stata uno degli elementi più importanti di sostegno culturale, morale e religioso.[...] Ora, il problema è di continuare, di essere costanti e perseveranti. Siamo all'inizio e la pianta è ancora tenera e fragile, la tentazione della fuga in avanti o all'indietro è grande!" (7)

En effet, non seulement les Italo-Belges fréquentent de moins en moins les missions catholiques italiennes, mais plus généralement, à l'instar des Wallons, c'est leur foi qui semble avoir disparu, ou presque.

Enfin , il faut signaler que certains prêtres italiens de Belgique appartiennent à la congrégation des missionnaires scalabrinienens opérant exclusivement dans le monde de l'immigration aux quatre coins du globe (Sacchetti P.G.B., 1978)

1.1.2. Les associations nationales.

Les associations nationales existent en Italie à l'échelle du pays. D'une façon ou d'une autre, elles fédèrent des branches locales qui veulent rassembler des catégories spécifiques d'Italiens (travailleurs chrétiens, anciens combattants, émigrés, alpins, etc.). La première d'entre elles à avoir accompagné les immigrants en Belgique est l'A.C.L.I

(8). Actuellement sont notamment représentées en Belgique les associations suivantes: l'U.N.A.I.E. (Unione Nazionale Associazioni Immigrati Emigrati), la F.I.L.E.F. (Federazione Italiana Lavoratori Emigrati e Famiglie), la Ferdinando Santi, l'A.I.C.S. (Associazione Italiana Cultura e Sport) et d'autres encore. Toutes ces associations nationales ont leur siège central en Italie. Par ailleurs, elles sont toutes positionnées politiquement. Ainsi, tandis que l'A.C.L.I. se situe dans l'aire chrétienne entendue au sens large, l'U.N.A.I.E. est proche de la D.C., la F.I.L.E.F. du P.C.I. et les deux autres associations que nous avons citées - A.I.C.S. et Ferdinando Santi - sont liées au P.S.I.

En fait, à l'exception de l'A.C.L.I. qui a réellement tenté de développer une action visible au profit de la collectivité italienne, les autres associations nationales en Belgique ne représentent en fait que des sigles que bien peu d'Italo-Belges connaissent. Nous nous contenterons donc de souligner à propos de l'A.C.L.I. de la région Belgique-Luxembourg qu'elle se compose de "circoli" (cercles locaux) et de structures provinciales. Ses initiatives se développent dans trois secteurs: la formation, l'action sociale et les services sociaux, à travers notamment comme on le verra plus tard, le "patronato" A.C.L.I.. Toutefois, si un certain dynamisme se dégage du niveau régional dont le siège est à Bruxelles, - en témoigne, par exemple, l'organisation d'une journée européenne de la jeunesse regroupant chercheurs, hommes politiques et jeunes de l'association en mai 1989 à Bruxelles - on ne peut pas en dire autant des "circoli" locaux qui abritent tout au plus quelques dizaines de pensionnés italiens jouant aux cartes. Ce dépeuplement se confirme par l'évolution du nombre des inscrits. Alors

qu'il était de 3.459 pour toute la Belgique en 1981, il n'était plus que de 2.852 en 1988. Dans la province de Liège, le nombre des inscrits pour la même période est passé de 600 à 440 (9).

1.1.3. Les "patronati".

Les "patronati" sont des organismes d'assistance sociale et juridique liés aux organisations syndicales italiennes. On trouve ainsi en Belgique le "patronato" I.N.C.A. (Istituto Nazionale Confederale Assistenza) qui dépend de la C.G.I.L. (Confederazione Generale Italiana Lavoro); "le patronato" I.T.A.L. (Istituto Tutela Assistenza Lavoratori) qui dépend de la U.I.L. (Unione Italiana Lavoro); le "patronato" A.C.L.I. qui est lié à l'association nationale du même nom et enfin, l'I.N.A.S. (Istituto Nazionale Assistenza Sociale) qui dépend de la C.I.S.L. (Confederazione Italiana Sindacati Lavoratori). Ils ont joué un rôle important lorsque les travailleurs italiens rencontraient des problèmes spécifiques en matière de travail et d'emploi. Actuellement, la seule question épineuse qui n'est pas encore résolue est celle de la double taxation des pensions pour les Italiens qui ont effectué une partie de leur carrière professionnelle en Italie. La part de leur pension qui vient d'Italie continue à être doublement taxée: à la source, par l'Etat italien et à l'arrivée par l'Etat belge. Lorsqu'on visite les bureaux de ces "patronati", les seuls mais très nombreux clients que l'on rencontre, sont justement ces vieux Italiens qui se débattent sans trop bien comprendre dans les méandres techniques de la législation sociale. Lorsque cette question aura été résolue, les "patronati" devront faire preuve d'imagination pour se trouver une

nouvelle fonction. Comme le dit cet employé de l'I.N.C.A. :

"Alors moi ici à l'I.N.C.A., je me pose une question: que va faire l'I.N.C.A. en 1992? Parce que la première génération, d'ici 4 ans, on aura traité tous leurs problèmes de pensions, hein! [...]. Les jeunes, ben, on n'a pas de dossier pour les jeunes. Y n'ont pas de carrière en Italie. Alors un patronato, qu'est-ce qu'il va faire? [...] Enfin, il faut que l'I.N.C.A. se trouve d'autres créneaux autrement elle va disparaître, quoi". (interview n°31)

1.1.4. Les partis politiques.

Officieusement, la présence des partis politiques parmi la collectivité italienne de Belgique remonte à l'entre-deux-guerres. Officiellement, il a fallu attendre la première moitié des années 70 pour les voir s'implanter dans le pays. On peut faire l'hypothèse que certains partis aient misé sur le vote des immigrants pour faire pencher la balance en leur faveur au niveau des élections régionales italiennes. Quoi qu'il en soit, le P.C.I. (Partito Comunista Italiano) semble avoir été le premier à officialiser sa présence en Belgique. La fédération de Belgique du P.C.I. compte 4 régionales et plusieurs sections pour un total de près de 2.300 inscrits (10). Quant à la D.C. (Democrazia Cristiana), elle se compose de 20 sections et de 3.000 membres (11). Le P.S.I. (Partito Socialista Italiano) est représenté par 6 régionales et 30 sections pour un total de 2.800 membres (12). Lors des élections européennes de 1984, les Italiens résidant en Belgique furent autorisés à voter in loco pour des représentants de leur pays d'origine. Le P.C.I. obtint 41,6 % des suffrages, faisant par ailleurs élire à Strasbourg une "représentante" des immigrants. La dernière manifestation d'envergure organisée par le P.C.I. en Belgique eut lieu à cette occasion. Quelques

semaines avant sa mort, Enrico Berlinguer prononça un discours poignant aux trois milles Italiens réunis à Liège. C'était une foule que le P.C.B. (Parti Communiste Belge) n'avait presque jamais réunie au cours de son histoire! Quant à la D.C., elle obtint 18,2% des voix pour 14,2% au P.S.I. Aux dernières élections européennes, le P.C.I. chuta à 25,% tandis que la D.C. approchait la barre des 25% et que le P.S.I. s'approchait des 19% (13).

Les partis politiques italiens opérant en Belgique dirigent leurs activités vers le pays d'origine ou plutôt, ils suivent la ligne politique décidée par le centre romain du parti. Par ailleurs, ils ne font pas partie de l'échiquier politique formel belge.

1.2. Les organisations nées en Belgique.

Toute une pléiade d'associations culturelles, folkloriques récréatives et sportives ont progressivement été constituées dans les différents pôles d'immigration italienne en Belgique. On réservera ici une place spéciale aux associations régionales qui semblent être les plus dynamiques, non sans avoir mentionné la presse écrite, la télévision et la radio.

1.2.1. Les associations culturelles, folkloriques, récréatives et sportives.

La plupart de ces associations ont toujours été principalement orientées vers le pays d'origine: dans les associations culturelles,

c'est de culture italienne que l'on parle; dans les associations récréatives, ce sont les jeux de cartes italiens ou les "bocce" (le jeu de boules italien) qui ont les faveurs du public ; enfin, les équipes de football s'appellent avant tout Napoli, Inter, Juventus ou Torino. A Liège, elles furent regroupées, à l'initiative de quelques immigrants italiens, dans une ligue de football amateur vers la moitié des années soixante. Actuellement, la plupart de ces associations sont en fait des bars où se retrouvent surtout les vieux Italiens pour jouer aux cartes. Les associations culturelles les plus actives sont basées à Bruxelles. Y participent surtout les Italiens dorés qui appartiennent aux institutions communautaires européennes. Par ailleurs, il faut remarquer que çà et là sont nées ces dernières années des associations culturelles formées par des jeunes d'origine italienne qui refusent tout lien avec cette communauté italienne "traditionnelle" mais qui expriment la volonté de rechercher leurs racines culturelles sans passer par les canaux officiels ou associatifs italiens. Toutefois, ce phénomène reste marginal et il ne semble pas progresser de façon sensible.

1.2.2. Les associations régionales.

Comme partout ailleurs, les Italiens de Belgique se sont surtout, dès leur arrivée, rassemblés sur base de leur origine régionale, voire villageoise. Ce qui est plus récent en revanche, c'est la naissance et le développement d'un associationnisme faisant référence aux régions politiques d'origine - instituées au début des années soixante-dix - et cherchant à entretenir avec elles des contacts suivis. Actuellement, presque toutes les régions italiennes sont représentées en Belgique. Sur

les 88 associations italiennes que compte la circonscription consulaire de Liège, 39 sont des associations régionales. Elles se manifestent surtout par des grandes fêtes annuelles regroupant souvent une foule assez importante. Il n'est pas rare que l'assistance à ces événements dépasse les 1.000 personnes, parmi lesquelles les autorités locales belges ainsi que des représentants politiques et économiques de la région d'origine. En vue de négocier avec les autorités de la région d'origine, ces associations doivent se fédérer, ce que la plupart essaye de faire, les Sardes et les Siciliens y réussissant peut-être mieux que les autres. Par ailleurs, toutes ces associations se disent apolitiques. Toutefois, cet apolitisme n'est que relatif. Comme le dit ce responsable d'une association régionale à Liège:

"Notre association est apolitique. C'est vrai qu'elle a plus d'affinités avec la droite. Mais personne n'en est exclu ou refusé d'accès en raison de ses opinions politiques."
(conversation informelle)

La plupart de ces associations essayent de lancer des groupements de jeunes sous forme de groupes de danse folklorique ou à nouveau d'équipes de football, qui peuvent être financés directement par la région d'origine. Le succès de ces initiatives n'est pas spectaculaire (14).

1.2.3. La presse écrite, la télévision et la radio.

En ce qui concerne la presse écrite, la plupart des quotidiens nationaux italiens sont vendus en Belgique, du moins à Bruxelles, le jour-même de leur publication en Italie. Par ailleurs, à la différence des Etats-Unis où sort tous les jours "Il progresso italo-americano", il

n'existe pas en Belgique de quotidien issu de la collectivité italienne. Mis à part les différents périodiques réalisés par les associations nationales en Italie et les bulletins d'information produits par les associations au niveau local, la presse écrite italo-belge se résume à quatre titres principaux. L'hebdomadaire "Il Sole d'Italia" (15) émane de l'A.C.L.I. et de la C.S.C. (Confédération des Syndicats Chrétiens). Il est tiré à 30.000 exemplaires et est notamment envoyé gratuitement aux Italiens syndiqués à la C.S.C. (Dassetto F., 1983). Le mensuel "Cittadini Europei" est lié au P.C.I.. Il remplace depuis 1989, l'"Incontro dei lavoratori". Signalons aussi le mensuel "Il Lavoro", le journal lié au P.S.I. et "Missione Migrazione", le périodique des missions catholiques italiennes. On peut déceler au sein de ce petit monde de la presse italo-belge, une certaine préoccupation quant à son avenir comme l'exprime clairement ce directeur de journal:

"Parfois, je me pose la question: est-ce que le cycle du (*nom du journal*) est terminé ou pas? Parce que, je ne crois pas que la majorité de ses lecteurs soient des gens de plus de 50 ans. Mais il est certain que les gens de plus de 50 ans sont plus intéressés en gros que les jeunes. [...] C'est une question qu'il faut se poser et alors, à ce moment là, si son rôle n'est pas terminé, quel devra être son rôle et comment? Faut-il par exemple des journaux bilingues?" (interview n°27)

Quant à la télévision, la chaîne publique italienne RAI UNO est captée en Belgique de même que la chaîne luxembourgeoise RTL qui produit une émission hebdomadaire en langue italienne, intitulée "Buona Domenica". La chaîne publique belge francophone RTBF a décidé de mettre fin en janvier 1990, pour des motifs budgétaires, à la production de l'émission hebdomadaire "Ciao Amici" qui était réalisée à Liège depuis environ 20 ans. Elle n'a maintenu que l'émission radiophonique du même

les 88 associations italiennes que compte la circonscription consulaire de Liège, 39 sont des associations régionales. Elles se manifestent surtout par des grandes fêtes annuelles regroupant souvent une foule assez importante. Il n'est pas rare que l'assistance à ces événements dépasse les 1.000 personnes, parmi lesquelles les autorités locales belges ainsi que des représentants politiques et économiques de la région d'origine. En vue de négocier avec les autorités de la région d'origine, ces associations doivent se fédérer, ce que la plupart essaye de faire, les Sardes et les Siciliens y réussissant peut-être mieux que les autres. Par ailleurs, toutes ces associations se disent apolitiques. Toutefois, cet apolitisme n'est que relatif. Comme le dit ce responsable d'une association régionale à Liège:

"Notre association est apolitique. C'est vrai qu'elle a plus d'affinités avec la droite. Mais personne n'en est exclu ou refusé d'accès en raison de ses opinions politiques."
(conversation informelle)

La plupart de ces associations essayent de lancer des groupements de jeunes sous forme de groupes de danse folklorique ou à nouveau d'équipes de football, qui peuvent être financés directement par la région d'origine. Le succès de ces initiatives n'est pas spectaculaire (14).

1.2.3. La presse écrite, la télévision et la radio.

En ce qui concerne la presse écrite, la plupart des quotidiens nationaux italiens sont vendus en Belgique, du moins à Bruxelles, le jour-même de leur publication en Italie. Par ailleurs, à la différence des Etats-Unis où sort tous les jours "Il progresso italo-americano", il

n'existe pas en Belgique de quotidien issu de la collectivité italienne. Mis à part les différents périodiques réalisés par les associations nationales en Italie et les bulletins d'information produits par les associations au niveau local, la presse écrite italo-belge se résume à quatre titres principaux. L'hebdomadaire "Il Sole d'Italia" (15) émane de l'A.C.L.I. et de la C.S.C. (Confédération des Syndicats Chrétiens). Il est tiré à 30.000 exemplaires et est notamment envoyé gratuitement aux Italiens syndiqués à la C.S.C. (Dassetto F., 1983). Le mensuel "Cittadini Europei" est lié au P.C.I.. Il remplace depuis 1989, l'"Incontro dei lavoratori". Signalons aussi le mensuel "Il Lavoro", le journal lié au P.S.I. et "Missione Migrazione", le périodique des missions catholiques italiennes. On peut déceler au sein de ce petit monde de la presse italo-belge, une certaine préoccupation quant à son avenir comme l'exprime clairement ce directeur de journal:

"Parfois, je me pose la question: est-ce que le cycle du (*now du journal*) est terminé ou pas? Parce que, je ne crois pas que la majorité de ses lecteurs soient des gens de plus de 50 ans. Mais il est certain que les gens de plus de 50 ans sont plus intéressés en gros que les jeunes. [...] C'est une question qu'il faut se poser et alors, à ce moment là, si son rôle n'est pas terminé, quel devra être son rôle et comment? Faut-il par exemple des journaux bilingues?" (interview n°27)

Quant à la télévision, la chaîne publique italienne RAI UNO est captée en Belgique de même que la chaîne luxembourgeoise RTL qui produit une émission hebdomadaire en langue italienne, intitulée "Buona Domenica". La chaîne publique belge francophone RTBF a décidé de mettre fin en janvier 1990, pour des motifs budgétaires, à la production de l'émission hebdomadaire "Ciao Amici" qui était réalisée à Liège depuis environ 20 ans. Elle n'a maintenu que l'émission radiophonique du même

nom, qui elle, existe depuis plus de 30 ans. Au départ, elle s'appelait "La Wallonie accueille les travailleurs étrangers". Avant la prise de cette décision, nous avons rencontré un de ses animateurs qui s'était montré très critique à l'égard de l'émission, se prononçant même en faveur de sa suppression:

"A l'heure actuelle, maintenir Ciao Amici dans le ghetto des émissions pour émigrés, ça n'a plus de sens. Ce qu'il faudrait, c'est dans les heures de grande écoute [...] avoir chaque semaine 2 minutes, une rubrique, qui serait en français ou en italien suivant les circonstances, qui rende compte de la vitalité de cette communauté culturelle. Et alors là, c'est intéressant!" (interview n°28)

Il faut aussi signaler l'existence de nombreuses radios privées locales qui émettent en italien et parfois même en dialecte des différentes régions.

2. Les organisations principalement orientées vers le profit économique.

Lorsqu'on se promène sur un marché public de la région liégeoise, on est frappé par le nombre d'échoppes italiennes qu'on y trouve. Elles sont surtout spécialisées dans l'alimentation italienne et les fruits et légumes. Par ailleurs, d'année en année, on voit apparaître des commerçants turcs ou maghrébins qui proposent eux aussi les spécialités de leur pays d'origine mais qui de surcroît, se posent en concurrents des Italiens dans le commerce de détail des fruits et légumes. Il y a 20 ans, la clientèle de ces vendeurs italiens - qui étaient bien moins nombreux que maintenant - était exclusivement italienne. Outre le

service qu'elle rendait en fournissant les différents produits du pays d'origine. L'échoppe était en quelque sorte un point de rencontre de la population italienne où étaient diffusées les nouvelles concernant la collectivité. Le marché était notamment un des seuls moments de sociabilité pour les femmes italiennes. De nos jours, les choses ont bien changé. Les habitudes culinaires des Belges aussi. Ils viennent ainsi acheter pâtes et mortadelle, si bien que certaines échoppes italiennes reposent sur une clientèle exclusivement autochtone. D'autres en revanche, comptent toujours principalement des acheteurs italiens.

La fonction sociale des lieux de commerce est bien illustrée par la plus grosse échoppe italienne qui sillonne tous les marchés publics liégeois. Son propriétaire, un des plus anciens commerçants italiens de la région, a fait construire un impressionnant véhicule à deux étages. Au niveau du sol se trouve l'épicerie qui vend tous les produits alimentaires italiens. Au premier étage a été aménagé un bar où sont servies des collations à l'italienne. Ainsi, pendant que les femmes font les achats, les hommes se retrouvent au bar autour d'un bon expresso ou d'une grappa.

Parmi les organisations commerciales qui fournissent un service spécifique pour la collectivité italienne, on pourrait citer les agences de voyage, les transporteurs routiers spécialisés dans la rapatriation des meubles dans les cas de retours définitifs en Italie, certains restaurants et cafés italiens, etc.

3. Les liens entre les organisations communautaires.

Quels sont les liens entre ces multiples organisations et institutions communautaires? Y-a-t-il des réseaux entre elles et lesquels?

Un premier élément de réponse à ces questions consiste dans la constatation de l'inexistence d'une coordination générale de ces organisations, tant à l'échelle de la Belgique qu'à l'échelle de la Wallonie. Aucune structure centrale ne réunit sous son aile ces quelques centaines d'organisations et d'institutions.

Au niveau local, une certaine coordination existe à l'échelle des circonscriptions consulaires. Les différentes associations sont ainsi représentées dans des comités qui gravitent autour des Consulats (Comitato Assistenza Scolastica Italiani - Co.As.Sc.It -, Comitato Emigrazione Italiana - Co.Em.It - notamment). Ils émanent de l'Etat italien et ont pour objectif d'assister la collectivité et de faire participer les Italiens à l'étranger à la prise des décisions italiennes qui les concernent. Nous y reviendrons brièvement à la faveur du chapitre 14 lorsque nous examinerons le rôle des leaders italiens dans les relations avec l'Etat d'origine. A ce stade, il suffit de remarquer que les divisions politiques sont très marquées au sein de ces comités.

En fait, c'est justement l'appartenance politique qui est à la base de la formation des réseaux d'organisations et d'institutions communautaires. Au fil du temps, se sont reconstituées des familles politiques, correspondant assez fidèlement aux grandes aires politiques

du pays d'origine. En leur sein, les institutions entretiennent des relations privilégiées notamment par l'intermédiaire de personnages clés. Comme on le voit au schéma 1, page 369, on peut distinguer 3 aires politiques dans lesquelles se situe la plupart des institutions communautaires: l'aire chrétienne, l'aire communiste et l'aire socialiste. Chaque famille a son parti politique, son association nationale, son "patronato", ses journaux et ses associations culturelles, récréatives locales. En ce qui concerne l'aire chrétienne, les relations entre l' A.C.L.I. et la D.C. ne sont pas univoques. En effet, l'A.C.L.I. comprend aussi bien des chrétiens de gauche - certes, minoritaires - que des membres de la droite de la D.C.. On peut faire une remarque analogue quant à l'aire communiste au niveau des "patronati". L'I.N.C.A. de Belgique a traditionnellement été dominée par les communistes. Il semble toutefois que depuis quelque temps, la composante socialiste progresse. Il n'est donc pas impossible de voir un jour l'I.N.C.A. glisser dans la sphère socialiste. Soulignons aussi que les associations régionales se positionnent elles aussi clairement dans ce dispositif. Par exemple, tandis que l'A.C.E.B. (Associazione dei Campani Emigrati in Belgio) se situe dans l'aire chrétienne, l'U.S.E.F. (Unione Siciliani Emigrati e Famiglie) est dominée par des leaders de l'aire communiste.

Par ailleurs, des réseaux de relations inter-personnelles se nouent et se maintiennent au sein d'une même famille politique et il n'est pas bien vu de traverser les frontières. L'anecdote suivante synthétise bien l'esprit de ce milieu communautaire italo-belge. Lorsque je travaillais dans une association culturelle de l'aire communiste en banlieue

liégeoise, une autre association de l'aire communiste située à l'autre bout de la banlieue nous aidait notamment pour l'impression de notre bulletin périodique d'information. Cette seconde association abritait une équipe de football de la ligue amateur. Lorsque j'ai décidé d'aller jouer dans une autre équipe de football appartenant, elle, à l'aire socialiste, mon geste n'a pas du tout été apprécié. Les problèmes les plus graves éclataient lorsque ces deux équipes se rencontraient en championnat. J'étais en effet perçu comme un "traître" par les deux parties alors que j'avais tout simplement des amis des deux côtés. Au-delà de cette petite histoire, il faut bien dire que la rivalité et l'opposition entre les trois familles se marquent à tous les niveaux institutionnels considérés. Nous verrons dans les chapitres suivants comment cela se traduit sur le plan du leadership ethnique.

Enfin, on observe aussi qu'au sein de chaque famille, les conflits de personnes et d'associations sont parfois virulents. L'A.C.L.I. Liège, par exemple, a longtemps été en conflit avec l'A.C.L.I. Bruxelles-Luxembourg. En effet, nombre de leaders aclistes liégeois, peut-être influencés par l'importance du mouvement ouvrier en Wallonie se sont rebellés contre la domination de la D.C. sur l'association. Leurs prises de position toujours plus proches de l'aire communiste ont été l'objet de bien des débats animés au sein même de l'aire chrétienne.

4. La communauté italienne de Belgique: un ensemble éclaté d'institutions déclinantes?

Mises à part les associations régionales, toutes les autres

institutions qui forment la communauté italienne de Belgique traversent une crise profonde que l'on peut appréhender de deux façons. Premièrement, nous avons vu qu'elles parviennent à rassembler de moins en moins de personnes issues de la catégorie italienne de Belgique. Certes, le phénomène associatif italien, nous l'avons vu, n'a jamais concerné une fraction importante de la population italienne de Belgique. Mais depuis plusieurs années, on observe un déclin sensible des membres et des participants. Les primo-immigrants, moteurs principaux de ce tissu institutionnel, disparaissent peu à peu et, en tout cas, l'immigration italienne vers la Belgique ayant cessé depuis longtemps, leur nombre ne peut que décroître. En ce qui concerne les descendants des immigrants, on a vu qu'ils n'ont guère été tentés par la participation associative aux côtés de leurs parents. Le déclin toutefois ne se situe pas qu'au niveau quantitatif. Il s'exprime sur un plan qualitatif par la difficulté qu'ont connue et que connaissent encore les institutions communautaires de s'adapter à l'évolution de l'expérience migratoire de la collectivité italienne en Belgique ainsi qu'aux changements qui ont affecté la société belge dans son ensemble. En fait, elles ont pendant longtemps fonctionné en vue de préparer le retour final en Italie. Elles ont ainsi vécu dans une espèce de mythe du retour et sont donc restées principalement orientées vers l'Italie. Cela allait à l'encontre du processus de sédentarisation irréversible qui se déroulait sous leurs yeux et que les jeunes, eux, avaient saisi. En bref, les institutions communautaires n'ont pas suffisamment remis en question leur fonction initiale. Elles ont bien souvent continué à travailler comme si la conclusion du cycle migratoire allait se traduire par un retour au pays tandis qu'une fraction croissante de leur public potentiel, les jeunes,

envisageait son avenir dans le Royaume. Cette perpétuation du provisoire durable entretenu par les institutions communautaires, qui se reflète dans leur "routinisation" est ainsi à la base de leur déclin.

Une troisième facette du déclin associatif consiste dans la mainmise des partis politiques sur le tissu des institutions communautaires. La fameuse "lottizzazione" a pénétré la communauté italienne de Belgique rendant encore plus problématique qu'auparavant toute action coordonnée de l'ensemble de ses composantes. C'est en fait la logique de la politique politicienne italienne qui détermine ce qui se fait ou ce qui ne se fait pas en Belgique. Par exemple, lorsque le P.S.I. et le P.C.I. traversent en Italie une période d'opposition dure, on observera un mouvement analogue en Belgique. Dans une communauté italienne d'origine immigrée qui ne jouit pas d'un statut formel, on comprend que ces luttes mettent constamment en péril l'embryon d'unité qui pourrait se dégager.

Le caractère irréversible et irrémédiable de ce déclin dépendra dans une large mesure de ce que feront les générations suivantes. Actuellement, une petite minorité des plus jeunes s'est insérée dans ce tissu institutionnel communautaire, ralentissant un peu son déclin. D'autres jeunes ont tenté de s'organiser en dehors des institutions communautaires traditionnelles et de développer de la sorte des formes d'agrégation sociale mieux orientées vers leur vie "ici et maintenant". On a ainsi vu apparaître dans les années 70 des troupes de théâtre-action à Charleroi et à Liège dont l'objectif était de produire une forme d'expression politico-culturelle concernée par et s'opposant aux conditions de vie imposées aux jeunes en général, et aux jeunes

descendants des immigrants, en particulier, par un pays en crise et en voie de désindustrialisation. Ont aussi vu le jour différentes initiatives de formation professionnelle des jeunes d'origine étrangère animées par leurs semblables, dont l'ambition était de lutter ainsi contre leur marginalisation au quotidien des jeunes d'origine étrangères. Ces deux exemples d'initiatives autonomes des jeunes issus des collectivités ethniques d'origine immigrée n'ont jamais connu une ampleur comparable à celle du mouvement des jeunes Noirs britanniques ou des Beurs en France. On n'a pas vu jusqu'à présent émerger en Belgique les jeunes d'origine étrangère, donc aussi italienne, comme un acteur collectif sur la scène sociale et politique. Il semble peu probable dans un avenir proche que les jeunes d'origine italienne se rassemblent sur cette base. Tout laisse présager qu'ils vont continuer à privilégier la route individuelle pour se créer leur place au soleil dans la société belge.

Avant de localiser les élites de la collectivité italienne, nous allons maintenant nous efforcer de décrire le leadership de la communauté italienne. Nous pourrions alors examiner dans les prochains chapitres, les réponses que les leaders essaient de formuler pour réduire l'impuissance relative de la collectivité italienne à travers leurs relations avec les membres de la collectivité et de la communauté, avec l'Etat belge, avec l'Etat italien ainsi qu'avec les autres leaders ethniques d'origine immigrée.

B. LA STRUCTURE DU LEADERSHIP ITALIEN EN BELGIQUE.

La communauté italienne de Belgique étant, comme nous venons de le voir, ainsi divisée, déchirée, fragmentée et déclinante, qu'en est-il de son leadership? Comment se structure-t-il et comment se caractérise-t-il? Peut-on dégager des styles et des types de leadership différents? Comment peut-on l'appréhender dans une perspective dynamique? Ces quelques questions centrales serviront de fil conducteur dans cette présentation du leadership ethnique italien en Belgique.

A l'instar de la communauté à laquelle il est lié, il n'est pas surprenant de constater que le leadership italien en Belgique est éclaté, fragmenté et diffus. Tout comme il n'existe pas de structure centrale formelle qui regrouperait les différentes organisations et institutions communautaires, il n'existe évidemment pas un leadership italien unique et généralement reconnu comme tel par les Italo-Belges au niveau de l'ensemble du pays. On observe en revanche une multitude de leaders de types différents qui présentent néanmoins un certain degré de structuration.

1. Les types empiriques de leadership italo-belge

Comme nous l'avons vu au chapitre 3, plusieurs critères peuvent être utilisés pour distinguer des types différents de leadership ethnique. Dans cette étude, la caractérisation des leaders italiens par rapport à huit critères objectifs nous a permis de dégager 3 profils principaux de leader de la communauté ethnique italienne d'origine immigrée: les

leaders "traditionnels", les leaders "modernes" et les leaders "importés".

Avant de passer en revue les huit critères sur lesquels repose notre typologie du leadership italo-belge, il nous faut préciser qu'un neuvième critère - la sphère d'activité des leaders - a été préalablement utilisé pour déterminer les leaders qui constituent l'objet de cette recherche. Les lignes qui vont suivre concernent en effet exclusivement les leaders qui agissent principalement dans les domaines social et politique. Ainsi, nous ne nous intéressons pas au leadership religieux, ni au leadership économique, ni au leadership culturel, artistique ou sportif. En revanche, notre investigation concerne certainement les ecclésiastiques italiens de Belgique - et ils ne sont pas rares! - qui exercent une activité sociale et/ou politique en relation avec la communauté italienne. De même, les intellectuels ou les hommes d'affaires d'origine italienne qui développent une pratique en rapport avec la vie sociale et politique de la communauté seront eux aussi englobés dans cette étude. Plus précisément, s'ils sont aussi des leaders sociaux et politiques de la communauté italienne, les leaders en provenance d'autres sphères d'activité retiendront notre attention, mais exclusivement en ce qui concerne leur action dans la sphère sociale et politique. Cela dit, nous pouvons maintenant passer en revue nos huit critères et ainsi présenter les trois profils de leader mis en évidence. Nous présenterons successivement l'expérience migratoire, l'âge, le niveau d'éducation, le professionnalisme, l'étendue, les références culturelles, l'orientation des activités et la reconnaissance. Ils sont par ailleurs visualisés au tableau 23, page 370.

1.1. L'expérience migratoire.

En fait, seuls les leaders "traditionnels" sont réellement des travailleurs immigrés au sens strict de l'expression que nous véhiculons implicitement tout au long de cette étude. Pour la plupart, ils sont arrivés en Belgique après la Seconde Guerre mondiale suivant les modalités décrites au chapitre 9. On trouve aussi parmi les leaders "traditionnels" des personnes qui n'étaient pas encore à leur arrivée, des travailleurs. Ils sont nés en Italie, ils y ont vécu leur enfance, soit dans sa totalité, soit en grande partie. Leur premier contact avec l'institution scolaire a eu lieu dans ce pays. La plupart ont été arrachés à l'enseignement primaire pour suivre leurs parents en Belgique ou bien ils sont partis juste après. En d'autres mots, ils ont foulé pour la première fois le sol belge à l'aube de l'adolescence ou au crépuscule de l'enfance.

Quant aux leaders "modernes", ils ne méritent pas le qualificatif d'immigrés dans la mesure où la plupart d'entre eux sont nés en Belgique. Ils n'ont par conséquent migré de nulle part. Une partie d'entre eux a certes accompli le fameux voyage souvent dans un berceau ou dans les bras de leur mère. En bref, les leaders "modernes", qu'ils soient nés en Belgique ou arrivés en bas âge, ont été entièrement socialisés dans le pays d'accueil. Le souvenir du périple est tout au plus, dans leur cas, inscrit dans leur inconscient.

Les leaders "importés" sont en quelque sorte des immigrés dans la mesure où ils ont effectivement quitté l'Italie pour venir en Belgique.

Toutefois, ils n'ont jamais été destinés à travailler dans les mines ou dans la sidérurgie. Ils ont plutôt été envoyés en Belgique pour organiser l'encadrement des travailleurs immigrés, que ce soit sur un plan social, politique ou religieux. On trouve donc beaucoup de prêtres parmi les leaders "importés" mais aussi des fonctionnaires de partis ou de syndicats. Ils n'ont donc jamais vécu de leur propre personne les mêmes souffrances que les travailleurs immigrés. Nombre d'entre eux ont une expérience directe de plusieurs pays où vivent des collectivités italiennes importantes. On peut aussi ranger dans ce groupe les leaders qui se trouvent en Belgique pour des raisons étrangères à l'immigration et qui n'ont découvert cette réalité qu'une fois arrivés dans le pays. Il s'agit par exemple de certains fonctionnaires européens et des membres de leur famille.

1.2. L'Age.

Si l'on se souvient de l'histoire de l'immigration italienne en Belgique, on comprendra aisément que les leaders "traditionnels", et surtout les travailleurs immigrés, sont relativement âgés. La plupart d'entre eux avoisinent ou dépassent les 55-60 ans. Les plus jeunes d'entre eux, ceux qui sont arrivés non pas en tant que travailleurs mais dans le cadre du regroupement familial, ont entre 45 et 50 ans.

Il est intéressant de remarquer que l'on ne trouve qu'exceptionnellement des leaders "modernes" d'un âge inférieur à 25 ans. Il s'agit là d'un indicateur du faible engagement communautaire des descendants des travailleurs immigrés de la troisième et de la quatrième

génération. Les plus jeunes leaders "modernes" ont entre 30 et 35 ans, les plus vieux frôlent la moitié de la quarantaine. Ainsi, la majorité d'entre eux appartiennent à ce qui est communément appelé la "seconde génération" des immigrants italiens.

Les leaders "importés" sont en général plus âgés que les leaders "modernes" et souvent un rien plus jeunes que les leaders "traditionnels". Ils ont fréquemment entre 50 et 55 ans. Les plus jeunes d'entre eux appartiennent à la sous-catégorie que nous évoquons plus haut et à laquelle on pourrait donner le nom de leaders "accidentels".

1.3. Le niveau d'éducation.

Les leaders "traditionnels" se caractérisent par un niveau d'éducation assez bas. En général, Ces leaders - travailleurs immigrants ont tout au plus un certificat d'enseignement primaire. Quant aux leaders arrivés enfants ou adolescents, ils avaient tout juste le temps de décrocher un diplôme de l'enseignement professionnel avant d'être mis au travail souvent au même niveau que leurs parents, parfois à l'échelon directement supérieur.

Parmi les leaders "modernes" prédominent les diplômés de l'enseignement secondaire supérieur. Il est par ailleurs assez courant de trouver des leaders "modernes" qui ont effectué des études universitaires ou para-universitaires. Pour ces derniers, les études sociales (assistant social, éducateur, etc.) sont un parcours souvent choisi.

Les leaders "importés" sont les plus scolarisés des trois types de leaders que nous sommes en train de présenter. La quasi totalité d'entre eux ont étudié à l'université, souvent en Italie, ou dans une institution qui s'y apparente. C'est certainement vrai dans le cas des prêtres qui peuvent souvent disposer d'un solide bagage culturel. En fait - si le lecteur m'autorise un égarement subjectif - les leaders que j'ai rencontrés qui me semblaient être les plus brillants intellectuellement étaient pratiquement toujours des prêtres ou, en tout cas, ils l'avaient été par le passé.

1.4. Le professionnalisme.

Contrairement à ce que d'autres chercheurs étudiant d'autres collectivités ethniques d'origine immigrée dans des contextes différents (Werbner P., 1985; Higham J., 1978) ont démontré, on ne remarque pas une tendance sensible à la professionnalisation du leadership de la communauté italienne de Belgique.

Les leaders "traditionnels" ont toujours été et continuent d'être essentiellement des volontaires qui se consacrent à leur pratique communautaire après leur journée de travail. Certes, ceux d'entre eux qui sont en retraite disposent de plus de temps à dédier à la communauté, mais rares sont ceux qui ont eu une formation spécifique liée à leur action.

En revanche, les leaders "importés" ont toujours été et continuent d'être des professionnels de l'immigration. Rappelons qu'ils sont en

fait venus pour "prendre soin" des travailleurs immigrés italiens et pour les encadrer! Parmi les prêtres, les missionnaires scalabrinien, par exemple, recevaient une formation spécifique orientée vers les questions relatives aux migrations (Sacchetti P.G.B., 1978).

En ce qui concerne les leaders "modernes", la plupart d'entre eux restent des volontaires même si, depuis un peu plus de 10 ans, certains se sont professionnalisés. Il s'agit surtout des plus jeunes d'entre eux, qui sont diplômés de l'enseignement supérieur souvent dans le domaine social. Certains ont trouvé un emploi pour une durée déterminée, principalement dans le cadre de programmes de résorption du chômage ou d'insertion dans le marché du travail, dans des organisations ou institutions ethniques financées par les pouvoirs publics.

Toutefois, par comparaison avec la Grande-Bretagne où existe une véritable "Race Relations Industry" (Jacob B., 1986) faite d'un ensemble d'institutions étatiques ou para-étatiques spécialisées dans les questions raciales et dans lesquelles s'est professionnalisé le leadership ethnique, il n'existe pas en Belgique une "industrie des populations d'origine immigrée" d'une telle ampleur. Cela peut expliquer pourquoi le leadership ethnique d'origine immigrée en général, et le leadership italien en particulier, n'a pas connu un processus de professionnalisation remarquable. Nous reviendrons de façon plus approfondie sur cette question du rôle de l'Etat Belge en relation avec le leadership de la communauté italienne et des communautés ethniques d'origine immigrée en général à la faveur du chapitre 13.

1.5. L'étendue du leadership ethnique.

Tout comme le remarque J. Higham (Higham J., 1978) pour le cas des Etats-Unis et comme le souligne R. Harney (Harney R., 1981) dans son étude consacrée à la petite Italie de Toronto, le leadership ethnique est bien souvent un phénomène essentiellement local. Il semble que cette constatation d'ordre général s'applique aussi au cas des Italiens en Belgique. En effet, les leaders italiens s'appuient généralement sur une petite clientèle locale qui ne dépasse pas l'association dont ils sont les responsables. C'est le cas de la totalité des leaders "traditionnels". En ce qui concerne les leaders "modernes", quelques-uns d'entre eux exercent leur activité à un niveau un peu plus large, mais la majorité d'entre eux restent des leaders locaux. C'est parmi les leaders "importés" que l'on trouve le plus de leaders "supralocaux", capables de s'affirmer au sein d'une aire politique au-delà de la petite clientèle locale. Il reste que, si l'on se place au niveau de l'ensemble de la Belgique, la notion de leadership italien devient complètement évanescence.

1.6. Les références culturelles.

A ce niveau, les leaders "traditionnels" restent orientés vers le pays d'origine même après plus de 30 années passées en Belgique. Les leaders "modernes" manient des références culturelles qui viennent surtout de la société belge même si certains d'entre eux se revendiquent d'une certaine "italianité" à laquelle ils réussissent difficilement à donner un contenu. Ainsi, une des personnes interrogées nous disait en

parlant d'une éventuelle carrière politique en Belgique, qui nécessite l'acquisition préalable de la nationalité belge:

"C'est une question de choix que tu fais. Moi, j'abandonnerai pas la nationalité italienne. C'est purement sentimental".
(interview n°38)

C'est toutefois parmi les leaders "importés" que l'on trouve les personnes les plus habiles à manier la bi-latéralité des références culturelles. Comme disait l'un d'entre eux:

"Je ne suis pas un Italien à Bruxelles, non, je suis un Italien de [en insistant] Bruxelles". (interview n°44)

Ils sont capables d'utiliser soit des références italiennes, soit des références belges, suivant les circonstances et les interlocuteurs auxquels ils sont confrontés.

1.7. L'orientation de l'activité.

Les leaders "traditionnels" dirigent leur pratique presque exclusivement vers le pays d'origine. Ils préfèrent entretenir des relations privilégiées avec les autorités du pays d'origine qu'avec des représentants politiques belges. Les contacts avec le monde politique et social belge peuvent s'inscrire dans le cadre de la solidarité internationale ou du maintien de relations amicales mais en général, les leaders "traditionnels" poursuivent par ce biais des objectifs tout à fait instrumentaux comme par exemple l'obtention de subsides ou d'aides financières diverses.

En revanche, les leaders "modernes", mettent plutôt l'accent sur leur pratique dans des institutions émanant de la société politique belge. Ils favorisent les contacts avec les autorités locales notamment dans le cadre d'institutions consultatives des populations d'origine étrangère que nous étudierons au chapitre 13. Ils restent toutefois présents dans les institutions orientées vers l'Italie.

Enfin, les leaders "importés" semblent capables d'orienter leur pratique tant en direction de l'Italie que de la Belgique. Tout se passe comme si ils voulaient en fait être également présents des deux côtés.

En bref, il semble donc y avoir une corrélation entre les références culturelles des leaders italiens et l'orientation de leur pratique.

1.8. La reconnaissance.

La question de la reconnaissance des leaders ethniques et le problème qui lui est lié, celui de leur représentativité, constituent des murs sur lesquels viennent souvent buter les chercheurs dans ce domaine. La plupart des collectivités et des communautés ethniques d'origine immigrée n'étant pas définies formellement, n'étant pas des ensembles unifiés aux frontières claires ou des corps électifs constitués, quand et comment peut-on dire qu'un leader ethnique est reconnu et qu'il est représentatif? Dans le cas des Italiens de Belgique, étant donné l'éclatement de la communauté et de son leadership, ce problème se pose de façon cruciale. Autrement dit, la communauté italienne de Belgique est-elle suffisamment définie pour

qu'elle puisse reconnaître des leaders et pour qu'on puisse savoir qui en est représentatif?

Afin de répondre à cette interrogation, il faut d'emblée distinguer entre la reconnaissance interne et la reconnaissance externe dont jouissent ou ne jouissent pas les leaders italiens. La reconnaissance interne vient de l'intérieur de la communauté tandis que la reconnaissance externe est octroyée aux leaders de l'extérieur, notamment par les institutions de la société politique belge et italienne. Dans le premier cas, le problème ne peut pas être posé au niveau de l'ensemble de la communauté italo-belge en raison justement de son hétérogénéité et de son morcellement. Autrement dit, il n'existe pas, répétons-le, et il ne peut pas exister dans l'état actuel de la communauté, de leader unanimement reconnu qui peut être dit représenter l'ensemble des Italiens de Belgique. La reconnaissance interne et la représentativité qui l'accompagne doivent être appréciées à un plan inférieur. Ainsi, les leaders ne peuvent jouir que d'une reconnaissance au niveau de leur association ou de leur institution ethnique - qui peut être accordée soit par un processus électif, soit par des procédés plus informels - qu'ils peuvent ainsi prétendre représenter. Cette absence de reconnaissance interne globale est à la base de la lutte, que l'on étudiera au chapitre 12, qui oppose les différents leaders pour la représentativité de la communauté.

En ce qui concerne la reconnaissance externe, elle est (ou elle n'est pas) octroyée par des institutions qui considèrent souvent la communauté voire même la collectivité italienne comme un bloc

monolithique ou, pour le moins homogène. On peut donc dans cette mesure poser le problème de la reconnaissance externe et de la représentativité des leaders italiens au niveau global de la communauté. Dans cette situation, un espace relativement important est laissé aux leaders autonomes qui peuvent profiter de l'ignorance des institutions extérieures pour se présenter comme les seuls leaders représentatifs de la communauté. Ainsi, les leaders qui jouissent d'une reconnaissance externe importante ne sont pas nécessairement ceux qui disposent de la plus grande reconnaissance interne.

Cela dit, tout les leaders italiens, qu'ils soient "traditionnels", "modernes" ou "importés" disposent d'un certain degré de reconnaissance externe et de reconnaissance interne. En règle générale, il semble que les leaders "importés" jouissent d'une reconnaissance externe, surtout en provenance de la société politique belge, supérieure par rapport aux deux autres types de leaders. Ainsi, c'est souvent à des leaders "importés" que les médias et la société politique belge donnent la parole lorsque des problèmes liés à la migration émergent. Cela est peut-être dû au fait qu'ils sont souvent des intellectuels supposés mieux maîtriser les différentes dimensions de l'expression publique. En revanche, les leaders "traditionnels" semblent jouir du degré de reconnaissance interne le plus élevé. Quant aux leaders "modernes", ils paraissent occuper en matière de reconnaissance et de représentativité une position intermédiaire entre les deux autres types de leadership.

Par ailleurs, les trois types de leaders italiens se distinguent de manière plus intéressante quant à l'origine première de la

reconnaissance dont ils disposent. Les leaders "traditionnels" ont d'abord été reconnus à l'intérieur de la communauté pour ensuite essayer de faire valoir cette reconnaissance interne à l'extérieur du groupe, principalement dans la société politique du pays d'origine. On conçoit bien les luttes qui opposent les leaders traditionnels pour obtenir cette reconnaissance en provenance d'Italie. En revanche, les leaders "importés" jouissaient au départ d'une reconnaissance externe tant de la part de la Belgique que de l'Italie. Tous ne sont pas arrivés par la suite à se faire reconnaître par la communauté. Ainsi que l'exprime ce prêtre responsable d'une mission catholique dans un endroit de Wallonie à forte concentration sicilienne:

"Et alors comme leadership, c'est très difficile. C'est le leadership entre eux. Ils ont leur chef. [...] Un des leurs. Celui qui a le plus d'autorité. Ce n'est ni le plus vieux, ni le plus intelligent, ni rien. C'est celui que eux ont choisi comme ça. Mais sans votations [sic], sans élections, sans rien. C'est-à-dire que c'est une question morale, le chef, le capo-mafia, c'est comme ça. [...] Entre eux, ils ont leur chef et ils l'écoutent, ils le suivent. Mais en dehors, il n'y a rien." (interview n°20)

Alors qu'il est souvent perçu dans les milieux belges comme un leader de l'immigration italienne, la reconnaissance interne dont il jouit est réduite au strict minimum.

Quant aux leaders "modernes", certains peuvent d'abord compter sur une reconnaissance interne tandis que d'autres peuvent d'abord compter sur une reconnaissance externe.

Après avoir dégagé ces trois types de leaders de la communauté

italienne, voyons quels styles de leadership ils mettent en oeuvre.

2. Les styles de leadership italien.

Il convient de distinguer entre les styles internes et les styles externes de leadership ethnique. En effet, les leaders ethniques en général et les leaders italiens en particulier ne se comportent pas de la même façon dans leurs relations avec les membres de leur communauté ou de leur collectivité que dans celles qu'ils entretiennent avec les institutions de la société politique du pays d'origine et du pays d'accueil. Chaque type de relations revêt un enjeu différent. Dans ce paragraphe, qui constitue en quelque sorte un avant-propos des développements ultérieurs qui seront présentés aux chapitres 12, 13 et 14, on s'en tiendra plutôt à des considérations d'ordre général concernant les styles internes et les styles externes de leadership italien.

2.1. Les styles internes de leadership italien.

Dans les relations qui les lient avec les membres de la communauté, ce qui est en jeu pour les leaders ethniques, c'est notamment la définition et la mise en oeuvre de la politique suivie par l'institution qu'ils conduisent. Cela suppose un processus de prise de décision. A cet égard, les leaders italiens, qu'ils soient "traditionnels", "modernes" ou "importés" sont souvent plutôt de style autocratique et parfois dictatorial (16). En fait, dans la mesure où ils estiment être les détenteurs du savoir, en l'occurrence de la ligne politique valable pour

la communauté (De Wasseige Y., 1983), ils ont souvent tendance à prendre les décisions seuls et ils essayent par la suite de les imposer aux suiveurs. Pour fonctionner, le leadership autocratique suppose des suiveurs relativement apathiques, ce que sont sans aucun doute les membres de la communauté italienne de Belgique.

2.2. Les styles externes de leadership italien.

Dans quelle mesure l'ancienne distinction établie par G. Myrdal (17) (Myrdal G., 1962) entre les leaders "protestataires" et les leaders "accommodateurs" peut-elle nous aider à appréhender la réalité du leadership italien en Belgique?

Durant l'entre-deux-guerres, la collectivité italienne de Belgique était en grande partie composée d'anti-fascistes qui se battaient pour mettre fin au régime mussolinien qui les avait forcés à l'exil (Morelli A., 1987). Certains d'entre eux restèrent en Belgique pendant la guerre afin de combattre aux côtés des résistants belges (Morelli A., 1983). Les leaders italiens de cette période étaient sans aucun doute des leaders "protestataires" qui refusaient avec véhémence l'ordre établi. Dans l'après-guerre, les leaders immigrés de l'aire communiste furent pendant tout un temps des leaders protestataires. Les idées d'abolition du capitalisme et de l'avènement d'une société sans classes et sans impérialisme soutenaient leur action et leur combat même en Belgique. Les derniers leaders protestataires italiens en Belgique sont issus du petit mouvement artistico-politique du théâtre-action qui a vu le jour dans la foulée des luttes étudiantes de mai 1968 dont ils partageaient

la philosophie. A l'initiative d'intellectuels belges d'extrême-gauche, l'objectif de ces compagnies de théâtre-action était de bâtir un mouvement de réflexion et de conscientisation autour de la question de l'immigration, qui était inscrite dans le cadre du développement de la société capitaliste qu'elles voulaient renverser. Un animateur recrutait des jeunes d'origine immigrée pour monter avec eux des spectacles à thème qui étaient alors présentés un peu partout dans les milieux populaires (maisons de jeunes, maisons du peuple, associations, etc.). C'était, comme le dit un animateur "un travail culturel qui cachait un travail politique" (interview n°39). Cette même personne, qui allait par la suite devenir un des leaders du mouvement, raconte à propos des débuts de son expérience:

"Moi, j'étais gêne d'être Italien et puis, en commençant à fréquenter ce groupe-là, j'ai appris beaucoup de choses. J'ai appris à être fier d'être Italien. Et j'ai compris pourquoi j'étais là, quelles étaient les raisons politiques et économiques qui avaient fait que j'étais là. Et c'était chouette pour moi de comprendre. En fait, je me rendais compte que ni la télé, ni la radio, ni les journaux ne nous aidaient à comprendre les choses. On nous donne des informations mais jamais on ne donne aux gens les clés pour comprendre. Or, c'est ça qui est essentiel. C'est: qu'est-ce qu'un système économique et qu'est-ce qu'il engendre comme phénomènes? (interview n°39)

Mais à l'instar des leaders de mai 68, ces leaders italiens se transformèrent. Le mouvement se disloqua au bout de quelques années: une partie se professionnalisa, laissant tomber le travail politique au profit du travail purement théâtral tandis que d'autres quittaient complètement le mouvement.

Actuellement, tous les leaders italiens sont, dans les termes de

Myrdal des leaders "accommodateurs". Qu'ils soient de type "traditionnel", "moderne" ou "importé", qu'ils appartiennent à l'aire chrétienne, à l'aire communiste ou à l'aire socialiste, ils ne contestent jamais l'ordre établi, que ce soit en Belgique ou en Italie. Leur objectif n'est pas de remettre en cause le système économique et politique qui est à la base des désavantages qu'ils continuent de subir. Ils visent plutôt à mieux s'y insérer afin de pouvoir en retirer le maximum de bénéfices - c'est-à-dire d'arriver à atténuer au maximum les désavantages subis - pour eux et pour le groupe. Pour ce faire, certains leaders perpétuent des stratégies reposant sur une certaine mentalité d'assistés, qui a longtemps caractérisé les leaders italiens. Se percevant comme des faibles et des impuissants au plus haut point, ils n'ont pas la "prétention" de formuler et de présenter des revendications aux autorités belges ou italiennes, mais simplement de leur soumettre des requêtes. Comme le dit ce leader "moderne":

"[...] Je ne contente de répercuter les problèmes que nous connaissons et de demander à ceux qui nous dirigent d'essayer de faire un petit quelque chose pour nous; je ne demande pas le fin du monde", (interview n°1)

En quelque sorte, cette démarche peut être interprétée comme une tentative de transformer l'impuissance subjectivement perçue en pouvoir, ou plus précisément, de faire de l'impuissance de la collectivité une base du pouvoir individuel des leaders.

D'autres leaders se posent en partenaires de la société belge avec laquelle ils partagent un destin commun qu'ils doivent gérer ensemble. Ainsi, pour ce leader "moderne":

"L'idéal, c'est que l'immigration devienne un partenaire authentique avec la communauté belge dans la construction de la société liégeoise, belge, européenne." (interview n°19)

Il apparaît clairement qu'il s'agit pour eux d'un idéal à atteindre. En effet, la question de l'acceptation de la part des institutions politiques belges de cette forme de partenariat avec les leaders italiens reste à ce point ouverte.

Enfin, d'autres leaders imaginent leurs stratégies principalement en termes de négociation, de "trade-off" avec les institutions politiques belges. Ils essaient donc d'augmenter les atouts dont ils disposent et de se positionner dans les espaces où se déroulent ces négociations. A cet égard, ce leader de l'aire chrétienne nous disait:

"Mes objectifs, c'est 1. la participation des Italiens à tous les comités directeurs du parti, du P.S.C. (18) parce que c'est là que se prennent les décisions, 2. avoir un siège au P.S.C.-C.V.P. (19), ça m'intéresse, voilà, 3. Et puis essayer d'avoir le droit de vote aux prochaines élections communales, c'est ça qu'on voudrait. Puisqu'à partir du moment où tu as le droit de vote aux élections communales, ta position contractuelle est beaucoup plus forte." (interview n°38)

En tout état de cause, le rejet de l'affrontement comme stratégie valable dans leurs relations avec les autorités politiques trouve un consensus parmi les leaders italiens de Belgique:

"L'action frontale n'aurait aidé ni les immigrés ni les Belges." (interview n°32)

On peut se demander s'il ne s'agit pas là d'un indicateur de l'acculturation politique quasi totale qu'ont subie les Italiens au cours de leur stabilisation en Belgique. En effet, comme on le verra de façon plus approfondie au chapitre 13, la vie politique belge est faite

d'inertie, d'équilibres (souvent précaires), de consensus, de non-décisions, mais très rarement d'affrontements ouverts trop importants, quelle que soit la question traitée à l'exception peut-être du problème communautaire. Ainsi, la prise de position des leaders italiens peut être analysée comme la preuve de leur bonne compréhension des règles du jeu politique dans le pays.

3. La structuration du leadership italien (partie 1):

"multipositionnalité" (20) des leaders, liens sociaux, conflits et luttes.

Si, comme nous l'avons dit plus haut, il n'existe pas un leadership unique de la communauté italienne de Belgique, les leaders italiens formant plutôt un ensemble fragmenté et éclaté, qu'en est-il de sa structuration? Qu'est-ce qui réunit ces multiples leaders locaux? C'est ce que nous allons examiner à la faveur des deux prochains points.

3.1. La "multipositionnalité" des leaders.

Dans une étude consacrée aux groupes ethniques au Canada, Gustav Tryggvason (Tryggvason G., 1971) avait observé qu'en règle générale, les leaders des associations ethniques étaient souvent membres de plusieurs associations simultanément. Dans chacune d'entre elles, ils occupaient une position en vue qui leur permettait d'exercer une influence sur la politique qu'elles suivaient. L'observation minutieuse des leaders italiens en Belgique nous a conduit à faire état de la même constatation: les leaders italiens se caractérisent généralement par

leur "multipositionnalité". Plus précisément, ils sont membres et occupent des positions en vue simultanément dans plusieurs institutions italiennes appartenant à la même famille politique. De plus, ils représentent presque toujours l'une ou l'autre de ces institutions dans les comités et les conseils liés soit à l'Etat belge, soit à l'Etat italien, qui ont pour mission de s'occuper des problèmes spécifiques de l'immigration et des populations d'origine étrangère. Enfin, ils appartiennent souvent à des organisations belges de la mouvance politique correspondante à la leur, au sein desquelles ils détiennent rarement des positions remarquables de pouvoir.

Ainsi, lorsque nous avons effectué notre travail d'investigation sur le terrain, le sujet d'enquête n°1 était le vice-secrétaire du P.S.I. en Belgique. Il représentait le parti dans le Co.Em.It (21) de Liège. Il présidait le C.C.C.I. (22) de la ville de Liège et il représentait ce conseil au C.C.P.O.E. (23). Il était par ailleurs membre du P.S. et avait été militant à la F.G.T.B.. Quant au sujet n°2, il était lui aussi affilié au P.S.I. mais aussi à l'A.I.C.S. et à la Ferdinando Santi. Il était le chef du groupe socialiste au C.C.C.I. de Liège. Par ailleurs, il appartenait au P.S.. Quant au sujet n°31, il était employé au "patronato" I.N.C.A., il était le vice-président d'une association culturelle de l'aire communiste. Il était affilié à une association régionale. Il représentait le "patronato" au Co.Em.It. dont il avait par ailleurs auparavant occupé la présidence. Enfin, il continuait de militer dans le P.C.I. et à la F.G.T.B.. Le sujet n°32 était un responsable du P.C.I.. Il était le président de l'association de l'aire communiste mentionnée plus haut. Il était enfin le président

d'une fédération d'associations régionales Sardes. Le sujet n°38 était, quant à lui, le secrétaire politique de la D.C. en Belgique, l'avocat du "patronato" A.C.L.I. de Liège et le responsable d'un centre culturel de l'aire catholique. Il était actif au sein d'une association régionale et il avait fondé une association qui se dédiait à l'animation culturelle dans l'aire chrétienne de la communauté italienne de Seraing. Il était par ailleurs membre du P.S.C.. Le n°34 enfin, était un des responsables et des fondateurs de la D.C. et de l'U.N.A.I.E.. Il présidait une association régionale et un mouvement culturel de la famille catholique. Il était membre du P.S.C. et avait présidé un des tout premiers conseils consultatifs des immigrants mis sur pied en Belgique. Il est inutile d'aller plus loin dans la présentation d'exemples de "multipositionnalité". Ils sont en fait la règle, les leaders "unipositionnels" étant les exceptions.

On constate aussi que les leaders italiens sont extrêmement attachés aux positions qu'ils occupent. Les leaders "traditionnels" se plaignent souvent de l'absence d'une relève qui les obligerait en fait à rester en place contre leur gré. Mais lorsque leur position est réellement menacée, il procèdent rapidement à une disqualification des prétendants à leur poste:

"Mon souhait, c'est de donner le passage le plus vite possible mais en garantissant la continuité, la continuité de la vision," (interview n°32)

Il suffira ainsi affirmer que "la continuité de la vision" n'est pas assurée pour se maintenir en place "contre son gré". Lors d'une réunion

d'un conseil consultatif des immigrants à laquelle j'ai assisté en novembre 1988, une discussion éclata à propos de l'éventuelle admission de Belges d'origine étrangère et immigrée au sein du conseil. La quasi totalité des membres du conseil exprima de façon très décidée son refus d'une telle éventualité. En effet, on peut penser que la candidature de jeunes d'origine étrangère pourrait convaincre les jeunes électeurs potentiels, ce qui en raison de leur poids numérique dans l'électorat potentiel immigré, pourrait menacer la position des leaders établis. Rien d'étonnant dès lors que cette proposition rencontre l'hostilité vigoureuse de ces derniers.

Cette parenthèse à propos de l'attachement des leaders à leur position étant faite, il faut souligner l'importance de la "multipositionnalité" dans la structuration du leadership italien en Belgique. En effet, cette "multipositionnalité" crée ou nourrit des liens sociaux et des réseaux de relations privilégiés et assez clos entre les leaders italiens, qui constituent un des axes de la structuration du leadership. Elle permet par ailleurs aux conflits et aux luttes entre les leaders, qui en constituent le second axe, d'avoir lieu.

3.2. Liens sociaux et réseaux de relations des leaders italiens.

La "multipositionnalité" des leaders italiens crée des liens sociaux et elle sanctionne des relations sociales pré-existantes entre eux. Elle permet ainsi de tisser des réseaux sociaux de leaders, d'abord au sein d'une même aire politique, ensuite au-delà des frontières de ces

familles.

Comme nous le disions plus haut, la communauté italienne se divise en fait en trois familles politiques. Au sein de chacune d'entre elles existent des relations privilégiées entre les leaders des institutions qui la composent. Dans la mesure où ils occupent tous plusieurs positions dans des associations différentes, les leaders d'une même famille se rencontrent souvent, ils fréquentent les mêmes endroits, ils travaillent ensemble et, on y reviendra dans le point suivant, ils s'opposent aussi. Par ailleurs, étant donné qu'ils tiennent à ces positions, il est très difficile pour un candidat de pénétrer ces cercles relativement clos. Ainsi, si l'on se place au niveau d'une famille politique, sur un plan local, il existe un certain degré de structuration du leadership. Nous illustrerons nos propos par des exemples relatifs aux trois aires politiques dégagées dans la région de Liège.

En ce qui concerne d'abord l'aire chrétienne, des relations privilégiées existent entre nos sujets d'enquête n°34, n°38, n°29. Ils appartiennent tous les trois à la D.C. et ils y jouent un rôle actif. Si vous allez à une manifestation organisée par telle mission catholique, vous les rencontrerez très probablement. De même, vous les apercevrez au bal annuel de la Croix-Rouge italienne. Même si les relations personnelles entre le n°34 et le n°38 ne sont pas des meilleures, ils appartiennent aux mêmes institutions et par conséquent, ils doivent travailler ensemble. Si l'on passe à l'aire communiste, l'employé du "patronato" I.N.C.A. tiendra ses permanences sociales exclusivement dans

des associations appartenant à la famille dont les responsables sont comme lui, membres du P.C.I.. La plupart d'entre eux se retrouveront lorsqu'une autre association de la même tendance organisera tel débat ou telle conférence. Dans l'aire socialiste, n°1 et n°2 sont présents au C.C.C.I. de Liège dont les réunions sont préalablement préparées au sein du P.S.I.. En bref, on observe que les leaders d'une même famille entretiennent entre eux des contacts fréquents au sein des institutions qui la composent. A cet égard, il semble que le parti politique soit devenu le lieu de réunion par excellence de ces leaders.

Par ailleurs, les leaders des différentes familles politiques se rencontrent dans les comités et conseils émanant de l'Etat belge ou de l'Etat italien qui ont pour mission de contribuer à régler les différents problèmes liés à l'immigration. Si l'on prend d'abord les organes liés au Consulat, on remarque que les mêmes leaders sont toujours présents depuis de nombreuses années. Ainsi, l'aire chrétienne sera toujours représentée entre autres par le n°34, le n°8, le n°19. Pour l'aire socialiste, on retrouvera souvent les n°33a et 33b. Pour l'aire communiste, on évitera difficilement les n°32, n°31. Le même phénomène peut être observé au niveau du C.C.C.I. de Liège avec d'autres leaders. Ainsi, cet ensemble de leaders ne se renouvelant pas, à quelques exceptions près, la plupart d'entre eux se connaissent depuis de nombreuses années. Ils se rencontrent régulièrement dans ces organes consultatifs. Ils ont conscience d'être des ennemis politiques mais malgré cela, ils se reconnaissent mutuellement comme les seuls représentants réels de leur aire politique respective. En ce sens, les relations qui les unissent sont privilégiées. Ils savent comment se

mettre en difficulté les uns les autres ou comment obtenir quelque chose les uns des autres. Il est toutefois rare que des liens d'amitié naissent entre des leaders de familles politiques différentes. Au mieux, s'arrête-t-on à la courtoisie.

En bref, l'ensemble des leaders au sein d'une même famille est relativement clos. Il se renouvelle peu au fil du temps. Cela se répercute sur la composition des organes consultatifs d'émanation étatique auxquels ils participent. Que ce soit au sein d'une même aire politique ou au-delà, tous les leaders se connaissent depuis assez longtemps. Qu'ils s'apprécient ou se détestent, ils ne remettent jamais en cause la position de leadership des autres. En ce sens, ils s'acceptent comme les seuls amis ou ennemis politiques légitimes dans la communauté italienne.

3.3. Conflits et luttes entre les leaders italiens.

Dans la mesure où ils mettent en jeu un ensemble limité de personnes qui se reconnaissent mutuellement comme partenaires ou comme adversaires politiques, les conflits et les luttes entre les leaders constituent un axe - le second - de structuration du leadership de la communauté italienne. Ils revêtent des formes diverses et ils ont lieu dans des espaces divers notamment en raison de la "multipositionnalité" des leaders. Il est commode pour la présentation d'établir un distinguo entre les conflits internes à chaque famille politique et les luttes qui les opposent entre elles.

3.3.1. Les conflits entre les leaders d'une même aire politique.

Il n'est pas souvent aisé de découvrir si les conflits qui opposent les leaders d'une même aire politique reflètent avant tout des rivalités personnelles ou s'ils sont principalement de nature politique c'est-à-dire s'ils se réfèrent à des conceptions divergentes de la gestion des affaires publiques de la communauté. En fait, la plupart du temps, les deux motifs de dispute s'enchevêtrent. Seule une attentive observation de type ethnographique peut amener le chercheur à faire la part des choses. En général, il semble bien que les luttes qui mettent face à face des leaders "traditionnels" relèvent plutôt du premier type d'antagonisme évoqué. Ainsi, lorsque l'Etat italien organisa la Seconde Conférence Nationale de l'Emigration (24) qui devait regrouper des représentants de toutes les collectivités italiennes dispersées de par le monde, des bagarres éclatèrent au sein de chaque famille à propos du choix des délégués à envoyer à Rome. Le nombre d'invités étant limité, le nombre de représentants de chaque aire étant spécifié, tous ne pouvaient pas assister à cet événement important pour le prestige des leaders italiens. En fait, cette occasion permit en quelque sorte d'établir une hiérarchie des leaders à l'intérieur de chaque famille politique, les plus puissants réussissant à participer à la Conférence, les autres restant en Belgique.

Les conflits entre des leaders "traditionnels" et des leaders "modernes" cachent certes aussi souvent des rivalités de personne. Ainsi, il semble que la lutte qui oppose le n°34 au n°38 ait essentiellement pour enjeu le contrôle de la D.C. en Belgique. Mais, ils

traduisent aussi souvent des différences inconciliables entre les optiques théoriques, stratégiques ou pragmatiques des deux parties quant aux objectifs des institutions de la communauté italienne. On peut à partir d'une situation typique exprimer les enjeux de ces conflits. Le premier exemple se réfère à une expérience professionnelle de l'auteur de ces lignes dans un centre culturel italien de l'aire communiste. L'objectif manifeste des responsables de l'institution était de rajeunir tant ses cadres que son public afin de lutter contre le déclin sensible de l'association. Ils avaient engagé cinq jeunes professionnels d'origine italienne auxquels ils avaient confié cette mission. Les conflits entre la jeune équipe et les leaders "traditionnels" durèrent tout au long de l'expérience. Et pour cause, chacun des deux acteurs poursuivait en fait des objectifs différents. Pour le comité du centre, il s'agissait avant tout d'atteindre des jeunes Italiens, de les familiariser à l'institution et partant, au P.C.I. afin qu'ils puissent un jour assurer la relève des leaders "traditionnels" dans une parfaite continuité. En revanche, l'objectif des leaders "modernes" était de transformer l'institution en une maison de jeunes du quartier, toutes nationalités confondues, sans projet politique précis. Dans ces conditions, aucun terrain d'entente ne pouvait être trouvé et les leaders "traditionnels" mirent en pratique leur autocratie en n'effectuant pas les démarches qui auraient permis de prolonger les contrats des jeunes professionnels au-delà du premier terme imposé d'un an. Quantité d'exemples analogues à celui-ci pourraient être décrits. Ils témoignent du conservatisme relatif des leaders "traditionnels" par rapport aux leaders "modernes". Ils veulent en fait conserver le monopole de la définition et de la mise en oeuvre de la "bonne"

politique concernant la communauté ethnique. Ceux qui s'opposent à eux partent d'eux-mêmes ou ils sont écartés, étant parfois accusés de trahison. Ce leader "traditionnel" d'une association nous raconte à propos d'un jeune animateur socio-culturel:

"On a dû l'éliminer pour te dire la vérité. On a dû le licencier. Il combattait (*nom de l'association*). Alors, nous, anciens, merde! Quelle gaffe a-t-on commis pour en arriver à ce qu' un jeune parle de nous comme ça (25). On parvient plus à comprendre. On avait pris (*nom de l'animateur*); on avait pris (*nom d'un autre responsable écarté*). On espérait beaucoup de ces intellectuels honnêtes." (interview n°31)

3.3.2. Les luttes entre leaders de familles politiques différentes.

Les luttes entre les leaders appartenant aux différentes familles politiques qui composent la communauté italienne de Belgique se manifestent surtout dans les espaces institutionnels émanant de l'Etat belge et de l'Etat italien dans lesquels ils se retrouvent. A ce titre, nous nous y attarderons principalement au chapitre 13.

A ce stade, il faut toutefois remarquer que lorsque les leaders sont engagés dans des conflits politiques inter-familiaux, les luttes internes à chaque aire semblent passer au second plan. Tout se passe comme si, tout en "lavant leur linge sale en famille", les leaders tentaient de donner aux adversaires politiques de leur communauté une image d'unité, d'harmonie au sein de leur aire. Ainsi, la plupart des leaders semblent respecter la règle implicite suivant laquelle les conflits internes ne peuvent pas subir une translation au niveau des

luttres inter-familiales. Par ailleurs, ils évitent autant que faire se peut de laisser échapper en dehors des frontières de l'aire politique, toute information concernant justement les problèmes dits intérieurs. En effet, la crainte existe de voir les adversaires politiques tirer profit de l'existence de luttres internes en essayant de les attiser.

4. La structuration du leadership italien (partie 2): une identité commune aux leaders?

Nous avons vu dans les paragraphes précédents que les leaders italiens se caractérisent par la multiplicité des positions qu'ils occupent. Cela favorise la naissance et/ou la consolidation de liens sociaux particuliers entre eux et d'un réseau relativement fermé de relations privilégiées, qu'elles soient de nature coopérative - surtout au sein de la même aire - ou conflictuelle - tant au niveau intra-familial qu'au niveau inter-familial. Ces relations de collaboration et de compétition constituent deux axes de structuration du leadership italien. Nous avons aussi vu que les leaders se reconnaissent mutuellement comme partenaires ou adversaires politiques valables au sein d'institutions consultatives diverses. Autrement dit, l'entrée dans le groupe suppose une nécessaire cooptation. Au-delà de ces constatations, une question importante s'impose à présent: existe-t-il une quelconque identité collective de leader, un sentiment, chez les leaders italiens, d'appartenance à un même groupe - le leadership -, qui constituerait un troisième axe de structuration nous permettant de parler de leadership italien en tant que tel?

Un moyen de répondre à cette délicate question est peut-être de faire un détour par l'identité individuelle des leaders. Le leadership étant un phénomène intentionnel (26), il est cohérent de trouver chez eux une identité individuelle faisant référence à leur position dans la communauté ethnique et à leurs pratiques par rapport à elle. Voici en vrac quelques déclarations significatives de leaders italiens en relation avec cette question:

"Par rapport aux immigrés, j'estime, ayant la chance d'avoir une certaine formation, etc. donc, de les comprendre, du moins, c'est ce que j'essaye de faire depuis longtemps donc, d'être leur intermédiaire en quelque sorte. Depuis que je suis au C.C.I., c'est ce que j'essaye de faire; donc, être la courroie de transmission des immigrés dans ce sens là. Essayer de défendre les intérêts, de présenter nos problèmes, faire voir aux gens dans quelles conditions nous vivons. Même si, c'est vrai, moi, personnellement, je suis moins bien placé qu'eux parce que je jouis d'une classe sociale un peu. Je jouis enfin, je me la suis créée, hein, je ne viens pas d'une classe bourgeoise, mon père était mineur. [...] Je comprends les problèmes de l'immigration parce que je les ai vécus. [...] Je pense par ma position sociale d'être proche des immigrés. [...] Je ne cherche certainement pas à être une élite, rassure-toi. J'estime quand même qu'il faut des chefs quelque part." (interview n°1)

"Les gens ont voté. Il y a 40.000 immigrés à Liège. Nous sommes les représentants d'une partie de la population liégeoise." (interview n°2)

"[...] est arrivé le problème ici à Liège d'avoir quelqu'un pour diriger le Co.As.Sc.It. On m'a posé la question si je voulais. Là, on est venu me trouver. Et ça, je trouve très intéressant parce que je n'ai pas été bombardé. Moi je dis, c'est le peuple qui m'a demandé. C'est indirectement une reconnaissance [...] C'est peut-être très prétentieux ce que je suis en train de dire, c'était devenu évident que je pouvais faire ça et j'ai été élu." (interview n°19)

Plus loin, ce sujet d'enquête ajoute encore à propos de son expérience au service de la communauté:

"Au fond, je n'ai fait que reprendre ce que moi j'ai fait; de devenir un type qui est écouté parce qu'il a une compétence sur ce qu'il dit et pas simplement par bienveillance." (interview n°19)

"Dans tout ce qui est conquête ici, si le journal ne bouge pas, ça ne se fait pas, en gros. Je ne voudrais pas paraître immodeste mais y a rien à faire. Si le journal se tait, ça veut dire qu'il n'approuve pas et c'est voué à l'échec." (interview n°27).

"Y a des moments où je me suis dit, oui, c'est vrai, je pourrais être président du C.C.C.I.. Y a des moments où je me suis dit que je pourrais me présenter aux élections si les Italiens votaient. C'est vrai qu'il y a des moments où j'ai pensé à tout ça. Je me disais bien; tout le monde me connaît, on m'apprécie, on me fait confiance surtout. [...] Je crois que c'est agréable de sentir qu'on est quelqu'un et qu'on a fait quelque chose. Mais on le sent après. Quand on est dedans, on n'est pas toujours bien lucide à propos de tout ça." (interview n°39)

"Je me bat pour une cause, je ne me bat pas pour moi parce que moi, je suis arrivée, je n'ai pas besoin de ça. Mais je me bat pour que les autres aient la même chose que moi." (interview j).

Comment peut-on interpréter ces extraits d'entretiens? Ils semblent traduire premièrement le sentiment qu'ont les leaders italiens d'être différents des "autres immigrants". Les n°19 et n°1 mettent l'accent sur les compétences qu'ils possèdent et qui les distinguent des autres membres de la communauté. Les n°19 et j insistent sur leur succès relatif, ce qui leur permet par ailleurs de mettre en évidence leur "désintéressement" dans leur pratique communautaire. Le n°27 souligne l'influence qu'il a sur la vie du groupe à travers le journal qu'il dirige. Deuxièmement, il transparaît des entretiens que les leaders considèrent qu'ils ont une mission à remplir en tant que représentants, intermédiaires, guides des immigrants. Dans une réunion du C.C.C.I. de

Liège, le président s'exclamera un jour : "je suis quand même le président des immigrés!" (27). Troisièmement, la plupart d'entre eux considèrent que leur action devrait en fait toucher tous les immigrés et non seulement la communauté italienne. Seul le n°39 mentionne explicitement les Italiens dans l'extrait d'entretien cité. Il s'agit là d'un indicateur de la volonté souvent observée des leaders italiens de se présenter comme les guides de toutes les collectivités ethniques d'origine immigrée vivant dans le pays.

En bref, nous croyons pouvoir affirmer qu'en général, les leaders italiens se perçoivent comme des membres particuliers de la collectivité italienne, qui en vertu de leurs qualités spécifiques ont une mission à accomplir en rapport à la communauté italienne, en particulier, et au monde de l'immigration en général. Cela, même si nombre d'entre eux sont indisposés par l'utilisation de termes comme leaders et élites notamment (voir l'extrait de l'interview n°1 cité dans ce paragraphe) pour les désigner. Comme le dit ce responsable d'association:

"Quand tu disais l'élite, les cadres, moi je me sens toujours choqué mais je sais qu'il y a des paroles plus dures qui circulent. Y en a d'autres qui disent plus platement les barons de l'immigration. Moi, je crois que c'est une manière de faire dégénérer ce qu'il y a encore de crédible. [...] Je condamne en tout cas ceux qui utilisent des termes de ce genre, ça c'est certain." (interview n°32)

Dans une étude consacrée aux leaders antillais en Grande-Bretagne, Manderson-Jones (Manderson-Jones R. et Kamath Jyothi , 1971) avait de la même façon observé qu'ils refusaient l'usage de ce concept.

Quid maintenant du niveau collectif? Y-a-t-il chez les leaders italiens une conscience d'un "nous"? Aucune des personnes interrogées ne s'exprime clairement à ce sujet, si l'on se situe au-delà d'une unique institution. Toutefois, la reconnaissance mutuelle dont nous parlions plus haut, les relations coopératives et conflictuelles privilégiées qui les lient ainsi que l'existence d'une certaine identité individuelle, pourraient peut-être, si on les envisage simultanément, être considérées comme un indicateur de l'existence d'une identité collective, certes bien fragile et vague, chez les leaders de la communauté italienne et des populations d'origine immigrée en général. Nous laisserons pour notre part cette question en suspens.

Cela dit, nous avons jusqu'à présent étudié le leadership italien dans une perspective essentiellement synchronique en examinant les types et les styles de leaders actuellement observables et en montrant qu'en dépit d'un morcellement et d'un éclatement certain de ce leadership, certains axes de structuration, certes assez souples, pouvaient être dégagés. Qu'en est-il de l'évolution du leadership italien en Belgique? Il convient préalablement de répondre à cette question si l'on ambitionne de réfléchir aux perspectives possibles en matière de leadership italien en Belgique mais aussi plus généralement, en matière de leadership des communautés ethniques d'origine immigrée en Europe Occidentale.

5. Le leadership italien de Belgique dans une perspective diachronique.

On peut scinder l'histoire du leadership italien d'après-guerre en 4

phases: la phase de formation commence en 1946, au moment du redémarrage de l'immigration italienne vers la Belgique et elle se termine vers 1967-1968; la seconde phase, celle de l'"âge d'or" du leadership italien se situe entre 1967-68 et 1973-74; la phase de transition s'étendra jusqu'en 1982-83; enfin, la phase du déclin est celle que le leadership italien continue de traverser.

Avant de passer en revue de façon plus détaillée ces quatre phases, il est intéressant de souligner une constante dans l'évolution du leadership italien en Belgique: il s'agit depuis l'origine d'un phénomène presque entièrement masculin. En effet, les femmes ont toujours été sous-représentées parmi cet ensemble de leaders de la communauté italienne. Rares sont les femmes présidentes d'associations, rares sont celles qui sont responsables d'un parti politique, d'un "patronato" ou d'une quelconque autre institution communautaire. Nous nous devons de ne pas laisser passer ce trait sous silence.

5.1. La phase de formation du leadership italien (1946-1967/68)

Le contexte économique général de cette période - qui s'ouvre par l'arrivée massive des mineurs italiens - se caractérise d'abord par la reconstruction de l'économie belge anéantie par la seconde guerre, ensuite par l'extraordinaire essor des années 60. Au niveau politique, la Belgique doit affronter quelques graves problèmes comme la question royale, la guerre scolaire mais aussi la décolonisation. Elle voit aussi se dérouler la grande grève de l'hiver 60 qui restera à jamais gravée dans les mémoires. Par ailleurs, la réforme de l'Etat, ce monstre de la

politique belge figure déjà sur l'agenda (Witte E. et Craeybeckx J., 1987).

En ce qui concerne l'immigration italienne, c'est durant cette période qu'ont lieu les flux les plus importants de travailleurs italiens vers le Royaume. Par ailleurs, si l'on utilise les trois phases du processus des migrations internationales dégagées par S. Castles, H. Booth et T. Wallace (28), cette période voit succéder à cette phase d'immigration de masse de main-d'oeuvre, la phase de réunification familiale puis l'ébauche de la phase de la naissance de la minorité italienne.

Toutefois, cette présence italienne est quasi unanimement considérée comme une force de travail temporaire mobilisable en fonction des exigences économiques du pays (Martens A., 1976). Même si en Wallonie, les rapports Sauvy et Delperée contribuent, au début des années 60, à faire entrevoir une éventuelle fonction positive de l'immigration dans la solution des problèmes démographiques de la région (Sybidi Document, 1985). Quoi qu'il en soit, il n'existe pas durant cette période de réelle politique migratoire émanant de l'Etat belge en dehors de sa politique économique et de sa politique de l'emploi.

Ainsi, dès l'origine, l'encadrement et l'assistance aux immigrés italiens sont laissés aux soins d'institutions du pays d'origine, d'abord liées au monde catholique, aidées par le syndicat chrétien belge. Ainsi, l'A.C.L.I. et les missions catholiques jouent un rôle important en prenant en fait la place de l'Etat belge quant à

l'assistance aux travailleurs migrants italiens. Peu à peu, l'encadrement se laïciserait, les Italiens entreraient aussi dans les syndicats belges socialistes. Ils développeront des associations politiques qui, à cette époque, étaient semi clandestines. En effet, comme le dit ce leader traditionnel:

"Les gens avant disaient, nous, on peut pas faire de la politique. On n'est pas ici pour faire de la politique. [...] Y avait certaines organisations ici. Tu vois les communistes, toujours contrôlés de police, descentes de police, y n'osaient pas se manifester. Y s'étaient très prudents dans leurs activités, dans leur programme parce qu'ils étaient ennerdés par la police tout le temps." (interview n°9)

En ce qui concerne le leadership, la communauté italienne est tout d'abord dominée par des leaders "importés" catholiques. Ils essaient de mettre sur pied des "filiales" d'institutions dont le siège central se trouve en Italie. Ils tentent d'englober des travailleurs immigrés dans ce processus de construction communautaire. C'est ce qui donnera naissance aux leaders "traditionnels" qui deviendront de plus en plus nombreux vers la fin de la période.

Il est indispensable de remarquer que durant cette période, il y a un consensus dans la société belge sur le caractère conjoncturel de l'immigration. C'est pourquoi aucune politique cohérente d'"intégration" n'est pensée et appliquée de la part des gouvernements belges. Quant aux leaders italiens, ils vivent leur immigration et celle de la communauté comme une expérience certes dure, mais provisoire. Tous les regards restent braqués sur la péninsule d'origine vers laquelle ils aspirent à retourner. L'objectif des leaders dans ces conditions est double. D'une

part, il s'agit de rendre le plus vivable possible le séjour provisoire en Belgique. D'autre part, il faut maintenir le lien avec l'Italie et de la sorte préparer le retour au pays.

5.2. L'Age d'or du leadership italien (1967/68-1973/74)

Même si la Belgique continue de traverser une période de croissance, les signes d'une crise économique prochaine se multiplient. Ainsi, par exemple, le chômage se met à augmenter. Au plan politique, l'opposition Flamands-Wallons constitue la toile de fond sur laquelle se consolide le front commun syndical F.G.T.B.- C.S.C., qui donne un poids important au mouvement ouvrier, du reste très combatif dans ces années.

L'arrivée de travailleurs italiens devient un phénomène quantitativement négligeable tandis que se confirme de plus en plus leur tendance à se stabiliser en Belgique. Le nombre des retours au pays est faible mais une part croissante de la collectivité italienne est en fait née dans le Royaume. En d'autres mots, nous sommes maintenant entrés de plain-pied dans la phase d'établissement définitif des Italiens en Belgique.

Cette période se caractérise par un degré d'ouverture du monde politique, surtout de gauche, par rapport aux problèmes des populations d'origine immigrée, qui ne sera plus égalé par la suite. C'est notamment l'époque des premiers Conseils Consultatifs Communaux des Immigrés. Par ailleurs, en mars 1971, le front commun syndical liégeois, qui avait largement contribué à la mise en place des Conseils

Consultatifs évoqués, se déclare favorable à l'octroi du droit de vote et d'éligibilité aux immigrants au niveau local. L'idée est par la suite reprise par la F.G.T.B. flamande et la C.S.C. wallonne (Pollain-Widar A., 1980, p.12). La même année, le député socialiste Ernest Glinne dépose pour la première fois à la Chambre une proposition allant dans ce sens (Pollain-Widar A., 1980, p.12). Les étudiants - nous sommes dans les folles années de la contestation étudiante - soutiennent les travailleurs immigrants. Des organisations mixtes (Belges et immigrants) - par exemple le C.L.D.T.I. (29) -, des groupements belges de soutien aux immigrants se constituent. En bref, "la présence des immigrants et de leurs familles est vécue ainsi par tout le pays" (Martens A., 1976, p.150)

Les Italiens de leur côté, s'organisent. On voit fleurir une série de groupements sociaux, politiques, culturels et récréatifs de tous genres. Des leaders "modernes" apparaissent, des leaders "traditionnels" et "importés" remettent en question leurs liens avec les institutions mères en Italie. Comme en témoigne ce leader:

"On lisait la presse qui venait d'Italie, on suivait des instructions venues d'Italie, on cherchait à les traduire en termes d'appartenance locale, mais c'était artificiel. Je cherchais là aussi à changer quelque chose. J'avais fondé un cercle qui était surtout un lieu de rencontre pour les Italiens mais aussi entre les Italiens et les Belges."
(interview n°5)

La caractéristique fondamentale du leadership italien dans ces années est son aspiration à l'unité, au dépassement des antagonismes politiques. Cette volonté de regrouper les immigrants transparait clairement de l'extrait d'entretien suivant:

"[...] l'immigration avait 20 ans, 21 ans, elle était majeure, elle devait commencer à discuter, à pouvoir dialoguer avec les autres, avec les autochtones, avec le pouvoir à tous les niveaux en Italie comme en Belgique. Et pour ce faire, il fallait d'abord exister. Tu ne peux pas dialoguer avec un autre si tu n'existes pas. Or, il n'y avait pas de communauté d'immigrés. Il fallait qu'elle existe. Elle ne pouvait exister sinon en réunissant toutes les composantes de cette immigration. Tu peux pas présenter une facette comme la vraie: nous sommes les bons immigrés! Les immigrés, c'est tout, les catholiques comme les communistes, c'est les malchanceux ou les chômeurs comme ceux qui travaillent. Il faut quelque chose qui puisse représenter au mieux l'ensemble. Et c'était l'effort de ce " comitato d'intesa " (30) qui avait été créé à Seraing. [...] l'intesa existait vraiment dans ces années-là. On travaillait vraiment ensemble, on réfléchissait ensemble." (interview n°5)

En fait, ils sentaient que pour profiter du climat d'ouverture qui régnait à l'époque dans la société politique belge à l'égard des immigrés, il fallait présenter un front uni. Toutefois, cette courte mais intense période de revendications ne se solda par aucune conquête majeure pour les leaders italiens. A posteriori, il semble bien qu'ils soient passés, en partie de leur faute, en partie pour des raisons indépendantes d'eux, "A côté de la montre en or". Donnons encore une fois la parole au n°5 à ce propos:

" L'immigration italienne a vécu quelques moments euphoriques mais elle n'a pas bien joué. On ne s'est pas préoccupé en temps voulu d'assurer une suite aux choses parce qu'on pensait que ça allait venir tout seul. [...] Cette époque-là, vers les années 70, on était apparemment plus avancés qu'aujourd'hui et plus près d'avoir quelque chose. L'ensemble a changé, le tout: la situation économique, politique, la composition disons, par races de l'immigration. Un peu le tout a changé." (interview n°5).

5.3. La phase de transition vers.... (1973/74-1982/83).

Un problème que la Belgique n'avait pas pendant l'hiver 1973, c'était l'encombrement routier. En effet, les autorités décident de concrétiser les dimanches sans voiture pour lutter contre la crise pétrolière que le pays, à l'instar de la totalité du monde occidental, traverse. Au fil des années qui suivent, la crise économique s'aggrave et le taux de chômage devient de plus en plus préoccupant. Au niveau politique, le pays s'enlise dans la réforme de l'Etat et dans les tensions communautaires qui se radicalisent. C'est l'époque des affrontements violents à répétition entre Flamands et Wallons dans la petite commune des Fourons (Witte E. et Craeybeckx J., 1987). Le mouvement ouvrier, quant à lui prend coup après coup. Le front commun syndical n'est plus qu'un souvenir.

Même si dans les faits, la crise économique ne remet pas en cause la stabilisation de la collectivité italienne mais aussi des autres populations immigrées, l'idée d'un retour au pays des immigrés est présentée par certaines formations politiques comme une solution aux problèmes que rencontre le pays. Contrairement à la période précédente, les temps ne sont plus à l'ouverture envers les immigrés. La xénophobie et le racisme refont surface et progressent rapidement. Bien que la Belgique ait stoppé toute nouvelle immigration de travailleurs en 1973, les manifestations contre les travailleurs immigrés se succèdent et se ressemblent. En un mot comme en mille, le climat politique se ferme à la "question des immigrés". Les partis de droite les attaquent tandis que les partis de gauche font preuve de prudence et de circonspection dans

leur défense des immigrés afin de ne pas heurter l'opinion publique.

En ce qui concerne la communauté italienne, la caractéristique fondamentale de cette période est la naissance officielle dans le pays de sections des partis politiques italiens. Ainsi, le P.C.I. et le P.S.I. les mettent sur pied respectivement en 1974 et 1973 (31). Quant à la D.C., ce ne sera qu'en 1978 que le sommet romain du parti reconnaîtra les branches à l'étranger. Cette apparition au grand jour des formations politiques dans le tissu des institutions communautaires est importante à plusieurs égards. Premièrement, tout se passe comme si les partis italiens prenaient à ce moment conscience de l'importance des voix des émigrés dans les élections administratives et régionales italiennes. N'oublions pas que les régions politiques italiennes sont une réalité neuve à cette époque. A cette échelle, les voix en provenance des collectivités immigrées peuvent s'avérer décisives surtout pour les régions les plus touchées par l'émigration, par exemple la Sicile.

En ce qui concerne la vie communautaire et le leadership, l'officialisation des partis politiques italiens revêt une importance cruciale. Elle va amener une réelle "lottizzazione" de la communauté qui va provoquer un éclatement du leadership et un repli des leaders et des membres de la communauté sur leur aire politique. Par conséquent, les revendications exprimées lors de la période précédente laissent la place à ce qu'un de nos sujets d'enquête appelait "le vide propositif" (interview n°27). En témoigne le fait que la lutte qui se poursuivra durant ces années en faveur du droit de vote des immigrés sera portée

par le mouvement Objectif 82 qui ne regroupe pratiquement que des associations de soutien belges et pas des groupements d'immigrés en général et d'Italiens en particulier. Ainsi, la "rationalité politique" faisant son entrée en force dans la communauté, cette période évoluera sous le signe des conflits: entre leaders de familles politiques rivales, entre leaders "traditionnels" et "modernes", entre leaders "traditionnels". A propos de cette division croissante de la communauté et de son leadership, les extraits suivants d'entretiens s'avèrent significatifs:

"Les partis politiques y ont détruit tout l'associationnisme italien en Belgique. [...] Les partis politiques actuellement sont arrivés à un point, qu'y ont accaparé tout au niveau de l'immigration. Ils ont tellement mis la main sur les associations que pratiquement, on peut dire aujourd'hui que les associations, elles sont presque pas, même pas considérées. [...] Les autorités italiennes, elles s'en foutent pas mal des associations. C'est les partis politiques qui mènent un peu la magouille. Et moi je dis que l'opportunisme et cette manie des partis politiques de se mettre en évidence et s'implanter en immigration, et bien, y ont tué tout l'esprit des associations." (interview n°9)

Cet autre leader de l'aire chrétienne nous dit encore:

"Personalmente, io stimo che la presenza dei partiti politici in emigrazione ha fatto piu torto agli immigrati che bene. [...] Il P.C.I., il P.S.I., la D.C... in questo aspetto è quasi la stessa cosa. Quando i partiti politici non avevano ancora quell'importanza che hanno adesso, al livello delle associazioni si lavorava abbastanza bene, perchè si prendevano i problemi di attualità, i problemi specifici vissuti dagli italiani in loco e si portavano avanti. E si riusciva ad avere un'intesa abbastanza buona e si faceva del lavoro in comune. [...] I partiti politici italiani in Belgio secondo me, non cercano la soluzione dei problemi degli italiani all'estero ma fanno la politica del fratello in Italia. [...] Quando c'erano le associazioni, anche tra (*non de l'association*)-associazione comunista - e le A.C.L.I., si andava molto d'accordo. Poi quando si sono mischiati i partiti, non si va piu avanti (32)." (interview n°8)

5.4. Le déclin (de 1982/83 à nos jours)

Même si l'on y observe de temps à autre une certaine reprise économique, le taux de chômage en Belgique reste parmi les plus élevés d'Europe, surtout dans les régions d'immigration importante. Au plan politique, la réforme de l'Etat reste toujours à l'agenda. Des progrès significatifs dans ce domaine seront réalisés en 1988 et 1989. Quant à la question communautaire, elle est toujours bien là, faisant tomber à plusieurs reprises des gouvernements.

Le climat de fermeture à l'égard de la question de l'immigration s'accroît encore par rapport à la période précédente. Des dispositions de plus en plus restrictives sont adoptées quant à l'entrée et au séjour des immigrants et des réfugiés. En 1984, le ministre Gol fait voter une loi notamment destinée à favoriser le retour au pays pour certaines catégories de travailleurs immigrants. En 1987, la Fédération bruxelloise du P.S. se prononce contre l'octroi du droit de vote aux immigrants au nom de la lutte contre l'intégrisme islamique qui mine les démocraties occidentales. L'extrême-droite progresse de façon sensible surtout en Flandres. Le succès notable du Vlaams Blok aux élections communales de 1988 amène le gouvernement à créer un Commissariat Royal chargé de faire des propositions en matière d'"intégration" des immigrants. S'agit-il d'un indicateur de la naissance d'une nouvelle phase d'ouverture? Rien n'est moins sûr tant le racisme et la xénophobie sont bien implantés dans le pays.

Il est primordial de souligner que cette période voit la

collectivité italienne, à l'instar des autres collectivités d'origine immigrée européenne, sortir du champ de l'immigration. Comme nous le disons par ailleurs (33), ils font figure de modèle d'"intégration" réussie et de succès, les problèmes de l'immigration concernent les collectivités maghrébines et turques souvent considérées comme les têtes de pont de l'intégrisme islamique galopant.

Dans la communauté italienne se développent de plus en plus les associations régionales tandis que les autres institutions communautaires connaissent un déclin sensible. En matière de leadership, nous sommes en quelque sorte dans une période de rupture. En effet, au déclin des leaders "traditionnels" et "importés" ne se substitue pas l'émergence d'un leadership neuf capable d'insuffler un dynamisme nouveau à la communauté. Même les leaders "modernes" commencent déjà à vieillir tandis que les plus jeunes d'entre eux sont très peu nombreux. Toutefois, simultanément à ce mouvement on peut observer une évolution en ce qui concerne les élites italiennes.

C. LA LOCALISATION DES ELITES ITALIENNES DANS UNE PERSPECTIVE DYNAMIQUE.

Tout se passe comme si au déclin du leadership de la communauté correspondait une diversification et une acquisition d'une plus grande visibilité sociale des élites d'origine italienne. Avant les années 73-74, les "vieilles" élites italiennes étaient avant tout constituées de commerçants qui vendaient principalement des produits alimentaires italiens. Comme on l'a vu au chapitre 10, il s'agissait principalement de travailleurs immigrés qui avaient changé de trajectoire, abandonnant

la mine ou l'usine pour se lancer dans le petit commerce. Après cette date, sont progressivement apparues les "nouvelles" élites qui pénètrent lentement toutes les sphères d'activité.

Le commerce reste un point d'ancrage important des "nouvelles" élites. Le nombre de restaurants et de magasins italiens dans les villes à forte concentration italienne est élevé. En ce qui concerne les restaurants, on est, semble-t-il arrivé à saturation si l'on en juge par la fréquence des faillites de ces établissements.

On trouve aussi des jeunes d'origine italienne dans les sports, surtout le football mais aussi la boxe, le basket et la moto. Certains d'entre eux se distinguent aussi dans les milieux culturels et artistiques principalement la musique, le théâtre, la peinture mais aussi la littérature. On trouve aussi quelques professeurs universitaires d'origine italienne.

En ce qui concerne le monde politique, la pénétration des Italo-Belges est assez lente. On compte quelques conseillers communaux dans les villes wallonnes à forte implantation ainsi qu'un député d'origine italienne élu en 1987. Il a par la suite été élu au Parlement Européen à la faveur des élections européennes de 1989. La présence italienne au sommet de la hiérarchie des syndicats reste très faible. Notons néanmoins que la régionale wallonne de la C.S.C. est dirigée par un Italo-Belge.

Enfin, nous avons déjà remarqué au chapitre 10 la présence d'avocats, de médecins, d'ingénieurs d'origine italienne.

Ces élites n'ont pas entre elles de relations très structurées. Il existe bien une fédération des restaurateurs italiens de Bruxelles (34). Une fédération des commerçants italiens de Liège avait été mise sur pied vers la fin des années 70 mais elle n'a pas vécu longtemps (35). Toutefois, des relations personnelles privilégiées existent souvent entre elles. Ainsi, les commerçants italo-liégeois ont l'habitude de se rencontrer sur le marché hebdomadaire de la ville au bar de l'échoppe mentionnée au point 2 du présent chapitre. Par ailleurs, il semble bien qu'un conseiller communal d'origine italienne ait reçu une aide financière pour sa campagne électorale de la part d'un important restaurateur italien.

Elles bénéficient d'une double reconnaissance externe. En effet, d'un côté, les autorités belges les présentent comme la preuve de la réussite de la collectivité entière. De l'autre, les autorités italiennes en font de même. Ainsi, chaque année le Consulat d'Italie de Liège offre un verre à la collectivité italo-liégeoise. Toutefois, une réception plus restreinte est offerte à un autre moment aux élites de la collectivité (36). De même, l'ambassadeur d'Italie en Belgique invite quelquefois ces "Italiens qui ont réussi" à un dîner à l'ambassade (37).

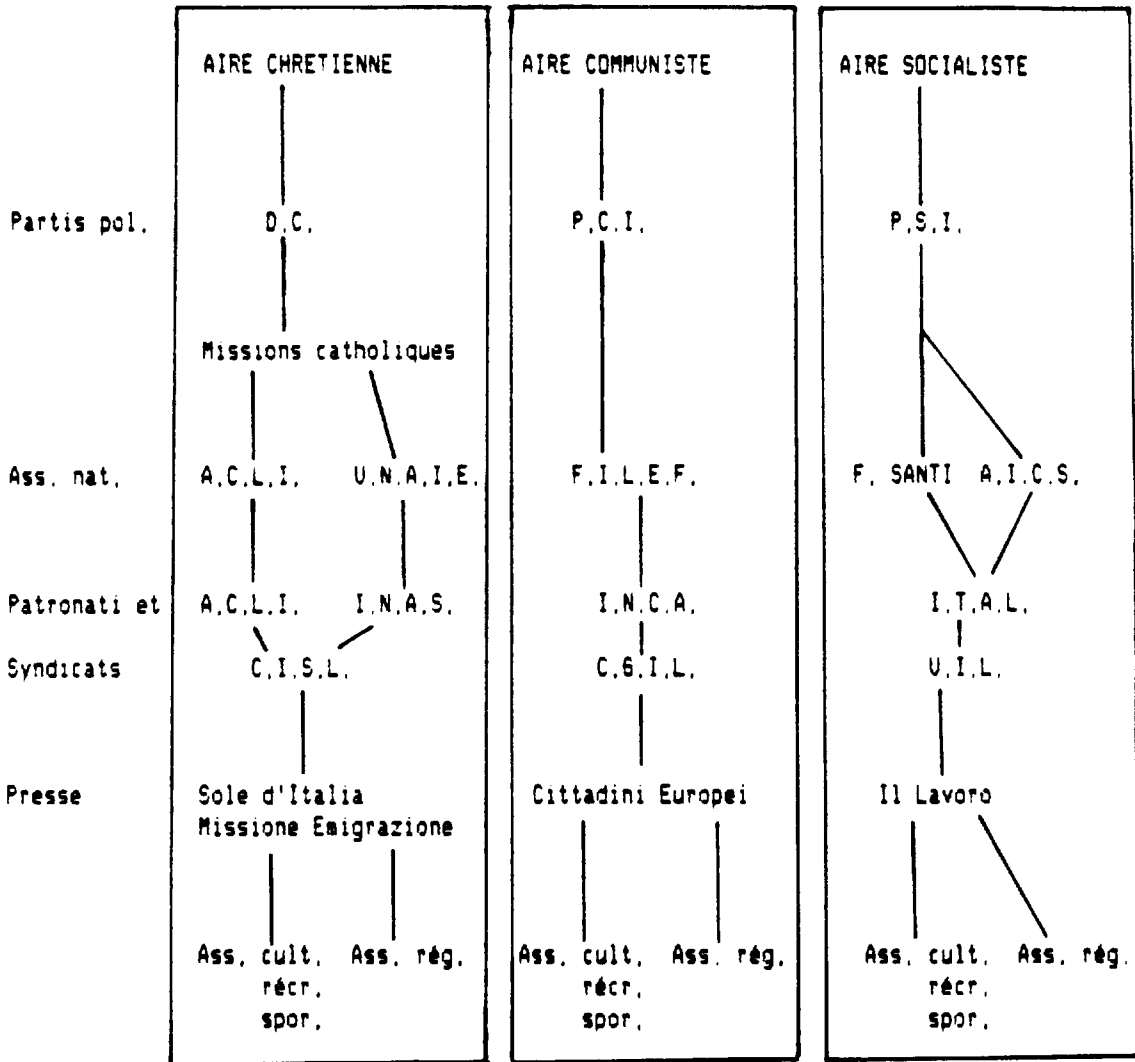
D. EN GUISE DE SYNTHÈSE.

Nous avons montré tout au long de ce chapitre le degré de complexité, tant de l'organisation communautaire que du leadership italien en Belgique. Cette complexité ne semble pas se réduire bien qu'un déclin sensible soit observable à la fois en ce qui concerne la

communauté et ses leaders. Nous avons aussi souligné qu'une certaine augmentation et une diversification des élites va de pair avec le déclin des leaders "traditionnels" et "importés" ainsi qu'avec la non-émergence d'un leadership "moderne" solide. De plus, ce double mouvement en sens inverse coïncide avec l'augmentation progressive du degré de fermeture de la société politique belge aux questions liées à l'immigration ainsi qu'avec une progression du racisme et de la xénophobie. En fait, tout semble se passer comme si, plus le système politique est hermétique aux éventuels problèmes des populations d'origine étrangère, plus les membres des collectivités ethniques d'origine immigrée s'engouffrent dans les échappatoires individuelles qui leur sont proposées et plus le leadership ethnique est divisé. A l'inverse, plus le système est ouvert, plus ils préfèrent des stratégies collectives reposant sur des leaders ethniques coopératifs entre eux.

Quel peut être dans les conditions politiques et sociales actuelles en Belgique, le rôle des leaders italiens dans la réduction de l'impuissance relative du groupe? C'est ce que nous étudierons dans les trois prochains chapitres. Nous examinerons tout d'abord, à la faveur du prochain chapitre, les relations des leaders ethniques avec les membres de la collectivité et notamment quelles stratégies ils développent en rapport aux élites italiennes.

Schéma 1 - Les familles politiques de la communauté italienne de Belgique



INSTITUTIONS NON ALIGNEES

Remarque: La disposition verticale du schéma n'est absolument pas à mettre en relation avec d'éventuels rapports hiérarchiques entre les institutions représentées.

Tableau 23 - Les trois profils principaux de leader italien.

	LEADERS "TRADITIONNELS"	LEADERS "MODERNES"	LEADERS "IMPORTES"
Critères			
expérience migratoire	immigrés ou assimilés	nés en Belgique	non immigrés
Âge	+ vieux	+ jeunes	+ vieux
niveau d'éducation	bas	moyen	haut
professionnalité	volontaires	VOLONTAIRES professionnels	professionnels
étendue	local	LOCAL + régional	REGIONAL + local
références culturelles	Italie	Belgique	Italie/Belgique
orientation de l'activité	Italie	Belgique	Italie/Belgique
reconnaissance	interne	interne et externe	externe

NOTES au Chapitre 11.

(1) Ministero degli Affari Esteri, Direzione Generale dell'Emigrazione e degli Affari Sociali, "Associazioni italiane nel Mondo 1984", Roma, 1985.

(2) D'après la liste des associations connues par le Consulat Général d'Italie à Liège en date du 18 octobre 1989.

(3) Martiniello M., "L'associationnisme régional italien en Belgique: point final de l'immigrétude?", texte présenté au colloque "Hommes, cultures et capitaux dans les relations italo-belges aux 19^{ème} et 20^{ème} siècles", Academia Belgica, Rome, 1990 (à paraître).

(4) Le lecteur est prié de se reporter à la note 3 du chapitre 5 pour une définition de ce concept d'"institutional completeness".

(5) Seghetto A., "Il ruolo delle associazioni nella nuova Europa", Liège, 1989, non publié.

(6) Il Messaggero di Sant'Antonio, Agosto-Settembre 1986, p.23

(7) Il Messaggero di Sant'Antonio, Gennaio 1987, p.39. On pourrait traduire comme suit:

"Nous nous demandons avec une certaine préoccupation comment il sera [le futur]? Il est certain que pour nous Italo-Belges de la région de Charleroi, la mission a été un des éléments les plus importants de soutien culturel, moral et religieux [...]. Maintenant, le problème est de continuer, d'être constants et d'être persévérants. Nous sommes au début et la plante est encore tendre et fragile, la tentation de la fuite en avant ou en arrière est grande!"

(8) Sur les débuts de l'A.C.L.I. (Associazione Cristiana Lavoratori Italiani en Belgique), le lecteur peut se reporter au chapitre 9.

(9) D'après des sources officielles de l'A.C.L.I. Belgique-Luxembourg.

(10) D'après la fédération de Belgique du P.C.I.

(11) D'après la D.C. de Belgique.

(12) D'après le P.S.I. de Belgique.

(13) Dossier Europa Emigrazione, Luglio-Agosto 1989, p.19.

(14) A propos des associations régionales, le lecteur pourra se reporter au texte de l'auteur mentionné à la note 3.

(15) La naissance de ce journal est évoquée au chapitre 9.

- (16) Nous nous référons ici à Balgopal Pallasana. Il distingue 4 styles de leadership: dictatorial, autocratique, démocratique et laissez-faire. (Balgopal Pallasana., 1984, p.385)
- (17) voir chapitre 3.
- (18) Parti Social Chrétien.
- (19) Christelijke Volkspartij c'est-à-dire le parti chrétien populaire flamand.
- (20) Ce néologisme est plus commode que l'expression "multiplicité des positions institutionnelles" utilisée par L. Boltanski (Boltanski L., 1973)
- (21) Comitato Emigrazione Italiana
- (22) Conseil Communal Consultatif des Immigrés, voir chapitre 13
- (23) Conseil Consultatif pour les Populations d'Origine Etrangère, voir chapitre 13.
- (24) Elle s'est tenue à Rome en décembre 1988.
- (25) La personne interrogée se réfère au document produit par l'animateur en question (voir annexe n°8) à propos du futur de l'association et de ses problèmes actuels. Cette note avait circulé dans l'association.
- (26) Le lecteur peut se reporter au chapitre 4.
- (27) Cette déclaration nous a été rapportée par un de nos informateurs privilégiés. Le président l'aurait faite en pleine réunion du C.C.C.I. tandis que sa représentativité était contestée par l'opposition du Conseil.
- (28) Selon ces auteurs, le processus de la migration internationale peut se diviser en 3 phases successives: la phase d'immigration de masse de travailleurs, généralement des hommes seuls; la phase de réunification familiale et la phase d'établissement définitif et de développement de nouvelles minorités ethniques (voir chapitre 1) (Castles S., Booth H. et Wallace T., 1984)
- (29) Comité de Liaison des Organisations de Travailleurs Immigrés (Martens A., 1980).
- (30) Comité d'entente. (traduction libre)
- (31) Ces informations proviennent des sections "belges" des trois partis.
- (32) Voici la traduction française de cet extrait:

"Personnellement, j'estime que la présence des partis politiques dans l'émigration a fait plus de tort que de bien aux immigrés. [...] Le P.C.I., le P.S.I., la D.C., sous cet aspect, c'est presque la même chose. Quand les partis politiques n'avaient pas encore cette importance qu'ils ont maintenant, au niveau des associations, on travaillait assez bien parce qu'on prenait les problèmes d'actualité, les problèmes spécifiques vécus par les italiens in loco et on les répercutait. Et on réussissait à avoir une entente assez bonne et on faisait du travail en commun. [...] Les partis politiques italiens en Belgique, à mon avis, ne cherchent pas la solution aux problèmes des Italiens à l'étranger mais ils font la politique du frère en Italie. [...] Quand il y avait les associations, même entre (*nom de l'association*) - association communiste - et l'A.C.L.I., on s'entendait très bien. Puis, quand les partis se sont immiscés, on n'avance plus."

(33) voir chapitre 10.

(34) Sole d'Italia, 2 avril 1988.

(35) Cette information provient de l'interview n°26.

(36) Cette information nous vient d'un de nos informateurs privilégiés. Elle a été confirmée à plusieurs reprises par des sujets d'enquête et par des sources consulaires.

(37) Nos sujets d'enquête n°11, 45 et h ont déjà été invités.

CHAPITRE 12 - LES RÔLES INTERNES DES LEADERS ITALIENS.

L'objectif de ce chapitre n'est pas d'étudier *per se* les relations que les leaders italiens entretiennent avec la collectivité et avec les membres de la communauté italienne. Notre propos consiste à examiner quelles réponses les leaders donnent à l'impuissance relative du groupe à la faveur des relations qui les lient aux suiveurs et quelles conséquences ces réponses ont justement sur ce degré d'impuissance. C'est donc sur les rôles politiques et sociaux internes des leaders italiens que porte le présent chapitre.

Deux traits généraux communs caractérisent les différents types de leaders italiens dans leurs relations avec la collectivité et la communauté. Premièrement, rappelons (1) qu'ils adoptent la plupart du temps un style autocratique. En fait, ils essaient toujours de garder la plus grande autonomie possible par rapport à la communauté quant à la définition des réponses à l'impuissance et à leur mise en oeuvre. Convaincus d'être les détenteurs du savoir et de la ligne politique valable à suivre, ils tentent d'imposer leurs propres réponses à l'impuissance en évitant tout procédé d'élaboration collective de celles-ci. En général, cela ne leur pose pas trop de problèmes avec la communauté dans la mesure où celle-ci s'avère assez passive et leur laisse souvent sans contester cette autonomie. Par ailleurs, cet autocratisme de fait s'accompagne souvent d'un discours démocratique, qui dans ces conditions, revêt une fonction idéologique, comme le soulignait H. Miller (Miller H., 1950) dans son étude du leadership juif de Lakeport. Simultanément, les leaders italiens cherchent à acquérir ou à augmenter leur reconnaissance interne, qui leur est dans leurs contacts tant avec l'Etat belge qu'avec l'Etat italien. Dès lors, on

perçoit bien l'importance du discours démocratique qu'ils produisent. Il leur permet en fait de faire accepter par la communauté un leadership autocratique qui veut préserver son autonomie par rapport à elle.

Cela dit, on peut empiriquement dégager trois types de réponses à l'impuissance relative des Italo-Belges développés par les leaders italiens, chacun d'entre eux correspondant à une ou plusieurs logiques particulières d'action de ces mêmes leaders. Il s'agit respectivement de la pratique des aides, des services et des faveurs personnalisés aux membres de la communauté ethnique et/ou aux personnes faisant partie de la collectivité; de la pratique de l'action sociale et éducative en leur faveur; et de la stratégie de construction identitaire. Nous les passerons respectivement en revue en essayant de déterminer dans chaque cas quelles conséquences elles peuvent avoir sur l'impuissance du groupe.

A. LES LEADERS ITALIENS COMME FOURNISSEURS D'AIDES, DE SERVICES ET DE FAVEURS PERSONNALISES.

Pour W. Borowiec (Borowiec W., 1975), le fait de faire des faveurs aux membres de la communauté est un trait caractéristique important des leaders ethniques. Dans son "Urban villagers", H. Gans va plus loin en disant que faire des faveurs est en fait la fonction, la plus importante des leaders ethniques locaux (Gans H.J., 1962). Quant à L. Rogler, il insiste plutôt sur l'importance des aides et des services que les leaders ethniques procurent à leur collectivité sans qu'elles consistent nécessairement dans des faveurs (Rogler L.H., 1974). En ce qui concerne

les Italiens de Belgique, il semble bien que le fait d'aider personnellement des membres de la communauté, de leur rendre des services et de leur faire des faveurs soit simplement une réponse parmi d'autres à l'impuissance relative du groupe.

Ces aides, services et faveurs peuvent être d'ordre divers. Il peut s'agir de l'assistance "classique" généralement fournie par les leaders des communautés ethniques d'origine immigrée, à savoir par exemple, trouver un travail ou un logement à certains de leurs membres ou les aider dans leurs différentes démarches administratives tant par rapport à la société belge que par rapport à la société italienne. Il peut aussi s'agir d'interventions des leaders qui vont au-delà de ce que l'on pourrait appeler la première assistance. On pourrait énumérer des dizaines d'exemples. Nous n'en donnerons que quelques-uns. Tel leader peut, par exemple, offrir à certaines personnes la possibilité de faire un voyage en Italie à prix réduit grâce aux subsides octroyés par des institutions régionales italiennes. Tel autre leader peut obtenir une bourse d'étude en provenance d'un comité consulaire pour certains enfants. Un troisième leader, enfin, pourra louer la salle des fêtes de son association pour le mariage de la fille ou du fils d'un membre de la communauté. Toutefois, quelle que soit la nature de l'aide ou du service rendu, le leader les présentera toujours comme des faveurs qu'il fait à certains membres spécifiques de la communauté, lesquels lui deviennent de la sorte redevables. Ainsi, l'employé d'un "patronato" qui parvient à résoudre un cas précis, disons, en matière de pension italienne, présentera les faits en termes de faveurs alors qu'il s'agit tout simplement de son métier. Ce type de relation entre le leader ethnique

et le suiveur ressemble en fait aux relations de type "féodal" entre un patron et son client (Eisenstadt S.N. and Roninger L., 1984).

Par ailleurs, cette "pratique de la faveur personnalisée" que développent des leaders italiens renvoie à des logiques générales d'action différentes selon qu'elles émanent de leaders "traditionnels" ou de "leaders modernes". En ce qui concerne tout d'abord les leaders "traditionnels", elle s'inscrit dans une stratégie conservatrice de maintien de leur institution, et partant de leur position personnelle en son sein. En effet, les conditions actuelles de déclin des organisations communautaires italiennes (2) mettent en danger leur existence même. Ce faisant elles menacent par la même occasion l'existence même des leaders "traditionnels" en tant que tels. Or, nous l'avons vu, ils sont attachés à leur position de leaders qui est à la base de leur prestige interne mais aussi parfois externe. Par conséquent, les leaders traditionnels s'efforceront activement de maintenir voire d'élargir leur clientèle locale de laquelle dépend la vie de l'institution et aussi leur leadership. Pour ce faire, ils vont rendre des services, faire des faveurs à des membres de la communauté en échange de leur reconnaissance et de leur soutien. En bref, dans le cas des leaders "traditionnels", la "pratique de la faveur" s'inscrit dans une double stratégie de survie, d'une part de leur institution, d'autre part de leur position.

L'anecdote suivante illustre parfaitement les lignes précédentes. Même si les "patronati" ont de moins en moins de clients - au sens commun du terme -, la complexité des dossiers à traiter rend souvent insuffisant le personnel employé. A la fin de l'année 1987, le

responsable d'un "patronato" de Liège, irrité par la surcharge constante de travail, décida d'entreprendre des démarches auprès de la direction centrale du "patronato" afin d'obtenir un employé supplémentaire. Ses premières tentatives échouèrent. Il décida alors de faire appel à ses clients, c'est-à-dire principalement des pensionnés italiens. Il les invita à une réunion dans les locaux d'une association appartenant à sa famille politique au cours de laquelle il leur demanda ouvertement leur soutien actif. Les termes de l'échange étaient clairs. En gros, il leur fit comprendre qu'après tout ce qu'il avait fait pour eux, ils se devaient de l'aider. Ils décidèrent alors immédiatement d'envoyer une pétition à la direction générale du "patronato" pour demander l'engagement de cet employé supplémentaire, qui ne fut cependant pas accordé.

En ce qui concerne les leaders "modernes", "la pratique de la faveur" renvoie à des stratégies de promotion politique, économique ou professionnelle individuelles. Pour nombre de leaders, l'engagement communautaire est en quelque sorte une antichambre, un tremplin pour une ultérieure carrière, soit dans la politique belge, soit dans la politique italienne. Dans certains cas, cette aspiration apparaît clairement. Ainsi, notre sujet n°2 disait:

"Malheureusement, je ne suis pas politicien à temps plein, ça ne me déplairait pas. En 1977, j'ai pris la décision de me lancer là-dedans et de voir jusqu'où je pourrais aller, de voir la limite. Et j'irais jusqu'au bout. Si, bon, une supposition, en 92, nous avons le droit de vote et d'éligibilité, j'ai la prétention de me présenter. Et je verrais bien les résultats!" (interview n°2)

Quant au sujet n°1, il affirmait:

"Je voudrais un jour essayer d'être le numéro 1 du (*nom d'un parti italien*), je ne te le cache pas. Pourquoi? Un, j'aime ça, deux, je ne partage pas les idées de mon secrétaire."
(interview n°1)

Dans d'autres cas, seule l'observation de leurs mouvements et notamment de leur positionnement dans les partis politiques belges permet de déceler leurs ambitions. Ainsi, dans ce contexte, les leaders "modernes" fournissent des aides, rendent des services et font des faveurs personnalisées à certains membres de la communauté en échange non pas tant de leur loyauté politique per se comme disait Gans (Gans, H.J., 1962), mais plutôt du soutien qu'elle constitue pour eux dans leur projet individuel de carrière politique. Nous donnerons à cet égard deux exemples significatifs.

Lors des élections régionales siciliennes de 1985, le gouvernement de cette région avait décidé de rembourser les frais de voyage aux Siciliens résidant à l'étranger qui rentraient voter au pays. Monsieur X, responsable d'une association régionale sicilienne en Belgique ainsi que d'un parti politique italien, se garda bien d'insister sur le fait que le remboursement était un droit octroyé par les autorités régionales siciliennes. Il présenta plutôt les choses d'un autre point de vue en disant qu'il pouvait en tant que responsable associatif, obtenir de l'argent pour payer le voyage de certaines personnes désirant aller voter au pays. Pour les "clients", il s'agissait donc d'une faveur faite par Monsieur X, qui leur permettait d'aller rendre visite gratuitement à la famille, la seule contrainte étant de voter pour le parti de Monsieur X. Comment Monsieur X. tira t-il profit de cette situation? Auprès des

responsables du parti de la région d'origine, il joua sur le fait de lui avoir rapporté autant de voix en provenance de Belgique, ce qui au bout du compte renforça sa position tant dans le parti en Sicile que dans la section "belge" de cette formation politique. Quant à Monsieur Y, il était lui aussi responsable d'un parti italien en Belgique et membre du parti belge correspondant au plan idéologique, qui faisait à l'époque partie de la coalition gouvernementale en place en Belgique. Monsieur Y réussit à faire engager 8 animateurs socio-culturels pour un centre culturel italien qu'il dirigeait, dans le cadre des programmes gouvernementaux de lutte contre le chômage des jeunes. Le ministre ayant ces dossiers sous tutelle était du même parti que Monsieur Y. Il s'avéra par la suite qu'au lieu de faire du travail d'animation culturelle, les 8 jeunes allaient en fait coller des affiches électorales pour le parti de Monsieur Y ou encore faire la claque dans des manifestations et des débats organisés au profit de cette formation politique. Dans l'état actuel du marché du travail, Monsieur Y présenta cet emploi comme une faveur faite au 8 personnes choisies qui par la suite l'aidèrent sans broncher à se faire bien voir du parti belge dont il était membre et dans lequel on peut penser qu'il nourrissait certaines aspirations.

Par ailleurs, pour d'autres leaders modernes, la "pratique de la faveur" s'inscrit plutôt dans une stratégie de promotion économique ou professionnelle individuelle. Contrairement à ce que l'on peut observer dans la communauté italo-québécoise (Painchaud C. et Poulin R., 1983), par exemple, le leadership de la communauté italo-belge n'est pas dominé par des hommes d'affaires ou des "professionnels". Toutefois, certains leaders "modernes" appartiennent de fait à l'élite économique ou

professionnelle de la collectivité. A l'échelle d'un petit pays comme la Belgique, il est indubitable qu'une collectivité d'environ 250.000 personnes représente un potentiel économique non négligeable. Il peut certainement être utile, dans une perspective commerciale et professionnelle de s'engager dans l'une ou l'autre institution communautaire afin de se faire connaître et espérer ainsi gagner une partie du marché italien. Ce qu'attendent dans ce cas, les leaders "modernes" - élites de la communauté, en échange des services rendus et faveurs faites, c'est un soutien au développement de leurs affaires ou de leur activité professionnelle. A nouveau, deux exemples seront présentés pour illustrer notre propos. Un des interviewés qui occupe une position importante dans une institution communautaire, est gérant d'un bureau de banque. Par ailleurs, plusieurs membres de sa famille sont des commerçants. On peut penser que sa position dans la communauté lui est utile dans ses "affaires", mais aussi au delà, dans celles de sa famille. Le second exemple concerne un leader "moderne" qui est également avocat. D'après ses dires, les 9/10 de sa clientèle sont des Italiens; par ailleurs, il est l'avocat d'un Consulat d'Italie ainsi que d'un "patronato". Il est clair dans ce cas que son engagement communautaire est à mettre en relation avec l'expansion de son cabinet juridique. Voici ce qu'il dit à ce propos:

"Donc, les gens te voient comme responsable de l'immigration, comme (*il donne sa couleur politique*), oui, mais surtout comme avocat. Que de fois t'as pas des gens, au sortir d'une réunion, y viennent peut-être pour la réunion mais y viennent surtout pour te voir parce qu'ils ont tel problème, tel problème, tel problème. Et que éventuellement, ce serait une consultation gratuite. Tu le sais mais ça ne me dérange pas puisque c'est comme ça." (interview n°38)

Certes, cet avocat fait la faveur à ces personnes qui le contactent d'une consultation gratuite - pratique peu courante au barreau -, toutefois, rares sont les cas juridiques qui se règlent en une seule rencontre. Et on peut sérieusement douter de la gratuité des consultations qui suivent la première.

Ainsi, quelle que soit l'utilité privée que tirent des membres de la communauté italienne des aides, services et faveurs qu'ils reçoivent de certains leaders "traditionnels" ou "modernes", il semble difficile de soutenir que ces pratiques des leaders contribuent à réduire l'impuissance relative qui frappe le groupe. Plus, la réussite des stratégies des leaders concernés dépend en fait de la permanence de l'impuissance du groupe qui fait que ses membres sont demandeurs notamment d'aides, de services et de faveurs auprès d'eux. Dans ce sens, cette première réponse à l'impuissance vise plus à la perpétuation de l'impuissance de la collectivité qu'à sa diminution. Plus précisément, il est plus aisé pour les leaders de tirer quelque profit de leurs démarches, lorsque la communauté est globalement impuissante et lorsque ses membres font par conséquent volontiers appel à leurs services.

B. L'ACTION SOCIALE ET EDUCATIVE DES LEADERS ITALIENS.

Certains leaders des trois types développent une action sociale et éducative de terrain qui s'inscrit dans une logique de promotion collective de la communauté. Cette démarche comprend deux volets. Le premier consiste dans un effort déployé par les leaders de construction ou de perpétuation identitaire sur lequel on reviendra à la faveur de la

section C. Le second volet consiste dans un travail éducatif et formatif de terrain qui vise directement à diminuer certains des désavantages dont souffrent les membres de la communauté. Ainsi, certaines associations organisent des cycles de formation en informatique et en langues à l'intention des jeunes d'origine italienne dont on a présente par ailleurs les problèmes scolaires (3). D'autres organisent des manifestations culturelles comme par exemple des projections-débats afin d'élever le niveau culturel des membres de la communauté. En fait, les leaders, en organisant ces activités, veulent combler les lacunes de la politique belge à l'égard des populations d'origine immigrée. Toutefois, les moyens - notamment financiers et logistiques - dont ils peuvent disposer sont relativement faibles. Par ailleurs, le personnel professionnel est rare. Par conséquent, quelle que soit la validité des objectifs qu'ils s'assignent, les leaders ne parviennent pas à toucher un nombreux public et à réduire sensiblement les désavantages du groupe dans les domaines qu'ils investissent. Rien ne les empêche par ailleurs de poursuivre par ce biais leurs intérêts personnels.

C. LES LEADERS ITALIENS ET LA CONSTRUCTION IDENTITAIRE.

En termes de construction identitaire, on peut observer deux logiques opposées qui correspondent en fait à des stratégies différentes des leaders qui en sont les porteurs. D'une part, certains leaders "traditionnels" tentent de perpétuer et de raviver l'"immigréité" dans le cadre d'une stratégie de survie, de l'autre, certains leaders "importés" et "modernes" s'efforcent de développer une "nouvelle italianité" dans le cadre d'une stratégie de promotion collective et

d'acquisition de pouvoir de la part du groupe dans la société belge, qu'ils essayent de mettre en oeuvre.

1. le maintien de l'"immigréité".

Comme nous l'avons vu plus haut, la position des leaders "traditionnels" dépendant exclusivement d'un réseau d'institutions communautaires en déclin, leur survie dépend de celle de ces organisations. Ils s'efforcent ainsi de maintenir leur clientèle locale notamment par ce que nous avons appelé la "pratique de la faveur". Un second moyen de le faire est de perpétuer et de revigorer une certaine identité ethnique "traditionnelle" (Breton R., 1964) que nous désignons par l'expression d'"immigréité". L'élément majeur de l'"immigréité" réside dans le sentiment de faiblesse qui a longtemps caractérisé les immigrés italiens et qui a été à la base de leur mentalité d'assisté. Plusieurs phrases reviennent comme des leitmotivs lorsqu'on parle avec des immigrés italiens d'un certain âge: "l'Italie nous a vendus pour un sac de charbon!", "l'Italie nous a abandonnés", "l'Italie s'en est toujours foutu de nous", etc. Sur le fond, nul ne peut mettre en doute la vérité partielle de ces déclarations. La question n'est pas là. Nous voulons souligner que les leaders immigrés ont longtemps insisté sur cette image d'une population faible, misérable, qui par conséquent avait besoin d'aide, d'assistance tant de la part de l'Etat belge que de la part de l'Etat italien. Cette mentalité d'assisté permet difficilement l'émergence de revendications mais elle se traduit par une demande d'aides et de services en faisant appel à la moralité et non au droit. Ce n'est pas parce que j'ai le droit à ce que ma pension ne soit taxée

qu'une seule fois que je le désire mais c'est plutôt parce que, après nous avoir traité comme vous - l'Etat belge et l'Etat italien - l'avez fait, vous ne pouvez pas, en plus taxer deux fois notre pension. Cette mentalité sert bien les leaders "traditionnels", qui sont justement souvent des fournisseurs d'aides, de services et de faveurs. Ils essayent donc de l'entretenir et de la raviver dans la mesure où elle est en voie de disparition. Comme le dit ce leader "traditionnel":

"Il mio ruolo è quello di migliorare un po' la situazione del gruppo, dell'ambiente, della collettività in cui vive, sotto l'aspetto sociale, politico, culturale. Come militante, è quello di sensibilizzare sempre di più quelli che stanno intorno a noi, in particolar modo gli Italiani, in che si interessano di più alla società in cui vivono, a che possano partecipare sempre di più alla società e cercare di farlo con i mezzi che abbiamo." (interview n°8)(4)

"Sensibilisation" est le premier terme clé de cette citation. En effet, à travers les différents contacts avec les membres de la communauté ethnique, notamment le travail social, les leaders s'efforceront de les "sensibiliser" à leur faiblesse, à leurs problèmes et partant, de leur montrer à quel point ils leur sont indispensables. "Avec les moyens que nous avons" est la seconde expression importante. Certes, il faut essayer de vivre dans la société mais nos moyens se sont-ils pas trop petits, ne vaut-il pas mieux être très prudents? C'est en cela que consiste le message de ce leader.

Le second élément de l'"immigrétude", c'est l'attachement au pays d'origine que ces leaders essayent de perpétuer. Nous avons vu par ailleurs que les Italiens de Belgique se naturalisent peu, ce qui indique un certain attachement au pays d'origine. Toutefois, cette

allégeance revêt des formes différentes. Celle à laquelle font appel les leaders "traditionnels", c'est un lien qu'ils présentent comme naturel et indestructible. Malgré tout ce que l'Italie leur a fait, c'est pour eux leur pays. Comme le dit cet interviewé:

"Chacun pour soi voudrait accéder à un niveau supérieur. Mais alors, il y a la conscience générale, disons de groupe. C'est là alors que les organisations nationales italiennes, ceux qui émergent un peu et ont une autre conscience, c'est-à-dire celle de garder les contacts non seulement avec la culture d'origine mais aussi avec tout ce qui est en général la culture. Conservons cet esprit d'appartenance tout compte fait à une population donnée". (interview n°34)

En fait, aucun choix n'est laissé aux membres de la collectivité ethnique: ils sont des enfants-martyrs de l'Italie. Il est donc logique qu'ils cherchent avant tout aide et réconfort auprès des leaders qui leur ressemblent, qui ont vécu les mêmes expériences.

En bref, à l'instar de la "pratique de la faveur", cette logique de maintien de l'"immigrétude" développée par certains "leaders traditionnels" s'inscrit dans une stratégie de survie des leaders, qui s'accommode parfaitement du statu quo en matière d'impuissance collective du groupe. En bref, cette réponse à l'impuissance contribue en fait elle aussi à la perpétuer. Toutefois, il ne faudrait pas conclure que les leaders "traditionnels" sont en fait responsables de l'impuissance relative du groupe. En effet, ce qui permet d'expliquer leurs stratégies, c'est le fait que leur position sociale dépend de leur leadership dans une communauté impuissante. Or, cela ne résulte pas d'un choix qu'ils auraient effectué librement. En effet, la société belge a offert bien peu de possibilités de sortie, d'acquisition d'un statut

social valorisé aux immigrants italiens, qui dès lors ont souvent été amenés à rester dans le groupe, quelles que soient leurs aspirations et à chercher en quelque sorte, une ascension sociale interne. Une plus grande ouverture de la société belge aurait certainement donné lieu à des stratégies d'une nature différente.

2. Vers une "nouvelle italianité"?

Par le passé, les Italo- Belges qui "réussissaient" le faisaient en rompant tous les liens avec la collectivité d'origine et de la sorte, ils se rendaient socialement invisibles. On pourrait donner plusieurs exemples extrêmes d'Italo-Belges qui sont allés jusqu'à franciser leur nom. Depuis plusieurs années, on peut observer l'apparition - certes, timide - d'une "nouvelle italianité" qui caractérise une partie des descendants des migrants en ascension sociale et sur laquelle des leaders "modernes" et "importés" tentent de greffer des stratégies de promotion collective et d'acquisition de pouvoir dans la société.

Même si peu d'élites d'origine italienne exercent une pratique directe dans la communauté, il est de plus en plus fréquent d'en voir mentionner publiquement leurs origines nationale et immigrée. En témoigne par exemple la publicité électorale de ce candidat belge d'origine italienne aux élections communales de 1988:

Ce fils d'un ancien ouvrier mineur italien est né à (ville belge) il y a x années, Employé à la (lieu de travail), délégué du (syndicat), trésorier du (parti) de (la ville) et de (un autre mouvement), militant de quartier à (nom du quartier), X est un nouveau visage pour (la ville) (5)

Cet autre homme politique d'origine italienne fait référence à ses origines de façon plus nuancée:

"De par mes origines (accentué par nous), ma formation scientifique et mon tempérament social, j'espère profondément en l'Europe en gestation. [...]" (6)

Cette affirmation d'une certaine "italianité" est neuve non seulement parce qu'elle est apparue il y a seulement quelques années mais surtout parce qu'elle se situe à l'opposé de l'"immigréité" dont nous parlions plus haut. Il ne s'agit nullement pour ces élites italo-belges de se référer de façon nostalgique à un passé révolu. Il s'agit plutôt d'une recherche et d'une reconnaissance de leurs racines conçues comme un atout parmi d'autres dans leurs stratégies de promotion individuelle et non comme un obstacle. Comme le dit cet interviewé:

"La culture mixte donne directement une dimension internationale aux choses et ça, c'est un grand avantage. C'est-à-dire l'immigré de la deuxième génération, le fils de l'immigré qui réussit à avoir un certain bagage éducatif a immédiatement l'ouverture sur le monde et, dans une société comme la nôtre, c'est un avantage." (interview n°11)

Ou encore comme le dit cet autre jeune:

"La deuxième génération, c'est une génération de battants. Elle a eu des modèles; ses parents, qui en voulaient.[...] Tu sais, j'ai une photo de mon père sur mon bureau, tout sale, tout noir, à la sortie de la mine. Et bien, quand je manque de tonus, je regarde cette photo et ça m'en redonne. Ça, tu peux me croire! (interview n°13)

Quant à ce syndicaliste d'origine italienne, il affirme,

"Moi, ma spécificité, je ne saurais pas la perdre. C'est quelque chose qui est en moi et c'est pas parce que j'ai une carte d'identité belge que ça changera." (interview n°37)

Pour ce comédien d'origine italienne, son "italianité" c'est:

"Pour moi, c'est plus un atout qu'un handicap. Déjà le fait qu'on dise , euh, que l'Italien est comédien de naissance. On lui a donné ce label de comédien [...] Donc, ça c'est intéressant. C'est toujours de ne pas perdre de vue ce qu'on est et nos origines mais de ne pas se laisser embobiner. Parce que tu as des origines comme ça, c'est ça que tu devras jouer. Non, j'ai pas envie. Et, ceci dit, si tu dis, non, j'ai pas envie de jouer le rital (7), c'est pas pour ça que tu renies tes origines, quoi!" (interview n°41)

Cette "nouvelle italianité" se manifeste par ailleurs d'une autre façon. Nombre d'Italo-Belges nés en Belgique veulent apprendre à leurs enfants la langue et la culture italienne dans une perspective non pas de retour mais d'affirmation et d'élévation sociale et culturelle en Belgique. On est donc bien loin de l' "immigrITUDE" et du nationalisme dangereux de ce chanteur italo-belge, Claude Barzotti, qui avait eu un succès important, il y a quelques années, avec sa chanson "Le Rital" dans laquelle il parlait notamment de "la mémoire de son espèce". Au plan individuel, cette "nouvelle italianité" qui caractérise certains jeunes Italo-Belges en ascension sociale traduit en fait un retournement de perspective, une dynamisation de ce qui est souvent socialement perçu comme un handicap. Comme le disait cet interviewé:

"C'est pas parce qu'on est de la deuxième génération, fils d'immigré, qu'on peut pas réussir" (interview n°11)

Par ailleurs, depuis quelques années, certains leaders intellectuels d'origine italienne tentent de construire cette nouvelle italianité au niveau de l'ensemble de la collectivité. Nous en sommes arrivés au stade où des intellectuels italo-belges se mettent à faire l'histoire de la

collectivité, ce qui constitue sans aucun doute un tournant fondamental de l'expérience italienne en Belgique: comme disait H.S. Nelli dans le titre d'un ouvrage, les immigrants ont accompli le passage "From Immigrants to Ethnics" (H.S. Nelli, 1983). Ainsi, à l'initiative d'un professeur d'université d'origine italienne, un petit musée de l'immigration italienne a été ouvert dans un ancien baraquement où ont vécu des mineurs italiens, dans le but de transmettre aux jeunes cette histoire "commune". Comme nous le dit ce professeur:

"Symboliquement, on demande à l'intellectuel de mettre en vitrine la valise en carton. [...] Là, je crois qu'il y a toute une démarche qu'on demande à l'intellectuel d'apporter les éléments de cette histoire notamment. Et l'histoire pourquoi faire? Bien, justement pour rappeler aux gens d'où ils viennent, qui ils sont et qu'ils ont connu les mêmes problèmes," (interview n°45)

Quant à cet écrivain italo-belge auteur d'un roman sur la vie de la collectivité italienne dans la région de Charleroi dans les années 50, il raconte ainsi, l'origine de son livre:

"[...] j'avais été frappé par le fait que les jeunes ne savaient rien du tout sur ce qui s'était passé. Or, moi, je trouve et je continue à croire que la seule façon de garder une identité, pour se sentir simplement bien dans sa peau, c'est continuer à avoir une mémoire, quoi. Et je dis, cette mémoire, il faut la perpétuer. Pas pour dire nous sommes, euh. Mais pour dire, voilà, nous sommes fils et petits-fils d'immigrés, et bien, voilà notre histoire, quoi." (interview h)

La perspective de ces intellectuels n'est pas de perpétuer l'"immigritude" mais plutôt de construire et de transmettre aux plus jeunes membres de la collectivité une identité positive basée sur un passé commun, cette identité étant conçue comme une ressource dans

l'affirmation collective dans la société belge. Il est toutefois encore bien tôt pour apprécier les conséquences de ce phénomène neuf qui semble être comparable au renouveau de l'ethnicité qui avait caractérisé les troisième et quatrième générations d'Italo-Américains au début des années soixante-dix (Novak M., 1982) et qui avait essentiellement un contenu symbolique (Gans H.J., 1979).

D'autres leaders "modernes" et "importés" vont plus loin que cette construction identitaire en essayant de la transplanter dans le jeu politique. Plus précisément, leur objectif est de rassembler les élites sur la base de cette "nouvelle italianité" afin d'une part, de les présenter en temps que modèles à suivre pour le reste de la collectivité et d'autre part, d'arriver à la constitution d'une espèce de lobby italien en Belgique. Ainsi, cette "nouvelle italianité" est avant tout considérée comme un principe mobilisateur valable pour acquérir du pouvoir dans la société belge. On ne peut s'empêcher de penser ici à toute la littérature américaine sur l'ethnicité (Glazer N. et D. P. Moynihan, 1976; Eisinger P.K., 1978; Yancey W., Erickson E. et Juliani R., 1976, etc...) en tant qu'instrument pour l'action politique.

A propos du rassemblement des élites d'origine italienne, l'extrait suivant d'interview est très éclairant:

"Il faut que nous récupérons les leaders perdus, devenus Belges. [...] Et bien moi je crois que il est temps que ces gens-là (les élites) commencent un peu à prendre en charge, à exercer certaines de leurs responsabilités et à prendre en charge un petit peu une certaine problématique. Comme on dit en italien 'coinvolgerli' (8). Là évidemment reste le problème parce que, il faudrait à la limite pouvoir jouer sur ces 30.000, 35.000 jeunes. On peut penser que 15.000 si pas 20.000 ont plus de 18 ans, donc ils votent. [...] Je ne dis pas qu'il

faut fonder le parti des immigrés, hein. Mais il faudrait malgré tout une certaine lame de fond, l. qui fasse comprendre aux jeunes Italiens qu'ils seront meilleurs Belges s'ils sont au courant de leur identité culturelle [...]" (interview n°27)

Ailleurs, cet interviewé ajoute:

"Je ne vois pas pourquoi, y a des Belges-Wallons, y a des Belges-Flamands, pourquoi y aurait pas des Belges-Italiens. D'autant plus que je dirais que le communauté italienne est la troisième minorité ethnique de Belgique" (interview n°27)

Cette référence aux deux grandes communautés linguistiques et culturelles de Belgique est claire. Elle traduit la volonté de certains leaders italiens d'organiser la collectivité italienne sur le plan politique même si , à l'heure actuelle, la plupart de ces membres sont encore de nationalité italienne. Cette autre déclaration est aussi très instructive:

"Ecoute, c'est tout de même incroyable que 60.000 Allemands, Belges de langue allemande soient une communauté et 300.000 Italiens ne soient pas une communauté. C'est quand même étonnant en termes de chiffres, hein (9). Ou bien les Italiens continuent de rester des citoyens de deuxième zone dans ce pays, Mais alors la Communauté Européenne, je ne sais plus très bien ce que ça veut dire. Ou bien, maintenant plus que jamais, on doit dire, Messieurs, nous sommes des citoyens européens d'expression italienne, de culture italienne. L'expression et la culture italienne sont d'égale dignité. Nous on revendique notre place au soleil ici et maintenant." (interview n°44)

Malgré cette référence à la Communauté germanophone de Belgique, nous ne pensons pas que l'ambition de ces leaders italiens soit d'arriver à la reconnaissance formelle d'une communauté italienne dotée de pouvoirs législatifs et exécutifs au sein de l'Etat belge. Cela nous semblerait du reste tout à fait fantaisiste. Toutefois, ils mettent en lumière

l'importance numérique et culturelle de la collectivité italienne en vertu de laquelle elle devrait avoir, selon eux, un poids significatif dans la politique belge.

Toutefois, l'organisation de ce "lobby" italien rencontre plusieurs problèmes dont la division politique de la communauté n'est qu'un aspect. En effet, plusieurs moyens ont été mis en oeuvre par les leaders "importés" pour rassembler les élites italiennes mais ils se sont jusqu'à présent avérés vains et rien ne permet d'envisager un renversement de tendance (Martiniello M., 1988b). Certains ont notamment essayé de rassembler les élites italiennes autour d'une revue mensuelle créée à leur intention (10). La réponse a été imperceptible. Des tentatives de formation de "cadres de l'immigration" ont été entreprises. Elles n'ont touché qu'un public réduit. D'autres tentatives de mise en évidence et d'appel aux élites italiennes ont été développées à travers la presse italo-belge. Leur succès a été bien faible. En fait, il semble que pour la plupart des membres de la collectivité qui ont individuellement tracé leur voie dans la société belge, une entrée ou un retour actifs dans la communauté italienne de Belgique soit peu probable. Comme le dit ce politicien italo-belge:

"Donc, je ne suis pas le porte-parole de la communauté italienne. Certainement pas. Je ne veux pas l'être d'ailleurs. Ça ne m'intéresse pas. Il n'y a aucune raison pour que je sois le porte-parole de la communauté italienne puisque moi, je fais tout, justement pour que les différences n'existent pas et que, potentiellement, les gens m'apparaissent comme identiques." (interview n°11)

Par ailleurs, il semble y avoir un consensus entre les différentes

forces politiques belges du pays pour ne pas encore accroître la complexité ethnique de l'Etat belge.

D. CONCLUSION.

Que ce soit à travers leur offre d'aides, de services et de faveurs à la communauté et à la collectivité, à travers le travail social et éducatif ou à travers enfin, des stratégies de construction identitaire ou de type lobbyiste, les leaders italiens ne parviennent pas à réduire l'impuissance relative de la collectivité. Ils contribueraient même plutôt à la perpétuer. Par ailleurs, nombre d'entre eux semblent poursuivre par le biais de ces relations intra-communautaires, des intérêts personnels, dans la mesure où les possibilités d'ascension sociale externe sont assez limitées. Souvent, leurs intérêts personnels s'accommodent parfaitement de l'impuissance persistante de la collectivité. Par ailleurs, il faut préciser que ces leaders ethniques ne sont pas des êtres vils faisant preuve d'un égoïsme exacerbé. Leur "rationalité" doit être comprise dans le cadre des conditions et des limites d'action que la société belge et l'Etat belge leur imposent. En fait, leurs pratiques doivent être conçues comme des stratégies de survie dans un environnement politique contraignant.

Qu'en est-il des élites? Pourraient-elles avoir une influence indirecte sur l'impuissance relative du groupe dans la mesure où elles pourraient constituer des modèles à suivre pour le reste de la collectivité? Certains leaders en sont convaincus et dès lors, ils tentent de mettre en évidence ces exemples de réussite, notamment dans

la presse ethnique. Les élites, elles-mêmes, semblent accepter aisément ce rôle passif de modèles. Toutefois, il ne suffit pas d'avoir un modèle pour réussir à l'égaliser. Les capacités de le faire semblent dépendre plutôt de variables plus complexes. Nous examinerons dans le prochain chapitre les relations entre les leaders italiens et les différents niveaux de l'Etat belge.

NOTES au chapitre 12.

(1) voir le paragraphe B/2/1 du chapitre précédent.

(2) voir la section A du chapitre 11.

(3) voir chapitre 10.

(4) On peut traduire cette citation comme suit:

"Mon rôle est d'améliorer un peu la situation du groupe, de l'environnement, de la collectivité dans lequel elle vit, sous l'aspect social, politique, culturel. Comme militant, c'est celui de sensibiliser toujours plus ceux qui sont autour de nous, en particulier les Italiens, à ce qu'ils s'intéressent plus à la société à laquelle ils vivent, à ce qu'ils puissent participer toujours plus à la société et essayer de le faire avec les moyens que nous avons."

(5) Ce texte accompagnait la photo du candidat sur le dépliant électoral du parti distribué à tous les ménages de la ville.

(6) Ce texte a été publié sous forme de publicité électorale dans plusieurs journaux francophones peu avant les élections européennes de 1989.

(7) Le terme Rital provient de l'argot parisien. Il désigne en Belgique francophone les Italiens du pays de façon assez péjorative.

(8) En Français: les impliquer.

(9) La population germanophone de Belgique vit à l'Est de la province de Liège, à la frontière allemande. Elle a le statut de communauté culturelle avec ses institutions politiques propres à l'instar des communautés flamande, française et bruxelloise.

(10) Le lecteur trouvera en annexe (annexe n°9) la lettre d'appel aux élites italiennes qui avait été publiée dans le numéro de lancement de la revue.

CHAPITRE 13 - LES LEADERS ITALIENS DANS LE SYSTEME POLITIQUE BELGE.

Tant du point de vue de ses institutions politiques que du point de vue du fonctionnement de son système politique, la Belgique est probablement un des pays les plus complexes d'Europe. En effet, dans cet Etat de type fédéral, au pouvoir central s'ajoutent des pouvoirs communautaires et régionaux. De façon plus précise, au-delà du gouvernement national, la Belgique dispose de cinq autres exécutifs communautaires ou régionaux, ayant chacun des compétences légalement délimitées. Cela sans compter les entités provinciales et communales qui sont soumises à la tutelle de l'Etat central. Le degré de complexité de l'Etat belge est tel que toute tentative de schématisation nécessiterait un espace que nous ne pouvons pas lui réserver ici (1).

Dans ces conditions, comment s'y prennent les leaders d'un groupe privé de droits politiques et disposant par conséquent d'un poids électoral nul - en l'occurrence la collectivité italienne - pour répondre à son impuissance relative? Avec quelles institutions ont-ils des contacts privilégiés? Quelle est la nature de ces contacts? Quels types de revendications, de demandes peuvent-ils formuler et à quelles institutions les adressent-ils? Au bout du compte, quel est l'effet de leur action sur le degré d'impuissance du groupe? Ce sont ces questions que nous poserons dans ce chapitre. Il est utile dans un premier temps de présenter les caractéristiques générales du système politique belge et de décrire brièvement son mode de fonctionnement dans la mesure où il constitue l'espace dans lequel se meuvent les leaders politiques et sociaux italiens. Ces caractéristiques générales du système politique belge sont par ailleurs à l'origine des institutions spécifiques qui ont été créées pour faciliter les rapports entre les populations d'origine

immigrée et l'Etat belge. Nous examinerons ainsi successivement la position des leaders italiens dans les Conseils Communaux Consultatifs des Immigrés, qui relèvent du niveau local et dépendent donc de l'Etat central et leur position dans le Conseil Consultatif pour les Populations d'Origine Etrangère, qui dépend de l'Exécutif de la Communauté Française. On verra ensuite en quoi consiste l'action des leaders italiens dans les organisations syndicales et ce qu'il en est de leur présence dans les partis politiques belges. Nous aurons alors couvert les groupes politiques les plus importants de la politique belge dans lesquels on observe une certaine présence immigrée et plus particulièrement italienne (2).

A. LE SYSTEME POLITIQUE BELGE. (3)

Depuis la naissance de l'Etat belge en 1830, le système politique du pays s'est toujours caractérisé par l'existence de trois grands axes d'opposition qui ont été les champs de tension principaux dans la vie politique et qui en ont déterminé les logiques. Il s'agit premièrement du clivage idéologique entre catholiques et libres penseurs. Deuxièmement, un clivage culturel et linguistique a toujours opposé les Flamands aux Wallons. Enfin, le clivage socio-économique a mis face à face les capitalistes et les travailleurs. Ces trois "piliers" du système politique belge ne se recouvrent pas, ne coïncident pas. Au contraire, ils se superposent et se contrecarrent, créant de la sorte une situation extrêmement complexe. Par ailleurs, il faut remarquer qu'aucun de ces champs de tension ne dispose d'un moyen unique d'expression politique. Les groupes politiques et les organisations

sociales se sont plutôt "pillarisés" et répartis en trois grandes familles: la famille chrétienne, la famille libérale et la famille socialiste. Toutefois, à l'intérieur de chacune des trois grandes constellations, aucun groupe n'est l'expression d'une seule tendance en rapport avec les trois clivages fondamentaux. De plus, aucun groupe n'exprime à lui seul une tendance donnée. Par conséquent, "aucune des logiques qui sous-tendent la vie politique belge ne pourra se déployer sans restrictions, mais elles vont au contraire perpétuellement interférer les unes avec les autres et, en général, se freiner réciproquement" (Meynaud J., Ladrière J. et Perin F., 1965, p.66). En termes de fonctionnement du système politique, cette situation faite de groupes en conflits se traduit par la recherche perpétuelle du compromis et par une inertie assez prononcée. Solidarité partielle, instabilité permanente, protection permanente d'idéologies divergentes, défense de positions de pouvoir, négociations, "trade-offs", secrets et immobilisme sont les maîtres-mots qui caractérisent le fonctionnement du système politique belge (Martens A., 1982). Comme le dit G. Weil (Weil G.L., 1970, p.67), "Belgium is a society in strife where any consensus on the purpose of government and the future course of the state is in doubt. Although most Belgians would admit that they must continue with the present framework, this is more an admission of frustration than a conviction that Belgium is following the right course." (4)

Ainsi, le jeu politique en Belgique, dans la mesure où il repose sur des multiples équilibres précaires, laisse une place majeure à la non-décision, à la décharge des responsabilités, au report à une date ultérieure de ce qui aurait pu être fait aujourd'hui. Dans ces

conditions, il n'est pas étonnant de voir foisonner comités, conseils, commissions d'étude et de consultation, qui permettent dans une certaine mesure de donner l'impression que tel problème est traité tout en ne heurtant pas les équilibres du moment.

Dans le domaine de l'immigration et des populations d'origine étrangère, on pourrait citer la Commission Consultative des Etrangers, le Conseil Consultatif des Etrangers, la Commission d'Etude de l'Immigration, le dernier-né: le Commissariat Royal à la Politique des Immigrés, les Conseils Communaux Consultatifs des Immigrés et le Conseil Consultatif pour les populations d'Origine Etrangère. C'est principalement dans ces deux derniers conseils que les leaders ethniques, en général, et les leaders italiens en particulier, exercent leurs rôles externes.

B. LES LEADERS ITALIENS ET LES CONSEILS COMMUNAUX CONSULTATIFS DES IMMIGRES.

1. *Origine et évolution des Conseils Communaux Consultatifs des Immigrés.* (5)

L'origine des C.C.C.I. remonte à la fin des années 60, c'est-à-dire à l'Age d'or du leadership italien. A cette époque, le monde politique belge semblait aussi relativement ouvert à la question de l'immigration et le mouvement ouvrier était puissant et uni comme il ne le sera plus par la suite. La création des C.C.C.I. ne résulte pas d'une revendication directe des immigrés et de leurs leaders (Pancieri S.,

1982). On trouve à l'origine des ces institutions, des acteurs extérieurs aux collectivités immigrées, le S.P.I.A. (6) dans la région liégeoise, le F.D.F. (7) dans la région bruxelloise et le P.D.O.G. (8) dans le Limbourg, qui tentèrent de canaliser dans cette formule les aspirations à la participation politique des travailleurs immigrés, qui, à cette époque, étaient dans une énorme majorité des Italiens. En effet, les immigrés commençaient dans ces années à faire preuve d'un dynamisme neuf. Ainsi, ils se constituaient de plus en plus en associations et ils étaient de plus en plus actifs au sein des organisations de travailleurs. Il fallait donc que les différents acteurs politiques belges trouvent une réponse adéquate à cette relative émergence des travailleurs immigrés sur la scène politique, et ce, sans heurter le fonctionnement du système. C'est dans la région liégeoise, bastion traditionnel des luttes ouvrières que naquirent les premiers C.C.C.I. à l'initiative du front commun syndical F.G.T.B.- C.S.C. et du S.P.I.A., en 1968 et 1969. Cette formule des C.C.C.I. marquait la reconnaissance par les syndicats d'une spécificité "immigrée" qui avait jusqu'alors été niée, surtout dans le chef de la F.G.T.B., au nom de l'unité de la classe ouvrière. Par ailleurs, elle permettait de prendre en compte les aspirations croissantes des immigrés à une participation politique tout en évitant le pire: l'octroi du droit de vote. On redoutait à l'époque l'impact qu'aurait eu une éventuelle participation aux scrutins communaux des immigrés en raison de la large composante communiste qui était active dans le monde de l'immigration.

Concrètement, la mise en place des C.C.C.I. en région liégeoise fut le fruit de négociations entre le front commun syndical et les autorités

communales auxquelles prenaient part des leaders italiens. Comme le dit cet interviewé:

"Au moment des pourparlers pour l'installation d'un C.C.C.I. à (nom de la ville), les immigrants devaient désigner 2 personnes pour ces pourparlers, pour arriver à un règlement général de la question, élections ou pas élections,.... Et j'étais un des deux qui avaient été désignés par les associations immigrées conjointement à la C.S.C. et à la F.G.T.B. qui étaient alors en front commun." (interview n°5)

Il semble donc bien que les leaders italiens n'aient été appelés à participer qu'aux négociations concernant les modalités techniques de mise en oeuvre des C.C.C.I., c'est-à-dire lorsque la formule de leur participation politique avait déjà été pensée sans leur intervention. Autrement dit, les leaders italiens ne furent consultés qu'après que la nature de leur participation politique eût été décidée sans eux.

En ce qui concerne la perception des objectifs de cette nouvelle institution, elle était différente selon l'acteur considéré, même si tout le monde reconnaissait que son objectif final, à terme, était d'arriver à l'octroi des droits de vote et d'éligibilité aux immigrants au niveau communal. Pour les autorités communales concernées, les C.C.C.I. étaient prioritairement un instrument mis à la disposition des immigrants pour qu'ils puissent leur faire connaître leurs problèmes particuliers. Comme on peut le lire dans le premier bulletin d'information d'un C.C.C.I.:

"Cette suggestion [le C.C.C.I.] a un seul but; consulter les migrants, masse composée en très grande partie par des travailleurs, sur les problèmes généraux qui se posent au niveau communal et, plus particulièrement, sur les problèmes qui découlent de la présence des migrants eux-mêmes." (9)

Partant, les dirigeants locaux pensaient (ou peut-être laissaient-ils seulement penser?) que les C.C.C.I. auraient pu contribuer au rapprochement des collectivités belge et immigrées.

Par ailleurs, tant pour les autorités communales que pour les organisations syndicales, les C.C.C.I. avaient un rôle éducatif à jouer. Il s'agissait en quelque sorte d'une école de la démocratie, d'une étape préparatoire à l'octroi des droits politiques aux immigrés. Citons à nouveau un extrait du bulletin d'information mentionné plus haut:

"Il s'agit aussi de préparer des hommes capables demain, lorsque les migrants auront le droit de vote et d'éligibilité, d'assurer la défense des intérêts des communautés desquelles ils sont issus." (10)

A la lecture de ces phrases qui datent d'environ 15 ans, on ne peut s'empêcher d'établir un parallèle entre la façon dont les immigrés étaient considérés en Belgique et entre la conception que les Belges avaient des Zairois (ex-Congolais Belges) à l'époque coloniale (Young C., 1966). Les uns comme les autres, n'étant pas habitués à la démocratie, avaient besoin, de l'avis de la plupart des acteurs politiques belges, d'une période d'éducation, d'un cycle de formation avant de pouvoir bénéficier des avantages de ce système.

En ce qui concerne les leaders italiens, il est indubitable que la plupart d'entre eux ont cru, du moins au départ, dans les C.C.C.I. en tant qu'instrument de promotion et de défense de leurs droits politiques. Comme le dit ce participant à un des premiers C.C.C.I.:

"Et à ce moment-là, la reconnaissance par exemple des droits

politiques ou d'autres objectifs semblait toute proche. On nous écoutait davantage parce qu'il y avait aussi dans le milieu belge, une ouverture plus grande, surtout à (nom de la ville)." (interview n°5)

Certains d'entre eux leur attribuaient des buts plus sociaux rejoignant ainsi des préoccupations des autorités communales. Comme le dit ce membre du tout premier C.C.C.I. de Belgique:

"De notre côté, c'était [l'esprit] adoucir un peu, arrondir les angles qu'on rencontrait à tous les coins entre les immigrés et les Belges. Donc, le but premier était de faire connaître la culture des immigrés aux Belges et vice versa." (interview n°34)

Quoi qu'il en soit, cette formule des C.C.C.I. plaçait à cette époque la Belgique à l'avant-garde européenne en matière de participation politique des immigrés. 33 C.C.C.I. (Pancieri S., 1982) furent créés. D'autres formes d'institutions consultatives firent leur apparition, comme par exemple les Commissions Provisoires des Immigrés ou encore les Comités Permanents des Immigrés. L'euphorie fut toutefois de courte durée pour les leaders immigrés en général et pour les leaders italiens, en particulier. Comme le dit le sujet d'enquête n°34:

"On a trouvé à un certain moment, et je dirais tout de suite, que ceci s'était absolument insuffisant, c'était trop peu. Il y avait une aspiration des immigrés à participer vraiment, de plein droit à la vie communale. Et ça, c'était pas possible. C'était toujours à titre consultatif. Le fait que nous ne pouvions pas voter pour l'Italie et que nous ne pouvions pas voter pour les Belges, ça nous mettait dans une situation de demande, et de demande perpétuelle, surtout vis-à-vis des Belges. Puisque les Belges ne savaient pas donner davantage que le titre consultatif, ça a perdu d'intérêt."

En effet, plus le temps passait, plus on semblait s'éloigner de l'octroi

du droit de vote. Cette question fut reprise pour la dernière fois dans un accord gouvernemental en avril 1979 par la première équipe du Premier Ministre Wilfried Martens (Gijssels H. et coll., 1988). Le découragement s'empara progressivement des leaders immigrés et ainsi, les C.C.C.I. commencèrent à disparaître les uns après les autres. Actuellement, il n'en subsiste plus que quelques-uns. Quelle est encore leur importance, quelle est l'action des leaders italiens en leur sein? La première étape pour répondre à ces questions consiste à mettre en évidence les limites institutionnelles qui ont toujours caractérisé les C.C.C.I. et qui permettent de relativiser le pouvoir des leaders immigrés en général et des leaders italiens en particulier.

2. Les limites institutionnelles des C.C.C.I. comme carcan à l'action et au pouvoir des leaders italiens.

Pour apprécier de façon appropriée l'importance de l'action des leaders italiens à travers les C.C.C.I., il faut souligner que ces institutions et leur fonctionnement sont soumis à des contraintes dictées par les pouvoirs communaux. Autrement dit, les autorités communales décident de la marge de manoeuvre qu'elles accordent aux leaders immigrés dans les C.C.C.I..

La création même d'un C.C.C.I. relève d'une décision du bourgmestre, qui conserve par la suite la tutelle de l'organe institué. Dans toute l'histoire de ces institutions, seuls 33 bourgmestres ont décidé de donner naissance, sur le territoire de leur commune à un C.C.C.I., sur un total de près de 600 communes. Ainsi, non seulement les C.C.C.I. ne

sont nés que dans un petit nombre de communes belges mais aussi dans un nombre restreint de localités à forte densité d'immigrés. Ainsi, leur importance ne peut être appréciée, au plus, qu'au niveau de ces 33 cas. Par ailleurs, les C.C.C.I. sont subordonnés au pouvoir communal de plusieurs autres façons. Toutes leurs réalisations doivent être approuvées par les autorités locales. De plus, ils ne disposent d'aucune autonomie financière, leur budget venant directement des caisses communales. Ensuite, les C.C.C.I. étant simplement consultatifs, le pouvoir communal n'a aucune obligation de tenir compte des avis, des demandes ou des revendications qu'ils expriment. De plus, les compétences des C.C.C.I. sont limitées aux problèmes spécifiques des immigrés, ce qui ne leur laisse aucun droit de regard sur la gestion globale des affaires communales. Or, nombre de problèmes qui touchent les immigrés dépasse le cadre communal dans lequel aucune solution ne peut être trouvée.

Dans ces conditions, on peut dire que le pouvoir des C.C.C.I. en tant qu'institution, et par conséquent le pouvoir des leaders immigrés et italiens sont déjà très limités et qu'ils dépendent pour une large part du bon vouloir des autorités communales. Les autorités communales disposent en quelque sorte du droit de vie ou de mort sur ces institutions. Il suffit que le bourgmestre décide de ne plus octroyer de subsides à ces institutions pour les empêcher de fonctionner. Dans les deux premières expériences réalisées en Belgique (11), les membres des C.C.C.I. étaient même directement désignés par le bourgmestre parmi les leaders des associations ethniques qu'il jugeait être les plus représentatives des immigrés, ce qui constituait un moyen de contrôle

communal encore plus décisif.

Quelle peut être dans ce cadre de subordination aux autorités communales l'importance des leaders italiens en termes d'impuissance de leur groupe? C'est ce que nous allons voir dans le prochain paragraphe à la faveur de l'examen d'un C.C.C.I. qui a la réputation de compter parmi les plus performants, dans une ville dont la tradition d'ouverture aux immigrants est souvent mise en exergue: le C.C.C.I. de la ville de Liège.

3. Les leaders italiens et le C.C.C.I. de Liège.

Pour comprendre quel peut être le rôle actuel des leaders italiens en rapport avec l'impuissance relative du groupe à travers leur activité au sein du C.C.C.I.Lg., il faut non seulement tenir compte des limites institutionnelles spécifiques de cet organe mais aussi opter pour une optique diachronique, qui seule peut permettre d'appréhender la situation présente.

3.1. Les limites institutionnelles particulières du C.C.C.I.Lg.

Les limites institutionnelles qui touchent généralement les C.C.C.I. dont nous parlions dans le paragraphe précédent ont pris des formes particulières dans le cas de la ville de Liège. Le C.C.C.I.Lg. est, depuis sa naissance, un organe communal qui n'a pas d'existence juridique différente de celle de la ville et qui est directement subordonné aux services du bourgmestre. Aucune représentation des autorités communales dans le C.C.C.I. n'avait au départ été prévue, à

l'exception du secrétaire administratif, qui était un employé communal. Il n'avait au sein du conseil, ni le droit de vote, ni le droit de parole et il n'avait aucune mission de liaison entre le C.C.C.I. et les autorités de la ville. Certes, les conseillers communaux et les autres membres du gouvernement citoyen pouvaient passivement assister aux réunions du conseil, mais bien peu l'ont jamais fait. Dans ces conditions, la communication pratique - essentiellement écrite - entre le C.C.C.I.Lg. et les autorités de la ville a toujours rencontré d'énormes difficultés.

En fait, le seul document qui régit encore actuellement les relations entre le C.C.C.I.Lg. et le Conseil Communal de la Ville de Liège, en même temps qu'il définit les compétences du premier organe, est le protocole signé par les deux parties en 1973 (12). Dans les termes de cet accord, d'un côté, le C.C.C.I.Lg. dispose d'une compétence d'avis et d'un droit d'initiative qui concernent respectivement "toutes délibérations concernant spécialement les immigrants" (13) et "toute question directement en relation avec les problèmes spécifiques des immigrants" (14). De l'autre côté, le Conseil Communal s'engage à prendre l'avis du C.C.C.I.Lg. sur ces questions et à l'informer des démarches qu'il effectue dans ces domaines. Le document reconnaît par ailleurs au bureau exécutif du C.C.C.I.Lg. le droit de demander à être entendu sur ces questions par le Collège Echevinal. Ainsi, dès le départ, il ne s'agit pas d'associer les immigrants, via le C.C.C.I.Lg., à la gestion globale de la vie de la ville, mais simplement de les laisser s'exprimer et de les consulter sur les questions qui les concernent directement et spécifiquement. Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que ce

protocole n'ait pas été respecté car, comme le dit cet interviewé:

"On ne nous a jamais consultés mais c'est normal, il y a jamais des problèmes spécifiques à l'immigration. Y a des problèmes,, en tout cas des problèmes spécifiques à l'immigration qui soient du ressort du Conseil Communal. Parce que le chômage des jeunes Marocains, ça dépasse largement le Conseil Communal." (interview p.)

Ainsi, le pouvoir du C.C.C.I.Lg. a été dès le départ limité d'abord parce qu'il n'est que consultatif, ensuite, parce que ses aires d'intervention sont très étroitement limitées. Toutefois, le C.C.C.I.Lg. fonctionne depuis maintenant près de 20 ans. Voyons quelle a été son évolution.

3.2. L'évolution du C.C.C.I.Lg.

L'évolution du C.C.C.I.Lg. peut être résumée par un triple mouvement. D'abord, l'importance relative de son rôle politique de promotion et de défense des droits politiques et des intérêts des immigrants, qui au départ était plus ou moins en équilibre avec son rôle social de rapprochement des populations belges et immigrées, n'a fait que diminuer pour pratiquement disparaître à l'heure actuelle. Ensuite, alors qu'au départ, il était un organe peu marqué idéologiquement au sein duquel un certain échange d'idées avait lieu, le C.C.C.I.Lg. est maintenant devenu une institution extrêmement politisée dont la vie est dominée par les joutes entre camps politiques et idéologiques opposés. Dans ce sens, on pourrait ironiquement dire que l'objectif d'apprentissage de la démocratie aux immigrants, qu'avaient aux départ ces institutions, a été atteint dans le cas liégeois. Troisièmement, en ce

qui concerne les relations entre le C.C.C.I.Lg. et le gouvernement local, l'importance relative des relations institutionnalisées entre les deux parties sous forme de communiqués, motions et résolutions a progressivement decru au profit de relations personnelles entre quelques membres du C.C.C.I.Lg. et des personnalités politiques locales, notamment le bourgmestre et des échevins.

Il faut par ailleurs remarquer que le C.C.C.I.Lg. a toujours été sous l'emprise des Italiens même lorsqu'ils ne détenaient pas les charges les plus élevées dans le conseil. Toutefois, la suprématie italienne est de plus en plus menacée par des représentants d'autres nationalités dont l'importance relative dans la population liégeoise croit, sans toutefois égaler la densité de la collectivité italienne. Quoi qu'il en soit, il devient de plus en plus clair que l'appartenance nationale constitue un pôle supplémentaire de division et d'opposition au sein de cette institution.

Une des particularités du C.C.C.I.Lg. est que ses membres sont élus au suffrage universel parmi la population étrangère de la ville. En général, les candidats italiens à un poste de conseiller sont des leaders "traditionnels" ou "modernes" qui proviennent de la communauté italienne même si, parfois, quelques francs-tireurs s'y sont présentés. Jusqu'à présent, il y a eu à Liège 4 élections du C.C.C.I.Lg., respectivement en 1973, 1977, 1984 et 1989 (15). La forme du C.C.C.I.Lg. a été copiée sur celle du Conseil Communal de la ville. Les deux organes disposent depuis 1977 de 51 élus pour 41 auparavant. Lors de la première élection du C.C.C.I.Lg., les listes en présence étaient des listes

nationales, chaque électeur ne pouvant voter que pour un candidat de sa nationalité. Les 41 sièges étaient répartis d'avance, proportionnellement à l'importance de chaque collectivité dans la population étrangère de la ville. Les Italiens étaient ainsi forts de 18 sièges. Le taux de participation au scrutin fut de 50% environ, ce qui peut être considéré comme un succès étant donné la nouveauté et le caractère simplement consultatif de ce conseil. Les élections de 1977 furent organisées de la même façon, 24 sièges sur 51 étant cette fois attribués aux Italiens. Le taux de participation au vote chuta à 30%. C'est à partir des élections de 1984 que le C.C.C.I.Lg. prit une coloration très nettement politique avec l'introduction des listes plurinationales - malgré tout souvent dominées par les Italiens - à caractère idéologique et politique. Le taux de participation aux élections se stabilisa à 31%. La liste G.I.P. (16), de tendance communiste, axée sur le P.C.I., mais comprenant aussi des chrétiens de gauche, obtint 17 sièges. La liste U.S.D. (17) soutenue par le P.S. liégeois au pouvoir à la ville et axée autour du P.S.I. obtint 24 sièges. Son chef de file devint le président du Conseil. Il l'est toujours à l'heure actuelle. Quant à l'A.D.C. (18), axée sur la D.C. et appuyée par le P.S.C., elle obtint 7 sièges. Les dernières élections de 1989 virent plusieurs nouveautés. Le P.S.I. se présenta seul et obtint 21 sièges, l'U.S.D. en totalisa 6. Quant au G.I.P., il ne se représenta pas car il se dissolut avant le scrutin. Certains de ses anciens membres créèrent la liste "Vivre ensemble à Liège" au sein de laquelle la tendance communiste était largement majoritaire. Elle obtint 10 sièges, l'A.D.C. s'en appropriant 9. 29 candidats italiens sur 51 furent élus par seulement 27,6% de l'électorat. Un accord fut signé entre le P.S.I.,

l'U.S.D. et "Vivre ensemble à Liège" pour diriger le Conseil. (19)

En ce qui concerne les rôles du C.C.C.I.Lg., le premier conseil se caractérisait par un dynamisme tant sur le plan culturel et social que sur le plan politique. Il organisa ainsi un programme de manifestations culturelles et folkloriques, qui parvenaient à séduire dans une certaine mesure les autorités communales. Cela n'empêcha pas le conseil de produire, d'un autre côté, des documents plus politiques concernant des questions diverses: la révision de la réglementation relative au permis de travail pour les étrangers, le droit de vote, la loi sur l'entrée et le séjour des étrangers, etc. Le second conseil maintint la tradition culturelle du premier en organisant notamment un concours artistique pour enfants, mais il accentua de plus en plus la dimension politique de l'organe en réagissant surtout par des communiqués à l'actualité belge en matière d'immigration. Il exprima ainsi son soutien à des exilés chiliens grévistes de la faim, son indignation face à des brutalités policières qui eurent lieu en 1980. Mais par rapport au premier conseil, les divisions politiques internes étaient déjà inquiétantes et elles retardaient souvent la prise de décisions. Quant au troisième conseil, il fera l'objet du prochain paragraphe.

3.3. Les leaders italiens dans le troisième C.C.C.I.Lg. (1984-1989)

L'idée majeure que l'on voudrait défendre dans ce paragraphe pourrait s'exprimer comme suit. Les C.C.C.I.Lg. précédents devaient avant tout être considérés comme des organes s'efforçant avant toute chose de jouer un rôle social, culturel et politique de promotion des collectivités

ethniques d'origine immigrée, compte tenu de limites institutionnelles données et compte tenu d'un degré d'ouverture donné des autorités communales à leur égard. Ces rôles étaient joués principalement dans le cadre de relations institutionnelles entre les deux parties par les moyens prévus dans le protocole de 1973 (communications écrites, etc.). Certes, certains leaders immigrés et italiens poursuivaient par la même occasion des intérêts personnels de type symbolique, mais ce n'était pas la règle. Le troisième conseil marque un tournant important. Il ne doit plus être considéré comme un organe ayant un rôle politique, social ou culturel particulier à jouer dans la promotion des collectivités ethniques d'origine immigrée. Il s'agit plutôt d'un espace institutionnel que des leaders immigrés et italiens - surtout des leaders "modernes", mais aussi des leaders "traditionnels" - utilisent pour poursuivre avant tout des intérêts personnels de type symbolique, économique et de "carrière" à la faveur de relations personnelles entre eux et des détenteurs d'autorité communales individuels que ce lieu contribue, dans les conditions actuelles, à faciliter. Cette modification de la perspective du C.C.C.I.Lg. s'est opérée à la faveur de sa politisation interne encouragée tant par les milieux politiques immigrés italiens que par les autorités communales liégeoises. En d'autres mots, pour les leaders "modernes" italiens qui agissent dans ce conseil, il ne s'agit pas de formuler des réponses à l'impuissance du groupe et d'essayer de les promouvoir à travers les relations formelles qui subsistent entre le C.C.C.I.Lg. et le Conseil communal. Il s'agit plutôt simplement de poursuivre leurs intérêts personnels. Ce changement de perspective s'explique par la frustration engendrée par la prise de conscience de l'impossibilité d'atteindre les objectifs de départ des

C.C.C.I. en raison des contraintes institutionnelles posées à l'institution et du manque de volonté des autorités politiques belges, à tous les niveaux de l'Etat. De leur côté, les autorités de la ville utilisent le C.C.C.I.Lg. pour mettre en évidence leur ouverture traditionnelle aux problèmes des immigrants et, en quelque sorte, pour montrer que quelque chose se fait dans ce domaine à Liège, tout en gardant leur complète autonomie (au niveau local) dans la gestion de ce dossier.

Si l'on examine l'activité du C.C.C.I.Lg. au cours de cette troisième période (20), deux traits majeurs doivent être soulignés. Tout d'abord, la vie du conseil a été dominée par l'opposition politique permanente entre l'U.S.D. et le G.I.P., jusqu'à la démission de tous les conseillers de ce dernier groupe. Deuxièmement, tout au long des cinq années concernées, aucune revendication politique d'envergure n'a été formulée, aucun succès politique n'a été atteint.

3.3.1. L'opposition perpétuelle U.S.D.- G.I.P..

L'U.S.D. ayant décidé de former une coalition avec l'A.D.C., le G.I.P. s'est donc retrouvé dans l'opposition de ce conseil. Les querelles verbales interminables entre les représentants des deux groupes ont en fait constitué l'essentiel de ce qui s'est fait au cours des réunions mensuelles du conseil avant la sortie du G.I.P.. A plusieurs reprises, le conflit entre les deux formations a même risqué de s'exprimer par la violence physique. Le G.I.P. avait notamment pris l'habitude de quitter la séance en guise de contestation de la majorité

avant de démissionner en bloc en octobre 1988. De l'avis d'un membre de la majorité:

"Maintenant, nous sommes réellement devenus un conseil politique. C'est plus comme les deux précédents. Maintenant, on fait de la politique pour en faire, ce qui explique les tensions." (interview n°1)

S'il est vrai que le C.C.C.I.Lg. est devenu un organe extrêmement politisé, son rôle politique en faveur de la promotion des collectivités d'origine immigrée est devenu quasi nul. C'est justement cette question du rôle du C.C.C.I.Lg. qui constitue l'axe de divergence entre les leaders des deux formations. Comme le dit cet interviewé:

"Chez les progressistes [c'est-à-dire le G.I.P.], on remarque une plus forte tendance à jouer un rôle politique tandis que chez le groupe socialiste [l'U.S.D.], ils sont plus près du pouvoir communal liégeois puisqu'ils retrouvent là-bas un parti socialiste belge avec lequel ils sont très proches, parce que plusieurs personnes du Conseil Consultatif de la liste socialiste font aussi partie du parti socialiste belge. Donc, on retrouve là certaines affinités." (interview d)

Ainsi, d'un côté les leaders de l'opposition voient le conseil comme un organe politique qui devrait formuler des revendications en rapport avec l'impuissance des collectivités immigrés et s'efforcer de les faire aboutir à travers des relations institutionnelles avec les autorités de la ville. De l'autre côté, les leaders de la majorité, même s'ils se présentent aussi comme les défenseurs des immigrés, sont contraints d'adopter une position plus nuancée envers le pouvoir communal auquel ils sont idéologiquement et aussi institutionnellement liés, dans la mesure où ils appartiennent au même parti politique. Cette différence de perspective se marque très bien dans l'extrait d'entretien suivant d'un

leader du G. I. P. :

"Il arrive très souvent qu'on parle de problèmes de circulation, de réfection de routes, de lampadaires, d'éclairage public dans les quartiers où il y a une énorme majorité d'immigrés. Ça, on en a souvent parlé. Mais est-ce que c'est vraiment le rôle d'un conseil politique d'immigrés de parler de ça? Je ne sais pas. C'est pas idiot d'en parler mais je ne sais pas si ça vaut la peine d'en discuter pendant une heure." (interview p.)

Quant à ce leader de l'U.S.D., il s'exprime comme suit à propos du rôle du conseil, dans l'éventualité de problèmes dus à la présence d'étrangers dans les logements sociaux. Le C.C.C.I.Lg. doit, selon lui:

"[...] aller expliquer à ces gens-là, de leur dire 'écoutez, vous habitez ici dans un appartement mais chez vous ça et ça, on pouvait le faire (21) et expliquer aux gens que, ... [il hésite], je sais bien que ce n'est pas à nous à le faire mais si nous ne le faisons pas, qui va le faire? Qui va aller expliquer à ces gens-là qui ne peuvent pas tuer leurs moutons et qui ne peuvent pas élever des lapins. Qui va leur expliquer?" (interview n°2)

Ainsi, d'un côté, les membres du G.I.P. se plaignent du caractère insuffisamment politique du conseil. De l'autre, les leaders de l'U.S.D. mettent l'accent sur des rôles sociaux (dans le sens d'assistance sociale) de l'organe vis-à-vis de la population immigrée. Ces deux perspectives se sont avérées inconciliables tout au long de cette troisième législature jusqu'à la démission du G.I.P. dont les membres se sont alors exprimés très clairement à propos de la majorité. Pour ce membre du G. I. P. :

"L'approbation de ce que dit le P.S. et de ce que disent les autorités belges en général, c'est ça la caractéristique du conseil tel qu'il est maintenant." (interview p.)

Pour cet autre membre du G.I.P. :

"Le C.C.C.I., c'est la courroie de transmission des idées et des principes de la commune envers les immigrés." (interview n°4)

Enfin, cet autre leader abonde dans la même direction:

"Ceux qui sont là, la majorité, c'est les socialistes. C'est pas eux qui vont mettre les bâtons dans les roues, qui vont proposer quelque chose qui casse les pattes aux autorités communales. Y sont du même bord." (interview n°9)

Quant à la majorité, elle réagit à ces attaques dans la presse locale par la plume de son président:

"Sous ma conduite, le C.C.C.I. n'a jamais été et ne sera jamais uniquement la courroie de transmission des décisions des politiciens belges. Le C.C.C.I. est l'instrument permettant aux immigrés de se faire entendre et de revendiquer leurs droits légitimes. Il est l'interlocuteur privilégié des autorités communales et il compte le rester, c'est d'ailleurs grâce à cette qualité que nous entretenons des bonnes relations avec le conseil communal de la ville." (22)

Quoi qu'il en soit du bien-fondé de la position des deux parties, ces querelles intestines n'ont pas permis au conseil d'exercer une action rayonnante au cours de cette période, les résultats qu'il a obtenus n'étant par conséquent pas impressionnants.

3.3.2. L'activité du C.C.C.I.Lg.

Il ressort de l'examen des procès verbaux des réunions du conseil durant la période considérée que la lutte entre la majorité et

l'opposition a mobilisé une grande partie de l'énergie des conseillers. Mises à part l'organisation d'une soirée théâtrale et la collaboration avec les services de la ville dans une "opération propreté" sur laquelle nous reviendrons, le conseil n'a rien réalisé de concret. En ce qui concerne les revendications, la grande idée de ce conseil a été la participation de membres du conseil aux commissions communales. Lorsque nous avons mis fin à notre travail de terrain, la ville n'avait pas encore répondu positivement à cette revendication. Enfin, le conseil a souvent invité des personnalités extérieures à venir parler de thèmes divers liés à l'immigration, allant de la thalassémie à l'enseignement de la langue et de la culture d'origine. En fait, aucun résultat significatif n'a été atteint durant ces cinq années. Comme nous le disait un témoin privilégié de ce conseil:

"Le conseil manque de nervosité, il n'est pas très performant pour le moment," (interview d)

Par ailleurs, comme le dit le secrétaire administratif, le C.C.C.Lg. est plus qu'auparavant perçu comme un bureau d'aide et d'assistance sociale:

"Au secrétariat permanent, au-delà du travail de routine, il se transforme en service social, surtout pour les Maghrébins et les Turcs. Ils viennent pour tout: envoûtements, ruptures de fiançailles, divorces, logements sociaux. C'est presque un assistant social ou un écrivain public qu'il faudrait," (interview d.)

Alors qu'auparavant il avait été consultatif mais pas consulté, durant cette législature il n'a été réellement ni l'un ni l'autre.

Le découragement a au fur et à mesure commencé à gagner non

seulement les membres du G.I.P mais aussi des conseillers des autres formations. Le taux d'absentéisme s'est aggravé de séance en séance. Pour les déçus du C.C.C.I., le conseil était devenu un instrument tout à fait dépassé:

"Au C.C.C.I., nous sommes devenus un club d'anciens combattants qui nous réunissons dans une cellule capitonnée. On n'est plus entendus de l'extérieur, nous n'entendons plus l'extérieur. [...] Je considère que c'est obsolète, que c'est dépassé maintenant. On a jeté un os à ronger aux immigrés comme ça ils se taisent." (interview p.)

De fait, les réunions du C.C.C.I.Lg. ont lieu non pas dans les locaux de l'hôtel de ville qui symbolisent le pouvoir citoyen, mais dans un bâtiment annexe de la ville qui abrite notamment les services administratifs d'un échevinat et qui est mis à sa disposition par les autorités. Cet éloignement géographique du centre de décision local constitue un autre indicateur de l'impuissance du C.C.C.I.Lg; impuissance que les conseillers cultivent d'une certaine façon en cercle fermé à l'écart du pouvoir politique local.

Pour cette autre conseiller:

"On n'est nulle part. Alors, revoter encore une fois pour un conseil consultatif pour donner l'impression aux Belges que nous, on est considérés, on a quelque chose à dire ou, on compte pour quoi que ce soit alors que c'est pas vrai. En tout cas, moi, je ne m'y présenterai plus. [...] Je dis qu'on a fait un bon boulot au départ, mais maintenant, c'est dépassé." (interview n°9)

Des rumeurs à propos du non-renouvellement du C.C.C.I.Lg ont commencé à circuler après la démission du G.I.P.. Toutefois, pour la majorité, il

n'était pas question de laisser mourir le conseil. Comme le disait ce conseiller:

"C'est bête d'arrêter le C.C.C.I. à un moment où peut-être on peut espérer quelque chose." (interview n°1)

Même si:

"Je reconnais l'inutilité du C.C.C.I, il faut être débile pour le dire à l'extérieur. L'auto-critique doit se faire dans le conseil." (interview n°1)

D'autres membres de la majorité mettaient plutôt en avant les quelques maigres réalisations du conseil, cachant ainsi leur frustration:

"Je ne dis pas qu'il y a tout qui a changé à (nom d'un quartier), hein, il faut pas exagérer. Mais, il faut dire que quand même, il y a certaines choses qui ont évolué à (nom d'un quartier). Je ne dis pas que tout va bien, que c'est magnifique, non. Mais on a pas fait le monde en un jour. Voilà, on s'est battu pendant des années rue (nom d'une rue). Elle était dans un état pitoyable. Le C.C.C.I. a toujours écrit au bourgmestre, via le P-V (23). Finalement, la rue a été refaite. Donc, il y a des choses, grâce à notre pression, à notre persévérance, on est arrivé." (interview n°2)

A ce stade, plusieurs questions s'imposent. Comment expliquer que certains leaders italiens s'efforcent de maintenir en vie une structure qui n'a pas réalisé en plus de 15 ans d'existence, son objectif principal de départ (l'obtention du droit de vote aux élections communales pour les immigrants) et dont les réalisations sont quasi invisibles? Ensuite, comment expliquer que la ville de Liège, malgré ses gigantesques problèmes financiers et l'inefficacité du conseil, ait décidé d'organiser les élections du C.C.C.I.Lg. de 1989 et partant, de

maintenir cet organe en vie? Si l'on raisonne dans les perspectives originelles du C.C.C.I.Lg. conçu comme un organe de défense et de promotion des intérêts des personnes appartenant aux collectivités ethniques d'origine immigrée, la réponse à ces deux questions ne pourrait que faire appel à l'irrationalité tant de ces leaders italiens que des autorités de la ville. En revanche, si l'on reconnaît le déplacement de perspective du C.C.C.I.Lg. dont nous parlions plus haut, tant le comportement des leaders que celui des autorités citadines deviennent rationnels. En effet, tandis que les législatures précédentes se caractérisaient par des relations de type institutionnel entre le C.C.C.I.Lg. et les autorités communales, le troisième conseil a vu un accroissement et une consolidation des relations personnelles entre quelques leaders de la majorité du C.C.C.I.Lg. et des membres du gouvernement de la ville, principalement des échevins et le bourgmestre. La plupart d'entre eux appartiennent par ailleurs au même parti politique belge. Ces relations personnelles permettent à la ville de neutraliser les leaders concernés tout en donnant d'elle une image d'ouverture envers les populations d'origine étrangère. Quant aux leaders italiens, ils y trouvent un profit symbolique et de "carrière" certain. Autrement dit, pour eux, le C.C.C.I.Lg. devient un espace qui leur permet de poursuivre des intérêts personnels (24) à travers les contacts personnels avec les détenteurs d'autorité que le conseil facilite. Pour la ville, le maintien d'un conseil peu revendicatif permet de mettre en exergue son ouverture et sa bonne volonté sur les problèmes liés aux populations d'origine immigrée tout en conservant intacte son autonomie relative (par rapport à ces collectivités) dans la gestion communale. Cette dynamique sera illustrée dans les lignes qui

suivent à travers quelques cas concrets.

3.3.3. L'affaire du T.G.V. et d'autres exemples.

Que certains leaders italiens recherchent un profit symbolique à travers leur action au service de la communauté, notamment dans le cadre de leur participation au C.C.C.I.Lg., n'a rien de neuf. Ainsi, par exemple, nous avons eu écho de ce conseiller qui avait fait imprimer sur sa carte de visite la mention "membre du Conseil Communal Consultatif des Immigrés de Liège" (25). Cela pouvait sans doute conférer à ce leader "traditionnel" un certain prestige auprès de sa clientèle locale ou encore auprès des autorités de sa région d'origine en Italie. Ce qui est neuf, c'est que cette poursuite d'intérêts symboliques s'accompagne en fait d'une "dépolitisation" de leur activité en rapport à la collectivité ethnique et d'une intensification des relations personnelles avec des détenteurs de pouvoir au niveau local. Plus précisément, certains leaders italiens - surtout des leaders "modernes"- recherchent un certain prestige en essayant d'établir un contact plus privé avec des détenteurs locaux d'autorité. Il en résulte une disparition de leur caractère revendicatif dont s'accommodent et que renforcent les élus locaux. L'extrait d'entretien suivant est très significatif:

"En tant qu'amitié, la couleur politique, je ne la vois pas. Parce que si je sais que la personne qui est en face de moi est d'idées fondamentalement différentes que les miennes, alors, j'essaye dans la mesure du possible d'éviter toute discussion politique. Je ne suis lié d'amitié avec un ancien échevin, (nom), qui était échevin de (fonction). Cette personne, je suis allé des dizaines de fois dans son bureau pour discuter avec lui. Nous parlions de culture, de gastronomie, de peinture, de lecture, mais pas de politique.

Il disait, moi, j'aime bien les Italiens. Et il s'en allait, j'aime bien les Italiens. Je dis, écoute, la politique, on la laisse sur le côté. Et je vous jure, hein, c'est lui qui, y m'a dit, y me disait, tu vas là, y a une telle exposition là, tu vas là et tu verras. prend un peu ce livre-là parce qu'il est intéressant. Tu regardes, c'est ceci, c'est Van Gogh, c'est un tel, c'est un tel peintre, c'est un autre. Toutes sortes de petites choses de ce genre." (interview n°2).

La raison pour laquelle la relative privatisation des contacts entre les leaders italiens et les hommes politiques belges amène une perte de leur caractère revendicatif vient aussi du manque de professionnalisme des premiers. Ils ne distinguent pas les sentiments et le jeu politique. Ainsi, pour eux, on ne peut pas s'opposer politiquement à quelqu'un qu'on aime bien. De même, on ne peut pas être d'accord avec quelqu'un qu'on n'aime pas. Comme le soulignait cet observateur privilégié du C.C.C.I.Lg. :

"Il y a beaucoup plus de méfiance entre immigrés qu'entre hommes politiques belges. Ils manquent de professionnalisme, les membres du C.C.C.I.. Les personnalités se haïssent beaucoup plus." (interview d.)

Par ailleurs, tout au long de l'entretien que j'ai eu avec lui, ce conseiller a à plusieurs reprises mentionné des hommes politiques connus en soulignant qu'il s'agit d'"amis". Il l'a aussi fait publiquement lors de réunions. En fait, il est vrai que ce conseiller et le président du Conseil ont eu, à eux deux, presque tous les contacts personnels avec les politiciens locaux. Dans la plupart des cas, il filtre bien peu de ces rencontres en face à face. Toutefois, le fait d'avoir le quasi-monopole des relations avec les détenteurs locaux du pouvoir peut leur conférer un certain prestige et être à la base d'une

certaine fierté personnelle, surtout si la teneur de ces contacts reste secrète et que notamment, leurs échecs ne sont pas publiquement connus:

"Personnellement, je me félicite de tenir tête au bourgmestre, mais ce n'est pas l'essentiel. Je ne suis pas heureux parce que le bourgmestre m'a reçu alors qu'il ne m'a rien donné. Mais, personnellement,..." (interview n°1)

En fait, cette recherche de prestige se fait en essayant de montrer qu'ils font partie de la classe politique de la ville, des gens importants de la cité. Nous arrivons ainsi à l'anecdote du T.G.V., qui montre une tentative ratée de mise en évidence de la part du président du C.C.C.I.Lg. en même temps qu'elle redimensionne peut-être l'importance réelle de ce personnage, et au-delà, de tout le conseil aux yeux des autorités de la ville. En 1988, on commença à parler de plus en plus du passage du T.G.V. (le train français à grande vitesse) sur le territoire belge pour relier notamment Bruxelles à d'autres capitales européennes. Il s'ensuivit une compétition entre plusieurs villes belges pour être sur le tracé du parcours de ce train. En octobre 1988, une présentation du train fut organisée à Liège, à laquelle furent invitées toutes les personnalités politiques, tous les notables, tous les hommes d'affaires importants de la ville. Toutefois, ni le C.C.C.I.Lg., ni son président ne furent conviés à cette cérémonie prestigieuse. Ce dernier exprima sa déception en faisant voter par le conseil, une motion de regret. Il est vrai qu'une invitation du C.C.C.I.Lg. aurait été un moyen pour la ville de montrer qu'elle associe les immigrants aux projets concernant Liège. Toutefois, pour le président, il s'agissait surtout d'un échec personnel et d'une atteinte à son prestige.

Par ailleurs, certains leaders "modernes" italiens, conjointement à cette poursuite d'intérêts de type symbolique, mettent à profit leur activité au sein du C.C.C.I.Lg. et les rapports personnels avec les puissants qu'elle permet, pour faire avancer leur carrière, surtout dans le domaine politique. Leur action en faveur de la collectivité passe alors en second plan.

Dans certains cas, les leaders italiens "modernes" agissent comme si ils voulaient principalement se faire bien voir des autorités en place en formulant les réponses que celles-ci attendent à l'impuissance du groupe. L''opération nettoyage' et l''affaire du P.S. bruxellois' sont de bons exemples de cette stratégie.

3.3.4. L''opération nettoyage'.

En 1987, dans une banlieue populaire à forte concentration d'étrangers se constitua un comité de quartier qui fit circuler une pétition contre la présence d'immigrés jugée trop élevée dans cette partie de la ville. Par ailleurs, la tension croissante entre les collectivités ethniques et la population autochtone culmina dans la déclaration d'un dirigeant de ce comité établissant une analogie claire entre les deux problèmes majeurs du quartier: les immigrés et les poubelles. En réaction à ces épisodes chargés de xénophobie, un conseiller socialiste italien du C.C.C.I.Lg. eut l'idée de mettre sur pied une opération propreté dans le quartier pour le printemps 1988 au cours de laquelle les immigrés, en collaboration avec les services de la ville concernés, auraient dû nettoyer le quartier en procédant notamment

au ramassage des objets divers possédés par la population dans les caves des immeubles. Il prit l'initiative de contacter les autorités communales avant de soumettre son idée au conseil. La ville décida de participer à l'initiative tout en reconnaissant le titre de promoteur au conseil et de coordinateur à notre conseiller. En avril 1988, elle décida de créer une cellule "propreté" et elle demanda la collaboration du C.C.C.I.Lg., pour la seule fois au cours de cette investiture. Comment peut-on interpréter cet épisode de la vie liégeoise? Pour notre conseiller, cette opération lui permit de se faire bien voir par les autorités de la ville. Toutefois, son initiative contribua à consolider une idée reçue dans la ville qui lie la saleté à la présence des immigrés. En effet, si l'on s'en tient à l'esprit du protocole, le fait que les autorités de la ville demandent la collaboration du conseil, signifie qu'elles considèrent la propreté comme un problème touchant spécifiquement ou spécialement les immigrés. En conclusion, à travers cette initiative qui contribua, de façon involontaire de sa part, à perpétuer l'ignorance à la base d'une certaine forme de racisme, notre conseiller put démontrer ses capacités d'organisateur local aux autorités communales. Or, lorsqu'on sait qu'il entend se présenter aux élections communales dès que les étrangers pourront voter et qu'il est membre du P.S., on est en possession de clés d'interprétation claires de son comportement.

3.3.5. L'affaire du P.S. bruxellois.

En 1987, lors de son Congrès, la Fédération Bruxelloise du Parti Socialiste marqua son opposition à l'octroi du droit de vote aux

étrangers en raison du danger d'infiltration de l'intégrisme musulman dans le système politique belge (Witte E. et Craeybeckx J., 1986). Cette prise de position du parti, souvent perçu comme étant le plus proche des immigrés, provoqua des réactions partout en Belgique dans les communautés ethniques d'origine immigrée. Au sein du C.C.C.I.Lg., elle déclina le G.I.P. tandis qu'elle plongea la majorité socialiste dans une situation difficile. En effet, plusieurs membres du groupe à la tête du conseil sont aussi membres du P.S., ce qui pose déjà habituellement des problèmes. Comme le souligne ce membre de la majorité:

"C'est ça la difficulté. Je rencontre le bourgmestre là, pour le C.C.C.I., puis je le rencontre comme militant au parti."
(interview n°1)

Dans ce cas précis, la situation était encore plus délicate dans la mesure où la prise de position du P.S. bruxellois s'attaquait en fait à une des revendications majeures exprimées pour les immigrés. Comment la majorité pouvait-elle réagir sans heurter ni le conseil, ni le P.S. Il fut décidé d'inviter le président de la Fédération bruxelloise du P.S. à venir parler de cette prise de position devant le C.C.C.I.Lg.. Cette séance eut lieu en octobre 1987 en présence notamment du bourgmestre de Liège et d'un échevin. Dans son allocution introductive, le président du C.C.C.I.Lg. s'exprima comme suit:

"Nous voudrions permettre au Président de rassurer la communauté immigrée compte tenu de tout ce que la presse, les médias ont pu dire sur ce sujet, notamment que la Fédération du P.S. de Bruxelles est contre le droit de vote des immigrés, dénonce le rapatriement des revenus des travailleurs immigrés vers les pays d'origine...." (26)

Après quoi, il exprima en quelques paroles la revendication du droit de vote des immigrés. Or, il ne s'agissait pas là d'inventions des media mais bien du contenu réel de la prise de position du P.S. bruxellois. Durant la discussion qui suivit l'intervention du Président du P.S. bruxellois, il ne fut pas mis en difficulté, les conseillers du G.I.P. ne réussissant à prendre la parole qu'à trois reprises. En conclusion, la majorité et le président maintinrent leur réputation d'alliés aux yeux du P.S., ce parti put faire valoir son esprit d'ouverture envers les immigrés. Enfin, le président se mit dans une certain sens à l'abri des reproches du G.I.P. dans la mesure où il avait exprimé la revendication du droit de vote. Ainsi, le président réussit à obtenir qu'aucune contestation de la part du C.C.C.I.Lg. ne fut exprimée à un projet manifestement anti-immigrés de son parti, ce qui l'aïda sans aucun doute sur le chemin de sa carrière politique.

Par ailleurs, on peut remarquer que d'une façon générale, cette pratique d'invitation de conférenciers extérieurs aux réunions du conseil a aussi contribué à entraver la prise de décision interne. En effet, les discussions relatives aux thèmes traités occupent souvent la totalité de la séance dans laquelle elles s'inscrivent. Par conséquent, quel que soit l'intérêt du thème discuté par les invités, il reste que le conseil ne dispose plus du temps nécessaire pour parler de certains autres problèmes et pour décider des actions à entreprendre.

Dans le dernier cas que nous examinerons, la stratégie de certains leaders italiens concerne plus directement leur insertion directe actuelle dans le système politique belge au niveau local.

3.3.6. La revendication de la participation aux commissions communales.

Comme nous le disions plus haut, la revendication de la participation aux commissions communales a été la seule revendication réelle formulée par le conseil durant cette troisième investiture. Pour le G.I.P., la participation de membres du C.C.C.I.Lg. à toutes les commissions de travail du Conseil Communal était conçue comme une étape en direction du droit de vote au cours de laquelle seraient intensifiés les rapports entre le Conseil Communal et le C.C.C.I.Lg.. En revanche, dans son projet de programme d'octobre 1984, l'U.S.D. revendiquait simplement la participation aux commissions de travail pour les questions touchant les immigrés et la participation du C.C.C.I.Lg. au Conseil Communal pour des problèmes concernant les non-Belges. A cet époque, un membre de l'U.S.D. participait déjà en tant qu'observateur du C.C.C.I.Lg. aux réunions du Conseil Communal (27). En fait, il semble bien que certains leaders de l'U.S.D. conçoivent avant tout la participation aux commissions communales comme un moyen de se positionner officiellement et personnellement dans le système politique belge. Ainsi, le conseiller mentionné plus haut explique lors de la séance du conseil du deux avril 1985:

"qu'il a eu des contacts avec les mandataires communaux. En ce qui concerne la participation du C.C.C.I. aux réunions des Commissions Communales, la crainte de la commune est que de nombreux Conseillers immigrés assistent à ces réunions. On devrait donc se limiter, selon lui, à la présence de 1 ou 2 personnes." (28)

C'est-à-dire notamment lui-même. Quoi qu'il en soit, la ville campe sur

sa position qui est d'inviter ponctuellement un membre du C.C.C.I.Lg. lorsque des questions spécifiquement liées aux immigrants vont être discutées en commission communale et d'accepter une représentation du C.C.C.I.Lg. dans certaines commissions communales consultatives. Les mêmes personnes continuent toutefois à rester en contact avec les autorités communales afin d'être prêtes, si leur revendication est finalement rencontrée.

3.4. Le futur du C.C.C.I.Lg.

Le nouveau conseil élu en 1989 s'était donné un an pour obtenir de la ville

"Des gestes significatifs dans le sens d'une réelle intégration politique. Si cette volonté ne se manifeste pas, la majorité en tirera les conclusions qui s'imposent." (29)

Les mois qui se sont écoulés depuis ces déclarations n'ont pas été favorables à un changement de la situation, les mandataires communaux ayant notamment été confrontés à la plus grave crise financière que la ville ait jamais connue. Les salaires des employés communaux ne furent même pas versés durant quelques mois, occasionnant leur rage, du reste bien compréhensible. De là à dire que le conseil démissionnera, il n'y a qu'un pas que nous ne franchirons pas. En effet, si ce que nous avons dit à propos des intérêts personnels des leaders italiens et des intérêts des autorités de la ville est sensé, les deux parties devraient tout faire pour le maintenir en vie tel qu'il était en fin de troisième investiture, c'est-à-dire un organe social de consultation et d'étude. Comme le dit cet observateur privilégié du C.C.C.I.Lg:

"Moi, je crois que si le C.C.C.I. continue à se cantonner comme il le fait dans l'étude de problèmes spécifiquement communaux, il a encore une certaine raison d'être. Mais comme instrument de promotion des droits politiques des immigrés, je crois là que ce n'est pas par là que ça doit passer. Donc, je crois que le C.C.C.I., tel qu'il fonctionne encore et que certains essayent de le faire fonctionner, ça se justifie, c'est une instance consultative parmi d'autres qui n'est pas inutile et qui peut faire un bon travail." (interview k)

En ce qui concerne l'impuissance des collectivités ethniques d'origine immigrée en général, et de la collectivité italienne en particulier, on peut se demander si elle aurait été pire si le C.C.C.I.Lg n'avait pas existé ou s'il n'avait pas vécu si longtemps. Nous ne le pensons pas tant ses réalisations ont été faibles tout au long de sa vie et tant le pouvoir communal ne le prend pas en compte lorsqu'il prend ses décisions, que ce soit dans des domaines généraux ou sur des questions qui touchent principalement les collectivités d'origine étrangère. Cela dit, nous pouvons maintenant passer à l'examen d'un autre conseil consultatif, dépendant cette fois du pouvoir communautaire.

C. LES LEADERS ITALIENS ET LE CONSEIL CONSULTATIF POUR LES POPULATIONS D'ORIGINE ÉTRANGÈRE. (30)

1. *Le C.C.P.O.E. : origine, évolution, fonctionnement et activités.*

A l'instar des C.C.C.I., l'installation du C.C.P.O.E. n'a pas été le résultat d'une revendication portée par les associations et les leaders immigrés. Son origine réside dans la loi du 9 août 1980, communément appelée la loi ordinaire de réforme institutionnelle,

d'après laquelle l'accueil et l'intégration des immigrants, à l'exception des règles relatives à la police des étrangers, devenaient en principe de la compétence des Exécutifs Communautaires (Lagasse C-H., 1988; Mean A., 1989). Dans ce cadre, l'Exécutif de la Communauté Française décida de créer un Conseil Consultatif des Immigrés (31) comme il en existe dans d'autres domaines de la compétence des Communautés (Conseil Consultatif de l'Education Permanente, Conseil Consultatif de la Jeunesse, etc.). La mission de cet organe officiel était "d'étudier et d'émettre des avis soit d'initiative, soit à la demande du Ministre ou du Secrétaire d'Etat qui a l'accueil des immigrants dans ses attributions, sur les problèmes sociaux, culturels, juridiques, économiques et administratifs, posés par l'accueil des immigrants et de leur famille." (32).

Au départ, le C.C.I.C.F. était composé de représentants des pouvoirs publics, communautaires, régionaux et provinciaux; de représentants syndicaux et patronaux et enfin, de représentants des collectivités ethniques d'origine immigrée. Ces derniers, à la différence des C.C.C.I. n'ont jamais été élus. Ils ont toujours été choisis par les pouvoirs publics communautaires, puis par le conseil lui-même, non pas tant en fonction de leur représentativité statistique mais plutôt en fonction de leurs compétences dans le domaine de l'immigration. Outre le fait que ce choix constitue un moyen de contrôle de la part des autorités communautaires, il privilégie les "représentants" des immigrants qui s'étaient fait au préalable connaître des services de la Communauté Française. En 1986, le C.C.I.C.F. a été remplacé par le C.C.P.O.E. L'introduction dans l'intitulé de l'organe de l'expression "populations

d'origine étrangère" à la place du terme "immigrés" n'est pas neutre. Elle témoigne de la reconnaissance officielle, au niveau communautaire, de l'implantation définitive et irréversible des immigrants et de leurs descendants en Belgique. En ce qui concerne sa composition, deux nouveautés caractérisent le C.C.P.O.E. par rapport au C.C.I.C.F.. Tout d'abord, des représentants de l'Etat national ont été invités à y siéger. Plus précisément, il s'agit d'un représentant des quatre ministères suivants: Emploi et Travail, Intérieur, Justice, Education Nationale (33). Ensuite, il a été décidé d'augmenter la représentation de la "seconde génération des immigrants" qui constitue une part croissante des populations d'origine étrangère. Ainsi, le C.C.P.O.E. est depuis lors formé d'un tiers de Belges, d'un tiers d'immigrés et d'un tiers de leurs descendants.

Pour bien comprendre le fonctionnement du C.C.P.O.E. et ses activités, il faut considérer qu'il s'agit d'un organe officiel de la Communauté Française dans lequel sont représentés différents acteurs sociaux et politiques. Il ne s'agit pas d'un groupe de pression des immigrants et de leurs descendants. Comme le disait le Ministre des Affaires Sociales de l'Exécutif de la Communauté Française dans son allocution lors de l'installation du C.C.P.O.E. :

"un lieu" où les points de vue des communautés étrangères, comme des représentants belges, puissent s'explicitier et où des solutions négociées puissent être recherchées, en pleine conscience et en toute sérénité, pour éviter que les aspects conflictuels des intérêts respectifs en présence ne s'intensifient jusqu'à engendrer des explosions difficilement maîtrisables." (34)

Cette phrase, outre qu'elle constitue un condensé parfait du fonctionnement de la politique en Belgique, permet de saisir que le C.C.P.O.E. fonctionne sur le mode du consensus interne entre les différentes parties qui le composent. Ainsi qu'il est exprimé dans un document du conseil:

"Tenant compte de sa nature pluraliste, le Conseil s'est toujours attaché à dégager un très grand consensus interne dans ses prises de position." (35)

Dans ces conditions, c'est-à-dire compte tenu que le C.C.P.O.E. est un organe officiel qui fonctionne au consensus et dans lequel des intérêts très divers sont représentés, il n'est guère étonnant que l'esprit qui guide ses activités soit peu revendicatif. Comme le disait un ancien président du conseil:

"Nous entendons les [les travaux] mener dans un esprit positif et constructif dans le ferme espoir et avec la volonté que ce registre constructif soit plus efficace que le registre défensif et revendicatif. [...] Il s'agit moins de revendications à faire aboutir et de personnes à défendre que de réalités à assumer ensemble chacun à notre place." (36)

Cette déclaration est significative surtout dans l'opposition qu'elle présente entre l'esprit positif et constructif, d'une part, et l'esprit défensif et revendicatif d'autre part, faisant de la sorte de la revendication une arme destructrice. Quoi qu'il en soit, cette conception de l'esprit du C.C.P.O.E. correspond parfaitement à ce qu'attendent les pouvoirs publics communautaires de cet organe. Le Ministre des Affaires Sociales disait en effet:

"J'attends de vous en effet, non des réactions épidermiques ou des prises de position exacerbées - il existe pour cela des

groupes de pression ayant des objectifs précis et qui ont par ailleurs leur utilité au sein du corps social - mais des avis pondérés, ayant recueilli, si possible, le consensus des diverses composantes du conseil." (37)

Une des conséquences de cet esprit consensuel a été que les questions relatives aux populations d'origine étrangère qui étaient délicates politiquement ont rarement pu donner lieu à des discussions au sein du conseil et encore moins à des prises de position fermes de la part de cet organe. Ainsi, par exemple, la question du droit de vote. Comme nous le disait ce membre du C.C.P.O.E. :

"On va enfin avoir un jour un grand débat sur la question du droit de vote des immigrés. Parce que ça fonctionne au consensus, on n'a jamais pu avoir ce débat." (interview 1.)

Une des raisons souvent évoquées pour expliquer la difficulté d'octroyer le droit de vote aux étrangers est que cela nécessiterait une révision de l'article 4 de la Constitution Belge. Lorsque la discussion fut lancée à propos des articles susceptibles d'être révisés lors de la révision de la Constitution de 1988, un long débat s'engagea au sein du C.C.P.O.E. sur l'opportunité d'une prise de position du conseil en faveur de la mise de l'article 4 sur la liste des articles à réviser. Le bureau du conseil refusa de prendre position officiellement au nom du C.C.P.O.E. arguant de l'absence d'un consensus sur cette question au sein du Conseil. Finalement, le bureau prit la responsabilité d'intervenir en son nom auprès du Président de la Commission de la Justice de la Chambre afin que l'article 4 soit retenu comme une disposition révisable. Une position unitaire du Conseil aurait certainement eu plus de poids.

En quelque sorte, la nature même du conseil ainsi que son organisation permettent de canaliser le débat communautaire sur les populations d'origine étrangère, sur des aspects qui ne risquent pas de mettre en péril les équilibres politiques du moment en Communauté Française, en laissant de côté les dossiers explosifs. De cette façon, les pouvoirs publics communautaires gardent leur autonomie sur ces questions.

Toutefois, depuis sa mise en place, le conseil a montré un dynamisme certain. Ses activités ont pris plusieurs formes. Tout d'abord, le C.C.P.O.E. a de sa propre initiative pris des positions publiques (notamment sous la forme de conférences de presse) et il a transmis des avis aux pouvoirs politiques communautaires et nationaux à propos de thèmes liés à l'actualité de l'immigration, notamment sur les discriminations qui touchent les populations d'origine étrangère. Cette forme d'intervention du conseil a été de loin la plus importante. Ensuite, il a mené une activité d'étude de divers aspects de l'immigration, soit par une réflexion interne, soit en finançant des recherches confiées à des experts extérieurs au C.C.P.O.E.. Il a aussi tenté de définir des orientations plus générales en matière de politique d'"intégration" (38). Enfin, le conseil a émis, chaque fois qu'il lui a été demandé, des avis sur des questions précises. En fait, ces occasions ont été rares, le Conseil étant plus consultatif que consulté. C'est ce qui explique qu'il a tenu à marquer sa satisfaction lorsqu'il a été consulté par le Ministre-Président de l'Exécutif de la Communauté Française à propos de la création d'une délégation générale à l'immigration en décembre 1988.

Même s'il s'occupe des multiples questions qui touchent les immigrants, il semble en fait que les thèmes de la cohabitation, de l'interculturel et des relations culturelles en général, soient privilégiés par ce Conseil qui, comme on le verra plus tard, est très préoccupé par la vie associative des immigrants.

2. L'influence des leaders italiens dans le C.C.P.O.E.

Le fait que les membres du C.C.P.O.E. ne soient pas élus par les collectivités d'origine immigrée a des conséquences importantes sur la présence italienne dans cet organe. Il explique tout d'abord qu'il n'y ait pas de leaders "traditionnels" en son sein. En effet, la plupart d'entre eux sont assez peu connus dans les milieux politique et administratif de la Communauté Française dans la mesure où ils agissent plutôt dans des structures orientées vers l'Italie. Il est par conséquent difficile qu'ils soient choisis pour faire partie du C.C.P.O.E.. Ainsi, les leaders italiens que l'on y trouve sont exclusivement des leaders "importés" et "modernes" qui jouissent d'une certaine reconnaissance dans les institutions communautaires en fonction de leur activité au service de la collectivité italienne et des collectivités ethniques d'origine immigrée, mais aussi en fonction des relations personnelles que certains d'entre eux ont établi avec des politiciens et des fonctionnaires communautaires. Ensuite, contrairement à ce que l'on observe dans les C.C.C.I., il n'y a pas de prédominance quantitative des Italiens au sein du Conseil. C'est là aussi le résultat d'un choix délibéré des autorités communautaires.

Cela dit, l'existence du Conseil est marquée par l'influence de quelques fortes personnalités que l'on trouve à la base de la plupart de ses initiatives. Parmi elles, on trouve un seul leader italien, les autres étant largement effacés dans la masse des conseillers. Ainsi, par exemple, le représentant du C.C.C.I.Lg au sein du C.C.P.O.E. semble y jouer un rôle tout à fait passif. C'est ce qui explique peut-être que lors de nos entretiens, il n'ait jamais parlé de sa participation au C.C.P.O.E..

Le leader italien influent dont nous parlons est un leader "importé" qui jouit d'une reconnaissance externe importante tant au niveau bruxellois qu'au niveau communautaire. A l'intérieur de la communauté italienne, il est souvent contesté en dehors de son fief bruxellois. On lui reproche fréquemment d'être trop proche des pouvoirs politiques belges. Il dirige notamment un centre culturel pour immigrants - dépendant de la Communauté Française -, il a un accès relativement aisé à la presse écrite et il est souvent appelé à participer aux débats médiatiques sur l'immigration. En bref, il s'agit d'un vrai professionnel de l'immigration, un des seuls en Belgique, actif tant sur le terrain que sur le plan de la réflexion. Depuis son arrivée en Belgique, vers la moitié des années soixante-dix, un des axes importants de son action a été de travailler à ce qu'il appelle la "formation de cadres de l'immigration". Partant de l'analyse de l'immigration comme un phénomène de désagrégation sociale, il constate que la collectivité italienne, à l'instar des autres groupes d'origine immigrée, est une masse coupée de ses intellectuels, est un peuple sans cadres. Dès lors, il faut les lui rendre à la faveur d'une action volontariste afin de

permettre à la collectivité de se structurer et de négocier son "intégration" dans la société belge. Comme il dit:

"Travailler dans l'immigration, ça veut dire travailler à la reconstitution d'un tissu qui a été lacéré, quoi. Et c'est un processus lent!" (interview n°44)

Autrement dit, l'"intégration" dépend pour lui de la "création d'intellectuels organiques" (39) de la collectivité ethnique d'origine immigrée.

Si l'on examine les différents documents produits par le C.C.P.O.E., on voit que cette question des "cadres de l'immigration" est fréquemment soulignée, surtout depuis le changement du C.C.I.C.F. en C.C.P.O.E.. Ainsi, dans un avis du C.C.P.O.E. sur la vie associative des populations d'origine étrangère, on peut lire:

"Corollairement à cette nécessité de personnel permanent, la formation de cadres issus des populations étrangères est un enjeu majeur. Elle permettra l'émergence d'opérateurs capables d'intervenir avec d'autres dans les espaces culturels, sociaux, éducatifs, sanitaires, etc.. comme créateurs, médiateurs ou interlocuteurs." (40)

Dans un autre document du C.C.P.O.E., on peut lire:

"Le Conseil est-il prêt à soutenir les options suivantes dans l'aide à la vie associative pour et par les immigrés: [...] Encourager prioritairement les initiatives de formation de cadres issus des communautés immigrées pour leur permettre de transmettre et de reconstruire de façon critique une image identitaire valorisante et la création de communautés autonomes." (41)

Il y a une parenté certaine entre les conceptions de notre leader italien et celles adoptées par tout le Conseil. Toutefois, cela ne suffit nullement à prouver que le premier a eu une influence sur le second. Le contraire pourrait être tout aussi vrai. Pourtant, il semble bien que ce soit notre leader qui ait eu une influence sensible sur le Conseil. En effet, cette analyse des "cadres" de l'immigration fut en fait développée par notre leader italien et son entourage lorsque le Conseil n'existait pas encore. Toutefois, dans cet entourage figuraient quelques personnes que l'on allait plus tard retrouver dans l'administration de la Communauté Française et au C.C.P.O.E. et qui partageaient ces idées. Lorsque le Conseil fut créé, ces relations tant personnelles qu'intellectuelles antérieures jouèrent un rôle important dans l'adoption par le C.C.P.O.E. des idées relatives aux cadres de l'immigration. Nous soulignerons plus tard que les objectifs des leaders immigrés et des pouvoirs publics communautaires ne sont pas nécessairement les mêmes, lorsqu'ils parlent de ces cadres de l'immigration.

S'il semble bien qu'au moins un leader italien joue un rôle important dans le C.C.P.O.E, que peut-on dire à propos de l'importance du Conseil dans la détermination de la politique communautaire de l'immigration et dans la modification du degré d'impuissance des collectivités d'origine étrangère?

3. *L'influence du C.C.P.O.E. sur la politique communautaire de l'immigration et sur l'impuissance des collectivités d'origine immigrée.*

Le Conseil s'est souvent plaint du manque de dialogue avec les pouvoirs qu'il interpellait (42). Un des problèmes que le C.C.I.C.F. rencontrait était que les avis qu'il émettait concernait souvent en fait plus les pouvoirs nationaux que les pouvoirs communautaires. En effet, bien que la politique d'"intégration" des immigrants fût de la compétence de la Communauté Française, nombre de problèmes concernant les immigrants restaient en fait dans les attributions de l'Etat central, notamment du Ministère de l'Emploi et du Travail et du Ministère de l'Education Nationale. A ce niveau national, le C.C.I.C.F. ne parvenait pas à exercer une influence sur les décisions prises. L'introduction de représentants notamment de ces Ministères dans le C.C.P.O.E. dès 1987 était une tentative de résoudre ce problème. Qu'en est-il depuis lors?

Rappelons que le C.C.P.O.E. n'est que consultatif. Par conséquent, nul n'est tenu de prendre en compte ses avis. Et en effet, c'est ce que l'on peut observer. Rares sont les cas où l'on demande au C.C.P.O.E. d'émettre un avis. Rares sont les cas dans lesquels les pouvoirs communautaires ou les autres acteurs politiques considèrent vraiment les avis d'initiative du C.C.P.O.E.. Un exemple symptomatique vient du défunt C.C.I.C.F.. Lors des élections communales de 1982, le C.C.I.C.F. écrivit à tous les partis politiques pour exprimer son souhait de les voir prendre une attitude positive envers l'immigration dans leurs programmes électoraux. Le Conseil reçut des réponses favorables de pratiquement tous les partis, notamment le P.R.L. (43). Cela n'empêcha

toutefois pas des candidats de cette liste de mener une campagne électorale basée sur le racisme et la xénophobie.

Comme le dit ce membre du C.C.P.O.E:

"Le C.C.P.O.E s'occupe de quantité de choses intéressantes mais au fond, qui sont connues par les spécialistes, qui faut apprendre à connaître aux non spécialistes qui viennent rejoindre la Commission et ainsi de suite. Mais ça ne débouche sur rien, hein. C'est de l'information. Ça, c'est certain." (interview k).

En fait, le C.C.P.O.E. ne parvient pas à peser de façon significative sur les décisions prises au niveau communautaire concernant l'immigration et les populations d'origine immigrée. Toutefois, par son dynamisme et la qualité des documents qu'il produit et qu'il diffuse assez largement dans le monde politique, il peut peut-être à terme exercer une influence sur la façon dont les décideurs politiques abordent les questions liées aux populations d'origine étrangère. Ce qui pourrait jouer en faveur des collectivités ethniques d'origine immigrée.

Par ailleurs, le C.C.P.O.E. peut être à la base de la création par l'Etat communautaire belge de leaders ethniques particuliers. On revient ici à la question de la formation des cadres de l'immigration. Concrètement, l'encouragement de la Communauté Française à l'essor de cadres des populations d'origine immigrée revêt plusieurs formes. Premièrement, la Communauté Française soutient financièrement les associations qui engagent plutôt des éducateurs ou des assistants sociaux issus des collectivités ethniques d'origine immigrée. Ensuite, elle soutient toute une série d'initiatives d'intellectuels d'origine

immigrée par rapport à leur collectivité ethnique. Par exemple, elle a soutenu un projet de constitution d'un dictionnaire de langue arabe mais écrit en alphabet latin et destiné aux jeunes d'origine maghrébine nés en Belgique. Cette aide à l'émergence de cadres issus de l'immigration que le C.C.P.O.E. et la Communauté Française veulent encourager, s'inscrit dans la poursuite d'objectifs différents selon les parties considérées. En ce qui concerne le leader italien mentionné, l'objectif latent de cette opération semble être à long terme, la constitution d'une espèce de lobby italien doté d'un poids significatif dans la vie politique et sociale belge (44). Il s'agit donc d'une stratégie d'acquisition de pouvoir ("empowerment"). En revanche, l'objectif des pouvoirs publics communautaires semble être tout autre. Il s'agit plutôt de créer et de sélectionner un groupe de leaders ethniques à travers lesquels les options de la Communauté Française en matière d'immigration et de populations d'origine étrangère puissent être acceptées par les différentes collectivités. Ces options communautaires peuvent aller ou non dans le sens d'une réduction des inégalités dont souffrent les populations d'origine étrangère. Toutefois, cette démarche de création de cadres s'inscrit, pour l'Etat communautaire, dans une stratégie de perpétuation de l'impuissance des collectivités d'origine immigrée et partant, du maintien de son autonomie dans la gestion de ce dossier. Dans l'état actuel des choses, cette stratégie des pouvoirs publics communautaires semble être la plus avancée.

Après avoir examiné deux organes consultatifs créés spécifiquement par l'Etat belge pour faire face à la présence des collectivités d'origine immigrée, nous étudierons la place des leaders italiens dans

deux types d'institutions non-spécifiques et non-étatiques, à savoir les organisations syndicales et les partis politiques.

D. LA PRESENCE DES LEADERS ITALIENS DANS LES ORGANISATIONS SYNDICALES.

La question que nous poserons dans le présent paragraphe peut être énoncée comme suit: les leaders italiens peuvent-ils, à travers leur engagement syndical, exercer une influence sur la politique globale des organisations syndicales, d'une part, et sur leur politique vis-à-vis des catégories ethniques d'origine immigrée, d'autre part, dans un sens qui correspond à une diminution (dans une perspective dynamique) de l'impuissance relative de la collectivité italienne? Autrement dit, il s'agit d'examiner dans quelle mesure des leaders italiens parviennent à obtenir des syndicats qu'ils prennent et défendent des positions, notamment en matière de droits politiques pour les immigrés ou de racisme et de xénophobie, favorables à la collectivité italienne et aux autres catégories ethniques d'origine immigrée. Nous n'examinerons donc pas ici l'action des leaders syndicaux italiens au niveau de l'entreprise.

Afin de répondre à cette question, nous devons mener nos investigations dans deux directions. Premièrement, il s'agira d'étudier ce qu'il en est de l'accès des leaders italiens à des postes à responsabilité politique dans les appareils des deux grands syndicats belges, c'est-à-dire aux postes stratégiques quant à la détermination des objectifs politiques des organisations ouvrières. Deuxièmement, il nous faudra étudier l'action des leaders italiens dans les structures

particulières mises en place par les syndicats pour faire face à l'importante présence étrangère dans la population ouvrière de Belgique. Toutefois, quelques remarques générales préalables s'imposent à propos de la position des organisations syndicales sur la question de l'immigration et des immigrants.

1. La position des organisations syndicales sur la question de l'immigration et des immigrants.

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, les organisations syndicales belges n'étaient guère en faveur de l'arrivée dans le pays de travailleurs étrangers (Martens A., 1976). Les ouvriers immigrants étaient généralement vus comme des concurrents sur le marché de l'emploi, comme des "facteurs" permettant au patronat de comprimer les salaires des travailleurs belges et comme des briseurs de grèves. Ainsi, les syndicats ont souvent tenté de s'opposer à l'immigration. Toutefois, leur conception des migrants s'est peu à peu modifiée et ils en sont venus à considérer que les immigrants faisaient partie intégrante de la classe ouvrière belge (Bodarwé R., 1979). Comment expliquer cette mutation? L'augmentation progressive du nombre d'étrangers, la diversification croissante des nationalités représentées et la diffusion des travailleurs immigrants dans tous les secteurs de l'activité économique ont eu pour conséquence une hétérogénéisation de plus en plus marquée de la classe ouvrière que les syndicats devaient absolument prendre en compte. En effet, laisser cette fraction croissante de la classe ouvrière - les immigrants - sans représentation pouvait certainement se traduire par une diminution du pouvoir de négociation

des organisations syndicales. Par ailleurs, une fermeture des syndicats aux immigrants risquait de provoquer des débordements incontrôlables à leurs marges. Ainsi, bien qu'ils se méfiassent quelque peu d'eux (Martens A., 1976), les syndicats, et tout d'abord la C.S.C, décidèrent de s'ouvrir aux immigrants de plusieurs façons. L'ouverture se manifesta d'abord par une recherche d'affiliés étrangers. Dans un premier temps, la C.S.C. profita de l'arrivée de travailleurs "chrétiens" pour les approcher en quelque sorte dès avant leur départ d'Italie (45). Ensuite, les syndicats mirent en place des structures particulières pour les migrants. A nouveau, la C.S.C. réagit plus vite que la F.G.T.B.. Enfin, les syndicats prirent en charge la défense des intérêts des immigrants tant au niveau de l'entreprise (conditions de travail, etc.) qu'en ce qui concerne certains droits (permis de travail, droit de séjour, etc.) et leurs conditions générales de vie (par exemple, les conditions de logement). Ils le firent sans l'intervention déterminante de leaders italiens. Ainsi, dès l'origine, l'ouverture des syndicats aux immigrants ne traduisait nullement une quelconque préoccupation humanitaire de leur part, ou une quelconque solidarité de classe avec les travailleurs immigrants. Pour les organisations syndicales belges, il s'agissait plutôt de s'ouvrir aux immigrants et de les organiser pour les empêcher de nuire aux intérêts de la classe ouvrière belge en étant la cible d'exploitation effrénée de la part du patronat.

Quoi qu'il en soit, le nombre d'affiliés étrangers augmenta dans les deux grandes organisations syndicales, ce qui leur posa alors de nouveaux problèmes. En effet, fallait-il proposer une politique globale d'intégration sociale des immigrants et risquer de la sorte de froisser

certaines tendances xénophobes d'une partie de la base autochtone? Ou bien ne fallait-il pas le faire et risquer alors de produire dans la base immigrée le sentiment qu'ils étaient négligés, ce qui aurait pu avoir des conséquences graves dans la mesure où les immigrés représentaient une fraction croissante des affiliés et où ils disposaient du droit de vote et d'éligibilité au niveau de l'entreprise. Depuis la crise de 1973, le racisme et la xénophobie s'accroissant et le pouvoir syndical diminuant, cette espèce de dilemme est progressivement devenu de plus en plus difficile à gérer pour les organisations syndicales. Actuellement, elles semblent plus que jamais craindre les réactions xénophobes de la base mais elles ne peuvent pas se permettre de risquer de perdre des affiliés ni d'origine immigrée, ni autochtones. Ainsi, tant la C.S.C. que la F.G.T.B. continuent à prendre des positions favorables aux collectivités ethniques d'origine immigrée en se déclarant favorables notamment à l'octroi du droit de vote aux immigrés aux élections communales, en rejetant officiellement le racisme et la xénophobie et en prônant le multiculturalisme, tandis qu'au plan de l'action, rien de crucial ne se fait pour défendre et faire progresser ces positions. Comme le dit cet interviewé:

"Il y a, il faut le dire, une espèce de réserve au niveau des organisations syndicales, qui font que, pour ne pas trop mécontenter leurs affiliés belges, ils ne s'occupent plus ouvertement des problèmes des migrants. Il y a une grande réserve à ce niveau là." (interview k.)

En bref, prendre position en faveur des immigrés permet aux syndicats de ne pas heurter les affiliés étrangers; ne rien faire pour concrétiser et faire aboutir ces positions leur permet de ne pas froisser la base

belge. C'est dans ce cadre complexe que s'inscrit l'action des leaders italiens dans les organisations syndicales.

2. Les leaders italiens dans les hautes sphères des appareils syndicaux: une absence notable. (46)

Depuis 1968, les ressortissants d'un pays de la C.E.E. jouissent au niveau de l'entreprise des mêmes droits que les Belges en ce qui concerne les organes de représentation du personnel (47). Ils peuvent être élus et élire dans les conseils d'entreprise et les comités de sécurité et d'hygiène. Il n'est pas rare de trouver des Italiens dans ces organes. Par ailleurs, nombre de délégués syndicaux et de permanents (48), surtout dans les régions de Liège et de Charleroi sont des Italiens et ce, depuis de nombreuses années. Comme le dit ce sujet d'enquête, dans bien des cas, ils étaient, par le passé, élus principalement par les travailleurs immigrés:

"Et moi, je ne démerdais pas mal. Je savais faire mes comptes. Je connaissais le français. Je me suis aperçu que les pauvres immigrés qui étaient là, y ne connaissaient pas la langue... Ben, on trichait sur leur feuille de paye, quoi. Alors, moi, je leur disais: écoute, ça va pas, hein. On t'a enlevé une heure supplémentaire, on t'a as payé un 25%. Alors ces gars y me disaient: 'écoute, tu veux pas m'accompagner chez le patron parce que moi, je sais pas m'expliquer'. Et alors, j'allais avec eux chez le patron. Résultat des courses, euh, je me suis trouvé délégué syndical élu par les Italiens. [...] On a fait des élections et je me suis retrouvé délégué parce que les Italiens ont dit, si, porte-toi (49). Sur le chantier, 80% du personnel était étranger, parmi les 80%, il y avait 60% d'Italiens, puis toutes sortes de races: Albanais, Yougoslaves, Polonais. Et alors, vu que je les aidais, comme ça, y m'ont élu délégué." (interview 31).

Cet extrait montre par ailleurs que leur action ne dépassait guère le

niveau de l'entreprise. A cette époque, c'est-à-dire il y a plus de vingt ans, les travailleurs italiens pouvaient encore rencontrer des problèmes particuliers en tant que tels. Actuellement, les délégués syndicaux italiens sont élus par des travailleurs de toutes les nationalités qu'ils essayent de représenter. En effet, au niveau de l'entreprise, les travailleurs italiens ne semblent plus rencontrer de problèmes spécifiques. Il n'y a plus de délégués syndicaux italiens défendant les intérêts des ouvriers italiens au niveau de l'entreprise. Comme le dit ce syndicaliste italien:

"Ici [c'est-à-dire dans l'entreprise], nous représentons vraiment les travailleurs, quels que soient sa nationalité, son statut, sa religion, sa couleur. Un travailleur, ici... Tout le monde a les mêmes droits." (interview n°37)

Le point que nous voulons souligner ici est qu'au niveau de l'entreprise, il n'y a pas de leaders italiens. Il y a simplement des militants syndicaux italiens ou d'origine italienne dont l'action concerne tous les travailleurs.

On trouve par ailleurs de nombreux italiens dans les services administratifs des organisations syndicales. A nouveau, ils n'exercent dans le cadre de leurs fonctions, aucun rôle de leadership en rapport avec la collectivité d'origine.

Il faut souligner que nombre de ces syndicalistes italiens sont en fait issus de la communauté italienne. En fait, les organisations syndicales ont largement recruté parmi les leaders associatifs italiens. Comme le dit cet ancien responsable associatif:

"On a perdu pas mal de jeunes, hommes et femmes. Bon, ils ont trouvé ce qu'ils voulaient peut-être. Tant mieux! Il y a eu des chefs potentiels qui sont devenus des chefs syndicaux."
(interview n°5)

Leur fonction de leader de la communauté se concrétise plutôt dans les structures syndicales particulières mises en place par les syndicats pour les travailleurs étrangers. On les examinera plus loin.

Si l'on se situe maintenant au niveau des appareils syndicaux, on remarque que les Italiens et a fortiori les immigrants arrivés après eux, sont rares. Comme l'observait Georges Minet (Minet G., 1978, p.30) il y a plus de dix ans, "Les échelons de la plupart des organisations ne comportent encore qu'un nombre assez réduit de travailleurs migrants, quoique les discriminations de droit vis-à-vis des étrangers soient rares sur ce plan." Il semble que les choses aient bien peu changé depuis lors dans le cas de la Belgique. En ce qui concerne la F.G.T.B., on ne trouve à notre connaissance aucun Italien parmi les détenteurs d'un mandat politique important dans les hautes sphères de la hiérarchie de l'organisation. Comme le dit cet employé administratif du syndicat à Liège:

"A Liège, au moins, il n'y a pas de grosses personnalités syndicales (50). On s'arrête à un certain niveau. Jusqu'à permanent, y en a pas mal des immigrants. Mais si tu vas place Saint-Paul (51), dans les syndicats, dans les centrales, il n'y a pas un seul immigrant. Or que les inscrits sont plus de 25%. Donc, il devrait y avoir un quart de représentants de l'immigration dans les centrales. Y en a pas un seul!"
(interview n°5)

Quant à ce permanent italien d'une grande entreprise liégeoise, il nous dit:

"Alors, ce qui est, je ne dirais pas dramatique, mais ce qui est une réalité maintenant, c'est quand on prend globalement, au niveau des travailleurs, et surtout au niveau des salariés dans les entreprises, c'est que de plus en plus, les immigrés commencent à prendre des postes de responsabilité au niveau de l'organisation syndicale au niveau des entreprises. Reste le fait que au niveau de l'appareil en lui-même, ils sont encore exclus pour le moment. Le problème, c'est que ça ne peut pas durer, ça ne saurait pas durer." (interview n°37)

En ce qui concerne la C.S.C., on trouve quelques noms à consonance italienne à des échelons assez élevés de la hiérarchie syndicale. Ainsi, le Comité Régional Wallon de la C.S.C. est présidé par un certain François Cammarata, qui est d'origine sicilienne (52). Toutefois, ces personnages ne sont en aucun cas des leaders de la communauté italienne de Belgique. Ils ne prétendent pas agir en tant que représentants de la collectivité italienne par laquelle ils ne sont d'ailleurs pas mandats. Qu'ils soient ou non préalablement passés par des structures de la communauté italienne, ils n'ont plus aucun rôle par rapport à celle-ci. Ils appartiennent à l'élite de la communauté italienne dans la mesure où ils ont réalisé à titre personnel ou individuel, une ascension sociale relativement remarquable par rapport à bien d'autres membres de la catégorie italienne de Belgique.

En fait, pour les élites syndicales italiennes qui proviennent de la communauté italienne, tout se passe comme si ils avaient dû sacrifier leur engagement envers cette communauté pour pouvoir s'élever dans la hiérarchie syndicale. En d'autres mots, il leur a fallu cesser d'être des leaders italiens pour devenir des élites de la collectivité italienne. Comme nous le dit cet ancien responsable associatif:

"Les hommes les plus motivés parmi nos jeunes d'une certaine

époque ont voulu, et à juste titre, s'engager dans les syndicats. Et une fois là-dedans, les responsabilités qu'ils ont pris les ont empêchés de faire les deux parce que il n'y avait pas de dialogue, de discours entre les deux. Il n'y avait pas une communauté immigrée capable de dialoguer en tant que telle avec le syndicat." (interview n°5)

Plus loin, il dit encore:

"Le syndicat a bien compris, il a pompé, bien pompé et on a plus revu ces gens-là, qui avant étaient des animateurs à un niveau immigré. Du moment où ils ont accédé à des responsabilités syndicales, ça a été la coupure avec le monde immigré. Il ne faut pas regretter la chose. On a fourni des éléments valables. Mais je crois que si le dialogue avait été poursuivi, s'ils s'étaient sentis responsables à la fois d'une organisation syndicale et des masses, ça aurait été utile, et pour l'émigration et pour les syndicats." (interview n°5)

Les organisations syndicales ont en quelque sorte récupéré nombre de leaders immigrés et italiens en leur offrant certaines possibilités d'ascension sociale et professionnelle. Dans certains cas, cette espèce de compromis était même exprimé clairement ainsi qu'en témoigne cet extrait d'entretien:

"Quand je suis entré dans la (nom du syndicat), c'était au moment des pourparlers pour les premières élections [pour le C.C.C.I.Lg]. J'étais tête de liste. La première chose que la (nom du syndicat) m'a dit: tu renonces à ça. On t'embauche mais tu ne te présentes plus pour le C.C.C.I.Lg.." (interview n°5)

Cela est d'autant plus significatif que, comme nous l'avons vu, les C.C.C.I. avaient été installées à l'initiative des organisations syndicales (53):

Ainsi, il n'y a pas dans les centres majeurs de pouvoir et de

décision des appareils syndicaux, des leaders italiens et encore moins des leaders d'autres communautés ethniques d'origine immigrée, qui peuvent exercer une influence décisive sur la politique globale des organisations syndicales et sur leur politique à l'égard des collectivités ethniques d'origine immigrée et formuler des revendications dans ce domaine. Comme on va maintenant le voir, des structures particulières ont été mises en place, qui permettent aux leaders italiens et immigrants de s'exprimer, mais qui ne sont pas rattachées aux centres décisionnels des organisations syndicales.

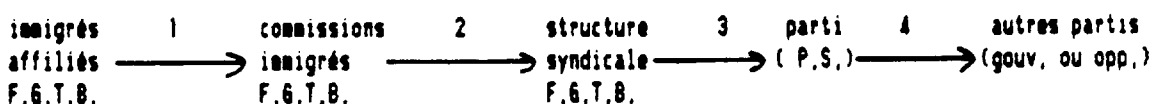
3. L'action des leaders italiens dans les structures syndicales particulières pour les immigrants.

En ce qui concerne les structures particulières mises en place pour les immigrants (54), - que l'on a visualisées aux schémas 3 et 4, pages 473 et 474 - les deux grandes organisations syndicales de Belgique ont pris des initiatives différentes. La C.S.C. a privilégié une organisation spécifique des immigrants par nationalités et a installé dès 1947 un service des travailleurs migrants. Quant à la F.G.T.B., elle s'est longtemps opposée à toute forme spécifique de participation des immigrants au nom de l'unité de la classe ouvrière. Elle a toutefois mis sur pied au niveau régional en 1965, des structures internationales pour les immigrants. Au-delà de cette différence, ces formes particulières de participation syndicale des travailleurs étrangers se traduisent par une même marginalité des leaders italiens et immigrants tant à la C.S.C. qu'à la F.G.T.B.. En effet, dans les deux cas, il ne s'agit que de structures d'avis, de consultation, qui ne dépendent pas du niveau professionnel,

dont on sait qu'il est le lieu principal du pouvoir dans les deux syndicats, mais du niveau interprofessionnel, traditionnellement moins puissant. Par ailleurs, il n'y a aucune représentation des immigrés comme tels dans les instances nationales ni de la C.S.C., ni de la F.G.T.B.. Ainsi, contrairement à ce que la complexité de la structure particulière de la participation des migrants, notamment dans la C.S.C., pourrait laisser supposer, il est très difficile aux leaders italiens et immigrés de faire bouger les centres de décision des syndicats par leur action dans ces structures spécifiques qui en sont très éloignées.

Du côté de la F.G.T.B., les commissions régionales immigrées sont officiellement présentées comme étant "les interprètes des revendications des travailleurs immigrés auprès de la structure syndicale" (55). Leur objectif - toujours selon le discours officiel - est d'obtenir, par la pression, que le syndicat prenne en charge ces revendications des migrants. A partir de ce moment, c'est l'organisation syndicale en tant que telle qui prend le relais et qui peut faire pression sur les partis politiques, en particulier sur le P.S.. A son tour, le P.S., compte tenu de sa position dans les rapports de force avec les autres formations politiques au pouvoir, tâche de faire aboutir les revendications des immigrés (voir le schéma 2 ci-dessous).

Schéma 2 - Cheminement des revendications des immigrés dans la F.G.T.B.



1: revendications; 2 et 3; pression; 4: négociation.

Dans la pratique, les choses ne semblent pas être aussi simples. Comme le dit cet ancien leader italien:

"La commission immigrée F.G.T.B., c'est pas si mal, on fait des trucs, on cherche à maintenir une attention. Mais c'est la commission de la F.G.T.B., c'est pas la commission des immigrés de la F.G.T.B.. C'est la commission F.G.T.B. qui s'occupe des immigrés, pour l'intérêt de la F.G.T.B., c'est pas pour les intérêts des immigrés via la F.G.T.B.. Ceux qui jouent le jeu ne peuvent plus être des leaders de l'immigration; ça, c'est pas possible." (interview n°5)

Ce leader italien remet tout à fait en cause la version officielle en prétendant que même à ce niveau, l'engagement syndical des immigrés les empêche de jouer un rôle externe de leader par rapport à leur communauté. Par ailleurs, le fait que les commissions immigrées soient des structures internationales complique la tâche des leaders italiens dans la mesure où des compromis avec les représentants des autres nationalités doivent toujours être trouvés.

Quoi qu'il en soit, même si l'on admet que les commissions immigrées sont des terrains d'expression pour les leaders italiens, il ne semble pas que ces structures aient exercé une influence sensible sur la politique globale de la F.G.T.B. et sur sa politique en matière d'immigration et de populations d'origine étrangère. De dures critiques sont émises par des syndicalistes qui y ont participé ou qui y participent encore. Ainsi, ce permanent italien dit:

"Maintenant, je vais dire, celui qui fonctionne, il dit, ben oui, mais nous nous avons fait ceci. Moi, je constate, hein, sur 20 ans ou 15 ans de fonctionnement de la commission immigrée, qu'est-ce que elle a apporté en fait?" (interview n°37).

Pour cet autre syndicaliste italien jadis engagé dans cette commission immigrée:

"Elle est inutile. C'est quelque chose qui a été fait pour occuper les immigrés." (interview r.)

Ainsi, au-delà d'une critique de la commission immigrée, c'est en fait toute l'organisation syndicale qui est remise en cause en ce qui concerne ses attitudes et son action envers les immigrés. Comme le dit cet interviewé:

"Si j'ose dire, je trouvais que c'était un syndicat corporatif, très corporatif. Quand on avait obtenu une veste pour se protéger de la pluie, ce qui ne t'empêchait pas d'aller travailler la gueule dans la pluie, mais on avait une belle veste, on était fier. Nous, une fois qu'on avait obtenu la veste, l'augmentation triennale de salaires, etc., ça s'arrêtait là quoi au syndicat. Et moi, je dis non. Pour moi, c'est pas suffisant. Je trouvais que le syndicat ne s'occupait pas suffisamment des problèmes spécifiques des immigrés, déjà à cette époque. Et toujours aujourd'hui, c'est resté la même chose." (interview n°31)

Plusieurs autres leaders italiens se plaignent du manque de réceptivité des organisations syndicales aux revendications des immigrés. D'où une certaine déception qui explique un taux de rotation assez élevé parmi les participants aux commissions immigrées. La plupart d'entre eux viennent pendant quelques semaines, puis ils abandonnent.

Une même déception se retrouve chez les leaders italiens actifs dans les structures particulières de la C.S.C.. Comme l'exprime cet ancien président de la commission nationale des immigrés:

"E ho dato le dimissioni dopo un certo periodo perché scoraggiato dal fatto di non vedere i diversi problemi

specifici degli immigrati e degli Italiani in modo particolare, avanzare. Cioè non scoprendo questa volontà nell'organizzazione sindacale, mi sono detto insieme ad altri amici che non valeva la pena magari di continuare perché tanto, il problema restava sempre lì. Qui in Belgio, si parla di partecipazione politica degli immigrati, anche sotto spinta dei sindacati, dal '71, dunque sono più di 15 anni che se ne parla. Però, siamo sempre allo stesso punto di prima." (interview n°8) (56)

Il faut d'ailleurs remarquer que l'activité des structures particulières pour immigrants de la C.S.C. est de moins en moins intense depuis plusieurs années. Les responsables nationaux italiens et polonais n'ont pas été remplacés après leur départ. Il en sera de même des responsables grecs et espagnols.

Ainsi, quelle que soit l'organisation syndicale considérée, le rôle des leaders italiens, mais aussi le rôle des autres leaders immigrants, en rapport avec l'impuissance de leur groupe, semble bien être négligeable pour des raisons qui leur sont extérieures. Toutefois, ces structures peuvent être, pour certains leaders italiens une espèce d'antichambre à une participation à d'autres niveaux des organisations syndicales. Autrement dit, les structures particulières peuvent être utilisées par certains leaders italiens comme un tremplin leur permettant de s'élever dans la hiérarchie syndicale en devenant de la sorte des élites de la collectivité ethnique.

4. Conclusions.

A l'heure actuelle, les syndicalistes italiens qui accèdent à des postes de pouvoir, à des postes à grande responsabilité politique dans

les organisations syndicales belges sont encore peu nombreux. La plupart d'entre eux restent plutôt concentrés au niveau de l'entreprise, au niveau administratif ou tout au plus à des échelons intermédiaires des appareils syndicaux. Par ailleurs, lorsqu'ils y arrivent, c'est à la faveur d'un processus d'ascension sociale individuelle et en tout cas pas en tant que leaders de la communauté italienne. En fait, ils ne sont pas mandatés par la collectivité d'origine et ils ne portent pas plus que d'autres syndicalistes des revendications politiques de celle-ci. En ce sens, il n'y a pas de leader italien au sommet de la hiérarchie des organisations syndicales mais uniquement des élites d'origine italienne. Elles défendent plutôt leurs intérêts personnels et les intérêts généraux des travailleurs que les intérêts spécifiques, notamment au plan politique (le droit de vote) des collectivités ethniques d'origine immigrée.

Par ailleurs, les leaders italiens actifs dans les syndicats restent confinés dans des structures particulières marginales mises en place par les organisations syndicales pour traiter les problèmes spécifiques des immigrés. Ils peuvent difficilement à travers leur action dans ces structures exercer une influence sensible sur la politique générale des syndicats et sur leur politique à l'égard des collectivités ethniques d'origine immigrée. En ce sens, quel que soit le domaine particulier considéré, leur influence quant à la modification du degré d'impuissance du groupe paraît dans ce contexte bien faible. Dans ces conditions, un certain découragement caractérise nombre des leaders italiens qui dès lors peuvent réagir de différentes façons. Soit, ils continuent malgré tout leur action, soit ils cherchent un autre moyen de faire avancer

certaines revendications en rapport avec leur communauté. D'autres décident aussi de mettre à profit leur expérience dans ces structures particulières pour tenter de réaliser une ascension individuelle dans l'appareil syndical. Ainsi, leur aspiration principale devient de faire partie de l'élite syndicale d'origine italienne.

Cette inexistence de leaders italiens au sommet des hiérarchies syndicales et cette incapacité des leaders syndicaux italiens à agir sur l'impuissance relative de leur groupe à travers leur action dans des structures particulières dépend moins de caractéristiques personnelles des individus concernés que de variables extérieures à eux. Elles traduisent en fait le degré d'ouverture des organisations syndicales aux questions relatives à l'immigration et aux populations d'origine immigrée, qui à son tour est lié au climat politique général du pays à un moment donné. De façon plus précise, le fait qu'il n'y ait pas de leader italien au sommet des organisations syndicales et que les leaders italiens agissent dans des structures marginales s'explique par le fait que la priorité des organisations syndicales lorsqu'elles exercent une action en rapport avec les collectivités ethniques d'origine immigrée, reste la défense des travailleurs nationaux et non pas la promotion des droits des populations d'origine étrangère. Lorsqu'elles agissent en vue de l'amélioration des conditions de vie des immigrants ou de la promotion de certains de leurs droits et intérêts, c'est parce qu'elles considèrent que ne pas le faire nuirait aux travailleurs nationaux. Dans le domaine politique, il leur a suffi souvent de prendre des positions favorables quant au droit de vote des immigrants sans réellement les défendre, dans la mesure où cette privation de droits pour les

populations étrangères n'a jamais été conçue comme pouvant créer un problème pour les travailleurs belges. Dès lors, elles entendent bien garder leur autonomie par rapport aux collectivités immigrées dans la formulation et la mise en oeuvre tant de leur politique globale que de leur politique envers les catégories ethniques d'origine immigrée. Cela revient à maintenir les leaders italiens et immigrés en dehors des sphères de pouvoir des appareils syndicaux de deux façons. Tout d'abord, en permettant à certains leaders ethniques d'accéder à des postes de pouvoir à la condition qu'ils abandonnent tout engagement envers leur communauté. Autrement dit, il s'agit d'un processus de création d'élites d'origine immigrée qui prend la forme d'une transformation de certains leaders ethniques en élites ethniques. Ensuite, en neutralisant les autres leaders ethniques par leur maintien dans des structures particulières marginales et sans pouvoir dans les organisations syndicales.

Ainsi, même si le syndicalisme a offert à des Italiens de Belgique des avenues d'ascension sociale, on pourrait dire que globalement, les organisations syndicales ont mieux utilisé les travailleurs italiens pour les intérêts des travailleurs belges, que les leaders italiens n'ont mis à profit leur engagement syndical pour agir de façon favorable sur le degré d'impuissance relative de la collectivité italienne, notamment au plan politique. Nous verrons dans le paragraphe suivant ce qu'il en est des éventuels leaders et des élites italiens dans les partis politiques belges.

B. LES POLITICIEENS ITALO-BELGES: ELITES OU LEADERS DE LA COLLECTIVITE ITALIENNE?

En 1973, Colette Braeckman écrivait à propos de la présence des immigrants dans les partis politiques belges: "Certes, s'ils ne peuvent voter, les immigrants ont, s'ils le désirent, la possibilité de militer au sein de partis politiques et de participer aux polls, choisissant ainsi les candidats qui se présenteront sur les listes. Mais cette éventualité est évidemment très théorique." (Braeckman C., 1973, p.181). Qu'en est-il actuellement, c'est-à-dire près de deux décennies plus tard, de la présence italienne dans les partis politiques belges? Certes, les étrangers n'ont toujours pas obtenu de droit de vote mais existe-t-il néanmoins des leaders italiens qui essayent de développer des stratégies au sein des partis belges, en vue de réduire l'impuissance de leur collectivité? Quelle peut être leur importance et comment les partis réagissent-ils? C'est à ces questions que nous tenterons d'apporter des éléments de réponse.

Même si rien n'interdit formellement aux étrangers de militer ou simplement de s'affilier à un parti politique, il faut souligner que la présence italienne dans les partis belges est dérisoire. Aucune donnée statistique n'est disponible sur cette question mais nous pouvons sans crainte d'erreur affirmer que les Italiens et les Italo-Belges qui appartiennent et militent dans un parti politique belge ne sont qu'une infime minorité de la catégorie ethnique d'origine italienne. D'un côté, le fait que les Italiens de Belgique soient privés du droit de vote s'est traduit par un relatif désintérêt des partis à l'égard des

populations d'origine étrangère dans le sens où ils ont peu fait pour les attirer en leur sein. De l'autre côté, les membres des collectivités ethniques d'origine immigré ont longtemps pensé qu'une participation à la vie des partis était inutile. Pour d'autres, le militantisme au sein des partis était vécu comme une source de frustration supplémentaire. Comme l'exprime ce sujet d'enquête:

"J'ai été dans le comité du P.S.C. pendant tout un temps, et je ne me sentais absolument pas limité alors que je faisais la propagande. Je travaillais, je donnais des idées aussi pour la commune, pour l'administration, etc., comme les collègues belges du même comité. Et puis, quand il s'agissait d'aller voter pour appuyer mes idées avec... là, j'étais démuné. Nous, disons, ces personnes qui militent et qui sont un peu plus proches du monde politique belge, sentent ces manques d'expression politique beaucoup plus que les communs des..." (interview n°34)

Quoi qu'il en soit, la présence italienne dans les partis semble avoir un peu augmenté au cours des deux dernières décennies. Dans les lignes qui suivent nous distinguerons les élus et les candidats d'origine italienne d'une part, les simples militants italiens d'autre part.

1. Les élus et les candidats d'origine italienne: une élite politique en formation?

Le premier et seul député belge d'origine italienne a été élu en décembre 1987 (57). Il aura fallu ainsi attendre 40 ans pour que, de la catégorie italienne, émerge un politicien actif au niveau national belge. Au plan communal, on dénombre quelques conseillers communaux dans les villes wallonnes à forte présence italienne. Ils se répartissent sur plusieurs partis politiques. Il en va de même en ce qui concerne les

candidats. Ainsi, lors des dernières élections communales, on trouvait des candidats d'origine italienne tant sur les listes du P.S. que sur celles du P.S.C. ou du P.R.L.. A Liège, une candidate d'origine italienne se présentait même sur les listes d'un parti d'extrême-droite, ouvertement raciste et xénophobe, dont le rapatriement des immigrants non-européens était le cheval de bataille. Toutefois, le nombre des candidats d'origine italienne était très faible, inférieur à ce que la collectivité italienne représente en Wallonie. A Liège, par exemple, sur 323 candidats, 8 étaient d'origine italienne c'est-à-dire moins de 2,5% alors que la collectivité italienne de la ville compte près de 20.000 personnes c'est-à-dire 10% de sa population totale (58).

Pour la plupart nés en Belgique, ces politiciens italo-belges ne sont pas issus d'une structure de la communauté italienne dont ils ne se présentent pas comme les leaders. Comme le dit cet élu d'origine italienne:

"Personnellement, je ne suis pas porte-parole de ça [la communauté]. Je ne peux pas. Moi, je suis un représentant de la nation belge, je veux dire. Je ne peux pas être en porte-à-faux. Moi, je ne suis pas élu, je ne suis pas issu, je ne suis pas porté par le milieu des associations [italiennes]. [...] Il n'y a aucune raison pour que je sois le porte-parole de la communauté italienne puisque moi, je fais tout, justement, pour que les différences n'existent pas et que, ponctuellement, les gens qui viennent m'apparaissent comme identiques." (interview n°11)

Toutefois, cela ne les empêche pas de développer deux types de stratégies vis-à-vis d'abord, d'une partie de la catégorie italienne, à savoir les naturalisés, vis-à-vis ensuite des institutions politiques de la communauté. En fait, ces politiciens italo-belges semblent avoir été

les premiers à prendre conscience d'un phénomène récent et destiné à se développer: l'apparition d'un ensemble de nouveaux électeurs belges composé de jeunes étrangers naturalisés soit de leur propre initiative, soit suite à l'adoption de la loi "Gol" (59). Cet électorat inorganisé et bien difficile à chiffrer (60) comprend de nombreux jeunes Belges d'origine italienne dont les politiciens italo-belges tentent de s'approprier les suffrages. Le long extrait d'entretien suivant est très significatif à cet égard:

"Moi, je me suis dit, ce que je dois faire, la plupart des candidats du (parti) avaient une démarche qui était centrée vers l'intérieur du parti. Moi, je me suis dit, ça c'est la pot commun. Et le pot commun, il ne faut pas l'émettre. [...] Mais alors, moi, je me suis dit, j'ai une spécificité, j'ai quelque chose qui me distingue par rapport aux autres candidats, à savoir que je suis de la deuxième génération, que c'est ma corde sensible, que si elle n'est sensible à moi, elle peut être sensible à d'autres. [...] Et si quelqu'un devait apprendre qu'à (nom de la ville), il y a un candidat qui s'appelle (nom italien), quelque part qui lui ressemble, qui est candidat, ben, y pourrait peut-être lui manifester son soutien. Alors, moi, ce que j'ai fait, j'ai pris le registre des électeurs, j'ai fait un travail manuel, j'ai pointé tous ceux où à la lecture du nom, on pouvait être pratiquement sûr que c'était des Italiens d'origine. Et j'en ai repêché 3.000, 3000 sur le fichier des électeurs. [...] C'est important. Je leur ai écrit une lettre simple. [...] C'est arrivé dans les boîtes le mercredi ou le jeudi et le vendredi, j'ai reçu sept coups de fil de gens que je ne connaissais pas du tout, qui avaient reçu la lettre et qui disaient: 'ah, c'est bien d'avoir fait ça, etc.'. Donc, premièrement, je ne m'étais pas trompé de public, deuxièmement, le message que je leur adressais leur a plu puisqu'ils se manifestaient spontanément comme ça."

Question: Qu'est-ce que vous disiez dans cette lettre?

"Donc, grosso modo, le message était qu'ils avaient la possibilité de soutenir un candidat qui leur ressemble. Je me décrivais un peu en disant, je suis né (nom de la ville), je suis le cinquième d'une famille de 6 enfants, mon père est un ouvrier mineur donc j'ai grandi dans un milieu peu nanti. [...] Je rappelais un peu ma situation familiale, mes origines et puis, euh, dire que pour eux, c'était important parce qu'ils avaient la possibilité de soutenir un candidat qui leur

ressemble". (interview n°13)

Cet autre élu d'origine italienne dit quant à lui:

"J'ai contacté de manière directe ou indirecte cet électorat là qui est , comme on dit en matière de marketing, un électorat captif, où je pouvais pénétrer plus facilement. Mais à (nom de la ville), il y a (x) étrangers naturalisés, bon, les (x) autres voix, j'ai été les chercher ailleurs, quoi." (interview n°11)

Dans les deux cas, il apparaît que l'origine nationale et l'expérience migratoire sont des atouts, mais pas les seuls, que les politiciens italo-belges utilisent pour s'approprier une certaine partie de l'électorat dont ils partagent certaines caractéristiques. Dans ce sens, leur ethnicité n'est pas plus qu'un instrument parmi d'autres qu'ils veulent mettre au service de leur carrière politique. Il n'est dès lors pas étonnant qu'aucune promesse ne soit faite à cet électorat italo-belge de la part de ces candidats. Ils ne formulent aucune revendication "ethnique" particulière. En fait, il tendent plutôt à adopter en public, notamment sur les questions du droit de vote aux immigrants et du racisme, le point de vue du parti sur les listes duquel ils se présentent.

Par ailleurs, certains politiciens locaux italo-belges tentent de pénétrer les institutions politiques de la communauté italienne idéologiquement proches de leur parti politique. Même si leurs membres ne votent pas, ils sont susceptibles d'apporter une aide matérielle et logistique non négligeable à des candidats italo-belges souvent isolés dans le jeu politique belge. Cela, en échange de faveurs et services matériels qu'ils fournissent à ces membres de la communauté. Comme le

dit cet élu socialiste italo-belge:

"Moi, je vais essayer de construire des deux côtés; une base militante au niveau du P.S.I. en leur demandant la double appartenance, et vous viendrez soutenir qui vous avez envie."
(interview n°13)

A nouveau, ce rapprochement de la communauté s'inscrit dans une stratégie de carrière politique individuelle des politiciens italo-belges. Ils peuvent certes obtenir du système politique quelques avantages ponctuels pour la communauté, mais en aucun cas ils ne veulent se consacrer à un rôle de leader par rapport à elle. Par ailleurs, lorsqu'ils dépassent le stade du petit succès local, les politiciens italo-belges, étant encore moins dépendants de la communauté italienne, s'en éloignent de plus en plus. Ce sont alors les leaders communautaires qui cherchent le rapprochement en vue d'obtenir des services et des faveurs. Ainsi, cet élu d'origine italienne nous disait:

"...quand j'ai commencé l'exercice de ma fonction d'échevin, à ce moment-là, j'ai vu arriver toutes les associations officielles italiennes [...]. Ce sont eux qui sont venus vers moi, se reconnaissant comme un des leurs et disant, tiens, c'est intéressant d'avoir un contact. Et c'est comme ça que j'ai commencé à être invité un peu partout. Et ça ne fait que croître et s'embellir ça. Si je voulais, je pourrais avoir quasiment un agenda 100% italien. C'est inimaginable, hein!
(interview n°13)

La réaction des partis politiques belges à cette micro-émergence de candidats et d'élus italiens n'est pas univoque. D'un côté, il peut leur être utile de présenter quelques candidats d'origine étrangère pour mettre en sourdine les reproches éventuels que d'aucuns pourraient formuler à leur égard en ce qui concerne leurs positions sur la question

de l'immigration. Par conséquent, c'est une pratique qu'ils encouragent timidement. D'un autre côté, ils ont intérêt à contrôler le nombre des élus d'origine étrangère afin de ne pas heurter les tendances xénophobes d'une fraction de leur électorat. C'est pourquoi les candidats d'origine étrangère parviennent rarement à occuper des places utiles sur les listes électorales. En fait, la présence de candidats d'origine étrangère et italienne ne laisse indifférents ni la base de la plupart des partis politiques, ni les candidats belges "de pure souche". De façon plus précise, tant que ces candidats d'origine étrangère acceptent la place qui leur est impartie dans la formation politique, aucun problème ne se fait jour. Lorsqu'ils aspirent au succès électoral et mettent tout en oeuvre pour l'atteindre, une certaine xénophobie apparaît et elle est utilisée à leur encontre au sein même de leur parti. Comme l'exprime cet élu italien aux élections communales de 1988:

"La première fois que je me suis fait traiter de 'macaroni' (61), c'est quand j'étais sur les listes électorales, au sein du parti. Ça s'est déchainé après mes résultats. [...] Dans les sphères d'intérêt, surtout dans les sphères du pouvoir, dès qu'on gêne, on sort la carte de la xénophobie. [...] Je subis pour le moment des attaques violentes d'une xénophobie larvée pour faire croire que si j'étais devenu bourgmestre de la ville de (nom de la ville), (nom de la ville) devenait Palerme. Et que ce n'était plus que les mafiosi qui auraient droit de cité." (interview n°11)

Ainsi, la xénophobie en vient en quelque sorte à être utilisée comme une ressource dans la lutte pour les sièges entre candidats d'un même parti, au détriment des politiciens d'origine étrangère. Dans ces conditions, il devient clair que les politiciens italo-belges ne pourraient pas, même s'ils le voulaient, ouvertement se présenter comme des leaders de la collectivité italienne. Ils seraient immédiatement rejetés par le

système politique belge. Plus simplement, toute prise de position de leur part jugée trop favorable aux immigrants, peut en fait contribuer à les marginaliser au sein de leur propre parti.

Par conséquent, s'il est indubitable que certains de ces politiciens italo-belges ont fondamentalement une sensibilité favorable aux populations d'origine étrangère, elle ne peut pas librement s'exprimer dans leur action. Ils ne peuvent pas, et d'ailleurs la plupart sont loin de le vouloir, exercer un rôle de leader politique de la collectivité italienne. Toutefois, même s'ils le pouvaient, leur poids serait faible en raison de leur petit nombre. En effet, que peut faire un seul député dans un groupe parlementaire? Que peut faire un conseiller communal dans un groupe politique? En bref, les politiciens italo-belge sont avant tout des élites de la collectivité qui poursuivent une carrière politique individuelle et qui peuvent bien peu pour l'impuissance de la catégorie dont ils sont issus. A nouveau, comme dans le cas des syndicalistes italiens, cette carrière individuelle est incompatible avec un rôle de leader de la communauté italienne.

2. Les leaders italiens membres des partis belges.

A côté de ces élus italo-belges, d'autres membres de la collectivité sont affiliés à des partis politiques. Parmi eux, des leaders "modernes" présentent la double appartenance à la fois à un parti italien et au parti belge correspondant. Toutefois, tandis qu'ils occupent des postes à responsabilité dans la structure italienne, ils ne sont que des militants de base dans la formation belge. La stratégie de ces leaders

est d'essayer de créer à l'intérieur des partis, une espèce de force intérieure capable notamment de choisir des candidats lors des polls. En fait, il s'agit actuellement d'un rêve de certains leaders qui ne semble pas près de se concrétiser tant sont peu nombreux les membres étrangers ayant la double appartenance partisane. En terme de carrière individuelle, il peut toutefois s'agir d'un investissement intéressant pour les leaders "modernes".

En bref, il semble que ces leaders italiens aient bien peu de poids dans les partis politiques belges. Non seulement sont-ils peu nombreux et simples militants, en plus les conditions de dialogue entre partis et leaders italiens sont fixés par les premiers. Comme le disait l'un d'entre eux:

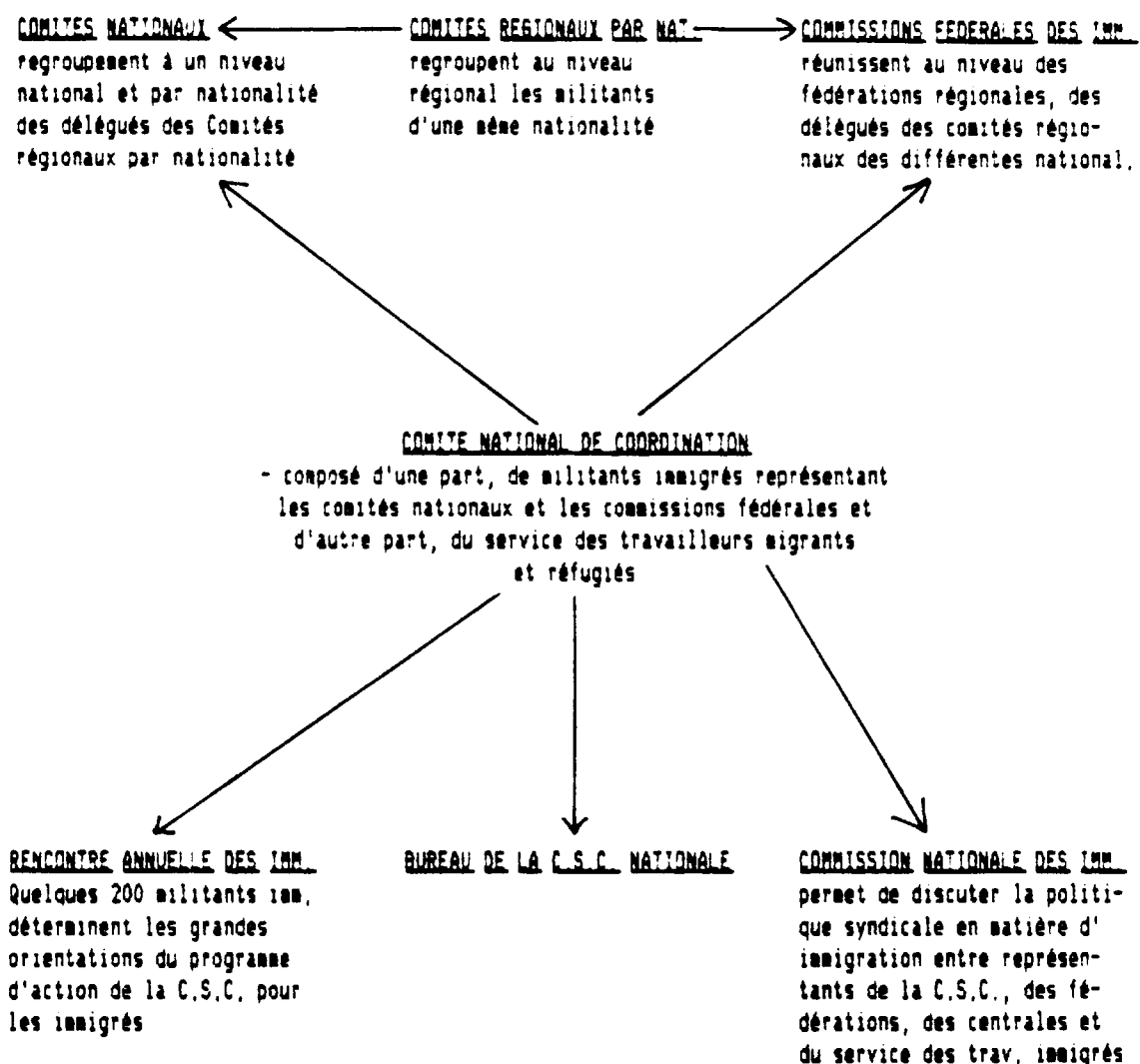
"Je pense que le dialogue est possible pour un étranger dans un parti belge. Bien sûr, il ne s'agit pas de contraposer. Mein, y faut pas être en face...Il faut une certaine collaboration dans les choses où collaboration y peut y avoir, sinon on risque de se faire éjecter." (interview n°34)

On pourrait néanmoins faire l'hypothèse que la présence de candidats, d'élus et de simples affiliés d'origine étrangère dans un parti l'empêche de favoriser une politique qui aille à l'encontre des collectivités ethniques d'origine immigrée. Il s'agirait en quelque sorte d'une influence indirecte et involontaire des élites et leaders ethniques. Si les populations d'origine immigrée disposaient du droit de vote, cette hypothèse prendrait une autre dimension. Mais dans les conditions actuelles, on pourrait aussi dire que la présence étrangère peut servir d'alibi à certaines formations pour prendre des positions

plus dures sur la question de l'immigration et des immigrants ou que les leaders italiens choisissent d'emblée de militer dans les partis les plus ouverts. Nul ne peut dire avec certitude ce qui se passerait si la présence étrangère dans les partis était nulle. A notre avis, rien ne changerait dans les conditions actuelles de fermeture du système politique et de xénophobie ambiante. En revanche, dans la période d'or du leadership italien (62), une présence de ces leaders dans les partis aurait peut-être abouti à l'octroi du droit de vote aux élections communales. A nouveau, il semble ainsi que pour apprécier le rôle des leaders ethniques, il faille tenir compte du degré d'ouverture du système politique à l'égard de la question de l'immigration.

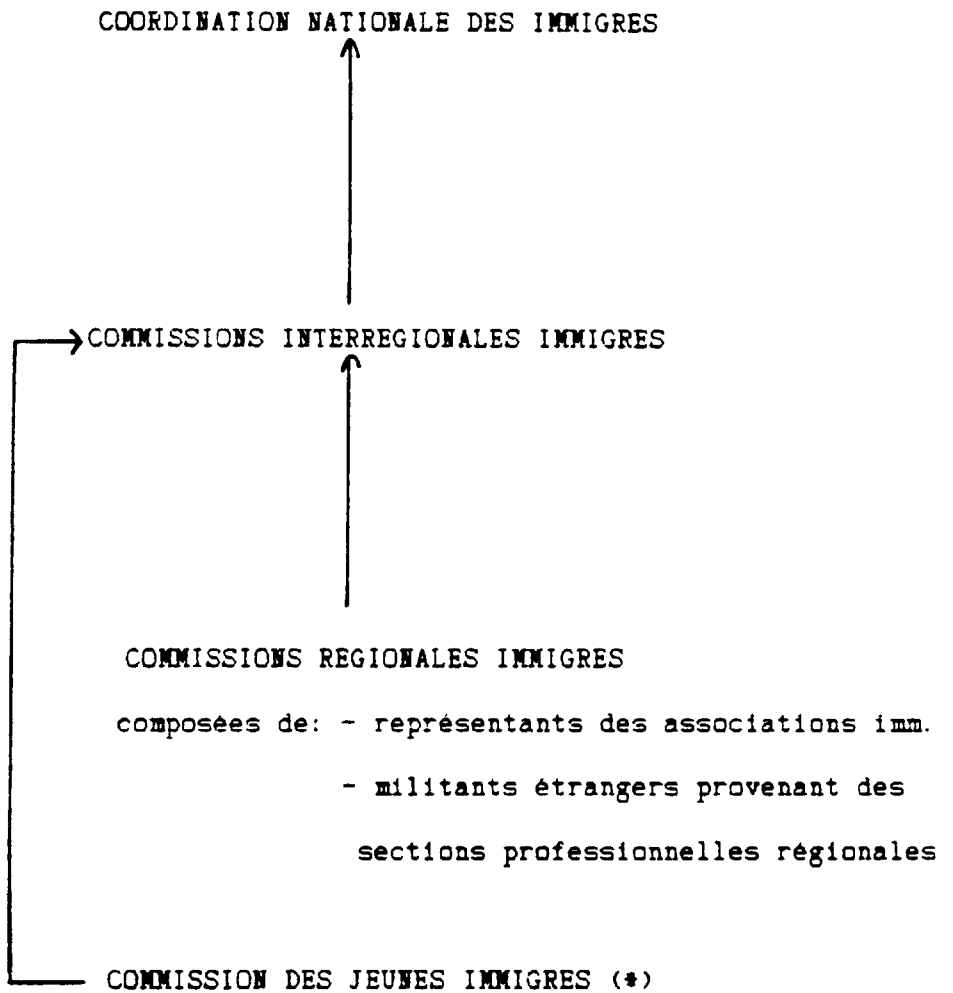
Cela dit, avant de conclure cette troisième partie, nous examinerons de façon succincte dans le prochain chapitre un aspect particulier des relations entre les leaders italiens de Belgique et la société politique italienne.

Schéma 3 - Structures particulières de participation des immigrés dans la C.S.C.



Source: C.S.C., Le service des travailleurs migrants de la C.S.C.: sa raison d'être, sa mission, ses structures et son fonctionnement, document interne, Bruxelles, le 12 mars 1981.

Schema 4 - Structures particulières de participation des immigrés à la
E.G.T.B.



Source: Marc Poncelet (1982-83) et entretien n.

(*) Une Commission jeunes immigrés existait dans la régionale de Liège.
A l'heure actuelle, elle ne se réunit plus régulièrement.

NOTES au chapitre 13.

- (1) Pour une présentation simplifiée des structures de l'Etat belge, le lecteur pourra se reporter au document publié par André Méan (Mean A., 1989).
- (2) Par rapport aux cinq avenues de participation politique ouvertes aux immigrés dégagées par Mark Miller (Miller M., 1981 et 1982), nous n'envisagerons pas ici ce qu'il appelle l'opposition extra-parlementaire.
- (3) Ce paragraphe repose essentiellement sur les ouvrages de Jean Meynaud, Jean Ladrière et François Perin (Meynaud J., Ladrière J. et Perin F., 1965) et de G.L. Weil (Weil G.L., 1972) ainsi que sur un article de A. Martens (Martens A., 1982).
- (4) "La Belgique est une société en lutte où chaque consensus à propos du gouvernement et de la future marche de l'Etat est en doute. Bien que la plupart des Belges admettraient qu'ils doivent continuer dans le cadre actuel, il s'agit plus d'une admission de leur frustration que d'une conviction que la Belgique est en train de suivre la juste voie." (traduction libre)
- (5) L'étude de Silvana Panciera est probablement la meilleure étude réalisée à ce jour sur cette question (Panceira S., 1982). Nous utiliserons le sigle C.C.C.I. pour désigner les Conseils Communaux Consultatifs et le sigle C.C.C.I.Lg. lorsqu'il s'agira du Conseil Communal Consultatif des immigrés de Liège.
- (6) Service Provincial d'Immigration et d'Accueil.
- (7) Front des Francophones.
- (8) Provinciale Dienst voor Onthal van Gastarbeiders.
- (9) Ville de Liège, Bulletin d'information du C.C.C.I., 1975.
- (10) idem.
- (11) Il s'agit des C.C.C.I. de Cheratte et de Flémalle-Haute dans la province de Liège.
- (12) Voir annexe n°10.
- (13) souligné dans le texte original.
- (14) souligné par nous.
- (15) Pour les trois premières élections, voir Lecane Y. (Lecane Y., 1988). Pour la dernière élection, voir le secrétariat administratif de C.C.C.I.Lg.
- (16) Groupe International Progressiste.
- (17) Union Socialiste Démocratique.

- (18) Alliance Démocratique Chrétienne.
- (19) Voir annexe n°11.
- (20) Nous avons notamment examiné les procès-verbaux de toutes les réunions du C.C.C.I.Lg. durant cette troisième législature.
- (21) Il se réfère aux pratiques rituelles que les immigrants musulmans ont la réputation d'exercer dans leur logement.
- (22) La Meuse, mercredi 19/10/1988.
- (23) Une copie des procès-verbaux des réunions est systématiquement envoyée au bourgmestre de la ville.
- (24) Dans les exemples que nous relatons, nous ne parlons pas des intérêts économiques poursuivis indirectement par certains leaders italiens, qui appartiennent aussi à l'élite économique de la collectivité.
- (25) Cela nous a été rapporté par un de nos informateurs privilégiés qui nous a montré la carte de visite en question.
- (26) Voir le procès-verbal de la réunion du C.C.C.I.Lg. du mois d'octobre 1987.
- (27) Voir le procès-verbal de la réunion du C.C.C.I.Lg. du mois d'octobre 1984
- (28) Voir le procès-verbal de la réunion du C.C.C.I.Lg. du mois d'avril 1985.
- (29) Voir le programme commun pour le C.C.C.I. de la ville de Liège de l'alliance P.S.I.-U.S.D.- Vivre ensemble à Liège (annexe n°11)
- (30) Dès à présent, nous utiliserons le sigle C.C.P.O.E.
- (31) Connue sous le sigle C.C.I.C.F.
- (32) Arrêté Royal du 7 décembre 1979 portant à la création d'un Conseil Consultatif des Immigrés auprès de la Communauté Française, Article 2.
- (33) Depuis lors, l'enseignement a aussi été communautarisé (Méan A., 1989, p.21)
- (34) Allocution de Monsieur Edouard Poulet, Ministre des Affaires Sociales et du Tourisme de la Communauté Française, à l'occasion de l'installation du Conseil Consultatif pour les Populations d'Origine Etrangère de la Communauté Française, Bruxelles, Complexe du Botanique, 6 mai 1987, p.1.
- (35) Rapport Moral de juin 81 à juin 85 du Conseil Consultatif des Immigrés de la Communauté Française, p.1.

- (36) Discours du président, Raymond Stelandre, lors de la séance d'installation officielle du C.C.P.O.E., le mercredi 6 mai 1987 à Bruxelles.
- (37) Allocution de Monsieur Edouard Poulet, op cit., p.11.
- (38) "L'intégration des immigrants dans la Communauté française", document établi par le C.C.I.C.F. le 16 novembre 1983.
- (39) Ce sont les mots utilisés par cet interviewé (interview n°44)
- (40) Avis du C.C.P.O.E., Vie associative et populations d'origine étrangère: orientations pour une politique générale, Bruxelles, juin 1989.
- (41) Eléments de réflexion en vue de la discussion sur la vie associative par et pour les immigrants, document interne au C.C.P.O.E, mai 1988.
- (42) Rapport Moral, op cit, note 35.
- (43) Parti Réformateur Liberal.
- (44) Voir chapitre 12, C., 2.
- (45) Voir chapitre 9.
- (46) A propos de la structure générale des deux organisations syndicales belges les plus importantes, voir les annexes n°12 et 13, ainsi que l'ouvrage de Guy Spitaels (Spitaels G., 1974) et celui de Marc Poncelet (Poncelet M., 1982-83).
- (47) aux termes du Règlement du Conseil des Communautés Européennes n°1612/68 (art.8.1.)
- (48) Les permanents dirigent la délégation syndicale à l'échelle d'une entreprise.
- (49) Ce qui signifie porte-toi candidat, inscris-toi sur les listes électorales.
- (50) italiennes s'entend.
- (51) Il s'agit du siège de la direction générale de la F.G.T.B.
- (52) Le Soir, 6 octobre 1989.
- (53) Voir le paragraphe B de ce même chapitre.
- (54) Marc Poncelet aborde aussi cette question dans son ouvrage (Poncelet M., 1982-83).
- (55) interview n.. Il s'agit du seul entretien que nous n'avons pas pu enregistrer. Notre interlocuteur ayant poliment refusé.

(56) Voici la traduction française de cet extrait d'entretien:

"Et j'ai démissionné après un certain temps parce que j'étais découragé par le fait de ne pas voir les différents problèmes spécifiques des immigrés et de façon particulière, des Italiens, avancer. C'est-à-dire que ne découvrant pas cette volonté dans l'organisation syndicale, je me suis dit avec d'autres amis, que cela ne valait pas la peine de continuer parce que de toute façon, le problème restait toujours là. Ici en Belgique, on parle de participation politique des immigrés, aussi sous la poussée des syndicats, depuis 1971, donc, cela fait plus de 15 ans qu'on en parle. Cependant, nous sommes toujours au même point qu'avant." (traduction libre)

(57) A cette date ont eu lieu les dernières élections législatives en Belgique.

(58) Au premier janvier 1986, la ville de Liège comptait, d'après son bureau de la population, 17.212 résidents de nationalité italienne, auxquels il faudrait ajouter plus de 3.000 naturalisés. La population totale de la ville était de 201.749 personnes.

(59) Cette loi attribuait moyennant une simple déclaration des parents, la nationalité belge aux enfants dont un des auteurs était né en Belgique. Cette disposition visait donc la "troisième génération des immigrés". (Beauthier G.-H., 1984, pp.190-234)

(60) On entend parfois le chiffre de 10.000 unités mais on ne sait pas comment il a été calculé. Ce qui est en tout cas certain, c'est que cette population de nouveaux Belges est destinée à augmenter.

(61) 'macaroni' a longtemps été un des termes par lesquels on désignait péjorativement les Italiens en Belgique.

(62) Voir chapitre 11.

CHAPITRE 14 - LES LEADERS ITALIENS ET L'ETAT ITALIEN:

QUELQUES REMARQUES.

L'étude des relations entre les leaders des communautés d'émigrés italiens dispersés aux quatre coins de la planète et les différentes structures de l'Etat italien pourrait sans aucun doute déboucher sur une autre thèse de doctorat tant les dimensions en jeu sont nombreuses et complexes. Certains auteurs ont notamment étudié la place des émigrés italiens dans le système politique du pays d'origine en mettant en évidence les moyens dont ils disposent pour exercer une influence dans le jeu politique italien (Miller M., 1981). D'autres auteurs ont montré comment l'Etat italien, en stimulant et en entretenant dans les principaux pays d'émigration, un réseau d'institutions perpétuant un esprit de migration temporaire et un mythe du retour, a en fait créé des espèces d'"exclaves" de l'Italie à l'étranger (Schmitter E.E., 1986). Ensuite, le phénomène assez récent de l'associationnisme régional italien a retenu l'attention de plusieurs chercheurs qui ont voulu en analyser les différentes facettes (Campani G. et Catani M., 1985; Campani G., Catani M., Palidda S., in Rex J. et Jolly D., 1986; in Camilleri C., Sayad A. et Taboada-Leonetti I., 1987; Martiniello M., 1990). Enfin, la politique italienne de l'émigration et des émigrés a aussi fait l'objet de quelques recherches plus ou moins générales et plus ou moins historiques (Calvaruso C., 1975; Ciuffoletti Z. e Degl'Innocenti M., 1978; Chiabrera G., 1986; De Marco, 1978; Serra E., 1983; Sica M., 1987, etc.).

Ce bref chapitre ne traitera pas de ces importantes questions. Notre objectif, bien plus modeste, est d'examiner dans quelle mesure les leaders italiens peuvent obtenir des différentes instances de l'Etat italien qu'elles interviennent auprès de l'Etat belge pour qu'il réduise

les inégalités dont souffre la collectivité italienne et qui sont à la base de son impuissance. En quelque sorte, il s'agit de voir dans quelles conditions et sur quelles questions les relations entre les leaders italiens et l'Etat belge ont éventuellement été transformées, suite à leur action, en des relations d'Etat à Etat.

Durant la période 1946-1957, l'immigration constitue un enjeu important des relations italo-belges (Dumoulin M., in Aubert R., 1985). Entre la signature du protocole de 1946 (1) et la catastrophe de Marcinelle (2), l'Italie intervient à plusieurs reprises pour manifester sa préoccupation en ce qui concerne les conditions de travail et les conditions de vie réservées aux mineurs italiens en Belgique. Ainsi, en réponse à la succession des accidents miniers dans lesquels périssent des Italiens, l'Italie suspend pour la première fois, en octobre 1953, l'envoi de travailleurs italiens vers la Belgique (Dumoulin M., in Dassetto F. et Dumoulin M., 1986). En fait, les relations entre les deux pays ne cesseront de se détériorer jusqu'à la catastrophe de Marcinelle qui marque la fin de cette période. Toutefois, ces interventions de l'Etat italien ne sont absolument pas le fruit d'une demande des leaders italiens de cette époque. Dans ces années, personne ne demande l'avis des travailleurs italiens, que ce soit, en ce qui concerne la détermination des flux migratoires, ou en ce qui regarde leurs conditions de vie. Ils ne sont pas des acteurs dans les relations entre les deux pays et ils ne sont pas considérés comme tels.

Au cours des années 1960, les leaders italiens "traditionnels" font souvent appel à l'Etat italien, via les consulats et les associations

nationales, non pas pour que celui-ci intervienne auprès de l'Etat belge, mais pour qu'il fournisse une assistance directe à la collectivité italienne de Belgique. Cette collectivité vit son séjour en Belgique comme une douloureuse expérience temporaire. En dépit de l'installation définitive de facto de nombre d'Italiens, ils continuent de vivre leur émigration sur le mode du provisoire. Par conséquent, les demandes qu'ils font à l'Etat italien concernent certes les conditions de vie en Belgique, mais elles traduisent surtout cet esprit de retour. C'est l'époque notamment de la revendication de l'exercice du droit de vote dans les consulats. En effet, les émigrés italiens ne perdent pas leurs droits politiques en Italie suite à leur départ, mais l'exercice de ces droits suppose un retour en Italie pour voter, ce qui rencontrait des problèmes matériels divers. Dans ces conditions, les leaders italiens se sont mis à demander l'organisation des scrutins dans les consulats. Les revendications relatives à l'organisation des cours d'italien sont aussi fréquentes, ce qui à nouveau s'inscrit bien dans la perspective d'un retour. En bref, ce que les leaders veulent de l'Etat italien, c'est d'une part, qu'il assiste la collectivité afin qu'elle supporte mieux son exil temporaire, d'autre part, qu'il l'aide à préparer sa rentrée au pays.

Par ailleurs, vers la fin des années 1960, tandis que les travailleurs italiens menés par des leaders syndicaux sont de plus en plus actifs dans le mouvement ouvrier belge, ce qui d'une certaine façon, marque le début d'une prise de conscience du caractère définitif de leur émigration, l'Etat italien semble parfois agir en vue de modérer les ardeurs revendicatives des ouvriers italiens et de leurs leaders.

Comme nous le dit ce sujet d'enquête à propos des grèves dans un charbonnage de la région liégeoise en 1968:

"Le Consul italien, il était devant la mine. Plusieurs fois il est venu là pour nous dire 'il faut être raisonnable, il faut reprendre le travail, il faut essayer d'être conciliant, il faut faire attention, on risque l'expulsion, y faut pas faire de politique'. Plusieurs jours, il est venu là, avec le chancelier. Pas seulement les autorités belges mais même les autorités italiennes, qui auraient dû être ici pour nous aider, en fait collaboraient avec la police et les autorités belges." (interview n°9)

A nouveau, ce genre d'intervention de l'Etat italien ne résulte certainement pas d'une demande des leaders italiens. Il serait hasardeux d'affirmer qu'il est le fruit d'une concertation entre l'Etat belge et l'Etat italien. Il témoigne toutefois de la volonté de ce dernier de garder un certain contrôle sur les collectivités émigrées, même après plusieurs générations.

Plus récemment, les problèmes liés à la diffusion des émissions de la R.A.I. en Belgique ont donné lieu à une certaine mobilisation des leaders "traditionnels" italiens. En effet, à plusieurs reprises, la Belgique a menacé d'y mettre fin pour des raisons liées à la publicité télévisée, domaine dans lequel la réglementation belge est assez stricte. Les leaders italiens se sont mobilisés, par l'intermédiaire des partis politiques italiens surtout. Finalement, la R.A.I. est toujours diffusée en Belgique. Deux questions se posent dès lors. Premièrement, y a-t-il une relation de cause à effet entre la mobilisation des leaders italiens et la décision de ne pas mettre fin à la diffusion de la R.A.I.? Deuxièmement, le fait de pouvoir capter la R.A.I. peut-il

contribuer à réduire l'impuissance de la collectivité italienne? La réponse que nous donnons à ces deux questions est négative. Tout d'abord, contrairement à ce que certains leaders prétendent, nous n'avons pas pu établir que c'est la pression qu'ils ont exercée dans les partis politiques italiens qui a amené le gouvernement italien à intervenir de façon fructueuse auprès des autorités belges sur cette question. On peut penser que l'activité des leaders italiens n'a pas modifié le cours des discussions de ce dossier. Même si cela avait été le cas, nous ne voyons pas bien quel est le lien entre la possibilité de capter la R.A.I et la réduction du degré d'impuissance de la collectivité italienne en Belgique.

En conclusion, si ce chapitre est très court, ce n'est pas en raison d'un choix de l'auteur. C'est plutôt parce que nous n'avons pas pu trouver des cas dans lesquels les leaders italiens avaient demandé et obtenu que l'Etat italien intervienne auprès de l'Etat belge pour que celui-ci agisse en vue de réduire les inégalités qui sont à la base de l'impuissance de la collectivité italienne. Les relations entre les leaders italiens et l'Etat italien se sont en fait surtout déroulées per se dans le cadre de liens entre un Etat et une catégorie spécifique de ces citoyens: les émigrés.

NOTES au chapitre 14

(1) voir chapitre 9

(2) idem

CONCLUSIONS PARTIELLES.

Au début de cette troisième partie (chapitre 9), nous avons tout d'abord brièvement retracé l'histoire de l'immigration italienne en Belgique après la Seconde Guerre mondiale et nous avons brossé le profil démographique actuel de la catégorie italienne du pays. Nous avons notamment mis en évidence le fait que dès le départ, en 1946, l'émigration de travailleurs italiens vers la Belgique concernait une main-d'oeuvre peu qualifiée destinée à venir occuper des espaces du marché de l'emploi belge - principalement le secteur minier - laissés vides par les ouvriers belges. En bref, les migrants italiens sont venus effectuer les tâches que les autochtones ne voulaient plus faire car elles étaient considérées comme trop dures, pas assez bien rémunérées et peu prestigieuses. Dès lors, il n'est pas étonnant que les immigrants italiens aient dès le départ souffert de désavantages par rapport aux travailleurs autochtones. Moins bien rémunérés que les Belges, peu protégés contre les accidents de travail, mal logés, ne disposant ni de droits politiques ni, au départ, des mêmes droits sociaux, les immigrants italiens étaient par ailleurs mal armés pour tenter d'améliorer leur position. Nous avons aussi vu qu'au fil du temps, des communautés se sont constituées, des associations diverses sont nées ou ont été importées en Belgique afin d'encadrer cette population tandis que les Italiens s'installaient en Belgique et qu'ils pénétraient progressivement tous les secteurs de l'économie.

Nous avons ensuite montré qu'à l'heure actuelle, c'est-à-dire après plus de quarante ans de présence en Belgique, la catégorie italienne de Belgique continue à se caractériser par les désavantages et les inégalités qu'elle subit dans plusieurs domaines. La population

d'origine italienne reste désavantagée par rapport à la population belge notamment dans le domaine socio-professionnel où elle demeure largement sur-représentée à l'échelon de la main-d'oeuvre peu ou pas qualifiée dans les secteurs industriels en déclin. Par conséquent, les Italo-Belges sont relativement plus soumis au risque du chômage. En ce qui concerne les jeunes d'origine italienne, leurs performances scolaires restent bien inférieures à celles des Belges. On les retrouve notamment souvent dans les filières courtes d'enseignement technique et professionnel qui conduisent au chômage. La situation de la collectivité italienne sur le marché du logement, ensuite, reste moins favorisée que celle des Belges. Par ailleurs, les Italiens de Belgique non naturalisés ne disposent toujours pas des droits de vote et d'éligibilité à aucun niveau. Enfin, même après plusieurs décennies, il subsiste des traces d'intolérance à leur égard parmi la population belge.

Toutefois, par rapport aux collectivités d'origine immigrée plus récemment implantées dans le pays (Marocains, Turcs, etc...) les Italiens sont relativement avantagés dans tous les domaines que nous venons d'évoquer. Ils occupent en quelque sorte une position intermédiaire entre les Belges et les immigrants extra-communautaires. Aussi, les Italiens sont souvent cités comme un exemple d'"intégration" parfaitement réussie. Et de fait, la collectivité italienne fait partie de la société belge. Nul ne peut remettre en cause cette constatation. Dans ce sens, elle est effectivement intégrée à la vie du Royaume.

Par ailleurs, la persistance de désavantages relatifs ne signifie pas qu'aucun progrès n'ait été réalisé au cours de ces quarante ans.

Cependant, la réduction des inégalités dont souffraient les immigrants italiens est avant tout due à trois types de facteurs. Premièrement, ils ont profité de la dynamique globale de la société belge, recueillant ainsi, comme tous les habitants du pays, certains fruits ou biens publics. Ensuite, ils ont certainement bénéficié de la construction communautaire européenne, surtout après 1968. Par exemple, les travailleurs italiens et leurs familles possèdent les mêmes droits sociaux que les Belges et ils jouissent, en tant que ressortissants d'un Etat membre de la C.E.E. de privilèges juridiques par rapport aux extra-communautaires. Enfin, les efforts et les sacrifices individuels de certains membres de la collectivité dans un contexte politique et économique déterminé, ont donné lieu à l'émergence d'une certaine élite de la collectivité.

Il nous faut toutefois souligner que l'amélioration de la situation globale des Italiens en Belgique ne résulte pas d'une quelconque stratégie collective de la communauté qui aurait notamment obtenu du gouvernement belge qu'il mette en place une politique d'"intégration" à leur égard. Plus précisément, si l'on considère qu'il est dans l'intérêt de la plupart des personnes appartenant à la collectivité italienne (les "rank and file") de réduire les inégalités dont elle souffre, elle reste une collectivité impuissante ("powerless") dans la mesure où elle n'a pas été capable, par une action collective de sa part, de poursuivre les intérêts de ceux qui en font partie, c'est-à-dire d'amenuiser les désavantages qu'elle connaît globalement. Ainsi, la réduction des inégalités - et non pas du tout leur disparition! - dont souffre la catégorie italienne que l'on peut effectivement observer, ne s'est pas

accompagnée d'une réduction de son impuissance ("powerlessness"). Elle reste donc une collectivité impuissante; relativement impuissante, a-t-on écrit, par rapport à la population autochtone, mais moins impuissante que les populations immigrées plus récentes (chapitre 10).

Par ailleurs, si nous considérons que l'impuissance peut être vue comme une question de degré, nous nous sommes interrogés sur le rôle de certains individus que nous avons appelés les leaders italiens, sur la modification éventuelle du degré d'impuissance du groupe dans une perspective dynamique (chapitre 12, 13, 14). Préalablement (chapitre 11), nous avons contesté l'idée de l'existence d'une communauté italienne en Belgique au sens classique du terme, en montrant au contraire que l'on peut observer un ensemble éclaté de micro-communautés locales à la tête desquelles se trouvent de multiples petits leaders locaux. Entendue au sens organisationnel - un réseau complexe d'institutions ethniques diverses - la communauté italienne de Belgique est traversée par de multiples axes de divisions dont l'appartenance politique est un des plus importants. Quant aux leaders, bien qu'ils partagent tous les mêmes styles (interne et externe), on peut en isoler trois profils distincts (les leaders "traditionnels", les leaders "importés" et les leaders "modernes").

Cela dit, quelles conclusions peut-on tirer quant au rôle de ces leaders en rapport avec nos hypothèses de recherche (chapitre 5)?

L'examen des relations entre les leaders italiens et leur collectivité d'origine, différentes instances de l'Etat belge, d'autres

groupes appartenant au système politique et enfin, l'Etat italien, n'a pas permis d'infirmer notre hypothèse quant à l'incapacité des leaders italiens - de quelque type que ce soit - d'exercer une influence positive sur le degré d'impuissance de la collectivité italienne et ce, quelle que soit leur habileté politique personnelle. Dans ce sens, la reproduction de l'impuissance de la collectivité ethnique semble être un indice de l'impuissance des leaders italiens - en tant que tels - dans le système politique belge.

Cette incapacité des leaders italiens s'explique principalement en se référant à l'action de l'Etat belge à leur égard. En fait, tout se passe comme si l'Etat belge avait procédé à la neutralisation et à la dépolitisation des leaders italiens de deux façons. Premièrement, ils ont souvent été enfermés dans des structures consultatives d'émanation étatique, largement subordonnées tant légalement que matériellement à l'Etat belge. Ces institutions n'ont jamais eu un poids réel dans la politique belge. C'est le cas des C.C.C.I., du C.C.P.O.E., mais aussi par extension, des structures particulières pour immigrants mises sur pied par les syndicats en leur sein. Deuxièmement, certains leaders italiens ainsi que d'autres membres de la collectivité italienne ont été englobés dans les sphères de pouvoir de la société belge (partis politiques et syndicats, surtout) à condition qu'ils n'exercent plus aucun rôle en rapport avec la communauté immigrée. En bref, de leaders ils ont été transformés en élites de la collectivité. Ainsi, l'Etat belge - mais aussi les syndicats - a toujours agi de façon à maintenir les leaders italiens à l'écart des sphères du pouvoir ou en les y admettant moyennant renonciation préalable de leur rôle par rapport à la

collectivité de laquelle ils sont issus. Par ailleurs, les multiples divisions internes de la communauté italienne, certes importées d'Italie, ont été accentuées par l'Etat belge, ce qui rendait encore plus difficile le rôle des leaders. Dans ce sens, on pourrait dire que les contraintes imposées par l'Etat à leur action ont amené certains leaders italiens à utiliser l'impuissance de la collectivité ethnique comme une ressource dans leurs stratégies d'acquisition de pouvoir individuel dans la société; lesquelles stratégies peuvent donc être interprétées comme des réponses de ces leaders aux contraintes émanant des différentes instances de l'Etat belge.

A ce stade, on pourrait nous objecter que nous négligeons en fait l'importance des leaders italiens quant au niveau d'impuissance de la collectivité italienne dans la mesure où nous n'envisageons pas le cas de leur absence. En effet, on pourrait se demander quel aurait été l'état de l'impuissance de la communauté italienne si les leaders que nous connaissons n'avaient pas existé et conclure que les choses auraient été bien pires. Cela reviendrait donc à reconnaître, dans une perspective dynamique, certaines capacités des leaders italiens à réduire l'impuissance du groupe. Il est toujours malaisé, voire impossible, d'imaginer ce qui aurait pu se passer si ce qui s'est passé ne s'était pas produit. Ainsi, dans le cas qui nous intéresse, on ne voit pas comment on pourrait faire abstraction de traits qui caractérisent en fait toutes les collectivités d'origine immigrée du monde: à savoir, une certaine organisation communautaire et l'existence d'une certaine forme de leadership plus, ou moins structuré. Admettons un instant qu'on le puisse; l'exemple contemporain suivant nous autorise

lui aussi à rejeter cette objection. Si l'on comparait l'impuissance et les inégalités des collectivités d'origine immigrée dans les villes qui n'ont pas connu l'expérience des C.C.C.I. et dans les localités qui l'ont connue, rien ne permet d'affirmer que l'on trouverait une situation pire dans les premières que dans les secondes. En bref, nous ne pensons pas qu'un type de "counterfactual reasoning" puisse mettre en péril notre argumentation.

Jusqu'à présent, nous avons donc conclu que l'incapacité des leaders ethniques à exercer une influence sur le degré d'impuissance de leur groupe est principalement due à des pratiques étatiques d'exclusion de ces leaders des sphères du pouvoir. Dans ce sens, on pourrait dire que l'Etat est l'acteur principal qui perpétue l'exclusion des collectivités ethniques d'origine immigrée, notamment en instrumentalisant les leaders ethniques. L'autre face de ces processus d'exclusion semble bien être constituée, comme nous le proposons dans la seconde partie de notre hypothèse, par l'émergence d'une élite d'origine italienne. Pour les leaders italiens, la recherche exclusive d'une promotion individuelle est en quelque sorte une réponse rationnelle aux pratiques d'exclusion de l'Etat belge à l'égard des populations d'origine étrangère. Toutefois, il ne s'agit pas là du seul processus d'émergence d'élites italiennes. Comme nous l'avons en effet vu (chapitre 10 et chapitre 11), des Italo-Belges se sont distingués par une relative réussite par rapport au reste de la collectivité dans plusieurs domaines (économie, politique, sports, arts, etc.) et ce, sans engagement préalable dans le tissu des organisations communautaires.

Ainsi, en favorisant les solutions individuelles aux problèmes liés à la présence des populations d'origine étrangère, l'Etat belge n'a pas dû mettre en place une politique globale et cohérente concernant ces populations. Il a ainsi pu conserver sa totale autonomie par rapport aux collectivités d'origine immigrée sur les questions liées à l'immigration mais aussi sur les autres questions sociétales. Ici réside en fait le modèle belge d'insertion des immigrants dans la société faite d'une certaine intégration sociale et économique mais d'une totale impuissance politique. La facilitation de l'émergence d'une élite sociale et économique italienne s'est ainsi faite au détriment de l'émergence d'un leadership politique italien dans le système politique belge.

Mais pourquoi l'Etat belge est-il si attaché à conserver son autonomie par rapport aux collectivités d'origine immigrée et à maintenir les leaders italiens en dehors des sphères de prise de décision? Plusieurs raisons peuvent être invoquées. Tout d'abord, nous avons vu que les équilibres belges étant toujours très précaires, il est logique que tout phénomène neuf, et le risque de pénétration des immigrants dans la politique en est un, provoque, dans la mesure où il est perçu comme un danger, une réaction de fermeture du système politique. Par ailleurs, depuis sa création, l'Etat belge est à la recherche d'une identité que notamment des problèmes ethniques (l'opposition Flamands-Wallons) mettent sans arrêt en question. Il semble dès lors y avoir un consensus pour ne pas ajouter une nouvelle dimension liée à l'ethnicité dans l'Etat belge, ce qui risquerait de provoquer un effondrement de cet édifice fragile. C'est une des raisons pour lesquelles l'octroi du droit de vote aux immigrants provoque tant de résistances en Belgique. Le

systeme craint le développement d'une forme nouvelle d'ethnicité dans la politique belge. En quelque sorte, le maintien des leaders immigrés en dehors des sphères du pouvoir et l'exclusion des populations étrangères du systeme politique pourrait renforcer quelque peu la fragile identité belge. Le racisme et la xénophobie ambiante qui se traduisent de cette façon dans les structures de l'Etat sont dès lors bien loin d'être des maladies honteuses. Ils constituent plutôt des éléments indispensables de l'existence et de la survie de l'Etat belge. Nous reviendrons sur cette réflexion à la faveur des conclusions générales.

Par rapport à notre seconde hypothèse enfin, on pourrait conclure que la période allant de 1968 à 1973, dite l'âge d'or du leadership italien, a en fait été le seul moment où les leaders italiens auraient pu avoir une influence importante sur le degré d'impuissance du groupe, en obtenant notamment le droit de vote aux élections communales. Le systeme politique belge était relativement réceptif, il régnait une certaine euphorie soixante-huitarde dans laquelle les travailleurs immigrés trouvaient une solidarité pour leur combat. Toutefois, les leaders italiens ne furent pas assez attentifs et ils se laissèrent emprisonner dans les institutions consultatives qui naquirent à cette époque et qui marquèrent, en quelque sorte, le début d'une nouvelle phase de fermeture du systeme politique belge à l'égard des populations d'origine étrangère; phase dans laquelle nous nous trouvons encore actuellement.

Cela dit, nous tâcherons de développer des réflexions plus larges à

propos de la portée de cette étude à la faveur des perspectives et des conclusions générales.

PERSPECTIVES ET CONCLUSIONS GÉNÉRALES.

Conclure, ce n'est pas à notre sens épuiser toutes les données du problème étudié et prétendre en fournir toutes les clés. Ce n'est pas non plus se limiter à récapituler et à synthétiser les apports d'une recherche. Conclure, c'est plutôt simplement achever un travail qui aurait certes pu être terminé plus tôt, mais qui aurait aussi pu encore être prolongé à l'infini. C'est aussi jeter les bases de travaux ultérieurs en proposant au lecteur des interrogations et des idées qui mériteraient peut-être d'être approfondies au-delà du thème spécifique d'étude. Dans les lignes suivantes, nous essayerons de nous en tenir à ce programme en tentant de proposer une triple lecture de la portée de cette recherche.

Premièrement, cette étude a produit, du moins nous osons l'espérer, un certain savoir sur un cas spécifique, à savoir la collectivité issue de l'immigration italienne en Belgique francophone, son organisation communautaire, ses élites, son leadership et ses relations avec les institutions de la société belge. Nous avons ainsi montré que la collectivité italienne, en dépit des désavantages que continuent de subir à divers égards ceux qui en font partie, est de fait intégrée dans la société belge dans le sens où elle y vit effectivement depuis quatre décennies. Toutefois, elle se caractérise par une impuissance ("powerlessness") chronique dans la mesure où elle ne parvient pas à définir, à promouvoir et à défendre collectivement les intérêts de ses membres. D'une certaine façon, on pourrait dire que les Italiens de Belgique constituent une forme partielle de "middlemen minority" (Bonacich E., 1973) en termes de statut, mais non pas en termes de rôle économique. En effet, ils se situent à divers égards entre les

collectivités d'immigration plus récente et la population autochtone, mais ils ne jouent pas le rôle d'intermédiaire économique qui représente la caractéristique fondamentale des "middlemen minorities".

Nous avons aussi vu que l'émergence d'une certaine élite de la collectivité italienne doit être mise en relation avec les processus de mobilité ascendante individuelle qu'ont connus et que connaissent certaines personnes issues de la collectivité. Par ailleurs, on n'observe pas de mobilité collective concertée qui résulterait de la réussite d'un projet collectif du groupe.

En ce qui concerne le rôle des leaders italo-belges, nous n'avons pas infirmé notre hypothèse selon laquelle ils ne parvenaient pas à réduire l'impuissance du groupe. Nous avons montré qu'il n'en a jamais été autrement dans l'histoire de l'immigration italienne en Belgique et ce, non pas tant pour des raisons qui renvoient à leurs capacités personnelles, mais plutôt pour des raisons liées à l'intervention de l'Etat dans le domaine de l'immigration. Ainsi, nous avons ensuite vu que la chronicité de l'impuissance du groupe s'accompagnait souvent d'un mouvement vers le haut des leaders italiens dans la société belge. En quelque sorte, l'impuissance du groupe est à la base du pouvoir interne (c'est-à-dire dans la collectivité) des leaders ethniques et de l'amélioration de leur statut social et parfois économique dans la société belge.

Rien ne nous permet cependant de considérer que le cas de la collectivité italienne de Belgique francophone et de son leadership

constitue un échantillon représentatif de l'immense diversité des situations migratoires en Europe Occidentale. Dans ce sens, nous ne pouvons pas généraliser à ces autres situations à partir de cette étude même si nous avons, dans la mesure du possible, tenté de privilégier une approche orientée vers la comparaison. En d'autres mots, il devrait être possible d'aménager nos hypothèses et d'essayer de les infirmer dans d'autres contextes. Nous n'avons cependant pas eu le loisir de le faire.

Deuxièmement, cette étude a concerné, au-delà de notre cas spécifique, la société belge dans son ensemble, son système politique et le fonctionnement de l'Etat, vus à travers la lorgnette d'une collectivité ethnique d'origine immigrée particulière. Plus précisément, nous avons vu comment certaines caractéristiques générales de la société belge et de son système politique se retrouvaient dans la façon que l'Etat adopte et applique de gérer le dossier de l'immigration et des populations d'origine immigrée.

La Belgique a connu l'unité politique sans jamais avoir connu l'unicité nationale. Pour d'aucuns, notamment pour de nombreux Belges, plus que d'un Etat-Nation artificiel, le Royaume de Belgique n'est rien d'autre qu'un accident de l'histoire qu'elle risque à tout moment de corriger. Les Belges eux-mêmes ne s'interrogent-ils pas souvent à propos de la réalité, de l'existence et de la survie de leur propre société (Fox R., 1978)? Depuis sa création, la Belgique a toujours dû faire face à de multiples tensions et à des divisions marquées. Elle a souvent semblé être dans l'impasse, menacée par des risques de schisme ou plus simplement, de disparition. Ce petit pays a toujours été le théâtre de

l'action simultanée de forces centrifuges vers la décentralisation et de forces centripètes vers la centralisation. Dans ces conditions, a émergé et a été institutionnalisé un ensemble de processus et de mécanismes visant à assurer et à ré-assurer continuellement l'unité et la viabilité globale de la société. L'un d'eux est le fameux "pacte à la belge" qui permet de résoudre les controverses importantes qui risquent de compromettre l'existence même du pays. Au-delà d'un certain point considéré comme trop dangereux pour la survie même du pays, les différents groupes en opposition se mettent à négocier dans le cadre d'une commission, d'un conclave qui au bout du compte, permet de rétablir la paix et l'harmonie dans la modération des différentes parties. Cette volonté de faire en sorte que les divisions et les conflits présents dans le pays ne puissent jamais conduire à la dissolution de la société est une constante dans l'histoire de Belgique. Anxieux à propos des dissensions dans le pays et à propos de sa survie, les Belges sont passés maîtres dans l'art de temporiser (notamment en créant de multiples commissions et conseils, souvent consultatifs) et de trouver des solutions harmonieuses et tranquilles aux problèmes jugés graves. Comme le remarquait avec une grande lucidité Renée Fox (Fox R., 1978), la Belgique est suffisamment concernée par ses potentialités de conflits internes et par les risques intrinsèques d'auto-démolition pour établir et maintenir des pactes permanents entre les différents acteurs à propos de questions ("issues") sociétales considérées comme critiques.

On peut se demander si l'immigration et les immigrants ne constituent pas justement une de ces questions critiques toujours d'actualité dans la société belge. En effet, dans la mesure où elle est quantitativement

importante - plus de 8% de la population totale du pays - et très diversifiée - plusieurs dizaines de nationalités sont inégalement représentées -, la présence étrangère et d'origine étrangère en Belgique pourrait être considérée comme un danger dans la mesure où elle vient complexifier le paysage ethnico-national du pays, à un moment où une certaine accalmie peut être observée dans l'opposition perpétuelle entre les différents groupes ethniques autochtones, surtout les Flamands et les Wallons. Dans ce contexte, et sans que l'on puisse parler d'un pacte proprement dit, on peut se demander si un consensus assez large ne s'est pas développé entre les différents acteurs politiques belges pour maintenir les immigrants et leurs descendants en dehors ou, au mieux, aux marges du système politique. Autrement dit, on peut se demander si ce refus quasi unanime d'une "ethnisation" supplémentaire des rapports politiques que l'inclusion des collectivités ethniques d'origine immigrée représenterait, n'est pas perçue comme une des conditions pour la survie de l'Etat belge réformé. En ce sens, l'exclusion des populations d'origine immigrée de la sphère des rapports politiques pourrait peut-être être analysée comme une stratégie de survie de l'Etat belge qui se sent, à tort ou à raison, menacé par elles.

C'est dans ce contexte que nous devons nous interroger sur la naissance et le développement des institutions étatiques et para-étatiques dont la mission est de gérer le dossier de l'immigration et des immigrants. Ne s'agit-il pas là d'une forme particulière de "périphérisation" et d'exclusion des populations d'origine immigrée qui passe par la neutralisation et la dépolitisation des leaders ethniques? On pourrait parler d'"immigrisation" des populations d'origine immigrée

en Belgique pour désigner ce mécanisme de catégorisation, de mise à l'écart et de perpétuation de l'impuissance des populations d'origine étrangère. Ainsi, ce sont des caractéristiques et des pratiques de l'Etat belge qui permettent de rendre compte des processus d'insertion des populations d'origine immigrée dans la société. On pourrait les désigner par l'expression d'«intégration par l'exclusion». L'Etat belge offre certaines possibilités d'intégration sociale et économique aux collectivités ethniques d'origine immigrée qui vivent effectivement dans le pays et qui sont donc déjà dans une certaine mesure intégrées pour cette raison. Mais en même temps, l'Etat met en oeuvre des mécanismes d'«immigrisation», c'est-à-dire d'exclusion et de maintien à l'écart des sphères de pouvoir de ces collectivités, notamment en instrumentalisant les leaders ethniques.

En ce qui concerne les populations d'origine immigrée appartenant à un Etat membre de la CEE, le processus d'«immigrisation» s'accompagne d'une négation publique de ce processus. En effet, comme nous l'avons à plusieurs reprises souligné, les Italiens en Belgique sont de moins en moins considérés comme des «immigrés» et de plus en plus comme des citoyens européens. Il est souvent omis de souligner que cette citoyenneté est loin d'être complète pour des individus effectivement privés des droits de vote et d'éligibilité.

Troisièmement, et d'une façon plus générale, notre étude peut avoir des implications en ce qui concerne la situation actuelle des Etats-Nations en Europe. L'expression 'Etat-Nation' désigne une forme relativement récente d'organisation politique qui comprend en fait

plusieurs variantes. Chaque Etat-Nation actuel est le résultat d'un processus historique spécifique, d'une combinaison particulière d'Etat et de 'Nation'. Dans certains cas, la 'Nation' a été à la base de l'Etat. Dans d'autres cas, l'Etat préexistait à la constitution de la 'Nation', dont l'homogénéité est variable d'un cas à l'autre. Quoi qu'il en soit, le futur de cette forme spécifique d'organisation politique est bien difficile à prédire. Pour les uns, l'Etat-Nation est amené, en raison de ses faiblesses, à être remplacé par des formes supra-nationales d'organisation politique (Haas E., 1964). Pour d'autres, il restera dominant à l'avenir non pas tant en raison de ses vertus ou de sa perfection, mais plutôt 'par défaut', en l'absence d'une meilleure alternative (Smith G., 1981). Au-delà de ces divergences, tous semblent admettre d'une part, l'imperfection et la vulnérabilité de l'Etat-Nation, d'autre part, l'existence de menaces (Birnbaum P., 1988), de défis, de problèmes qui autorisent à parler de 'déclin de l'Etat-Nation' pour les uns, de 'crise de l'Etat-Nation' pour les autres.

Et de fait, nul ne peut valablement contester que les Etats-Nations actuels rencontrent des problèmes qui sont autant de défis qu'ils doivent absolument relever s'ils veulent survivre. Avec Gordon Smith (Smith G., 1981) on peut distinguer les problèmes externes et les problèmes internes que rencontrent la plupart des Etats-Nations européens.

En ce qui concerne les premiers, tant le développement des institutions communautaires européennes que l'internationalisation du

capital plaident pour une actualisation de la conception de souveraineté qui est au fondement des Etats-Nations. Souvent, ces deux problèmes, qui sont en fait liés, sont perçus par les Etats-Nations comme des menaces en provenance des plus puissants. On se souviendra par exemple des réactions que provoqua en Belgique la manoeuvre de rachat, finalement manquée, de la Société Générale de Belgique, de la part de l'industriel et financier italien Carlo De Benedetti. Une partie de la classe politique belge s'opposa de toutes ses forces à l'entrée de De Benedetti au nom de la défense des intérêts de la nation, et donc, de l'Etat-Nation. En ce qui concerne l'évolution du droit communautaire, on pourrait citer plusieurs exemples qui montrent l'inquiétude des Etats membres de voir leur souveraineté nationale complètement anéantie. Si l'on reste par exemple dans le domaine de l'immigration, la tiédeur de certains Etats membres vis-à-vis d'une politique migratoire commune traduit à notre sens leur volonté de préserver au maximum leur souveraineté sur ces questions. Ainsi, l'écroulement du mur de Berlin et la perspective de la réunification de l'Allemagne n'ont-ils pas amené la République Fédérale à faire temporairement retarder la mise en application de l'accord de Schengen, dans la mesure où les Etats membres de cet accord n'avaient pas nécessairement les mêmes vues que l'Allemagne Fédérale sur ces questions (1).

Quant aux problèmes internes, le regain actuel des nationalismes au sein de nombre d'Etats-Nations constitue sans aucun doute une remise en question de leur légitimité. On vient de mentionner la question de la réunification de l'Allemagne. Mais on peut brièvement citer d'autres exemples: l'éclatement de la Fédération Yougoslave paraît de plus en

plus inévitable; les pressions indépendantistes lituanienne, estonienne et lettone ainsi que la question azerbaïdjanaise causent bien des soucis à Mikhaïl Gorbatchev; les conflits entre Hongrois et Roumains dans la Roumanie post-Ceausescu, etc. Il devient sensé de s'interroger sur une éventuelle recomposition de la géographie politique du continent européen.

En ce qui concerne les pays qui appartiennent à la Communauté Européenne, la présence de populations d'origine immigrée provenant de pays de plus en plus éloignés est elle aussi un problème et un défi pour ces Etats. Dans un ouvrage récent, Rogers Brubaker synthétise (Brubaker R., 1989) les idées et les idéaux de l'Etat-Nation en six points. Premièrement, le *membership* à l'Etat-Nation devrait être égalitaire. Il devrait deuxièmement être "sacré". Troisièmement, il devrait être basé sur l'appartenance à la nation. Il devrait quatrièmement être démocratique. Cinquièmement, il devrait être unique. Et enfin, il devrait être à la base de privilèges pour ses membres. La présence des populations immigrées va à l'encontre de ce modèle idéal de l'Etat-Nation dans la mesure où leur statut ne rentre pas dans ces catégories. Dès lors, il n'est pas étonnant de constater que certains acteurs politiques présentent la permanence des immigrés comme une menace pour les identités nationales des Etats-Nations européens. Même si ces immigrés semblent plutôt n'être que les symboles des menaces perçues par ces Etats-Nations et des processus de désintégration de leur identité qui sont en cours depuis plus longtemps (Schlegel J.-L., 1986), ce discours, renforçant l'idée de la présence d'un ennemi interne, semble être plus ou moins efficace selon les Etats considérés.

De la sorte, on se trouve devant une espèce de paradoxe dans la mesure où une catégorie impuissante - les populations d'origine immigrée - à l'instar d'acteurs puissants - les détenteurs de capitaux et les Institutions Européennes -, en viennent à être tous les deux considérés comme des menaces pour la survie des Etats-Nations. Ce paradoxe marque par ailleurs la limite du pouvoir de ces Etats-Nations. En effet, devant simultanément faire face à une menace réelle qui émane d'acteurs puissants et à une menace supposée de la part de catégories impuissantes, les limites du pouvoir des Etats-Nations font que leurs stratégies de défense et de survie seront principalement dirigées vers les secondes - les populations d'origine immigrée - qui feront ainsi les frais notamment de pratiques d'exclusion.

Chaque Etat européen semble se caractériser par un ou plusieurs processus particuliers d'exclusion des populations d'origine immigrée. Dans le cas de la Grande-Bretagne, Robert Miles a à plusieurs reprises démonté les mécanismes de la "racialisation" à la faveur desquels la population de peau noire est construite comme une catégorie à part devant se reproduire à un certain niveau de la société britannique (Miles R., 1982, 1989). En ce qui concerne les Pays-Bas, Jan Rath a parlé de "minorisation" pour désigner des processus analogues frappant les populations non autochtones (Rath J., 1989). Pour la Belgique, nous avons proposé de parler d'"immigrisation" pour nous référer aux mécanismes d'exclusion des populations d'origine immigrée en vigueur dans ce pays. Pour la France, on pourrait peut-être utiliser l'expression de "maghrébisation" pour désigner les processus d'exclusion qui frappent prioritairement les jeunes d'origine maghrébine.

Par ailleurs, on peut se demander si des processus d'exclusion des populations d'origine immigrée ne sont pas en train de se développer au niveau supra-national et communautaire européen. Plus précisément, peut-on imaginer le développement, en remplacement de la "racialisation", de la "minorisation", de l'"immigrisation" et de la "maghrébisation", d'une "extra-communautarisation" qui fonctionnerait à l'échelle de la Communauté Européenne, et dont l'Italie serait en fait le précurseur effectif? Il est vrai que la mise en place d'une politique commune de l'immigration rencontre bien des obstacles. Il est vrai aussi que l'idée d'une "nationalité européenne" ne semble pas encore sur le point de se concrétiser. Mais il est vrai troisièmement, que les politiques d'admission des étrangers dans la plupart des pays européens se font de plus en plus restrictives, conduisant certains à parler d'une "forteresse européenne" (Martiniello M. et Govaere I., 1989). L'idée suivant laquelle chacun devrait normalement être libre de quitter son pays d'origine et de s'établir dans un autre pays, en vertu de laquelle la seule solution moralement acceptable pour les riches pays européens, est de laisser leurs frontières généralement ouvertes et de permettre ainsi l'arrivée des migrants en provenance des pays pauvres (Carens J., 1987), ne semble pas retenir l'attention des Etats européens. Déjà à ce niveau, on semble aller vers l'harmonisation de fait de pratiques d'exclusion du territoire des Etats de la CEE à l'encontre des ressortissants d'un Etat du Sud du monde.

En ce qui concerne les populations d'origine immigrée qui n'appartiennent pas à un pays de la Communauté Européenne déjà présentes sur le territoire européen, on peut se demander si elles ne sont pas

l'objet de processus d'exclusion et de mise à l'écart de la société politique européenne en construction. Ce mécanisme pourrait être désigné par l'expression "extra-communautarisation" dont on trouve l'origine dans un pays d'immigration récente comme l'Italie. Il semble en effet que la catégorie d'"extra-communautaire" ait d'abord été développée dans la péninsule en raison peut-être de son "européisme" intense. Les débats récents sur l'immigration ont nettement vu émerger la catégorie d'"extra-communautaire" (travailleurs ou citoyens), qui est sensée être la source de bien des problèmes. Ainsi, les dispositions légales récemment adoptées dans le domaine de l'immigration concernent quasi-exclusivement cette catégorie (2).

Au niveau des institutions communautaires, il a récemment été question de constituer un forum des migrants de la Communauté Européenne, qui devrait être un lieu d'échanges d'informations mais aussi d'expression politique de ces migrants. En élargissant le cadre de notre étude, on pourrait analyser cette initiative comme un processus visant tout comme aux niveaux nationaux, à neutraliser les leaders ethniques et à périphériser la question de l'immigration au niveau européen. Cela dit, auraient dû faire partie de ce forum notamment des représentants d'associations d'immigrés extra-communautaires. Logiquement, dans le contexte des débats sur la citoyenneté européenne, les représentants immigrés d'origine communautaire, n'auraient pas dû faire partie, en tant que membres, de cette institution qui n'a pas encore vu le jour.

Le point que nous voulons souligner ici est que la construction

européenne risque d'aller de pair avec une européisation des processus d'exclusion des populations d'origine immigrée par la création de la catégorie d'"extra-communautaire", qui regrouperait les personnes auxquelles l'accès à la société politique européenne sera refusé. Même s'ils sont des membres de fait de nos sociétés, dans la mesure où ils y vivent et ils y travaillent, ils risquent de ne pas en être considérés comme des citoyens, quel que soit, dans les termes de Joseph Carens, leur "moral claim" à l'être (Carens J., 1989).

Ainsi, la distinction établie par Thomas Hammar (Hammar T., 1986) entre les "citizens" ("citoyens") et les "denizens" pour rendre compte de l'émergence d'une structure de membership duale en Europe du Nord devrait être rediscutée. La catégorie des "citizens" comprend les personnes qui appartiennent pleinement à la communauté politique nationale d'un pays. Ils sont des nationaux du pays où ils vivent. La catégorie des "denizens" comprend les personnes qui appartiennent à la communauté sociale et économique nationale sans être membres de la communauté politique nationale. Il s'agit principalement des ressortissants d'un Etat membre de la CEE qui résident dans un autre pays communautaire européen que le leur, ainsi que des ressortissants d'un pays tiers qui vivent de façon permanente et légale dans un pays communautaire (Brubaker R., 1989). A ces deux catégories, il faudrait en ajouter une troisième et parler ainsi d'une structure de membership triale en Europe. Cette troisième catégorie comprendrait les personnes qui sont originaires d'un pays extra-communautaire souvent situé au Sud du monde. Leur accès au territoire européen est sévèrement limité. Ils ne disposent pas d'un droit de résidence permanent, ni d'un accès libre

au marché de l'emploi. Certes, ils appartiennent de fait à la communauté territoriale nationale dans la mesure où ils vivent effectivement dans un pays européen, mais ils se situent complètement en dehors de la communauté politique nationale et aux marges de la communauté sociale et économique nationale. On pourrait les désigner par l'expression de "margizens".

A nos yeux, une politique migratoire restrictive risquerait de gonfler cette catégorie de "margizens" et donc, elle permettrait au "dilemme européen" de se perpétuer. Par analogie avec le "dilemme américain" de Gunnar Myrdal (Myrdal G., 1982) et avec Mark Miller (Miller M., 1981), on peut parler de "dilemme européen" pour désigner le paradoxe existant entre l'idéal démocratique européen qui est sans cesse affirme et réaffirme et les pratiques discriminatoires par lesquelles les pays européens continuent d'exclure de leurs communautés politiques une fraction plus ou moins importante de leurs membres effectifs, à savoir les "denizens" et les "margizens".

Nous pensons par conséquent qu'il est actuellement bien difficile de soutenir la thèse selon laquelle les "immigrés" constitueraient une force politique émergente dans la société européenne (Miller M., 1981, 1982; Withol de Wenden C., 1985). La question que nous posons il y a quelques années, à savoir: les populations d'origine immigrée vont-elles constituer de nouveaux groupes ethniques dans le jeu politique des sociétés européennes? (Martiniello M., 1988b), ne peut avoir aujourd'hui qu'une réponse négative.

Par ailleurs, et pour réellement conclure, nous pensons que la société européenne devrait, si elle veut réellement dépasser son dilemme, commencer par reconnaître une fois pour toutes que nous vivons et que nous vivrons à l'avenir dans une société multi-culturelle. Dès lors, la question qu'il faut se poser n'est pas de savoir si l'on veut ou non une telle société. La question à laquelle il faut apporter une réponse est, à notre sens, plutôt la suivante: quel type de société multi-culturelle voulons-nous construire? Comment améliorer la société multi-culturelle qui évolue sous nos yeux? Une des contributions de cette étude aura été de montrer que des processus d'exclusion risquent de modeler notre société multi-culturelle dans une direction qui ne permet nullement de dépasser le "dilemme européen".

NOTES aux perspectives et conclusions générales.

(1) En mai 1990, les états signataires de l'accord de Schengen ont finalement décidé de ne plus demander de visa d'entrée sur leur territoire pour les citoyens est-allemands. Il s'agit peut-être là d'une indice de la relance de ce "pacte". (agence "Europe", n°5263, 28 et 29 mai 1990)

(2) La loi n°943 du 30 décembre 1986 s'intitulait: "Norme in materia di collocamento e di trattamento dei lavoratori extracomunitari e contro le immigrazioni clandestine" ("Normes en matière de placement et de traitement des travailleurs extra-communautaires et contre les immigrations clandestines.) Quant au décret-loi n°416 du 30 décembre 1989, il s'intitulait: "Norme urgenti in materia di asilo politico, di ingresso e soggiorno dei cittadini extracomunitari e di regolarizzazione dei cittadini extracomunitari ed apolitici già presenti nel territorio dello Stato" ("Normes urgentes en matière d'asile politique, d'entrée et de séjour des citoyens extra-communautaires et de régularisation des citoyens extra-communautaires déjà présents dans le territoire de l'Etat"). Il a été converti en loi (n°39) le 28 février 1990. On remarquera que tandis que la première disposition parle de travailleurs, la seconde concerne les citoyens. La constante étant l'"extra-communautarite".

BIBLIOGRAPHIE (*).

(*) Outre les travaux cités dans le texte, cette bibliographie comprend toutes les publications qui ont été d'une certaine utilité pour notre recherche. Elle se divise en six parties: les livres relatifs à l'immigration, à l'ethnicité et aux relations raciales, les articles relatifs à ces questions, les rapports de recherche et les documents divers concernant toujours ces questions, la littérature concernant la méthodologie, les oeuvres diverses, la littérature relative au pouvoir, aux élites et au leadership.

LIVRES: immigration - ethnicité - relations raciales.

- ABBOTT S., The Prevention of Racial Discrimination in Britain, London, Oxford University Press, 1971.
- ADAMIC L., A Nation of Nations, New-York, Harper & brothers, 1945.
- AGUILO F. et CAPPANERA R., Emigration et syndicalisme, Paris, Editions Ouvrières, 1968
- ALBA R.D. (Ed.), Ethnicity and Race in the U.S.A.. Towards the 21st century, London, Routledge & Keegan, 1985.
- ALLAL T., BUFFARD J-P, MARIE M., Situations migratoires, Paris, Editions Galilée, 1977.
- AMERSFOORT (van) H., Immigration and the Formation of Minority Groups. The Dutch experience 1945-75, London, Cambridge University Press, 1982.
- ANGLADE J., La vie quotidienne des immigrants en France de 1919 à nos jours, Paris, Hachette, 1976.
- ANWAR M., The Myth of Return: Pakistanis in Britain, London, Heineman, 1978.
- ANWAR M., Race and Politics, London, Tavistock, Methuen, 1986.
- ASSANTE F. (a cura di), Il movimento migratorio italiano dall'unità nazionale ai nostri giorni, Genève, Droz, 1978.
- AUBERT R. (études réunies par), L'immigration italienne en Belgique. Histoire, langues, identité, Bruxelles, Istituto Italiano di Cultura, Louvain, Presses de l'Université, 1985.
- AURORA G.S., The New Frontiersmen, Bombay, Popular Prakashan, 1967.
- AVAGIANO L., L'emigrazione italiana, Napoli, Editrice Ferraro, 1976.
- BANTON M., Sociologie des relations raciales, Paris, Payot, 1971.
- BANTON M., Racial and Ethnic Competition, Cambridge, Cambridge University Press, 1983.
- BARTH F. (Ed.), Ethnic Groups and Boundaries: the social organization of culture differences, London and Oslo, Allen & Unwin and Forgalet, 1969.
- BASTENIER A. et DASSETTO F., L'Islam transplanté, Anvers, Editions EPO, 1984.
- BEAUTHIER G.H., Le droit des étrangers et le code de la nationalité, Bruxelles, Ed. Vie Ouvrière, 1985.

- BEJIN A. et FREUND J., *Racismes, Anti Racismes*, Paris, Méridiens-Klincksieck, 1986.
- BEN-TOVIM G. (& Al.), *The Local Politics of Race*, London, Macmillan, 1986.
- BENYON J. (Ed.), *Scarman and after*, London, Pergamon Press, 1984.
- BERNARD P.J., *Travailleurs étrangers en Europe Occidentale*, Paris-La Haye, Mouton, 1976.
- BIANCO C. ed ANGIULI E., *Emigrazione*, Bari, Dedalo Libri, 1980.
- BINNERSTEIN L. and REIMERS D.M., *Ethnic Americans: a history of immigration and assimilation*, New-York, Harper & Row, 1975.
- BLALOCK H.M., *Towards a Theory of Minority Group Relations*, New-York, Wiley, 1967.
- BONACICH E. and MODELL J., *The Economic Basis of Ethnic Solidarity: small business in the japanese american community*, Berkeley, CA, University of California Press, 1980.
- BOTTIGNOLO B., *Without a Bell Tower*, Roma, C.S.E., 1985.
- BOWKER G. and CARRIER J., *Race and Ethnic Relations. Sociological Readings*, London, Hutchinson Publishers, 1976.
- BRAECKMAN C., *Les étrangers en Belgique*, Bruxelles, Editions Vie Ouvrière, 1973.
- BRIOT F. et VERBUNT G., *Immigrés dans la crise*, Paris, Les Editions Ouvrières, 1981.
- BRUBAKER W.R. (Ed.), *Immigration and the Politics of Citizenship in Europe and North America*, New York, University Press of America, 1989.
- BRUN J., *America ! America ! Trois siècles d'émigration aux Etats-Unis (1620-1920)*, Paris, Gallimard-Julliard, archives, 1980.
- CALAME P. et P., *Les travailleurs étrangers en France*, Paris, Editions Ouvrières, 1972
- CALVARUSO C., *L'emigrazione italiana negli anni 70*, Roma, Centro Studi Emigrazione, 1975.
- CAMPFENS H., *Integration of Ethno Cultural Minorities*, The Hague, Ministry of Cultural Affairs, Recreation and Social Welfare, Government Publishing Office, 1976.
- CAMPIOLI G., *Les étrangers en Belgique*, Liège, Presses de l'Université, 2 volumes, 1977.
- CARNICHAEL S. et HAMILTON C.V., *Le black power*, Paris, Payot, 1968.

- CARTER T., *Shattering Illusions. West Indians in British Politics*, London, Lawrence & Wishart, 1986.
- CASTLES S., BOOTH H. and WALLACE T., *Here for Good. Western Europe's New Ethnic Minorities*, London, Pluto Press, The Works, 1984.
- CASTLES S. and KOSACK G., *Immigrant Workers and Class Structure in Western Europe*, Oxford, Oxford University Press, second edition, 1985.
- CIUFFOLETTI Z. e DEGL'INNOCENTI M., *L'emigrazione nella storia d'Italia 1868/1975. Storia e documenti*, Firenze, Vallecchi editore, 1978.
- CLEMENS R., VOSSE SMALL G. et MINON P., *L'assimilation des immigrants en Belgique: Italiens et Polonais dans la région liégeoise*, Liège, Vaillant-Carmanne, 1953.
- COHEN A., *Urban Ethnicity*, London, Tavistock Pub., 1974.
- CORDEIRO A., *L'immigration*, Paris, La Découverte/Maspero, "Repères", 1983.
- COSTA-LASCOUX J. et TEMINE E. (coord.), *Les Algériens en France. Genèse et devenir d'une migration*, Paris, Publisud, 1985.
- CRISPINO J., *The Assimilation of Ethnic Groups: the Italian case*, Staten Island, Center For Migration Studies, 1980.
- DASSETTO F. et DUMOULIN M. (études réunies par), 8 août 1956. *Marcinelle*, Louvain-La-Neuve, CIACO éditeur, 1986.
- DE FONTETTE F., *Le racisme*, Paris, P.U.F., 'Que sais-je?', 6^{ème} édition, 1988.
- DENCH G., *Minorities in the Open Society. Prisoners of ambivalence*, London, Routledge & Keegan Paul, 1986.
- DENNIS F., *Behind the Frontlines*, London, Gollancz Ltd, 1988.
- DEWITT J., *Indian Workers' Associations in Britain*, Oxford, Oxford University Press, 1969.
- DOLLOT L., *Les migrations humaines*, Paris, P.U.F., 'Que sais-je?', 1976.
- DOUGLASS F., *Mémoires d'un esclave américain*, Paris, La Découverte, deuxième édition, 1980.
- DUCHAC R., *La sociologie des migrations aux Etats-Unis*, Paris, Mouton, 1974.
- DUCOLI B., MORELLI A., LENARDUZZI I., FERRO F., *Memoria: immagini e parole dell'emigrazione italiana in Belgio*, Bruxelles, C.E.S.D.E.I., 1987.

- DUMMETT A. (Ed.), *Towards a Just Immigration Policy*, London, The Cobden Trust, 1986.
- EADE J., *The Politics of Community. The bangladeshi community in East London*, Aldershot, Gower Pub., 1989.
- EADES J. (Ed.), *Migrants, Workers and the Social Order*, London, Tavistock Pub., 1987.
- EISENSTADT S.N., *The Absorption of Immigrants*, London, Routledge, 1954.
- EISENSTADT S.N. and RONINGER L., *Patrons, Clients and Friends*, Cambridge, Cambridge University Press, 1984.
- ELAZAR D.J., *Community and Polity : the organizational dynamics of American Jewry*, Philadelphia, The Jewish Publication Society of America, 1976.
- ERTEL R., FABRE G., MARIENSTRAS E., *En marge. Les minorités aux Etats-Unis*, Paris, François Maspero, cahiers libres 189-190-191, 1974.
- FRAMARIN B., *I cattivi pensieri di Don Smarto. Un prete italiano in Canada*, Padova, Edizioni del Messaggero, 1986.
- FRIED C. (Ed.), *Minorities: community and identity*, Berlin, Springer Verlag, 1983.
- FRYER P., *Staying Power. The history of Black people in Britain*, London, Pluto Press, 3rd impression, 1987.
- GAMBINO R., *Blood of my Blood : The dilemma of the Italians-Americans*, New-York, Doubleday, Garden City, 1974.
- GANI L., *Syndicats et travailleurs immigrés*, Paris, Editions Sociales, "Notre temps", 1972.
- GANS H.J., *The Urban Villagers: group and class in the life of Italians-Americans*, New-York, The Free Press, 1962.
- GARSON J-P et TAPIROS G. (sous la direction de), *L'argent des immigrés. Revenus, épargne et transferts de huit nationalités immigrées en France*, Paris, P.U.F., Cahiers IMED n°94, 1981.
- GASPARD F. et SERVAN-SCHREIBER C., *La fin des immigrés*, Paris, Seuil, 1984
- GEORGE P., *Les migrations internationales*, Paris, P.U.F., Sup."Le géographe", 1976.
- GEORGE P., *L'immigration en France. Faits et problèmes*, Paris, A.Collin, 1986.

- GERHOLM T. and LITHMAN Y.G., *The New Islamic Presence in Western Europe*, London and New York, Mansell Pub. Inc., 1988.
- GIADRESCO G., *Dai magliari ai vu'cumprà*, Soveria Mannelli (Cz), Rubbettino Editore, 1988.
- GILLETTE A. et SAYAD A., *L'immigration algérienne en France*, Paris, Editions Entente, 1984.
- GILROY P., *There ain't no Black in the Union Jack*, London, Hutchinson, 1987.
- GIRARD A. et STOETZEL J., *Français et immigrés. L'attitude française, l'adaptation des Italiens et des Polonais*, Paris, I.N.E.D., Travaux et Documents, Cahier n°19, 1955.
- GIJSELS H. (et coll.), *Les barbares. Les immigrés et le racisme dans la politique belge.*, Bruxelles, EPO, Helt, Celsius, 1988.
- GIUDICE F., *Têtes de Turc en France*, Paris, La Découverte, 1989.
- GLAZER N., *Ethnic Dilemmas 1964-1982*, Cambridge & London, Harvard University Press, 1983
- GLAZER N., *Affirmative Discrimination. Ethnic inequality and public policy*, Cambridge and London, Harvard University Press, 1987.
- GLAZER N. (Ed.), *Clamor at the Gate. The new american immigration*, San Francisco, ICS Press, 1985.
- GLAZER N. and MOYNIHAN D.P., *Beyond the Melting-Pot*, Cambridge and London, The M.I.T. Press, second edition, 1972.
- GLAZER N. and MOYNIHAN D.P., *Ethnicity - Theory and Experience*, London, Cambridge, Harvard University Press, third printing, 1976.
- GLAZER N. and YOUNG (Eds.), *Ethnic Pluralism and Public Policy*, London, Heineman, 1983.
- GRANOTIER B., *Les travailleurs immigrés en France*, Paris, Maspéro, troisième édition, 1976.
- GREENE V.C., *American Immigrant Leaders 1800-1910 : marginality and identity*, Baltimore, John Hopkins University Press, 1987.
- GUILLOM M. et TABOADA-LEONETTI I., *Le triangle de Choisy; un quartier chinois à Paris*, Paris, CIEMI, L'Harmattan, 1986.
- HALL S. (& al.), *Policing the Crisis: mugging, the state and law and order*, London, Mac Millan, 1978.
- HALLER H.M., *The Governance of the Jewish Community in Montreal*, Philadelphia, The Center for Jewish Studies, 1984.

- HAMMAR T. (Ed.), *European Immigration Policy. A comparative study*, Cambridge, Cambridge University Press, 1985.
- HANDLIN O., *A Pictural History of Immigration*, New York, Crown, 1972.
- HARNEY R.F. and SCARPACI J.V., *Little Italies in North America*, Toronto, The multicultural history society of Ontario, 1981.
- HECHTER M., *Internal Colonialism: the celtic fringe in british national development 1536-1966*, London, Routledge and Kegan Paul, 1975.
- HEINEMANN B., *The Politics of the Powerless : a study of campaign against racial discrimination*, Oxford University Press, 1972.
- HELWEG A.N., *Sikhs in England : the development of a migrant community*, Delhi, Oxford University Press, 1978.
- HENRY B., *Les enfants d'immigrés italiens en Belgique Francophone. Seconde génération et comportement linguistique*, Louvain-La-Neuve, Cabay, 1985.
- HIGHAM J. (Ed.), *Ethnic Leadership in America*, Baltimore, John Hopkins University Press, 1978.
- HOFFMANN-NOWOTNY H.-J., *Soziologie des Fremdarbeitersproblems. Eine theoretische und empirische Analyse am Beispiel der Schweiz.*, Stuttgart, F. Enke, 1973
- HOLLI M.G. and JONES P.A. (Eds.), *The Ethnic Frontier: essays in the history of group survival in Chicago and the Midwest, Grand Rapids (Michigan)*, Eerdmans, 1977.
- HOWE D., *Black Sections in the Labour Party*, London, Race Today Pub., 1985.
- HOWE D., *From Bobby to Babylon. Blacks and the british police*, London, Race Today Pub., 1988.
- HUSBAND C. (Ed.), *Race in Britain*, London, Hutchinson, 1982.
- IANNI F.A.J., *Des affaires de famille. La mafia à New York*, Paris, Plon, Terre humaine, 1981.
- JACKSON J.A., *Migration*, London, Longman, 1986
- JACOBS B., *Black Politics and Urban Crisis in Britain*, Cambridge, Cambridge University Press, 1976
- JAZOULY A., *La nouvelle génération de l'immigration maghrébine. Essai d'analyse sociologique*, Paris, C.I.E.M., 1982.
- JAZOULY A., *L'action collective des jeunes Maghrébins de France*, Paris, L'Harmattan, 1986a.

- JENKINS S. (Ed.), *Ethnic Associations and the Welfare State. Services to immigrants in five countries*, New York, Columbia University Press, 1988
- KAHN R., *Migrants et travail en Europe*, Paris, Presses interuniversitaires Européennes, 1989.
- KALLEN H., *Culture and Democracy in the United States. Studies in the group psychology of the american people*, New York, Ayer Co. Pubs., 1984.
- KATZNELSON I., *Black Men, White Cities*, London, Oxford University Press, 1973.
- KEPEL G., *Les banlieues de l'Islam*, Paris, Seuil, 1987.
- KRITZ M.M., KEELY C.B. and TOMASI S.M. (Eds.), *Global Trends in Migration: Theory and research on international population movements*, Staten Island, Center for Migration Studies, third printing, 1983.
- KUBAT D. (Ed), *The Politics of Migration Policies*, Staten Island, Center for Migration Studies, 1979.
- KUPER L., *Race, Class and Power. Ideology and revolutionary change in plural societies*, London, Duckworth, 1974.
- LAYTON-HENRY Z., *The Politics of Race in Britain*, London, Allen & Unwin, 1984.
- LAYTON-HENRY Z. & RICH P., *Race, Government and Politics in Britain*, London, MacMillan, 1986.
- LEWIN K., *Resolving Social Conflict. Selected papers on group dynamics*, New York, a condor book, Souvenir Press Ltd., 1948.
- LLAUMETT M., *Les jeunes d'origine étrangère*, Paris, CIEM et Edition L'Harmattan, 1983.
- LOPATA H.Z., *Polish Americans: status competition in an ethnic community*, Englewood cliffs, New York, Prentice-Hall, 1976.
- LUCAS U., *Emigranti in Europa*, Torino, G.Einaudi Editore, 1977.
- LYMAN S.M., *Chinatown and Little Tokyo : Power, conflict and community among Chinese and Japanese immigrants in America*, Millwood, Associated Faculty Press, 1986.
- MALCOLM X, *The Autobiography of*, London, Penguin Books, 9th printing, 1987.
- MANN A., *La Guardia comes to Power: 1933*, Philadelphia, Greenwood, 1965.

- MARIANO J.H., The Second Generation of Italians in New York City, Boston, The Christopher publishing house, 1921.
- MARTELLONE A-M (a cura di), La questione dell'emigrazione negli Stati Uniti, Bologna, Il Mulino, 1980.
- MARTENS A., Les immigrés. Flux et reflux d'une main-d'oeuvre d'appoint, Louvain, P.U.L., Editions Vie Ouvrière, 1976.
- MICHEL A., Les travailleurs algériens en France, Paris, C.N.R.S., 1956.
- MILES R., Racism and Migrant Labour, London, Routledge, 1982.
- MILES R., Racism, London, Routledge, 1989.
- MILLER M.J., Foreign Workers in Western Europe. An emerging political force, New York, Praeger, 1981.
- MINCES J., Les travailleurs étrangers en France, Paris, Seuil, "Combats", 1973.
- MINCES J., La génération suivante. Les enfants de l'immigration, Paris, Flammarion, 1986.
- MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SOLIDARITE NATIONALE, Une nouvelle politique d'immigration 1981-1986, Paris, La Documentation Française, 1986.
- MORELLI A., La presse italienne en Belgique 1919-1945, Paris, Leuven, B. Nauwelaerts, 1981.
- MORELLI A., La participation des émigrés italiens à la résistance belge, Roma, Ministero degli Affari Esteri (D.G.E.A.S.), 1983.
- MORELLI A., Fascismo e antifascismo nell'emigrazione italiana in Belgio (1922-1940), Roma, Bonacci Editore, 1987.
- MYRDAL G., An American Dilemma: The Negro Problem and Modern Democracy, New-York, Harper and Row, 1962.
- NELLI H.S., From Immigrants to Ethnics: the Italian-Americans, Oxford, Oxford University Press, 1983.
- NOIRIEL G., Le creuset français. Histoire de l'immigration XIX-XX^{ème} siècle, Paris, Seuil, 1988.
- OAKLEY G., Une histoire du blues. Devil's music, Paris, Denoël, 1985.
- OATES S.B., Martin Luther King, Paris, Le Centurion, 1985.
- ORIOU M., Bilan des études sur les aspects culturels et humains des migrations internationales en Europe Occidentale 1918-1979, Strasbourg, Fondation Européenne de la Science, 1981.

- ORIOLE M. et HILLY M.A. (coordinateurs), Les réseaux associatifs des immigrés en Europe Occidentale, Poitiers, Université de Poitiers, Coll. "Etudes Méditerranéennes", Fascicule n°9, 1985.
- ORIOLE P., Les immigrés: métèques ou citoyens?, Paris, Syros, 1985.
- PEARSON D.G., Class, Race and Political Activism. A study of West Indians in Britain, Westmead, Gower Pub., 1981.
- PHIZACKLEA A. and MILES B., Labour and racism, London, Routledge and Kegan Paul, 1980.
- PIGNATARO J.A. (Ed.), Little Italy Cleveland, Ohio, 1880-1982, Cleveland, Alta House Alum. Retirees, 1983.
- PINKNEY A., The Myth of Black Progress, Cambridge University Press, 1984
- PITTAU F. ed ULIVI G., L'altra Italia. Il pianeta emigrazione, Padova, Edizioni Messaggero, 1986.
- POWER J., Migrant Workers in Western Europe and the United States, Oxford, Pergamon Press, 1979.
- RAMDIN R., The Making of the Black Working Class in Britain, Aldershot, Wildwood House, 1987.
- RAMIREZ B., Les premiers Italiens de Montréal. L'origine de la petite Italie du Québec, Montréal, Boreal Express, 1984.
- REX J., Race and Ethnicity, London, Open University Press, 1986.
- REX J. and JOLLY D., Immigrants Associations in Europe, London, Gower House, 1986.
- REX J. and MASON D. (Eds.), Theories of Race and Ethnic Relations, Cambridge, Cambridge University Press, 1986.
- REX J. and MOORE R., Race, Community and Conflict: a study of Sparkbrook, London, Oxford University Press, 1967.
- REX J. and SOLOMOS J. (Coord.), Migrant Workers in Metropolitan Cities, Strasbourg, European Science Foundation, 1982.
- REX J. and TOMLINSON S., Colonial Immigrants in a British City. A class analysis, London, Routledge & Keegan Paul, 1979.
- RIST R.C., Guestworkers in Germany. The prospects for pluralism, New York, Praeger, 1978.
- ROSE E.J.B., Colour and Citizenship. A report on British Race relations, London, Institute of Race Relations, Oxford University Press, 1969.

- ROSOF J.P. (Ed.), *Ethnic and Immigration Groups : the United States, Canada and England*, New York, The Haworth Press, 1983.
- ROSOLI G. (a cura di), *Un secolo di emigrazione italiana 1876-1976*, Roma, Centro Studi Emigrazione, 1978.
- RUSSO G., *Quinze millions d'Italiens déracinés*, Paris, Editions Ouvrières, 1966.
- SANTOCOMO G., *Rue des Italiens (roman), Cuesmes (Mons-Belgique)*, Edition du Cerisier, Faits et Gestes, 1986.
- SARTORI G., *L'emigrazione italiana in Belgio*, Roma, Edizioni del Cristallo, 1962.
- SAWH R., *From where I stand*, London, Hansib Pub., 1987.
- SCHIAVO M. (a cura di), *Italiane in Belgio*, Napoli, Tullio Pironti Editore, 1984.
- SKINNER W., *Leadership and Power in the Chinese Community of Thailand*, Ithaca, Cornell University Press, 1958.
- SIVANANDAN A., *A Different Hunger*, London, Pluto, 1982.
- SOWELL T., *Ethnic America, a history*, New York, Basic Books Inc., 1981.
- STASI B., *L'immigration: une chance pour la France*, Paris, Robert Laffont, 1983.
- TAGIEFF P.-A., *La force du préjugé. Essai sur le racisme et ses doubles*, Paris, La Découverte, 1988.
- TAPIFOS G., *L'économie des migrations internationales*, Paris, Armand Colin, Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1974.
- THERNSTROM S. (Ed.), *Harvard Encyclopedia of American Ethnic Groups*, Cambridge, Mass., Harvard University Press, second printing, 1981.
- THOMAS E.-J., *Les travailleurs immigrés en Europe: quel statut?* Paris, Presses de l'UNESCO, 1981.
- TOMASI S.M., *Perspective in Italian Immigration and Ethnicity*, Staten Island, Center For Migration Studies, 1977.
- THOMPSON D.C., *The Negro Leadership Class*, Englewood Cliffs, Prentice Hall, 1963.
- TOMSON K., *Under Siege. Racial violence in Britain today*, London, Penguin Books, 1988.

- TRICARICO D., *The Italians of Greenwich Village. The social structure and transformation of an ethnic community*, Staten Island, Center for Migration Studies, 1984.
- VAN DEN BERGHE P., *The Ethnic Phenomena*, Amsterdam, Elsevier, 2nd edition, 1982.
- WALLRAFF G., *Tête de Turc*, Paris, La Découverte, 1986.
- WARD R. and JENKINS R., *Ethnic Communities in Business: Strategies for economic survival*, Cambridge, Cambridge University Press, 1984.
- WARNER L. & SROLLE L., *The Social Systems of American Ethnic Groups*, New-Haven, Sixth Printing, 1960.
- WATSON J.L. (Ed.), *Between two Cultures. Migrants and minorities in Britain*, Oxford, Basil Blackwell, 1977
- WESTFRIED A.H., *Ethnic Leadership in a New England Community : three Puerto Rican families*, Schenkman Bks Inc., 1980.
- WHYTE W.F., *Street Corner Society*, Chicago, University of Chicago Press, 1943.
- WILSON J.Q., *Negro Politics: the search for leadership*, Glencoe, The Free Press, 1960.
- WIRTH L., *Le ghetto*, Paris, Aubier, coll. 'Champ Urbain', 1980.
- WITHOL DE WENDEN C., *Citoyenneté, Nationalité et Immigration*, Paris, Arcantère Editions, 1987.
- WITHOL DE WENDEN C. (Ed.), *La citoyenneté et les changements de structures sociale et nationale de la population française*, Paris, Edilig, 1988.
- YETMAN N.R. (Ed.), *Majority and Minority*, Boston, Allyn and Bacon, 1982.
- ZUCCHI J.E., *Italians in Toronto. Development of a national identity. 1875-1935*, Kingston and Montreal, Mc Gill-Queen's press, 1988.

ARTICLES: immigration - ethnicité - relations raciales.

- ADAM H., "Rational choice in ethnic mobilization: a critique", International Migration Review, 18, 1984, 377-381.
- ALBA R.D., "Social assimilation among American Catholic National-Origin groups", American Sociological Review, 41, 1976, 1030-1046.
- ALBA R.D., "The twilight of ethnicity among Americans of European ancestry: the case of Italians", Ethnic and Racial Studies, 8, 1, 1985, 134-158.
- ALBA R.D. and CHEMLIN M.B., "A preliminary examination of ethnic identification among Whites", American Sociological Review, 48, 1983, 240-247.
- AUSTER E. and ALDRICH H., 'Small business vulnerability, ethnic enclaves and ethnic enterprise', in WARD R. and JENKINS R. (Eds.), 1984, 39-56
- AVERSA A., "Italian neo-ethnicity: the search for self identity", Journal of Ethnic Studies, 6, 2, 1978, 49-56.
- BACH R.L., "Immigration: issues of ethnicity, class and public policy in the U.S.A.", The Annals of the A.A. of P. and S.S., 485, 1986, 139-153.
- BALGOPAL P., "Ethnic minority leadership : a theoretical perspective", Journal of Sociology and Social Welfare, 11, 2, 1984, 381-408.
- BARON H.M., 'Black Powerlessness in Chicago', in YETMAN N.R. (Ed.), 1982, 351-359.
- BARTON J.J., 'Eastern and Southern Europeans', in HIGHAM J. (Ed.), 1978, 150-175.
- BASTENIER A. et DASSETTO F., "Hypothèses pour une analyse des stratégies religieuses au sein du monde migratoire en Europe", Social Compass, 26, 1, 1979, 145-170.
- BASTENIER A. et DASSETTO F., "Demain les immigrants...", La Revue Nouvelle, 9, numéro spécial, 1980, 251-262.
- BASTENIER A. et DASSETTO F., "Les particularités d'un jeune prolétariat non fixé. Les jeunes issus de l'immigration italienne en Belgique", Studi Emigrazione, 81, 1986, 37-49.
- BELBAHRI A., "La naissance de minorités ethniques", Projet, 199, 1986, 67-74.
- BELL D., 'Ethnicity and social change', in GLAZER N. and MOYNIHAN D. P. (Eds.), 1976, 141-176.

- BJÖRKLUND U., "Ethnicité et Etat-Providence", Revue Internationale des Sciences Sociales, 111, 1987, 3-20
- BODARWE R., "La participation des travailleurs étrangers aux élections syndicales", Recherches Sociologiques, 10, 2, 1979, 197-216.
- BODY-GENDROT S., "Luttes de classe et luttes ethniques dans le Lower East Side", Revue Française de Sciences Politiques, 6, 1982, 973-999.
- BOISSEVAIN J. and GROTENBERG H., "Culture, structure and ethnic enterprise: the Surinamese of Amsterdam", Ethnic and Racial Studies, 9, 1, 1986, 1-23.
- BOLZMAN C., FIBBI R., GARCIA C., "La deuxième génération d'immigrés en Suisse: catégorie ou acteur social?", Revue Européenne des Migrations Internationales, 3, 1 et 2, 1987, 55-74.
- BONACICH E., "A theory of ethnic antagonism: the split of labor market", American Sociological Review, 32, 1972, 549-559.
- BONACICH E., "A theory of middlemen minorities", American Sociological Review, 38, 1973, 583-594.
- BONACICH E., "Class approaches to ethnicity and race", Insurgent Sociologist, 10, 1980, 9-23.
- BONNET J-C., "Les Italiens dans l'agglomération lyonnaise à l'aube de la belle époque", Affari Sociali Internazionali, 3-4, 1977, 87-103.
- BOROWIEC W., "Persistence and change in the gatekeeper role of ethnic leaders: the case of Polish-Americans", Political Anthropology, 1, 1975, 21-40.
- BOURDET Y., "Fonction économique et rôle politique des migrants d'après les théories marxistes", Ethnologie Française, 7, 3, 1977, 239-244.
- BRETON R., "Institutional completeness of ethnic communities and the personal relations of immigrants", American Journal of Sociology, 70, 2, 1964, 193-205.
- BRETON R., "Stratification and conflict between ethnolinguistic communities with different social structures", Canadian Review of Sociology and Anthropology, 15, 1978, 148-157.
- BRETON R., "La communauté ethnique, communauté politique", Sociologie et Société, 15, 2, 1983, 23-37.
- BRUBAKER W.R., 'Membership without citizenship: the economic and social rights of noncitizens', in BRUBAKER W.R. (Ed.), 1989, 145-162.
- BULPITT J., 'Continuity, autonomy and peripheralisation: the anatomy of the centre's race statecraft in England', in LAYTON-HENRY Z. and RICH P., 1986, 17-44.

- CAESTECKER F., "Le multiculturalisme de la Belgique. Une analyse de la politique de la scolarisation des enfants polonais en Belgique", 1990, à paraître.
- CAMPANI G., "Les réseaux italiens en France et la famille", Peuples Méditerranéens, 24, 1983, 13-23.
- CAMPANI G., "Assimilation et réseaux. L'immigration italienne en France", Peuples Méditerranéens, 31-32, 1985, 137-145.
- CAMPANI G. et CATANI M., "Les réseaux associatifs italiens en France et les jeunes", Revue Européenne des Migrations Internationales, 1, 2, 1985, 143-160.
- CAMPANI G., CATANI M., PALIDDA S., 'Italian immigrant associations in France', in REX J. and JOLLY D. (Eds.), 1986, 166-200.
- CAMPIOLI G., "De la sociologie des immigrés à la sociologie de l'immigration", L'Année Sociologique, 26, 1975, 43-56.
- CAMPIOLI G., "Enfants migrants et réussite scolaire: les exceptions", Recherches Sociologiques, 8, 2, 1977, 245-274.
- CARENS J.C., "Aliens and citizens: the case for open borders", The Review of politics, 49, 2, 1987, 251-273.
- CARENS J.C., 'Membership and morality: admission to citizenship in liberal democratic states', in BRUBAKER W.R. (Ed.), 1989, 31-50.
- CARLIER J-Y., "Belgique: un statut des étrangers sans politique?", Actes, 61, 1987, 25-31.
- CASTELLS M., "Travailleurs immigrés et luttes de classe", Politique d'aujourd'hui, 3-4, 1975, 5-27.
- CASTRO-ALMEIDA C., "Consultative participation and the role of immigrants' associations in relation to the country of origin-interrelationship with the country of employment", International Migration, 17, 1979, 189-208.
- CATANI M., "Associationnisme immigré. Projet familial et projet de vie", Peuples Méditerranéens, 31-32, 1985, 125-135.
- CATANI M., "Les migrants et leurs descendants entre devenir individuel et allégeance chtonienne", Cahiers Internationaux de Sociologie, 61, 1986, 281-298.
- CHEW H., "The network of businessmen in Chinatown", California Sociologist, 6, 2, 1983, 153-167.
- CHIABRERA G., "L'istituzione dei comitati dell'emigrazione italiana", Affari Sociali Internazionali, 14, 1, 1986, 25-32.

- COBAS J.A., "Paths to self-employment among immigrants. An analysis of four interpretations", Sociological Perspectives, 29, 1, 1986, 101-120.
- COBAS J.A., "Ethnic enclaves and middlemen minorities. Alternative strategies of immigrant adaptation?", Sociological Perspectives, 30, 2, 1987, 143-161.
- COBAS J.A., "Six problems in the sociology of the ethnic economy", Sociological Perspectives, 32, 2, 1989, 201-214.
- COHEN A., "Drama and politics in the development of a London Carnival", Man, 15, 1, 1980, 65-87
- COHEN A., "A polyethnic London Carnival as a contested cultural performance", Ethnic and Racial Studies, 5, 1, 1982, 23-41
- COSTA-LASCOUX J., 'Immigration et nationalité ', in WITHOL DE WENDEN C. (Ed.), 1988, 89-121.
- COSTA-LASCOUX J., "L'Europe des politiques migratoires. France, Italie, Pays-Bas, R.F.A.", Revue Européenne des Migrations Internationales, 5, 2, 1989, 161-177.
- COUPER K., "Quelques aspects de la politique d'immigration au Royaume Uni", Actes, 61, 1987, 8-12.
- COUPER K. et SANTAMARIA U., "Quelques réflexions sur les notions de communauté et de minorité dans l'approche de l'immigration au Royaume-Uni et aux Etats-Unis", L'homme et la société, 77-78, 1985, 157-165.
- COURTOIS S. et KEPEL G., "Musulmans et prolétaires", Revue Française de Sciences Politiques, 37, 6, 1987, 782-793.
- COX O.C., 'Leadership among Negroes in the United States', in GOULDNER A. (Ed.), 1950, 228-271.
- DEAKIN A., "Citizens and immigrants in Britain", Round Table, 242, 1970, 283-292.
- DE CERTEAU M., "Economies ethniques: pour une école de la diversité", Annales ESC, 4, 1986, 789-815.
- DE MARCO D., 'L'emigrazione italiana dall'unità ad oggi: profilo storico', in ASSANTE F. (a cura di), 1978, 7-71.
- DE RUDDER V., "L'obstacle culturel: la différence et la distance", L'homme et la société, 77-78, 1985, 23-49.
- DESBOIS G. et LECLERCQ R.J., "Les revendications portées par les jeunes d'origine algérienne en France", in COSTA-LASCOUX J. et TENINE E. (Eds.), 1985, 301-310.

- DE SCHUTTER R., "Les rapports entre l'organisation syndicale et les travailleurs migrants. Histoire des dix dernières années dans une région syndicale belge", Contradictions, 1978, 18, 229-246.
- DIAZ M., "La vie culturelle et associative des immigrants", Projet, 199, 1986, 61-66.
- DICKIE-CLARK H., "The debate over the theory of rational choice", International Migration Review, 18, 1, 1984, 164-170.
- DIGMAN D., "Europe's melting-pot: a century of large scale immigration into France", Ethnic and Racial Studies, 4, 2, 1981, 137-152.
- DUBET, F., "Trois processus migratoires", Revue Française des Affaires Sociales, 3, 1989, 7-28.
- DUMOULIN M., 'Pour une histoire de l'immigration italienne en Belgique: 1945-1956', in AUBERT R. (Etudes réunies par), 1985, 24-54.
- DUMOULIN M., 'La catastrophe de Marcinelle dans son contexte national et international', in DASSETTO F. et DUMOULIN M. (Etudes réunies par), 1986, 23-46.
- DUMOULIN M., "Les mineurs italiens en Belgique (1945-1957). Des relations bilatérales à la dimension européenne", Relations Internationales, 54, 1988, 205-216.
- EADE J., "The political representation of a south asian minority in a working-class area: the Bangladeshi community in Tower Hamlets, East London", South Asia Research, 7, 1, 1987, 55-70.
- EISENSTADT S.N., "The place of elites and primary groups in the absorption of immigrants in Israël", American Journal of Sociology, 57, 1952, 222-231.
- EISINGER P.K., "Ethnicity as a strategic option: an emerging view", Public Administration Review, 1, 1978, 89-93.
- ESSER H., "Soziale Differenzierung als ungeplante Folge absichtsvollen Handelns: der Fall der ethnischen Segmentation", Zeitschrift für Soziologie, 14, 6, 1985, 435-449.
- ETZIONI A., "The ghetto - A re-evaluation", Social Forces, 37, 3, 1959, 258 et suiv.
- FIBBI R., "Les associations italiennes en Suisse, en phase de transition", Revue Européenne des Migrations Internationales, 1, 1, 1985, 37-48.
- GABBIADINI A., "Le droit de vote: un saut qualitatif pour la démocratie", Revue d'action sociale, 3-4, 1980, 141-153.
- GABBIADINI A., "Les immigrants vivent-ils en ghetto?...Le rôle des associations", Mosaïques, 3, 1985, 27-30.

- GANS H.J., 'Symbolic ethnicity: the future of ethnic groups and cultures in America', in YETMAN H.R. (Ed.), 1982, 495-508.
- GERSON L., "Ethnics in American politics", Journal of politics, 38, 3, 1976, 336-346.
- GISLER D. et BAUDRY E., "Un village africain à Ivry. Différences socio-culturelles et contradictions de classe", Les Temps Modernes, 320, 1973, 1602-1656.
- GLAZER N., 'The Jews', in HIGHAM J. (Ed.), 1978, 19-35.
- GLINNI L., "Realtà italiana in Belgio", Il Ponte, Nov.- Dic. 1974, 1425-1446.
- GREENE V., 'Becoming American: the role of ethnic leaders - Swedes, Poles, Italians, Jews', in HOLLI M.G. and JONES P.A. (Eds), 1977, 142-175.
- GUILLAUMIN C., "Sur la notion de minorité", L'homme et la société, 77-78, 1985, 101-111.
- HAMMAR T., "Citizenship: membership of a nation and of a state", International Migration, 24, 4, 1986, 735-748.
- HARNEY R.F., 'Toronto's Little Italy, 1885-1945', in HARNEY R.F. and SCARPACI J.V. (Eds.), 1981, 41-62.
- HECHT E., "Les 'Beurs' décernent le label 'France Plus'", Vie Publique, 182, 1988, 14-17.
- HECHTER M., "Group formation and the cultural division of labor", American Journal of Sociology, 84, 1978, 293-319.
- HECHTER M., 'Rational choice theory and the study of race and ethnic relations', in REX J. and MASON D. (Eds.), 1986, 264-280.
- HECHTER M. and FRIEDMAN D., "Response to Dickie-Clark", International Migration Review, 18, 1, 1984, 171-173.
- HECHTER M. and FRIEDMAN D., "Does rational choice suffice?: response to Adam", International Migration Review, 18, 1984, 381-388.
- HECHTER M., FRIEDMAN D. and APPELBAUM M., "A theory of ethnic collective action", International Migration Review, 16, 2, 1984, 412-434.
- HECKMANN F., 'Towards the development of a typology of minorities', in FRIED C. (Ed.), 1983, 9-23.
- HIGHAM J., 'Leadership', in THERNSTROM S. (Ed.), 1981, 545-560.
- HIRSCHMAN C., "America's melting-pot reconsidered", Annual Review of Sociology, 9, 1983, 397-423.

- HOFFMANN-NOWOTNY H-J., 'A sociological approach toward a general theory of migration', in KRITZ M.M., KEELY C.B., TOMASI S.M. (Eds.), 1983, 64-83.
- HUGGINS N.I., 'Afro-Americans', in HIGHAM J. (Ed.), 1978, 91-118.
- JACKSON R., 'Ethnicity', in SARTORI G. (Ed.), 1984, 205-233.
- JACOBS B., "Black minority participation in the U.S.A. and Britain", The Journal of Public Policy, 2, 3, 1982, 237-62.
- JAZOULI A., "Les Maghrebins de France objets et sujets du politique", Projet, 199, 1986b, 24-29.
- JUTEAU-LEE D., "La production de l'ethnicité ou la part réelle de l'idéal", Sociologie et Société, 15, 2, 1983a, 39-54.
- JUTEAU-LEE D., "Les autres 'ethniques'", Sociologie et Société, 15, 2, 1983b, 3-8.
- KELEBEK C., "Recherches culturelles sur l'immigration en période de crise", Mosaïques, 2, 1984, 19-25.
- KESTELOOT C., "Le marché du logement et les immigrés à Bruxelles", Tribune Immigrée, 26-27, 1987, 5-15.
- KEYES C., "Towards a new formulation of the concept of ethnic group", Ethnicity, 3, 1976, 202-213.
- KOOT W., RATH J., "Ethnicity and emancipation", International Migration, 25, 4, 1987, 427-440.
- LA GUMINA S., "Ethnicity in american political life: the Italian American experience", International Migration Review, 3, 1969, 78-81.
- LAHALLE D., "L'insertion des immigrés dans la vie politique", L'Année Sociologique, 25, 1975, 189-200.
- LANE D., "The Commission for Racial Equality: the first five years", New Community, 14, 1/2, 1987, 12-16.
- LAPEYRONNIE D., "Les jeunes Maghrébins nés en France : assimilation, mobilisation et action", Revue Française de Sociologie, 28, 2, 1987, 287-318.
- LASSONDE L., "Les problématiques de la migration internationale de main-d'oeuvre", Greco 13. Recherche sur les migrations internationales, 1, 1980, 1-32.
- LAYTON-HENRY Z., 'Great-Britain', in HANMAR T. (Ed.), 1985, 89-126.
- LEMAN J., "La deuxième génération des travailleurs migrants: fragmentés et non déstructurés", Recherches Sociologiques, 10, 2, 1979, 247-270.

- LESOURNE J., "L'immigration, une dimension majeure du XXI^e siècle européen", Le Débat, 37, 1985, 25-34.
- LEVEAU R. et WITHOL DE WENDEN C., "L'évolution des attitudes politiques des immigrants maghrébins", Vingtième Siècle, 7, 1985, 71-85.
- LIEBERSON S., "A societal theory of race and ethnic relations", American Sociological Review, 26, 1961, 902-910.
- LIEBERSON S., "Stratification and ethnic groups", Social Inquiry, 40, 1970, 172-181.
- LIGHT I., "Protest or work:dilemmas of the tourist industry in american chinatowns", American Journal of Sociology, 80, 1975, 1342-1368.
- LIGHT I., "The ethnic vice industry, 1880-1944", American Sociological Review, 42, 1977, 464-479.
- LIGHT I., "Immigrants and ethnic enterprise in North America", Ethnic and Racial Studies, 7, 2, 1984, 192-216
- LIGHT I., 'Immigrant entrepreneurs in America: Koreans in Los Angeles', in GLAZER B. (Ed.), 1985, 161-178.
- LINTEAU P.A., "Les Italo-Québécois: acteurs et enjeux des débats politiques et linguistiques au Québec", Studi Emigrazione, 87, 1987, 155-186.
- LYMAN S.M. and DOUGLASS W.A., "Ethnicity: strategies of collective and individual impression management", Social Research, 40, 20, 1973, 345-365.
- MANDERSON-JONES R. and KAMATH JYOTHI, 'Minority group leaders', in ABBOTT S. (Ed.), 1971, 196-229.
- MARQUES Balsa C., "Situation scolaire des enfants des travailleurs étrangers", Recherches Sociologiques, 10, 2, 1979, 271-304.
- MARTENS A., "Travailleurs immigrants: critique de quelques études", Recherches Sociologiques, 3, 1, 1972, 3-21.
- MARTENS A., "Les luttes des immigrants et leur signification", La Revue Nouvelle, 9, numéro spécial, 1980, 225-229.
- MARTENS A., 'Urban policy and migrants in Belgium', in REX J. and SOLOMOS J. (Coord.), 1982, 57-76
- MARTINIELLO M., "Le elezioni dei CoEmIt: oltre un bilancio ordinario", Affari Sociali Internazionali, 1, 1988a, 91-101.
- MARTINIELLO M., "Vers la formation de nouveaux groupes ethniques en Europe Occidentale?", Studi Emigrazione, 90, 1988b, 202-212.

- MARTINIELLO M., "Rising racism in Italy", Searchlight, 160, 1988c, 17-19.
- MARTINIELLO M., 'L'associationnisme régional italien en Belgique. Point final de l''immigrétude'', 1990, à paraître.
- MARTINIELLO M. et GOVAERE I., "Place de l'immigration et politiques migratoires dans l'Europe de demain", Contradictions, 56, 1989, 143-161.
- MILES R., "Class relations and racism in Britain in the 1980's", Revue Européenne des Migrations Internationales, 3, 1 et 2, 1987, 223-238.
- MILES R. et PHIZACKLEA A., "Class, race, ethnicity and political action", Political Studies, 25, 4, 1977, 491-507.
- MILLER M., "The political impact of foreign labor: a re-evaluation of the Western European experience", International Migration Review, 16, 1, 1982, 27-60.
- MILLER N., 'The Jewish leadership of Lakeport', in GOULDNER A. (Ed.), 1950, 195-227.
- MILZA P., "Un siècle d'immigration étrangère en France", Vingtième Siècle, 7, 1985, 3-19.
- MILZA P., "Y a-t-il un melting-pot Français?", Revue des Sciences Morales et Politiques, 2, 1986, 235-254.
- MILZA P., "L'intégration des Italiens en France: "miracle" ou vertus de la longue durée?", Pouvoirs, 47, 1988, 103-113.
- MINET G., "Marginalité ou participation? Migrants et relations professionnelles en Europe Occidentale.", Revue Internationale du Travail, 117, 1, 1978, 25-39.
- MOLNAR T., 'La société multiraciale en question. Les Etats-Unis et les races', in BEJIN A. et FREUND J., 1986, 73-90.
- MORELLI A., "L'immigration et les prêtres italiens en Belgique", Revue de l'Institut de Sociologie, 3-4, 1979, 239-249.
- MORELLI A., "L'appel de la main-d'oeuvre italienne pour les charbonnages et sa prise en charge à son arrivée en Belgique dans l'immédiat après-guerre ", Revue Belge d'Histoire Contemporaine, 19, 1-2, 1988, 83-130.
- MOULAERT F., "Economic crisis and the employment of foreign workers in Belgium", Studies in Comparative International Development, 16, 2, 1981, 47-66.
- MOULIER-BOUTANG Y., "Resistance to the political representation of alien populations: the European paradox", International Migration Review, 19, 3, 1985, 485-492.

- WAYR S., "A propos de l'intégration", Hommes et Migrations, 1129-1130, 1990, 61-64.
- NELLI H.S., "The Italian padrone system in the United States", Labor History, 5, 1964, 153-167.
- NIELSEN F., "Toward a theory of ethnic solidarity in modern societies", American Sociological Review, 50, 2, 1985, 133-149.
- NOIRIEL G., "L'histoire de l'immigration en France", Actes de la Recherche en Sciences Sociales, 54, 1984, 72-76.
- NOIRIEL G., "Immigration: le fin mot de l'histoire", Vingtième Siècle, 7, 1985, 141-150.
- NOIRIEL G., "L'immigration en France, une histoire en friche", Annales E.S.C., 4, 1986, 751-769.
- NOIRIEL G., "Enjeux. Une histoire sociale du politique est-elle possible?", Vingtième Siècle, 1989, 81-96.
- NOVAK M., 'The new ethnicity', in YETMAN N.R. (Ed.), 1982, 461-468.
- NOWIKOWSKI S.E. and WARD R., "Middle Class and British? An analysis of South Asians in Suburbia", New Community, 7, 1979, 1-10
- ORIOU M., "Sur la dynamique des relations communautaires chez les immigrants d'origine nord-africaine: analyse d'observations anthropologiques conduites dans le Sud-Est de la France", Peuples Méditerranéens, 18, 1982, 119-128.
- ORIOU M., "Perspectives du pluralisme", Revue Européenne des Migrations Internationales, 4, 1 et 2, 1988, 167-186.
- PAINCHAUD C. et POULIN R., "Italianité, conflit linguistique et structure du pouvoir dans la communauté italo-québécoise", Sociologie et Société, 15, 2, 1983, 89-104.
- PALMER R., 'The rise of British culture entrepreneur', in WARD R. and JENKINS R. (Eds), 1984, 125-146
- PANCEIRA S., "Le droit de vote des immigrants: enjeu passéiste ou de classe?", La Revue Nouvelle, 9, numéro spécial, 1980, 230-237.
- PARENTI M.J., "Ethnic politics and the persistence of ethnic identification", American Political Science Review, 61, 1967, 717-726.
- PARKINSON M. and DUFFY J., "Government's response to inner-city riots: the Minister for Merseyside and the task force", Parliamentary Affairs, 37, 1984, 77-96.
- PARSONS T., 'Full citizenship for the Negro American?', in PARSONS T., 1967, 422-465.

- PEARSON D.G., "Race, religiosity and political activism: some observations on West Indian participation in Britain", British Journal of Sociology, 29, 1978, 340-357.
- PERESSINI M., "Strategies migratoires et pratiques communautaires: les Italiens du Frioul", Recherches Sociographiques, 25, 3, 1984, 367-391.
- PEROTTI A., "L'immigration en France depuis 1900", Projet, 171-172, 1983, 10-21.
- PETERSEN W., "Ethnicity in the world today", International Journal of Comparative Sociology, 20, 1-2, 1979, 1-13.
- PHIZACKLEA A., "A sociology of Migration or 'Race Relations'? A view from Britain", Current Sociology, 32, 1984, 199-217.
- PLATT T. and CHANDLER S., "Constant struggle: E. Franklin Frazier and Black social work in the 1920's", Social Work, 33, 4, 1988, 293-297.
- PRATT H., "Politics, status and the organization of ethnic minority group interests", Polity, 3, 1970, 222-246.
- RATH J., "The enfranchisement of immigrants in practice. Turkish and Moroccan islands in the fairway of Dutch politics.", The Netherlands Journal of Sociology, 19, 2, 1983, 151-179.
- RAPACCIOLLO D., "Les droits des travailleurs étrangers", La pensée et les hommes, 6, 1987, 61-87.
- REES T., 'The United Kingdom', in KUBAT D. (Ed.), 1979, 67-91.
- RIST R.C., "Guest workers and post-World War II european migrations", Studies in Comparative International Development, 14, 2, 1979, 28-53.
- ROGLER L-H., "The changing role of a political boss in a Puerto Rican migrant community", American Sociological Review, 39, 1, 1974, 57-67.
- ROOSENS E., "Désavantages et discriminations. La question des immigrants en Belgique", Studi Emigrazione, 54, 1979, 229-304.
- SAADI M., "Cohabitation et relations inter-ethniques à la goutte d'or.", Pluriel-Débat, 31, 1982, 55-64.
- SACCHETTI P.G.B., 'G. Battista Scalabrini e la sua opera di fronte al problema migratorio italiano', in ASSANTE F. (a cura di), 1978, 185-195.
- SALT J., 'International labor migration in Western Europe: a geographical review', in KRITZ M.M., KEELY C., TOMASI S. (Eds.), 1983, 133-157.
- SANDERS J. and NEE V., "Limits of ethnic solidarity in the enclave economy", American Sociological Review, 52, 1987, 745-773.

- SANFILIPPO M., "Ethnicity is an elusive concept. Nuovi studi sulle comunità italiane in Canada", Studi Emigrazione, 95, 1989, 417-425.
- SAYAD A., "El Ghorba: le mécanisme de reproduction de l'immigration", Actes de la Recherche en Sciences Sociales, 2, 1975, 50-66.
- SAYAD A., "Les trois âges de l'emigration algérienne en France", Actes de la Recherche en Sciences Sociales, 15, 1977, 59-79.
- SAYAD A., "Qu'est-ce qu'un immigré ?", Peuples Méditerranéens, 7, 1979, 3-23.
- SAYAD A., "Culture dominante, cultures dominées", Projet, 171-172, 1983, 34-50.
- SAYAD A., "Tendances et courants des publications en Sciences Sociales sur l'immigration en France depuis 1960", Current Sociology, 32, 3, 1984, 219-304.
- SAYAD A., "L'emigration. enjeu culturel majeur. Les effets culturels de l'emigration, un enjeu de luttes sociales", Annuaire de l'Afrique du Nord, 23, 1984, 383-397.
- SCHERMEHORN R.A., "Ethnicity in the perspective of the sociology of knowledge", Ethnicity, 1, 1, 1974, 1-14.
- SCHLEGEL J-L., "L'immigration interroge notre identité nationale", Projet, 199, 1986, 29-48.
- SCHMITTER B.E., "Immigrant settlement and the structure of emergent immigrant communities in Western Europe", The Annals of the A.A. of P. and S.S., 485, 1986, 76-87.
- SEGHEITTO A., "Italiani in Belgio", Dossier Europa Emigrazione, 2, 1987, 10-16.
- SERRA E., "Il Ministero degli Affari Esteri e il problema dell'emigrazione", Affari Sociali Internazionali, 11, 2, 5-23.
- SICA M., "COEMIT, un'esperienza di partecipazione democratica", Affari Sociali Internazionali, 1, 1987, 39-44
- SIMON G., "La nouvelle donne migratoire en Europe du Sud", Revue Européenne des Migrations Internationales, 2, 1, 1986, 9-35.
- SKINNER G.W., 'Overseas chinese leadership: paradigm for a paradox', in VIJEYWARDENE G. (Ed.), 1968, 191-207.
- STROOBANTS M., "Actualité du biologisme dans l'interprétation des faits sociaux - la notion du seuil de tolérance", Critique Régionale, 10-11, 1984, 32-70.

- STUDLAR D.T., "Elites responsiveness or elite autonomy: British immigration policy reconsidered", Ethnic and Racial Studies, 3, 1980, 207-23.
- STUDLAR D.T., "Waiting for the catastrophe: Race and the political agenda in Britain", Patterns of Prejudice, 19, 1985, 3-15.
- STUDLAR D.T., 'Non-white policy preferences, political participation and the political agenda in Britain', in LAYTON-HENRY Z. and RICH P. (Eds.), 1986, 159-186.
- TABOADA-LEONETTI I., "Les elites d'origine étrangère", Les Temps Modernes, 452-453-454, 1984, 2067-2090.
- TABOADA-LEONETTI I., "Immigration et réussite", Migrants-Formation, 62, 1985a, 6-12.
- TABOADA-LEONETTI I., 'La nouvelle génération des Algériens nés en France deviendra-t-elle une minorité de la nation française?', in COSTA-LASCOUX J. et TEMINE E. (coord.), 1985, 272-286.
- THOMPSON R., "Ethnicity versus class", Ethnicity, 6, 1979, 308-326.
- TOMASI S.M., 'Sociopolitical participation of migrants in the receiving countries', in KRITZ M., KEELY C., TOMASI S. (Eds), 1983, 320-336.
- TRAPIER M., "La place des immigrés dans la classe ouvrière: quelques repères à propos de la situation française", Critique Régionale, 10-11, 1984, 5-21.
- TRYGGVASON G., "The effect of intragroup conflict in an ethnic community", Canadian Ethnic Studies, 3, 1971, 85-115.
- TURNER J. and BONACICH E., "Toward a composite theory of middlemen minorities", Ethnicity, 7, 1980, 144-158.
- VAN REEVEN P., "Policing Europe after 1992: cooperation and competition", European Affairs, 2, 1989, 45-53.
- VECOLI R., "Contadini in Chicago: a critique of 'The uprooted'", Journal of American History, 51, 1954, 404-417.
- VERBUNT G., "Travailleurs immigrés: grève des foyers", Projet, 109, 1976, 981-985.
- VERBUNT G., "Immigrés et associations", Les Temps Modernes, 452-453-454, 1984, 2053-2064.
- VERHAEREN R-E., "L'hypothèse d'une relance des migrations", Revue Européenne des Migrations Internationales, 4, 1 et 2, 1988, 203-209.
- VIARD P., "Les crimes racistes en France (1973-1983)", in DOSSIER DE LA REVUE LES TEMPS MODERNES, 1985, 253-264.

- WALDINGER R., "Immigrant enterprise. A critique and reformulation", Theory and Society, 15, 1-2, 1986, 249-285.
- WATTS J.S., "Review of Adolph Reed the Jesse Jackson phenomenon: the crisis of purpose in Afro-American politics", Social Text, 19-20, 1988, 283-303.
- VERBNER P., "The organization of giving and ethnic elites: voluntary associations amongst Manchester Pakistanis", Ethnic and Racial Studies, 8, 3, 1985a, 368
- VERBNER P., "How immigrants can make it in Britain", New Society, 20 1985b, 411-414.
- WITHOL DE WENDEN C., "L'émergence d'une force politique? Les conflits des immigrés musulmans dans l'entreprise.", Esprit, 6, 1985, 222-231.
- WITHOL DE WENDEN C., "Immigrés: le passage du culturel au politique", Intervention, 17, 1986, 41-47.
- WITHOL DE WENDEN C., "Les politiques de participation des immigrés à la vie de la cité dans les états européens", Actes, 61, 1987, 3-6.
- WITHOL DE WENDEN C., "Les pays européens face à l'immigration", Pouvoirs, 47, 1988, 133-144.
- WONG B., "Social stratification, adaptive strategies, and the chinese community of New-York", Urban life, 5, 1, 1976, 33-52.
- WONG B., "Elites and ethnic boundary maintenance: a study of the roles of elites in Chinatown, New-York", Urban Anthropology, 6, 1977, 1-23.
- YANCEY W.L., ERICKSEN E.P. and JULIANI R.N., "Emergent ethnicity: a review and reformulation", American Sociological Review, 41, 3, 1976, 391-403.
- YERNA J., "Les immigrés dans les syndicats. Les syndicats face aux immigrés", Revue d'action sociale, 3-4, 1980, 41-47.
- YINGER J.M., "Ethnicity", Annual Review of Sociology, 11, 1985, 151-180.

RAPPORTS, DOCUMENTS DIVERS:
immigration - ethnicité - relations raciales.

- BASTENIER A. et DASSETTO F., "Le problème des immigrants en Belgique", Note adressée à Monsieur W. MARTENS à propos de la future action gouvernementale à l'égard des populations d'origine étrangère, photo., novembre 1985.
- BASTENIER A. et DASSETTO F., "Cycles migratoires, espace, insertion", Bruxelles, étude réalisée pour le C.C.P.O.E., décembre 1988.
- BRETON R., "The ethnic community as a resource in relation to group problems: perception and attitudes", University of Toronto, Center for Urban and Community Studies, Research Paper n°122, 1981, 65 p.
- CALLOVI G., "Prospective des flux migratoires internationaux dans l'Europe communautaire à l'aube du troisième millénaire", Working paper, Colloque international sur le vieillissement démographique, Paris, Futuribles International, 4-5 déc. 1988.
- CAMILLERI C., SAYAD A. et TABOADA-LEONETTI I., L'immigration en France, le choc des cultures, Dossiers du centre Thomas More, Recherches et documents n°51, Lyon (La Tourette), 1987.
- CAMPAIGN AGAINST RACISM AND FASCISM, Southall, the birth of a black community, London, Institute of Race Relations, 1981.
- CAMPANI G., CATANI M., PALIDDA S., 'Réseaux, groupes, "communautés", associations et culture folklorique chez les immigrants italiens en France', in CAMILLERI C. et coll., 1987, 141-156.
- CENTER FOR MIGRATION STUDIES, A Directory of International Migration Study Centers. Research programs and library resources, New-York, C.M.S., February 1987.
- CENTRO STUDI EMIGRAZIONE, Catalogo della biblioteca (prima parte), 1972.
- CHESNAIS J.-C., "International migrations, demographic transition and economic development", paper presented at the Symposium on Population Change and European Society, European University Institute, Florence, 7-10 december 1988.
- COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES, Direction Générale de l'Information, de la Communication et de la Culture, EUROBAROMETRE, Spécial Racisme et Xénophobie, Bruxelles, Novembre 1989.
- COMMISSION FOR RACIAL EQUALITY, Racial and ethnic relations in Britain. Past, present and future, London, C.R.E., 1987.
- COMMISSION FOR RACIAL EQUALITY, Consultation with representatives of the Bangladeshi community in Britain, London, C.R.E., 1987.
- COMMISSION FOR RACIAL EQUALITY, Local government and racial equality, London, C.R.E., 1987.

CONSEIL DE L'EUROPE, "Les effets possibles du maintien des liens culturels sur l'intégration et l'insertion des travailleurs migrants dans les pays d'accueil", par A. LEBON, 1983.

CONSEIL DE L'EUROPE, "La culture d'origine et la culture des migrants", Rapport établi par M. ALALUF, 1982.

CONSEIL DE L'EUROPE, "Effectif et accroissement des populations immigrées", par A. GOLINI, Strasbourg, Conférence démographique Européenne, 1982.

CONSEIL DE L'EUROPE, "Populations immigrées en Europe: leurs problèmes vus par les pays d'origine", par C. KAGITCIBASI, Strasbourg, Conférence démographique Européenne, 1982.

CONSEIL DE L'EUROPE, "Immigrant populations and demographic development in the member states of the Council of Europe (part one and two)", Strasbourg, 1984.

CONSIGLIO NAZIONALE DELL'ECONOMIA E DEL LAVORO, indagine sull'evoluzione e lo stato attuale dell'emigrazione italiana, Roma, Fondazione Labos, 1988.

CROISSANCE DES JEUNES NATIONS, Quelle place pour les immigrés dans l'Europe de 1993?, n°316, Mai 1989.

DE COOREBYTER V., Immigration et Culture (1). Décor et Concepts, CRISP, Courrier Hebdomadaire, 1186, 1988.

DASSETTO F., Sur la presse italienne immigrée en Belgique. Analyse de trois journaux, Bruxelles, Hajitkcum, 1983.

DE RUDDER V., 'La différence et la distance', in CAMILLERI C. et coll., 1987, 175-196.

DE WASSEIGE A., "Cultures et immigrations. Schéma d'une communication", Bruxelles, Formation des travailleurs sociaux, 1983, ronéo. 14 p.

DOSSIER DE LA REVUE LES TEMPS MODERNES, L'immigration maghrébine en France, Paris, Denoël, 1985.

DOYEN L., "Les immigrés et la politique", Bruxelles, C.R.I.S.P., courrier hebdomadaire 512, 1971

DOYEN L., "Evolution de la sensibilisation politique de l'immigré et perspectives de participation à la vie politique", Bruxelles, C.R.I.S.P., courrier hebdomadaire 552, 1972.

DOYEN L., "Nouvelle approche de la sensibilisation politique des immigrés", Bruxelles, C.R.I.S.P., courrier hebdomadaire 574, 1972.

DUMOULIN M. (sous la direction de), La question charbonnière et l'immigration en Belgique. Bibliographie rétrospective 1945-1970, Academia et Sybidi, Louvain-La-Neuve et Bruxelles, Sybidi document n°4, 1988.

- EMMONS C.F., Economic and political leadership in Chicago 's Polonia: some sources of ethnic persistence and mobility, Ph.D. Thesis, Chicago, University of Illinois, 1971.
- "The ethnic economy", Sociological Perspectives, special issue, vol.30, n°4, Oct. 1987.
- FEDERAZIONE UNITARIA DELLA STAMPA ITALIANA ALL'ESTERO, Annuario della stampa italiana all'estero 1989, Roma, FUSIE, 1989.
- FITZGERALD M., Black people and party politics in Britain, London, Runnymede Trust, 1987.
- GAY P. & YOUNG K., Community relations councils. Roles and objectives, London, C.R.E.-P.S.I., 1988.
- GOULBOURNE H., West Indian Political Leadership in Britain, University of Warwick, Centre for Research in Ethnic Relations, Occasional Paper n°3, 1988.
- LABOUR PARTY BLACK SECTION, The Black agenda, London, 1988.
- LECANE Y., "Le Conseil Communal Consultatif des Immigrés de Liège", Liège, 1988.
- LORENZO P., Approche qualitative des recherches sur l'immigration en France, Paris, Centre de recherches et d'études d'anthropologie et d'urbanisme, 1989.
- MARQUES-BALSA C., La structure des appartenances, la fixation des appartenances dans le champ scolaire, Thèse de Doctorat, 3 volumes, U.C.L., 1987.
- MARTENS A., Historique de l'immigration en Belgique de 1945 à 1981. Evaluation des nationalités et statuts socio-économiques, Document de travail, Leuven, 1981, 39 p.
- MARTINIELLO M., Elites, leadership et pouvoir dans les communautés ethniques d'origine immigrée. Vers une approche théorique., Louvain-La-Neuve et Bruxelles, Academia et Sybidi, Sybidi papers n°1, 1988.
- MINISTERO DEGLI AFFARI ESTERI - Direzione Generale Emigrazione e Affari Sociali, Aspetti e problemi dell'emigrazione italiana all'estero nel 1984, Roma, 1986.
- MINISTERO DEGLI AFFARI ESTERI - Direzione Generale Emigrazione e Affari Sociali, Associazioni italiane nel mondo 1984, Roma, 1985.
- MINISTERO DEGLI AFFARI ESTERI - Direzione Generale Emigrazione e Affari Sociali, Comunità italiane nel mondo 1985-1987, Roma, 1988.
- MOROKVASIC M. (Ed.), Migration in Europe: trends in research and sociological approaches: perspective from the country of origin and

- destination (1960-1983), Part 1 and 2, *Current Sociology*, 32, 2 and 3, 1984.
- O.E.C.D., *The future of Migration*, Paris, O.E.C.D. press, 1987.
- O.E.C.D., *Continuous reporting system on migration (SOPEMI)*, Annuel.
- PANCEIRA S., "Les conseils consultatifs communaux des immigrants", Bruxelles, C.R.I.S.P, courrier hebdomadaire 923, 1982.
- PANCEIRA S. et PACHT A., *Realtà e prospettive della popolazione italiana nel Belux*, Présidence Régionale ACLI-Belgique Luxembourg, 1988.
- Les politiques d'immigration en Europe, Problèmes Politiques et Sociaux, n°530, le 21/2/1986.
- POLLAIN-WIDAR A., "La participation des immigrants aux élections locales dans les pays d'immigration", Centre culturel européen de Delphes, 1-3/10/1980.
- PONCELET M., *L'attitude des organisations syndicales face à l'immigration*, Membre de fin d'étude, Université de Liège, 1982-83.
- QUESHI S., *Leadership in the Pakistani Muslim Community in Birmingham*, Unpublished, 1988.
- THE RACE TODAY COLLECTIVE, *The struggle of asian workers in Britain*, London, 1983.
- RATH J., "Minorisation in the Netherlands: the political participation of immigrants", paper presented to the Intercongress Meeting of the Research Committee on Migration, Utrecht, 1989.
- SAYAD A., "La culture en question", préface des actes du colloque organisé par le centre Thomas More, 32p.
- SEGHETTO A., *Il ruolo delle associazioni nelle nuova Europa*, Liège, 1989, non publié.
- SERVICE PROVINCIAL D'IMMIGRATION ET D'ACCUEIL, *L'historique de l'émigration en Belgique*, Liège, SPIA, 1978.
- SPINEUX A., "Les élections syndicales de 1979. Résultats globaux (1). Résultats par province et par région (2). Résultats obtenus dans les différents secteurs (3)", Bruxelles, C.R.I.S.P., courriers hebdomadaires 886-887-888-896-897, 1980.
- SYBIDI-Documents I , *L'immigration de 1960 à 1982. Répertoire des thèses et mémoires universitaires et de l'enseignement supérieur*.
- SYBIDI-Documents II , *L'immigration dans les sciences sociales. Bilan des recherches en Belgique*. Octobre 1985.
- UNESCO, "Vivre dans deux cultures. La condition socio-culturelle des travailleurs migrants et de leurs familles", 1983.

VAN DER KAA D., "The seconde demographic transition revisited: theories and expectations", paper presented at the Symposium on Population Change and European Society, European University Institute, Florence, 7-10 déc. 1988.

VERBUNT G., L'intégration par l'autonomie. Le comportement de quelques institutions françaises face aux revendications d'autonomie des travailleurs immigrés, Thèse de troisième cycle, Strasbourg, Université des Sciences Humaines, 1979.

WERBNER P., The fiction of unity in ethnic politics: aspects of representation and the state among British Pakistanis, 1988, unpublished

Il faut ajouter à cette liste tous les documents internes (procès-verbaux de réunions, documents de travail, etc.) et externes (résolutions, communiqués de presse, etc.) du CCPOE et du CCCILg que nous avons utilisés.

ELITES, LEADERSHIP ET POUVOIR:
livres et articles.

- ARON R., "Classe sociale, classe politique, classe dirigeante", Archives Europeennes de Sociologie, 1, 2, 1960, 260-282.
- BACHRACH P. & BARATZ M., *Power and Poverty. Theory and practice*, London, Oxford University Press, 1970.
- BASS M.E., *Stogdill's Handbook of Leadership. A survey of theory and research*, New-York, The Free Press, 1981.
- BENDIX R., 'Reflections on charismatic leadership', in WRONG D. (Ed.), 1970, 166-181.
- BENTON T., "'Objective' interests and the sociology of power", Sociology, 15, 2, 1981, 161-184.
- BOTTOMORE T-B, *Elites et société*, Paris, Stock, 1964.
- BOTTOMORE T. and NISBET R. (Eds.), *History of Sociological Analysis*, London, Heineman, 1979.
- BRADSHAW A., "Critical Note: a critique of Steven Lukes' 'Power: a radical view'", Sociology, 10, 1, 1976, 121-132.
- BURNS J.M., *Leadership*, New York, Hagerstown, 1978.
- CARTWRIGHT D. (Ed.), *Studies in Social Power*, Ann Arbor, University of Michigan, 1959.
- CONNOLLY W.E., "The terms of political discourse", Oxford, Martin Robertson, 1983, 2nd edition
- CRAFACH (von) M., 'Leadership as a function of group action', in GRAUMANN C. and MOSCOVICI S. (Eds.), 1986, 115-134.
- DAHL R., *Who governs? Democracy and power in an American city*, New Haven, Yale University Press, 1961.
- DAHL R., *Qui gouverne?*, Paris, Armand Colin, coll "Analyse politique", 1971.
- D'ANTONIO W. and ERICKSON E., "The reputational technique as a measurement of community power: an evaluation based on comparative and longitudinal studies", American Sociological Review, 27, 1962, 363-376.
- DANZIGER R., *Political Powerlessness. Agricultural workers in post-war England.*, Manchester, Manchester University Press, 1988.
- EDINGER L.J., "The comparative analysis of political leadership", Comparative Politics, 17, 1975, p. 253-269.

- EHRlich H.J., "The reputational approach to the study of community power", American Sociological Review, 26, 1961, 926-927.
- FIEDLER F., *A Theory of Leadership Effectiveness*, New York, Mc Graw-Hill, 1967.
- FRENCH J.R. and RAVEN B., 'The bases of social power', in CARTWRIGHT D. (Ed.), 1959, 150-167.
- GAVENTA J., *Power and Powerlessness. Quiescence and rebellion in an appalachian valley*, Oxford, Clarendon Press, 1980.
- GERTH H. and MILLS C.W., 'A sociological note on leadership', in HULETT J.E. and STAGNER R. (Eds.), 1952.
- GIBB C., 'Leadership: I. Psychological aspects', in I.E. So. Sc., vol. 9 & 10, 91-101.
- GOULDNER A. (Ed.), *Studies in Leadership: leadership and democratic action*, New York, 1950.
- GRAUMANN C., 'Changing conceptions of Leadership: an Introduction', in GRAUMANN C. and MOSCOVICI S. (Eds.), 1986, 1-10.
- GRAUMANN C. and MOSCOVICI S. (Eds.), *Changing Conceptions of Leadership*, New-York, Springer Verlag, 1986.
- HEYRAUD C., *La grande faute. Le problème des élites*, Paris, Perrin, 1929.
- HINDESS B., "On three-dimensional power", Political Studies, 24, 3, 1976, 329-333.
- HINDESS B., "Power, interests and the outcomes of struggles", Sociology, 16, 4, 1982, 498-511.
- HOROWITZ I.L., *Power, Politics and People. The collected essays of C. Wright Mills*, London, Oxford University Press, 1974.
- HUNTER F., *Community Power Structure: a study of decision makers*, New York, Anchor, 1963.
- JANDA K., "Towards the explication of the concept of leadership in terms of the concept of power", Human Relations, 13, 4, 1960, 345-363.
- KELLER S., *Elites*, in I.E. So. Sc., vol. 5, 26-29.
- KELLERMAN B., *Leadership: multidisciplinary perspectives*, Englewood Cliffs, Prentice Hall, 1984.
- LASWELL H.D., *The Comparative Study of Elites*, Stanford University Press, 1952.

- LASWELL H.D. and KAPLAN A., *Power and Society. A framework for political inquiry*, New Haven and London, Yale University Press, 1950.
- LUKES S., *Power: a radical view*, London, The Macmillan Press Ltd, 1974.
- LUKES S., *Essays in Social Theory*, London, MacMillan, 1977.
- LUKES S., 'Power and authority', in BOTTOMORE T. and NISBET R. (Eds.), 1979, 631-676.
- LUKES S. (Ed.), *Power*, Oxford, Basil Blackwell, 1986.
- MACHIAVEL N., *Le prince*, Paris, Le Livre de poche, 1983.
- MORRIS P., *Power: a philosophical analysis*, Manchester, Manchester University Press, 1987.
- NADEL S.F., "The concept of social elites", International Social Science Bulletin, 8, 3, 413-424.
- PAIGE G., *Political Leadership: Readings for an emerging field*, New York, The Free Press, 1972.
- PARETO V., *Traité de Sociologie générale*, Lausanne et Paris, Payot, 1917.
- PARETO V., *The Rise and Fall of Elites*, Salem, Ayer Company Pub., 3rd printing, 1986.
- PARRY G., *Political Elites*, London, Allen and Unwin, 1976.
- PERRIN G., *Sociologie de Pareto*, Paris, P.U.F., 1966.
- PETERS R.S., 'Authority', in FLATHMAN R.E., 1973, 146-156.
- POSEL D., "The dimensions of power", 1982, Xerox.
- POLSBY M., *Community Power and Political Theory*, London, Yale University Press, 1980.
- SCHULZE R.O. and BLUMBERG L., "The determination of local power elites", American Journal of Sociology, 63, 1957, 290-296.
- SELIGMAN L.G., 'Leadership: political aspects', in I.E. So. Sc., vol.9-10, 107-113.
- TANNENBAUM A.S., 'Leadership: Sociological Aspects', in I.E. So. Sc., vol.9-10, 101-107.
- TUCKER R.C., *Politics as Leadership*, Columbia & London, University of Missouri Press, 1981.
- WRIGHT MILLS C., *L'élite du pouvoir*, Paris, F. Maspero, 1969.

YUKL G., Leadership in Organizations, Englewoods Cliffs, Prentice Hall, 1981.

WIJEYWARDENE G., Leadership and Authority, Singapore, University of Malaya Press, 1968.

WEBER M., 'The three types of legitimate rule', in ETZIONI A., 1970, 6-15.

WRONG D., Power, Oxford, Basil Blackwell, 1979.

METHODOLOGIE : livres et articles.

ABEL T., "The nature and use of biograms", American Journal of Sociology, 53, 2, 1947, 111-118.

ANDEZIAN S., "L'observation participante et l'identité de l'anthropologue", Recherches Sociologiques, 15, 2-3, 1984, 167-180.

ARENSBERG C.M., "The community-study method", American Journal of Sociology, 60, 1954, 109-124.

BALAN J. et JELIN E., "La structure sociale dans la biographie personnelle", Cahiers Internationaux de Sociologie, 69, 1980, 269-289.

BECKER H.S., "Problems of inference and proof in participant observation", American Sociological Review, 23, 1958, 652-660.

BECKER H.S., "Biographie et mosaïque scientifique", Actes de la recherche en Sciences Sociales, 62-63, 1986, 105-110.

BERTAUX B., "L'approche biographique : sa validité méthodologique, ses potentialités", Cahiers Internationaux de Sociologie, 69, 1980, 197-225.

BOGDAN R. and TAYLOR S.J., Introduction to Qualitative Research Methods. A phenomenological approach to the social sciences, New-York, John Wiley and Sons, 1975.

BOUDON R., Les méthodes en Sociologie, Paris, P.U.F., 'Que sais-je?', 5ème édition, 1980.

BOURDIEU P., "L'illusion biographique", Actes de la Recherche en Sciences Sociales, 62-63, 1986, 69-72.

BURGESS R.G., Field Research: a sourcebook and field manual, London, Allen and Unwin, 1982.

BURGESS R.G., In the Field, London, Allen and Unwin, 1984.

CAMPBELL D.T., "The informant in qualitative research", American Journal of Sociology, 60, 1955, 339-342.

CHEVALIER Y., "La biographie et son usage en Sociologie", Revue Française de Science Politique, 29, 1, 1979, 83-101.

DEAN J.P. and WHYTE W.F., "How do you know if the informant is telling the truth?", Human Organization, 17, 2, 1958, 34-38.

EASTHOPE G., History of Social Research Methods, London, Longman, 1974.

FERRAROTTI F., Storia e storie di vita, Roma, Laterza, 1981.

- FERRAROTTI F., "Les biographies comme instrument analytique et interprétatif", Cahiers Internationaux de sociologie, 69, 1980, 227-248.
- FESTINGER L. and KATZ D., Research Methods in the Behavioral Sciences, New-York, Holt, Rinehart and Wilson, 1966.
- GLASER B.G. and STRAUSS A.L., The Discovery of Grounded Theory. Strategies for qualitative research, Chicago, Aldine Pub., 8th printing, 1977.
- GLASER B.G., Theoretical Sensitivity. Advances in the methodology of grounded theory, Mill Valley, California, The Sociology Press, 1978.
- JANES R.W., "A note on phases of the community role of the participant observer", American Sociological Review, 26, 1961, 446-450.
- KLUCKHOHN C., "The participant observer technique in small communities", American Journal of Sociology, 46, 1940, 331-343.
- LECLERC G., L'observation de l'homme. Une Histoire des enquêtes sociales, Paris, Seuil, 1979.
- LOHMAN J.D., "The participant observer in community studies", American Sociological Review, 2, 1937, 890-897.
- MAÏTRE J., "Sociologie de l'idéologie et entretien non directif", Revue Française de Sociologie, 16, 1975, 248-256.
- MICHELAT G., "Sur l'utilisation de l'entretien non directif en Sociologie", Revue Française de Sociologie, 16, 1975, 229-247.
- MILES M.B., Analysing Qualitative Data, New-York, Center for Policy Research, 1983
- MILES M.B., 'Qualitative data as an attractive nuisance: the problem of analysis', in VAN MAANEN J. (Ed.), 1983, 117-134.
- MILES M.B., HUBERMAN M.A., Qualitative Data Analysis. A sourcebook of new methods, Beverly Hills, Sage pub., 1984.
- MINON P., L'investigation sans enquête, Liège, Presses de l'Université, Notes de Sciences Sociales, n°10, 1981.
- MINON P., "Les composantes du statut social", Les cahiers de psychologie sociale, 22, 1984, 20-35.
- PLATT J., "On interviewing one's peers", British Journal of Sociology, 32, 1, 1981, 75-91.
- POLLAK M., "Le témoignage", Actes de la Recherche en Sciences Sociales, 62-63, 1986, 3-29.

SCHATZMAN L. and STRAUSS A.L., Field Research. Strategies for a natural sociology, Englewood Cliffs, Prentice Hall, 1973.

SPRADLEY J.P., The Ethnographic Interview, New York, Holt, Rinehart & Winston, 1979.

THOMSON P., "Des récits de vie à l'analyse du changement social", Cahiers Internationaux de Sociologie, 69, 1980, 249-268.

VAN MAAYEN J. (Ed.), Qualitative Methodology, London, Sage Pub., 1983.

WHYTE W.F., Learning from the Field. A guide from experience, Beverly Hills, Sage Pub., 1984.

OEUVRES DIVERSES: Livres et articles.

- BALLIS LAL B., 'The 'Chicago School' of American Sociology, Symbolic Interactionism, and race relations theory', in REX J. and MASON D. (Eds.), 1986, 280-298.
- BELL C. and NEWBY H., *Community Studies. An introduction to the sociology of the local community*, London, Allen & Unwin, 1971.
- BELL D., *The End of Ideology*, Glencoe, The Free Press, 1960.
- BERTAUX D., *Destins personnels et structure de classe*, Paris, P.U.F., 1977.
- BIRNBAUM P., *States and Collective Action: the European Experience*, Cambridge, Cambridge University Press, 1988.
- BOISSEVAIN J., *Friends of Friends: networks, manipulators and coalitions*, Oxford, Basil Blackwell, 1974.
- BOLTANSKI L., "L'espace positionnel. Multiplicité des positions institutionnelles et habitus de classe", Revue Française de Sociologie, 14., 1, 1973, 3-26.
- BOUDON R. et BOURRICAUD F., *Dictionnaire critique de la sociologie*, Paris, P.U.F., 1982.
- BOURDIEU P., CHAMBOREDON J.-C., PASSERON J.-C., *Le métier de sociologue*, Paris, La Haye, Mouton, 1973.
- COLEMAN J.S., "Foundations of a theory of collective decisions", The American Journal of Sociology, 71, 6, 1966, 615-627.
- D'HERTEFELT M., *Notes d'anthropologie politique*, Liège, P.U.Lg., 1986.
- DUBET F., *La galère: les jeunes en survie*, Paris, Fayard, 1987.
- ETZIONI A., *A Sociological Reader on Complex Organisation*, London, Holt, Rinehart & Winston, 1970.
- FARIS R.E.L., *Chicago Sociology, 1920-1932*, San Francisco, Chandler, 1967.
- FLATHMAN R.E., *Concepts in Social and Political Philosophy*, New-York and London, Mac Millan, 1973.
- FOX R.E., "Why Belgium?", Archives Européennes de Sociologie, 19, 1978, 205-228.
- GALLO M., *L'Italie de Mussolini*, Verviers, Marabout, 1980.
- GERTH H.H. and MILLS C.W. (Eds.), *From Weber*, New York, Oxford, Oxford University Press, 1947.

- GIDDENS A., *The Class Structure of the Advanced Societies*, London, Hutchinson Univ. Library, 1973.
- GOLDMANN L., *Sciences humaines et philosophie*, Paris, P.U.F., 1952.
- GRAFMEYER Y. et JOSEPH I., *L'école de Chicago*, Paris, Dubier, 1984.
- HAAS B.E., *Beyond the Nation State*, Stanford, Stanford University Press, 1964.
- HERPIN N., *Les sociologues américains et le siècle*, Paris, P.U.F., 1973.
- HIRSCHMAN A.O., *Exit, Voice and Loyalty: Response to decline in firms, organizations and states*, Cambridge, Harvard University Press, 1970.
- HULLET J.E. and MILLS C.W. (Eds.), *Problems in Social Psychology*, Urbana, University of Illinois, 1952.
- KUPER A. and KUPER J. (Eds.), *The Social Science Encyclopedia*, London, Routledge and Kegan Paul, 1985.
- LAGASSE C-E, *Les institutions politiques de la Belgique*, Louvain-La-Neuve, CIACO Ed., 1988.
- LOCKWOOD D., 'Social integration and system integration', in ZOLLSCHAN G.K. and HIRSCH W. (Eds.), 1964, 244-257.
- MEAN A., *Comprendre la Belgique fédérale. Les nouvelles institutions*, Bruxelles, Editions de la Libre Belgique, 1989.
- MEYNAUD J., LADRIERE J. et PERIN F., *La décision politique en Belgique. Le pouvoir et les groupes*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1965.
- OLSON M., *La logique de l'action collective*, Paris, P.U.F., 1978.
- PARSONS T., *Sociological Theory and Modern Society*, New-York, the Free Press, 1967.
- RAINWATER L., *Behind Ghetto Walls*, London, Penguin, 1973.
- SARTORI G. (Ed.), *Social Science Concepts. A systematic analysis*, Beverly Hills, Sage Pub., 1984.
- SCHNAPPER D., *Sociologie de l'Italie*, Paris, P.U.F., 'Que sais-je?', 1974.
- SMITH G., 'A future for the Nation-State?', in TIVEY L. (Ed.), 1981, 197-208.
- SPITAELS G., *Le mouvement syndical en Belgique*, Bruxelles, Editions de l'U.L.B., 3ème tirage, 1974.

- TIVEY L. (Ed.), *The Nation-State. The formation of modern politics*, Oxford, Martin Robertson, 1981.
- WEBER M., *Essais sur la théorie de la science*, Paris, Plon, 1965.
- WEBER M., *Economie et Société (1922)*, Paris, Plon, 1971
- WEIL G.L., *The Benelux Nations. The politics of small-country democracies*, New York, Holt, Rinehart and Winston, 1970.
- WITTE E. and CRAEYBECKX J., *La Belgique politique de 1830 a nos jours. Les tensions d'une démocratie bourgeoise*, Bruxelles, Labor, 1987.
- WOLFF K.H., *The Sociology of Georg Simmel*, New-York, The Free Press, 1950.
- WRIGHT MILLS C., *L'imagination sociologique*, Paris, F.Maspéro, 1967.
- WRONG D. (Ed.), *Max Weber*, Englewood Cliffs, New-Jersey, 1970.
- YOUNG C., *Politics in the Congo. Decolonization and independence*, Princeton, Princeton University Press, 1965.
- ZOLLSCHAN G.K. and HIRSCH W. (Eds.), *Explorations in Social Change*, London, Routledge and Kegan Paul, 1964.

ANNEXES:

- Annexe 1: liste des sigles des organisations citées.
- Annexe 2: liste des tableaux et des schémas.
- Annexe 3: Belgique - Population italienne par circonscription consulaire et par région (1982-1987).
- Annexe 4: Plan d'observation.
- Annexe 5: Grille d'entretien - Sujets d'enquête.
- Annexe 6: Grille d'entretien - Témoins.
- Annexe 7: Liste des personnes interrogées.
- Annexe 8: (nom d'une association) survivra-t-il en 1986? Dans quel état?
- Annexe 9: Lettera aperta ai dirigenti e agli imprenditori italiani in Belgio. (+ version française partielle).
- Annexe 10: Protocole des relations entre le Conseil Communal de la ville de Liège et le C.C.C.I.Lg..
- Annexe 11: Programme commun pour le CCCI de la ville de Liège. Alliance P.S.I. - U.S.D. - Vivre ensemble à Liège.
- Annexe 12: Structure Générale de la C.S.C.
- Annexe 13: Structure de la F.G.T.B. - A.B.V.V.

Annexe 1: Liste des sigles des organisations citées.

- A.C.E.B.: Associazione Campani Emigrati in Belgio.
- A.C.L.I.: Associazione Cristiana Lavoratori Italiani.
- A.D.C.: Alliance Démocratique Chrétienne.
- A.I.C.S.: Associazione Italiana Cultura e Sport.
- C.A.R.D.: Campaign Against Racial Discrimination.
- C.C.C.I.: Conseils Communaux Consultatifs des Immigrés.
- C.C.C.I. Lg.: Conseil Communal Consultatif des Immigrés de Liège.
- C.C.I.C.F.: Conseil Consultatif des Immigrés de la Communauté Française.
- C.C.P.O.E.: Conseil Consultatif pour les Populations d'Origine
Etrangère.
- C.G.I.L.: Confederazione Generale Italiana Lavoro.
- C.I.S.L.: Confederazione Italiana Sindacati Lavoratori.
- C.L.O.T.I.: Comité de Liaison des Organisations de Travailleurs
Immigrés.
- Co.Ac.Sc.It.: Comitati Assistenza Scolastica Italiani.
- Co.Em.It.: Comitati Emigrazione Italiana.
- C.S.C.: Confédération des Syndicats Chrétiens.
- C.V.P.: Christelijke Volkspartij.

D.C.: Democrazia Cristiana.

F.D.F.: Front des Francophones.

F.G.T.B.: Fédération Générale du Travail de Belgique

F.I.L.E.F.: Federazione Italiana Lavoratori Emigrati Famiglie.

G.I.P.: Groupe International Progressiste.

I.N.A.S.: Istituto Nazionale Assistenza Sociale.

I.N.C.A.: Istituto Nazionale Confederale Assistenza.

I.T.A.L.: Istituto Tutela Assistenza Lavoratori.

O.N.A.R.M.O.: Opera Nazionale Assistenza Religiosa e Morale per gli
Operai.

P.C.I.: Partito Comunista Italiano.

P.D.O.G.: Provinciale Dienst voor Onthal van Gastarbeiders.

P.R.L.: Parti Réformateur Libéral.

P.S.C.: Parti Social Chrétien.

P.S.I.: Partito Socialista Italiano.

S.P.I.A.: Service Provincial d'Immigration et d'Accueil.

U.I.L.: Unione Italiana Lavoro.

U.N.A.I.E.: Unione Nazionale Associazioni Immigrati Emigrati.

U.S.D.: Union Socialiste Démocratique.

U.S.E.F.: Unione Siciliani Emigrati Famiglie

Annexe 2: Liste des tableaux et des schémas

- Tableau 1:** Population totale et population étrangère dans trois pays européens (1946-1974). (page 32)
- Tableau 2:** Demandeurs d'asile dans quelques pays de l'OCDE (1982-1989). (page 33)
- Tableau 3:** Ressortissants étrangers dans dix pays de la CEE. (page 34)
- Tableau 4:** Les rôles du leadership ethnique. (page 117)
- Tableau 5:** Les deux types de collectivités ethniques d'origine immigrée. (page 170)
- Tableau 6:** Le contexte général de l'étude. (page 195)
- Tableau 7:** Associations italiennes créées en Belgique entre 1958 et 1968. (page 247)
- Tableau 8:** Les grandes phases de l'immigration italienne en Belgique. (page 254)
- Tableau 9:** Belgique - évolution du mouvement migratoire italien. (page 255)
- Tableau 10:** Population étrangère totale, population ayant la nationalité d'un Etat membre de la CEE et population italienne de Belgique (1982-1989). (page 256)
- Tableau 11:** Population italienne de Belgique par sexe, province et région (1986). (page 257)
- Tableau 12:** Population italienne de Belgique par âge et par sexe. (page 258)

- Tableau 13: Population italienne de Belgique par sexe et année d'établissement en Belgique (1981). (page 259)
- Tableau 14: Population italienne de Belgique par région d'origine (1984-1987). (page 260)
- Tableau 15: Naturalisation des Italiens en Belgique (1982-1987) (page 261)
- Tableau 16: Travailleurs étrangers et travailleurs italiens en Belgique (1982-1987). (page 262)
- Tableau 17: Composition par classe d'activité et par statut professionnel de la population active italienne de Belgique. (page 290)
- Tableau 18: Belgique - Population active occupée d'après le niveau d'instruction et la nationalité. (page 291)
- Tableau 19: Retards des enfants belges et étrangers (par lieu de naissance) dans l'enseignement primaire. Année scolaire 1980-81. Répartition par degré d'enseignement. (page 292)
- Tableau 20: Belgique - Population suivant un enseignement de plein exercice par nationalité et niveau d'enseignement suivi. (page 293)
- Tableau 21: Etudiants italiens dans les Universités belges par année académique. (page 294)
- Tableau 22: Caractéristiques du logement par nationalité (Bruxelles). (page 295)
- Schéma 1: Les familles politiques de la communauté italienne de Belgique. (page 369)

Tableau 23: Les trois profils principaux de leader italien.

(page 370)

Schema 2: Cheminement des revendications des immigrés dans la F.G.T.B..

(page 456)

Schema 3: Structures particulières de participation des immigrés dans la C.S.C.

(page 473)

Schema 4: Structures particulières de participation des immigrés à la F.G.T.B..

(page 474)

Annexe 3: Belgique - Population italienne par circonscription consulaire et par region. (1982-87)

<u>Cir. Con. - Région</u>	<u>1982</u>	<u>1983</u>	<u>1984</u>	<u>1985</u>	<u>1986</u>	<u>1987</u>
Anvers	6.352	4.368	5.213	7.621	6.381	(1)
Genk	---	---	---	---	20.920	(1)
<i>Rég. flamande</i>	---	---	---	---	27.301	(1)(2)
<i>Bruxelles</i>	79.772	77.968	74.095	70.500	45.580	(1)
Charleroi	133.974	143.000	140.400	140.380	138.550	(1)
Liège	96.316	82.749	83.656	84.260	85.003	(1)
<i>Rég. wallonne</i>	220.290	225.749	224.056	224.640	223.553	(1)
TOTAL Royaume	306.414	308.085	303.365	302.401	296.434	(1)

Sources: Ministero degli Affari Esteri, Direzione Generale Emigrazione e Affari Sociali,
 - "Comunità italiane nel mondo 1985-87", Roma, 1988, p.285
 - "Aspetti e problemi dell'emigrazione italiana all'estero nel 1984", Roma, 1985, p.199

(1) Les chiffres concernant l'année 1986. Selon le Ministère, ils n'ont pas subi de modifications sensibles en 1987.

(2) La circonscription consulaire de Genk (Région flamande) n'existait pas auparavant. Elle était comprise dans la circonscription consulaire de Bruxelles.

Annexe 4: PLAN D'OBSERVATION

- Ou et quand?
- Type de réunion ou d'événement? (fête, meeting politique, réunion normale, etc.)
- Qui sont les participants? Combien sont-ils?
- Distribution spatiale des participants?
- Ambiance de départ? (tendue, amicale, joviale, etc.)
- Tenue vestimentaire des participants?
- Contenu des discussions: thèmes abordés? comment? pendant combien de temps? par qui?
- Y a-t-il des alliances, des conflits sur les questions discutées?
- Qui prend le plus souvent la parole? Sur quel ton? Comment réagissent les autres?
- Prendre note de tous les conflits qui peuvent naître et de la manière dont ils sont éventuellement résolus.

Annexe 5. GRILLE D'ENTRETIEN

Sujets d'enquête (1 à 47)

INTRODUCTION

- Buts de la recherche: - élites, leadership et pouvoir dans les communautés ethniques d'origine immigrée.

- étude à ambition comparative: plusieurs pays.

- Type d'entretien: - pas de questionnaire structuré de façon rigide.

- plutôt une conversation autour de plusieurs thèmes.

- Thèmes à aborder: 1. Vous (toi)-même.

2. La question de l'immigration et les immigrés.

3. La "communauté" italienne.

4. Les autres "communautés" et leurs rapports avec les Italiens.

5. La société globale "belge" et ses rapports avec les Italiens.

6. Autre(s) thème(s) qui vous (te) semble(ent) important(s) (éventuellement).

- Pas nécessaire d'aborder la totalité des thèmes en une fois. Possibilité d'un second entretien.

- Utilisation de l'enregistreur pour des raisons de facilité.

- Eclaircissements?, questions?

- Par quel thème voulez-vous (veux-tu) commencer?

Premier thème: VOUS (TOI)-MÊME

"IMMIGRES"	"ISSUS DE L'IMMIGRATION"
	(arrivés enfants ou nés ici)
<u>1. Vie en Italie avant le départ</u> -----/	
- région d'origine	/
- conditions familiales	/
- études	/
- activités professionnelles	/
- activités soc. et politiques	/
- loisirs, hobbies	/
	/ idem à propos des parents
<u>2. Parcours migratoire</u>	/ du sujet
- étapes successives: départ	/
(lieu/date) - arrivée (lieu/date)	/
- à chaque étape : activités	/
sociales et politiques, profession,	/
études, loisirs et hobbies.	/
	/
<u>3. Vie en Belgique</u> -----/	
- études	/
- activités professionnelles	/
- activités soc. et politiques	/
- loisirs, hobbies	/
- position dans ou par rapport	/
à la communauté italienne:	/
a) liens avec d'autres Italiens	/ idem
b) rapports avec une(des) organi-	/
-sation(s) italienne(s);	/
appartenance à une(des) org. it.:	/
c) à quel niveau?	/
d) quelles activités?	/
e) succès?	/
f) problèmes?	/
	-----/

Second thème: LES INDIGRES ET L'IMMIGRATION

- Analyse de l'immigration et de la situation des immigrants:
 - problèmes majeurs
 - réussites principales
 - l'intégration: qu'est-ce que c'est?

- Résoudre le problème de l'immigration en Belgique:
 - Qu'est-ce qui a été fait? Par qui? Comment?
 - Qu'est-ce qui devrait être fait? Par qui? Comment?
 - Qu'est-ce qui se fait? Par qui? Comment? Pourquoi?

Troisième thème: LES ITALIENS

- Situation économique
 - politique
 - sociale
 - culturelle

- Problèmes de la "communauté"? (éventuels)
 - Que faire pour les résoudre?
 - Obstacles?

- Structure sociale de la "communauté": élites, leaders, Italiens qui ont "réussi".- Vue sur ces questions
 - Des noms?

Quatrième thème: LES AUTRES COMMUNAUTÉS

- Rapports avec les Italiens:- sur un plan individuel
 - sur le plan institutionnel

- Qu'est-ce qui les différencie (éventuellement) des Italiens?

Cinquième thème: LA SOCIÉTÉ GLOBALE

- Rapports entre la "communauté italienne" et les institutions belges:
 - Qui parmi les Italiens a le plus de rapports?
 - Avec quelles institutions?
 - A quoi cela sert-il?
 - Comment cela se passe-t-il?

- Idem pour le cas particulier de l'institution d'appartenance du sujet (éventuellement)

Autre(s) thème(s) choisi(s) par le sujet

Annexe 6: GRILLE D'ENTRETIEN

Témoins (d à s)

INSTITUTION(S) D'APPARTENANCE

- données signalétiques et historiques
- objectifs poursuivis (optique "officielle")
- vue "officielle" de l'immigration

LE TENU

- données signalétiques
- statut formel dans l'(es) institution(s)
- statut informel
- rapports avec les "immigrés" (en particulier les Italiens):
 - quels "immigrés"?:- appartenant à des institutions ou pas?
 - jeunes, vieux?
 - hommes, femmes?
 - nationalité?
 - dans quel cadre?
 - pour quels motifs spécifiques?
 - vue du rôle éventuel de ces immigrants?:- par rapport à vous
 - par rapport au groupe d'origine (porte-parole, représentants, etc)
 - dans la société belge en général.
 - problèmes qui émergent dans ces rapports? De quel ordre sont-ils? A propos de quelles question émergent-ils?
 - ce qui fonctionne bien dans ces rapports? Jusqu'où va la collaboration avec eux?
 - ce qui ne fonctionne pas du tout? Pour quelles raisons?
 - Analyse globale de la question de l'immigration aujourd'hui en Belgique?

Annexe Z - Listes des personnes interrogées

N°	Gen.	Age	Nat.	Exp.migr.	Rég.act.	Profession	Etudes
SUJETS D'ENQUETE							
1	M	30	I	2gén N	Liège	agent de banque	université cycle court
2	M	43	I	2gén A	Liège	magasinier grde surface	moyen inférieur
4	F	28	I	2gén N	Com. Fr.	éducatrice	universitaire
5	M	55	I	Immigr.	Liège	employé syndicat	séminaire (prêtre)
8	M	43	I	2gén A.	Com. Fr.	employé syndicat	secondaire technique
9	M	55	I	Immigr.	Liège	pensionné (mineur)	primaire
11	M	37	B n.	2gén N.	Belg.	politicien	post-universitaire
13	M	28	B n.	2gén N.	Liège	employé assurance	secondaire supérieur
18	M	60	I	-	Liège	consul	universitaire
19	M	61	I	2gén A.	Com. Fr.	prêtre	séminaire
20	M	56	I	Immigr.	Com. Fr.	prêtre	séminaire
26	M	67	I	Immigr.	Liège	commerçant	primaire
27	M	55	I	Immigr.	Brux.	directeur journal	universitaire
28	M	56	B n.	2gén N.	Liège	journaliste	supérieur non univ.

31	M	54	I	2gén N.	Liège	employé "patronato"	secondaire technique inf.
32	M	49	I	2gén A.	Liège	employé	secondaire technique
33a	M	43	I	2gén A.	Liège	employé	secondaire supérieur
33b	F	37	I	2gén N.	Liège	employée	secondaire technique
34	M	54	I	Immigr.	Belg.	employé mutualité	secondaire
36	M	29	I	2gén A.	Belg.	journaliste	universitaire
37	M	41	I	2gén A.	Liège	syndicaliste	secondaire technique inf.
38	M	36	I	2gén N.	Liège	avocat	universitaire
39	M	36	I	2gén N.	Com. Fr.	animateur-comédien	secondaire inférieur
41	M	22	I	3gén	Liège	sans emploi: fixe-comédien	secondaire technique inf.
44	M	50	I	Immigr.	Brux	employé Comm. Fr.	séminaire, philo.
45	F	40	B n.	2gén N.	Brux.	professeur d'université	post-universitaire
46	M	50	I	Immigr.	Liège	ouvrier d'usine	secondaire technique inf.
47	M	55	I	Immigr.	Liège	pensionné-ouvrier d'usine	primaire.

TEMOCINS

d	M	55	B	-	Liège	employé communal	secondaire
f	M	42	I	Immigr.	Belg.	chercheur universitaire	universitaire

Marco Martiniello

h	M	40	I	2gén N.	Belg.	employé Comm. Fr.	universitaire
j	F	25	B n.	2gén N.	Brux.	public relations	universitaire
k	M	62	B	-	Liège	employé Comm. Fr.	universitaire
l	F	42	B	-	Com. Fr.	fonctionnaire Comm. Fr.	universitaire
m	M	50	B	-	Brux.	professeur d'université	post-universitaire
n	M	55	B n.	Immigr.	Liège	syndicaliste	?
p	M	50	F	Immigr.	Liège	professeur d'université	post-universitaire
q	M	64	B	-	Belg.	politicien	secondaire
r	M	36	B n.	2gén. N	Liège	chercheur universitaire	universitaire
s	F	50	B	-	Brux.	journaliste	universitaire.

Légende: - M: hommes; F: femmes

- Immigr.: immigré; 2gén N.: deuxième génération né en Belgique; 2gén A.:deuxième génération arrivé en Belgique avant 15 ans; 3 gén: troisième génération
- I: nationalité italienne; B n.: Italien ayant acquis la nationalité belge
- B: Belges de "souche"; F: Français.
- Com. Fr.: Communauté Française de Belgique.

(Nom Association)
" () survivra-t-il en 1986 ? "
Dans quel État ?

(nom association)

Le () , il y a quelques mois, s'est refait une santé grâce à des travaux de modernisation. Les dirigeants sont restés les mêmes; les idées, aussi.

Ou presque. Et pour cause, puisqu'un débat d'idées, large, opportun et public, conduirait inévitablement à une remise en question de la politique de l'association et partant, de ses responsables.

L'autocritique est bénéfique pour les autres et aussi pour soi-même encore faut-il reconnaître son bien-fondé et sa nécessité; encore faudrait-il admettre le principe de l'erreur et de la critique et accepter le dialogue.

C'est à ce niveau, par exemple, que se situe l'un des principaux noeuds du problème: l'absence de tout échange d'opinions serein.

Au-delà de l'association, il y a toute la question de la démocratie interne qui transparait, de toute façon.

(nom association)

Le () a été pendant plusieurs mois le théâtre d'affrontements violents entre les membres qui le composent. N'est-ce pas révélateur d'une situation qui stagne depuis longtemps et qui tend à s'exacerber périodiquement? Ne faut-il pas y voir également une lutte pour le pouvoir? Et pour le contrôle de l'association en temps que structure et instrument? Pour faire quoi?

A ce sujet, on ne peut pas dire que l'unanimité règne et que tous aient les idées claires. C'est là un autre sujet de controverses.

Schématiquement, il y a au moins deux tendances qui s'expriment au sein de l'ASBL, que l'on retrouve par ailleurs à l'intérieur des structures immigrées organisées: l'une, qui déclare et pratique une politique de "perpétuation de l'espèce" (les immigrés ont toujours existés et l'on doit faire en sorte qu'ils existent toujours) que l'on retrouve à tous les niveaux - Ministère, Syndicat, Partis, associations d'immigrés...-. C'est le discours dominant admis par tous et féroce-ment défendu; l'autre, se base sur une certaine réalité, elle pose des questions et interpelle - en 40 ans, les choses ont changé, la communauté italienne a évolué, s'est modifiée, refusé de prendre en compte ces changements, de les reconnaître relève de la mauvaise foi ou révèle une méconnaissance profonde de toute la problématique engendrée par l'immigration.

Si on ne peut nier que pour les parents le mot "immigration" a un sens, correspond à un vécu, on ne peut pas non plus ^{refuser} les changements intervenus au niveau des enfants.

Ainsi, la désaffection des jeunes, leur absence dans les structures immigrées, leur rejet des discours, des pratiques, de l'idéologie qui y sont dominateurs, ne traduisent-ils pas en définitive de façon évidente qu'une page de l'histoire a désormais été tournée? Si les jeunes ne viennent n'est-ce pas parce qu'ils ne se reconnaissent pas dans lesdites structures? Ou'ils n'en partagent pas les points de vue? Et, ayons le courage de le reconnaître, parce que leurs préoccupations sont ailleurs parce que leurs problèmes, leurs aspirations sont communs à toute la jeunesse et qu'inévitablement il n'est pas question pour eux de se situer par rapport à l'immigration.

(no-association)

Les activités qui ont été réalisées ces derniers mois au

ont recueilli un grand succès ; ont attiré un grand nombre de jeunes, justement parce qu'elles vont dans le sens de l'Histoire.

Mais elles n'ont pas l'air d'avoir provoqué certains déclics, chez tout le monde. On en revient toujours au même discours. Pour éviter de regarder la réalité en face. Elles ont le mérite d'avoir, en sourdine, posé des questions: Pourquoi les jeunes viennent à ces activités et pas à d'autres? C'est tout l'avenir de l'association qui est en jeu. Or, depuis longtemps, des interrogations fondamentales auraient dû trouver réponses. Encore fallait permettre qu'on les pose. On a négligé l'un et l'autre. On en revient au problème de la démocratie interne. et surtout de la prise de conscience des changements qui s'opèrent.

Des solutions existent-elles ? Oui. Pour commencer, il est vital d'entamer dès à présent un large débat d'idées, public sur le devenir de l'association, en y associant le plus grand nombre, y compris des belges ou autres. Dans un esprit de sérénité et d'égalité.

En outre, ne s'agit-il pas de songer sérieusement à s'affranchir du "joug romain" ? Sinon comment mettre en pratique une politique d'ouverture, progressiste, indépendante, capable d'assurer la pérennité de l'association? Ne serait-il pas grand temps d'expliquer que nous n'avons plus à subir de rapport de subordination vis-à-vis de l'Italie, que désormais nous sommes suffisamment intelligents pour nous prendre en charge, seuls ?

L'exemple, dramatique, des élections des COEMIT, prouve à quel point règne l'unanimité au sein du monde immigré organisé et de ses tuteurs. Il n'y a eu à aucun moment débat. Tout a été imposé, avec l'assentiment des responsables locaux

! Personne n'a eu le courage d'admettre ouvertement que ces COEMIT sont totalement anachroniques et qu'ils ne correspondent plus à une nécessité collective. Mais il est vrai que "l'immigration" représente des enjeux politiques, économiques et financiers colossaux. Un marché que l'on se dispute âprement. A ce niveau, comme à d'autres, fondamentalement, rien ne distingue ceux qui disent défendre les immigrés de ceux qui en vivent.

S'il faut continuer, voire accentuer, ce qui se fait, dans des conditions très pénibles, au niveau de l'association, pour qu'elle soit toujours plus proche de la réalité, des exigences des collectivités, ne faut-il pas aussi songer à "moderniser" l'actuelle direction?

Si aujourd'hui, la politique pratiquée par l'ensemble du monde immigré organisé, toutes tendances confondues, fait obstacle à une véritable intégration (qui de toutes façons s'opère et s'est opérée dans la réalité), compte tenu de l'histoire de l'association ne devons-nous lancer l'ébauche d'une phase de transition vers un centre culturel progressiste, pluraliste, indépendant et international? Les conditions existent.

Au moment où nous traversons une époque de profondes mutations, les responsables de l'association ne se doivent-ils pas de les envisager avec réalisme certes, mais aussi avec sérénité. De se dire "si le renouveau ne vient^{pas}, n'en sommes-nous pas aussi responsables? Et en quoi sommes-nous fautifs?". Ces questions et d'autres doivent surgir ailleurs aussi, au sein du ^(Parti), de la etc etc. Mais existe-t-il une volonté réelle de la faire?

(Ass. Nationale)--

Ce ne sont pas des mini-solutions d'ordre fonctionnel qui résoudront les problèmes.

L'ASBL recèle dans ses entrailles un patrimoine humain et historique unique, personne n'a le droit de le détruire. Pas même les nostalgiques.

Il y a en '86 au sein et en marge de l'association un potentiel qui ne demande qu'à assurer la continuité et la fécondité de l'ensemble. Demain, il sera trop tard! Ce débat demandé par une majorité doit être un préalable à toute décision.

Lettera aperta ai dirigenti e agli imprenditori italiani in Belgio



*Questa lettera è firmata dai membri del comitato di redazione di **NOM REVUE**: tutti quadri, liberi professionisti o dirigenti d'impresa. Noi la pubblichiamo dopo averla spedita ad alcuni tra i più importanti dirigenti e imprenditori italiani in Belgio. L'obiettivo principale della lettera è di presentare, in cinque brevi punti, le relazioni intercorrenti tra l'interesse delle aziende, la comunità italiana e le finalità culturali del nostro periodico.*

1. 350.000 italiani in Belgio: una colossale forza vendite da mobilitare

Non nascondiamocelo più: ci sono in Belgio almeno 10.000 quadri, funzionari, dirigenti e imprenditori italiani che, finora, non hanno svolto sufficientemente bene il loro dovere di leadership che la loro posizione di élite economica richiedeva. Rare, troppo rare e a volte anche snobbate sono le iniziative associative e veramente (!) culturali pro-

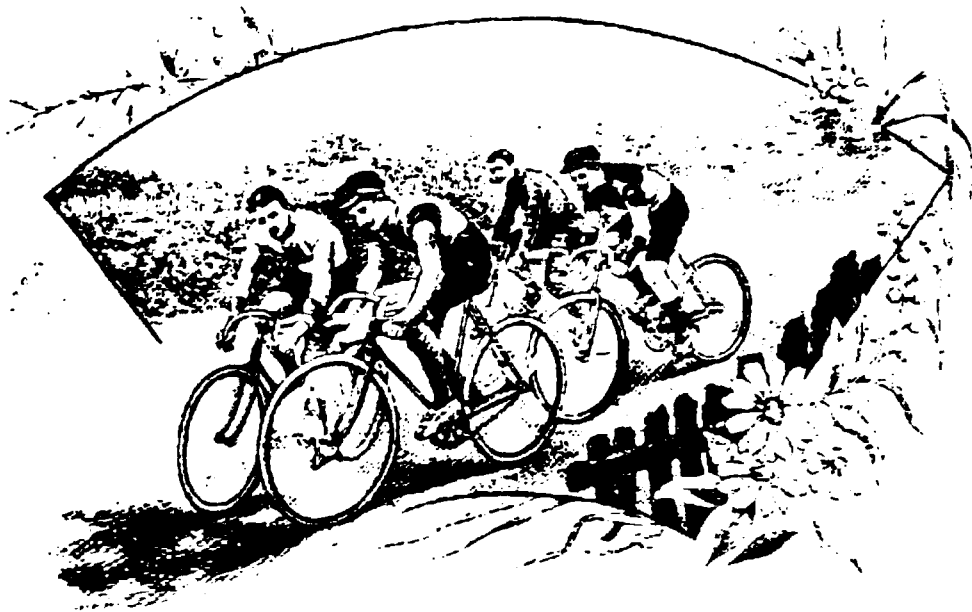
«Non ci si meravigli di constatare che la nostra prima industria nazionale e leader europea nel suo settore, occupi in Belgio la non invidiabile ventesima posizione!»

cotte all'interno della nostra comunità italiana nell'ultimo decennio. Non ci meraviglia, quindi, di constatare che la nostra prima industria nazionale e leader europea nel suo settore, occupi in Belgio la non invidiabile ventesima posizione!

Una comunità che non dispone di un'identità culturale e imprenditoriale, non solo sperpera le sue potenzialità economico-culturali, ma diventa fattivamente subalterna - anche sul piano economico! - alle altre culture (nella fattispecie quella francese, fiamminga o inglese) che invece l'impegno etico e culturale lo coltivano con tenacia per decenni.

2. Questo matrimonio - tra tecnica e cultura - s'ha da fare

Approfondendo l'analisi in questa direzione, ben altri elementi mettono in causa la latitanza della leadership professionale - non solo italiana - rispetto alla polis, alla città. In effetti, il tratto saliente del rinnovamento culturale contemporaneo passa attraverso la riconciliazione tra le «due culture»: quella umanistica e quella tecnico-scientifica.



Dopo due secoli di divorzio - dal romanticismo allo scientismo - si stanno preparando nuove e ora ben fondate nozze. Troppo a lungo si è passivamente assistito alla sterile separazione di questi due coniug votati ad un'indissolubile unità. Divisi non potevano che degenerare: la cultura umanistica verso il dogmatismo ideologico e quella tecnico-scientifica verso il più grezzo e imprudente utilitarismo.

Le conseguenze di siffatto impoverimento sono tutte sotto i nostri occhi: da una parte la degradazione della vita culturale e politica (maieciata dallo spettacolarismo e dal vezzeggiato mediatico) e, dall'altra, lo sviluppo di quella che è stata definita la «crisi economica» (il «dopo-crisi» è appena iniziato).

E non è un caso se la tematica culturale di fondo di **NOM REVUE** è imperniata su questo felice, anche se tardivo, matrimonio. Ma i nuovi attori - forse i protagonisti principali - della riconciliazione tra le due separate culture non possono oggi essere che i dirigenti e gli imprenditori. In genere, tutti quelli che abbiamo definito «professionisti intellettuali». Tutti coloro, cioè, che producono cultura non per mestiere ma che sono abilitati a farlo dalle loro quotidiane frequentazioni nell'universo della produzione. Per definizione, quest'ultimo è fondato sulla cultura tecnico-scientifica. L'opus in fabula.

3. Il ruolo attivo delle aziende e degli imprenditori

Si parla, infatti, sempre più di cultura d'impresa e di funzione culturale dell'azione

«Divisi non potevano che degenerare: la cultura umanistica verso il dogmatismo ideologico e quella tecnico-scientifica verso il più grezzo e imprudente utilitarismo»

«Si parla, infatti, sempre più di cultura d'impresa e di funzione culturale dell'azione imprenditoriale»

imprenditoriale. In effetti, si assiste da anni ad un ritorno all'azienda come luogo e baricentro della produzione d'idee. Così, di fronte alla gigantesca macchina sociale fondamentalmente preposta al consumo di massa e individuale, l'impresa si definisce progressivamente come produttrice non solo di ricchezza economica ma anche di nuove concezioni etiche e comportamentali.

E non si tratta solo di sponsoring culturale di tipo strettamente pubblicitario. Anche le grandi agenzie pubblicitarie e di relazioni pubbliche l'hanno capito già da tempo: il mondo della produzione economica non solo deve sostenere l'arte e lo sport (moderno sponsoring) ma deve esso stesso contribuire all'evoluzione della cultura contemporanea. E finanziaria, naturalmente. Soprattutto se si pensa, come abbiamo visto, che si tratta di riconciliare la cultura tecnico-scientifica con quella umanistica.

4. **NOM REVUE**, il periodico che non costa neppure una lira al contribuente

Da parte nostra, a rischio di non riuscire a garantire il successo della nostra rivista, mai chiederemo l'abolo allo Stato. Anzi, la ragione d'essere di **NOM REVUE** sul piano morale è quella di contrapporsi all'interventismo del potere pubblico nella vita della società civile ed economica. Quindi, meno, molto meno Sta-

to e più autonomia della società civile, ecco il nostro credo etico-politico. Così ci opporremo sempre in modo antagonista all'invasione della partitocrazia causa e al tempo stesso effetto dell'assistenza parassitaria prodotta dallo statalismo.

Difatti, *NOM REVUE* si autofinanzia completamente con gli abbonamenti, la vendita diretta, la pubblicità, lo sponsoring culturale e, soprattutto, i contributi personale e volontario dei suoi collaboratori, tutti completamente benevoli. Del resto, il nostro obiettivo economico è quello di pareggiare le spese vive! La libertà della nostra voce prende così origine da quella irriducibile del nostro - ci si consenta - pensiero etico ed economico.

5. Quattro indicazioni per una nuova politica culturale dell'imprenditorialità

Gli imprenditori e i dirigenti che costituiscono una parte importante dell'aristocrazia (nel senso più nobile del termine) di questo movimento da molti definito, non senza pertinenza, il Nuovo Rinascimento, non possono più sfuggire alle responsabilità della loro posizione. Ecco quindi, secondo noi di *NOM REVUE*, quattro modi concreti di rispondere a questa chiamata che, senza retorica, non esitiamo a definire storica.

Innanzitutto collaborando attivamente alla produzione e alla diffusione di nuove idee senza più subappaltarle acriticamente agli «intellettuali professionisti»: collaborare a *Va' pensiero*, per esempio.

«Gli imprenditori e i dirigenti che costituiscono una parte importante di questo movimento da molti definito il Nuovo Rinascimento, non possono più sfuggire alle responsabilità della loro posizione»

In secondo luogo, diffondendo per abbonamento la stampa e le riviste culturali tra il personale (*NOM REVUE*, per esempio) (i giapponesi leggono o vote più degli italiani e gli americani quasi 4).

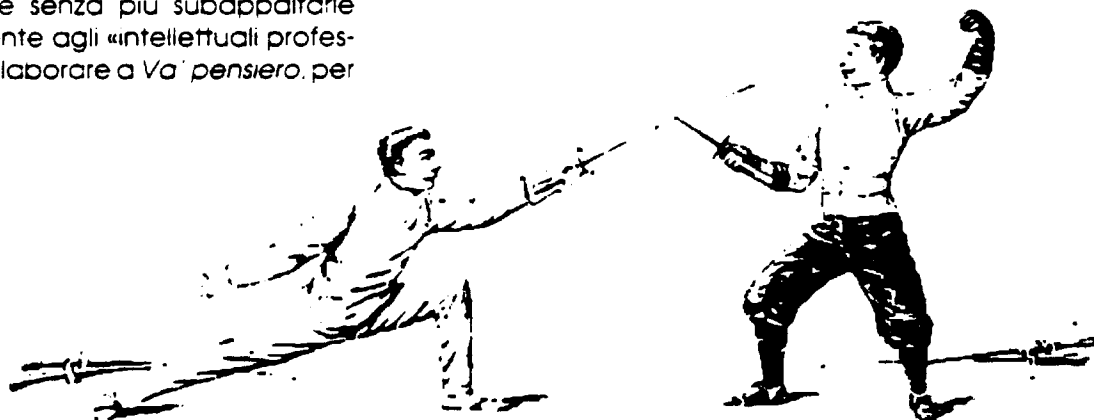
Il terzo modo consiste nel patrocinare le iniziative che tendano a riunificare le «due culture» (*NOM REVUE*, per esempio). Stiamo creando all'uopo un Comitato di sostegno per società e personalità con riproduzione, fra l'altro, del logo pubblicitario delle aziende e degli enti partecipanti. Quote minime di sottoscrizione, 3.500 FB per le persone fisiche e 20.000 FB per le persone giuridiche. «Bruscolini», direbbe Umberto Eco che di sponsoring culturale se ne intende (*L'Espresso* del 12 giugno 1988).

In quarto luogo, non sottovalutando l'importanza dei mini-media culturali come supporti pubblicitari e non dimenticandoli a favore dei grandi media sovrassaturi e, generalmente, troppo dispendiosi: per fare ancora un esempio non del tutto casuale si veda, al riguardo, il listino prezzi di *Va' pensiero* a pagina 34 e la scheda da rispettare qui acclusa.

Molto cordialmente

Il comitato di redazione di

NOM REVUE



Lettre ouverte aux dirigeants et aux entrepreneurs italiens de Belgique

Cette lettre est signée par les membres du comité de rédaction de (L'EUROPE) : tous sont dirigeants d'entreprises, cadres ou appartiennent à des professions libérales. Nous la publions après l'avoir envoyée à certains parmi les plus importants dirigeants et entrepreneurs italiens de Belgique. L'objectif principal de la lettre est de présenter, en cinq points succincts, les relations d'intérêt entre les entreprises, la communauté italienne et les finalités culturelles de notre périodique. Nous vous remercions d'avance pour votre lecture attentive et vous joignons une copie du numéro zéro de la revue, certains qu'elle ne manquera de vous intéresser.

1. 350.000 Italiens en Belgique : une force de vente colossale à mobiliser.

Qu'on se le dise, la Belgique compte au minimum 10.000 cadres, fonctionnaires, dirigeants et entrepreneurs italiens qui, jusqu'à présent, n'ont pas suffisamment accompli le devoir de leadership que leur position d'élite économique leur impose. Les initiatives associatives et véritablement (!) culturelles développées au sein de notre communauté italienne au cours de la dernière décennie ont en effet été rares, trop rares.

boudées et parfois même snobées. Rien d'étonnant, dès lors, à ce que notre première industrie nationale, leader européenne dans son secteur, occupe en Belgique une peu enviable... vingtième place! Une communauté qui ne dispose pas d'un leadership culturel et entrepreneurial compact - quoique pluraliste - gaspille non seulement son potentiel economico-culturel, mais devient fatalement subalterne - même sur le plan économique! - par rapport aux autres cultures (française, flamande ou anglaise en l'occurrence). Celles-ci, par contre, cultivent l'engagement éthique et culturel avec acharnement depuis des décennies.

*«Rien d'étonnant à ce que
notre première industrie
nationale, leader européenne
dans son secteur, occupe en
Belgique une peu enviable
... vingtième place!»*



«On parle, en effet, de plus en plus de culture d'entreprise et de fonction culturelle de l'action des entrepreneurs»



2. Pour le remariage entre la technique et la culture.

Si on approfondit l'analyse dans ce sens, bien d'autres éléments mettent en cause le leadership professionnel italien - mais pas seulement lui - par rapport à la «polis», à la cité. En effet l'élément le plus significatif du renouveau culturel contemporain est la réconciliation entre les «deux cultures» humaniste et technico-scientifique.

Après deux siècles de divorce, du romantisme au scientisme, de nouvelles noces, aujourd'hui bien fondées, se préparent. Trop longtemps, on a passivement assisté à la séparation stérile de ces deux «conjoints» voués à une unité indissoluble. Séparés, ils ne pouvaient que dégénérer: la culture humaniste évoluant vers le dogmatisme idéologique et la culture technico-scientifique tombant dans le plus médiocre et le plus imprudent utilitarisme. Les conséquences de cet appauvrissement sont toujours visibles: d'un côté, la dégradation de la vie culturelle et politique (escamotée par le spectaculaire et par le vedettariat médiatique) et, de l'autre, le développement de ce qu'on a appelé la «crise économique» (l'«après-crise» vient à peine de commencer).

Et ce n'est pas un hasard si la thématique culturelle fondamentale de *Va' pensiero* pivote sur cet heureux mariage, même tardif. Mais les nouveaux acteurs - peut-être aussi les principaux protagonistes - de la réconciliation entre ces deux cultures séparées ne peuvent être aujourd'hui que les dirigeants et les entrepreneurs. Et plus généralement, tous ceux que nous avons appelés «professionnels intellectuels». C'est-à-dire ceux qui produisent de la culture non par métier, mais qui sont habilités à le faire de par leurs fréquentations quotidiennes dans l'univers de la production. Ce dernier, par définition, est fondé sur la culture technico-scientifique. *Lupus in fabula*.

«Séparés, ils ne pouvaient que dégénérer: la culture humaniste évoluant vers le dogmatisme idéologique et la culture technico-scientifique tombant dans le plus médiocre et le plus imprudent utilitarisme»

3. Le rôle actif des entreprises et des entrepreneurs

On parle, en effet, de plus en plus de culture d'entreprise et de fonction culturelle de l'action des entrepreneurs. Depuis des années, on assiste à un retour à l'entreprise comme lieu et barycentre de la production d'idées. Ainsi, face à la gigantesque machine sociale fondamentalement préposée à la consommation de masse et individuelle, l'entreprise se définit progressivement comme productrice non seulement de richesse économique, mais également de nouvelles conceptions éthiques et comportementales. Et nous ne voulons pas parler ici du sponsoring culturel de type strictement publicitaire.

Les grandes agences de publicité et de relations publiques l'ont compris depuis belle lurette: l'univers de la production économique doit non seulement soutenir l'art et le sport (sponsoring moderne), mais il doit également contribuer à l'évolution de la culture contemporaine. Et la financer, naturellement. Surtout si on pense, ainsi que nous venons de le voir, qu'il s'agit de réconcilier la culture technico-scientifique avec la culture humaniste.

4(*NOTA REVUE*), le périodique qui ne coûte pas un franc au contribuable.

De notre part, même au risque de ne pas réussir à garantir le succès de notre revue, nous ne quèmerons jamais le moindre centime de l'Etat. La raison d'être de *NOTA REVUE* sur le plan moral est même de s'opposer à l'interventionnisme des pouvoirs publics dans la société civile et économique.

Donc, moins - beaucoup moins - d'Etat et plus d'autonomie pour la société civile, voilà notre credo éternel.

P R O T O C O L E

10: des relations entre le Conseil communal de la Ville de Liège et le Conseil communal consultatif des Immigrés de Liège (1).

PREAMBULE :

Vu la communication faite au Conseil communal de la Ville de Liège le 16 octobre 1972 au sujet de la constitution d'un Conseil communal consultatif des Immigrés de Liège (C.C.C.I.) élu au suffrage universel par les intéressés,

Vu le résultat des élections du 18 mars 1973,

Vu la constitution de ce Conseil (C.C.C.I.),

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA VILLE DE LIÈGE ET LE CONSEIL COMMUNAL CONSULTATIF DES IMMIGRÉS DE LIÈGE S'ENGAGENT, MUTUELLEMENT, A RESPECTER L'ACCORD REPRIS CI-APRES :

Article 1 :

Le Conseil communal reconnaît au C.C.C.I. une compétence d'avis et un droit d'initiative. D'une part, Le Conseil communal prendra l'avis du C.C.C.I. pour toutes délibérations concernant spécialement les immigrés. A cette fin, les projets des délibérations précitées seront transmis, en temps utile, au Bureau Exécutif du C.C.C.I. par le Collège des Bourgmestre et Echevins.

D'autre part, le C.C.C.I. pourra transmettre au Collège des Bourgmestre et Echevins des propositions sur toute question directement en relation avec les problèmes spécifiques des immigrés.

Ces communications respectives seront faites avec diligence.

Article 2 :

Le C.C.C.I. peut solliciter la remise ou le retrait des projets de délibération à soumettre au Conseil communal qu'il estimerait léser les intérêts des immigrés. Cette demande de remise ou de retrait doit être accompagnée d'un rapport circonstancié quant aux motifs invoqués à l'appui de cette demande.

Article 3 :

Le Bureau Exécutif du C.C.C.I. peut être entendu, à sa demande, par le Collège des Bourgmestre et Echevins ou par l'un ou plusieurs de ses membres.

Les membres du C.C.C.I. pourront avoir communication, sans déplacement, des délibérations du Conseil communal conformément à l'article 69, alinéas 1 et 2 de la loi communale.

Article 4 :

Sous la réserve de l'accord des autorités de tutelle, le Conseil communal votera annuellement un budget destiné à couvrir les frais de fonctionnement du C.C.C.I.

Article 5 :

Le Secrétariat administratif du C.C.C.I. sera tenu par un agent communal désigné par le Collège des Bourgmestre et Echevins, qui, de surcroît, assistera aux séances du Bureau Exécutif dans la mesure où cette instance le jugera utile.

Article 6 :

Le C.C.C.I. transmettra directement au Collège des Bourgmestre et Echevins les convocations et les procès-verbaux de ses réunions.

PROGRAMME COMMUN POUR LE CCCI DE LA VILLE DE LIEGE
ALLIANCE P.S.I. - U.S.D. - VIVRE ENSEMBLE A LIEGE

Annexe 11: Réunis le 08 mai 1989, l'USD et le P.S.I. ont décidé de ne former qu'un seul groupe, sous l'appellation USD.

Réunis ce 9 mai 1989, l'USD et VIVRE ENSEMBLE A LIEGE, ont décidé de former une majorité pour diriger le Conseil Communal Consultatif des Immigrés de la Ville de Liège.
Cette majorité est basée sur 37 conseillers sur 51.

Le programme de cette majorité s'articule autour de quatre revendications

- 1) Les droits sociaux
- 2) Les droits culturels
- 3) Les droits économiques
- 4) Les droits politiques

En outre, cette majorité a décidé de s'ouvrir à l'élu ghanéen et à la liste Vivre Solidaire dans les Quartiers.

La majorité croit à l'utilité et à la continuité du CCCI au sein de la vie politique liégeoise.

Toutefois, il est nécessaire et indispensable de revoir en profondeur le protocole qui lie la Ville de Liège au CCCI.

Pour y arriver, la majorité fera des propositions inscrites dans son programme, aux autorités compétentes.

La majorité agira pour que les autorités de la ville de Liège dégagent pour le CCCI **un pouvoir d'avis et de consultation aussi large que possible**, car elle estime que tous les problèmes de la commune de Liège, touchent aussi bien les immigrés que les belges.

La participation effective des immigrés à la vie de la cité, exige l'instauration de nouveaux rapports entre les autorités communales et le CCCI.

Dans ce sens la majorité exige des contacts institutionnels entre le CCCI et le Conseil Communal de la Ville de Liège.

Ces contacts doivent être structurés et réguliers, pour aboutir à de nouveaux rapports et assurer la représentation des immigrés dans les différentes instances de la Ville de Liège.

La majorité s'engage à combattre le racisme et la xénophobie, notamment en faisant respecter et en soulignant l'existence des lois et des règlements européens.

La majorité agira pour que le conseil communal de la ville de Liège, adopte la **Déclaration contre le racisme et la xénophobie**, adoptée par différentes instances européennes le 11 juin 1986.

L'adoption de cette déclaration est plus que jamais nécessaire, vu les résultats obtenus par l'extrême droite à Liège, lors des dernières élections communales.

Liège doit devenir une ville sans racisme, pour cela, il faut que triomphe la logique de la participation et non celle de l'exclusion.

En matière de droits politiques, notre revendication principale est l'octroi de vote et d'éligibilité aux élections communales, comme citoyens à part entière.

La majorité travaillera dans le sens d'une meilleur intégration de tous les immigrés dans la société d'accueil.
La majorité refuse la division au sein de l'immigration, c'est à dire entre européens et non-européens.

La majorité estime qu'il est temps pour les immigrés, de participer réellement à la vie politique liégeoise.
En effet, le CCCI existe depuis 1973. Les autorités de la Ville de Liège ont toujours fait savoir que l'intégration politique était "une question de temps".
En 1989, nous constatons que rien n'a été fait pour favoriser cette intégration.

La majorité rappelle à la Ville de Liège que les immigrés ont été **très patients et prudents**, et ont fait preuve depuis 1973 d'une grande maturité politique:

Le moment est venu pour que les responsables de la ville de Liège fassent des gestes significatifs dans le sens d'une réelle intégration politique .

Si cette volonté ne se manifeste pas, la majorité en tirera les conclusions qui s'imposent, dans un délai d'un an.

Fait à Liège, le 09 mai 1989.

Pour l'USD

Pour le PSI

Pour Vivre ensemble à Liège

PROGRAMME COMMUN

CONSEIL COMMUNAL CONSULTATIF DES IMMIGRES DE LA VILLE DE LIEGE
ALLIANCE P.S.I. U.S.D. ET VIVRE ENSEMBLE A LIEGE

1. LES DROITS SOCIAUX :

C'est par l'égalité des droits qu'on arrivera à une réelle intégration des immigrés. Pour cette raison, notre revendication principale est " **l'égalité des droits entre les immigrés et les belges.**"

En ce qui concerne la ville de Liège, nous revendiquons, pour l'ensemble des immigrés l'égalité des droits devant :

- Le C.P.A.S.
- Le logement social
- les différents services de la ville

En tant que citoyens de la ville de Liège, nous demandons aux autorités compétentes d'organiser un **meilleur accueil** pour les immigrés et cela au niveau de tous les services et en particulier le service "Etrangers" de la cité administrative .

Notre groupe agira, au sein du CCCI pour que les autorités compétentes de la ville de Liège, soutiennent nos revendications, auprès du gouvernement national, pour l'obtention des mêmes droits que les autochtones en matière de sécurité sociale. Les jeunes mahgrébins subissent la discrimination la plus flagrante en matière de sécurité sociale. En effet, ils sont exclus du bénéfice des allocations de chômage, après la fin des études .

LES IMMIGRES PAYENT DES IMPOTS ET PARTICIPENT ACTIVEMENT A L'ESSORT DE LA VILLE DE LIEGE. ILS ONT LES MEMES DEVOIRS QUE LES BELGES, PAR CONTRE ILS N'ONT PAS LES MEMES DROITS. POUR NOUS, LES IMMIGRES SONT DES CITOYENS A PART ENTIERE.

Le logement social :

Nous sommes conscients des difficultés que connaît le logement social aujourd'hui et plus particulièrement les difficultés financières de la Maison Liégeoise, mais les immigrés ne doivent pas être le bouc-émissaire pour justifier ces difficultés. Les immigrés sont les premiers à subir les conséquences de ces difficultés , c'est à dire la politique des quotas pratiquée par les responsables de la Maison Liégeoise. En plus, ils subissent un racisme déguisé de la part de certains responsables, notamment lors des dépôts de dossiers.

Les revendications des locataires immigrés ne sont pas prises en considération par

La Maison Liégeoise.

Les immigrés payent régulièrement leurs loyers et respectent les règlements de la Maison Liégeoise. Ils ont droit au respect
Nous ferons en sorte, pour que leurs revendications soient prises en compte par les responsables.

Pour cela, nous demandons que la communauté immigrée soit représentée au niveau du conseil d'administration de la Maison Liégeoise.

Nous demandons que la répartition des logements vacants se fasse sans distinction de race ou de nationalité.

Nous élus agirons, pour imposer la représentation des immigrés dans les différents comités et associations de locataires.

Nous demandons l'amélioration de l'habitat social, dans l'ensemble des quartiers.

Nous demandons que la ville organise une meilleure information, en ce qui concerne la rénovation et la réhabilitation de l'habitat.

Nous demandons aux autorités de la ville de mettre à la disposition des jeunes, certains bâtiment inhabités de la Maison Liégeoise. Ces bâtiments permettraient aux jeunes de se réunir et de développer des activités récréatives, sociales et culturelles.

2. LES DROITS CULTURELS :

Nous demandons aux autorités communales d'encourager les activités culturelles et récréatives au sein de l'immigration.

L'intégration suppose aussi la valorisation des cultures des immigrés, pour qu'elles prennent réellement leurs places dans la société civile.

Pour cela, il faut que la ville mette l'infrastructure suffisante à la disposition des immigrés et de leurs associations.

Les différents services de la ville doivent apporter une aide logistique et technique lors des activités organisées par les immigrés;

Les immigrés représentent plus de 20 % de la population liégeoise, ils doivent avoir la possibilité de développer leurs cultures d'origine.

Au niveau de l'enseignement communal, nous demandons à la ville de favoriser l'enseignement des langues et des cultures d'origine.

Il faut que les enfants soient éduqués, au moins en partie, dans la langue et la culture de leurs parents, sans pour autant les obliger à des horaires surchargés (Directive européenne de 1977 sur l'intégration des cours de langue dans les horaires de cours normaux.)

Nous demandons à la ville de mettre à la disposition des associations et des parents des classes dans les écoles communales pour encourager l'enseignement des langues d'origine.

En matière d'enseignement nous favoriserons toute initiative qui va dans le sens du rapprochement de l'école et des parents immigrés.

Nous apporterons toute aide nécessaire aux enseignants désireux de travailler dans ce sens.

L'action interculturelle sera notre principale préoccupation en matière d'enseignement.

Favoriser les initiatives, qui ont pour but l'aide aux enfants pour faire face aux retards et aux échecs scolaires.

Nous travaillerons avec les écoles de devoirs ainsi que les associations immigrées, syndicats etc pour atteindre cet objectif.

RENFORCER LE TRAVAIL CULTUREL ET APPORTER AU DEBAT SUR L'INTEGRATION NOTRE PROPRE ECLAIRAGE:

Q'est-ce qu'une intégration positive si elle ne reflète qu'un seul point de vue, en l'occurrence celui du pays d'accueil.

3. LES DROITS ECONOMIQUE :

Economiquement, les immigrés subissent certaines discriminations, notamment en ce qui concerne l'embauche dans les secteurs publics.

Certaines nationalités et plus particulièrement les jeunes maghrébins se trouvent exclus de plusieurs circuits parallèles de travail : troisième circuit de travail (TCT) chômeurs mis au travail (CMT), les stages ONEM en entreprise ainsi que les formations professionnelles.

Dans certaines entreprises de la région liégeoise on pratique la politique des quotas lors de l'embauche. Cette politique place les demandeurs d'emploi immigrés dans une situation difficile.

Nous agissons pour que ces discriminations disparaissent. Elles sont contraires à la loi. Les autorités de la ville de Liège doivent nous soutenir pour faire respecter la loi.

En ce qui concerne la création de son propre emploi, là encore des discriminations existent. Pour se lancer comme indépendant, les immigrés doivent avoir la carte professionnelle (une sorte de permis de travail pour indépendants). Pour certaines nationalités, cette carte est délivrée à compte goutte et avec beaucoup de retard.

4. LES DROITS POLITIQUES :

Dans l'immédiat nous agissons pour changer la nature des relations entre le conseil communal consultatif des immigrés de la ville de Liège et les autorités communales. Il faut revoir l'accord de coopération entre les deux conseils pour pouvoir arriver à des relations sur des problèmes autres que simplement sociaux et culturels. Les rapports sont également politiques entre les deux assemblées.

Nous agissons pour obtenir la participation des conseillers immigrés à toutes les commissions communales, ainsi qu'une participation aux séances du conseil communal. Cette présence est plus que jamais nécessaire, pour assurer la défense des intérêts des immigrés et sensibiliser les mandataires communaux.

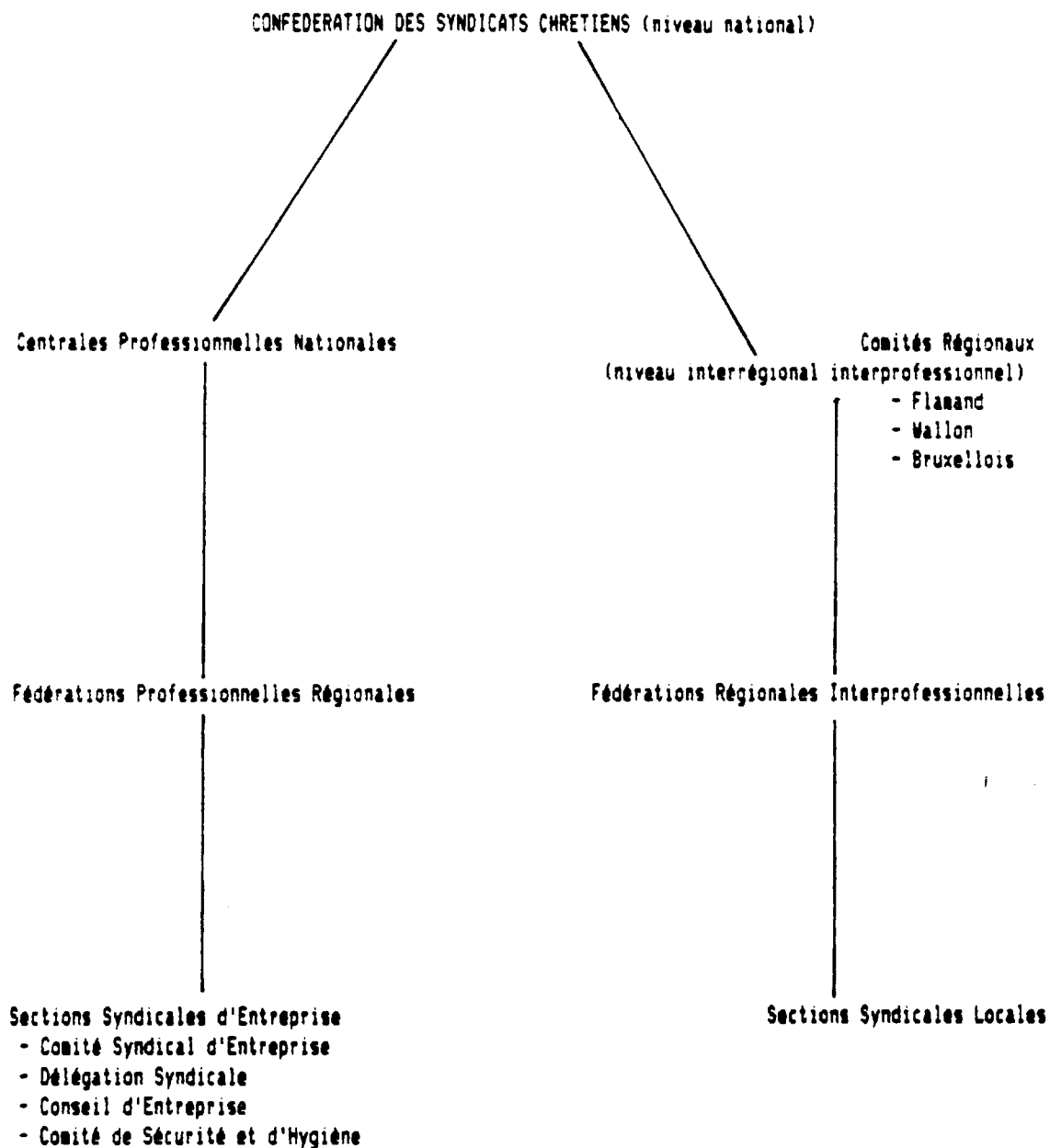
Nous agissons pour que le conseil communal adopte la Déclaration contre le racisme et la xénophobie, adoptée par différentes instances européennes le 11 juin 1986. L'adoption de cette déclaration est plus que jamais nécessaire, surtout après les résultats obtenus par l'extrême droite à Liège, lors des dernières élections communales:

LIEGE DOIT DEVENIR UNE VILLE SANS RACISME. POUR CELA, IL FAUT QUE TRIOMPHE LA LOGIQUE DE LA PARTICIPATION ET NON CELLE DE L'EXCLUSION.

En matière de droits politiques, notre revendication principale est :

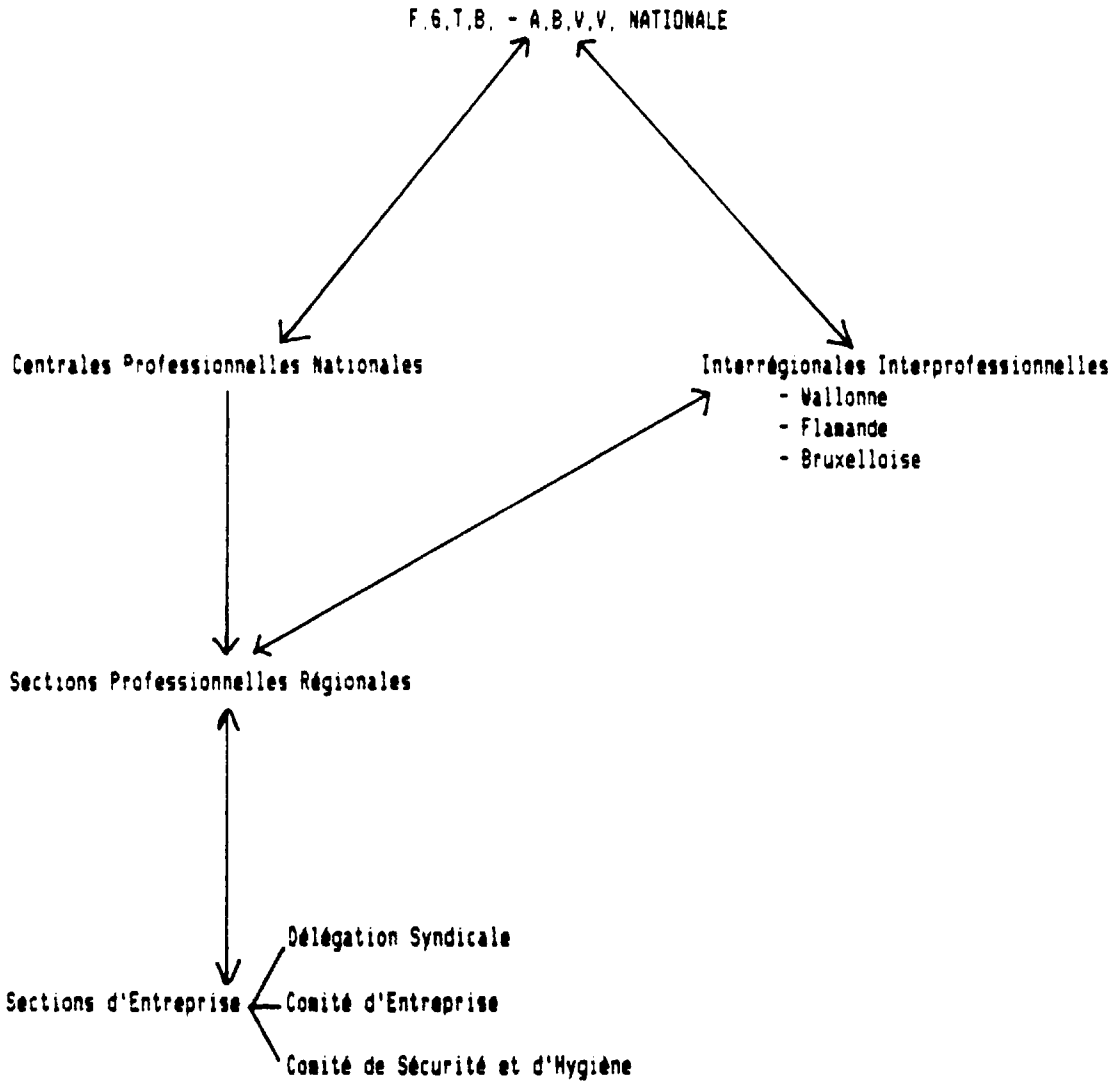
L'OCTROI DE VOTE ET D'ELIGIBILITE AUX ELECTIONS COMMUNALES, COMME CITOYENS A PART ENTIERE.

Annexe n° 12 - Structure générale de la C.S.C.



Source: C.S.C.

Annexe n° 13 - Structure de la F.G.T.B. - A.B.V.V.



Source: Spitaels G., Le mouvement syndical en Belgique, Bruxelles, Editions de l'U.L.B., 1974.

